141
I
2
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
141
I
2
NAPOLI

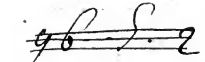

NOUVEL
ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

大学

NOUVEL ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTENANT

LES ÉVÉNEMENS DE NOTRE HISTOIRE
depuis CLOVIS jusqu'à la mort de LOUIS XIV. les guerres, les batailles, les siéges, &c.

TROISIÉME ÉDITION,

Revûe, corrigée, augmentée, & ornée de vignettes & fleurons en taille-douce.

A PARIS,
Chez { PRAULT pere, quai de Gêvres, au Paradis.
PRAULT fils, quai de Conti, à la Charité.
DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais.

M. DCC. XLIX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

B. R. APOLLIN

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

J'Ai compoſé ce recueil pour mon uſage particulier ; quand il a été achevé, on l'a trouvé utile, & j'ai conſenti d'autant plus facilement à le rendre public, qu'il n'y a pas grand mérite à l'avoir fait ; cependant je crois devoir avertir, que, quoique le titre ſemble n'annoncer qu'un de ces recueils connus ſous les noms de Faſtes, de Journaux & d'Abregés, qui ne contiennent que des dattes de naiſſances, de mariages, de batailles, de morts, &c. quand on ſe ſera donné la peine d'examiner celui-ci, on reconnoîtra qu'il doit être le fruit d'un plus grand travail ; que les indications des matieres les plus intéreſſantes de notre hiſtoire, & même des hiſtoires étrangeres, y ſont raſſemblées, & qu'en même tems que cet ouvrage ſera utile à ceux qui ne le conſulteront que pour les dattes des faits, il ne le ſera pas moins à ceux qui ſeront plus inſtruits.

Ces derniers y trouveront de quoi ſe rappeller des époques de tous les genres, les vraies ſources & les divers fondemens de notre droit public, ſoit eccléſiaſtique, ſoit politique, ſoit civil : les conciles, les traités, les ordonnances, &c. & tel mot qui échapera peut-être aux lecteurs moins verſés dans la connoiſſance de notre hiſtoire, ſera apperçu avec fruit par ceux qui en ont fait une étude plus particuliere.

La matiere eſt trop vaſte, & tient à trop de genres différens, pour que chaque lecteur ne ſoit pas en droit d'y trouver des omiſſions. Un ouvrage où l'on a choiſi les faits que l'on a cru les plus importans, ſuppoſe que l'on n'a fait que choiſir, & par conſéquent, qu'il y en a pluſieurs que l'on a laiſſés dans l'oubli ; l'homme de guerre y déſirera plus de dattes de faits militaires, le politique plus de dattes de traités, l'homme d'égliſe plus de choſes concernant ſon état, & ainſi de tous les autres ; mais c'eſt au public à juger ſi l'on n'eſt pas parvenu à y inſérer tout ce que les bornes d'un abregé pouvoient accorder à la curioſité des lecteurs.

Pour ce qui regarde la forme de l'ouvrage, voici l'ordre que l'on s'eſt preſcrit. La premiere race n'a pû être traitée comme les deux autres, attendu l'uſage où étoient alors les rois de partager leur ſucceſſion entre leurs enfans. Et pour porter quelque lumiere dans ce point de notre hiſtoire, on a rangé par colonnes les rois des différentes parties de la France, de maniere que l'on pût appercevoir du même coup d'œil tous ceux qui regnoient dans le même tems ; l'ordre eſt différent par rapport aux deux autres races : au folio verſo on trouve une premiere colonne où eſt la datte de l'avénement du roi à la couronne, la datte de ſa naiſſance, de ſon ſacre, &c. une deuxiéme colonne, qui remplit le reſte de la page, contient par années, autant qu'il a été poſſible, les événemens de ce regne. La page folio recto, qui regarde cette premiere, eſt diviſée en quatre colonnes ; la premiere contient les

femmes, la ſeconde les enfans, leurs alliances, les branches qu'ils ont faites, les enfans naturels, &c. la troiſiéme la mort du roi, ſon âge, la durée de ſon regne, le lieu de ſa ſépulture, &c. la quatriéme, les princes contemporains.

Le revers de cette page continue les événemens de ce regne, & la page du folio recto qui lui eſt oppoſée, contient encore quatre colonnes; ſavoir, celle des miniſtres, celle des guerriers, celle des magiſtrats, & celle des ſavans & illuſtres: & quelquefois ces colonnes contiennent des anecdotes. Dans celle des magiſtrats, on trouve une ſuite des procureurs & des avocats généraux, qui, je crois, n'avoit pas encore paru avant la premiere édition de cet ouvrage: on a compris dans celle des ſavans & illuſtres, les hommes qui ont attiré ſur eux une attention particuliere, même en mal, tels, par exemple, que Vanini, Spinoſa, &c. dont on déteſte la mémoire, en même tems que l'on eſt bien aiſe de ſavoir le tems où ils ont vécu; on a cru devoir les ranger par ordre alphabétique dans cette derniere colonne, afin qu'ils fuſſent plus aiſés à trouver. Le chiffre qui ſuit les noms dans chacune de ces colonnes, marque la datte de la mort. Le reſte des événemens de chaque regne, remplit plus ou moins de pages, ſelon qu'ils ſont plus ou moins étendus.

Les quatre dernieres colonnes, qui répondent à chaque regne, ne ſont miſes qu'une ſeule fois à la fin de la premiere race, parce que chaque regne de cette race n'auroit pas fourni de quoi les remplir.

On a auſſi changé en quelque choſe l'ordre de la fin de la ſeconde race, mais on en dit la raiſon dans le corps de l'ouvrage.

Comme les faits qui ſont le plus près de nous, nous intéreſſent davantage, & que l'on en peut tirer plus d'utilité, parce que les exemples deviennent plus ſemblables à nos uſages & à nos mœurs, on ne ſera pas ſurpris que les années des regnes de la troiſiéme race ſoient plus remplies, à meſure qu'elles ſe rapprochent plus de notre tems, & que par la même proportion nous ayons donné tant d'étendue aux regnes de Louis XIII. & de Louis XIV.

Le déſir de rendre cet ouvrage plus commode, l'avoit fait réduire en un ſeul volume, mais on s'eſt plaint que le caractére étoit trop fin : il a fallu ſe conformer ſur cela à la volonté du plus grand nombre, ce qui m'a engagé, malgré moi, à donner deux volumes in-8°. dont on a auſſi fait un volume in-4°. & alors je me ſuis moins contraint ſur pluſieurs additions, que les bornes étroites, que je m'étois d'abord preſcrites, ne m'avoient pas permis d'employer. Cependant j'ai toujours eu attention à ne rien ajouter qui ne fût conforme à mon premier projet, c'eſt-à-dire, à éviter d'entrer dans aucun détail qui ſe reſſentît trop de l'hiſtoire, & à choiſir, dans les matieres de droit public, le pur néceſſaire : le plus grand eſpace que me laiſſe cette nouvelle édition, m'a auſſi déterminé à donner une table : c'eſt un travail pénible, mais où j'ai été encouragé, parce que c'étoit le moyen de rendre le livre

véritablement utile, non-ſeulement pour les dattes des faits qu'une table rend plus aiſés à trouver, mais pour chaque matiere, dont on veut s'inſtruire, & dont on peut voir toute la ſuite à chaque article, ſelon qu'elle eſt indiquée par les chiffres.

La forme de cet ouvrage ne permettoit pas de citer toujours les autorités que l'on a ſuivies, ſoit pour les faits, ſoit pour les dattes : mais il eſt bon d'avertir que l'on a été attentif à n'y rien avancer qui n'eût la certitude dont ce genre eſt ſuſceptible, & que pour y parvenir on ne s'en eſt pas tenu aux compilateurs ni aux hiſtoriens modernes. Par rapport à la premiere & à la ſeconde race, Grégoire de Tours, Frédegaire, Eginhart, Thegan, &c. avec les annaliſtes & les chroniques les moins ſuſpectes, ſont les garans de ce qu'on a écrit ; on n'a pas omis de recourir, pour les mêmes tems, aux mémoires de l'académie des belles-lettres, recueil infiniment précieux par les recherches auſſi exactes que curieuſes, & auſſi utiles qu'agréables, dont il eſt rempli. Par rapport à la troiſiéme race, nous avons eu pour les premiers regnes des guides encore plus ſûrs, tels que ſont les hiſtoriens publiés par Ducheſne, Villehardouin, Joinville, Mathieu Paris, &c. pour les ſuivans, juſqu'à celui de Henri II. Froiſſart, les hiſtoriens du Louvre, Monſtrelet, Comines, &c. Et pour ce qui regarde les derniers regnes, après avoir conſulté l'hiſtoire de M. de Thou & les mémoires de Condé, ſur les années qu'ils renferment, on n'a plus eu que la peine de bien choiſir dans le nombre preſque infini de piéces du tems,

& de mémoires qui ne ſont pas toujours d'accord.

Je ne ſongeois point du tout à donner une troiſiéme édition : mais la vente précipitée de la ſeconde, qui eſt épuiſée depuis près d'un an, l'a rendu néceſſaire, & j'en ai profité, comme je l'ai dit ci-deſſus, pour y placer les corrections inévitables dans un ſemblable ouvrage, & les augmentations dont j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer, ce qui peut groſſir l'ouvrage de plus d'un cinquiéme : je m'y ſuis porté d'autant plus volontiers, que je compte bien que cette édition ſera la derniere, pour ne point abuſer de l'honneur que le public a bien voulu faire à cet Abregé. Par rapport aux corrections, je n'ai omis aucune de celles que l'on m'a indiquées, & j'ai recherché moi-même, avec beaucoup de ſoin, tout ce qui pouvoit m'être échapé d'erreurs ou de négligences. Pour ce qui regarde les augmentations, à quelques portraits & à quelques réfléxions près, je ne me ſuis permis que celles que j'ai cru indiſpenſables, comme des explications ſommaires de quelques traités, de quelques loix, de quelques uſages, des circonſtances eſſentielles de quelques batailles ou de quelques ſiéges, les victoires & les conquêtes de Louis XV. qui ſe trouvent placées naturellement, à l'occaſion des mêmes villes qui ont été priſes ſous les regnes précédens, de nouvelles remarques ſur les fiefs, ſur les appanages, ſur les annobliſſemens, ſur quelques-unes des dignités de l'état, comme les pairies : quelques anecdotes qui ſont moins de curioſité qu'elles ne ſont utiles, pour mieux faire entendre de certains faits, ou pour faire juger plus ſûre-

ment des mœurs & des uſages ; les noms de pluſieurs ſavans & illuſtres que je regrette de n'avoir pû mettre en plus grand nombre ; enfin tout ce que j'ai cru qui pouvoit préparer à l'étude de notre hiſtoire, & en faciliter la lecture à ceux qui s'en ſeront fait une idée générale dans cet abregé. On trouvera auſſi dans cette troiſiéme édition, ainſi que dans la ſeconde, plus de faits qui ſemblent étrangers à la France : j'en donnerai deux raiſons, la premiere, que ces faits, en les choiſiſſant le mieux que j'ai pû, m'ont paru adoucir la ſéchereſſe d'un abregé chronologique, & cette raiſon peut s'appliquer auſſi aux réfléxions & aux portraits, pourvû que l'on n'en abuſe point : la ſeconde & la véritable, c'eſt que ces faits tiennent preſque toujours à notre hiſtoire, ou que du moins, s'ils n'y ont pas un rapport bien prochain, ils ſervent à faire connoître la poſition de l'Europe ſous chacun des regnes de nos rois, & nous préparent à mieux juger des événemens qui ſont arrivés, lorſque les circonſtances nous ont liés avec nos voiſins, ou nous ont forcés de leur faire la guerre.

On a pris beaucoup de ſoin pour embellir cette édition, dont on n'a tiré qu'un petit nombre d'exemplaires. Les figures en taille-douce ſont toutes hiſtoriques, excepté la derniere, qui eſt allégorique : c'eſt Anchiſe, qui, dans le ſixiéme livre de Virgile, entretient Enée aux champs Eliſées, & qui invite le plus illuſtre de ſes deſcendans à ne plus faire la guerre.

Je dois dire un mot de l'édition que l'on a faite à la Haye ſur la ſeconde édition de cet ouvrage. Il n'y a point

de témoignage moins ſuſpect de l'utilité dont il a paru, & j'en dois marquer ici ma reconnoiſſance à l'éditeur (M^r. Chais, miniſtre de l'égliſe Françoiſe à la Haye,) dont le mérite eſt reconnu par toute l'Europe, qui a bien voulu y apporter tous ſes ſoins, & à qui je n'ai à reprocher que des éloges trop flatteurs. Il eut la bonté de me prévenir ſur ſon projet, avant que l'on commençât à imprimer, & je ne pus mieux répondre à ſa confiance, qu'en l'avertiſſant que je me préparois à donner une troiſiéme édition plus correcte que la ſeconde, & beaucoup plus étendue : cela n'a pû arrêter ſon zéle pour ce qu'il a cru être de l'utilité publique, dans un tems où la communication étoit interrompue entre lui & nous ; & loin de lui en ſavoir mauvais gré, je n'aurois qu'à déſirer qu'il fît encore le même honneur à cette troiſiéme édition : mais nous n'aurons plus beſoin d'employer de ſemblables reſſources, & les lettres & le commerce vont s'accroître également par la paix, que la magnanimité & le déſintéreſſement du roi, au milieu de toutes ſes conquêtes, viennent de procurer à l'Europe.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.
Trad. des vers 741. *&* 742. *de l'Eſſai ſur la Critique de Pope.*

ABREGÉ

Baptême de Clovis.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE RACE.

ON met Pharamond, Clodion, Merovée & Childéric son fils à la tête des rois de la premiere rãce ; mais nous connoissons si peu d'événemens de leurs regnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

PRINCES contemporains.

Pape.
Félix III. 492.
Empereur d'Orient.
Zénon. 491.
Roi d'Italie.
Odoacre. 493.
Rois des Goths établis en Espagne depuis 414.
Evaric. 484.
Alaric. 507.

CLOVIS.

481. 2. 3. 4. 5.

CLOVIS fils de Childéric, & petit-fils de Merovée, roi des François, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y avoit eu dès l'an 287. un

CLOVIS.

établiſſement qui lui fut confirmé en 358. par l'Empereur Julien, & qui devint fixe ſous Clodion, vers 438. après l'expédition qui aſſura à ce prince la poſſeſſion de Cambrai & du pays voiſin juſqu'à la Somme.

Il ne ſe paſſe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soiſſons, gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siége de la monarchie établi à Soiſſons.

492.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouſe Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces ſituées entre la Somme, la Seine & l'Aiſne ; les peuples de la cité de Rheims ſe donnent à Clovis, par l'entremiſe de S. Remi. Royaume des Gots en Italie ſous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne ; gagnée contre les Allemands. Clovis ſe fait chrétien, ſuivant le vœu qu'il en avoit fait s'il demeuroit vainqueur : il eſt baptiſé. Il étoit alors le ſeul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant d'Orient que d'Occident. Il étend ſes conquêtes par-delà le Wahal & le Rhin.

497. &c.

Réduction des Armoriques.

500. &c.

Godégiſile trahit ſon frere Gondebaud, avec lequel il regnoit dans la Bourgogne, ſe lie à Clovis, & lui aide à défaire Gondebaud. Gondebaud raccommodé

PRINCES *contemporains.*

Papes.

Félix III. 492.
Gélaſe I. 496.
Anaſtaſe II. 498.
Symmaque. 514.

Empereurs d'Orient.

Zénon. 491.
Anaſtaſe I. 518.

Rois d'Italie.

Odoacre. 493.
Théodoric. 526.

Rois des Gots en Eſpagne.

Alaric. 507.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Rois des Gots en Eſpagne.
Alaric. 507.
Géſalric. 511.

avec Clovis, fait la guerre à Godégiſile qui y eſt tué. Clovis recommence la guerre contre Gondebaud, de concert avec Théodoric roi des Oſtrogots, qui avoit épouſé ſa ſœur Audeflede : Théodoric profite ſeul de cette guerre.

507.

Bataille de Vouillé, près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis ; ce prince ſoumit tout le pays depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées.

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat ſon armée devant Arles. Paix conclue entre les Francs, les Viſigots & les Bourguignons.

510.

Clovis reçoit d'Anaſtaſe, empereur d'Orient, le titre & les ornemens de patrice, de conſul, même d'auguſte. Paris devient la capitale du royaume. Cruautés exercées par Clovis, contre tous les princes ſes parens, entr'autres contre Sigebert, qui regnoit à Cologne, & ſon fils Clodoric, contre Cararic, dont les états ne ſont point nommés, contre Ranacaire qui regnoit à Cambrai, & Renomer roi du Mans ; il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où ſe trouvent les vrais principes du *droit de Régale.* On ſait quels ont été les différens ſyſtêmes ſur l'origine de la Régale ; les uns attribuent ce droit à la qualité que nos rois ont de fondateurs des bénéfices qui y ſont ſujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection, les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que tous ces principes vont à rendre le droit de Régale com-

CLOVIS.

PRINCES *contemporains.*

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Roi des Goths en Eſpagne.
Géſalric. 511.

mun à tous les rois, ce qui eſt faux, puiſque les rois de France ſeuls en jouiſſent, & à diminuer la noble ancienneté de ſon origine, puiſqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la ſeconde race, en y appliquant la loi des Fiefs; au lieu que ce droit ayant été reconnu ſolemnellement dans un concile par les évêques, juſtes contradicteurs de ce droit, & dans la ſuite par les conciles & par les papes, cette reconnoiſſance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les tems à la dignité de ſon trône. Rédaction de la loi Salique par Clovis. Mort de ſainte Geneviéve, enterrée dans l'égliſe de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris ſon nom.

Clovis meurt, âgé de quarante-cinq ans : il en avoit regné trente : il fut enterré à Paris dans l'égliſe de ſainte Geneviéve, qui étoit alors ſous l'invocation de ſaint Pierre & de ſaint Paul : il laiſſe quatre enfans ; THIERI, fils d'une concubine, CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE, tous trois enfans de Clotilde : Audigier, dans ſon livre de *l'Origine des François*, prétend que Thieri fut fils d'une femme légitime. On lui donne auſſi une fille nommée Théodechilde.

Les évêques, en haine de l'Arianiſme, avoient favoriſé Clovis dans ſes conquêtes; & la reconnoiſſance de ce prince à leur égard, fut la ſource de l'autorité qu'ils ont conſervée ſi long-tems en France.

L'infanterie fait la principale force des armées. Loi Gombette (501) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne : il eſt fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au ſerment, (art. XLV.) Code Théodoſien, réformé par Anien, chancelier d'Alaric (506.) Ce fut en 529. le 16. avril, qu'on publia le code par ordre de Juſtinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le code Théodoſien; le digeſte fut publié par ordre du

CLOVIS.

même Juſtinien le 30. decembre 533. *Lex mundana*, compoſée du code Théodoſien pour les Romains, & des codes nationaux des Barbares, ſuivant leſquels ces derniers étoient jugés : cette loi s'appelle *Mundana*, ou *la Loi du monde*, par oppoſition au droit canonique. Uſage des vers à ſoie, apporté des Indes.

Le quatriéme ſiécle, c'eſt-à-dire, le ſiécle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux ſciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe ; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouſe & à Autun, la langue latine étoit la langue vulgaire du pays. Les ſciences ne firent que décliner depuis juſqu'à Charlemagne. (*Hiſt. litter. de la France, T.* 1.)

PRINCES contemporains.

Papes.

Symmaque. 514.
Hormiſdas. 523.
Jean I. 526.
Félix IV. 530.
Boniface II. 531.

Empereurs d'Orient.

Anaſtaſe I. 518.
Juſtin le Bouvier. 527.
Juſtinien I. 565.

Rois d'Italie.

Théodoric. 526.
Atalaric. 534.

Rois des Gots en Eſpagne.

Amalaric. 531.
Theudis. 548.

THIERI I. regne à Metz.

Premieres années paiſibles.

520. 521.

Thiéri aide Hermanfroi à dépouiller ſon frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il poſſédoit. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a plus beſoin de lui.

531.

Thiéri s'empare du royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir

CLODOMIR regne à Orléans.

Premieres années paiſibles.

523. 24. &c.

Clodomir fait la guerre à Sigiſmond roi de Bourgogne. Il le fait priſonnier, & enſuite le fait mourir. Il eſt tué lui-même dans le combat qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne, depuis la mort de Sigiſmond, qui eſt au nombre des ſaints.

CHILDEBERT I. regne à Paris.

Premieres années paiſibles.

523. 24. &c.

Childebert ſe joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigiſmond héritier de Gondebaud, qui retenoit injuſtement le bien de Clotilde leur mere : ils défont Sigiſmond, & en demeurent là.

531.

Childebert fait la guerre à Amalaric roi des Viſigots, qui traitoit mal ſa femme Clotilde,

CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.

Premieres années paiſibles.

523. 24. &c.

Clotaire ſe joint à Childebert & à Clodomir contre Sigiſmond.

531.

Clotaire accompagne Thiéri à la guerre contre le roi de Turinge, & ſe ſauve heureuſe-

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
fait mourir en le précipitant du haut d'une tour ; il eſt aidé dans cette guerre par Clotaire ſon frere, à qui il dreſſe des embûches. 534. Il meurt ; ſes femmes furent, N. fille d'Alaric, & Théodechilde. THEODEBERT ſon fils lui ſuccede. Ce jeune prince dès l'an 533. avoit repris ſur les Viſigots la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé : le Vellei, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wiſigarde ſa femme, pour épouſer Deuterie, qui avoit ſon mari. Il reprend ſa femme, il partage le royaume de Bourgogne avec ſes deux oncles. Il avoit eu une troiſiéme femme, dont le nom eſt inconnu. 535. Juſtinien fait un traité avec Théodebert & ſes oncles, pour les engager à ſe joindre à lui contre Théodat, devenu roi des Oſtrogots par Amalaſonte ſa femme.	533. Deux enfans de Clodomir maſſacrés à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déja fait le partage du royaume d'Orléans avec Thiéri. Le troiſiéme, Clodoalde, ſe ſauve, & eſt raſé : on l'invoque ſous le nom de S. Cloud. Clodomir eut pour femme Gondiuque, qui ſe remaria à Clotaire I.	ſœur de Childebert. Amalaric vaincu eſt aſſaſſiné par ſes gens. 534. Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thiéri à ſa mort. Théodebert les en empêche, & ſe lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar. Childebert, Clotaire & Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entr'eux. Thiéri avoit eu part à cette révolution dans ſon commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre ſur ſon camp, accorde la paix à Clotaire. Beliſaire, général de Juſtinien, reprend l'Afrique ſur les Vendales, qui y regnoient depuis l'an 400.	ment des piéges que lui tend ſon frere. 534. Clotaire & Childebert font en ſorte de profiter de l'abſence de Théodebert, qui eſt amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thiéri ſon pere, pour démembrer ſes états à ſa mort : Théodebert qui revient les en empêche. Il y avoit près de cent ans que le royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'empire de France. C'eſt dans cette année que l'on place l'établiſſement du prétendu royaume d'Yvetot.	*Papes.* Boniface II. 531. Jean II. 535. Agapet I. 536. *Empereur d'Occident.* Juſtinien I. 565. *Rois d'Italie.* Atalaric. 534. Amalaſonte. 534. Théodat. 537. *Rois des Goths en Eſpagne.* Amalaric. 531. Theudis. 548.

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
536. 37. Vitigès, ſucceſſeur de Théodat, gagne Théodebert, & fait aux Francs le délaiſſement de tout ce que les Oſtrogots poſſedoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme ſeigneurs de la ville de Rome. 539. Juſtinien regagne Théodebert, en lui faiſant les mêmes avantages que Vitigès; & ce traité eſt pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules. Depuis ce tems, dit Procope, les François furent abſolument maîtres de Marſeille, colonie des Phocenſes, & en poſſeſſion de cette mer; ce qui prouve que nous avions déja une marine. Théodebert meurt (548.) THEODEBALDE lui ſuccede. On voit une monnoie d'or de Théodebert, où l'image de ce prince eſt gravée d'un côté, avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'appartenoit qu'aux empereurs; de l'autre, on y voit une victoire avec les armes de l'empire: ce prince fit battre cette monnoie pour	543. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours: elle a été miſe au nombre des ſaints; elle eſt enterrée à ſainte Geneviéve. Il y a des hiſtoriens qui mettent ſa mort en 548.	543. Après avoir fait de grands progrès en Eſpagne, il eſt battu devant Saragoſſe, dont il faiſoit le Siége. 555. Childebert malade eſt obligé de faire une ceſſion à Clotaire de ce qui lui revient de la ſucceſſion de Théodebalde. 556. Childebert, pour ſe venger de la ceſſion forcée que Clotaire lui avoit fait faire, ſeconde la révolte de Chramne.	539. Clotaire fait une irruption ſur les terres de Childebert. Ils font la paix. 543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre. 555. Clotaire ſe rend maître de toute la ſucceſſion de Théodebalde. Il défait deux fois les Saxons. 556. Chramne ſon fils naturel ſe révolte contre lui.	*Papes.* Agapet I. 536. S. Silvere. 540. Vigile. 555. Pélage I. 559. *Empereur d'Orient.* Juſtinien I. 565. *Rois d'Italie.* Théodat. 537. Vitiges. 541. Théodebalde. 542. Ataric. 542. Totila. 553. Teia. 553. Ce prince fut le dernier roi des Oſtrogots en Italie. *Rois des Gots en Eſpagne.* Theudis. 548. Theudégéſile. 548. Aquila. 554. Athanagilde. 567.

THEODEBALDE regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
rabaiſſer l'orgueil de Juſtinien, qui avoit pris le titre de *Vainqueur des François.* (*Bouterouë.*) Il avoit levé une puiſſante armée, & s'étant déja emparé d'une partie de l'Italie, il alloit, quand il mourut, attaquer juſques dans Conſtantinople Juſtinien avec lequel il s'étoit brouillé. Le premier exploit maritime que nous connoiſſions depuis l'établiſſement de nos rois en deçà du Rhin, fut l'expédition de ce prince contre Cochiliac, roi des Danois; l'armée de terre de Cochiliac fut battuë, tandis que la flote: Françoiſe, qui arriva en même tems, mettoit en déroute la flotte Danoiſe. Narſés, général de Juſtinien, bat les François, commandés par Bucelin, ſur les bords du Caſilin, près Capoue, l'an 555. Théodebalde meurt la même année: ſes deux grands oncles lui ſuccedent.		557. Le pape Pélage envoie ſa profeſſion de foi à Childebert. Boniface VIII. fit la même choſe ſous Philippe le Bel en 1294. 558. Mort de Childebert, enterré à Paris dans l'Egliſe de ſaint Germain des prez, qu'il avoit fait bâtir ſous le titre de ſaint Vincent; il ne laiſſe que des filles de ſa femme Ultrogote: premier exemple de la loi fondamentale qui n'admet que les mâles à la couronne.	558. Par la mort de Childebert, Clotaire réunit tout l'empire des François.	*Papes.* Pélage I. 559. Jean III. 572. *Empereur d'Occident.* Juſtinien I. 565. *Rois des Goths en Eſpagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* L'Heptarchie commence en 519. & finit vers l'an 828. en la perſonne d'Ecbert, qui réunit les ſept royaumes.

CLOTAIRE I. régne ſeul.

560.

Son fils Chramne ſe révolte de nouveau, & ſe ligue avec le comte de Bretagne; car les chefs de cette province ſe nommoient comtes & non rois, ſuivant ces

CLOTAIRE I. regne ſeul.

PRINCES contemporains.

paroles de Grégoire de Tours : *Nam ſemper Britanni ſub Francorum poteſtate poſt obitum regis Chlodovechi fuerunt, & comites non reges appellati ſunt.* Clotaire donne bataille à ſon fils, le défait, & le brûle avec toute ſa famille dans une cabanne où il s'étoit ſauvé.

562.

Clotaire meurt ; il eſt enterré à ſaint Médard de Soiſſons, qu'il avoit fait bâtir ; il laiſſe quatre enfans qui lui ſuccedent. Il avoit eu pour femmes, Ingonde, Aregonde, Chonſene, Radegonde, Gondiuque, & Waldrade.

Pape.
Jean III. 572.
Empereurs d'Orient.
Juſtinien I. 565.
Juſtin II. 578.
Rois des Gots en Eſpagne.
Athanagilde. 567.
Liuba. 572.
Angleterre.
Heptarchie.

CARIBERT roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.
		563. Pendant que Sigebert faiſoit au-delà du Rhin la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric profitant de ſon abſence, lui enleve la ville de Rheims ; Sigebert revient, reprend Rheims, & dépouille Chilpéric de ſes propres états, qu'il lui rend par l'entremiſe de ſes deux freres.	562. Chilpéric veut avoir Paris pour ſon partage ; ſes trois freres s'y oppoſent : on tire au ſort les quatre royaumes, & il eſt roi de Soiſſons.
566. Caribert meurt : ſes freres partagent ſa ſucceſſion, mais comme chacun vouloit avoir la ville de Paris,	569. Etabliſſement du royaume des Lom-	565. Il épouſe Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des Viſigots, qui d'Arienne qu'elle étoit ſe fait Catholique,	Il impoſa de grands tributs : chaque arpent payoit une barrique de vin : & on payoit une certaine ſomme pour chaque tête d'eſclaves. Les ſujets rebutés abandonnent leurs poſſeſſions.
			567. Chilpéric épouſe Galſuinde, fille aînée d'Athanagil-

CARIBERT, roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
ils conviennent de la poſſeder tous trois par indivis, ſous la condition qu'aucun des trois n'y entreroit ſans le conſentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, & Marcouefe.	bards en Italie, environ ſeize ans après l'extinction de celui des Oſtrogots, dans la perſonne de Teïa leur dernier roi. Alboin roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narſès, qui étoit mécontent de Juſtinien, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans eſt maître de l'Italie, excepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares ſe répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout; mais le général Mummol les ayant attaqués, les bat à plate couture. Commencement de l'Exarchat de Ravennes, ſous le patrice Longin, envoyé par l'empereur Juſtin, qui finit en 752. lors qu'Aſtolphe roi des Lombards prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embarras où étoit ſon frere Gontran, roi de Bourgogne, ſurprend la ville d'Arles; mais cet avantage ne fut pas long, & les généraux de Gon-	de, & lui aſſure pour dot, ſuivant l'uſage d'alors, une partie des Domaines qu'il avoit hérités de Caribert. Galſuinde eſt trouvée morte: le ſoupçon de cette mort qui tomba ſur Frédégonde, maîtreſſe de Chilpéric, ſe confirma, quand Chilpéric l'eut épouſée après la mort de Galſuinde. Sa ſœur Brunehaut venge ſa mort, & fait armer Sigebert ſon mari & Gontran. Chilpéric perd une partie de ſes états, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appaiſer, les Domaines qu'il avoit donnés à Galſuinde pour ſa dot. 570. 571. 572. Chilpéric pouſſé par Frédégonde, profite de la querelle de ſes deux freres, & envoie contre Sigebert, ſon fils Clovis, qui lui enleve Tours & Poitiers; les deux freres s'é-	*Pape.* Jean III. 572. *Empereur d'Occident.* Juſtin II. 578. *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571. Cléfis. 572. *Rois des Gots en Eſpagne.* Athanagilde. 567. Liuba. 572. *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
	tran l'en puniſſent en reprenant non ſeulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faiſant la paix.	tant raccommodés, s'uniſſent contre Chilpéric & lui reprennent ce qu'il avoit injuſtement conquis.	*Papes.* Jean III. 572. Benoît I. 577. *Empereurs d'Orient.* Juſtin II. 578.
		573. 574. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de diſcipline eccleſiaſtique, Chilpéric en profite à ſon ordinaire, & envoie ſon fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert effrayé de ces ſuccès, fait entrer en France des troupes étrangeres; Gontran ſe joint à Chilpéric contre ces troupes; Sigebert menace Gontran de ſe jetter ſur la Bourgogne; Gontran reſte neutre: Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571. Cléfis. 573. Antarie. 590. *Rois des Gots en Eſpagne.* Liuba. 572. Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
	575.	575. Chilpéric ſe lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher ſon fils Théodebert contre lui; Théodebert eſt défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, ſe ſauve dans Tournai. Brunehaut preſſe Sigebert ſon mari, qui y étoit déjà aſſez porté, d'achever la défaite de Chilpéric; en effet, Sigebert s'empare de tous ſes états, & va l'aſſiéger dans Tournai, lorſque deux aſſaſſins envoyés par Frédégonde, lui ôterent la vie dans ſon camp.	
	Sigebert meurt aſſaſſiné à l'âge de quarante ans; il en avoit regné quatorze: prince accompli. Il eſt enterré à S. Médard de Soiſſons, auprès du corps de Clotaire ſon pere. Il laiſſa un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles. Il a eu pour femme Brunehaut.		
	576. Childebert, que Chil-	576. Chilpéric profitant de	

GONTRAN roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
	péric avoit fait enfermer, ſe ſauve de priſon, & eſt couronné roi d'Auſtraſie à Metz, le jour de Noel.	l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Sigebert, fort de Tournai, empriſonne Brunehaut, ſon fils Childebert, & deux filles. Merovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'épouſe à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Auſtraſie, & force Merovée de le ſuivre.	*Papes.* Benoît I. 577. Pélage II. 590. *Empereurs d'Orient.* Juſtin II. 578. Tibere. 556. *Roi des Lombards en Italie.* Anaric. 590. *Roi des Goths en Eſpagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
577. Gontran ſe joint à Childebert, & ſon général Mummol défait Didier, général de Chilpéric. Gontran perd ſes deux fils, qui meurent de maladie.	577. Brunehaut engage ſon fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric.	577. Chilpéric s'en prend à ſon fils Merovée de la défaite de ſon armée, & le fait priſonnier. Merovée ſe ſauve, & enfin eſt aſſaſſiné par les gens de Frédégonde, près de Thérouanne. Prétextat évêque de Rouen eſt dépoſé.	
		578. 79. 80. Frédégonde perd ſes trois enfans, qui meurent de dyſſenterie.	
581. 82. 83. Gontran ſe lie avec Childebert contre Chilpéric, puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre ſanglante entre ces princes.	581. Childebert ſe lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric; enſuite il ſe lie avec Chilpéric contre Gontran; ces princes ſe font une guerre ſanglante.	581. Frédégonde fait aſſaſſiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accuſant d'avoir empoiſonné ſes trois enfans.	
584.	584.	584. La paix ſe fait entre les trois rois. Chilpéric eſt aſſaſſiné à Chelles, revenant de la chaſſe. Sa femme Frédégonde, & Landri qu'elle aimoit, furent ſoupçonnés d'y avoir eu part. Il laiſſe un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
		lui ſuccede. Il a eu pour femmes, Audouere, Galſuinde & Frédégonde; de la premiere qui fut répudiée, il eut entre autres enfans Merovée.	*Papes.* Pélage II. 590. Saint Grégoire le grand. 604.
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, ſert de pere à Clotaire ſon fils, & défend Frédégonde contre la juſte vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pu tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déja entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	Frédégonde, veuve de Chilpéric, perſuade à Gontran de la ſoutenir contre Brunehaut & Childebert.	*Empereurs d'Orient.* Tibere. 586. Maurice. 602.
585. Gondebaud ſe diſant fils de Clotaire I. eſt couronné par quelques ſéditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bien-tôt après, ces mêmes traîtres livrent Gondebaud à Leudegiſile général de l'armée de Gontran. Childebert & Gontran ſe promettent une ſincere amitié.		585.	*Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590. Agilulf. 616.
Gontran compoſe un conſeil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris.	587. Childebert d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards: cette guerre n'eut pas de ſuccès.	Frédégonde ſe retire au Vaudreuil, où elle ſouffre impatiemment de voir ſans autorité.	*Rois des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585. Récarede. 601.
588. 89. Gontran fait la guerre à l'Eſpagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beauſrere de Childebert, & pour étendre ſes états juſqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut ſans ſuccès.			*Angleterre.* Heptarchie.
591. 92. Gontran fait la guerre contre Waroc, Comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes: *Nous ſavons, comme vous, que les villes armoriquaines*, (Nantes & Rennes) *appartiennent de droit aux*		596. Frédégonde fait aſſaſſiner Prétextat évêque de Rouen, & mépriſe les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoiſſance de ce crime. Elle attente pluſieurs fois ſans fruit à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
fils de Clotaire, & nous reconnoiſſons que nous devons être leurs ſujets.			*Pape.*
593. Gontran meurt âgé de ſoixante ans, ſans laiſſer d'enfans. L'Egliſe l'a mis au nombre des ſaints. Il avoit déclaré ſon neveu Childebert héritier de ſes royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Veneranде, Marcatrude & Auſtregilde. Quelques auteurs prétendent que ſa fille Clotilde lui ſurvéquit.	593. Childebert réunit à l'Auſtraſie, ſuivant la derniere volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans & de Bourgogne, & une partie de Paris.	593. Clotaire & Childebert partagent la propriété de la ville de Paris. Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert près de Soiſſons. Le lieu où ſe donna cette bataille, dit alors *Trucciacum*, eſt le village de *Droiſſi*, à cinq lieues de Soiſſons, lequel avec *Buſanci*, *Chacriſe*, *Nanteuil ſur Muret*, & *Muret*, renferme une vaſte campagne, propre à ſervir de champ de bataille. (*Le Beuf.*)	Saint Grégoire le Grand. 604. *Empereurs d'Orient.* Maurice. 602. *Rois des Lombards en Italie.* Agilulf. 616. *Rois des Goths en Eſpagne.* Récarede. 602. *Angleterre.* Heptarchie.
	595. Childebert défait les Varnes, peuple de Germanie, & détruit leur royaume.	594. Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Tourraine; cette bataille fut ſanglante, & la perte égale des deux côtés.	
	596. Childebert meurt, laiſſant de ſa femme Faileube deux enfans qui lui ſuccedent, ſous la conduite de Brunehaut leur grand'mere. THIERI regne en Bourgogne, & l'Auſtraſie a pour roi THÉODEBERT II.		
	597. Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour aſſurer ſa puiſſance. Elle contribue à la converſion du royaume de Cantorberi au chriſtianiſme.	597. Mort de Frédégonde.	
599. Brunehaut ſe ſauve chez ſon petit-fils Thieri, qui lui donne un aſyle.	598. Les grands d'Auſtraſie laſſés de la domination de Brunehaut, engagent ſon petit-fils Théodebert à l'exiler.		

THIERI II. roi de Bourgogne.

600.
L'armée de Thiéri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.

601. 602.
Thiéri joint à Théodebert défait les Gaſcons.

605. 6. 7. 8. &c.
Brunehaut corrompt les mœurs de Thiéri, pour le mieux gouverner, & l'irrite contre ſon frere Théodebert, juſqu'à lui perſuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.

613.
Thiéri meurt de dyſſenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le ſommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui reſtituer ce qu'on lui avoit pris.

Brunehaut miſe à mort par l'ordre de Clotaire.

On voit le tombeau de cette princeſſe dans l'égliſe de ſaint Martin d'Autun. (*Voyage Litter. de Martene.*)

THEODEBERT II. roi d'Auſtraſie.

600.
Théodebert joint à Thiéri défait Clotaire.

601. 602.
Théodebert joint à Thiéri défait les Gaſcons.

612.
Théodebert eſt défait par Thiéri, & pris à Cologne, où Brunehaut le fait aſſaſſiner. Il avoit eu pour femmes, Bilichilde & Teudichilde.

Le comte Romulphe, ſeigneur puiſſant, fut enveloppé dans les malheurs de ce regne, & ſon fils Romaric déſabuſé des grandeurs du monde, dotta de tous ſes biens la célebre abbaye de Remiremont, appellée *Romarici Mons* : c'étoit alors le tems des fondations, & il eſt étonnant ce qu'il y en avoit déja eu dans le ſeul Duché de Lorraine, qui ſe nommoit royaume d'Auſtraſie, dans l'Alſace, dans les montagnes de Voges, dans le pays des Lueques, aujourd'hui le diocèſe de Toul, Luxeuil, Eſtival, Moyen Mouſtier, S. Dié, Senone, Bon Mouſtier, &c.

CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.

600.
Clotaire eſt défait par Théodebert & par Thiéri.

603.
Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gaſcons, avoit fait marcher deux armées; celle que commande Landri eſt défaite par Thiéri; Théodebert épargne l'autre armée, par jalouſie contre ſon frere.

611.
Clotaire promet à Thiéri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert ſon frere, à condition qu'il lui ſera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la derniere guerre.

613.
Clotaire réunit dans ſa perſonne toute la Monarchie Françoiſe.

PRINCES contemporains.

Papes.

Saint Grégoire le Grand. 604.
Sabinien. 605.
Boniface IV. 614.

Empereurs d'Orient.

Maurice. 602.
Phocas. 610.
Héraclius. 641.

Rois des Lombards en Italie.

Agilulf. 616.

Rois des Goths en Eſpagne.

Récarede. 601.
Liuba II. 603.
Viteric. 610.
Gondemar. 612.
Siſebut. 621.

Angleterre.

Heptarchie.

CLOTAIRE II. ſeul roi des François.

PRINCES contemporains.

613. 614.

Clotaire établit dans les royaumes de Bourgogne, d'Auſtraſie & de Neuſtrie, des maires du palais, qui en étoient originairement les principaux miniſtres, & qui dans la ſuite abuſerent de leur autorité juſqu'à uſurper la puiſſance royale.

615.

Cinquiéme concile de Paris, compoſé d'évêques & de ſeigneurs; il s'en eſt tenu ſouvent de pareils depuis Charlemagne & les rois ſuivans, où il ſe fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les aſſemblées de la nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des eſpeces de parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où eſt venu le mot de *Plaids*.

622. &c.

Clotaire donne l'Auſtraſie & la Neuſtrie à Dagobert ſon fils, avec le titre de roi. Commencement de Mahomet. (Hegire.) Il mourut empoiſonné l'an 632.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, ſe marie à Clichi. Les Gaſcons ſe révoltent; cette guerre n'a point de ſuite. Guerre des Saxons, plus ſérieuſe; Dagobert y court riſque de la vie: Clotaire vient à ſon ſecours, & tue de ſa main le roi des Saxons.

628.

Clotaire II. meurt; il eſt enterré à Paris dans l'égliſe de ſaint Germain des prez; il étoit âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choſes ſur ce prince: il eſt le troiſiéme roi qui ait réuni toute la monarchie Fran-

Papes.

Boniface IV. 614.
Dieu-donné. 617.
Boniface V. 625.
Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641.

Rois des Lombards en Italie.

Agilulf. 616.
Adeluald. 626.
Ariovald. 638.

Rois des Gots en Eſpagne.

Siſebut. 621.
Récarede II. 621.
Suintila & ſes freres. 631.

Angleterre.

Heptarchie.

CLOTAIRE II. ſeul roi des François.

PRINCES contemporains.

çoiſe ; il eſt le ſecond du nom ; & par une deſtinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soiſſons, le moins conſiderable de tous, il réunit tous les autres, ainſi qu'avoit fait Clotaire I. ſon ayeul. Il avoit eu pour femmes, Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laiſſa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

Pape.
Honorius. 628.
Empereur d'Orient.
Héraclius. 641.
Roi des Lombards en Italie.
Ariovald. 638.
Rois des Goths en Eſpagne.
Suintila & ſes freres. 631.
Richemer. 633.
Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT I. roi de tout le reſte de l'empire François.

628. 629.

DAGOBERT laiſſe corrompre ſes mœurs, répudie ſa premiere femme, & en a juſqu'à trois dans le même tems, ſans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors eſt à peine croyable ; Saint Eloi, qui, né en Limouſin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ſes ouvrages d'orphévrerie, portoit déja des ceintures couvertes de pierreries, lorſqu'il vint à la cour de Clotaire : il fit pour lui un ſiége d'or maſſif & un trône entier de même métal pour Dagobert ; ces richeſſes venoient du commerce du Levant, que les négociations avec les empereurs de Conſtantinople avoient ouvert : elles venoient auſſi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chaſſés : Saint Eloi fut depuis tréſorier de Dagobert, évêque de Noyon, & bâtit l'égliſe de S. Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT, roi d'une partie de l'Aquitaine.

628. 629.

CHARIBERT obtient de ſon frere une partie de l'Aquitaine, plûtôt comme une eſpece d'appanage, dont le nom ne fut connu que longtems après, que comme un démembrement de la couronne : cependant il prit le titre de roi. Il fait Toulouſe ſa capitale.

630.

Charibert meurt ; Chilpéric ſon fils aîné, encore enfant, eſt mis à mort par l'ordre de ſon oncle Dagobert ; mais Charibert eut deux autres enfans, Boggis & Bertrand, qui lui ſurvéquirent. Le premier des deux a été la tige d'une longue ſuite de princes, dont la poſtérité s'eſt perpetuée juſqu'à Louis d'Armagnac duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignolles en 1503. (*Vaiſſette, Hiſt. de Languedoc.*)

DAGOBERT I. ſeul roi des François.

631. 632. 633.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des

DAGOBERT I. ſeul roi des François.

PRINCES contemporains.

Eſclavons; cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Auſtraſie; ce qui porta les Auſtraſiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Siſenand à ſe faire roi des Gots en Eſpagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gaſcons, qui ne dure point.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi ſatisfaction des courſes qu'ils avoient faites ſur les frontiéres, & à le reconnoître pour ſon ſeigneur.

Mort de Dagobert à Epinai, (638) âgé d'environ trente-ſix ans; il eſt enterré à ſaint Denis qu'il avoit fondé. Il laiſſe deux fils, SIGEBERT II. roi d'Auſtraſie, & CLOVIS II. roi du reſte de l'empire François. Il a eu pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfegonde, & Berthilde.

L'autorité des maires du palais abſorbe la puiſſance royale.

Papes.
Honorius I. 638.
Severin. 640.
Jean IV. 641.
Théodore. 649.

Empereurs d'Orient.
Héraclius. 641.
Conſtans. 669.

Rois des Lombards en Italie.
Ariovald. 638.
Rotharis. 654.

Rois des Gots en Eſpagne.
Richemer. 633.
Siſenand. 636.
Chintilla. 640.
Tulgos. 642.
Cindevind. 651.

Angleterre.
Heptarchie.

SIGEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CLOVIS II. roi de Bourgogne, & de Neuſtrie.
644. &c. PEPIN, maire du palais ſous Dagobert, l'eſt encore ſous Sigebert.	644. &c. CLOVIS regne ſous la tutelle de Nantilde ſa mere, qui gouverne avec Ega, maire du palais.
646. &c. Grimoald, fils de Pepin, lui ſuccede dans cette charge; l'autorité royale commence à s'affoiblir. Sigebert fait quantité de fondations; on	646. &c. Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé auſſi Archambaud, eſt créé maire du palais en Neuſtrie, & Flaochat en Bourgogne.

SIGEBERT II. roi d'Auſtraſie.

prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter ſon fils, en cas qu'il n'eût point d'enfans.

654. 55. 56.

Sigebert meurt, laiſſant de ſa femme Imnichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à Dagobert, & le fait conduire en Ecoſſe ; enſuite, ayant répandu le bruit de ſa mort, il fait proclamer ſon fils roi ; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant oppoſé, l'uſurpateur eſt détrôné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. ſuccede au royaume d'Auſtraſie.

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

657. &c.

Clovis, pour nourir les pauvres, avoit enlevé de l'égliſe de ſaint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de ſaint Denis & de ſes compagnons ; ce prince, dans une aſſemblée d'évêques, obtint en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute juriſdiction, laquelle fut confirmée par Landeric, évêque de Paris.

660.

Clovis II. meurt après ſon frere, & laiſſe trois enfans, dont le troiſiéme, nommé THIERI, n'eut alors aucun partage ; l'aîné, CLOTAIRE III. ſuccede aux royaumes de ſon pere, & le ſecond, nommé CHILDERIC, avoit ſuccedé au trône d'Auſtraſie, après la dépoſition du fils de Grimoald, & ſur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde.

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

660. &c.

BATILDE, mere de Clotaire III. gouverne ſous ſon fils avec beaucoup de ſageſſe.

Elle ſe retire par dévotion dans le monaſtere de Chelles, qu'elle avoit fondé, & laiſſe le royaume à la merci d'Ebroin, maire du palais, dont elle avoit juſques là réprimé les violences; l'Egliſe l'a reconnue pour ſainte.

PRINCES contemporains.

Papes.

Martin I. 654.
Eugène I. 656.
Vitalien. 669.

Empereur d'Orient.

Conſtant. 668.

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis. 654.
Rodoald. 659.
Aripert. 661.
Gondipert. 662.

Roi des Gots en Eſpagne.

Récéſuind. 672.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Auſtraſie.

CHILDERIC ſe voit roi de toute la France par la mort de Clotaire III, & par la retraite forcée de Thiéri.

Childéric abandonne une partie de l'Auſtraſie à Dagobert II. fils de Sigebert.

Tant que Childéric ſuivit les conſeils de Leger, évêque d'Autun, il ſe conduiſit bien, mais dès qu'il ceſſa de les ſuivre, il tomba dans le mépris.

673.

Bodillon, ſeigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir repréſenté un peu librement le danger d'une impoſition exceſſive qu'il cherchoit à établir, l'aſſaſſine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la reine ſa femme Bilihilde, & à ſon fils Dagobert. Childéric laiſſa un fils nommé DANIEL, qui ne lui ſuccéda pas pour lors : ce fut THIERI, qui fut tiré de ſaint Denis, & qui monta ſur le trône.

THIERI III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

673.

THIERI commence à regner ; Ebroin, le même qui avoit été maire du palais ſous Clotaire III. contraint par les armes Thiéri à le recevoir de nouveau pour ſon maire du palais.

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

668.

Clotaire III. meurt ; THIERI, ſon ſecond frere, qui n'avoit point eu de part à la ſucceſſion, eſt roi à ſa place, par les ſoins d'Ebroin ; mais la haine qu'on avoit pour ce miniſtre rejaillit ſur le roi même, & Thiéri fut enfermé dans l'abbaye de ſaint Denis.

DAGOBERT II. roi d'une partie de l'Auſtraſie.

DAGOBERT II. ce fils de Sigebert qu'on avoit fait conduire en Ecoſſe, revient, & regne dans l'Auſtraſie, dont Childéric lui abandonne une partie.

673, 674. &c.

Dagobert qui regnoit déja dans une partie de l'Auſtraſie, ſe rend maître du reſte de ce royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui ſe diſoit fils de Clotaire III.

679. &c.

Dagobert II. meurt ; ſa mort auroit dû rendre Thiéri ſeul maître de la monarchie, mais l'Auſtraſie craignant de tomber ſous la domination d'Ebroin, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnoître de roi : Pepin & Martin s'en firent déclarer ducs ou gouverneurs. (*Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres, tom. VI.*)

PRINCES contemporains.

Papes.

Vitalien. 669.
Deodat. 676.
Domnus I. 678.
Agathon. 682.
Léon II. 684.
Benoît II. 685.
Jean V. 686.
Conon. 687.

Empereurs d'Orient.

Conſtans. 668.
Conſtantin Pogonate. 685.

Rois des Lombards en Italie.

Grimoald. 671.
Garibald. 673.
Pertarit. 691.

Rois des Goths en Eſpagne.

Récceſuind. 672.
Vamba. 680.
Ervige. 687.

Angleterre.

Heptarchie.

THIERI III. regne ſeul.

Commencement des rois faineans.

688. &c.

Ebroin eſt aſſaſſiné, pluſieurs maires lui ſuccedent; Bertaire dernier maire fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entrepriſe de Pepin; le duc Pepin Heriſtel s'étoit déja emparé de l'Auſtraſie, lorſque Dagobert fils de Childéric fut aſſaſſiné: il en étoit comme ſouverain, mais toujours ſous l'autorité apparente de Thiéri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thiéri, paſſoient en Auſtraſie; Pepin, qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya; Thiéri voulut en avoir raiſon, un combat décida de l'empire.

690. &c.

Thiéri fut défait, & Pepin s'empara de toute l'autorité, ſous le nom de maire du palais.

Pepin ſoumet tous les voiſins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foibleſſe des regnes précédens; Thiéri meurt, & ſa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier; il avoit eu pour femme Crotilde.

CLOVIS III.

PEPIN continue à regner ſous le nom de Clovis III. fils de Thiéri; il étend ſes conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

PEPIN, qui continue de regner ſous le nom de Childebert, frere de Clovis III. fait ſon fils aîné duc de

PRINCES contemporains.

Papes.

Serge I. 701.
Jean VI. 705.
Jean VII. 707.
Siſinne. 708.

Empereur d'Orient.

Juſtinien II. 711.

Rois des Lombards en Italie.

Pertarit. 691.
Cunibert. 703.
Luitbert. 704.
Aripert. 712.

Roi des Goths en Eſpagne.

Egica. 701.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

Bourgogne, & ſon cadet maire du palais de Childebert; ſes deux enfans meurent.

711. &c.

Childebert III. meurt, après avoir regné ſeize ans; il eſt enterré à Choiſi, ſur la riviere d'Aiſne; il laiſſe un fils qui lui ſuccede.

DAGOBERT III.

CE prince a peu d'autorité. Pepin fait ſon petit-fils Théodebalde maire du palais de Dagobert III.

714.

Mort de Pepin; cet homme fut utile à l'état en même tems qu'il anéantit la puiſſance des rois.

Théodebalde, enfant, eſt maire du palais ſous la tutelle de ſa mere; Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, eſt arrêté par la mere de Théodebalde.

Un gouvernement ſi étrange ne ſubſiſte point; les peuples ſe révoltent; Théodebalde ſe ſauve, & ſa charge eſt donnée à Rainfroi.

Les Gots, qui avoient chaſſé les Romains d'Eſpagne, en ſont chaſſés à leur tour par les Sarrazins, que le comte Julien avoit appellés pour ſe venger de Roderic, qui avoit deshonoré ſa fille. Les chrétiens Eſpagnols qui ſe ſoumirent aux Maures, en conſervant leur religion, furent appellés *Muzarabes*.

715. 716. &c.

Les ennemis voiſins de la France profitent de ces troubles; Charles-Martel échappé de ſa priſon paroît en Auſtraſie: les Auſtraſiens le reçoivent comme ſi ç'avoit été Pepin ſon pere lui-même, & le reconnoiſſent pour duc d'Auſtraſie.

PRINCES contemporains.

Papes.

Conſtantin. 714.
Grégoire II. 731.

Empereurs d'Orient.

Juſtinien II. 711.
Philippe Bardane. 713.
Anaſtaſe II. 714.
Théodoſe III. 716.

Rois des Lombards en Italie.

Aripert. 712.
Anſprand. 712.
Luitprand. 744.

Rois des Gots en Eſpagne.

Egica. 701.
Vitiſa. 711.
Roderic, dernier roi des Gots en Eſpagne. 714.
Pélage. 737.

Ce prince caché dans les rochers de l'Aſturie, conſerva le nom de roi, & y perpetua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechaſſerent enfin les Maures ſous Philippe III.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

PRINCES contemporains.

Papes.

Dagobert III. meurt, & laiſſe un fils nommé THIERI, qui ne fut pas roi pour lors; on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPERIC.

Grégoire II. 731.
Grégoire III. 741.
Empereurs d'Orient.
Théodoſe III. 716.
Léon Iſaurique. 741.
Rois des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.
Rois des Goths en Eſpagne.
Pélage. 737.
Angleterre.
Heptarchie.

CHILPERIC II.

CE roi ne doit pas être mis au nombre des faineans. Rainfroi ſecondant ſes vûes, s'oppoſe à Charles-Martel.

719.

Il arrive ſous ce regne ce qui étoit arrivé à Pepin ſous Thiéri III. Charles-Martel défait Chilpéric; Rainfroi perd ſa place, & le roi eſt forcé de reconnoître Charles-Martel pour ſon maire du palais.

720.

Chilpéric II. meurt à Noyon; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui ſuccede.

THIERI IV. dit de Chelles.

725. &c.

CHARLES-MARTEL entreprend de faire la guerre aux peuples voiſins de la France, & de les convertir à la religion chrétienne.

731.

Eudes duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, eſt battu deux fois.

732. &c.

Les Sarrazins ayant paſſé les Pyrénées, ſont défaits par Charles-Martel, dans un combat entre Tours & Poitiers, où ils perdent plus de trois cens mille hommes.

THIERI IV. dit de Chelles.

PRINCES contemporains.

734. 735.

Eudes duc d'Aquitaine étant mort, Charles-Martel accorde à ſon fils Herald la jouiſſance du domaine de ſon pere, à condition de lui en rendre hommage, & à ſes enfans, ſans faire aucune mention du roi Thiéri.

736.

Thiéri meurt.

Pape.
Grégoire III. 741.
Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741.
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.
Rois d'Eſpagne.
Pélage. 737.
Favila. 739.
Alphonſe I. 757.
Angleterre.
Heptarchie.

INTERREGNE.

CHARLES-MARTEL continue de regner ſans nommer un nouveau roi; il défait les Friſons, & toute la Friſe eſt réunie à la couronne.

737. 738.

Les Sarrazins ont des intelligences dans Lyon, dans la Provence & dans le Languedoc; Charles-Martel les y pourſuit, & les défait.

739.

Les Saxons ſe révoltent & ſont domptés.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la ſoumiſſion où le bruit de ſa valeur avoit mis toute l'Europe.

Troubles de l'Italie à l'occaſion de l'héréſie des Iconoclaſtes, ſoutenus par l'empereur Léon; Grégoire II. fit ce qu'il put pour intéreſſer Charles-Martel à s'oppoſer aux progrès de cette héréſie, mais Charles differa toujours de lui donner du ſecours, ſoit que les offres de Grégoire ne lui paruſſent pas ſuffiſantes, ſoit pour ne pas déplaire au roi des Lombards, qui inquiétoit auſſi le pape de ſon côté. Grégoire III. ſucceda à

INTERREGNE.

Grégoire II. & fit des propoſitions plus avantageuſes à Charles-Martel; ſavoir, de ſe ſouſtraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer conſul de Rome; c'eſt là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, & le préſage que l'empire devoit paſſer dans la Maiſon de France.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon, & de Charles-Martel; Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le gouvernement du royaume, & ſont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il eſt plus avantageux de faire ceſſer l'interregne; il fait proclamer roi CHILDERIC III.

CHILDERIC III.

CHILDERIC III. fils de Thiéri de Chelles, (*Chroniq. de Fontenelle*) eſt proclamé roi dans la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'eſt-à-dire, dans la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence, car l'Auſtraſie n'eut point d'autre maître que Carloman.

743.

Concile de Leptine, dans la préface duquel Carloman parle en ſouverain; ce concile eſt le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation: cette époque a pour auteur Denis le Petit dans ſon cycle de l'an 526. & Bede l'employa depuis dans ſon hiſtoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemands, les Saxons & les Eſclavons.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire III. 741.
Zacharie I. 752.

Empereurs d'Orient.
Léon Iſaurique. 741.
Conſtantin Copronyme. 775.

Rois des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.
Hildebrand. 744.

Roi d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757.

Angleterre.
Heptarchie.

CHILDERIC III.

PRINCES contemporains.

744. &c.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté.

746.

Carloman quitte le gouvernement de l'Auſtraſie, & ſe retire à Rome, où il embraſſe la vie religieuſe.

747. 748. 749.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, ſe révolte contre lui, pour avoir raiſon des droits que ſon pere lui avoit laiſſés; Pepin marche contre lui, & le défait à diverſes repriſes.

750.

Childéric III. eſt détrôné, raſé, & enfermé dans le monaſtere de Sithiu, aujourd'hui ſaint Bertin; il avoit un fils nommé Thiéri, qui fut envoyé dans le monaſtere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obcurité.

Fin de la Race des MEROVINGIENS, *après deux cens ſoixante & dix ans de regne, à compter depuis* CLOVIS I.

Rois Fainéans.

Pape.
Zacharie I. 752.
Empereur d'Orient.
Conſtantin Copronyme. 775.
Rois des Lombards en Italie.
Rachis. 750.
Aſtolphe. 756.
Roi d'Eſpagne.
Alphonſe I. 757.
Angleterre.
Heptarchie.

REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS auteurs ont écrit différemment ſur les commencemens de notre monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos : nous hazardons notre ſentiment ſur leurs différens ſyſtêmes.

Nous penſons contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables rois, que Clovis l'étoit, & non un chef d'avanturiers, comme il l'a prétendu; que ce n'a point été par une irruption ſubite, & à la maniere des barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en ſervitude ; ainſi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous penſons avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaiſons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne ſauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevû aſſez confuſément, qu'il a tâté tous les ſyſtêmes, & que ſans en embraſſer aucun, il n'a pas aſſez fait ſentir en quoi ils différoient, ni les points eſſentiels qui diviſoient les hiſtoriens.

Nous croyons avec l'abbé du Bos, que Clovis a poſſedé des charges dans l'empire Romain, qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient, que les évêques & la religion ont beaucoup contribué à ſes ſuccès : mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules ayent été au-devant de ſes loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'eſt ſervi des circonſtances des tems, des diſpoſitions des eſprits, des charges qu'il exerçoit, de la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres princes leurs voiſins, & qu'il a employé tous ces moyens, ſoit pour les réduire, ſoit pour les maintenir ſous ſon autorité, quand une fois il les y a eu réduits ; qu'ainſi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquiſe, & dont les armes ne l'ayent rendu le maître. En un mot, ſi j'oſe dire ma penſée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois, les Romains vous accablent & ne vous défendent point, vos biens ſe conſument en ſubſides, que vous

Remarques particulieres.

leur payez, & en pillages qu'exercent ſur vous les Bourguignons & les Viſigots. Laiſſez-vous conquérir par moi, je vous garantirai des pillages, & vous ne payerez que des ſubſides legers ; les évêques auront fait valoir ces motifs auprès des peuples ; à ces inſinuations Clovis aura joint la force de ſes armes, les troupes armées pour les Romains ſe ſeront défendues, le peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reſte, & après avoir réellement conquis un pays qui ne ſe ſeroit point donné, il aura pris le titre glorieux de liberateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant ; c'eſt ce qui s'eſt vû tant de fois dans l'hiſtoire, lorſque des princes voulant conquérir une nation, ont répandu des manifeſtes parmi leurs ennemis, pour diſpoſer les peuples a reconnoître le ſort des armes, en cas qu'il leur fût favorable, réellement le prince eſt conquérant, mais il ſe cache ſous l'apparence d'un liberateur, & l'appas d'un gouvernement plus doux gagne les peuples, toujours amoureux de la nouveauté : dira-t'on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura ſoumiſe ? Ce ſeroit une illuſion, mais il ne l'a pas miſe ſous le joug, ce ſera un nouveau maître & non un tyran ; les peuples renfermés dans ſes états ſauront qu'ils ont changé de roi, ſans avoir changé de fortune, ni de ſituation ; le conquérant tiendra les engagemens de ſon prédéceſſeur, il maintiendra les loix qu'il aura trouvé établies : enfin le nouveau roi aura acquis des ſujets par la force, & les conſervera par la douceur & la modération ; voilà l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé à Clovis. Voilà ce que nous avons l'obligation à M. l'abbé du Bos d'avoir démêlé : comme il eſt le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté oppoſé, l'irruption violente des Francs admiſe & crue par tous les hiſtoriens l'a révolté avec raiſon, & pour les confondre, il n'a préſenté à la place qu'un roi ſage & moderé, que l'appas de ſes vertus a rendu maître, ſans coup-férir, d'une nation puiſſante ; c'eſt le milieu entre ces deux ſyſtêmes qui nous a paru le plus vraiſemblable, mais que nous n'aurions jamais apperçu, ſans la lumiere que M. l'abbé du Bos a répandue par ſes recherches & par ſes ſavantes critiques ſur ce morceau de notre hiſtoire.

Remarques particulieres.

Les maires du palais, dans leur origine, repréſentoient ce qu'eſt aujourd'hui le grand maître ; & celui qui étoit revétu de cette dignité, ſe nommoit *major domus regiæ, palatii gubernator, præfectus, &c.* ainſi, lorſque Chilpéric envoya Waddon pour accompagner ſa fille en Eſpagne, où elle alloit épouſer Récaréde, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princeſſe ; & c'eſt là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui ſe trouvent nommés dans l'hiſtoire avant la mort de Dagobert I. La puiſſance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui eſt l'époque de la décadence de l'autorité royale ; leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, enſuite à vie, puis il devint héréditaire ; ils ne commandoient que dans le palais des rois, ils devinrent leurs miniſtres, & on les vit à la tête des armées ; auſſi changerent-ils leurs qualités, & le maire prit dans la ſuite celles de *dux Francorum, dux & princeps, ſubregulus.* Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, ſous le regne de Sigebert II. roi d'Auſtraſie. (*Mem. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome X.*)

La charge de grand référendaire répondoit à celle de chancelier d'aujourd'hui ; cette charge devenue encore plus conſidérable ſous la deuxiéme race, eſt aujourd'hui la premiere de l'état, depuis la ſuppreſſion de celle de connérable. Le comte du palais étoit bien inferieur au maire ; il étoit cependant le juge de tous les officiers de la maiſon du roi, & confondoit dans ſa perſonne tous les autres offices que l'on a vûs depuis, tels que bouteiller, chambrier, &c. Cette charge ſubſiſta ſous la deuxiéme race, tandis que celle de maire fut anéantie ; & ſous les rois de la troiſiéme, celle de ſénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous eſt reſtée dans le grand-prevôt de l'hôtel. Le connérable qui ne marchoit qu'après le comte du palais ſous la deuxiéme race, devint le premier homme de l'état ſous la troiſiéme, & la charge de ſénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé, que ſous cette premiere race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la ſucceſſion des rois leurs peres ; que les femmes même de nos rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur conſtituoient en dot, & que cette propriété, au défaut d'enfant, paſſoit à leurs collateraux ; mais cette opinion eſt fortement combattue dans un mémoire de

Remarques particulieres.

M. de F. (*Memoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome VIII.*)

Sous cette même race, nos rois conféroient les évêchés, à l'excluſion du peuple & du clergé.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits & non par jours : *nec dierum numerum ut nos ſed noctium computant.* (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit ſuivant la loi ſalique a perdu ſon eſclave, ſon cheval, ou ſon bœuf, le proprietaire a quarante nuits de terme pour s'en reſſaiſir. (*Loi Salique, T.* 49.)

Charles Martel vainqueur des Sarazins

MINISTRES, GUERRIERS,

MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES

Qui ont vécu depuis l'an 480. juſqu'en 751. ce qui embraſſe toute la premiere race.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
MAIRES DU PALAIS, rangés ſelon l'ordre des regnes.	GENERAUX D'ARMÉE.	REFERENDAIRES.	Agathias, mort vers l'an 560.
Regne de CLOVIS I. *mort en* 511.	Singrius.	Les noms des référendaires de cette premiere race, qui étoient les plus conſidérables des magiſtrats d'alors, ſont ſi peu intéreſſans, & ce que l'on en diroit eſt ſi incertain, que l'on a crû devoir ſe réduire à une ſimple note.	Alcimus Avitus. 520.
Lando.	Mummol.		S. Anthelme, vers 709.
Regne de CLOTAIRE I. *mort en* 562.	Didier.		Bede. 735.
Théodoric.	Leudégiſile.		S. Benoît. 543.
Badégiſile.	Landri.		Boece. 524.
Gondoland.			Caſſiodore. 575.
Landrégeſile.			S. Colomban. 615.
Regnes de CARIBERT, *mort en* 566. *&* CHILPERIC I. *mort en* 584.			Denis le Petit, avant 556.
Landrégeſile.			S. Eloi. 665.
Cuppa.			Ennode. 521.
Landri.			S. Epiphane. 496.
Chrodin.			Fortunat, vers 600.
Gogon.			Frédégaire, vers 658.
Radon.			S. Fulgence, vers 533.
Regne de CLOTAIRE II. *mort en* 628.			Gennade, vers 494.
Landri.			Grégoire de Tours. 595.
Florentian.			Jean Climaque. 606.
Wlfoald.			Jornandes, vers 552.
Warnachaire.			Marculfe, vers 660.
Berthoald.			Marius d'Avranches. 585.
Protadius.			
Claudius.			
Licin.			
Gondebaud.			
Waraton.			
Carloman.			
Gondoald.			
Regne de DAGOBERT I. *mort en* 638.			
Gondoald.			
Sadrégeſile.			
Arnoul.			

Il y avoit, outre le grand référendaire, des officiers qui lui étoient ſubordonnés, mais qui portoient comme lui le titre de référendaires; ils étoient chargés de dreſſer & de rédiger les lettres royaux, & exerçoient même quelquefois les fonctions du grand référendaire.

Du Cange, dans

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
MAIRES DU PALAIS.		ſon gloſſaire, a donné une longue ſuite de ces magiſtrats: Teſſereau & du Cheſne en ont auſſi parlé.	Procope, vers 520.
Archambaud.			S. Remi, vers 535.
Pepin l'ancien.			Sidonius Apollin. 482.
Cogon Noran.			Symmaque. 514.
Ega.			Zozime, vers 501.
Regne de CLOVIS II. *mort en 660.*			
Archambaud.			
Bertinoald.			
Ebroin.			
Almaric.			
Flaochat.			
Martin.			
Grimoald.			
Adalgiſe.			
Regne de CHILDERIC II. *mort en 673.*			
Ebroin.			
Robert.			
Wlfoald.			
S. Leger.			
Regne de THIERI III. *mort en 690.*			
Ebroin.			
Leudéſile.			
Waraton.			
Gilimer.			
Bertaire.			
Regne de CLOVIS III. *mort en 695.*			
Pepin Heriſtel.			
Regne de CHILDEBERT III. *mort en 711.*			
Pepin Heriſtel.			
Dreux.			
Grimoald.			
Nordebert.			
Regnes de DAGOBERT III. *mort en 715. & de* CHILPERIC II. *mort en 720.*			
Grimoald.			
Théodebalde.			
Rainfroi.			
Charles-Martel.			
Regne de THIERI IV. *mort en 716.*			
Charles-Martel.			
Regne de CHILDERIC III. *raſé en 750.*			
Pepin le Bref.			

Charlemagne couronné Empereur.

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
SECONDE RACE.

SANS adopter aucun ſyſtême ſur la ſucceſſion à la couronne, il ſuffira de dire hiſtoriquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la couronne paſſer dans une maiſon étrangere; pendant toute la premiere race, elle n'avoit été portée que par les deſcendans de Clovis, à la vérité ſans droit d'aîneſſe, & avec partage; elle fut poſſedée de même, ſous la deuxiéme race, par les enfans de Pepin; mais ainſi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ſes deſcendans furent dépoſſedés à leur tour. Enfin, ſous la troiſiéme race, le droit ſucceſſif-héréditaire s'eſt ſi bien établi, que les rois ne ſont plus les maîtres de déranger l'ordre de la ſucceſſion, & que la couronne appartient à leur aîné par une coutume établie; *laquelle*, dit Jerôme Bignon, *eſt plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. *Avénemens à la couronne.*

PEPIN, *dit* LE BREF, *premier roi de la seconde race, fils de Charles-Martel, parvient à la couronne l'an 751. âgé d'environ trente-sept ans. C'est le premier de nos rois qui se soit fait couronner & sacrer avec les cérémonies de l'église. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale de Soissons, par saint Boniface, légat du pape, & archevêque de Mayence.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

751. 752.

PEPIN est proclamé roi de France à Soissons; il est secondé dans cette grande entreprise par le pape Zacharie, & par S. Boniface, évêque de Mayence, qui avoient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, protecteur des Iconoclastes, & aux Lombards, ennemis du saint siége; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'absolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidelité à son roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome VI.*)

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons; il force le comte de Bretagne à se soumettre.

Astolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, & par là ôte à l'empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le pape Etienne III. vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, & commence à établir la puissance temporelle de la cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui passoit pour savant, daigna-t-il recourir à la prétendue donation de Constantin, & employer un titre imaginaire, quand il en avoit un si authentique?

756. 57.

La mort d'Astolphe, roi des Lombards, rend le pape plus puissant; il sert l'ambition de Didier, général d'Astolphe, en l'aidant à se faire roi des Lombards au préjudice du frere d'Astolphe; Didier, par reconnoissance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déja faite. La premiere orgue qui ait paru en France est envoyée en 757. par Constantin Copronyme à

FEMMES.	ENFANS.	768. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, morte en 783. Il y a trois opinions ſur cette princeſſe, DuTillet dit que Berthe étoit fille d'Ærarchia empereur de Conſtantinople ; on lit dans une dépêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du roi des Allemands ; enfin les annales de S. Bertin lui donnent pour pere le comte de Laon, c'eſt l'opinion de Mezerai & du P. Anſelme.	CHARLEMAGNE, } qui regnerent. CARLOMAN, } Pepin, } Rothaïde, } morts jeunes. Adelaïde, } Gilles. Giſele.	PEPIN *meurt d'une hydropiſie à S. Denis, le 24. du mois de Septembre 768. âgé de cinquante-quatre ans, dans la dix-ſeptiéme année de ſon regne.*	*Papes.* Zacharie. 752 Etienne II. 752. Etienne III. 757. Paul I. 767. Etienne IV. 772. *Empereur d'Orient.* Conſtantin Copronyme. 775. *Rois des Lombards en Italie.* Aſtulphe. 756. Didier. 774. *Rois d'Eſpagne.* Alphonſe I. 757. Froila. 768. *Angleterre.* Heptarchie.

Pepin, qui étoit alors à Compiegne, & qui en fit don à l'égliſe de ſaint Corneille de cette ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Eſclavons, aux Bavarois, & au duc d'Aquitaine, & eſt par tout vainqueur.

767. 768.

Le duc d'Aquitaine eſt défait par Pepin, qui réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine étoit petit-fils d'Eudes, & deſcendoit de Caribert, ſecond fils de Clotaire II.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un laïc, nommé Conſtantin, eſt fait pape; le peuple ſe révolte contre lui, on lui créve les yeux, & Etienne IV. eſt exalté.

Les aſſemblées générales qui ſous les rois de la premiere race s'étoient tenues au mois de mars, commencerent ſous ce prince à ſe tenir au mois de mai, par la raiſon que l'uſage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la néceſſité de trouver des fourages engagea Pepin à remettre l'aſſemblée au mois de mai.

Nos rois de la deuxiéme race tenoient cour pléniere aux fêtes de Noël & de Pâques.

Champ de Mars.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Fulrad, grand chancelier.	Waultier d'Alſace. Gerard de Rouſſillon, comte de Provence.	Archichanceliers. Saint Boniface. 754. Francon. Volfrad. Bodillon.	S. Boniface. 754. S. Chrodegang. 766. S. Pirmin. 758.

768. *Avénement à la couronne.*

CHARLEMAGNE & CARLOMAN *succedent au roi Pepin leur pere l'an 768.*

Evenemens remarquables.

768. 69. 70.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN succedent à Pepin leur pere : leur ambition les diviſe à l'occaſion du partage de leurs états ; Didier, roi des Lombards, & le duc de Baviere entretiennent cette diviſion.

771.

La mort de Carloman rend Charlemagne maître de toute la monarchie françoiſe.

772. 73.

Charlemagne commence contre les Saxons la guerre, qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans ; il les défait près de Paderborn, & pille leur fameux Temple, où étoit adorée l'idole d'Irminſul.

774.

Fin du royaume des Lombards dans la perſonne de Didier, qui voulant s'emparer de l'Italie, & empêcher Charlemagne de s'y oppoſer, lui ſuſcite des affaires domeſtiques, en faiſant valoir les droits des deux fils de Carloman, à qui il avoit donné un aſyle. Charlemagne paſſe le mont Cénis, bat Didier, le fait priſonnier, & ſe fait couronner roi des Lombards. Fameux decret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au ſaint Siége, en ſe réſervant la ſuzeraineté : ce qui ſe prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome, en qualité de ſouverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *Imperante domino noſtro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un Concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. an.* 775.)

FEMMES.	ENFANS.	814. MORT.	PRINCES contemporains.
Himiltrude, répudiée en 770.	Pepin. 811.	CHARLEMAGNE meurs d'une pleuréſie, le 28. Janvier 814. dans la ſoixante-onzième année de ſon âge, la quarante-ſeptiéme de ſon regne, la quarantiéme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorziéme depuis qu'il avoit été couronné empereur; il eſt enterré à Aix-la-Chapelle.	*Papes.*
Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards, auſſi répudiée en 771.	Rothais.		Etienne IV. 772.
			Adrien I. 795.
			Léon III. 816.
			Empereurs d'Orient.
Hildegarde. 783.	Charles, roi de la France orientale. 811.		Conſtantin Copronyme. 775.
	Pepin, roi d'Italie. 810.		Léon IV. 780.
	LOUIS le Débonnaire, empereur, & roi de France.		Conſtantin VI. 797.
	Lothaire, mort jeune.		Irene. 802.
	Rotrude. 810.		Nicéphore. 811. C'eſt à ce prince que commence l'*empire des Grecs*, appellé *le bas empire.*
	Berthe. 853.		Staurace. 812.
	Giſele.		Michel Curopalate. 813.
	Hildegarde, Adélaïde, } mortes jeunes.		Léon l'Arménien. 820.
			Rois d'Italie.
Faſtrade. 794.	Théodrade, abbeſſe d'Argenteuil.		Didier, vaincu par Charlemagne, qui mit fin au royaume des Lombards en 774. Ce royaume avoit duré 205. ans.
	Hiltrude, ou Rotrude, abbeſſe de Farmoutiers.		Charlemagne, empereur. 814.
Luitgarde. 800.			*Rois d'Eſpagne.*
	Enfans naturels.		Aurelio. 774.
	Charlemagne eut de Régine,		Sile. 782.
	Hugues l'Abbé. 844.		Mauregat. 788.
	Drogo. 855.		Vérémond I. 791.
	Adalinde.		Alphonſe le chaſte. 844.
	& Adelinde,		*Anglaterre.*
	Thiéri.		Heptatchie.
	de Gerſuinde,		
	Adeltrude.		
	Quelques auteurs donnent encore à ce prince une fille, nommée Emma, *& prétendent qu'il la fit épouſer à Eginhard, dont il avoit découvert le commerce avec cette princeſſe.*		

Evenemens remarquables ſous Charlemagne.

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui maſſacrent un corps de troupes françoiſes ; Charlemagne accourt d'Italie, & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgiſe, qui s'étoit retiré à Conſtantinople, entretient des liaiſons en Italie ; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même diſſiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au duc de Frioul.

778.

Charlemagne paſſe en Eſpagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragoſſe ; chemin faiſant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre. Défaite de Roncevaux, où périt Roland, que nos premiers romans ont rendu ſi célébre. Charles repaſſe en Allemagne, & bat les Saxons dans la Heſſe.

779.

Capitulaire de Charlemagne à Heriſtal, où ce prince célébra la fête de Noël : il en avoit fait un la premiere année de ſon regne, & il en fit trois autres en 789.

780. 81. 82. 83. &c.

Vitikinde, général des Saxons, les excite toujours à la révolte ; ils battent les généraux de Charlemagne au combat de Sintal ; Charlemagne s'en venge d'une maniere ſanglante, & engage enfin Vitikinde à ſe faire baptiſer.

787. 788.

Le duché de Baviere réuni à la couronne de France, à cauſe des infidélités de Taſſillon, duc de cette province, qui força enfin Charlemagne ſon couſin à le faire arrêter lui & ſon fils Théodon, & à les mettre dans un couvent. Les généraux de Charlemagne battent les Huns & les Abares, qui étoient entrés en Italie par le Frioul, & défont une armée de Grecs, conduite par Adalgiſe, qui ne reparut pas depuis.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & illuſtres.*
Eginhard, gendre, dit-on, de Charlemagne, vivant en 840.	Gerard de Rouſſillon ; comte de Provence.	ARCHICHANCELIERS.	Alcuin. 804.
Adelhard.	Radulphe, ou Raoul.	Ithier.	Amalarius. 814.
	Frédéric, fils aîné du Duc de Moſellane.	Radon.	S. Angilbert. 814.
	Bouchard.	Luitbert.	Ansbert, ou Autpert. 778.
	Valac.	Ludebert.	Ludger. 809.
		Archambauld.	S. Lulle. 786.
		Luitgard.	Paul Diacre. 801.
			S. Paulin, patriarche d'Aquilée. 804.
			Tilpin, ou Turpin. 800.
			Uſuard. 806.

Evenemens remarquables sous Charlemagne.

789. 790. &c.

Charlemagne introduit en France le chant Grégorien, & par l'établiſſement qu'il fit d'une école dans ſon palais, laquelle devint le modéle de pluſieurs autres, il mérita le titre de reſtaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui ſe faiſoit honneur d'en être membre, prit celui de *David*. Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célébres qui ſe ſoient tenus dans l'Occident; Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embraſſé la foi catholique. Les peres de ce concile, en même tems qu'ils condamnerent la doctrine de Neſtorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur ſur de faux actes qui leur furent produits contre le deuxiéme concile de Nicée, où l'Imperatrice Irene avoit fait juſtement condamner les Iconoclaſtes, & ils rejetterent ce deuxiéme concile de Nicée, lequel fut dans la ſuite reconnu pour œcuménique, lorſque les véritables actes eurent été produits.

Charlemagne tranſplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidéles, & les répand dans différentes parties de ſon royaume, ſoit dans la Flandre, ſoit dans le pays des Helvétiens, &c.

796. &c.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le pape rendoit hommage de toutes ſes poſſeſſions au roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'eſt-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie.

Révolution à Conſtantinople; la mort de Copronyme fit regner Léon IV. ſon fils, mari d'Irene; Irene eut à ſa mort la régence pendant la minorité de Conſtantin ſon fils, qu'elle fit mourir, lorſ-

qu'étant majeur il voulut lui ôter l'autorité, & par là cette princeſſe fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les iſles de Majorque & de Minorque.

800. 801.

Charlemagne eſt couronné empereur d'Occident par Léon III. & ainſi, cet empire qui avoit fini l'an 476. dans Auguſtule, le dernier empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erulles, des Oſtrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le roi de Perſe lui fait ceſſion des lieux ſaints par ſes ambaſſadeurs.

802. &c.

Nicéphore eſt couronné empereur d'Orient, (c'eſt ce que l'on appelle l'empire des Grecs, ou le bas empire) & Irene, que Charlemagne avoit demandée en mariage, eſt releguée dans l'iſle de Leſbos, aujourd'hui Mitiléne. Nicéphore reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Limites des empires d'Orient & d'Occident, arrêtées entre les deux empereurs. Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la ſucceſſion de leurs peres. L'état de Veniſe avoit alors deux Ducs, qui tous deux relevoient des deux empires. Jugement de la Croix en uſage: il conſiſtoit à donner gain de cauſe à celui des deux partis qui tenoit le plus long-tems ſes bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Diſſertation XXIX. ſur Joinville.*)

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, des Anglois, des Danois, &c. peuples barbares, qui faiſoient des deſcentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour, il ſongea à les prévenir; il viſita ſes ports, il fit conſtruire des vaiſſeaux qui reſteroient toujours armés & équipés, & ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tybre juſqu'à l'extrêmité de la Germanie, c'eſt-à-dire juſqu'en Dannemarc:

les ſeigneurs avoient ordre en ces occaſions de ſervir en perſonne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce ſujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établiſſemens de la Marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems.

La charge de connétable commence d'être conſidérable. L'empereur Nicéphore eſt tué par le roi des Bulgares ; Michel Rangabé lui ſuccede au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ſes deux enfans Pepin & Charles, & proclame Bernard fils de Pepin roi d'Italie.

813.

Charlemagne aſſocie Louis ſon fils à l'empire.

Charlemagne ne portoit en hiver, dit Eginhard, *qu'un ſimple pourpoint fait de peau de Loutre ſur une tunique de laine bordée de ſoie, il mettoit ſur ſes épaules un ſayon de couleur bleue, & pour chauſſures, il ſe ſervoit de bandes de diverſes couleurs, croiſées les unes ſur les autres.* On le voyoit paſſer rapidement des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie : il rempliſſoit le monde de ſon nom : c'étoit l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de ſon tems. Tout cela reſſemble aſſez aux héros de la fable ; mais ce qui ne leur reſſemble pas, c'eſt qu'il penſoit que la force ne ſert qu'à vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner : il en fit ſuivant la forme qui s'obſervoit alors, c'eſt-à-dire, dans ces aſſemblées mixtes qui étoient compoſées de pluſieurs évêques & des principaux ſeigneurs de la nation.

D'ailleurs, Charlemagne aima, cultiva, & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais ſans cela.

Premieres loix ſomptuaires qui réglent le prix des étoffes, & qui diſtinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.

814. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

LOUIS I. *dit* LE DEBONNAIRE, *empereur & roi de France, parviens à la couronne l'an* 814. *âgé de trente-ſix ans, & eſt proclamé empereur à Aix-la-Chapelle.*

814. &c.

LOUIS LE DEBONNAIRE gagne le cœur des Saxons, en les remettant dans le droit de ſucceder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire ſon fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde auprès de lui Louis, qui étoit le plus jeune. Concile d'Aix-la-Chapelle (816) où fut rédigée la regle des chanoines, & celle des religieuſes.

817.

Il aſſocie Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere.

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V. & Paſchal I. ſe fuſſent mis en poſſeſſion du Pontificat, ſans attendre, comme c'étoit l'uſage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 819. &c.

L'empereur défait les Gaſcons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouſe en ſecondes nôces (819) la princeſſe Judith, Bavaroiſe, dont les galanteries & l'ambition cauſerent tous ſes malheurs.

Bernard, irrité de ce que Louis le Débonnaire lui avoit été préféré pour l'empire par ſon grand-pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle diſpoſition faite par Louis de Débonnaire en faveur de Lothaire, avoit pris les armes; l'empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux: ce prince en mourut; par la mort de Bernard, le royaume d'Italie eſt réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, & qu'il continua ſeulement d'en dépendre, & une de leurs preuves eſt que les empereurs ſuivans ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie ou Lombardie,

FEMMES.	ENFANS.	840. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermengarde. 818.	Lothaire I. empereur & roi d'Italie. 855.	LOUIS LE DEBONNAIRE *meurt dans une ſle du Rhin, près de Mayence, le 23 de Juin 840. Il eſt enterré à S. Arnoul de Metz.*	*Papes.*
	Pepin, roi d'Aquitaine. 838.		Léon III. 816.
	Louis, roi de Baviere. 876.		Etienne V. 817.
	Giſle, mariée au comte Evrard, mere de Béranger, roi d'Italie, vivante en 876.		Paſchal I. 824.
			Eugène II. 827.
	Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris.		Valentin. 827.
			Grégoire IV. 843.
	Hildegarde, femme du comte Thiéri, vivoit encore en 824.		*Empereurs d'Orient.*
			Léon l'Arménien. 820.
			Michel le Bégue. 829.
			Théophile. 842.
Judith de Baviere. 843.	CHARLES LE CHAUVE.		*Empereur d'Occident.*
			Louis le Débonnaire. 840.
Des auteurs diſent qu'elle étoit fille d'un comte d'Altorf, de la maiſon des ducs de Suabe, qui n'avoient aucun rapport à celle de Taſſilon, duc de Baviere.			*Roi d'Eſpagne.*
			Alphonſe le chaſte. 844.
			Rois d'Angleterre.
			Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la perſonne d'Ebert, qui réunit les ſept royaumes.
			Ecbert. 837.
			Ethelwolph. 857.
			Rois de Suède.
			Biorn III. vers l'an 816. Sous le regne de ce prince, Charlemagne envoya Herbert prêcher la foi en Suède.
			Braut-Amond. 827.
			Sivard II. vers 834.
			Herot, 856.

indépendamment de la couronne impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius. Muratori.*)

822.

L'empereur fait une pénitence publique à Attigni, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques, dont l'opinion pouvoit tout sur l'esprit des peuples. Nous sommes surpris aujourd'hui de voir une si grande autorité aux évêques, mais c'est faute de se souvenir que c'étoit cette même autorité qui fut si favorable à nos rois dans l'origine : » Les évêques, dit l'abbé du Bos, avoient grande part au » gouvernement d'alors, & présidoient aux délibérations des peu» ples & à leurs entreprises, non comme chefs de la religion, » mais comme premiers citoyens : « la décadence de l'empire Romain faisoit sentir à chacun des peuples, qui jusques là avoient été soumis à cet empire, la nécessité de se chercher un maître ; ceux des Gaules, environnés de princes Ariens, avoient à craindre en même tems pour leur liberté & pour leur religion : ce fut alors que parut Clovis : » Les ecclésiastiques devoient mieux aimer, s'il fal» loit avoir un roi barbare pour maître, en avoir un qui fût payen, » que d'en avoir un qui fût hérétique ; le paganisme étoit sensible» ment sur son déclin, & l'on pouvoit se promettre plûtôt la con» version d'un prince idolâtre, que celle d'un prince Arien ; d'ail» leurs, comme la religion payenne n'avoit rien de commun avec » la religion chrétienne, les prêtres payens n'avoient aucun droit » apparent de demander à leurs princes de les mettre en possession » des églises bâties & dotées par les Chrétiens, & c'étoit ce que » les évêques avoient le plus à craindre des Ariens ; « ainsi leur intérêt joint à leur crédit, seconda les armes de notre premier roi. Les commencemens d'une monarchie sont trop foibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque tems de la main qui a aidé à en poser les fondemens, & Clovis étoit trop prudent pour ne pas conserver aux évêques sur l'esprit des peuples cet empire qui avoit tourné à son profit ; voilà ce qui fit que si long-tems depuis on vit encore les ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'état.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Hilduin.	Gourdon Baulande. Charles d'Argies. Guillaume Roſtrenan. Adhalard. Bertheric. Bernard de Vincro.	Archichanceliers. Hiliſachar. Fridegiſe. Theudon. Hugues.	S. Adalhard. 826. S. Agobard. 840. Amalaire, diacre de Metz. 837. S. Benoît, abbé d'Aniane. 821. Dodane, ducheſſe de Septimanie, vers 842. Dungal. 834. Eginhard, vers 840. Théodulfe, évêque d'Orléans. 821.

Evenemens remarquables ſous Louis I.

Louis envoie ſon fils Lothaire commander en Italie.

823. 824. 825. &c.

Lothaire eſt couronné empereur le jour de Pâques par le pape Paſchal.

Les peuples du Nord demeurent ſoumis à l'empereur, & les Danois reçoivent un roi (Heriold) de ſa main. Le pape Eugêne refuſe (824) de prendre de l'empereur la confirmation de ſon élection; Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuſe (825) ſuivie d'une peſte qui eſt générale en France & en Allemagne.

827. &c.

Grégoire IV. demande à l'empereur qu'il confirme ſon exaltation.

Les Navarrois, que l'empereur n'avoit pas défendus contre leurs voiſins, ſe donnent un roi (Inigo) qui commence le Royaume de Navarre & d'Arragon, dont la poſtérité, après avoir chaſſé les Maures & les Sarrazins, réunit toute l'Eſpagne dans la perſonne de Charles-quint.

Ecbert déja roi en l'an 800. de Weſſex, qui étoit un des cinq royaumes, auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la grande Bretagne, ſous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles le Chauve, que l'empereur avoit eu de ſon ſecond mariage avec Judith, n'avoit point de partage; l'empereur propoſe à ſes trois enfans du premier lit de démembrer leurs états pour en compoſer un à Charles; les trois princes s'en offenſent: ils donnerent pour raiſon de leur mécontentement, la mauvaiſe conduite de leur belle-mere, qui avoit, diſoient-ils, un commerce ſcandaleux avec Bernard, comte de Barcelone; ils prétendoient venger l'honneur de leur pere, qui, ſans s'appercevoir de la honte de ſa maiſon, avoit donné les premieres charges de ſon royaume & toute ſa confiance à un homme qui le déshonoroit, mais au lieu de le venger, ils le dépouillerent; Pepin s'avançant juſqu'à Verberie, force ſon pere & Judith à ſe retirer chacun dans un couvent; on

leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétabliſſement.

831. &c.

La jalouſie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, ſauvent Louis le Débonnaire, qui ſecondé par le moine Gombaud, eſt rétabli dans une diette tenue à Nimégue. Il retire ſa femme du couvent où elle avoit été forcée de prendre l'habit, & autant pour ſon propre honneur, que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle eſt innocente de tous les crimes dont on l'accuſoit, indépendamment de l'épreuve du feu où elle ſe ſoumit.

Nous devons dire à ce ſujet un mot des *Epreuves*, dont l'uſage nous paroît aujourd'hui ſi abſurde, mais qui ſert à faire connoître les erreurs de l'eſprit humain : c'étoit le moyen que nos peres avoient imaginé pour aſſurer la vérité des faits. Un accuſé avoit donc pluſieurs moyens de ſe juſtifier, le plus commode étoit le ſerment : à la vérité ſi le juge n'y déféroit pas, il ordonnoit le combat, le vaincu étoit jugé coupable & ſubiſſoit la peine du crime dont il étoit accuſé, ou dont il avoit été l'accuſateur : ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cauſe elles-mêmes, il y avoit des braves de profeſſion nommés champions, à qui ils remettoient leurs deſtinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé ſoigneuſement par quelques maiſons religieuſes, car toutes n'avoient pas ce privilége ; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple. Voilà pour les crimes : croiroit-on que pour les queſtions de juriſprudence, & de police, on eût recours à ces mêmes moyens ? Il eſt queſtion en Allemagne de ſavoir ſi la repréſentation doit avoir lieu en ligne directe, les avis ſont partagés, & c'eſt un combat qui en décide : il s'agit en Eſpagne de ſavoir lequel doit être préféré, de l'office Romain, ou de l'office Muzarabe, il eſt ordonné qu'un combat en décidera : cette déciſion parut extravagante, avec raiſon, mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins, on ordonna que les deux livres de liturgie ſeroient jettés au feu, & que celui qui réſiſteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins.

Evenemens remarquables ſous Louis I.

833. 834. 835.

Les trois fils de l'empereur conjurent une ſeconde fois contre lui, & ayant réuni leurs troupes dans une plaine entre Baſle & Straſbourg, appellée depuis le *champ du menſonge*, ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV. qui, ſuivant pluſieurs auteurs, ſe prêta à cet attentat, ils s'emparent de la perſonne de l'empereur, qui ſe vit abandonné de toute ſon armée, & le ſont conduire à S. Médard de Soiſſons, où il fut revêtu du ſac & du cilice. Les mêmes diviſions des trois freres (834) ſauvent l'empereur une ſeconde fois ; il eſt rétabli dans l'égliſe de ſaint Denis. Lothaire, qui n'avoit pas voulu conſentir à ce rétabliſſement, ſe ſauve en Bourgogne, (835) où il aſſemble des troupes, mais il eſt enfin forcé de ſe ſoumettre à ſon pere, qui lui pardonne.

836. 37. &c.

L'empereur ſe ſentant infirme, fait un nouveau partage entre ſes enfans ; il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne ; ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt, & l'empereur pour punir ſur deux enfans qu'il avoit laiſſés, les fautes de leur pere, ou plûtôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à ſon fils Charles la dépouille de Pepin: les grands d'Aquitaine ſouffrirent impatiemment une ſi grande injuſtice ; l'empereur marcha contre eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que ſon fils Louis de Baviere, profitant de cette diverſion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à ſa bienſéance ; Louis fut forcé de revenir ſur ſes pas pour arrêter le cours de ſes conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis le Débonnaire contre ſon fils le roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaiſoit fort, il étoit rebuté d'avoir toujours ſes enfans à combattre ; une éclipſe totale de ſoleil qui ſurvint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet eſprit, que les malheurs & la ſuperſtition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince, on trouve une constitution concernant les monasteres qui doivent contribuer aux besoins de l'état.

Louis le Débonnaire rendit au clergé de son royaume la liberté des élections, & se réserva seulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes, car il souffrit qu'ils prissent possession du souverain pontificat, sans attendre sa confirmation, sur quoi Pasquier fait la remarque suivante : *Les Italiens, qui en s'agrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cause, l'honorerent du mot latin* pius, *& les sages mondains de notre France l'imputans à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrans sa pusillanimité du nom de débonnaireté; sur ce propos, il me souvient que le roi Henri III. disoit en ses communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit sous soi je ne sai quoi du sot.*

Louis le Débonnaire passoit pour être un grand astronome; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an 837. c'étoit aussi un prince fort savant pour son tems, & qui avoit une grande connoissance des loix. L'éclipse, dont la terreur, dit-on, lui causa la mort, ne contredit point du tout sa science d'astronome; tout s'allie dans les têtes, ce prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cause naturelle, & puis, l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun, M. Pascal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

C'est sous ce regne que vers 837. les chroniqueurs placent la premiere incursion des Normands.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il suffira de rapporter deux faits. Au concile de Toulouse tenu en 846. La contribution que chaque curé étoit tenu de fournir à son évêque, savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sols, que l'évêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choses; le second fait, c'est que Charles le Chauve fit un édit à Poissi en 844. dans une assemblée du peuple, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces mots, *ex consensu*, pour une nouvelle fabrication de monnoies, & comme par cet édit l'an-

cienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ſes coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vû deux ſiécles auparavant regner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il ſembleroit que l'or & l'argent auroient dû être plus communs en France depuis le regne de Charlemagne, qui en étendant ſa puiſſance, avoit ſans doute étendu le commerce de ſes ſujets : ce ſeroit une matiere de diſſertation, dont la forme de cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible.

Quelques hiſtoriens donnent à Louis le Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens : mais le pere Anſelme n'en parle point.

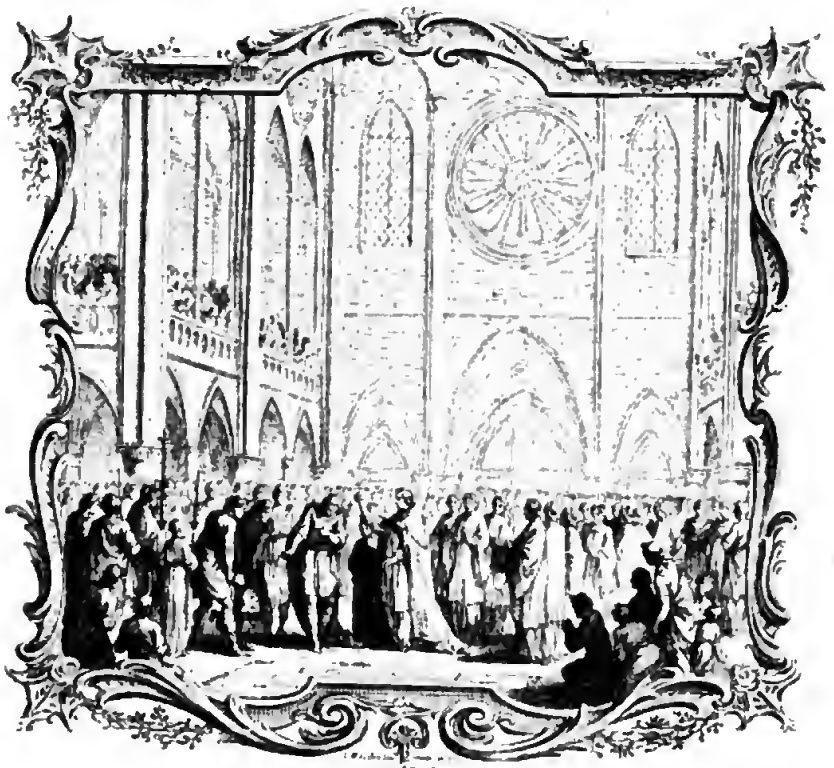

Epreuve par le fer chaud.

840. *Avénemens à la couronne.*

CHARLES II. *dit* LE CHAUVE, *fils de Judith, ſeconde femme de Louis le Débonnaire, monte ſur le trône, âgé de dix-ſept ans l'an* 840.

EVENEMENS REMARQUABLES.

840.

CHARLES LE CHAUVE & Louis de Baviere s'uniſſent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter ſur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine ſur Charles le Chauve, qui eſt auſſi inquiété par les Bretons & par les Normands.

841.

Lothaire ayant en vain eſſayé d'attaquer ſon frere Louis, roi de Baviere, vient fondre ſur la Neuſtrie, force Charles le Chauve de lui en céder une partie, & fait une tréve avec lui. Bataille de Fontenai, où Charles le Chauve & Louis de Baviere ſont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin; ils ne profitent pas de leur victoire.

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occaſion de tailler en piéces l'armée de Charles le Chauve. Les trois freres font enfin la paix: Charles le Chauve conſerve l'Aquitaine avec la Neuſtrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé *le Germanique*, & Lothaire qui étoit l'aîné, eut avec le titre d'empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres contrées qui ſe trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuſe & l'Eſcaut.

845. 46. &c.

Noménoé, inſtitué duc des Bretons par Louis le Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles le Chauve, & prend le titre de roi (848.) Son fils Heriſpoé lui ſuccede dans ce royaume, malgré les efforts de Charles le Chauve, qui ne put conſerver ſur cette province qu'un ſimple hommage. Salomon, couſin & ſucceſſeur d'Heriſpoé,

FEMMES.	ENFANS.	877. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermentrude. 869.	LOUIS LE BEGUE.	CHARLES LE CHAUVE *meurt en repaſſant les Alpes, empoiſonné par ſon médecin Sédécias, le 5. ou le 6. d'Octobre 877. âgé de cinquante-quatre ans; il en avoit regné trente-huit, & avoit été deux ans empereur; ſes os furent apportés à ſaint Denis, dont il avoit été abbé.*	*Papes.*
	Charles. 865.		Grégoire IV. 843.
	Lothaire. 866.		Serge II. 847.
	Carloman, que ſon pere fit aveugler. 886.		Léon IV. 855. C'eſt après ce pape que l'on place la fauſſe papeſſe Jeanne.
	Judith, femme en premieres nôces d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, & enſuite de Baudouin I. comte de Flandre.		Benoît III. 858.
			Nicolas I. 867.
			Adrien II. 872.
			Jean VIII. 882.
			Empereurs d'Orient.
			Théophile. 842.
			Michel. 867.
			Baſile I. 886.
			Conſtantin VIII. 878.
			Léon VI. 911.
			Empereurs d'Occident.
			Lothaire. 855.
			Louis II. 875.
			Charles le Chauve. 877.
			Rois d'Eſpagne.
			Alphonſe. 844.
			Ramire. 951.
			Ordogne. 862.
			Alphonſe le grand. 910.
			Rois d'Angleterre.
			Ethelwolph. 857.
			Ethelbald. 860.
			Edelbert. 865.
			Edelrède. 872.
			Alfréde le grand. 899.
			Rois d'Ecoſſe.
			Kennet II. 855. C'eſt ſous ce prince que le royaume d'Ecoſſe s'accrut de celui des Pictes.
			Donald V. 858.
			Conſtantin II. 874.
			Ethe. 875.
			Grégoire. 892.
			Rois de Suéde.
			Herot. 856.
			Charles VI. 868.
			Biorn IV. 882.
Richilde, ſœur de Boſon roi d'Arles.	Pepin, Dreux, Louis, Charles. } morts jeunes.		

qu'il avoit aſſaſſiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *ſuivant l'ancienne coutume*, diſent les annales de S. Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choſes en leur premier état : que la Bretagne n'étoit pas un Fief détaché originairement de la couronne, ni uſurpé ſur nos rois, comme le furent nos provinces de France que les gouverneurs convertirent en ſeigneuries & dont par la ſuite ils ſe rendirent ſouverains : qu'ainſi, lorſque la Bretagne devint mouvante de la France, ſes princes n'en poſſederent pas moins la ſouveraineté, qui indépendante dans ſa ſource ne pouvoit être ſujette aux réunions, comme l'étoient des fiefs uſurpés par les ſujets ; quoiqu'il en ſoit de cette queſtion, qui eſt fort indifférente aujourd'hui, il ſuffit, ce me ſemble, d'un paſſage de Grégoire de Tours, le pere de notre hiſtoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été ſous la puiſſance des François après la mort de Clovis, & leurs chefs ont été appellés comtes & non rois.*

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarrazins, qui s'étoient emparés de Benevent. Charles le Chauve occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin ſe reſſaiſit ; ce prince en eſt dépouillé de nouveau ; Charles le Chauve le fait raſer, & il eſt enfermé (852) dans l'abbaye de ſaint Médard de Soiſſons.

Le pape Léon IV. défend vaillament la ville de Rome contre les Sarrazins, l'augmente & l'embellit : il donna ſon nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la cité *Léonine*. L'auteur moderne d'une hiſtoire univerſelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il ſe montra » digne en défendant Rome d'y commander en ſouverain, ... » il étoit né Romain : le courage des premiers âges de la république » revivoit en lui, dans un tems de lâcheté & de corruption, ... » ſemblable à un de ces beaux monumens de l'ancienne Rome, que » l'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle.

853. 854.

Les Normands font de grandes courſes & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant ſauvé de ſa priſon, retourne en Aquitaine où il

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Robert le Fort.	Bouchard. Protade. Grillon. Hadige. ——— Robert, comte d'Anjou. Remelus.	Archichanceliers. Ebroin, évêque de Poitiers. Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne. Gaucelin.	Adon. 874. Flore. 855. Fréculfe, vers 852. Gotteſcale, vers 870. Hilduin. 842. Jonas, évêque d'Orléans. 842. Loup. 853. Methodius. 847. Nithard. 859. Paſcaſe Radbert. 865. Raban Maur, archevêque de Mayence. 856. Ratramne, vers 868. Walafride. 859.

fut pris : Charles le Chauve à qui on l'amena, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même tems fit raſer tous ſes fils.

Les peuples d'Aquitaine n'ayant plus Pepin à oppoſer au roi, appellent le fils de Louis le Germanique ; Charles le Chauve les ſoumet, & y envoie ſon fils, encore enfant, pour les contenir ; ils ſe révoltent contre lui.

855. &c.

L'empereur Lothaire meurt, & laiſſe trois enfans. Louis II. lui ſuccede dans l'Italie & dans l'empire, Lothaire dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & Charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, qui étant à Rome quelques années auparavant, aſſujettit ſon royaume au tribut qui eſt nommé *le Denier de ſaint Pierre.* Les papes s'en ſont fait depuis un droit.

858. &c.

Louis le Germanique voyant Charles le Chauve ſon frere occupé contre les Bretons & les Normands, vient fondre ſur lui, & prend une partie de la Neuſtrie. Charles le Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux princes font la paix par l'entremiſe du jeune Lothaire leur neveu, roi de Lorraine.

863. &c.

Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, biſayeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de France. Baudouin, grand foreſtier de Flandre, enleve la fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre ; après bien des traverſes, il obtient du roi la permiſſion de l'épouſer, & eſt fait comte de Flandre. Lothaire, roi de Lorraine, répudie ſa femme, pour épouſer Waltrade ſa concubine. Ce prince avoit à craindre ſes deux oncles, qui ne cherchoient que l'occaſion d'envahir ſes états. Nicolas I. profitant des circonſtances, excommunie Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

Evenemens remarquables ſous Charles le Chauve.

867. 68. &c.

Nicolas I. meurt ; Adrien II. ſe laiſſe fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander ſon abſolution.

Schiſme des Grecs. L'occaſion du ſchiſme fut la prétention chimérique de préſéance, que forma le patriarche de Conſtantinople ſur le ſiége de Rome. Ce grand différend avoit été décidé au concile de Conſtantinople ſous l'empereur Théodoſe, mais de tems en tems les prétentions ſe réveilloient ; enfin l'eunuque Photius intrus au ſiége de Conſtantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occaſion favorable, tenta de nouveau la même entrepriſe, & ſentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préſéance, ne chercha plus qu'à ſe rendre indépendant : c'eſt ce qu'il exécuta en ſe ſéparant de la communion de Rome, & ce qui cauſa ce qu'on appelle le ſchiſme des Grecs. Photius éprouva diverſes fortunes, car le ſiége de Conſtantinople n'étoit pas plus ſolide que le trône d'alors, il finit par mourir en exil. Mais ſa mort qui ne fit que ſuſpendre le ſchiſme, ne l'éteignit pas : il fut renouvellé pluſieurs fois, juſqu'à ce que la couronne de Conſtantinople eût paſſé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche Latin, réunit l'égliſe d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Conſtantinople en 1261. ſe ſépara de nouveau de la communion de Rome ; ce renouvellement de ſchiſme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439. au concile de Florence, encore cette réunion, qui n'étoit fondée que ſur le beſoin que l'empereur Grec avoit du pape, fut-elle déſavouée par tout l'empire, & n'eut guéres de lieu, mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient, qui en fut totalement bannie, lorſque Mahomet II. s'empara de Conſtantinople en 1453. Depuis ce tems la religion de Mahomet a été la religion de l'Aſie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolerée, & ſes patriarches ont tous été ſchiſmatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt ſans enfans légitimes, & laiſſe vacans par ſa mort le royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de ſon frere. L'empereur Louis n'eſt pas en état

de faire valoir ſes droits ſur la ſucceſſion de ſon frere, parce qu'il a aſſez d'affaires en Italie. Charles le Chauve & Louis le Germanique ſes oncles en profitent.

875. 76. 77.

L'empereur Louis II. meurt ſans enfans mâles. Peu de tems après meurt Louis le Germanique. Charles le Chauve paſſe en Italie, & s'y fait couronner empereur, malgré les efforts de Carloman, fils de Louis le Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avoit eu ſon pere, & dont nous avons le dénombrement dans cette fameuſe charte, publiée par le pere Sirmond, que les ſavans regardent comme le monument le plus précieux de la Géographie du moyen âge. Les continuateurs d'Eutrope, & non Eutrope, comme l'a dit le pere Daniel, ſont les ſeuls de tous les écrivains qui avancent, que Charles le Chauve, pour prix de ſon couronnement, renonça en faveur du pape aux droits qu'il avoit ſur la partie de l'Italie, dépendante de l'empire d'Occident, tels que les duchés de Benevent & de Spolete, ainſi qu'au droit de préſidence aux élections des papes. Charles le Chauve ſe rend maître de la fille de Louis II. & la fait épouſer à Boſon ſon beau-frere. Les trois enfans de Louis le Germanique, Carloman, Louis & Charles, partagent le royaume de Baviere: Charles le Chauve voulant profiter de la mort de leur pere, & reprendre ce qu'il avoit cedé dans le dernier partage du royaume de Lorraine, eſt défait par Louis, ſecond fils du roi défunt.

Charles le Chauve transfere à ſaint Denis la foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle.

C'eſt ſous le regne de ce prince que l'on a placé la fable de la papeſſe Jeanne, entre le pontificat de Léon IV. & celui de Benoît III. fable abſurde & follement imaginée, détruite par le fait même, & que l'on ne ſe donne plus la peine de réfuter.

Charles le Chauve mourut à Brios, village en deçà du mont Cénis, empoiſonné par un Juif nommé Sédécias, ſon médecin, qui avoit toute ſa confiance. Aucun ancien hiſtorien ne nous a appris ſi ce médecin avoit été puni, & nous ignorons quels avoient été les inſtigateurs de ce crime.

Evenemens remarquables ſous Charles le Chauve.

Charles le Chauve fut enterré au prieuré de Nantua, dans le diocèſe de Lyon, & ſept ans après ſes os furent transferés à ſaint Denis, où il avoit deſiré d'être inhumé, parce qu'il en avoit été abbé.

Le concile de Savonnieres, tenu en 859. qualifie ce prince de *roi très-chrétien :* le pape Etienne II. avoit déja donné ce titre à Pepin l'an 755. mais il ne devint la qualification propre de nos rois que dans la perſonne de Louis XI. en 1469.

877. *Avénemens à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS II. *dit* LE BEGUE, *fils d'Ermentrude, première femme de Charles le Chauve, parvient à la couronne, âgé d'environ trente-trois ans, l'an 877. Il fut sacré & couronné à Compiègne par Hincmar, archevêque de Rheims.*

Il avoit été couronné empereur par le pape Jean VIII.

877. 878. 879.

DISPUTES pour l'empire entre Louis le Bégue & Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, & ſon couſin germain : Louis le Bégue eſt ſacré de nouveau roi de France dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII. qui s'étoit ſauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis le Bégue à l'empire. Richilde, ſeconde femme de Charles le Chauve ſon pere, ſe joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largeſſes que ce prince avoit faites inconſidérément à ſon avénement à la couronne. Boſon, frere de Richilde, étoit le plus redoutable ; Louis le Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de ſon domaine : de-là tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſedés par des particuliers. Louis le Bégue laiſſa en mourant ſa deuxiéme femme groſſe d'un fils, qui fut Charles le Simple.

Le duc de Spolete & le marquis de Toſcane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis le Germanique, à l'empire ; ſi l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'hiſtoire parle fort obſcurément ſur ce fait*, (Daniel,) ce qui eſt sûr, c'eſt qu'à ſa mort Charles le Gros ſon frere fut empereur, & après Charles le Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette race n'étant que trouble & que confuſion, nous avons changé la forme de cet Abregé, & repris celle qu'on a ſuivie dans la premiere race.

FEMMES.	ENFANS.	879. MORT.	PRINCES contemporains.
Anſgarde, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Bégue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laiſſerent pas de lui ſucceder.	LOUIS. CARLOMAN. Ces deux princes partagerent le royaume entr'eux. Carloman ſurvéquit à Louis.	LOUIS LE BEGUE *meurt le* 10. *Avril* 879. *à Compiégne, âgé d'environ trente-cinq ans. Il eſt enterré dans l'abbaye de ſaint Corneille,*	*Pape.* Jean VIII. 882. *Empereurs d'Orient.* Baſile I. 886. Léon VI. 911. *L'empire d'Occident diſputé entre* Louis le Bégue. 879. Carloman. 880. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe le grand. 910. *Roi d'Angleterre.* Alfréde le grand. 899. *Roi d'Ecoſſe.* Grégoire. 892. *Roi de Suéde.* Biorn IV. 813.
ANSGARDE, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Bégue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laiſſerent pas de lui ſucceder.	CHARLES LE SIMPLE.		
Adelaide, dont il eut un fils qui ne lui ſucceda pas ſur le champ.			

LOUIS III. & CARLOMAN.

PRINCES contemporains.

879.

LOUIS III. & CARLOMAN, tous deux fils d'Anſgarde, que Louis le Bégue avoit répudiée par ordre de ſon pere, montent ſur le trône par le ſecours de Boſon, qui avoit donné ſa fille en mariage à Carloman ; les deux freres partagerent le royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neuſtrie, & Carloman l'Aquitaine ; quelques perſonnes voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume, ſous prétexte de la répudiation d'Anſgarde, mais les troubles du royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour roi ; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards ; il eſt dit dans l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France, qu'Anſgarde leur mere étoit fille du comte Hardouin, & on cite les annales de ſaint Bertin, & Reginon.

Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, & mari de la fille de l'empereur Louis II. établit le royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-comté, & une partie du duché de Bourgogne, &c.

880. &c.

Louis de Germanie, ſecond fils de Louis le Germanique, fait la guerre à Louis & à Carloman, qui ſont obligés de lui ceder la partie de la Lorraine dont Charles le Chauve & Louis le Bégue avoient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles le Gros ſon frere à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France ; Louis III. gagne une bataille contr'eux.

882. &c.

Louis III. meurt ſans enfans, & laiſſe Carloman ſon frere ſeul roi de France. Ce prince & Charles le Gros

Pape.
Jean VIII. 882.

Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886.
Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.
Carloman. 880.
Charles le Gros. 881.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910.

Rois d'Angleterre.
Alfrede le grand. 899.

Rois d'Ecoſſe.
Grégoire. 892.

Rois de Suede.
Biorn IV. 883.

LOUIS III. & CARLOMAN.

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean VIII. 872.
Martin I. 884.
Adrien III. 885.
Etienne VI. 891.

Empereurs d'Orient.
Basile I. 866.
Léon VI. 911.

Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 881.

Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 899.

Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892.

Rois de Suéde.
Biorn IV. 883.
Ingiald. 892.

ſe réuniſſent contre les Normands qui déſolent la France par de continuelles irruptions ; ils ſont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman qui avoit ſuccedé à Louis III. ſon frere, meurt bleſſé par un ſanglier ; CHARLES LE GROS hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence, c'eſt ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.

CHARLES, dit LE GROS.

884. &c.

CHARLES LE GROS, déja empereur, & oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne de Charles le Simple, devient roi de France au préjudice de Charles le Simple, & réunit preſque autant d'états que Charlemagne, mais il étoit trop foible pour ſoutenir une ſi grande fortune : elle l'accabla.

887.

Charles le Gros ayant fait aſſaſſiner le roi des Normands, ces peuples viennent juſqu'à Paris, où l'empereur les appaiſe par un traité honteux.

888.

Charles le Gros meurt dans une iſle du Rhin près de Schafhouſe ſans laiſſer d'enfans, accablé du mépris de ſes peuples. Il avoit été dépoſé ſolemnellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui ſuccede à l'empire, au préjudice de Charles le Simple, qui ſe voyoit exclus de tous les trônes, ſous le prétexte de ſa grande jeuneſſe, & qui ne ſucceda pas encore à Charles le Gros pour cette fois au royaume de France.

EUDES.

888. &c.

EUDES, comte de Paris, & fils de Robert le Fort, eſt proclamé roi dans l'aſſemblée de Compiégne, & ſacré & couronné par Gautier, archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Goſlin, évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit ſecondé Eudes dans la défenſe du ſiége de cette ville contre les Normands. Rodolphe fils de Conrard, comte de Paris, établit le ſecond royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane : Boſon avoit établi le premier. Il y avoit outre cela le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres royaumes.

892. &c.

Eudes bat les Normands, & eſt pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuſes. Eudes attaque dans la ville de Laon les ſéditieux qui vouloient proclamer roi Charles le Simple.

Le pape Formoſe eſt déterré (896) & ſon procès lui eſt fait, ſous prétexte qu'il avoit été transferé de l'évêché à la papauté, ce qui, diſoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant dès le troiſiéme ſiécle, on trouve dans Alexandre, évêque de Jeruſalem, le premier exemple de la tranſlation d'un ſiége à un autre, ainſi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & eſt enterré à ſaint Denis.

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VI. 891.
Formoſe. 896.
Boniface VI. 896.
Etienne VII. 900.

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.

Charles le Gros. 888.
Arnoul. 899.

Rois d'Eſpagne.

Alphonſe le grand. 910.

Rois d'Angleterre.

Alfréde le grand. 899.

Rois d'Ecoſſe.

Grégoire. 892.
Donald VI. 908.

Rois de Suéde.

Ingiald. 891.
Olaüs, vers 900.

CHARLES III. dit LE SIMPLE.

PRINCES contemporains.

898. &c.

COMME on avoit conteſté à Louis & à Carloman leur légitimité, à cauſe qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la contefta peut-être avec plus de fondement à Charles le Simple, ſous le prétexte que ſon pere l'avoit eu d'une ſeconde femme, du vivant de la premiere.

Charles le Simple qui avoit été couronné roi dès l'an 893. commence à ſe faire mépriſer, en ne profitant pas de ſes avantages ſur le duc de Lorraine Zuentibold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt, ſon fils Louis IV. enfant lui ſuccede.

901. 2. 3. &c.

Guerres inteſtines entre les grands du royaume, que la foibleſſe du roi ne peut empêcher.

912. &c.

Les Normands toujours attirés par le butin, ne ceſſoient de rentrer en France, où ils faiſoient de nouveaux ravages : Charles le Simple touché des repréſentations de ſes peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, ſe réſout enfin à conclure à ſaint Clair ſur Epte ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces barbares, ſa fille Giſele en mariage, avec la partie de la Neuſtrie, dite depuis de leur nom Normandie, dont il fut le premier duc, ſous la condition qu'il en feroit hommage, & qu'il ſe feroit chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la ſeigneurie directe & immédiate de la Bretagne ſous la ſouveraineté de la couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriére-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe le Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle ceſſa, ſuivant la nature des pairies, d'être un arriére-fief de la couronne, & ne

Papes.
Etienne VII. 900.
Romain. 900.
Théodore. 901.
Jean IX. 905.
Benoît IV. 907.
Léon V. 907.
Chriſtophe. 908.
Serge III. 910.
Anaſtaſe III. 912.
Landon. 912.
Jean X. 928.

Empereurs d'Orient.
Léon VI. 911.
Alexandre. 912.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Arnoul. 899.
Louis IV. dernier empereur des François. 912.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910.
Garcia. 913.
Ordogne II. 921.

Rois d'Angleterre.
Alfréde le grand. 899.
Edouard I. dit l'ancien. 925.

Rois d'Ecoſſe.
Donald VI. 903.
Conſtantin III. 943.

Rois de Suéde.
Olaüs, vers 900.
Ingo II. vers 907.
Eric VI. vers 917.
Eric VII. vers 949.

releva plus du roi à cauſe de la Normandie, mais à cauſe de la couronne. On a prétendu que cette clauſe judiciaire, *clameur de haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, & dont le nom même après ſa mort impoſoit encore à ſon peuple. L'empereur Louis IV. meurt, & l'empire ſort de la maiſon de France, par la foibleſſe de Charles le Simple, qui ſe trouvant réduit à un petit domaine, par les uſurpations des grands de ſon royaume, fut hors d'état de faire valoir ſes droits à l'empire. Alors l'empire devint électif : Conrad, duc de Franconie, eſt fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe ; ſon autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puiſſans : ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de le reconnoître pour empereur, ainſi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle maiſon impériale à Othon, dit le grand, lequel s'étant fait couronner à Rome, ainſi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie ; un roi de Germanie, diſent-ils, ne pouvoit être reconnu empereur que quand il avoit été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape.

Pape.
Jean X. 928.
Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.
Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.
Roi d'Eſpagne.
Ordogne II. 923.
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.
Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.
Rois de Suède.
Eric VI. vers 917.
Eric VII. vers 940.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiſeleur, fils d'Othon qui avoit refuſé l'empire à cauſe de ſon grand âge, eſt fait empereur après la mort de Conrad.

922. &c.

Robert, frere du feu roi Eudes, forme un puiſſant parti contre Charles le Simple, & veut ſe faire roi. Charles le Simple lui donne bataille, & le tue : malgré cette victoire, la peur l'ayant pris tout à coup, il ſe ſauve en Allemagne, & de-là chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929.) Ici finiſſent

CHARLES LE SIMPLE.

PRINCES contemporains.

les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres, dont nous ayons connoiſſance depuis, ne commencent qu'à Louis le Gros, à l'an 1100. encore juſqu'à ſaint Louis, ſi l'on en excepte l'ordonnance de Philippe-Auguſte de l'an 1190. ce ne ſont que chartes particuliéres accordées à des égliſes ou à des communautés, qui ne concernent point le bien de l'état. Cette ordonnance de Philippe-Auguſte eſt un monument précieux : il concerne les baillifs royaux, qui ſe multipliérent à meſure que s'accrut le domaine royal, & qui par la voye des appels, accoutumérent les peuples à reconnoître la juſtice royale. « Il leur étoit ordonné » de recevoir tous les mois, dans leurs aſſiſes, les plain» tes des ſujets, & de leur rendre une prompte juſtice, » de veiller ſur la conduite des prévôts des ſeigneurs, » & de les contenir dans leur devoir ; & enfin de ren» dre compte de leur conduite & de leur Province » tous les quatre mois au conſeil du roi.

La femme de Charles le Simple ſe ſauve en Angleterre auprès d'Adelſtan ſon frere, & y emmene ſon fils Louis, qui pour cette raiſon a été ſurnommé d'*Outremer*.

Pape.
Jean X. 921.
Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.
Empereur d'Occident.
Henri I. 936.
Rois d'Eſpagne.
Ordogne II. 923.
Froila. 924.
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.
Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.
Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

RAOUL.

HUGUES LE GRAND ne veut pas être roi de France, & RAOUL duc de Bourgogne, ſon beau-frere, eſt élû roi. Raoul eſt obligé, pour gagner les grands, de leur donner pluſieurs domaines. On peut rapporter à cette époque l'établiſſement des fiefs. Si l'état monarchique eſt le plus propre à maintenir la durée des empires & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des fiefs comme également fatale à l'une & à l'autre, puiſqu'alors rien n'étoit plus

RAOUL.

PRINCES contemporains.

opposé à l'autorité souveraine. Le vassal du roi avoit ses droits pour lui refuser l'obéissance, & les arriéres-vassaux de la couronne sujets à la fois du roi & de son vassal immédiat, étoient toujours dans une situation douteuse, & ne savoient auquel entendre ; heureusement les tems ont bien changé, le nom de fief est resté, mais la chose est presque détruite, & hors la prestation de foi & hommage, & quelques droits qui sont dûs au suzerain, on n'aperçoit plus guéres de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incursions. Raoul est en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent jusques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, se fait donner par Raoul le comté de Laon ; il promet à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles le Simple.

929. 30. 31. &c.

Charles le Simple meurt âgé de cinquante ans. Il avoit eu trois femmes ; de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Gisele, mariée en 912. à Rollon, premier duc de Normandie ; de la seconde, nommée Fréderune, morte en 917. on doute s'il eut des enfans ; de la troisiéme, nommée Ogine, il eut LOUIS, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se remarier par amour après la mort de son mari, avec Herbert comte de Troyes, second fils d'Herbert comte de Vermandois, qui avoit tenu son mari prisonnier les sept dernieres années de sa vie.

Papes.
Jean X. 928.
Léon VI. 929.
Etienne VIII. 931.
Jean XI. 936.

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960.

Empereur d'Occident.
Henri I. 936.

Rois d'Espagne.
Froila. 924.
Alphonse IV. 931.
Ramire II. 950.

Rois d'Angleterre.
Edouard I. 925.
Adelstan. 940.

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. dont les prédécesseurs sont fabuleux, se fait chrétien, & commence à regner l'an 930, & meurt l'an 980.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

RAOUL.

Raoul, qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cedé. Les grands ſe ſoumettent à Raoul. Diverſes guerres avec les Bulgares & les Hongrois.

936.

Raoul meurt ſans enfans. Othon le grand eſt empereur après ſon pere Henri.

Hugues, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, ſurnommé *le Grand*, *l'Abbé*, & *le Blanc*, annonçant déja les grandes deſtinées de ſa poſtérité, ne crut pas devoir encore prendre la couronne; pour ſe donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit, il fit revenir Louis d'Outremer, que ſa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit D'OUTREMER.

936. &c.

LOUIS D'OUTREMER, fils de Charles le Simple & d'Ogine, monte ſur le trône âgé d'environ vingt ans; il eſt couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il ſe prépare (938) à reprendre la Lorraine ſur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination Allemande. Pour y parvenir, il épouſe (939) Gerberge, fille de Henri I. dit l'Oiſeleur, ſœur d'Othon I. empereur, & veuve de Gilbert, duc de Lorraine: Othon eſt alarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine; Othon y accourt, il bat les rebelles, & force Louis à ſe retirer.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à eſſuyer contre les grands de ſon royaume; il eſt battu, & puis fait la paix par l'entremiſe du pape & de l'empereur Othon, qui

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XI. 936.
Léon VII. 939.
Etienne IX. 943.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Henri I. 936.
Othon I. 973.

Roi d'Eſpagne.
Ramire II. 950.

Rois d'Angleterre.
Adelſtan. 940.
Edréde. 955.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Danemarc.
Hérold VI. 980.

Rois de Suède.
Eric VII. vers 940.
Eric VIII. 980.

eut la généroſité de ſe déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'euſſent reconnu pour roi.

942. 943. 44.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, eſt aſſaſſiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandre: Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie, au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues le Blanc, comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans ſon entrepriſe, perd cette province par la valeur & les intrigues de ce comte; celui-ci ayant fait le roi priſonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui ceder le comté de Laon. Il continue (946) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui étoit ſoutenu par l'empereur Othon & par le comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui ayant excommunié Hugues par ſes légats dans deux conciles tenus à Tréves & à Ingelheim, le force à faire la paix & à rendre le comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt d'une chûte de cheval, & laiſſe entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'aſſocier Lothaire ſon fils à la couronne trois ans avant ſa mort.

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne IX. 942.
Marin II. 946.
Agapet II. 955.

Empereur d'Orient.

Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.

Othon I. 973.

Rois d'Eſpagne.

Ramire II. 950.
Ordogne III. 955.

Roi d'Angleterre.

Edréde. 955.

Roi d'Ecoſſe.

Malcolme. 958.

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980.

Pologne.

Cette monarchie avoit commencé l'an 550. dans la perſonne de Lechus; elle fut gouvernée après lui par douze ducs ou palatins, juſqu'en l'an 700. que les Polonois nommerent un prince. On compte quatorze princes depuis cette année juſqu'à Miciſlas, premier prince de Pologne chrétien en 964. mort en 999.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOTHAIRE, fils aîné de Louis d'Outremer, & de Gerberge, belle-sœur de Hugues le grand, parvient à la couronne âgé de quinze ans. Il est roi par la protection de Hugues le grand, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône.

La couronne ne se partage plus entre les freres.

956.

Hugues le grand, autrement Hugues l'abbé, meurt, & laisse plusieurs enfans : l'aîné HUGUES CAPET fut roi ; ses cadets, Othon, Henri & Eudes furent successivement ducs de Bourgogne, & il maria ses deux filles, Emme à Richard duc de Normandie, & Béatrix à Frédéric premier duc de la haute Lorraine.

957. &c.

Ce regne n'a pas de grands événemens. Le roi, réduit presque à la ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le roi attaque Arnoul II. comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'empereur Othon premier. Ce prince ayant vû les docteurs embarrassés sur la question de savoir, si la représentation devoit avoir lieu entre les petits-enfans & les oncles, ordonna un duel, & par l'événe-

PRINCES contemporains.

Papes.

Agapet II. 955.
Jean XII. 964.
Benoit V. 965.
Léon VIII. 965.
Jean XIII. 972.
Domnus II. 973.
Benoit VI. 974.

Empereurs d'Orient.

Constantin IX. 960.
Romain II. 963.
Nicéphore Phocas. 969.
Jean Zemisce. 975.

Empereur d'Occident.

Othon I. 973.

Rois d'Espagne.

Ordogne III. 955.
Sanche. 967.
Ramire III. 982.

Rois d'Angleterre.

Edrede. 955.
Eduin. 957.
Edgard. 975.

Rois d'Ecosse.

Malcolme. 958.
Indulfe. 967.
Duffe. 972.
Culne. 976.

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980.

Roi de Suede.

Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.

Miciflas. 999.

ment la repréſentation eut lieu. C'eſt ſous ce prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974.

L'empereur Othon II. pour empêcher que déſormais les rois de France ne repriſſent la Lorraine, & pour mettre la diviſion dans le royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit pour lui la haute Lorraine, qui eſt celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Charles frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978. &c.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laiſſe cette province, à la charge qu'Othon la tiendroit en fief de la couronne de France. Ce même Othon avoit reçû en dot de Theophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui compoſoit avec l'exarchat de Ravennes, le reſte des poſſeſſions des empereurs d'Orient en Italie.

Dignité de grand ſénéchal, attachée héréditairement à la maiſon des comtes d'Anjou, dans la perſonne de Geoffroi Griſegonnelle.

986.

Lothaire meurt de poiſon, âgé de quarante-cinq ans, & laiſſe de ſa femme Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, LOUIS V. qui lui ſuccede. Lothaire fut un prince d'un grand courage: on croit qu'il fut empoiſonné par Emme ſa femme.

PRINCES contemporains.

Papes.

Benoît VI. 974.
Boniface VII. 975.
Benoît VII. 984.
Jean XIV. 985.
Jean XV. 996.

Empereurs d'Orient.

Jean Zemiſce. 975.
Baſile III. 1025.
Conſtantin X. 1028.

Empereurs d'Occident.

Othon I. 973.
Othon II. 983.
Othon III. 1002.

Rois d'Eſpagne.

Ramire III. 982.
Vérémond II. 999.

Rois d'Angleterre.

Edgard. 975.
Edoward II. dit le *Martyr.* 978.
Etelrède. 1016.

Rois d'Ecoſſe.

Culne. 976.
Kennet III. 984.
Conſtantin IV. 985.
Grime. 993.

Rois de Dannemarc.

Hérold. VI. 980.
Suénon. 1014.

Rois de Suéde.

Eric VIII. 980.
Olaüs I. premier roi de Suéde chrétien. 1019.

Prince de Pologne.

Miciſlas. 999.

LOUIS V. ſurnommé le FAINEANT.

PRINCES contemporains.

LOUIS V. ſurnommé le FAINEANT, *juvenis qui nihil fecit*, fils de Lothaire & d'Emme, monte ſur le trône âgé de vingt ans. Il épouſe Blanche, fille d'un ſeigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfans.

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt de poiſon comme ſon pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine ſa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles ſon oncle devoit être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la race des CARLOVINGIENS, qui a duré deux cens trente-ſix ans.

Concile de Francfort.

Pape.
Jean XV. 996.
Empereurs d'Orient.
Baſile III. 1025.
Conſtantin X. 1028.
Empereur d'Occident.
Othon III. 1002.
Roi d'Eſpagne.
Vérémond II. 999.
Roi d'Angleterre.
Etelréde. 1016.
Roi d'Ecoſſe.
Grime. 993.
Roi de Danemarc.
Suénon. 1014.
Roi de Suéde.
Olaüs I. 1019.
Prince de Pologne.
Miciſlas. 999.

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été propoſées ſur la maniére dont les Francs poſſederent les terres ſous la premiere & ſous la ſeconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut diſtinguer les terres poſſedées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres ſaliques*, & en *bénéfices militaires.*

Les terres ſaliques étoient celles qui leur échûrent par la conquête, & elles étoient héréditaires; les bénéfices militaires, inſtitués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné ſon nom aux bénéfices poſſedés par les eccleſiaſtiques. Les Gaulois, de leur côté, réunis ſous la même domination, continuerent à jouir, comme du tems des Romains, de leurs poſſeſſions en toute liberté, à l'exception des terres ſaliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être bien conſidérables, vû le petit nombre des Francois & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naiſſance, avoient droit aux charges & aux gouvernemens, & étoient employés à la guerre, ſous l'autorité du prince qui les gouvernoit. » La conſtitution du royaume de France eſt ſi ex- » cellente, qu'elle n'a jamais exclu, & n'exclura jamais les citoyens » nés dans le plus bas étage des dignités les plus relevées; « (*Matharef, Réponſe au livre d'Hotman, intitulé* Francogallia.)

Vers la fin de la ſeconde race, un nouveau genre de poſſeſſion s'établit ſous le nom de *fief.* Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoibliſſement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maiſon des titres que juſques-là ils n'avoient poſſedés qu'à vie, & ayant uſurpé également & les terres & la *juſtice*, s'érigerent eux-mêmes en ſeigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magiſtrats, ſoit militaires, ſoit civils, ſoit tous les deux enſemble. Par là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *ſuzeraineté: mot*, dit Loyſeau, *qui eſt auſſi étrange que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde.*

La nobleſſe ignorée en France juſqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle ſeigneurie; enſorte que ce fut la poſſeſſion des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des eſpeces de

Remarques particulieres.

ſujets nommés *vaſſaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *ſous-inféodations ;* & ce droit des ſeigneurs fut tel, que les vaſſaux étoient obligés dans de certains cas de les ſuivre à la guerre contre le roi même. Le ſervice militaire fut encore une autre ſource de la nobleſſe.

L'égliſe reçue dans l'état ſous Conſtantin y avoit apporté ſon culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu ſeul, mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permiſſion de l'empereur : c'étoit lui qui aſſembloit les conciles ; & quand la religion fut encore plus répandue, les ſouverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choſes eccléſiaſtiques la même autorité que l'empereur. Ainſi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis. Carloman & Pepin ſon frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent auſſi.

L'aſſemblée des conciles généraux intéreſſoit trop l'autorité des princes ſéculiers, pour qu'il n'y eût point entr'eux, par la ſuite des tems, de jalouſie au ſujet de la convocation. Il falloit pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de perſonne : c'eſt ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fidéles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juſte & néceſſaire des ſouverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du ſaint ſiége à cet égard ; Charles le Chauve autoriſa leurs entrepriſes, & on les vit ſouvent aſſembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, ſans en conſulter les ſouverains.

Par rapport aux élections la diſcipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fidéles tinrent leurs aſſemblées cachées, ou ne formerent pas une ſociété autoriſée par la puiſſance ſéculiére, ils ſe choiſirent leurs paſteurs indépendamment du prince. Mais, dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui cauſerent des troubles infinis : de-là les querelles pour les inveſtitures, qui furent également funeſtes aux papes & aux ſouverains, & où ces deux puiſſances, faute de s'entendre, allerent chacune au-delà de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre ſur le ſpirituel, & le pape ſur le temporel.

Remarques particulieres.

Il y avoit très-peu de fêtes, pâques, la pentecôte & noël ; car on ne croit pas que noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des myſteres dont ils avoient été témoins. Les nobles de chaque diocèſe étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, & les rois s'en faiſoient un devoir comme les ſimples fidéles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuſe conſtitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'obſervoient de ſon tems, & que l'on marquoit déja en rouge, ſavoir Noël, ſaint Etienne, ſaint Jean l'évangeliſte, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Aſcenſion, la Pentecôte, ſaint Jean-baptiſte, ſaint Pierre, ſaint Paul, ſaint Martin & ſaint André.

Nous avons parlé ſous le regne de Clovis des loix différentes qui régiſſoient les François : il reſte à dire un mot des *Capitulaires*.

Sans entrer dans la queſtion, ſavoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui ſe prenoient au champ de Mars où ſe faiſoient les *Capitulaires*, nous rapporterons ſeulement ces termes de Charles le Chauve. *Tels ſont*, dit ce prince, *les Capitulaires de notre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fidéles ont réſolu dans une aſſemblée générale d'obſerver en tout tems.* Ces Capitulaires étoient des loix qui ſe faiſoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel aſſiſtoient les eccléſiaſtiques & les laïcs ; ce qui fait que Réginon les a appellés tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une aſſemblée où ſe traitoient également les choſes eccléſiaſtiques & les ſéculiéres, les rendoit en effet & des *Conciles* & des *Parlemens*.

L'empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé fut hérédiaire dans ſa maiſon, par la raiſon qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorſqu'il paſſa aux Allemands : ce qui fit perdre l'empire à la maiſon de France, fut, outre le peu de mérite de ſes deſcendans, les partages qui ſe firent entre les enfans de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie Françoiſe, ſans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire ſe ſeroit perpetué dans la maiſon de France, & quelque changement

Remarques particulieres.

qui fût arrivé, on eût porté reſpect à la dignité impériale comme à celle du roi, & l'une ne ſeroit jamais conçue ſans l'autre ; mais les partages faits par Louis le Débonnaire ayant diviſé les eſprits de ſes enfans, & cauſé des haines & des guerres entr'eux, & par conſéquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuviéme ſiécle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des laïcs, qui n'héritoient pas de leurs parens moines. (*Préf. pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Bretagne.*)

L'uſage des cuiraſſes & des caſques, ainſi que celui de l'arc & des fléches, preſque inconnu ſous la premiere race, devint une loi militaire ſous la ſeconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença auſſi alors à être connue : le chevalier qui ſe nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de ſe faire juſtice ſoi-même par la force, & d'aſſocier toute ſa famille à ſa vengeance, étoit paſſée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conſerva pendant plus de ſix cens ans ; les François uniquement élevés dans la profeſſion des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient ſe réſoudre à renoncer à un uſage qu'ils regardoient mal-à-propos comme le privilége de la nobleſſe, & comme le caractére prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que ſi quelqu'un de la famille offenſée trouvoit la pourſuite & la vengeance des torts trop dangereuſes, en ce cas la loi ſalique lui permettoit de ſe déſiſter publiquement de cette guerre particuliere, mais auſſi la même loi, titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion, comme étant devenu étranger dans ſa propre famille, & en punition de ſon peu de courage : loi étrange & cruelle qui entretenoit la férocité d'une nation, ou plûtôt qui en étoit une ſuite ; que de ſang a coûté ce funeſte préjugé, ignoré des Grecs & des Romains ! cependant ces combats eurent beſoin depuis de la permiſſion expreſſe du prince, en ſorte que c'étoit un crime de leze-majeſté de ſe donner camp & jour pour ſe battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis ſans l'octroi & permiſſion du prince, au lieu que lorſqu'il y avoit gage adjugé par le roi, comme l'on parloit alors, c'eſt-à-dire,

Remarques particulieres.

lorſque le roi jugeoit l'offenſe aſſez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit ſouvent honoré par la préſence du roi, & quelquefois les évêques y aſſiſtoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancaſtre & de Brunſwic; on a même dit depuis, que bien loin que cette approbation du prince eût rendu les duels plus fréquens, qu'au contraire ils ſe multiplierent après la défenſe expreſſe qu'en fit Henri II. & la raiſon que l'on en donnoit, c'eſt que chacun alors jugeant de l'offenſe à ſon gré, on ſe croyoit deshonoré ſi l'on héſitoit de ſe battre ſur le plus petit prétexte: par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit néceſſairement que l'un des deux combattans périt, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares: c'eſt ce que fit le maréchal de Briſſac en Piedmont, qui voyant l'excès où étoit portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une façon ſi périlleuſe qu'il en ôta bien-tôt le déſir; il ordonna que ceux qui auroient déſormais querelle la décideroient ſur un certain pont entre quatre picques, & que le vaincu ſeroit jetté dans la riviere, ſans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Reméde cruel & pire que le mal: auſſi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire ceſſer un uſage ſi barbare; mais les loix à ce ſujet furent multipliées ſans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir ſû les faire obſerver. Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un uſage que ſes prédéceſſeurs avoient attaqué inutilement par tant d'édits.

La grande union des mariages d'alors pouvoit venir principalement, de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes: dans l'origine elles leur apportoient quelques armes, préſent militaire, qui ſe reſſentoit de la rudeſſe de ces premiers tems: mais il n'étoit queſtion pour le mari de recevoir ni terres ni argent. Son choix purement gratuit aſſuroit ſa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le déſintéreſſement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes apportaſſent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dottoient. Il y a dans l'abbaye de ſaint Pierre en Vallée un ancien cartulaire qui a bien ſept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par

Remarques particulieres.

Hildegarde, comteſſe d'Amiens & veuve de Valeran, comte du Vexin; cette dame déclare dans ce titre qu'elle donne à l'abbaye de ſaint Pierre un alleu qu'elle a reçû en ſe mariant de ſon ſeigneur ſuivant l'uſage de la loi ſalique, qui oblige, dit-elle, les maris de dotter leurs femmes.

La langue latine étoit encore en France la langue *vulgaire* ſous la premiere race, c'eſt-à-dire, la langue de tout le monde : elle n'étoit plus vulgaire au commencement du neuviéme ſiécle : la langue *romance* lui ſucceda, c'eſt-à-dire, une langue mêlée de franc & de mauvais latin, qui eſt devenue la langue françoiſe. Cela s'apperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles le Chauve & Louis le Germanique, les deux langues ſont bien diſtinguées, car ce traité eſt écrit en latin & en romance, le *latin* pour les Allemands, & le *romance* pour les Francs, c'eſt le plus ancien monument que nous ayons.

Les Bénédictins auteurs de l'*Hiſtoire litteraire de la France* (tomes VI. & VII.) diſent que les romans ont commencé chez nous au dixiéme ſiécle, & réfutent aſſez bien le Maire, M. l'abbé Fleuri, Dom Calmet, & le dernier hiſtorien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cens ans : ils obſervent que chez les Grecs les fictions furent les fruits de la politeſſe & de l'érudition, au lieu que chez les François ce fut la groſſiéreté qui les enfanta : comme la langue *romance* étoit alors la plus univerſellement entendue, les auteurs de ces ſortes d'ouvrages la préférerent à toute autre pour publier leurs fictions & leurs contes, qui de-là prirent le nom de *Romans*.

Les mêmes hiſtoriens font une réfléxion bien judicieuſe ſur le huitiéme ſiécle : *Ce ſiécle eſt tout à la fois & le dernier terme de la premiere décadence des Lettres dans les Gaules, & la premiere époque du ſoin que l'on prit d'y relever leur ruine, & de les y faire refleurir.*

Rien n'eſt ſi ſuſpect que ce qui a été écrit ſous le commencement de cette race, touchant les événemens de la premiere, c'étoient tous hiſtoriens dévoués à la maiſon nouvellement regnante, & qui en cherchant à juſtifier l'uſurpation, mettoient ſur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'étoit fait de bien du tems qu'ils rempliſſoient les charges de maires du palais, tandis qu'ils ſe prenoient

Remarques particulieres.

aux derniers rois de cette race de tout ce que l'état avoit ſouffert : ainſi il faut, par rapport à la premiere race, s'en tenir aux auteurs contemporains, & puis paſſer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que ſous la troiſiéme race, mais qui ont écrit ſans intérêt : encore faut-il uſer ſobrement du témoignage de cet auteur, & ſe ſouvenir de plus que ſon hiſtoire finit au chapitre quarante-un du quatriéme livre, comme l'a remarqué le pere le Cointe, & ne pas confondre ce qui eſt de lui avec ce qui a été ajouté par ſes continuateurs.

Duel entre quatre Piques

MINISTRES, GUERRIERS,

MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES

Qui ont vécu depuis le commencement du regne de Louis le Bégue, l'an 877. juſqu'à la fin de la ſeconde race, l'an 987.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & illuſtres.*
Anſcheric.	Renaud de Saluces.	Grands chanceliers.	Abbon. 892.
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anaſtaſe le Biblioth. 887.
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942.
	Hugues le grand.	Anſcheric.	Flodoard. 966.
	Othon.	Ernuſte.	Hincmar. 882.
		Malhute.	Luitprand. 970.
	On n'a choiſi pour cette colonne de la ſeconde race, ainſi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célébres d'alors, mais on comprend aiſément qu'il ſeroit facile d'ajouter à ce nombre.	Hervé.	Radulfe. 910.
		Roger.	Réginon. 908.
		Luitard.	Jean Scot. 883.
		Ebles.	Suidas, *on croit qu'il a vécu dans ce ſiécle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Anſegiſe.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Arnaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	

Gloire de Louis XIV.

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIÉME RACE.

Ous la fin de la deuxiéme race, dit Mezerai, *le royaume étoit tenu ſelon les loix des fiefs, ſe gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une monarchie*; auſſi le même auteur appelle-t'il la troiſiéme race, *le tems des grandes polices.* C'eſt en effet ſous la troiſiéme race que nos rois ont recouvré l'autorité qui étoit preſque anéantie ſous la fin de la deuxiéme ; il eſt vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui ſe fit en ſa faveur, à l'excluſion des héritiers légitimes ; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ſes ſucceſſeurs animés du même eſprit, & par une ſuite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent inſenſiblement tout ce qui avoit été uſurpé par les ſeigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, & ſe reſſaiſirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

987. *Avénement à la couronne.*

HUGUES CAPET *parvient à la couronne, âgé d'environ quarante-cinq ans; il eſt ſacré & couronné à Rheims le 3. Juillet 987. par l'archevêque Adalberon. Il eſt le chef de la troiſième race de nos roi.*

Il fit une égliſe de ſon palais, (aujourd'hui S. Barthelemi,) il y a un ſceau original de ce prince, c'eſt le premier où l'on voie ce que nous appellons *la main de juſtice*, il la tient de la main droite & un globe de la gauche, il porte ſur ſa tête une couronne fleuronnée, il paroît dans ce ſceau avec des cheveux courts & une aſſez longue barbe fourchue: on lit à l'entour cette inſcription, *Hugo Dei miſericordiâ Francorum rex.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

987.

CHARLES, duc de la baſſe Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des rois de la ſeconde race, avoit ſeul par ſa naiſſance droit à la couronne; mais il en fut exclus par le concours de pluſieurs circonſtances: tandis que les derniers deſcendans de Charlemagne étoient tombés dans une ſorte de mépris, ceux de Robert le Fort s'étoient élevés au plus haut degré de puiſſance par leurs ſervices; on fit un crime à Charles de Lorraine de la foibleſſe qu'il avoit eue de rendre hommage à l'empereur Othon: on alla juſqu'à jetter quelques doutes ſur ſon état, fondés ſur les ſoupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de ſon ayeul Charles le Simple; enfin la nation ſe réunit en faveur d'Hugues Capet, duc des François, & arrière petit-fils de Robert.

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans ſon fils Robert pour lui aſſurer la couronne.

Charles défend ſon droit à la couronne, aſſiége la ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend Laon par une intelligence avec l'évêque, la nuit du Jeudi ſaint 2. Avril 991. & fait Charles priſonnier avec ſa femme, auſſi bien qu'Arnoul, archevêque de Rheims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de ſon archevêché.

Cet Arnoul fils naturel du roi Lothaire eſt dépoſé dans un concile tenu dans l'abbaye de S. Baſle, proche Rheims, après avoir avoué ſon crime & ſa trahiſon envers le roi. On lui nomma pour ſucceſſeur Gerbert, qui avoit été précepteur du roi Robert, & que l'on a connu depuis ſous le nom de Silveſtre II. pape. Le pape Jean XV. déſapprouve la dépoſition d'Arnoul,

FEMMES.	ENFANS.	996. MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête-d'étoupes, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut; puis de Hugues III. comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anfelme ne fait point mention. Giſelle, femme de Hugues I. d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, archevêque de Bourges. * 1029.	HUGUES CAPET *meurt le 24. Octobre 996. âgé d'environ cinquante-cinq ans, & eſt enterré à S. Denis.* Il établit, à l'exemple de Clovis, ſon ſéjour à Paris, qui avoit ceſſé d'être la demeure de nos rois, pendant toute la deuxiéme race, & ſous les rois de la premiere, appellés communément *Fainéans.*	*Papes.* Jean XV. 996. Grégoire V. 999. *Empereurs d'Orient.* Baſile III. 1025. Conſtantin V. 1028. *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002. *Roi d'Eſpagne.* Vérémond II. 999. *Roi d'Angleterre.* Etelréde. 1016. *Rois d'Ecoſſe.* Grime. 993. Malcolme II. 1023. *Roi de Danemarc.* Suénon. 1014. *Roi de Suéde.* Olaüs. 1019. *Prince de Pologne.* Miciſlas. 999.

force le roi à consentir à un nouveau concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques, l'affaire fut remise à un concile indiqué à Rheims au premier Juillet suivant. Ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siége tant que vécut Hugues Capet; ce ne fut que sous le regne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France le chiffre arabe ou indien; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pû l'apprendre des Sarazins dans un voyage qu'il fit en Espagne. (*Le Beuf. Hist. Litt. de la France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la premiere horloge, dont le mouvement étoit réglé par un balancier, & dont on s'est servi jusqu'en 1650. que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier.

992. &c.

Charles meurt, laissant des enfans qui n'eurent point de postérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandre & de Vermandois, qui avoient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis.

Hugues Capet craignant avec raison de nouvelles irruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'abbaye de S. Riquier: il donna le gouvernement de ce pays à un seigneur nommé Hugues, qui d'avoué de S. Riquier devint comte de Ponthieu; origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce siécle le commencement de la pairie de France. Mais en même tems on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie; celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges de tous les tems de leurs concitoyens: ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en plusieurs lieux,

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.	Chanceliers.	Adalberon. 988.
Geoffroi, dit Griſegonelle, comte d'Anjou. 987.	Adelbert, comte de la Marche.	Adalberon. 988.	Adſon. 992.
L'office de ſénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la perſonne de Thibaud, qui mourut au ſiége d'Acre en 1191.	Joſſelin, vicomte de Melun. 998.	Renaud.	Folcuin. 990.
	Bouchard, ſire de Montmorenci, vivoit encore en l'an 1005.	Gerbert. 1003.	S. Maïeul. 994.
Bouchard comte de Melun. 1012.	Thibaut File-étoupe, tige des ſeigneurs de Montlhéri, vivoit encore en l'an 1015.		

& particulierement en Picardie, leurs juges du nom de *Pairs Bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'uſurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins conſidérable, ſuivant le plus ou moins de puiſſance du ſeigneur ſuzerain des pairs, en ſorte que les pairs du roi de France étoient de plus grands ſeigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que par la même raiſon la mouvance de la couronne caractériſoit les premiers pairs; ainſi le duc de Bretagne qui par ſa puiſſance pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du roi ſeulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriére-vaſſal: ce qui fait qu'encore aujourd'hui une ſeigneurie relevant d'un ſeigneur particulier, ou bien relevant du roi à cauſe de tel ou tel domaine particulier, eſt diſtraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorſqu'elle eſt érigée en duché-pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la couronne à Hugues Capet: il y avoit alors ſept pairs laïcs de France, c'eſt-à-dire, ſept ſeigneurs, dont les ſeigneuries relevoient immédiatement du roi; ils choiſirent celui d'entre eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât ſur l'autre: par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut que ſix pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes ſur l'origine de la pairie. Celle qui la fait remonter à Charlemagne eſt romaneſque: celle qui la fixe au regne de Louis le Jeune ne lui donneroit qu'une exiſtence d'un moment, puiſque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainſi que Favin, penſent que la pairie fut inſtituée par Robert, » qui inventa comme un grand » conſeil ſecret d'état, compoſé de ſix eccléſiaſtiques & de ſix » grands ſeigneurs détempteurs de Bourgogne, Aquitaine, Nor- » mandie, Flandre, Champagne & Toloſe, les honorant du titre » de pairs: cette inſtitution eſt rapportée ſous l'année 1020. la » vingt-quatriéme année de ſon regne. « Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réfléxion qu'il n'y avoit point alors ſix pairs eccléſiaſtiques, puiſque l'on voit que

l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous le regne de Louis VII. & que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le dessein qu'avoit ce monarque de faire sacrer son fils Philippe Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations ; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries, inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement. » Avant Louis le Bégue, tout étoit » quasi domaine royale, ... le roi faisant la part à ses sujets, » comme bon lui sembloit ; mais sous Charles le Simple, on le vit » distribué en sept grandes & principales provinces, ... & en » plusieurs moindres & petites comtés, dont les unes dépendoient » des sept plus grandes, comme fiefs subalternes, ainsi que les comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois & autres semblables de la » comté de France : ce qui me fait soupçonner être la cause pourquoi les comtes d'Anjou ne tinrent lieu entre les pairs depuis » Hugues Capet, ne les comtes de Champagne, pour raison de » leur comté de Tours: ..... quant aux grandes provinces, la » premiere & principale des sept fut celle qu'on disoit de France » & de Paris ; ..... de sorte que si Hugues Capet se fût avisé de » donner le duché de France à aucun de ses enfans, sans le réunir » & incorporer au domaine royal, nous eussions eu sept pairs, parce » qu'il y avoit eu sept grands & principaux princes auparavant.

Le roi avoit outre ces pairs laïcs des pairs ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France eussent des pairs ecclésiastiques, mais ils avoient presque tous plus de pairs laïcs que le roi : ces pairs étoient les juges des justices des seigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur seigneur à leur tête pour rendre un jugement : le seigneur qui n'avoit point de pairs en empruntoit de son chef-seigneur ; Beaumanoir, dans ses coutumes de Beauvaisis, remarque que les seigneurs ne pouvoient pas assister au jugement du

procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi, qui aſſiſtoit à ces jugemens, & qui y devoit aſſiſter, parce qu'en défendant ſes droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la juſtice, police & finance, & commandoit les armées : il avoit ſous lui un vicomte ; lorſque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris, qu'il poſſédoit à titre d'inféodation que Hugues le Grand avoit reçue du roi Charles le Simple ; le titre ainſi que l'office de comte étant réuni & ſupprimé, il reſtoit le vicomte qui rendoit la juſtice ſous le comte ; l'officier que le roi choiſit pour repréſenter ce vicomte ſe nomma prévôt, & c'eſt ce que nous appellons aujourd'hui prévôt de Paris, qui dans la ſuite n'exerça plus les fonctions de la magiſtrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne ſa voix ſans recueillir celles des autres juges, qui ſont préſidés par le lieutenant civil.

Premiere canoniſation faite par l'autorité du pape, (de ſaint Uldaric 993.) juſques-là, c'eſt-à-dire, dans les neuf premiers ſiécles de l'Egliſe, on convenoit que toutes les égliſes & tous les évêques avoient un égal pouvoir dans la canoniſation des ſaints ; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainſi que les canoniſations, on eut recours à eux pour les rendre plus ſolemnelles ; auſſi voyons-nous qu'Alexandre III. décida que la canoniſation des ſaints étoit une des cauſes majeures qui doivent être réſervées au Siége apoſtolique. Boniface VIII. prétendit la même choſe, & Urbain VIII. défendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts même en odeur de ſainteté, avant qu'ils euſſent été béatifiés ou canoniſés par l'égliſe de Rome ; l'uſage étoit que le pape conſultât les cardinaux, & cependant Sixte V. s'en diſpenſa, ainſi qu'il paroît par une lettre du cardinal de Joyeuſe au roi Henri III. » Le mercredi » 9. de ce mois de mars, ſa ſainteté fit lire en conſiſtoire la bulle » par laquelle elle fait ſaint Bonaventure docteur de l'Egliſe, & » n'en demanda pas l'avis aux cardinaux.

Siécle d'ignorance. Elle étoit ſi profonde, qu'à peine les rois, les princes, les ſeigneurs, encore moins le peuple, ſavoient lire : ils connoiſſoient leurs poſſeſſions par l'uſage, & n'avoient garde de

les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture; c'est ce qui faisoit aussi que les mariages d'alors étoient souvent déclarés nuls : comme ces traités de mariages se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, & des parens se marioient sans avoir de dispenses; de-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique, pour se séparer d'une femme légitime; de-là vint aussi le crédit que prirent les clercs ou ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls instruits ; ni plus ni moins, dit Pasquier, » que » les druides prirent les clefs tant de leur religion que des lettres, » aussi se lottirent nos prestres de ces deux articles entre nous... » n'étant notre noblesse aucunement attentive à si louable sujet; » or de cette aſnerie ancienne (de la noblesse) advint que nous » donnasmes plusieurs façons au mot de *Clerc*, lequel de sa naïve » & originaire signification appartient aux ecclésiastiques, & com- » me ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des bonnes » lettres, aussi par une métaphore nous appellâmes *grand Clerc* » l'homme savant, *Mauclerc* celui qu'on tenoit pour beste, & la » science fut appellée *Clergie*.

Les revenus de nos rois consistoient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviser sous neuf espéces, les *Produits* de justice des bailliages & prévôtés royales, que nos rois donnoient quelquefois à ferme aux baillifs & aux prévôts ; les *Produits* des terres domaniales reçus aussi par les baillis & prévôts ; la *Gruerie*, le *Cens* & autres droits seigneuriaux : ces droits étoient devenus d'autant plus considérables que depuis l'établissement des fiefs tout étoit fieffé, & que nos rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à fief qu'à conserver la propriété; la *Régale*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* perçus sur les frontiéres du royaume; la *Monnoie*, les droits de *Procuration* ou de *Giste*, & les *Juifs*, sans compter les redevances pour le droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires* : c'étoit un droit dû par les vassaux dans quatre cas extraordinaires; sçavoir, quand le roi faisoit son fils aîné chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il survenoit une guerre, & lorsqu'il étoit fait prisonnier; les seigneurs de fiefs exerçoient aussi ces quatre droits sur leurs terres. Ceux qui

étoient chargés de recevoir ces revenus du roi les apportoient à Paris dans les trois termes, de ſaint Remi, de la Chandeleur, de l'Aſcenſion, & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables. Voilà ce qui ſervoit à l'entretien de nos rois & de leur maiſon ; car au moyen des ſervices militaires, dont chaque vaſſal immédiat de la couronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au roi pour faire la guerre. Il eſt vrai qu'il dépendoit en quelque ſorte de ſes vaſſaux, qui ſouvent au milieu d'une campagne l'abandonnoient, parce que le tems de leur ſervice étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût ſi peu de commerce alors entre les Provinces de France, qu'un abbé de Clugni, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à ſaint Maur-des-Foſſés, s'excuſe de faire un ſi long voyage dans un pays étranger & inconnu ?

Ancien Paris

N

996. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

ROBERT *parvient à la couronne l'an 996. âgé d'environ vingt-cinq ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le baptême, & où il fut couronné.*

996. 997. &c.

ROBERT qui tenoit toujours Arnoul, archevêque de Rheims, priſonnier, lui rend la liberté & le laiſſe jouir de ſon archevêché, eſperant par cette complaiſance faire confirmer à Rome ſon mariage avec Berthe ſa parente, qu'il avoit épouſée ſans diſpenſes ; Gerbert dépouillé de ſon archevêché ſe retira auprès de l'Empereur Othon. Il devint enſuite archevêque de Ravennes, & finit par être pape ſous le nom de Silveſtre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape ſon mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un concile tenu à Rome en 998. déclara le mariage nul, & faute par eux de ſe ſéparer, les excommunia, auſſi-bien qu'Archambaud archevêque de Tours qui les avoit mariés. Robert refuſa d'obéir : tous les évêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire ſatisfaction au pape ; les peuples & les courtiſans même ſe ſéparent du roi, & ceux qui ſont obligés de le ſervir, font paſſer par le feu toutes les choſes qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouſe peu de tems après (l'an 1000) Conſtance fille de Guillaume comte de Provence & d'Arles.

Creſcent, conſul de Rome ayant fait vers le même tems élire pour pape ſous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de ſortir de Rome, l'Empereur Othon III. l'y ramena, Creſcent fut aſſommé, & on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001. 1002. &c.

Henri, duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, & oncle de Robert, meurt ſans laiſſer d'enfans légitimes, & laiſſe ſon duché par teſtament au roi. Ce don eſt conteſté par Landri comte de Nevers, fils de la femme de Henri duc de Bourgogne. Robert le contraint

FEMMES.	ENFANS.	1031. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. comte de Blois. Les cenſures de Grégoire V. ayant obligé ce prince de la quitter, il épouſa en ſecondes nôces Conſtance, fille du comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaiſſette la fait fille de Guillaume Tailleſer, comte de Toulouſe.	Hugues, mort avant ſon pere. HENRI I. Robert I. duc de Bourgogne. Eudes. Adélaïde, femme de Renaud comte de Nevers, vivoit encore en 1063. Adèle, femme de Richard III. duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandre. 1079. Il paroît conſtant par un paſſage de Hugues de Fleuri, qu'Adèle n'eut point d'autre mari que Baudouin, & c'eſt l'opinion de Mezerai. Dom Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un Acte de 1026. & eſt ſuivi par le P. Daniel; & enfin le P. Simplicien ſemble réſoudre la difficulté, en diſant qu'Adèle fut promiſe à Richard, mais qu'elle ne l'épouſa point.	ROBERT *meurt à Melun le 20. Juillet 1031. âgé de ſoixante ans. Il fut enterré à S. Denis.* L'obituaire de la collégiale de l'Iſle fixe cette mort au 26. Juin, VI. *Kal. Julii obiit Dom. Roberti Francorum regis*; & par une charte de Baudouin, comte de Flandre, de l'an 1066. tirée du cartulaire de la même égliſe, cette mort eſt fixée au 29. Juin: *Quapropter anno canonici XII. ſolidos recipiant in die ſolemni Apoſtol. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabant anniverſarium diem Roberti Francorum regis.*	*Papes.* Grégoire V. 999. Silveſtre II. 1003. Jean XVI. dit XVIII. 1003. Jean XVII. dit XIX. 1009. Serge IV. 1012. Benoit VIII. 1024. Jean XX. 1033. *Empereurs d'Orient.* Baſile III. 1025. Conſtantin X. 1028. Romain Argyre. 1034. *Empereurs d'Occident.* Othon III. 1002. S. Henri, dit le Boiteux. 1024. Conrad II. 1039. *Rois d'Eſpagne.* Vérémond II. 999. Alphonſe V. 1028. Vérémond III. 1037. *Rois d'Angleterre.* Etelrède. 1016. Edmond, Côte de fer. 1016. Canut le grand. 1036. *Rois d'Eroſſe.* Malcolme II. 1033. Duncan. 1030. Macabet. 1047. *Rois de Dannemarc.* Suénon. 1014. Canut le grand. 1036. *Rois de Suède.* Olaüs. 1019. Amund. 1035. *Rois de Pologne.* Boleſlas, premier roi. 1025. Miciſlas. 1034.

de se soumettre, réunit ce duché à la couronne, en investit Henri son second fils, qui depuis étant devenu roi, le céda à Robert son cadet : ce Robert est le chef de la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens soixante ans, jusqu'à ce qu'en l'an 1361. ce duché fut réuni à la couronne par le roi Jean, qui le donna à son quatriéme fils Philippe le Hardi, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne ; celle-ci finit en la personne de Charles *le Témeraire*, tué devant Nanci en 1477.

On n'est point étonné de ne pas voir de lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raison qu'ils se l'étoient faits eux-mêmes : on voit au contraire les lettres de pairie données à Philippe le Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne, parce que son pere le roi Jean le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raison, les lettres de Henri duc de Bourgogne, puisqu'il ne fut duc que par le don que Robert son pere lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que donna ce même Henri, lorsqu'étant devenu roi il céda la Bourgogne à Robert son cadet ?

Saint Romuald commença vers l'an 1009. à bâtir le monastere des Camaldules en Italie.

1022.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le roi & la reine se transportent avec plusieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avoit répandues dans cette ville : plusieurs hérétiques y furent brûlés.

Célébre entrevue de Robert & de l'empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre de roi de Germanie, & qui ne prit celui d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome ; ces deux princes prévenus d'estime l'un pour l'autre, & également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'église & dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce roi, que pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, & n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisoit jurer sur un reliquaire, dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques ;

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Senechaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.	Chanceliers.	Abbon, abbé de Fleuri. 1004.
Guillaume, vivant en 1060.	Manaſſé, comte de Dammartin, vivant en 1028.	Abbon. 1004.	Ademar, vers 1029.
	Burcard, comte de Melun & de Corbeil.	Arnoul, vivant en 1019.	Aimoin, vers 1008.
Eudes, comte de Chartres. 1037.	Bouchard, ſieur de Montmorenci, vivant en 1028.	Roger, vivant en 1024.	Arnoul. 1021.
		Francon, vivant en 1028.	Burchard, évêque de Vormes. 1024.
		Baudouin. 1059.	Fulbert. 1028.
			Gerbert, pape ſous le nom de Silveſtre II. 1003.

comme ſi l'intention ne faiſoit pas le parjure ! mais alors on ne raiſonnoit pas mieux que cela.

1026. 1027. &c.

Robert ayant perdu ſon fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiégne en 1017. fait couronner à Rheims ſon ſecond fils Henri I. malgré les intrigues de la reine Conſtance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert ſon fils cadet (*Glaber.*)

Environ ce tems, le nom des Normands commence à ſe rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voiſins pour être d'accord, & ſans ceſſe inquiétés d'ailleurs par les Sarazins, leurs communs ennemis, qui regnoient dans l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenans de la terre ſainte aborderent en Italie preciſément dans le moment que les Sarazins attaquoient la ville de Salerne en Sicile, leur courage ſeul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvoit plus défendre, & les Sarazins furent taillés en piéces : contens de la gloire de cette entrepriſe, les Normands refuſerent les établiſſemens qu'on leur offroit dans la Pouille, & ils retournerent en Normandie ; mais le bruit de leur valeur les y ſuivit, & la reconnoiſſance des Italiens, qui s'étoit ſignalée par de magnifiques préſens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le deſir de ſe faire connoître par de ſemblables exploits : ce fut dans ces circonſtances que les fils de Tancrede de Hauteville réſolurent de paſſer en Italie, & que par un de ces événemens, preſque unique, de ſimples particuliers fonderent un empire floriſſant. Tancrede avoit été marié deux fois, il eut douze enfans qui devinrent autant de Paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'hiſtoire ; Guillaume, ſurnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi furent les trois premiers comtes de la Pouille, Robert Guiſcard fut duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond pere de Tancrede, & Roger le plus jeune de tous les freres s'empara de la Sicile, & en établit la Monarchie vers l'an 1129. les deux Siciles furent réunies dans la

perſonne de Roger II. ſon fils. Ses ſucceſſeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume ſon fils, à qui l'empereur Henri VI. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de ſa femme Conſtance, fille de Roger II. Tels furent les ſouverains de Naples & de Sicile qui y précéderent les empereurs de la maiſon de Suabe, dont la domination paſſa à la maiſon d'Anjou.

Robert étoit un prince ſavant pour ſon tems, humain & débonnaire. Il compoſa pluſieurs hymnes que l'on chante encore à l'égliſe. Il avoit fait pluſieurs pélerinages, entre autres à Rome vers l'an 1016. ou 1020. Il avoit refuſé l'empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.

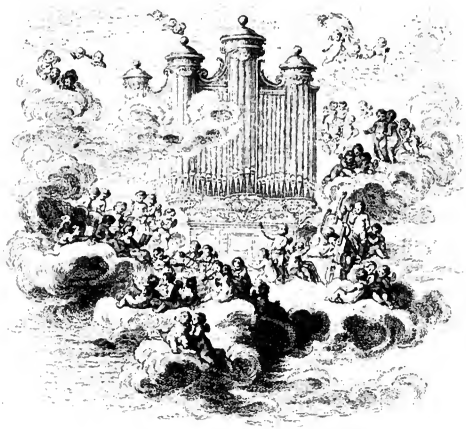

1031. *Avénemens à la couronne.*

Evenemens remarquables.

HENRI I. *parvient à la couronne le* 20. *Juillet* 1031. *âgé d'environ vingt-ſept ans. Il avoit été ſacré & couronné à Rheims, du vivant de ſon pere.*

1031. 32.

CONSTANCE mere de Henri, pourſuivant ſon deſſein de préférer Robert ſon cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes comte de Champagne, & de Baudouin, comte de Flandre. Robert, dit *le Diable*, duc de Normandie, ſecourt Henri, lui aide à ſoumettre les rebelles, & à batrre dans trois occaſions le comte de Champagne.

Henri céde à Robert ſon frere, à qui il pardonne ſa révolte, le duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il eſt dit ci-deſſus, la premiere maiſon de Bourgogne.

La reine meurt.

1033. 34. 35. 36.

Henri, pour reconnoître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui céde les villes de Giſors, de Chaumont, de Pontoiſe, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes comte de Champagne eſt tué dans un combat où le duc de Lorraine eſt vainqueur. Cette guerre fut excitée au ſujet de la ſucceſſion du royaume de Bourgogne, qui étoit compoſé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Breſſe, du Bugei, & de rout le reſte du pays qui s'étend juſqu'au mont ſaint Claude. Ce royaume, dit le ſecond royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé ſans enfans en 1033. Il fit ſon héritier l'empereur Conrad II. Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'empire, le reſte fut démembré, & des débris de ce royaume ſe formerent les comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois, & de Savoie.

FEMMES.	ENFANS.	1060. MORT.	PRINCES contemporains.
Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui ayent gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épousa pas.	PHILIPPE.	HENRI I. *meurt ſur la fin de l'année 1060. à Vitri en Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
	Robert. 1060.		Jean XX. 1033.
	Hugues, qui épouſa Adélaïde fille d'Herbert, & fut par ce mariage comte de Vermandois. 1102.		Benoît IX. quitte 1044.
			Grégoire VI. quitte 1046.
			Clement II. 1047.
			Damaſe II. 1048.
			S. Léon IX. il eſt le premier qui ait eu des armoiries. 1054.
			Victor II. 1057.
			Etienne X. 1058.
			Nicolas II. 1061.
Anne, fille de Joradiſlas, roi de Ruſſie, épouſa Henri, l'an 1044. Elle ſe remaria l'an 1062. après la mort du roi, à Raoul de Péronne comte de Crépi & de Valois. Ces ſortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des méſalliances; après la mort de ſon ſecond mari, elle alla mourir dans ſon pays.			*Empereurs d'Orient.*
			Romain Argyre. 1034.
			Michel IV. 1041.
			Michel Calaphates. 1042.
			Conſtantin XI. 1054.
			Zoé & Théodora. 1056.
			Michel VI. chaſſé 1057.
			Iſaac Comnene. 1059.
			Conſtantin Ducas. 1067.
			Empereurs d'Occident.
			Conrad II. 1039.
			Henri III. 1056.
			Henri IV. 1106.
			Rois d'Eſpagne.
			Vérémond III. 1037.
			Ferdinand le grand. 1065.
			Rois d'Angleterre.
			Canut le grand. 1036.
			Haralde. 1040.
			Harde Canut. 1042.
			Alfréde. 1043.
			Saint Edouard. 1066.
			Rois d'Ecoſſe.
			Maccabet. 1047.
			Malcolme III. 1024.
			Rois de Dannemarc.
			Canut le grand. 1036.
			Haralde ſon frere. 1040.
			Harde Canut. 1042.
			Magnus. 1048.
			Suénon II. 1074.
			Rois de Suéde.
			Amund. 1035.
			Emundſlemme. 1041.
			Haquin. 1059.
			Stinkill. 1061.
			Rois de Pologne.
			Miciſlas II. 1034.
			Caſimir. 1055.
			Boleſlas II. 1079.

Cet Hugues fut grand pere, ſelon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en 1212. lequel s'étant aſſocié à Jean de Matha, fonda l'Ordre des Mathurins, & par humilité, changea ſon nom de Hugues en celui de Félix, & eſt invoqué ſous le nom de S. Félix de Valois, mais M. Baillet croit que ce S. Félix étoit un particulier né dans le Valois, d'où il prit ſon nom.

O

Evenemens remarquables sous Henri I.

1040. 41. &c.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri ; Etienne & Thibaud fils du comte de Champagne, appuient sa révolte : ils sont vaincus, & Galeran, comte de Meulan qui s'étoit joint à eux, y perd son comté de Meulan, que le roi confisqua à cause de sa félonie, & réunit à la couronne.

Tréve du seigneur, établie en 1041. C'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mysteres de sa vie. L'autorité royale & ecclésiastique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les sujets de se détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le Bâtard, fils de Robert le Diable qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la Terre sainte, avoit succedé à son pere dans le duché de Normandie : la possession lui en avoit été disputée par plusieurs seigneurs descendans des ducs de Normandie ; Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la considération des promesses qu'il avoit faites à Robert de proteger son fils, & finit par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut risque de la vie : un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. duc de Normandie & cousin de Robert *le Diable*, se présenta à son tour, & fut secouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puissance de Guillaume le Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 1047. de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avoit appellé pour lui succeder.

Premiere hérésie sur la réalité dans le S. Sacrement, par Beranger archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres,

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illustres.*
Senechaux.	Connetables.	Chanceliers.	Glaber Radulfe, vers 1045.
Guillaume, vivant en 1060.	Albéric, vivant en 1060.	Baudouin. 1059.	Gui d'Arezzo, vers 1050.
	L'office de connétable qui se bornoit avant lui au commandement de l'écurie, devint en sa personne un office de la couronne, & parvint à être la premiere dignité de l'état, dans la personne de Mathieu II. de Montmorenci.		Helgaud, vers 1050.
			Humbert, cardinal, vers 1063.
Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061.			Jean, Médecin du roi.
			S. Odilon. 1049.
	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.		
	Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061.		
	Hugues I. comte de Dammartin, vers 1081.		

pouvoit être le déſir qu'avoient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maiſon ; & comme ſous le bas empire, les empereurs faiſoient dans cette vûe déclarer leur fils aîné *Céſar*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de *Céſar* qui étoit tombé dans l'oubli, ſe ſervirent de celui de *Roi des Romains ;* imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne, qui avoit été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt qu'après que l'Italie leur eut échappé, ils conſerverent encore le nom de *Roi des Romains*, toujours dans le même eſprit de rendre l'empire héréditaire, de déſigner par un titre qu'ils ſavoient n'avoir plus rien de réel, leurs enfans pour remplir leur place, & de préparer ainſi les peuples à les y voir ſucceder.

Henri fait ſacrer & couronner à Rheims en 1059. ſon fils Philippe, âgé de ſept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin comte de Flandre.

Sous ce regne commence la maiſon de Lorraine d'aujourd'hui, dans la perſonne de Gerard d'Alſace ; & la maiſon de Savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne.

Les Romains éliſent des conſuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à ſe rendre indépendantes de l'empereur. Elles ſe donnent auſſi des conſuls, qui ſont aujourd'hui repréſentés dans quelques-unes par des podeſtats.

Nicolas II. confirme dans un concile tenu à Rome l'an 1059. le droit que les empereurs avoient d'élire les papes & d'inveſtir les évêques : l'empereur étoit alors mineur. Beranger comparut dans ce concile où il brûla ſes écrits dans le feu qu'il alluma de ſes propres mains, & où il ſouſcrivit une profeſſion de foi contre laquelle il réclama dans la ſuite. Le même pape inveſtit Robert Guiſcard, fils aîné de Tancrede, des terres qu'il avoit en Italie, ce qui fonde le droit des papes ſur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce pape au clergé de Siſteron qu'alors on ne donnoit encore le baptême, hors le cas de néceſſité, qu'aux veilles de pâques & de pentecôte.

1060. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

PHILIPPE I. *parvient à la couronne l'an* 1060. *âgé de huit ans. Il avoit été ſacré à Rheims du vivant de ſon pere. Ce regne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont ſuivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même regne eſt célébre par pluſieurs grands événemens, mais où Philippe I. ne prit point de part; & ce prince parut d'autant plus mépriſable à ſes ſujets, que ce ſiécle étoit plus fécond en héros. Auſſi l'autorité royale s'affoiblit-elle dans ſes mains.*

1060. 61.

BAUDOUIN comte de Flandre, beaufrere du feu roi, fut préféré par lui pour être tuteur de ſon fils, à Anne ſa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu conſiderée, & au duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de ſon emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gaſcons qui vouloient ſe ſoulever. Révolution en Angleterre (1066) par la mort de ſaint Edouard, qui ne laiſſa point d'enfans, & qui nomma pour ſon ſucceſſeur Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laiſſant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandre, où il eſt battu près de S. Omer.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus*, dont on le dit l'auteur, établit que le pape a le droit de dépoſer l'empereur, & de délier ſes ſujets du ſerment de fidélité. (*Conciles du P. Hardouin, l'an* 1075.) Quelques hiſtoriens ont prétendu que cet ouvrage lui avoit été fauſſement attribué, mais quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que les maximes de ce pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puiſqu'il en a avancé de ſemblables dans ſa lettre trente-cinquiéme à Roderic, évêque de Chalons, dans ſa lettre à Heriman, &c.

Donation de Mathilde comteſſe de Toſcane (1077) de tous ſes états au S. Siége. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086.)

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9. Septembre 1087. & eſt enterré à ſaint Etienne de Caen.

FEMMES.	ENFANS.	1108. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093.	LOUIS VI. dit LE GROS.	PHILIPPE I. *meurt à Melun dans la cinquante-septiéme année de son âge, le 29. Juillet* 1108. *Son corps fut porté à l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sepulture.*	*Papes.*
	Henri, mort jeune.		Nicolas II. 1061.
	Charles.		Alexandre II. 1073.
	Constance, mariée à Hugues comte de Troyes, puis à Bohemond I. prince d'Antioche.		Grégoire VII. 1085.
			Victor III. 1087.
			Urbain II. 1099.
			Paschal II. 1117.
	Enfans naturels.		*Empereurs d'Orient.*
	Philippe I. eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou.*		Constantin Ducas. 1067.
			Romain Diogene. 1071.
	Philippe, comte de Mante & seigneur de Mehun.		Michel VII. déposé 1078.
			Nicéphore déposé 1080.
	Fleuri.		Alexis Comnene. 1118.
	Cecile, mariée à Tancréde, neveu de Bohemond, puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli.		*Empereurs d'Occident.*
			Henri IV. 1106.
	Euſtache, femme de Jean comte d'Etampes, *dont le pere Anſelme ne fait pas mention.*		Henri V. 1125.
			Rois d'Eſpagne.
			Ferdinand le Grand. 1055.
			Sanche II. 1073.
			Alphonſe VI. 1109.
			Rois d'Angleterre.
			S. Edouard. 1066.
			Eraldc. 1066.
			Guillaume I. 1087.
			Guillaume le Roux. 1100.
			Henri I. 1135.
			Rois d'Ecoſſe.
			Malcolme III. 1084.
			Dunkan II. 1084.
			Edgard. 1095.
			Alexandre. 1114.
			Rois de Dannemare.
			Suénon II. 1074.
			Herold VII. 1085.
			S. Canut. 1086.
			Olaüs III. 1086.
			Erie II. 1102.
			Nicolas. 1133.
			Rois de Suéde.
			Stinkill. 1061.
			Ingo III. 1084.
			Haldilan. 1080.
			Philippe. 1110.
			Rois de Pologne.
			Boleſlas II. 1079.
			Ladiſlas. 1102.
			Boleſlas III. 1139.

Ce prince protégeoit les lettres, & elles en avoient grand beſoin dans un tems où les livres étoient ſi rares, que Grecie comteſſe d'Anjou acheta un recueil d'homelies 200 brebis, un muid de froment, un autre de ſeigle, un troiſiéme de millet, & un certain nombre de peaux de martres : ce même prince ordonna que les chartes & les loix d'Angleterre ſeroient écrites en françois, c'étoit la langue que l'on parloit à ſa cour, & celle dont il vouloit que les enfans ſe ſerviſſent dans les écoles. Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même choſe en Paleſtine, quand il en fut devenu roi, & nous avons en langue romance *les Coutumes*, autrement dites *Aſſiſes & bons uſages du royaume de Jeruſalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert ſon fils aîné, l'Angleterre à Guillaume ſon ſecond fils, & à Henri ſon troiſiéme fils les biens de ſa mere Mathilde.

1088. &c.

Commencement de la ſouveraineté de Portugal, dans la perſonne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonſe VI. roi de Caſtille fait comte de Portugal, en lui donnant une de ſes filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe qui avoit répudié dès l'an 1091. ſa femme Berthe dont il avoit eu pluſieurs enfans, épouſe Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Fouſques Rechin comte d'Anjou ſon mari, & eſt excommunié par le pape Urbain II.

Premiere croiſade réſolue au concile de Clermont, ſous le pontificat d'Urbain II. (les évêques précédoient encore alors les cardinaux) Ce fut dans ce concile que pour la premiere fois le nom de pape fut donné au chef de l'Egliſe, à l'excluſion des évêques qui le prenoient auparavant. Godefroi de Bouillon commande cette croiſade : il fut fait roi de Jeruſalem l'an 1099. que cette premiere croiſade finit, quoiqu'il n'eût voulu prendre que la ſimple qualité d'avoué ou de défenſeur du ſaint ſépulcre. Les héros de cette entrepriſe furent Hugues frere du roi, Robert duc de Normandie, Raimond comte de Toulouſe, Bohemond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, &c. Bohemond fils de Robert Guiſcard commençoit ſa fortune, & il y

Ministres.

SENECHAUX.

Raoul, vivant en 1067.

Frédéric, vivant en 1075.

Robert, vivant en 1079.

Gervais, vivant en 1086.

Gui de Montlheri. 1108.

Hugues de Montlheri, vivant en 1118.

Guerriers.

CONNETABLES.

Baldetic, vivant en 1068.

Gautier, vivant en 1069.

Aleaume, vivant en 1074.

Adam, vivant en 1079.

Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090.

Walo. 1097.

Matthieu, vivant en 1097.

Gaſton de Poiſſi, vivant en 1107.

Hugues de Chaumont. 1138.

CHEFS DE LA PREMIERE CROISADE.

Hugues le Grand, comte de Vermandois.

Robert, duc de Normandie.

Robert, comte de Flandre.

Raimond, comte de Toulouſe.

Bohemond.

Godefroi de Bouillon, & ſes freres Baudouin & Euſtache.

Etienne, comte de Chartres.

Hugues, comte de S. Pol.

Magistrats.

CHANCELIERS.

Gervais. 1084.

Il ſacra le Roi en qualité d'Archevêque de Rheims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'Archevêque de Rheims, ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour ſon égliſe. En effet il étoit le troiſiéme archevêque depuis Hervée qui avoit poſſédé la dignité de Chancelier, mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au ſiége de Rheims.

Baudouin II. vivant en 1063.

Pierre Loiſeleves. 1082.

Guillaume, vivant en 1074.

Roger. 1095.

Godefroi de Boulogne, vivant en 1092.

Urſion, vivant en 1090.

Hubert de Boulogne, vivant en 1092.

Etienne de Senlis. 1140.

Savans & Illuſtres.

Adam de Breme, vers 1075.

Adelmanne. 1062.

Bétanger. 1081.

Bertold. 1100.

S. Bruno. 1101.

Drogon. 1098.

Guitmond, vers 1010.

Lambert, évêque d'Arras, vers 1077.

Lanfranc. 1019.

Gilbert Maminot, évêque de Lizieux, premier médecin de Guillaume le Conquérant.

Marianus Scotus. 1016.

Odon, évêque de Cambrai, vivoit en 1090. Il étoit de la ſecte des *Réaliſtes*.

Pierre de Damian. 1072.

Radulfe, Ardent, vers 1100.

Raimbert préſidoit aux écoles du chapitre de l'Iſle, fondé en 1055. il étoit de la ſecte des *Nominaux*.

gagna la principauté d'Antioche, ainſi que l'honneur d'épouſer une fille de France; Hugues frere de Philippe I. devoit chercher à ſe ſignaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un roi, l'eſclave de toutes ſes paſſions, & moins avili encore aux yeux de ſon peuple par ſes vices, que par ſa foibleſſe à s'en laiſſer punir. Mais pour Robert duc de Normandie chaſſé de l'Angleterre par ſon cadet Guillaume le Roux, avoit-il rien de plus preſſé que de faire tous ſes efforts pour ſe reſſaiſir d'un ſi bel héritage ? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie qui lui reſtoit pour les frais de ſon pélerinage. Qu'alloit chercher en Paleſtine, à la tête de cent mille hommes le vieux Raimond comte de Toulouſe, maître de preſque tout le Languedoc & d'une partie de la Provence ? Il ne prévoyoit pas ſans doute que l'exemple qu'il donnoit retourneroit contre lui-même, & que bientôt ſa propre maiſon alloit être la victime d'une ſemblable croiſade; mais à dire vrai les uns & les autres ſuivoient l'impreſſion générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe.

La couronne de Jeruſalem paſſa dans la ſuite, faute de mâles deſcendans de Godefroi, dans la maiſon d'Anjou, & depuis à Gui de Luſignan, qui après la funeſte journée de Tiberiade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat; Jean de Brienne y parvint à ſon tour : tout cela faiſoit des illuſtrations dans les maiſons, ſans grand profit. L'empereur Frédéric qui épouſa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer, & Jeruſalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis les malheurs du plus ſaint de nos rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un ſaint pélerinage. Ce fut à l'occaſion de ces guerres que prirent naiſſance les ordres des freres Hoſpitaliers, des Templiers & des Teutoniques; les fondateurs de ces deux derniers ordres auroient eu peine dans la ſuite à reconnoître leurs ſucceſſeurs. Il n'y a eu que les Hoſpitaliers qui conſervant l'eſprit de leur premiere inſtitution, ont toujours continué depuis à défendre la religion contre les entrepriſes des Turcs. Commencement de l'ordre de Cîteaux.

1100. I. 2.

L'Angleterre & la Normandie ſont réunies ſous Henri I. après la

mort de Guillaume le Roux, qui s'étoit déja emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le ſimple engagement que lui en avoit fait ſon frere Robert, partant pour la croiſade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri : mais les deux freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Arpin vend ſa vicomté de la ville de Bourges à Philippe, qui en fait rendre hommage en ſon nom au comte de Sancerre, pour la portion des terres qui relevoient de ce comte : choſe étrange ! que le roi rendit hommage à ſes ſujets, & qui fut ſagement abolie par Philippe le Bel en 1302. ce prince ayant déclaré que l'hommage ſeroit converti en indemnité.

Philippe envoie des députés à Rome pour ſolliciter ſon abſolution.

1103. 4. 5. &c.

Louis le Gros aſſocié à la royauté par ſon pere, réprime les ſéditions dans le royaume. Aſſemblée d'évêques convoquée à Baugenci par Richard, légat du ſaint Siége ; le roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'abſolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'abſolution de ſon excommunication, par Lambert évêque d'Arras, député du pape, & promet en préſence de pluſieurs prélats de ne plus voir Bertrade ; promeſſe qu'il ne tint pas, car nous liſons dans un cartulaire de ſaint Nicolas d'Angers, qu'en 1106. le 6. des ides d'octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe pour voir Rechin ſon premier mari, que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les ſervit tous deux à table, apparemment que le comte d'Anjou étoit d'accord de ce ſecond mariage, auſſi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis le Gros, que les deux fils de Bertrade furent déclarés capables de ſucceder à la couronne, ce qui fait préſumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire ſur les domaines de la couronne, & ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voiſinage de Montfort & dans le diocèſe de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de tems après, s'étant faite religieuſe de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbriſſel. Vers ce tems les papes continuent de ſe ſouſtraire à la dépendance de l'empereur.

Evenemens remarquables ſous Philippe I.

Suite de la querelle des inveſtitures. Schiſme dans l'Egliſe, dont l'empereur Henri IV. fut la victime. Le pape le fut auſſi, car dans cette fameuſe diſpute où faute de s'entendre l'empereur & Grégoire VII. allerent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre ſur le temporel, & l'empereur ſur le ſpirituel, il arriva que Grégoire VII. fut dépouillé du pontificat par la violence de Henri IV. Les tems ont bien changé, les choſes ſont éclaircies, & chacun jouit en paix de ſes domaines & de ſes droits. Concile de Troyes (1107) qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe eſt le premier de nos rois qui, pour autoriſer ſes chartes & ſes lettres, les ait fait ſouſcrire par les grands officiers. Les précepteurs des rois y ſignoient auſſi ; à la dédicace du prieuré de ſaint Martin des Champs, après le roi, Hugues ſon frere, Baudouin comte de Flandres, régent du royaume, & Baudouin de Mons ſon fils, on lit au mois de Mai 1067. *Ingelramus pedagogus regis*, & dans une charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *Magiſter regis*, & Marcellin Maître de Hugues frere du roi. Les confeſſeurs des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef eſt une femme (1106.)

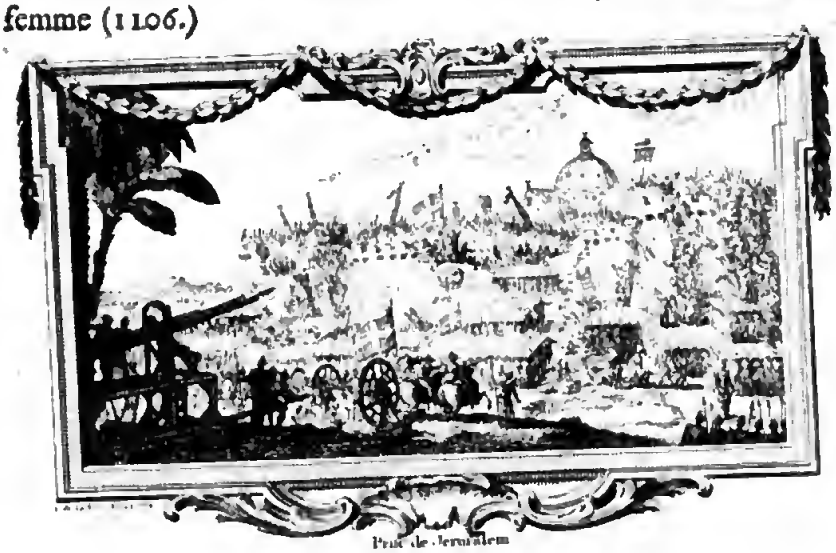

1108. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

LOUIS VI. *dit* LE GROS *parvient à la couronne l'an 1108. âgé d'environ trente ans. Quoiqu'il eût été sacré du vivant de son pere, il se fit sacrer une seconde fois. La cérémonie en fut faite à Orléans par l'archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un schisme dans l'église de Rheims, au sujet de deux prétendans à cet archevêché.*

1108. &c.

LE domaine qui appartenoit immédiatement au roi de France, ne comprenoit guéres alors que Paris, Orléans, Etampes, Compiégne, Melun, Bourges, &c. Le reste étoit en propriété aux vassaux du roi, qui à la vérité en faisoient hommage, mais qui, à cela près, se conduisoient presque en maîtres dans leurs seigneuries, & y exerçoient une espece de souveraineté.

Les plus séditieux d'entr'eux étoient les comtes de Corbeil & de Mante, le seigneur du Puiset en Beauce, ceux de Couci, de Montfort, de Montlherri, de Rochefort, &c. dont les fiefs situés dans l'étendue du domaine royal, divisoient les forces du souverain, & se secouroient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la possession du duché de Normandie rendoit voisin du roi, ne manquoit pas d'appuyer les rebelles. De-là les petites guerres entre le roi & ses sujets, qui occuperent les dernieres années du regne de Philippe I. & les premieres du regne de Louis le Gros. Le seul château du Puiset coûta trois années de guerre à Louis le Gros.

Le malheur des tems peut justifier les croisades, dont les rois se servoient pour occuper au loin le courage de leurs vassaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France & l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le regne de Charles VII.

Louis le Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laisser prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'opposant point à Henri, déja roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert son frere aîné, à qui cette province devoit appartenir, conformément au testament de leur pere.

Henri refuse de remettre la forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser comme on en étoit convenu,

FEMMES.	ENFANS.	1137. MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épouſa l'an 1115. Elle ſe remaria après la mort de Louis à Mathieu de Montmorenci, connétable de France, & mourut l'an 1154.	Philippe, aſſocié au royaume, & mort avant ſon pere d'une chûte de cheval. 1131. LOUIS LE JEUNE. Henri. 1175. Hugues, mort jeune. Robert, tige de la maiſon de Dreux; dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix ſa femme, héritiere de ce comté, d'où eſt venue Anne de Bretagne. 1188. Philippe, archidiacre de l'égliſe de Paris, en ayant été élu évêque, céda cette dignité par modeſtie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences.* Pierre, qui épouſa Iſabelle, fille & héritiere de Renaud, ſeigneur de Courtenai. 1183. Conſtance, mariée à Euſtache de Blois, couronné roi d'Angleterre en 1152. du vivant du roi Etienne ſon pere, & dont elle n'eut point d'enfans; puis à Raimond VI. comte de Toulouſe, vivante encore en 1176.	LOUIS LE GROS *meurt à Paris le premier Août 1137. âgé d'environ ſoixante ans. Il eſt enterré à S. Denis.* Les dernieres paroles de Louis le Gros ſont bien remarquables. *Souvenez-vous, mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'eſt qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*	*Papes.* Paſchal II. 1117. Gélaſe II. 1119. Calixte II. 1124. Honoré II. 1130. Innocent II. 1143. *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene. 1118. Jean Comnene. 1143. *Empereurs d'Occident.* Henri V. 1125. Lothaire II. 1138. *Rois d'Eſpagne.* Alphonſe VI. 1109. Alphonſe VII. 1137. Alphonſe VIII. 1157. *Rois d'Angleterre.* Henri I. 1135. Etienne. 1154. *Rois d'Ecoſſe.* Alexandre I. dit le Fort. 1114. David I. 1143. *Rois de Danemarc.* Nicolas. 1135. Eric III. 1138. *Rois de Suéde.* Philippe. 1110. Ingo IV. 1129. Ragwald. 1140. *Roi de Pologne.* Boleſlas III. 1139.

parce que cette place étoit sur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenoient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts. Saint Bernard fonde le monastere de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis le Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son pere avoit causé à la France, & lui devoit causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie qui avoit appartenu à son pere ; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puissant, & Louis le Gros fut battu au combat de Brenneville qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles, l'une à Henri V. empereur, & l'autre à Conan, fils du duc de Bretagne, & se fait rendre hommage de ce duché : il fondoit son droit sur ce que, du moment que la Normandie fut cedée aux Normands, la Bretagne qui, selon lui, en relevoit, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV. pere de Constance, qui eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriére petit-fils de Louis le Gros, par qui la Bretagne entra dans la maison de France pour n'en plus sortir.

Le besoin qu'a le roi de se concilier ses principaux vassaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de Sénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maison d'Anjou depuis le regne de Lothaire, mais l'affoiblissement de l'autorité royale faisoit que ces seigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faisoient au roi les en empêchoit. Les Garlandes, ministres & favoris de Louis le Gros, exerçoient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laisser enfin éteindre son droit, il reprit ses fonctions, & consentit ensuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en son absence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'est pas la seule grande charge que les seigneurs,

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & illuſtres.*
Seneschaux.	Hugues de Chaumont. 1138.	Chanceliers.	Anſelme de Cantorbéri. 1109.
Anſeau de Garlande. 1118.		Etienne de Senlis. 1140.	Berengoſius, vers 1110.
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques comte d'Anjou, depuis roi de Jeruſalem. 1120.	Thibault, comte de Chartres. 1152.	Etienne de Garlande. 1150.	Etienne d'Autun. 1129.
Etienne de Garlande. 1150.	Thomas de Marle, Seigneur de Couci.	Simon, vivant en 1130.	Eudes de Cambrai. 1113.
Raoul de Peronne, comte de Vermandois. 1152.	Hugues de Creci. 1112.	Algrin, vivant en 1137.	Guibert, abbé de Nogent. 1124.
	Amaulri de Montfort.		Guillaume de Champeaux. 1121.
Suger. 1152.	Hugues, ſeigneur du Puiſet.		Hildebert, évêque du Mans. 1132.
Etienne de Senlis, évêque de Paris. 1140.	Gui de Rochefort. 1112.		Léon d'Oſtie, vers 1112.
Algrin, qui eſt qualifié *Secretaire du roi.*	Milon, vicomte de Troyes.		Marbode. 1123.
			S. Norbert. 1134.
			Robert d'Arbriſſel. 1117.
			Rupert. 1135.
			Sigebert. 1113.
			Yves de Chartres. 1115.

qui en étoient propriétaires, fiefferent à d'autres seigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis le Gros, qui accorde aux religieux de S. Maur des Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs & des personnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle son hommage pour la Normandie.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille & de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vûe du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterte.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui est soutenu par plusieurs seigneurs, tant Normands que François, que Louis le Gros appuyoit secretement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & souleve l'empereur contre le roi.

L'empereur Henri V. se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Rheims, où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux, tout marcha jusqu'aux ecclésiastiques, & Suger, abbé de saint Denis, s'y trouva avec les *sujets* de cette abbaye ; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes : l'empereur n'osa pas se commettre contre de si grandes forces. Le roi auroit pû aisément marcher tout de suite contre le roi d'Angleterre & reprendre la Normandie, mais les vassaux qui l'avoient suivi contre un prince étranger, l'auroient abandonné s'il eût fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des Investitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce prince avoit perdu beaucoup de ses droits.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

Le Clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les

papes, ſans le conſentement ni la confirmation de l'empereur.

1127. 28. 29.

Louis venge le parricide commis dans la perſonne de Charles le Bon comte de Flandre, qui fut aſſaſſiné à Bruges dans l'égliſe de S. Donatien où il entendoit la meſſe, & adjuge ce comté vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de duc de Normandie. Il aſſocie Philippe ſon fils aîné, & le fait couronner.

Thiéri d'Alſace ſoutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & eſt battu ; mais Guillaume ayant été bleſſé, & étant mort de ſes bleſſures, la Flandre reſta à Thiéri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau ſchiſme entre Innocent II. & Anaclet. Innocent II. eſt reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Etampes, où l'on s'en rapporte à ſaint Bernard. Pendant ce ſchiſme Roger prince Normand fonda le royaume des deux Siciles ; l'inveſtiture lui en avoit été accordée par l'antipape Anaclet II. qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II. en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis le Gros fit ſacrer & couronner à Rheims par le pape Innocent II. Louis le Jeune ſon ſecond fils.

1135. 36. 37.

Henri I. roi d'Angleterre meurt ſans laiſſer d'enfans que Mathilde, veuve de Henri V. empereur, à qui il fit épouſer Geoffroi Plantagenete fils du comte d'Anjou, & qu'il déclara ſon héritiere. Les Anglois préfererent à Geoffroi, Etienne comte de Boulogne, neveu de Henri I. fils de ſa ſœur, ce qui cauſa de grands troubles en Angleterre ; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du comte d'Anjou fut roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la charte d'inveſtiture que Louis le Gros donna à Foulques comte d'Anjou.

Louis le Gros meurt. Il eſt le premier de nos rois qui ait été

prendre l'oriflamme à S. Denis : il a fondé l'abbaye de S. Victor. C'étoit un prince recommandable par la douceur de ſes mœurs, & par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vaſſaux s'étoient emparés ; il en vint à bout, ſoit par l'établiſſement des communes, ſoit par l'affranchiſſement des Serfs, ſoit en diminuant la trop grande autorité des juſtices ſeigneuriales : à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre freres Garlandes & de l'abbé Suger, ſes principaux miniſtres. Par rapport à l'article de la juſtice, voici comme on parvint à s'en reſſaiſir, tant ſous ce regne que ſous les ſuivans.

On envoya d'abord dans les provinces des commiſſaires, appellés *Miſſi Dominici ;* ils éclairoient de près la conduite des ducs & des comtes ; ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes aſſiſes du roi, qui étoit le parlement appellé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris.*

Enſuite nos rois créérent ſucceſſivement quatre grands baillis dans l'étendue de leurs domaines, leſquels par l'attribution des *Cas Royaux* devinrent ſeuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'excluſion des ſeigneurs particuliers : ces mêmes baillis étant devenus trop puiſſans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les ſeigneurs de céder auſſi l'exercice de leurs juſtices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de ſeigneurs devant les juges royaux, achéverent de détruire le trop grand pouvoir des juſtices particulieres : *auſſi*, dit Loyſeau, *ce droit de reſſort de juſtice eſt-il le plus fort lien qui ſoit pour maintenir la ſouveraineté.*

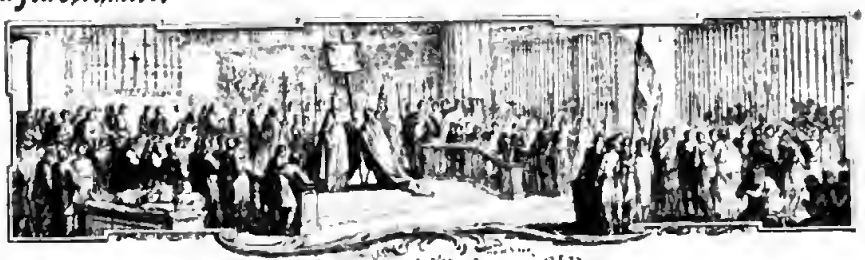

Louis le Gros prend l'Oriflamme à St Denis

1137. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

LOUIS VII. *dit* LE JEUNE *parvient à la couronne le premier août* 1137. *âgé de dix-huit ans. On le ſurnomma le Jeune, pour le diſtinguer de ſon pere, avec lequel il regna quelques années.*

La Roche-Flavin donne une autre cauſe au ſurnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Eléonore.

1137. 38. 39.

A Meſure que l'autorité des rois de la troiſiéme race s'affermiſſoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainſi Louis le Jeune ne ſe fit pas ſacrer de nouveau comme avoit fait ſon pere ; & après lui, Philippe Auguſte ne crut pas même devoir faire couronner ſon fils de ſon vivant.

Louis le Jeune, prince courageux, mais peut-être indiſcret dans ſa dévotion, penſa perdre ſon état ; ſon mariage avec Eléonore, fille & héritiere de Guillaume duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puiſſant, cependant tous les ſeigneurs particuliers dont Louis le Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud comte de Champagne.

Le code Théodoſien publié vers l'an 435. & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit ſur la fin de la ſeconde race. Le code que Juſtinien avoit publié en 529. & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il eſt devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins dans leur hiſtoire litteraire de France, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un ſiécle.) Cujas a reſtitué depuis le code Théodoſien, mais on ne s'en ſert aujourd'hui que pour le conſulter.

1140. 41.

La doctrine d'Abélard eſt condamnée au concile de Sens. Abélard l'avoit déja été lui-même au concile de Soiſſons tenu en 1121. il en appella au pape qui le condamna pareillement, & comme il alloit à Rome pour y pourſuivre ſon appel, Pierre le Vénérable le retint à Cluni, où il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce monaſtere par ſon humilité & par ſa rétractation. Eloïſe, dont on connoît les malheurs, lui ſurvéquit vingt-deux ans, & ne mourut qu'en 1163.

FEMMES.	ENFANS.	1180. MORT.	PRINCES contemporains.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épouſa enſuite Henri comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1204.	Marie épouſa Henri I. comte de Champagne. 1198.	LOUIS LE JEUNE *meurt à Paris le dix-huit ſeptembre* 1180. *âgé d'environ ſoixante ans, d'une paralyſie qu'il gagna à un pélerinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorbéri, pour obtenir la guériſon de ſon fils Philippe. Il trouva ſon fils guéri à ſon retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il eſt enterré dans l'abbaye de Barbaux près Melun.*	*Papes.*
	Alix, mariée à Thibaud comte de Blois, vivante en 1183.		Innocent II. 1143.
			Céleſtin II. 1144.
			Luce II. 1145.
			Eugène III. 1153.
			Anaſtaſe IV. 1155.
			Adrien IV. 1159.
			Alexandre III. 1181.
			Empereurs d'Orient.
			Jean Comnene. 1143.
			Emanuel Comnene. 1180.
			Empereurs d'Occident.
Conſtance fille d'Alphonſe VIII. roi de Caſtille. 1160.	Marguerite, mariée en premieres nôces à Henri le Jeune, au *Courtmantel*, fils de Henri II. roi d'Angleterre; & en ſecondes nôces à Bela III. roi de Hongrie. 1197.		Lothaire II. 1138.
			Conrad III. 1152.
			Frédéric I. 1190.
	Alix, morte jeune.		*Rois d'Eſpagne.*
			Sanche III. 1158.
			Ferdinand II. 1175.
			Alphonſe IX. 1214.
	PHILIPPE AUGUSTE.		*Rois de Portugal.*
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne. 1206.	Alix, accordée à Richard roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, comte de Ponthieu. 1195.		Alphonſe I. proclamé roi de Portugal en 1139. mort en 1185. Il étoit fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert de France, qu'Alphonſe VI. fit comte de Portugal.
	Agnès, femme du jeune Alexis Comnene, fils d'Emanuel, empereur de Conſtantinople. Elle épouſa en ſecondes nôces Andronic, qui détrôna Alexis; & en troiſiémes nôces un Seigneur d'Andrinople.		*Rois d'Angleterre.*
			Etienne. 1154.
			Henri II. 1189.
			Rois d'Ecoſſe.
			David I. 1143.
			Malcolm IV. 1155.
			Guillaume. 1214.
			Rois de Dannemarc.
			Eric III. 1138.
			Eric IV. 1147.
			Suénon & Canut. 1151.
			Valdemar I. 1151.
			Rois de Suéde.
			Ragwald. 1140.
			Suercher. 1160.
			Eric IX. 1162.
			Charles VII. 1168.
			Canut. 1192.
			Rois de Pologne.
			Boleſlas II. 1139.
			Ladiſlas II. 1146.
			Boleſlas IV. 1173.
			Micislas, dépoſé & rétabli. 1202.
			Caſimir II. 1194.

Le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Eloïse étoit abbesse.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des papes, la seconde à celui des empereurs.

1142. 43. 44.

Différends du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au roi, puisque ce fut dans le concile tenu à Etampes, que ce Pontife fut préféré à son concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occasion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II. vouloit soutenir celui qu'il avoit fait élire par le chapitre, quoique le roi, suivant le droit qu'il en avoit, se fût opposé à cette élection.

Louis le Jeune, pour se venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à sang (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui conseille, pour expier ce crime, de faire une croisade en personne : l'abbé Suger s'y oppose fortement, & tâche de persuader au roi d'y envoyer seulement des troupes, mais les conseils de saint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel ; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les esprits : on le voyoit d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu des cours, jamais déplacé, sans titre, sans caractére, jouissant de cette considération personnelle, qui est au-dessus de l'autorité ; simple moine de Clairvaux, plus puissant que l'abbé Suger premier ministre de France, & conservant sur le pape Eugêne III. qui avoit été son disciple, un ascendant qui les honoroit également l'un & l'autre ; cependant saint Bernard n'étoit pas un aussi grand politique qu'il étoit un saint homme & un bel esprit. Ses sermons sont des chefs-d'œuvres de sentiment & de force ; feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siécle passé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins ; aussi a-t'on dit de lui, que ç'avoit été le dernier pere de l'Eglise : on trouve dans la préface d'une

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Seneschaux.	Connetables.	Chanceliers.	Abélard. 1142.
Etienne de Garlande. 1150.	Hugues de Chaumont. 1138.	Noel, vivant en 1140.	S. Bernard. 1153.
Raoul, comte de Vermandois, ſeigneur de Péronne. 1152.	Matthieu de Montmorenci. 1160.	Cadurc. 1198.	Arnauld de Breſſe. 1155.
Thibaud I. comte de Blois. 1191.	Simon de Néaufle, vivant en 1150.	Barthelemi, vivant en 1147.	Eloïſe. 1163.
	Raoul, comte de Clermont. 1191.	Simon, vivant en 1152.	Gratian. 1151.
		Alderic.	Hugues de S. Victor. 1140.
L'abbé Suger. 1151.		Hugues de Chamfleuri. 1175.	Othon de Freiſingen. 1158.
		Hugues de Puiſeaux. 1185.	Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177.
			Pierre Lombard.* 1164.
			Pierre le Vénérable, abbé de Cluni. 1157.
			Richard de S. Victor. 1173.

édition de ſes œuvres, une diſſertation aſſez curieuſe ſur la queſtion de ſavoir ſi ſes ſermons ont été prononcés en François ou en Latin: ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en François, c'eſt que des religieux ſans lettres aſſiſtoient à ſes conférences, & que le Latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis, ſes ſermons ſe trouvent en vieux françois dans la bibliothéque des PP. Feuillans de la rue ſaint Honoré à Paris, dans un manuſcrit qui approche bien du tems de ſaint Bernard. Il mourut dans ſa ſoixante-troiſiéme année.

L'occaſion de cette ſeconde croiſade étoit la priſe d'Edeſſe par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les chrétiens. Le roi part (1147) avec Eléonore ſa femme, & y mene quatre-vingt mille hommes. Conrad duc de Suabe, qui avoit été élû empereur, y mene auſſi une nombreuſe armée. L'abbé Suger eſt fait régent du royaume de France, avec Raoul comte de Vermandois, beau-frere du roi, parce qu'il avoit épouſé la ſœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome fait revivre la dignité de ſénateur, ce qui affoiblit l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avoit été défait l'année précédente par la trahiſon des Grecs. Le roi eſt auſſi défait par les Sarrazins. On aſſiége Damas, & on eſt obligé de lever le ſiége par la trahiſon des Chrétiens de Syrie. C'eſt ainſi du moins qu'en ont parlé la plûpart des hiſtoriens; mais à juger de cette ſeconde croiſade par la premiere, & à s'en rapporter à la princeſſe Anne Comnene, fille de l'empereur de Conſtantinople, qui a écrit l'hiſtoire de ces tems malheureux, ſon pere Alexis ne fit que ce que tout prince ſage auroit fait à ſa place; ſon pays étoit inondé par plus de ſept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui au défaut du poſſible dévaſtoient ſon pays: ſa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croiſés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invaſion, qu'à la conquête d'une province pauvre & éloignée dont la religion étoit l'unique objet, & qui devenoit pour eux un motif moins intéreſſant à meſure qu'ils s'en approchoient: Alexis conjura ces orages à force de patience & de ſageſſe,

& trouva le moyen de congédier enfin des hôtes ſi dangereux. Le ſoldat tranſplanté ſous un nouveau ciel, & ne refuſant rien à ſon intempérance, périt de maladie, & de-là l'imputation que l'on fit à l'empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoiſonné les puits & les fontaines. Ne ſe pourroit-il pas faire que le même eſprit de prévention eût fait ſoupçonner ſes ſucceſſeurs de s'être entendus avec les Sarrazins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad & par Louis le Jeune ?

Concile de Rheims tenu par Eugêne III. en l'abſence du roi ; ſi le grand concours des prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi leſquels étoient les primats d'Eſpagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête : mais Eugêne III. lui-même, dans ſa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'aſſemblée de toutes les Gaules Ciſalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raiſons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou nommé Eon, abuſé lui-même par ces mots *per eum qui venturus eſt*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des ſectateurs ; ce concile contient dix-ſept canons, appellés communément les Canons d'Eugêne III. & dont la plûpart ſont inſerés dans le Droit. On peut remarquer entr'autres canons le ſixiéme, qui défend aux avocats & autres officiers de prendre ou d'exiger des plaideurs plus que ce qui eſt porté par l'ancienne taxe, ſous peine d'être privés après leur mort de la ſépulture eccléſiaſtique; le ſeptiéme défend aux évêques, diacres, ſous-diacres, moines, & religieuſes, de ſe marier ; le douziéme défend les joûtes, tournois, &c. ſous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la ſépulture eccléſiaſtique, &c. Ce fut auſſi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porrée évêque de Poitiers, ſur certaine queſtion métaphyſique au ſujet de la Trinité. Ce qui eſt principalement à remarquer, c'eſt que ce concile étant ſéparé, le pape forma une congrégation ſur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réſervé au pape ſeul, aſſiſté des cardinaux. En effet, la profeſſion de foi des évêques de

France ne fut pas inſerée dans les actes du concile qui ſe conſervent dans la bibliothéque du Vatican, mais les évêques de France ne manquerent pas de l'inſérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugêne III. par Dom Delannes, page* 161.)

1149.

Robert, comte de Dreux étant revenu de Jeruſalem avant le roi ſon frere, cherche à exciter des troubles, en rejettant les mauvais ſuccès de la croiſade ſur la malhabileté de Louis VII. dans la vûe d'inſinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement, & peut-être de la couronne; Suger aſſemble les états généraux; Eugêne III. de retour à Rome, ſervit bien le roi par ſes lettres aux eccléſiaſtiques de ſon royaume, & tout fut tranquille.

Le roi en revenant en France eſt pris ſur mer par des Sarrazins, & délivré par le général de Roger roi de Sicile. Il eſt étonnant que ce prince ne fut pas encore dégouté des croiſades, cependant il en méditoit une nouvelle, mais lorſqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noel, il trouva les eſprits ſi refroidis & ſi rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'uſage des armoiries qui ne devroient appartenir qu'à la nobleſſe, a commencé pendant les croiſades, pour diſtinguer les perſonnes qui étant toutes couvertes de fer, n'étoient guéres reconnoiſſables ſans une marque extérieure: c'étoit par les cottes d'armes que les chevaliers ſe diſtinguoient, & les différentes fourures de ces cottes d'armes que nos François mettoient ſur leurs cuiraſſes, formerent les différentes couleurs, qui de-là paſſerent dans leurs armes, & qu'il eſt aiſé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le ſable, le ſinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretiere, *la pale* de l'épieu, le *ſautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formoient le haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Eſpagne avoit eu ſa croiſade ainſi que l'Aſie, & l'on vit à peu près dans le même tems, une flotte nombreuſe montée par des Allemands, des Anglois & des Flamands, entrer dans la riviere de Liſbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de

cette ville, qui étoit occupée par des Sarrazins, & dont enſuite il fit ſa capitale, au lieu de Conimbre qui l'avoit été juſqu'alors.

1150. 51. 52. &c.

Louis le Jeune répudie Eléonore, à cauſe du commerce qu'il la ſoupçonnoit d'avoir eu en Sytie avec le prince d'Antioche, ſon oncle paternel, & encore avec un jeune Turc, nommé Saladin; il ſe ſert du prétexte de parenté pour faire rompre ſon mariage, & lui rend la Guyenne & le Poitou. L'abbé Suger s'étoit oppoſé encore à une action ſi préjudiciable à l'état, & elle ne fut conſommée qu'après ſa mort.

Cet homme étoit bien différent de S. Bernard; ſi l'Egliſe ne l'a point écrit dans ſon martyrologe, l'hiſtoire l'a conſacré dans ſes faſtes; Suger, de moine de ſaint Denis, en étoit devenu abbé par ſes grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute ſéculiere qu'il avoit menée, ſes habits ſomptueux & ſa nombreuſe ſuite, qui en effet ne convenoient guéres à ſon état; Suger s'étant converti, réforma auſſi ſon monaſtere. Cette maiſon, dit ſaint Bernard, ſervoit aux affaires de la cour & aux armées des rois: le cloître étoit ſouvent envîronné de gens de guerre, & retentiſſoit de plaidoieries & de querelles: les femmes y avoient quelquefois entrée; mais on n'en doit pas être ſurpris: les moines comme plus inſtruits, avoient alors grande part aux affaires, leurs maiſons étoient autant l'école de la jeuneſſe que l'habitation des moines, & Louis le Gros avoit été élevé à ſaint Denis: ce fut là que Suger en fut connu, & ce qui donna occaſion à ce prince devenu roi, de l'employer dans la ſuite aux plus grandes affaires; il mourut dans ſa ſoixante-dixiéme année; c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une baſſe naiſſance: on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere ſur Curtius Rufus, il eſt beau d'être né de ſoi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex ſe natus* (Tacite.) Sa patrie eſt aſſez ignorée, les uns ont dit qu'il étoit natif de S. Denis, les autres de S. Omer.

Eléonore ſe remaria, comme Suger l'avoit prévû, ſix ſemaines après, à Henri comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré ſucceſſeur du roi d'Angleterre, & qui par ce mariage ſe trouva dans la ſuite ſous le nom de Henri II. roi d'Angleterre, duc de Normandie

& d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Decret de Gratien que l'on n'eſt jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il eſt rempli : c'eſt un recueil de canons : les fauſſes decretales dont Iſidore avoit fait la compilation y ſont rapportées comme un ouvrage autentique. L'empereur Conrad III. meurt empoiſonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile, il déſigna Frédéric ſon neveu pour héritier de l'empire, quoiqu'il laiſſât un fils nommé auſſi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un ſi grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouſe Conſtance, fille d'Alphonſe roi de Caſtille, à Orléans, où elle fut ſacrée par l'archevêque de Sens. Il va en pélerinage à ſaint Jacques.

Etienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devient roi d'Angleterre.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet du comté de Toulouſe : Henri II. fut obligé de lever le ſiége de cette ville. Tréve entre les deux rois.

Alexandre III. attribue aux cardinaux le droit excluſif d'élire le pape.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres patentes, par leſquelles Louis donne le revenu de l'égliſe de Paris, le ſiége vacant, aux religieuſes de l'abbaye d'Hieres : (preuve du droit de régale.)

Fin du ſchiſme qui avoit commencé en 1159. à l'occaſion de deux papes, Alexandre III. & Victor IV. Alexandre eſt reconnu pour le véritable pape au concile de Toulouſe.

Fameux différend entre Thomas Becket archevêque de Cantorbéri & le roi Henri II. ſur les immunités des eccléſiaſtiques.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II. roi d'Angleterre, épouſe Conſtance,

fille de Conan comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri ſe ſaiſit de tout le pays au nom de ſon fils. Reſtriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excedera pas cinq ſols.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouſer à ſon fils Henri Marguerite fille de Louis.

Thomas archevêque de Cantorbéri, à ſon retour de France, où il avoit demeuré pendant ſept ans, eſt aſſaſſiné dans ſon égliſe. Peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives eccléſiaſtiques contre les droits de la royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promeſſe de mariage de Richard ſecond fils de Henri avec Alix ſeconde fille de Louis le Jeune. Alphonſe II. roi d'Arragon, fait déclarer dans un concile, tenu à Tortoſe ſuivant le pere d'Orléans, que *les actes qui ſe dattoient en Catalogne de l'année du regne des rois de France, ne ſe datteroient plus que de l'Ere chrétienne.*

1179. 80.

Louis va par dévotion viſiter le tombeau de S. Thomas de Cantorbéri en Angleterre. A ſon retour il fait ſacrer & couronner ſon fils à Rheims, & attribue la prérogative du ſacre juſques là indéciſe à ce ſiége, à cauſe que le cardinal de Sabine ſon beau-frere en étoit archevêque : les pairs prirent ſéance à cette cérémonie : Henri roi d'Angleterre y aſſiſta comme duc de Normandie, & Philippe comte de Flandre y porta l'épée royale.

Concile de Latran, qui régle la matiere des dixmes inféodées.

On apperçoit dans ce ſiécle les premieres traces des repréſentations du théatre : un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de S. Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeuneſſe, leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpeces de tragédies de piété. Le ſujet de la premiere piéce dramatique furent les miracles de ſainte Catherine, ce qui eſt bien antérieur à nos repréſentations des myſteres.

1180. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

PHILIPPE II. *dit* AUGUSTE, *parvient à la couronne l'an* 1180. *âgé de quinze ans. Il avoit été ſacré & couronné à Rheims du vivant de ſon pere. Hugues, abbé de S. Germain des Prez, Hervé abbé de S. Victor, & Eudes abbé de ſainte Geneviéve, furent ſes parains, & Conſtance ſœur de Louis VII. femme du comte de Toulouſe, & deux veuves de Paris furent ſes maraines.*

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes. Il réprima les violences & les brigandages exercés par les grands dans ſon royaume ; il chaſſa les Juifs, & déclara ſes ſujets quittes envers eux.

La mere du roi veut empêcher que ſon fils n'épouſe la fille de Baudouin comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandre ſon oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne ſon frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle ſe retire en Champagne, & engage le roi d'Angleterre à ſe joindre à ſon frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguſte, ſans s'étonner de ce ſoulevement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célébre ſon mariage, force Henri II. roi d'Angleterre à lui demander la paix, & entretient la diviſion entre les enfans de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un grand regret de tout ce qu'il avoit entrepris contre ſon pere. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppoſitions de Philippe comte de Flandre, par la mort d'Eliſabeth de Vermandois ſa femme, décédée ſans enfans : ce comté étoit entré dans la maiſon de France par Hugues de France, troiſiéme fils de Henri I. qui en avoit épouſé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'égliſe de Notre-Dame, elle fut achevée en 1182.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II. pour r'avoir les villes du Vexin, qui avoient été données en dot à ſa ſœur Marguerite en épouſant Henri, & qui lui devoient revenir après ſa mort ; (elle n'eut point d'enfans.) Richard devenu l'aîné par la mort de Henri, ſe joint à Philippe, ſur ce que Henri II. avoit refuſé de l'aſſocier

FEMMES.	ENFANS.	1223. MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut. 1190.	LOUIS VIII.	PHILIPPE AUGUSTE *meurt à Mantes le 14. Juillet 1223. âgé de cinquante-neuf ans. Il en avoit regné quarante-trois. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
			Luce III. 1185.
			Urbain III. 1187.
			Grégoire VIII. 1187.
			Clément III. 1191.
			Celeſtin III. 1198.
			Innocent III. 1216.
			Honoré III. 1227.
			Empereurs d'Orient.
			Alexis Comnene II. 1183.
			Andronic I. 1185.
			Iſaac l'Ange. 1204.
			Alexis III. 1203.
			Alexis IV. 1204.
			Murtzulphe. 1204.
			Empire des Latins.
			Baudouin. 1205.
			Henri. 1216.
			Pierre de Courtenai. 1220.
			Robert de Courtenai. 1229.
			Empereurs d'Occident.
			Frédéric I. 1190.
			Henri VI. 1198.
			Philippe. 1209.
			Othon IV. 1218.
			Frédéric II. 1250.
			Rois d'Eſpagne.
			Alphonſe IX. 1214.
			Henri I. 1217.
			Ferdinand III. 1252.
			Rois de Portugal.
			Alphonſe I. 1185.
			Sanche I. 1212.
			Alphonſe II. 1223.
			Rois d'Angleterre.
			Henri II. 1189.
			Richard I. 1199.
			Jean Sans-terre. 1216.
			Henri III. 1273.
			Rois d'Ecoſſe.
			Guillaume. 1214.
			Alexandre II. 1249.
			Rois de Dannemarc.
			Valdemar I. 1182.
			Canut VI. 1202.
			Valdemar II. 1241.
			Rois de Suéde.
			Canut. 1192.
			Sueteher. 1210.
			Eric X. 1218.
			Jean I. 1223.
			Rois de Pologne.
			Caſimir II. 1194.
			Leſque. 1234.
Agnès de Meranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia; elle en mourut de douleur en 1201.	Philippe, comte de Champagne.		
	Marie, femme de Philippe, comte de Namur, puis de Henri I. duc de Brabant.		
	Ces enfans furent légitimés par le pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, & que le roi eût repris Ingerburge ſa ſeconde femme.		
	Cette légitimation, dit Rigord, *déplut à pluſieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matiere.*		

Annales Villoriani (ad annum 1123.) hoc anno obiit Philippus rex Francorum ab aliquibus Auguſtus cognominatus, hujuſce nominis ſecundus, vir fortunatiſſimus, qui regnum Francorum ferè duplo ampliavit, hic in omnibus actibus Felix, eccleſiarum & religioſarum perſonarum amator & fautor, & ſpecialiter eccleſiarum ſancti Dionyſii & ſancti Victoris Pariſienſis.

à la couronne, comme il avoit associé son frere aîné, & de lui donner en mariage Alix sœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux.

Saladin reprend Jerusalem, quatre-vingt-neuf ans après que les François avoient commencé à y regner.

L'empereur Frédéric I. marie son fils (Henri VI.) à Constance, tante & héritiere de Guillaume, roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la ville du Mans. Henri II. fait la paix & meurt; Richard, dit *Cœur de Lion*, lui succede. Henri II. le premier roi d'Angleterre de la race des Plantagenets, est celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa domination. Mais les malheurs de sa vie égalerent sa fortune, Eléonore sa femme réunissoit tous les genres de passions; son premier mari l'avoit trouvée infidéle, & le second la trouva jalouse & ambitieuse. Les enfans de Henri enorgueillis de sa fortune, voulurent la partager de son vivant, & sa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorbéri, souleva contre lui tout son clergé. Outre le royaume d'Angleterre auquel il joignit l'Irlande, il possédoit en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Perigord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajoûta encore la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritiere de ce duché.

Lusignan, roi de Jerusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187. la perte de Jerusalem fut la suite de cette déroute, & détermina les princes de l'Europe à repasser en Asie. L'empereur Frédéric leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes; ce malheureux prince périt en passant le Cydnus; ce fut sous son regne que les Germains prirent le nom d'Allemands; son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent aussi pour la troisiéme croisade.

Philippe fait son testament, dans lequel, entr'autres précautions pour le bien de son état, il pourvoit à la Régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avoit dès l'année 1188. imposé une dixme sur le

MINISTRES.

SÉNÉCHAUX.

Thibaud I. comte de Blois. 1191.

La charge de Sénéchal fut éteinte dans sa personne.

Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202.

Robert Clément. 1181.

Gilles Clément. 1182.

Frere Guerin, évêque de Senlis, depuis chancelier. 1230.

Il jetta les fondemens de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avoit fait vœu de fonder, s'il étoit vainqueur à Bouvines.

GUERRIERS.

CONNETABLES.

Raoul, comte de Clermont. 1191.

Dreux de Mello. 1218.

Mathieu de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230.

MARECHAUX DE FRANCE.

Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité, & à la rendre militaire. 1191.

Nevelon d'Arras, vivant en 1217.

Henri Clément. 1214.

Jean Clément, vivant encore en 1260.

Simon de Montfort. 1218.

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Hugues de Puiſeaux. 1185.

Hugues de Bethiſi, vivant en 1186.

SAVANS & Illuſtres.

Arnulfe. 1182.

Guy d'Aries G. D. S. vivant en 1201.

S. Dominique. 1221.

Etienne de Tournai. 1203.

Eudes de Sulli. 1208.

Godefroi de Viterbe. 1186.

Guillaume le Breton, vivant en 1223.

Guillaume de Tyr, vers 1180.

Helinand. 1212.

Jean de Saliſbéri. 1182.

Joachim. 1201.

Pierre le Mangeur. 1198.

Pierre de Blois. 1200.

Villehardouin, vers 1212.

clergé, qui fut appellée *Dixme Saladine* à cauſe que la croiſade en étoit l'objet.

Richard reſte en Sicile, & n'arrive en Syrie que ſix mois après le roi. Richard, chemin faiſant, prend l'iſle de Chipre ſur Iſaac Comnene, dont il cede la ſouveraineté à Gui de Luſignan : les Vénitiens & le duc de Savoie tirent les droits qu'ils ont ſur cette iſle de deux deſcendans de Gui de Luſignan ; la poſtérité de Luſignan la poſſéda juſqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III. dernier poſſeſſeur, épouſa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en poſſeſſion de cette Iſle, mais Selim II. la leur enleva en 1571. Charles duc de Savoie y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens, par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III. qui avoit épouſé l'oncle de Charles ; cependant ce ne fut qu'en 1633. que Victor Amédée s'aviſa le premier de prendre le titre de roi de Chipre.

1191.

La ville d'Acre priſe par les François ; la priſe de cette ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les croiſés en état d'aller faire le ſiége de Jeruſalem ; mais la diviſion qui ſe mit parmi eux en empêcha.

Conrad marquis de Montferrat, jouoit un principal rôle dans l'armée des Chrétiens d'Orient : l'abattement des troupes, après la défaite de Tiberiade, n'avoit rien diminué de ſon courage, & regardant Gui de Luſignan comme déchu de la royauté, il s'étoit fait déclarer roi de Jeruſalem ; le roi de France avoit pris ſon parti, & Richard par conſéquent celui de Luſignan ; le duc ou marquis d'Autriche, reſté ſeul à la tête des troupes Allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguſte ſur quelque inſulte qu'il prétendoit avoir reçue de Richard ; toutes ces diviſions firent perdre de vûe l'objet principal de la croiſade, & détruiſirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le roi attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré ſeul y fit des prodiges de valeur, mais ils ne furent utiles qu'à ſa gloire, & la priſe d'Acre, autrement dite Ptolemaïs, borna les conquêtes des croiſés dans la Paleſtine. D'ailleurs les Chrétiens reſterent

dans un auſſi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois ; Conrad marquis de Montferrat, leur ſeule eſpérance, venoit d'être aſſaſſiné, le comte de Champagne fut élu roi de Jeruſalem à ſa place, comme ſi ce royaume eut encore exiſté, & Luſignan alla regner dans l'iſle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la dignité de Maréchal de France ; il ne commandoit pas encore les armées.

1192.

Le roi de retour d'Aſie s'empare pendant l'abſence de Richard d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avoit eu par ſon mariage avec Iſabelle fille de Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouilleries avec la cour de Rome, au ſujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard revenant d'Aſie avoit fait naufrage dans la mer Adriatique : pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il eſpéroit n'être pas reconnu, mais ſon malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au ſiége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avoit arboré ſur le haut d'une tour, pour y planter le ſien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI. qui le retint priſonnier pendant quinze mois. Richard ne ſurvéquit à ſa priſon que cinq ou ſix ans, & ſa vie ne fut plus qu'un tiſſu de diſgraces : ce prince avoit laiſſé toute ſa gloire en Aſie, les troubles de ſon royaume & la ſuperiorité de Philippe Auguſte empoiſonnerent le peu de jours qui lui reſtoient à vivre, & il vint ſe faire tuer en 1199. devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avoit marché pour s'emparer de je ne ſais quel tréſor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé en 1198. par le B. Jean de Matha.

1200. 1201. 1202. 1203.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit ſuccédé au

préjudice de son neveu Artus, fils de Geoffroi de Bretagne son frere aîné ; Artus prend les armes, il est secouru par Philippe, mais Jean Sans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce prince après avoir répudié Hadwise fille du comte de Gloceſter, épouſe Iſabelle d'Angoulême, qu'il enleve au comte de la Marche ſon mari ; Iſabelle devenue veuve ſe remaria au comte de la Marche.

Jean *Sans-terre* fut ainſi nommé, dit du Cheſne, d'autant que du vivant du roi Henri II. ſon pere, il n'avoit aucun appanage, parce qu'il étoit encore mineur, ſuivant la loi des fiefs, qui vouloit que même les nobles ne poſſedaſſent point de fiefs qu'ils ne puſſent les deſſervir, & qu'ils n'euſſent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale. Philippe le Hardi, tige de la ſeconde maiſon de Bourgogne, fut auſſi ſurnommé Sans-terre, avant que le roi Jean l'eût appanagé du comté de Touraine & du duché de Bourgogne, de même que Philippe, comte de Breſſe, devenu duc de Savoie en 1496. par la mort de ſon petit neveu le duc Charles Jean-Amé, parce qu'il avoit été juſqu'à l'âge de vingt-deux ans ſans avoir eu d'appanage.

Jean eſt cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé ſur le meurtre d'Artus, il ne comparoit pas ; il eſt déclaré rébelle pour n'avoir pas comparu, en conſéquence ſes terres ſont confiſquées, & il eſt condamné à mort comme coupable du meurtre de ſon neveu, commis dans le reſſort du royaume de France ; Philippe s'empare de la Normandie & la réunit à la couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée ; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. en ſorte qu'il ne reſta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204. 1205.

Quatriéme croiſade ; Boniface de Montferrat chef de l'entrepriſe, à la place du comte de Champagne mort en 1201. Baudouin comte de Flandre, Eudes duc de Bourgogne, &c. y étoient allés avec la permiſſion du roi, dès l'an 1202. l'objet des croiſés étoit toujours la délivrance de la Terre ſainte, mais comme en effet ils ne cherchoient que des avantures, la premiere occaſion qui ſe préſenta ſur leur route leur fit oublier la Terre ſainte : il eſt vrai que cette occa-

ſion produiſit une révolution bien ſinguliere, puiſque ces croiſés fonderent, chemin faiſant, un nouvel empire, ce fut celui *des Latins*. Ce fait eſt raconté dans une lettre fort curieuſe de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne. Cette lettre ſe trouve dans pluſieurs hiſtoriens, en voici l'extrait. » Comme les croiſés étoient à Veniſe, » Alexis Comnene, fils d'Iſaac l'Ange, empereur de Conſtantino- » ple, vint implorer leur ſecours contre le tyran Alexis ſon oncle, » qui avoit fait crever les yeux à l'empereur, & avoit uſurpé l'em- » pire. Il leur avoit promis de payer pour eux aux Vénitiens les » vaiſſeaux qu'ils emprunteroient d'eux pour paſſer en Aſie, de les » aider de toutes ſes forces à l'expédition de la Terre ſainte, & de » ſoumettre l'égliſe Grecque à l'obéiſſance du pape ; les François » perſuadés par ces promeſſes, font voile vers Conſtantinople, ac- » compagnés des troupes Vénitiennes & de leur duc d'Andolo, qui » voulut avoir part à cette expédition : ils attaquerent la ville & » l'emporterent en ſix jours. Iſaac remis ſur le trône mourut peu de » jours après, ſon fils Alexis lui ſuccéda, & manqua aux promeſſes » qu'il avoit faites aux François, qui ſe retirerent très-mal ſatisfaits » de lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de déſordres à » la priſe de Conſtantinople, les Grecs avoient conçu une grande » haine contre Alexis qui les avoit amenés : auſſi-tôt qu'on les vit » hors de Conſtantinople, le peuple ſe ſouleva contre lui. Alexis » Ducas, ſurnommé Murtzulphe, à cauſe qu'il avoit les ſourcils » extrêmement élevés, homme de néant que le jeune Alexis avoit » élevé à de grandes dignités, ſe mit à la tête des rebelles, le prit, » le fit mourir, & ſe fit déclarer empereur ; cet uſurpateur pour » complaire au peuple de Conſtantinople, déclara la guerre aux » François, qui étoient encore dans la Grece ; l'armée Françoiſe » aſſiégea une ſeconde fois Conſtantinople, & malgré la réſiſtance » des Grecs qui fut grande, la prit d'aſſaut. Murtzulphe tâchant de » s'enfuir par mer fut pris, & puni du dernier ſupplice, comme il le » méritoit.

» Les François étant ainſi maîtres de Conſtantinople, élurent le » ſecond dimanche d'après Pâques l'an 1204. pour empereur des » Grecs Baudouin comte de Flandre, & laiſſant l'expédition de la

» Terre sainte, s'appliquerent à maintenir dans l'obéissance l'empire » qu'ils venoient de conquérir. « C'est ce qui s'appelle *l'empire des Latins;* cet empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se révolterent, chasserent les François, & élurent pour empereur Michel Paléologue : ce nouvel empire dura environ deux cens ans, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Il restoit encore des princes de la maison impériale des Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la destruction de leur empire ; un d'eux qui portoit aussi le nom d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide, & là entre la mer & le mont Caucase, forma un petit état, auquel on donna le titre magnifique d'empire de Trébisonde. Ce nouvel établissement subsista aussi jusqu'à l'invasion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206. 1207. 1208. 1209. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles causés par les Albigeois, on se croise contre eux, & on leur fait une guerre cruelle ; Innocent III. fut l'ame de cette guerre, Dominique en fut l'Apôtre, le comte de Toulouse la victime, & Simon comte de Montfort le chef. L'empereur Henri VI. mort dès 1198. avoit laissé son fils Frédéric âgé seulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, sous la tutelle de son frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriser son élection, & Philippe travaillant pour lui-même se fit élire à Erfort : mais Othon duc de Saxe, soutenu par le pape, s'étant aussi fait élire empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laisser gouverner Philippe, dont il épousa la fille, à condition de regner après lui, sans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit l'empire qu'après les malheurs que Philippe Auguste fit éprouver à Othon. Ce fut, suivant plusieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208. qu'à la Diette tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à sept.

Victoire mémorable remportée sur les Maures (le 12 Juillet 1212.) par Alphonse IX. roi de Castille, Pierre roi d'Arragon, & Sanche roi de Navarre, aux Naves de Tolose : on prétend qu'il resta deux cens mille infidéles sur la place.

Troubles en Angleterre, au ſujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéri, le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de ſon clergé contre les entrepriſes d'Innocent III. confiſqua tous les biens de l'Egliſe, & acheva de ſoulever ſes ſujets; il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il s'offrit de ſe rendre vaſſal, & d'embraſſer la religion, mais ce barbare le mépriſa (*S. Romuald*,) Rapin-Thoiras ne dit rien de ce fait. Le pape paſſa de l'interdit à l'excommunication, délia les ſujets du ſerment de fidélité, & donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean qui ſe vit abandonné par toute la nation, prit le parti de ſe ſoumettre au pape, & rendit ſon royaume feudataire & tributaire du ſaint Siége.

Le légat content de la ſoumiſſion du roi Jean, voulut détourner Philippe Auguſte de profiter du don du pape, mais Philippe qui avoit fait tous les préparatifs néceſſaires pour cette grande entrepriſe, fit ſortir de la Seine ſa flotte forte de dix-ſept cens voiles, choſe prodigieuſe pour ce tems-là, ſi elle eſt vraie, d'autant qu'il n'étoit plus queſtion de marine en France, depuis la troiſiéme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandre, qui ſeul de tous ſes vaſſaux s'étoit oppoſé à cette guerre: en effet il s'empare de la Flandre, mais pendant ce tems-là, une flotte de cinq cens voiles, partie d'Angleterre & jointe à celle du comte de Flandre, ſurprit la flotte Françoiſe & la détruiſit.

Cet effort de marine a droit de nous ſurprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'Eſſai ſur la Marine des anciens, en diſant que » plus la marine étoit brute & groſſiere, » plus on entaſſoit vaiſſeaux ſur vaiſſeaux, tous apparemment mal » conſtruits & mal équipés: on croyoit par le nombre réparer & » leur foibleſſe & leurs défauts; au contraire, plus la marine s'eſt » accrue & perfectionnée, plus les flottes ont ſouffert de diminu- » tion, ſans doute parce que les vaiſſeaux ont eux-mêmes augmenté » de force & de grandeur.

1214.

Philippe ſe vengea bien de cet affront par le gain de la bataille de Bouvines, où avec une armée de cinquante mille hommes, il

défit, non ſans un grand riſque de ſa vie, l'armée de l'empereur Othon & de ſes alliés, forte de plus de cent cinquante mille; le comte de Flandre & le comte de Boulogne y ſont faits priſonniers; c'étoit le chevalier Guerin nommé à l'évêché de Senlis, qui commandoit l'armée du roi, *non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défenſe de leur propre ſeigneur.* Mathieu II. baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire, il fut fait connétable quatre ans après. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même tems le roi d'Angleterre en Poitou; ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le maréchal de France commander l'armée, c'étoit Henri Clément. L'abbaye de la Victoire eſt fondée en mémoire de ces ſuccès. Le roi avoit commencé à avoir des troupes réglées.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatriéme concile général de Latran convoqué & tenu par Innocent III. les actes de ce concile renferment ſoixante & dix canons; le rang d'honneur ou de primatie y fut adjugé au patriarche de Conſtantinople ſur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem, quoique le concile de Nicée l'eût réglé autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie: le comté de Toulouſe y fut auſſi adjugé au comte de Montfort. On peut remarquer qu'Innocent III. trouvoit qu'il étoit au-deſſous de ſa dignité de porter une croſſe qui le confondoit avec les évêques, cependant on ne peut douter que les papes ne l'euſſent toujours portée, ainſi que la preuve s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand, en la perſonne de Benoît, qui renonçant au pontificat où il avoit été appellé ſans le conſentement de l'empereur Othon, remit ſa croſſe entre les mains de Leon VIII. pape légitime, qui la rompit en préſence de l'empereur, des prélats & du peuple.

Fondation de l'ordre des freres Prêcheurs, dits Dominicains, (1215) il y avoit eu un établiſſement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers ſtatuts de l'Univerſité dreſſés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de ſaint Etienne, légat du ſaint ſiége. On a prétendu que l'Univerſité devoit ſon établiſſement à Charlemagne,

ce qui prouve ſeulement dans quelle eſtime elle étoit, puiſqu'on lui cherchoit une origine ſi ancienne, mais ce qui ne ſe trouve atteſté par aucun auteur contemporain; il y a apparence que ce fut ſous la fin du regne de Louis le Jeune que l'Univerſité prit naiſſance, encore le nom d'Univerſité ne commença-t-il à être employé que ſous ſaint Louis, & ou peut regarder Pierre Lombard comme ſon fondateur. Alors s'établirent quelques colléges, différens des écoles dépendantes des chapitres, telle que l'école de ſaint Germain de l'Auxerrois, d'où le quai de l'Ecole a tiré ſon nom; elle s'accrut conſidérablement ſous ſaint Louis. Jeanne reine de Navarre fonda ſous le regne de ſon mari Philippe le Bel le collége de ſon nom, mais ſon état le plus floriſſant fut ſous le regne de Charles VI. on en peut rapporter deux cauſes principales, le ſchiſme de trente-huit ans & les démêlés du duc d'Orléans & de Jean Sans-peur; les différens partis, comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à ſe fortifier de tout ce qui ſe préſentoit, & profiterent de la conſidération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire ſans étonnement les priviléges dont l'Univerſité jouît alors, ainſi que ſes écoliers. Le Recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui ni ſes écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état; leurs cauſes étoient commiſes devant le prevôt de Paris, qui s'honoroit du titre *de Conſervateur des priviléges royaux des Univerſités de Paris*; la ſignature du recteur intervenoit dans les actes publics & les traités; l'Univerſité députoit aux conciles; enfin la ſcience ſembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépoſitaire: la fin du regne de Charles VI. vit la diminution du crédit de l'Univerſité par la fin du ſchiſme & par l'invaſion des Anglois qui n'avoient perſonne à ménager, & les troubles étant appaiſés ſous le regne de Charles VII. elle fut remiſe à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'inſtruction de la jeuneſſe, & à faire fleurir les belles-lettres: non qu'elle n'ait conſervé encore quelque tems les reſtes de ſon ancienne grandeur, qui diminuant inſenſiblement juſqu'au regne de Louis XII. où le cardinal d'Amboiſe acheva de détruire ſes prétentions, a enfin ceſſé lorſque nos rois ont eu repris

toute leur autorité. Mais l'Univerſité de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ſes propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat ; mere de toutes les autres Univerſités, féconde en hommes célébres, ſource de tous les genres de ſavoir, ſoumiſe inviolablement au ſaint Siége, donr les Pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ſes lumiéres, oracle des conciles mêmes, elle jouit dans tout le monde chrétien de cet empire que donne la ſupériorité des connoiſſances, & qui lui eſt d'autant plus aſſuré qu'elle ne le doit qu'à elle-même.

Jean Sans-terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en eſt pas mieux avec ſes ſujets ; il eſt forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande Charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de meſures, ils ſe révoltent, & appellent Louis fils de Philippe Auguſte ; c'étoit à lui, diſoient-ils, qu'appartenoit véritablement la couronne d'Angleterre, le roi Jean l'avoit uſurpée ſur ſon neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce prince ; à ſon défaut Louis étoit le véritable héritier du chef de ſa femme Blanche de Caſtille, iſſue d'une fille de Henri II. Philippe Auguſte qui vouloit en même tems ménager le pape & profiter de la diſpoſition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le prince ſon fils, ſans paroître agir lui-même. Louis fait une deſcente en Angleterre, & eſt couronné à Londres ; il défait le roi Jean. Louis eſt excommunié par le pape ; cette excommunication ne change rien au ſort de Jean, qui meurt de douleur. Sa mort éteint le reſſentiment des Anglois, qui ſe déclarent contre Louis pour Henri III. fils de Jean Sans-terre. Ils attaquent Louis, l'aſſiégent dans Londres, & le forcent à ſortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation Angloiſe rentra dans tous ſes droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par Vortigerne, leur avoient apportées en 449. loix nées de la liberté qui regnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent ſi bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles ſont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, *dit le Confeſſeur*, les réduiſit en 1040. en un ſeul corps, qui fut appellé les Loix d'Edouard, ou les Loix communes : mais ces loix éprouverent bien des fortunes différentes ſous les regnes ſuivans, juſqu'à celui de Jean Sans-terre, où les barons profitant de la foibleſſe de

ce prince, demanderent hautement le rétabliſſement des loix Saxonnes, autrement appellées les loix de ſaint Edouard. Jean Sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder, & leur accorder les deux chartes qu'ils lui demandoient, la premiere nommée *la Charte des libertés* ou *la grande Charte*, la ſeconde, *la Charte des Forêts*. Voilà l'époque ou plûtôt le renouvellement de la liberté de la nation : époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux chartes ſe ſont conſervées, & que les anciens titres ne ſubſiſtent plus. La grande charte a ſoixante-ſept articles, celle des Forêts n'en a que dix-huit ; leur datte eſt de l'année 1215. un an avant la mort de Jean Sans-terre.

Origine des ſergens d'armes, qui ont été la premiere garde de nos rois.

Philippe avoit réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, &c. Il fut ſurnommé *Auguſte* à cauſe de ſes conquêtes.

Bataille de Bouvines.

1223. *Avénement à la couronne.*

LOUIS VIII. *dit* COEUR DE LION *parvient à la couronne le 25. Juillet 1223. âgé de trente-six ans. Il fut le premier de la troisieme race qui ne fut pas sacré du vivant de son pere. Etienne, abbé de sainte Geneviéve, puis évêque de Tournai, fut son parain, n'étant encore qu'abbé. Il fut sacré & couronné à Rheims le six Août 1223.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1223. 24.

HENRI III. roi d'Angleterre, au lieu de se trouver au sacre de Louis, comme il le devoit, envoya lui demander la restitution de la Normandie; le roi refusa de la rendre, & sentant que dès que la tréve faite avec ce prince seroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'empereur Frédéric & de plusieurs Seigneurs qui auroient pû prendre parti pour le roi d'Angleterre; ensuite ayant fait publier de nouveau la confiscation que son pere avoit faite de la Normandie, & de tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, & résolu de chasser les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuse; il prit sur eux Niort, Saint Jean d'Angeli, & tout ce qui étoit en deçà de la Garonne, outre le Limousin, le Perigord, le pays d'Aunis, avec la Rochelle. Il ne restoit que la Gascogne & Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglois, mais Louis VIII. mal conseillé, se laissa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois. Deux raisons l'y déterminerent; l'une que le pape lui permit de lever sur le Clergé de France une taxe extraordinaire, l'autre que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe Auguste avoit investi son pere dans le Languedoc.

Un imposteur qui se disoit Baudouin comte de Flandre & empereur de Constantinople, (lequel étoit mort il y avoit vingt ans) excite une révolte en Flandre; Louis VIII. fit venir à Péronne cet imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit: ensuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamands, & pendu.

1225. 26.

Le roi recommence la guerre contre les Albigeois,

FEMMES.	ENFANS.	1226. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Caſtille, fille d'Alphonſe IX. roi de Caſtille, que Louis épouſa en 1200. 1252.	Philippe, mort jeune.	LOUIS VIII. *meurt au château de Montpenſier en Auvergne, l'an 1226. âgé de trente-neuf ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Pape.*
	S. LOUIS.		Honoré III. 1227.
	Robert, comte d'Artois. 1249.		*Empereur d'Orient.*
	Philippe, mort jeune.		Robert de Courtenai. 1229.
	Jean, comte d'Anjou & du Maine, mort jeune.		*Empereur d'Occident.*
	Alphonſe, comte de Poitiers & de Toulouſe. 1271.		Frédéric II. 1250.
	Philippe, ſurnommé Dagobert, mort jeune.		*Roi d'Eſpagne.*
	Etienne, mort jeune.		Ferdinand III. 1252.
	Charles, comte d'Anjou & de Provence, roi de Naples. 1295.		*Roi de Portugal.*
	Une fille, morte jeune.		Sanche II. 1246.
	Iſabelle, morte ſaintement dans le monaſtere de Lonchamp, qu'elle fonda. 1269.		*Roi d'Angleterre.*
			Henri III. 1272.
			Roi d'Ecoſſe.
			Alexandre II. 1249.
			Roi de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241.
			Roi de Suéde.
			Eric XI. 1250.
			Roi de Pologne.
			Leſque. 1226.

Blanche avoit pour ſœur Bérangere, femme d'Alphonſe roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut roi de Caſtille, au préjudice de Louis IX. fils de Blanche, qui, ſuivant des auteurs graves, étoit l'aînée de Bérangere; mais ce qui doit être remarqué, c'eſt que les deux fils de ces princeſſes, Louis & Ferdinand, furent tous deux mis par l'Egliſe au nombre des Saints.

& fait le siége d'Avignon, à la priére du pape Honoré III. Les uns disent qu'il mourut à ce siége, d'autres qu'il prit la ville, & qu'il mourut quelques mois après. Thibaud comte de Champagne, qui avoit suivi le roi à ce siége, lui demande son congé pour retourner dans ses états, il partit sans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le comte de Champagne d'avoir empoisonné le roi. Ce prince fit son testament où il appella les évêques & comtes qui se trouverent à la cour : il déclara Louis son aîné roi : il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisiéme, l'Anjou & le Maine au quatriéme ; ce testament fut executé. Il faut remarquer que dans le même testament le roi disposa de la vocation de son cinquiéme fils Jean, & de ceux qui le suivront, en ordonnant *quils entreront dans la cléricature.* On peut être surpris qu'un prince si religieux ait fait une pareille disposition ; mais c'étoit sans doute pour ne point trop multiplier les appanages, ou plûtôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine, dont les puînés avoient alors la propriété, car les appanages n'étoient pas encore trop connus.

Par un autre acte Louis VIII. déclare la reine Blanche sa femme régente.

Ce prince, en suivant les maximes de ses prédécesseurs, avoit signalé le commencement de son regne, par l'affranchissement des serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.

Testament de Louis VIII.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Guerin, évêque de Senlis. 1230.	Connetables.	Chanceliers.	S. François d'Aſſiſe. 1226.
	Mathieu de Montmorenci. 1230.	Guerin, évêque de Senlis. 1230.	On pourroit lui appliquer ce qu'un Poëte a dit de Zénon, auteur de la ſecte des Stoiciens, *ſpectare docet, & diſcipulos invenit.*
	Marechaux de France.	C'eſt lui qui a rendu cette charge la premiere de l'état. Il s'en démit en 1228. ainſi que de ſon évêché, & prit l'habit de Ciſteaux dans l'abbaye de Chaſlis. Ce fut par ſon avis que fut établi le tréſor des chartes.	Guillaume de Seligni. 1229.
	Jean Clément, vivant encore en 1260.		Rigord, vers 1224.
	Robert de Couci, vivant en 1226.		
	Gautier de Nemours, vivant en 1230.	Arrêt donné ſolemnellement à Paris en 1224. par le roi en ſa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il eſt dit, que ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès long-tems, les grands officiers de la couronne, ſçavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient ſe trouver aux Procès qui ſe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume, en conſéquence ils aſſiſterent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandre.	

1226. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

LOUIS IX. *dit* SAINT LOUIS *parvient à la couronne le huit de Novembre 1226. âgé d'environ 12. ans. Il fut sacré & couronné à Rheims par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Rheims étant vacant ; ç'a été la troisiéme minorité sous la troisiéme race.*

1226. 27. 28. 29.

LA reine Blanche, mere du roi, réunit pour la premiere fois la qualité de tutrice & de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons & les princes ligués : tels que Thibaud VI. comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe comte de Boulogne, oncle du roi, Hugues de Lusignan comte de la Marche, Jeanne comtesse de Flandre, Enguerrand de Couci, les comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI. comte de champagne en est jaloux, & arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connoisse. Saint Martin de Tours vivant au quatriéme siécle, avoit refusé de communiquer avec les évêques qui avoient demandé que Prisscillien hérétique fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, acheve de se soumettre au roi & au pape ; la principale condition du traité fait avec le roi, fut que la fille du comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du roi, & que faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne, ce qui arriva.

Le comte de champagne regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontens, & conclut son mariage avec la fille du comte de Bretagne ; la reine en est instruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des rébelles : ceux-ci, pour le punir de tant d'inconstance, font valoir les droits qu'avoit sur la Champagne Alix reine de Chypre sa cousine, (droits incontestables, si on n'avoit pas disputé à cette princesse la légitimité de sa naissance) & joignant la force au droit, ils entrent sur les terres du comte de Champagne. Le roi le secourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes,

FEMMES.	ENFANS.	1270. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite fille ainée de Raimond II. comte de Provence, que ſaint Louis épouſa en 1234. 1285.	Louis, mort jeune. PHILIPPE LE HARDI. Jean, mort jeune. Jean, dit *Triſtan*, mort à Tunis 1270. Pierre, comte d'Alençon. 1283. Robert, comte de Clermont en Beauvoiſis. 1317. *De ſon mariage avec Beatrix de Bourbon, eſt iſſue la branche de Bourbon, qui eſt montée ſur le trône trois cens ans après, en la perſonne de Henri IV.* Blanche. 1243. Eliſabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6. avril 1255. morte en 1271. Blanche la jeune, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonſe X. roi de Caſtille. 1320. *Leurs enfans furent privés de la couronne par Don Sanche leur oncle.* Marguerite, mariée à Jean, duc de Brabant. 1271. Agnès, femme de Robert II. duc de Bourgogne. 1327.	SAINT LOUIS *meurt devant Tunis le 25. d'Août 1270. âgé de cinquante-ſix ans. Ses chairs & ſes entrailles furent portées en l'abbaye de Montreal près Palerme en Sicile, & y furent miſes dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à S. Denis. Le pape Boniface VIII. le canoniſa à Orviette le 11. d'Août 1297. & l'an 1298. ſes reliques furent tranſportées de S. Denis à la Ste. Chapelle. Louis XIII. obtint du pape qu'on en feroit la fête dans toute l'Egliſe.*	*Papes.* Honoré III. 1227. Grégoire IX. 1241. Céleſtin IV. 1241. Innocent IV. 1254. Alexandre IV. 1261. Urbain IV. 1264. Clément IV. 1268. Grégoire X. 1276. *Empereurs d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229. Baudouin II. 1261. *Rétabliſſement de l'empire des Grecs.* Michel Paléologue. 1283. *Empereurs d'Occident.* Frédéric II. 1250. Conrad. 1254. *Interregne.* Henri de Turinge. 1247. Guillaume, comte de Hollande. 1256. Richard. 1257. Alphonſe. 1284. *Rois d'Eſpagne.* Ferdinand III. 1252. Alphonſe X. 1284. *Rois de Portugal.* Sanche II. 1246. Alphonſe III. 1279. *Rois d'Angleterre.* Henri III. 1273. *Rois d'Ecoſſe.* Alexandre II. 1249. Alexandre III. 1286. *Rois de Danemarc.* Valdemar II. 1241. Eric VI. 1250. Abel. 1252. Chriſtophe. 1259. Eric VII. 1286. *Rois de Suède.* Eric XI. 1250. Valdemar. 1276. *Roi de Pologne.* Boleſlas IV. 1279.

il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une somme d'argent que le roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui céde les comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & la vicomté de Châteaudun; ainsi ce prince est décrié parmi les mécontens, & dépouillé par le roi. Le comte de Bretagne persistant dans sa révolte, a recours à Henri III. roi d'Angleterre, mais la régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, ministre de ce prince, qui tint son maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandre pour l'opposer au comte de Bretagne son ennemi; elle détache le comte de Boulogne par la jalousie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aspiroit comme lui à la régence, & peut-être à la couronne.

Le roi assiége & prend le château de Bellesme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été, les papes & les empereurs y étoient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs possessions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II. possédoit l'Empire depuis 1215. ce prince qui regna plus de trente-six ans, rendit son regne célébre & glorieux par son courage, sa fermeté & ses hautes entreprises, & a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états; il étoit roi de Naples & de Sicile par Constance sa mere, roi de Jerusalem par sa seconde femme Yolande, (titre qui depuis a toujours été conservé par les rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche sur l'archiduc de ce nom, (c'est ce qu'on appelle la premiere maison d'Autriche, car la seconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapsbourg, par son mariage,) il prit la Sardaigne sur les Sarrazins; enfin ce prince étoit également puissant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le pape osoit disputer d'autorité; ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le pape qui avoit affaire à un prince si puissant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été nécessaire sur ses propres sujets, & qu'en même tems qu'il vouloit usurper sur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il possedoit déja: mais Grégoire IX. vint à bout & de l'empereur & des Romains; d'abord il songea à éloigner Frédéric & à l'occuper, le mariage de ce prince avec Yolande, héritiere du royaume de Jerusalem, lui en donnoit un assez beau prétexte; Frédéric en l'épousant s'étoit engagé de passer en Palestine pour prendre possession du

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illustres.*
Pierre de Villebéon, vivant en 1270.	Connetables. Mathieu de Montmorenci. 1230. Amauri, comte de Montfort. 1241. Humbert de Beaujeu. 1248. Gilles le Brun, vivant en 1272. Humbert de Beaujeu. 1285. Marechaux de France. Henri Clément, Sieur d'Argenton & du Mez. 1265. Ferri Pasté, vivant en 1244. Guillaume de Beaumont, vivant en 1250. Gautier, sieur de Nemours, vivant encore en 1265. Renaud de Pressigni, vivant en 1270. Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1281. Heric de Beaujeu, 1270.	Chanceliers. Guerin, évêque de Senlis. 1230. Jean Allegrin, vivant en 1240. Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256. Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV. 1285.	Accurse. 1229. Albéric, vivant en 1241. Alexandre de Hales. 1245. Philippe d'Antogny, G. D. S. Saint Antoine de Padoué. 1231. Etienne Boileau. Pierre de Fontaines, vers 1270. Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien Jurisconsulte de notre Droit François. Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. & confesseur de saint Louis. 1266. Gingiskan. 1227. Nicolas de Gros-Parmy, G. D. S. 1250. Raoul de Gros-Parmy, dit de Pirit, G. D. S. 1270. Guillaume de Saint Amour, vers 1270. Guillaume, évêque de Paris. 1248. Guillaume de Lorris, vers 1263. Mathieu Paris. 1259. Pierre des Vignes. 1249. Robert de Sorbonne, vers 1271. Vincent de Beauvais, vers 1264.

royaume de sa femme : après avoir éludé long-tems ce voyage sans que les excommunications y fissent rien, enfin en l'année 1228. il se résolut à partir, mais son voyage ne fut pas long, & après s'être fait couronner roi de Jerusalem, & avoir conclu une tréve avec les Sarrazins, il n'eut rien de plus pressé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie : il eut bien-tôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé; Grégoire eut encore recours aux excommunications, Innocent IV. qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un pape de dix-sept jours (Celestin IV.) & qui étoit avant son exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de son prédécesseur, & Frédéric, comme il sera dit dans la suite, fut dépossé dans le concile de Lyon. On vit successivement le Landgrave de Turinge & Guillaume comte de Hollande, élus empereurs ; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'Empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33. &c.

Troubles dans l'Université ; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires de Théologie.

L'Inquisition qui avoit pris naissance en 1204. qui fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229. fut enfin confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une descente en Bretagne ; sa présence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III. passe en Gascogne, puis revient en Bretagne, où après avoir donné bien des fêtes, il se rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de son comté pour crime de félonie : c'étoit Pierre Mauclerc, qui malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du Sang*, (comme on parloit alors) entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de saint Louis, il fut enfin réduit, & *se présenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col, se jetta à ses pieds, & demanda pardon de sa félonie ;* le roi, suivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi : » mauvais traître, encore » que tu ayes mérité une mort infame, cependant je te pardonne » en considération de la noblesse de ton sang, mais je ne laisserai

» la Bretagne à ton fils que pour ſa vie ſeulement, & je veux qu'a-» près ſa mort les rois de France ſoient maîtres de la terre. » *S'il eſt vrai que ce prince religieux parla ainſi*, dit l'abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien perſuadé que la Bretagne, ainſi que tous les autres fiefs, fût ſortie originairement de la couronne, puiſqu'il pouvoit l'y réunir :* l'abbé de Vertot ſe ſert de cette preuve pour appuyer ſon ſyſtême de l'autorité originaire de nos rois ſur la Bretagne, mais indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avoient-ils pas un auſſi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Tréve de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de ſaint Louis (1235) âgé de vingt-un ans. Le vieux de la Montagne envoie de ſes gens pour aſſaſſiner le roi ; enſuite, touché du récit de ſes vertus, il l'en fait avertir lui-même. Thibaud, comte de Champagne, veut ſe relever des ceſſions qu'il avoit faites au roi, mais il n'eſt pas écouté, & il part en 1238. pour la croiſade, à la tête de pluſieurs ſeigneurs François : cette croiſade fut ſans ſuccès.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une aſſemblée de Théologiens. Le pape, après avoir dépoſé l'empereur Frédéric, fait offrir l'empire à Robert frere du roi ; loin d'être flatté d'une offre dont les conſéquences pouvoient être dangereuſes, ſaint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il ſuffiſoit à Robert d'être frere du roi de France. Le roi retire des mains des Vénitiens la couronne d'épine, en leur payant la ſomme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II. empereur de Conſtantinople. Il achéte pareillement ce qui reſtoit aux princes Latins de leurs plus précieuſes reliques ; ſavoir, une grande portion de la vraie croix, la robbe de notre Seigneur, le fer, la lance, l'éponge, & autres inſtrumens de ſa paſſion : on croit que cette partie de la vraie croix eſt celle qui avoit autrefois été apportée de Jeruſalem par ſainte Hélene au grand Conſtantin ſon fils ; le roi inveſtit Alphonſe ſon frere des comtés de Poitou & d'Auvergne ; le comte de la Marche, ainſi que les autres vaſſaux, eſt obligé de lui rendre hommage ; la comteſſe ſa femme lui en fait reproche comme d'une lâcheté, il reprend les armes.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes ;

où le roi défait le comte de la Marche & Henri III. roi d'Angleterre à qui il accorde une tréve de cinq ans. Le roi tombe dangereuſement malade ; il fait vœu d'aller à la Terre ſainte.

Le ſaint Siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avoit fait empriſonner, enfin le conclave s'aſſembla à Agnanie, il s'y trouva neuf cardinaux, & Innocent IV. y fut élu ; c'étoit le cardinal Sinibalde de Fieſque, Genois, de l'illuſtre maiſon des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'Egliſe, & un grand nombre de cardinaux ; comme ce pontife avoit toujours paru avant ſon exaltation prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce prince, les miniſtres de Frédéric témoignoient une grande joye de la concorde que l'on en devoit eſperer entre l'Egliſe & l'Empire, mais Frédéric plus prévoyant diſoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un cardinal, & s'attirer la haine d'un pape ; Mathieu Paris rapporte un fait remarquable au ſujet de cette élection, c'eſt que ſur les délais que les cardinaux apportoient à nommer un pape, on leur fit dire de la part de la France, que s'ils ne faiſoient ceſſer une vacance ſi pernicieuſe au repos de l'Egliſe, on trouveroit moyen de ſe paſſer d'eux, & d'élire un pape en deçà des Monts. Mathieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entrepriſe, & qu'ils en avoient le privilége accordé anciennement à ſaint Denis par ſaint Clément, en lui donnant l'apoſtolat ſur les peuples d'Occident. Mait cette opinion de Mathieu Paris eſt abſolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II. eſt excommunié, & dépoſé de l'empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile ; c'eſt dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge eſt donné au cardinaux. Charles comte d'Anjou, frere du roi, épouſe Béatrix de Provence. Ordonnance nommée *la Quarantaine le Roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés. Cinquiéme croiſade, ſaint Louis part pour la Terre ſainte le vendredi 12. Juin 1248. après la Pentecôte ;

il achéte en paſſant le comté de Mâcon : la reine Blanche eſt régente du royaume en ſon abſence.

1249. 50. 51.

Priſe de Damiette en Egypte par ſaint Louis ; mort du comte d'Artois dans Maſſoure, où le roi fait des prodiges de valeur, ainſi que tous les capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuſe réduiſent l'armée Françoiſe à l'extrêmité ; le roi eſt fait priſonnier près de Maſſoure, avec ſes deux freres Alphonſe & Charles ; il ſe rachéte en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cens mille livres ; les hiſtoriens contemporains diſent huit cens mille beſans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent : on peut voir au ſujet de cette évaluation, la diſſertation vingtiéme de du Cange ſur l'hiſtoire de ſaint Louis. La régente preſſoit le roi de revenir, mais malgré ſes inſtances il paſſa en Paleſtine, où il demeura encore quatre ans.

1252. 53. 54.

Mort de la reine Blanche ; elle eſt enterrée à Maubuiſſon, abbaye qu'elle avoit fondée en 1242. Retour de ſaint Louis à Paris (1254.) Henri roi d'Angleterre l'y vient voir : Mathieu Paris, hiſtorien Anglois & contemporain, rapporte que ſaint Louis, au feſtin qu'il donna à ce prince, voulant pour lui faire honneur le placer entre lui & Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en diſant qu'elle étoit mieux & plus convenablement remplie par le roi de France : *car*, ajouta-t'il, *vous êtes mon ſeigneur, & le ſerez toujours.*

Enguerrand de Couci, & pluſieurs autres ſeigneurs ſont punis de leurs violences ; mort de Thibaud I. roi de Navarre & comte de Champagne. La couronne de Navarre après avoir été quatre cens ans dans la maiſon de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les trônes d'Eſpagne, paſſa dans la maiſon de Champagne, dans la perſonne de Thibaud VI. fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épouſé Thibaud V. comte de Champagne, & avoit hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche le Fort ſon frere, arrivée en 1234. Thibaud VI. laiſſa deux enfans, Thibaud & Henri, qui

furent tous deux rois ; le dernier laiſſa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe le Bel.

Etabliſſement des Carmes en France.

1255. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. &c.

L'empereur Frédéric II. étoit mort en 1250. Conrad ſon fils & ſon ſucceſſeur mourut en 1254. empoiſonné, dit-on, par Mainfroi ſon frere naturel, qui pour jouir de ſon crime s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, leſquels appartenoient à Conradin fils de Conrad ; & afin d'aſſurer ces royaumes dans ſa maiſon, Mainfroi donna ſa fille unique Conſtance en mariage à Pierre III. roi d'Arragon, avec la Sicile pour ſa dot, en s'en réſervant l'uſufruit. Urbain IV. (celui qui a inſtitué la fête du ſaint Sacrement) ennemi, ainſi que ſes prédéceſſeurs, de la maiſon de Suabe, excommunie en 1263. Mainfroi uſurpateur, & déclare Charles comte d'Anjou roi de Naples & de Sicile. Clement IV. ſuivant les vûes de ſon prédéceſſeur, excommunia en 1268. Conradin, qui voulut exercer ſes droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266. dans la bataille de Bénévent. La mort de Conradin vaincu depuis par le même Charles d'Anjou, qui lui fit trancher la tête, laiſſa Charles paiſible poſſeſſeur du trône des deux Siciles. Charles avoit été élu ſénateur par les Romains, dès le pontificat d'Urbain IV. ce qui donna de l'ombrage aux deux papes : mais leur haine contre la maiſon de Suabe prévalut contre la jalouſie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la premiere branche d'Anjou, qui a regné en Sicile ; il eut pour ſucceſſeurs Charles le Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, ſon couſin, enleva la couronne ; Charles de la Paix eut pour fils Ladiſlas, qui fut pere de Jeannelle, ſi fameuſe par les déſordres de ſa vie. Jeanne attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis duc d'Anjou, deuxiéme fils de Jean roi de France, pour la défendre & pour lui ſucceder ; ce fut lui qui commença la deuxiéme maiſon d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'ayent pû ſe maintenir dans la poſſeſſion de ces deux royaumes.

Alexandre IV. aſſemble diverſes congrégations d'hermites (1256.)

& leur donne la régle de ſaint Auguſtin ; trois ans après les Auguſtins vinrent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le ſeigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand, qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de ſa ſeigneurie : telle étoit la loi, que les ſeigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le ſoleil levant juſqu'au ſoleil couché, à cauſe du droit de péage qu'ils percevoient à ce ſujet ; on trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*)

Traité conclu en 1258. entre ſaint Louis & Jacques I. roi d'Arragon, à l'occaſion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le ſecond fils de ſaint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut roi ſous le nom de Philippe le Hardi, avec Iſabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui ſon pere donna pour dot les comtés de Carcaſſonne & de Beſiers ; les conditions du traité furent que ſaint Louis cédât au roi d'Arragon la ſouveraineté que la France avoit retenue ſur Barcelone, ſur le Rouſſillon, &c. dès le tems que les François avoient conquis ce pays ſur les Sarazins ; & que de ſon côté le roi d'Arragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, ſoit par mariage de ſes prédéceſſeurs ou autres titres, ſur les comtés de Narbonne, de Niſmes, d'Alby, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc mouvantes en arriére-fief de la couronne de France, comme auſſi les droits qu'il avoit en Provence ſur les comtés de Forcalquier & d'Arles, & ſur la ville de Marſeille : on ne comprit point dans ce traité la baronie de Montpellier, qui ne revint à la France que ſous Philippe de Valois ; ce traité paroît fort ſage, parce que les droits cédés à l'Arragon étoient ſur des domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France ſe trouvoient dans le royaume.

Saint Louis fait un traité avec Henri III. bien différent de celui qu'il avoit fait avec le roi d'Arragon. Il lui rend des provinces entieres, ſavoir, la partie de la Guyenne par-delà la Garonne, que Henri tenoit déja, le Limouſin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France ; & le roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux droits qu'il pouvoit avoir ſur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

Evenemens remarquables ſous Saint Louis.

Le roi eſt pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre & les barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à ſa déciſion, la guerre civile s'allume ; le comte de Leiceſtre fait le roi priſonnier, mais Edouard ſon fils le délivre, & Leiceſtre eſt tué. Ce Leiceſtre étoit fils du fameux comte de Montfort, & étoit héritier par ſa mere des biens de la maiſon de Leiceſtre. C'eſt à l'année 1264. que doit ſe rapporter, à ce que l'on croit, l'entrée des communes pour la premiere fois au parlement d'Angleterre : le roi, lors de ſa priſon, ayant été forcé de ſigner l'ordre, que quatre chevaliers de chaque comté aſſiſtaſſent au premier parlement, pour y repréſenter leurs provinces ; de même que c'eſt au regne de Philippe le Bel, que pluſieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états généraux.

Défenſe du roi en 1260. des duels ou gages de bataille dans ſes domaines.

Ordonnance de 1262. ſur le fait des monnoies, par laquelle il eſt dit, 1°. Que dans les terres où les barons n'avoient point de monnoie, il n'y aura que celle du roi qui aura cours. 2°. Que dans les terres où les barons auroient une monnoie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ſes domaines.

1269. 70.

Sixiéme & derniere croiſade projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour régens du royaume, Mathieu abbé de ſaint Denis, & Simon de Clermont de Neſle, auſquels il ſubſtitue en cas de mort Philippe évêque d'Evreux, & Jean comte de Ponthieu, retourne en Afrique & aſſiége Tunis. La peſte ſe met dans ſon camp, il y meurt.

Notre marine auſſi-tôt détruite que créée ſous Philippe Auguſte, s'étoit bien rétablie ſous ſaint Louis, s'il eſt vrai ce que dit un hiſtorien, que ce prince embarqua ſoixante mille hommes à Aigues-mortes ; il eſt vrai qu'il emprunta pluſieurs vaiſſeaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires François ; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cens vaiſſeaux tant grands que petits. Saint Louis avoit auſſi été en

état de mettre en mer une flotte conſidérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III. & ſon frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, compoſée de galeres & de vaiſſeaux, lors de ſon expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée ſous ce regne par le nommé Robert de Sorbonne, confeſſeur de ſaint Louis, ainſi qu'il paroît par les lettres patentes de l'an 1250.

Coutumes générales, connues ſous le nom d'*Etabliſſemens de ſaint Louis.* Pragmatique ſanction ſur les affaires eccléſiaſtiques, par où l'on peut juger de l'attention que le roi avoit à maintenir les libertés de l'égliſe Gallicane. Saint Louis a bâti la ſainte Chapelle. Il a rendu diverſes ordonnances pour & contre les Juifs. Etabliſſement de la police de Paris, par Etienne Boileau prévôt de cette ville, magiſtrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les *Prévôts-fermiers* avoient tout vendu juſqu'à la liberté du commerce, & les impôts ſur les denrées étoient exceſſifs; il remédia à l'un & à l'autre: il rangea tous les marchands & artiſans en différens corps de communautés, ſous le titre de confrairies: il dreſſa les premiers ſtatuts & forma pluſieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de juſtice & une ſi ſage prévoyance, que ces mêmes ſtatuts n'ont preſque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la diſcipline des mêmes communautés, ou pour l'établiſſement des nouvelles qui ſe ſont formées dans la ſuite des tems.

Le pere Daniel a raiſon: *ſaint Louis a été un des plus grands hommes & des plus ſinguliers qui ait jamais été.* En effet, ce prince d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puiſſans, la juſtice ou l'amour de ſon peuple, excitaſſent ſon ame, qui hors-de-là ſembloit foible, ſimple & timide: c'eſt ce qui faiſoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rébelles, les ennemis de ſon état, ou les infidéles: c'eſt ce qui faiſoit que tout pieux qu'il étoit, il ſavoit réſiſter aux entrepriſes des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitaſſent des troubles dans ſon royaume: c'eſt ce qui faiſoit que ſur l'adminiſtration de la juſtice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ſes domeſtiques deve-

noient ſes maîtres, ſa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus ſimple, rempliſſoient ſes journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus ſolides & jamais démenties qui formerent ſon caractere.

Joinville attribue au comte de Monfort cette preuve de grande foi, d'avoir refuſé étant en Albigeois d'aller voir la ſainte Hoſtie, laquelle étoit viſiblement changée au corps de Notre Seigneur, & c'eſt du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette hiſtoire : cependant du Cange, dans ſes obſervations ſur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI. chap. VII. attribue ce fait à ſaint Louis lui-même, & non au comte de Montfort.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquiéme croiſade, envoya tous les barons de ſon royaume à Paris pour leur faire prêter ſerment, que s'il arrivoit faute de lui dans ſon voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ſes enfans pour ſes ſucceſſeurs : Joinville, qui ſûrement étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres, *mais moi*, dit-il, *qui n'étois point ſujet à lui, ne voulus point faire de ſerment, & auſſi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ſes diſſertations XIII. & XIV. établit ſolidement que c'étoit une ſuite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arriéres vaſſaux de rendre ni ſerment ni hommage, à raiſon de leurs fiefs, à leur ſeigneur dominant, ne devant reconnoître que leur ſeigneur immédiat, dont ils étoient ſpécialement les ſujets. Telle étoit en effet la juriſprudence d'alors : ce qui ſe confirme par l'article des établiſſemens de ſaint Louis, que ce prince publia lors de ſon dernier voyage en Afrique, où il eſt dit que le vaſſal eſt obligé, ſous peine de confiſcation de ſon fief, de ſuivre ſon ſeigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refuſé juſtice à ſon ſeigneur : étrange effet de l'autorité uſurpée ! mais qui s'étoit étendu même au-delà de notre France, puiſque l'empereur Frédéric III. pour détruire un pareil abus, marque expreſſément dans ſon ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'empereur ſoit nommément excepté du ſerment de fidélité que le vaſſal prêtera à ſon ſeigneur.

Inſtitution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croiſſant.

Evenemens remarquables ſous Saint Louis.

Ce fut dans ce ſiécle que parut la *Légende dorée*, c'eſt une vie des Saints compoſée en latin par *Jacques de Voragine* archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

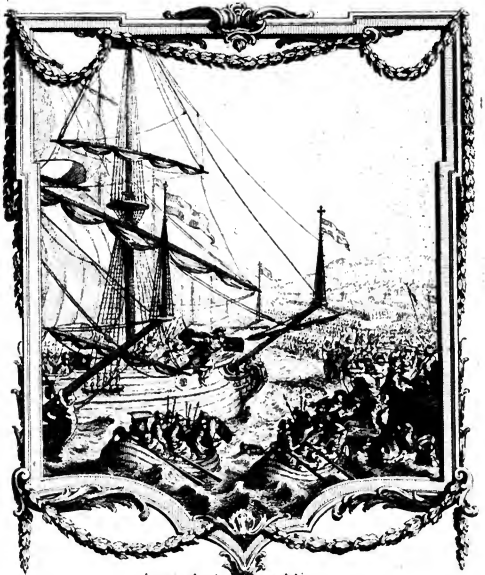

St Louis aborde [illegible] en Afrique.

1270. *Avénemens à la couronne.*

Evenemens remarquables.

PHILIPPE III. *dit* LE HARDI, *parvient à la couronne l'an* 1270. *étant âgé de vingt-cinq ans & quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de ſe voir expoſé aux armes des Barbares après la mort de ſon pere, mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut ſacré & couronné à Rheims en* 1271. *par Miles de Bazoche évêque de Soiſſons, le ſiége de Rheims étant vacant.*

1270. 71. 72.

PHILIPPE LE HARDI étant encore en Afrique après la mort de ſaint Louis ſon pere, eſt ſecouru par Charles ſon oncle roi de Sicile. Il bat les infidéles, puis fait avec eux une tréve de dix ans & revient en France avec Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, & Alphonſe comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonſe étoit auſſi comte de Toulouſe : lui & ſa femme, étant morts ſans enfans, ce comté revint à la couronne. Henri ſuccéda à Thibaud ſon frere au royaume de Navarre.

Premieres lettres d'annobliſſement en faveur de Raoul l'orfévre. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des nobles, & qui fut appellée annobliſſement, ne faiſoit que rétablir les choſes dans le premier état ; les citoyens de la France, même depuis Clovis, ſous la premiere & long-tems ſous la deuxiéme race, étoient tous d'une condition égale, ſoit Francs, ſoit Gaulois, & cette égalité, qui dura tant que les rois furent abſolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui uſurperent les ſeigneuries ; ce n'eſt pas qu'il n'y eût ſous les deux premieres races des hommes plus puiſſans que d'autres, & en effet on a peine à comprendre comment des Gaulois ou des Francs revêtus de grandes dignités auroient été du même ordre que les autres citoyens ; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des perſonnes ; on ne ſauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus conſidérables les uns que les autres, mais cela ne faiſoit pas que les diſtinctions dont ils jouiſſoient les rendiſſent d'une autre nature, pour ainſi dire, que leurs concitoyens ; ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas ſéparés, & les charges de l'état étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems poſtérieurs, où la nobleſſe obtint à cet égard de grands avantages ſur la roture.

Femmes.	*Enfans.*	1285. *Mort.*	*Princes contemporains.*
Iſabelle d'Arragon, que Philippe épouſa en 1262. morte en 1271.	Louis, mort jeune empoiſonné.	PHILIPPE LE HARDI *meurt à Perpignan, en revenant de l'expédition d'Arragon en* 1285. *âgé de quarante ans & quelques mois. Il fut enterré à ſaint Denis.*	*Papes.*
	PHILIPPE LE BEL.		Grégoire X. 1276.
	Charles, comte de Valois, par qui la race des Valois monta ſur le trône. 1325.		Innocent V. 1276.
	Robert mort en bas âge.		Adrien V. 1276.
			Jean XXI. 1277.
			Nicolas III. 1280.
			Martin IV. 1285.
			Empereurs d'Orient.
			Michel Paléologue. 1283.
			Andronic II. 1332.
			Empereur d'Occident.
			Rodolphe, comte d'Habsbourg, tige de la maiſon d'Autriche. 1291.
			Rois d'Eſpagne.
Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321.	Louis, comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe fut enſuite roi de Navarre, par ſa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France & de Navarre; ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*. 1319.		Alphonſe X. 1284.
			Sanche IV. 1295.
			Rois de Portugal.
	Marguerite, mariée à Edouard I. roi d'Angleterre. 1317.		Alphonſe III. 1279.
			Denis. 1325.
			Rois d'Angleterre.
	Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert I. 1305.		Henri III. 1272.
			Edouard I. 1308.
			Roi d'Ecoſſe.
			Alexandre III. 1286.
			Rois de Danemarc.
			Eric VII. 1286.
			Rois de Suède.
			Valdemar. 1276.
			Magnus. 1290.
			Rois de Pologne.
			Boleſlas IV. 1279.
			Leſque. 1289.

Cette princeſſe, qui aimoit les poëtes autant que Henri duc de Brabant ſon pere les aimoit, aida un fameux poëte de ce tems, nommé *Ly Roux Adenez*, à mettre en bon ordre le roman de Cléomadez; ce même poëte avoit auſſi mis en *rithme* les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertran du Bois, & de Buenon de Commarchis.

Evenemens remarquables ſous Philippe le Hardi.

1273.

Les princes de l'empire avoient élu pour empereur Henri Landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric ſon pere avoit laiſſé l'empire. Henri étant mort en 1247. ils élurent Guillaume comte de Hollande, qui ſurvéquit à Conrad mort en 1254. Guillaume mourut en 1256. au milieu des troubles de l'empire. A ſa mort Richard comte de Cornouaille & Alphonſe roi de Caſtille furent élus par différens partis. C'eſt pendant ce tems de diviſion, qui eſt nommé l'*Interregne*, & qui dura juſqu'en 1273. que Rodolphe comte d'Habſbourg fut élu empereur à Francfort; il a été la tige de la maiſon d'Autriche qui a ſubſiſté juſqu'au dernier empereur Charles VI. Le pere Herrgott, qui a donné la généalogie de la maiſon d'Habſbourg en 1737. & dont le ſyſtême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs ſur l'origine de cette maiſon, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, au canton de la Suiſſe nommé *Argoia*. C'eſt-là que ſont les domaines en titre de comté, qui appartenoient à la maiſon d'Habſbourg avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue ſous la dénomination d'Habſbourg, que dans le douziéme ſiécle, où les ſeigneurs commencerent à s'approprier celle de leurs ſeigneuries; ainſi pour découvrir ſon origine, il faut remonter juſqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de comtes, avant que les comtés fuſſent héréditaires, ou qui ont poſſedé depuis en toute proprieté les cantons (*Pagi*) que nous voyons paſſer dans cette maiſon, dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner ſon nom auſſi-tôt que s'introduiſit la coutume de diſtinguer les nobles par leurs poſſeſſions. Ç'avoit été durant l'interregne que la ſuperiorité territoriale des états de l'empire avoit jetté ſes racines. (Voyez les trois articles du Journal des ſavans de l'année 1740. par M. de F. qui ne laiſſent rien à déſirer ſur cette matiere.)

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonſe roi de Caſtille, ſur ce qu'il avoit choiſi pour ſon ſucceſſeur ſon ſecond fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda ſon aîné avoit eus de Blanche

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & illuſtres.*
Mathieu de Vendôme. 1286.	Connetables.	Chanceliers.	Albert le Grand. 1280.
Pierre de la Broſſe, pendu en 1276.	Humbert de Beaujeu. 1285.	Pierre Barbet, archevêque de Rheims. 1298.	Saint Bonaventure. 1274.
	Marechaux de France.	Henri de Vezelai, vivant en 1279.	Raimond de Pennafort, vers 1275.
	Lancelot de Saint Maard, vivant en 1276.	Pierre Challon, vivant en 1283.	Roger Bacon, vers 1284.
	Ferri de Verneuil, vivant en 1288.		S. Thomas d'Aquin. 1274.
	Guillaume, ſieur du Bec-Creſpin, vivant en 1283.		Il ne faut pas obmettre une belle réponſe que fit ce ſaint à Innocent IV. il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent, le pape lui dit, vous voyez que l'Egliſe n'eſt plus dans le ſiécle où elle diſoit, *je n'ai ni or ni argent*, (Act. des Apôtres. 2.) à quoi le Docteur angelique répondit, il eſt vrai, ſaint pere, mais auſſi elle ne peut plus dire au boiteux, *leve-toi & marche.*
			On voit dans le Préſident Fauchet, au *Recuril de l'origine de la langue & poëſie Françoiſe*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-ſept poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treiziéme ſiécle.

ſœur de Philippe : cette guerre n'eut point de ſuite. Second concile de Lyon, célébre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Proceſſion du Saint-Eſprit*, principal objet du ſchiſme des Grecs.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance ſur le droit d'amortiſſement. Pierre de la Broſſe, autrefois barbier de ſaint Louis, devenu depuis le favori de Philippe le Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avoit pour la reine Marie ſa femme, accuſe cette princeſſe d'avoir empoiſonné Louis fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie eſt découverte par une religieuſe ou béguine de Nivelle en Flandre que l'on alla conſulter. La Broſſe eſt pendu. Aſſemblée ſolemnelle à Montpellier, où tous les princes Chrétiens conviennent par eux ou leurs ambaſſadeurs, que le domaine de leur couronne ſeroit inaliénable, & que les choſes qui en auroient été démembrées y ſeroient réunies.

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le maſſacre que Pierre roi d'Arragon fit faire de tous les François ſujets du roi de Naples, qui étoient en Sicile, de laquelle il s'empara, & que ſes ſucceſſeurs ont toujours conſervée depuis. L'empereur Rodolphe déclare ſon fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province ſur Ottocare, roi de Bohême, qui l'avoit uſurpée ſur la maiſon d'Autriche, dont Albert venoit d'épouſer l'héritiere. Delà les comtes d'Habſbourg ont pris le nom de ce duché. L'Autriche avoit été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberouſſe en 1152. & ſuivant pluſieurs auteurs en 1156.

1283. 84. 85.

Loi des Appanages commence à être plus connue, par un arrêt au ſujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou ſon oncle. L'appanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute ſa force que ſous Philippe le Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également la

couronne entre eux. Sous le commencement de la troiſiéme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres dont le fils puîné auroit la propriété.

Mais à meſure que les principes de la vraie politique ſe perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait ſentir davantage, les partages ou appanages, dont l'appanagé pouvoit auparavant diſpoſer comme de ſon bien, devinrent une eſpece de majorat ou de ſubſtitution, & furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut *d'hoirs*. C'eſt-là véritablement où commencent les appanages, dont le nom repréſentoit une ſorte de conceſſion, qui ſans morceler le domaine de la couronne, en ſuſpendoit ſeulement la jouiſſance pour quelque tems & pour quelque portion, mais ſans toucher à la propriété.

Cette loi ſe trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou roi de Sicile & Philippe le Hardi ſon neveu, au ſujet du comté de Poitiers: Charles prétendoit à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonſe dernier décédé, lequel étoit ſon frere, au lieu que Philippe n'étoit que ſon neveu; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, ſur ce principe, que toutes les fois que le roi faiſoit don à un de ſes puînés de quelque héritage, & que le donataire ou appanagiſte mouroit ſans héritiers, l'héritage retournoit au donateur roi, ou à ſon héritier à la couronne, ſans que le frere de l'appanagiſte y pût rien prétendre.

Ainſi voilà les appanages reſtraints aux hoirs de l'appanagé; mais dans ces hoirs, les femelles ainſi que les mâles étoient compriſes, ce qui étoit dangéreux, parce que les portions des appanages pouvoient paſſer à des étrangers par mariage: Philippe le Bel remédia à ce dernier inconvénient: ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par ſon codicile, ou par ſes lettres patentes, ſuivant Dupuis, que le comté de Poitou par lui baillé en appanage à ſon fils puîné Monſieur, Philippe de France, qui fut roi depuis ſous le nom de Philippe le Long, retourneroit à la couronne, défaillant les *hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel eſt le dernier état de cette juriſprudence.

Philippe marie ſon fils aîné à Jeanne reine de Navarre, héritiere de ce royaume & des comtés de Champagne & de Brie, par la

mort du roi Henri ſon pere : en conſéquence de ce mariage Philippe le Bel prit le titre de roi de Navarre. Le pape Martin IV. déclare le roi d'Arragon déchu de ſes états, pour le punir du maſſacre des Vêpres Siciliennes, & en inveſtit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Arragon & Charles roi de Naples, qui leva le ſiége de Meſſine, & mourut dans la Pouille. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de ſaint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laiſſoit Charles le Boiteux ſon fils priſonnier, & ſa veuve ſans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Arragon, pour ſe venger de l'entrepriſe de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou ſon oncle, & pour ſoutenir les droits de Charles de Valois. Il prend deux villes dans le royaume d'Arragon, puis ſe retire ſans aucun ſuccès. Il meurt à ſon retour. Le roi d'Arragon meurt auſſi dans cette guerre, & laiſſe ſon ſecond fils Jacques roi de Sicile qui devint quelques années après roi d'Arragon par la mort d'Alphonſe ſon frere aîné.

Philippe, à l'occaſion de ſon mariage avec Marie, qu'il fit célébrer dans la ſainte Chapelle par l'archevêque de Rheims, malgré les remontrances de l'archevêque de Sens, déclara cette égliſe exemte de la juriſdiction du métropolitain.

Philippe le Hardi porte les Reliques de ſon Pere a S.t Denis.

1285. *Avènement à la couronne.*

PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *roi de France par ſon pere, & roi de Navarre par Jeanne ſa femme, parvient à la couronne en* 1285. *âgé d'environ dix-ſept ans. Il fut ſacré à Rheims le* 6. *Janvier* 1286. *par Pierre Barbet qui en étoit archevêque. Il fut appellé fauxmonnoyeur, parce qu'il eſt le premier de nos rois qui ait altéré la monnoie.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

EDOUARD roi d'Angleterre obtient d'Alphonſe roi d'Arragon, à qui il avoit promis ſa fille en mariage, & de ſon frere Jacques roi de Sicile, la liberté de Charles le Boiteux, ſous les conditions que Charles renonceroit à ſes prétentions ſur la Sicile, & qu'il engageroit le comte de Valois à renoncer à ſa prétention ſur le royaume d'Arragon. Charles, devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au roi d'Arragon ; il paſſa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le pape roi des deux Siciles, battit le roi d'Arragon, & conclut avec lui une tréve de cinq ans. En 1290. miracle de la ſainte Hoſtie, connu ſous le nom de *Miracle des Billettes*. Réglement pour l'Echiquier, ancienne juriſdiction des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyoit des gens du parlement qui jugeoient ſouverainement. Robert d'Artois revient en France. Philippe le Bel s'accommode avec Don Sanche roi de Caſtille, aux dépens de la Cerda. Cependant les juſtes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la ſuite au roi de Caſtille, Ferdinand IV. ſon fils engagea la Cerda à ſe ſoumettre à l'arbitrage des rois d'Arragon & de Portugal, qui lui adjugerent trente-deux villes dont eſt compoſé le duché de *Medina Celi*, qui eſt encore aujourd'hui poſſédé par ſes deſcendans. Charles le Boiteux engage (1291) Charles de Valois à renoncer à l'Arragon, & lui donne ſa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le roi d'Arragon abandonne Jacques ſon frere roi de Sicile. Othelin comte de Bourgogne marie ſa fille à Philippe le Long, & donne ſon comté au roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet de

FEMMES.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, héritiere & reine de Navarre, fille unique de Henri roi de Navarre, mariée en 1284. 1304.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Iſabelle, mariée à Edouard II. roi d'Angleterre. 1357. Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de ſa naiſſance, le 29. Novembre 1314. âgé de quarante-ſix ans. Il fut enterré à S. Denis.*	*Papes.* Honoré IV. 1289. Nicolas IV. 1292. Céleſtin V. abdique 1294. Boniface VIII. 1303. Benoît X. ou XI. 1304. Clément V. 1314. Le ſaint Siége transféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291. Adolphe de Naſſau. 1298. Albert I. 1308. Henri de Luxembourg. 1313. *Maiſon Othomane. Commencement de cette maiſon.* Othoman. 1326. *Rois d'Eſpagne.* Sanche IV. 1295. Ferdinand IV. 1312. Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308. Edouard II. 1326. *Rois d'Ecoſſe.* Alexandre III. 1286. Jean Bailleul. 1303. Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Rois de Suéde.* Magnus. 1290. Birger. 1326. *Rois de Pologne.* Leſque. 1289. Primiſlas. 1296. Ladiſlas, dépoſé 1300. Vinceſlas. 1305. Ladiſlas, rétabli 1333. *Ducs de Ruſſie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puiſſance Moſcovite, & qui établit le ſiege de la domination Ruſſienne à Moſcow, mort vers 1300. Daniel Alexandrowitz. 1327.

quelques vaiſſeaux Normands inſultés par les Anglois. Philippe en demande raiſon à Edouard I. qui refuſe de rendre juſtice; Philippe le fait ajourner à la cour des pairs, pour y répondre à l'accuſation de félonie par lui commiſe contre le roi ſon ſeigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais & de Noyon : dans la ſuite ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces ſortes d'ajournemens, qui ſe font aujourd'hui par les Greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le duché de Guyenne eſt confiſqué au profit du roi; ce prince y envoie ſon frere le comte de Valois & Raoul comte de Clermont, qui s'en emparent. Le roi fait arrêter Gui comte de Flandre, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques roi de Sicile qui avoit ſuccedé à Alphonſe ſon frere au royaume d'Arragon, ſans égard pour les droits de ſon frere Frédéric, céde la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puiſſance & des intrigues de Philippe le Bel ; mais Frédéric ſut bien faire valoir ſes droits, il ſe maintint dans la Sicile : alors ſe fit la véritable ſéparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecoſſe (1295) excités par le roi Jean Bailleul, qui empêchent Edouard de ſecourir la Guyenne. Commencement de la querelle de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Ce pape érige l'évêché de Pamiers ſans le conſentement du roi.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit ; il ſe rend à elle, & fait hommage pour ce comté. Jean d'Aveſne, comte de Hainaut, hérite de la Hollande & de la Friſe.

Tréve de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite ſa ſœur en mariage à Edouard I. & ſa fille Iſabelle à Edouard fils de ce prince, avec la Guyenne pour dot, à condition de la poſſéder comme avoient fait ſes prédéceſſeurs, en qualité de vaſſal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Touſſaints, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la ſienne dureroit.

Ministres.

Enguerrand de Marigni, miniſtre des finances, pendu ſous le regne ſuivant à Montfaucon, en 1315.

Clercs du secret.

Raoul de Perreau.

Ames d'Orléans.

Jean de Belut.

Philippe de Marigni.

Guerriers.

Connetables.

Raoul de Clermont de Neſle. 1302.

Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329.

Marechaux de France.

Jean de Harcourt. 1302.

Raoul le Flamenc, vivant en 1287.

Jean de Varennes, vivant en 1292.

Simon de Melun. 1302.

Gui de Clermont. 1302.

Foucaud de Merle. 1314.

Miles de Noyers. 1350.

Jean de Corbeil. 1318.

Magistrats.

Chanceliers.

Jean de Vaſſoigne. 1300.

Guillaume de Crépi. 1300.

Pierre Flotte. 1302.

Etienne de Suizi, cardinal. 1311.

Pierre de Mornai. 1306.

Pierre Belleperche. 1307.

Pierre de Grez. 1325.

Pierre de Corbeil. 1300.

Guillaume de Nogaret. 1313.

Gilles Aicelin de Montagu. 1318.

Il fonda le collége de ce nom.

Pierre de Latilli. 1327.

Ceux qui exerçoient les fonctions de premiers préſidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c.

Avocats du roi.

Jean de Vaſſoigne. 1300.

Jean Dubois exerçoit en 1300.

Jean Paſtoureau exerçoit en 1301.

Savans & Illuſtres.

Jean Cholet, fondateur du collége qui porte ſon nom à Paris. 1293.

Guillaume Durand. 1296.

Guillaume de Nangis, vivant en 1301.

Henri de Gand. 1293.

Jean de Meun, vers 1310.

Jean Scot. 1308.

Evenemens remarquables ſous Philippe le Bel.

Premieres lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean duc de Bretagne en 1297. Le roi vouloit apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avoit réuni à la couronne par ſon mariage avec Jeanne qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection de même datte en comtés-pairies des comtés d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Naſſau, qui avoit été élu empereur après Rodolphe, eſt dépoſé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui eſt fait empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maiſon d'Autriche, dont il eut le duché par ſa femme. Commencement de l'empire des Turcs ſous Othoman, qui lui donna ſon nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe eſt rendu maître de la Flandre par ſon frere le comte de Valois. Gui ſe rend à ce comte, qui lui perſuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, & fait priſonniers le comte de Flandre & ſes deux fils. Charles de Valois, offenſé de ce déſaveu, ſe retire en Italie, où il épouſe la fille de Baudouin empereur de Conſtantinople. Le pape lui donne cet empire, & le fait ſon vicaire en Italie. Nouvelle forme de Jubilé introduite, où Boniface VIII. joint des indulgences. Charles de Valois fait la guerre en Italie : il bannit le poëte Dante. Les Celeſtins créés dès 1244. ſont introduits en France (1300.)

1302.

Bataille de Courtrai, où les François ſont défaits, & où Robert d'Artois eſt tué.

Gui de Luſignan comte d'Angoulême & ſeigneur de Coignac remet ſes terres au roi. Jeanne fonde le collége de Navarre à Paris. Ordonnance ſur la réformation du royaume. Philippe le Bel adjuge le comté d'Artois vacant par la mort de Robert II. à Mahaud ſa fille, par préférence à Robert d'Artois, petit-fils de Robert II. & neveu de Mahaud, fondé ſur ce que la repréſentation n'avoit pas lieu dans le comté d'Artois ; Robert d'Artois devenu majeur, vouloit revenir contre ce jugement, mais il fut obligé de le ratifier en

1309. & demeura dans le ſilence tout le reſte de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamands & s'accommode avec Philippe, qui lui rend la Guyenne. Ce traité eſt du 20. Mai.

Les démêlés ſi connus entre Boniface VIII. & Philippe le Bel commencent à éclater : le premier ſujet de mécontentement du pape venoit de ce que le roi avoit donné retraite aux Colonnes ſes ennemis, mais le roi avoit des ſujets bien plus graves de ſe plaindre de Boniface ; ce pontife ſe croyant autoriſé par ſes prédéceſſeurs, vouloit partager avec lui les décimes levées ſur le Clergé de France ; la réſiſtance de Philippe irrite le pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évêché de Pamiers ſans le concours de la puiſſance royale, néceſſaire en cette matiére. Boniface fait plus, il ſe plaît à braver le roi, en nommant pour Légat en France le même homme appellé Bernard Saiſſetti, qui s'étoit fait ordonner évêque malgré ce prince : Bernard en vertu de ſes pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croiſade, & de mettre le comte de Flandre en liberté ; le roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne ſon métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante qui mit le royaume en interdit ; Philippe aſſemble les trois états du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le tiers état y fut admis) & convient de convoquer un concile : on en donne avis aux princes voiſins, & dans les états il eſt arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence pour ſignifier l'appel, mais en effet pour enlever le pape. Sciarra Colonne & lui l'inveſtiſſent dans la ville d'Agnanie ; Sciarra donne un ſoufflet au pape, & ſe met en devoir de le tuer, Nogaret l'en empêche : le pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle, le mardi 18. août après la fête de l'Aſſomption, où Philippe eſt vainqueur des Flamands ; en mémoire de cette victoire on éleva à Notre-Dame une ſtatue équeſtre de ce

prince, & il fonda une rente de cent livres à l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des mépriſes ſur ce monument, que quelques auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe de Valois, mais pour s'aſſurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le nécrologe de l'égliſe de Notre-Dame de Paris, ainſi que la ſixiéme leçon du bréviaire de Paris, où il eſt fait commémoration de cette victoire au 18. août, jour auquel ſe donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Caſſel ſe donna le 23. Accord avec les Flamands; leur comte eſt mis en liberté. Il vient à Compiegne où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils Robert de Bethune lui ſuccéde. Benoît XI. abſout le roi des cenſures de Boniface VIII. ainſi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté ſeulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8. &c.

Défenſe des duels pour toujours en matiere civile.

Bertrand de Got, dit Clément V. tranſporte le ſaint Siége à Avignon en 1308. il y reſta juſqu'en 1376. que Grégoire XI. (ç'a été le dernier pape François) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. il y a eu de la confuſion dans les auteurs à ce ſujet, par rapport aux dattes, les uns dattant la fin de la tranſlation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la bulle *Unam ſanctam*, donnée par Boniface VIII. contre Philippe le Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être ſédentaire. *Ce fut l'inſtitution des Parlemens*, dit Loiſeau, *qui nous ſauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en ſon entier.* Il y a diverſes opinions ſur l'origine des Parlemens, ce que l'on peut en affirmer, c'eſt que les Parlemens, tels qu'ils ſubſiſtent aujourd'hui, exiſtoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention, & qui n'eſt point venue juſqu'à nous, par laquelle il eſt dit, contre le principe ſagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles ſeront peſées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali*; & que les préſidens de la cour, *principes aut præſides curiæ*, prononceront

ſuivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux inſtruits, *ex cenſentium gravitate & meritis.* (*Budæus in Pandectas.*) Commencement de la république des Suiſſes, dont trois cantons ſe révoltent contre la maiſon d'Autriche qui étoit leur ſouveraine : ces cantons étoient Uri, Underval & Suits ; ce dernier donna ſon nom à la république. Le roi veut engager le pape Clément V. qui lui devoit ſon pontificat, à procurer l'empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape preſſe ſecretement les électeurs d'élire un prince Allemand. Henri, comte de Luxembourg eſt élu. Mort d'Edouard I. il faut remarquer à ſon ſujet que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, eſt la conquête que fit ce prince du pays de Galles, qui avoit eu juſqu'alors ſes princes particuliers.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troiſiéme race, le chancelier réuniſſoit toutes les fonctions des ſecretaires & des notaires ; Frere Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge, le ſecretariat fut abandonné aux notaires & ſecretaires du roi, le chancelier ſe réſerva ſeulement l'inſpection ; mais les ſecretaires qui approchoient du roi s'étant à leur tour rendus plus conſidérables, il y en eut quelques-uns, que le roi diſtingua des autres, & qui furent nommés *Clercs du ſecret ;* c'eſt la premiere origine des ſecretaires d'état. Philippe l'an 1309. déclara qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, & vingt-ſept clercs ou notaires ſous eux.

Les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, ſous la conduite de leur grand maître Foulques de Villaret, s'emparent (1310) ſur les infidéles de l'iſle de Rhodes, d'où ils furent appellés chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du roi, ſur Pierre de Savoie archevêque de Lyon, à qui on laiſſe & à ſon chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V. ſur les inſtances du roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce pape eſt juſtifié dans le concile de Vienne.

Evenemens remarquables ſous Philippe le Bel.

On s'apprête à faire la guerre à Robert comte de Flandre, par faute de payement des huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve ſous le prétexte de cette guerre de grandes ſommes d'argent. Altération des monnoies. Elle fut conſidérable, car le ſol & le denier n'avoient plus de valeur intrinſeque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu ſous ſaint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur, la cauſe en étoit la rareté de l'eſpece dans le royaume, apauvri par les croiſades.

Réglement de Paſſi du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par ſaint Louis portent une fleur de lis ſur leur habit, pour les diſtinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

1313. 14.

Philippe le Bel n'eſt pas heureux en brus ; Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, eſt convaincue d'adultere, & étranglée dans la priſon. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, eſt auſſi accuſée d'adultere, mais ſon mari la reprend. Blanche, femme de Charles le Bel, eſt convaincue du même crime, & elle ſauve ſa vie, en diſant que ſon mariage eſt nul à cauſe de la parenté. Pluſieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annobliſſemens. La nobleſſe & l'argent, tout étoit allé ſe perdre dans l'Orient, par les croiſades : il falloit réparer ces deux pertes, l'annobliſſement pourvut à l'une, autant que cela eſt poſſible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre ; mais on ſent bien que l'annobliſſement ne ſauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'eſt que roturier, & que par conſéquent l'annobliſſement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t'il donc produit ? il a levé cette ſéparation qui étoit dans l'état des perſonnes, il les a rendu toutes d'une même eſpéce, il a retranché pluſieurs des prérogatives que les nobles prétendoient ſur les roturiers, & par là il a affoibli les nobles, ſans donner aux roturiers autre choſe que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naiſſance, car les rois ſont à la vérité également les maîtres de tous leurs ſujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces ſujets l'ancienneté des ſervices &

des dignités des ancêtres, ne mette pas une différence qui forme la véritable nobleſſe, enfin l'annobliſſement en élevant le courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage, enſorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les François.

Philippe le Bel eſt le premier de nos rois qui ait reſtraint les appanages aux ſeuls hoirs mâles, ainſi qu'il paroît par ſon codicile en forme d'ordonnance de l'an 1314. (*du Tillet, Dupuis, Hudſon.*) C'étoit à l'occaſion du comté de Poitiers qu'il donna à ſon fils Philippe le Long, à condition d'en fournir une dot à ſes ſœurs. Philippe commença à réduire les hauts ſeigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un édit de 1313. par lequel il gênoit ſi fort la fabrication qui ſe faiſoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, greffier du parlement de Paris, s'aviſa le premier de faire des recueils de pluſieurs arrêts qu'il fit relier enſemble, & qui ſe nommerent *Regeſtum, quaſi iterum geſtum*, parce que c'étoit des copies ; ils ſont encore dans le dépôt du parlement, & on les nomme les *Olim*.

Clément V. étant mort le 20. avril 1314. les cardinaux s'aſſemblerent à Carpentras pour élire un autre pape, mais n'ayant pû s'accorder, le ſaint ſiége reſta vacant pendant tout le regne ſuivant, & ne fut rempli qu'au commencement du regne de Philippe le Long. Les cardinaux aſſemblés à Lyon, ſe trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Oſſa cardinal, qui ſe nomma lui-même, & fut pape ſous le nom de Jean XXII.

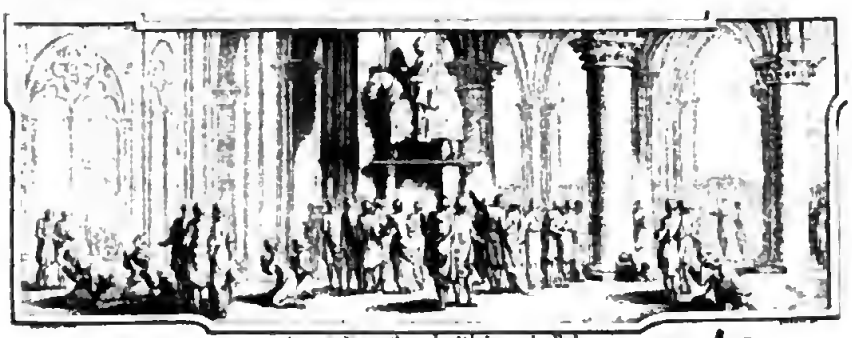

Statue Equeſtre de Philippe le Bel.

1314. *Avénement à la couronne.*

LOUIS X. *dit* HUTIN, *(vieux mot qui ſignifie mutin & querelleur) parvient à la couronne l'an 1314. âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans, (car on n'eſt pas d'accord ſur cette date.) Il fut ſacré & couronné à Rheims en 1315. par Robert de Courtenai archevêque.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1314.

LOUIS HUTIN différa ſon ſacre juſqu'à l'année ſuivante, à cauſe des troubles de ſon royaume, & parce qu'il vouloit attendre ſa nouvelle épouſe; ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît le gouvernement de ſon état, quoiqu'avant ce tems on eût regardé le jour où ſe faiſoit cette cérémonie, comme celui auquel le prince étoit inveſti de la puiſſance royale; il avoit déja été couronné roi de Navarre du vivant de ſon pere, après la mort de la reine de Navarre Jeanne ſa mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, deſtitua pluſieurs officiers pour avancer ſes créatures; il en avoit à la vérité un juſte prétexte, par les vexations des impôts & l'altération des monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du ſacre, on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince, & miniſtre ſous le feu roi. Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dreſſer. Ce miniſtre étoit de bonne nobleſſe de Normandie: ſon grand-pere de la maiſon du Portier, ayant épouſé une héritiere de la maiſon de Marigni, en fit porter le nom à ſes deſcendans.

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons & chancelier de France, fut cité ſur pluſieurs chefs d'accuſation, entr'autres d'avoir eu part aux malverſations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoiſonné ſon prédéceſſeur: il en fut abſous l'année d'après dans un autre concile tenu pareillement à Senlis.

Le roi permet aux Juifs d'acheter des rotures. Quand le Juif ſe faiſoit chrétien, ſes biens étoient confiſqués par le ſeigneur de la terre où il demeuroit, ſous prétexte

FEMMES.	ENFANS.	1316. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille de Robert duc de Bourgogne, & d'Agnès fille de S. Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer à cauſe de ſon impudicité au château Gaillard, puis étrangler en 1315.	Jeanne, héritiere du royaume de Navarre, qu'elle apporta à ſon mari Philippe comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis comte d'Evreux, morte en 1349. *La comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel, entra en poſſeſſion du royaume de Navarre, qui appartenoit à ſa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce royaume pouvoit tomber en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendoit auſſi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi Salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de rois de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit auſſi héritiere, Philippe de Valois les conſerva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce traité eſt de 1336. & doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la couronne.*	LOUIS HUTIN *meurt au château de Vincennes le ſamedi 5. Juin 1316. pour avoir bu à la glace après avoir eu chaud. On ſoupçonnoit qu'il avoit été empoiſonné. Il fut enterré à ſaint Denis.*	*Pape.* Vacance pendant tout ce regne. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maiſon Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecoſſe.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemare.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suéde.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladiſlas. 1333. *Duc de Ruſſie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.
Clémence de Hongrie, mariée en 1315, morte en 1328.	JEAN, fils poſthume, né en 1316. qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis à cauſe de cela au rang des rois de France. *Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée* Endeline, *qui fut religieuſe.*		

que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit ſon ſeigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la perſonne du Juif : uſage bizarre & d'une dangereuſe conſéquence, parce qu'il arrivoit le plus ſouvent delà, que ces Juifs convertis ſe trouvant ainſi dénués de tout, & réduits à la mendicité, retournoient au Judaïſme. Cet uſage fut ſagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Bruſſel.*)

1316.

La même guerre commencée ſous le regne précédent contre le comte de Flandre eſt continuée ſans ſuccès : Louis Hutin leve le ſiége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts ſous le prétexte de cette guerre, on vend les offices de judicature, on leve des décimes ſur le clergé, on force les ſerfs, dont le roi avoit grand nombre dans ſes terres, à racheter malgré eux leur liberté, au prix des effets mobiliers dont on permettoit dans ce tems-là aux ſerfs de diſpoſer.

On voit une choſe ſinguliere par rapport aux affranchiſſemens dans le regiſtre de Champagne, qui eſt au tréſor des chartes, c'eſt qu'Etienne ſire de Conflans, vers l'an 1238. par tranſaction avec ſa mere, affranchit Robert de Beſil & ſes enfans, à la charge d'un mois de ſervice militaire par an, en ſorte que le ſerf tenoit la liberté comme un fief.

Ceremonie de l'Affranchiſſement.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Charles de Valois. 1325.	Connetables.	Chanceliers.	Gilles Colonne. 1316.
	Gaucher de Châtillon. 1329.	Une choſe digne de remarque, eſt que Louis Hutin, pendant ſon regne, ſe ſervit du même ſceau dont il s'étoit ſervi du vivant de ſon pere, comme s'il eût prévu que ſon regne ne dureroit pas aſſez pour que ce fût la peine d'en changer.	Raimond Lulle. 1315.
	Marechaux de France.	Pierre de Latilli. 1327.	
	Jean de Corbeil. 1318.	Pierre d'Arablai. 1346.	
	Jean de Beaumont. 1318.	Etienne de Mornai. 1332.	
		Avocats du roi.	
		Paul de Brayeres exerçoit en 1315.	
		Raoul de Preſles, commis en 1315.	

1316. *Avénemens à la couronne.*

Evenemens remarquables.

PHILIPPE V. *dit* LE LONG, *(ainſi ſurnommé à cauſe de ſa grande taille) comte de Poitou, parvient à la couronne l'an* 1316. *après ſon frere Louis Hutin, à l'excluſion de Jeanne fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de* 23. *ans. Il fut ſacré à Rheims avec la reine Jeanne ſa femme le neuf Janvier* 1317. *par Robert de Courtenai. Mahaud, comteſſe d'Artois, mere de la reine, qui aſſiſta à ce ſacre en qualité de pair de France, ſoutint avec les autres pairs de France la couronne ſur la tête du roi.*

1316. 17. 18.

PHILIPPE LE LONG fut en même tems régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre ſa niéce, fille & héritiere de Louis Hutin, & du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princeſſe mit au monde un prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A ſa mort il y eut de grandes conteſtations ſur la ſucceſſion à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne ſa mere, prétendoit que Jeanne devoit être reine. L'affaire fut long-tems agitée ; Philippe convoqua une grande aſſemblée pour le jour de la Purification, où, en préſence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritaſſent de la couronne de France : c'eſt la premiere fois que dans notre hiſtoire il ait été fait mention de la loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le royaume, Philippe le Long les appaiſa tous par des dons. Il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France ſa fille aînée en mariage, & en dot le comté de Bourgogne ; par là Eudes devint poſſeſſeur des deux Bourgognes. Charles, frere de Philippe le Long, & qui lui ſuccéda, fut aſſez peu éclairé ſur ſes intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour ſe faire donner un appanage plus conſidérable, vû que ſon frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'eſpérance de lui ſuccéder. Robert d'Artois réveille ſes prétentions ſur le comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer ; Arrêt ſolemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la poſſeſſion du comté-pairie d'Artois, & auquel Robert eſt contraint de ſe ſoumettre ; le roi avoit un intérêt perſonnel à cette affaire, ayant épouſé Jeanne fille de Mahaud & d'Othon comte de Bourgogne. Ce jugement

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1322. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, comteſſe de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud comteſſe d'Artois, mariée en 1306. morte en 1329.	Louis, mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes duc de Bourgogne. 1347. Marguerite, femme de Louis comte de Flandre. 1382. Iſabelle, mariée à Guigues VIII. Dauphin de Viennois; puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-comté, vivante en 1345. Blanche, religieuſe. 1358.	PHILIPPE LE LONG *meurt le 3. janvier 1322. âgé de vingt-huit ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maiſon Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecoſſe.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suéde.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladiſlas. 1333. *Duc de Ruſſie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.

fut la ſource de grandes guerres dans la ſuite entre Philippe de Valois & Edouard III. roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une ſingularité, la circonſtance où l'Artois eſt donné à Mahaud par préférence à ſon neveu, tandis que l'on faiſoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe le Long; n'étoit-ce pas en effet une eſpece de contradiction, de voir la comteſſe d'Artois en qualité de pair de France, ſoutenant la couronne ſur la tête d'un prince, qui venoit de priver de cette même couronne l'héritiere de ſon frere, ſous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France? Non: parce que ſuivant la coutume de chaque province, il y avoit de grands fiefs féminins, tels que le duché de Guyenne & le comté d'Artois, & de grands fiefs maſculins, tels que le duché de Bourgogne & celui de Normandie, & que la couronne de France, ſuivant la loi des Francs, autrement la loi Salique, ne pouvoit jamais paſſer à des filles.

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la ſainte Chapelle exemte de la juriſdiction épiſcopale.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conſcience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur ſpiritualité.*

1320.

Fin des démêlés entre la France & la Flandre, après ſeize ans de guerre, par une paix conclue le 2. de juin. Sanche d'Arragon, roi de Majorque, vient à Paris pour rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la Maiſon d'Arragon. Les Juifs empoiſonnent quantité de puits & de fontaines, pouſſés à cela par les rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahometans, & qui craignoient que le roi n'entreprît une nouvelle croiſade.

Les Juifs avoient occupé juſqu'à Philippe le Hardi pluſieurs

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Gerard de la Gueme, mort à la queſtion en 1322.	CONNETABLES. Gaucher de Châtillon. 1329. MARECHAUX DE FRANCE. Jean de Corbeil. 1318. Jean de Beaumont. 1318. Renaud de Trie. 1324.	CHANCELIERS. Pierre de Chappes. 1336. Jean de Cherchemont. 1328. PROCUREURS DU ROI. Guillaume de la Magdelaine vivoit en 1319.	Antoine André. 1320. Dante. 1321. Jean, ſire de Joinville, vers 1315. Sa ſœur, nommée Iſabelle, avoit épouſé Ferri du Châtelet, fils de Thieri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine. (*Calmet, Hiſtoire généal. de la Maiſon du Châtelet.*)

quartiers dans ce qu'on appelloit la *Cité*, tels que la rue de la *Juiverie*, l'*Iſle aux Juifs*, qui étoit dans le lieu où eſt la ſtatue de Henri IV. & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*, &c. il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de *Nazaret*, (dans le nouveau plan de Paris 1739) qui s'appelloit autrefois la rue de *Galilée*, il y en a une autre qui ſe nomme la rue de *Jeruſalem*: parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'aſyle, où les Juifs ſe retiroient avec la permiſſion du concierge du palais.

1321.

Philippe le Long ſongeoit quand il mourut à établir par tout un même poids & une même meſure, & à faire enſorte que dans toute la France on ſe ſervît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même penſée.

Bulles de Clément V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y eſt point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe le Long l'an 1317. un uſage qui paroît bien ſingulier: on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plûtôt: quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction ſolemnelle, & qu'elles ne prononçaſſent pas de vœux, il ſemble cependant que ſi après cette cérémonie elles ſortoient du cloître pour ſe marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à ſuccéder: ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards ſans ces lettres. (*Regiſtre 53. du Tréſor des Chartes, piéce 190.*)

Philippe le Long reconnu Roi en vertu de la Loi Salique.

1322. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

CHARLES IV. *dit* LE BEL, *parvient à la couronne par la mort de ſon frere, l'an* 1322. *âgé d'environ* 26. *ans. Il fut ſacré à Rheims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainſi que Philippe le Long l'avoit pris, tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin à qui le royaume de Navarre appartenoit du chef de ſa mere.*

1322. 23.

CE prince, dit du Tillet, *a été ſévere juſticier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des financiers, preſque tous Lombards & Italiens ; la Guette meurt à la queſtion, où on le preſſoit d'avouer en quel lieu il avoit caché ſon argent, qui ſe montoit, à ce que l'on diſoit, à de grandes ſommes acquiſes dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Liſle, fameux par ſes brigandages, eſt pendu pour avoit tué un huiſſier qui l'avoit cité à comparoître au parlement. Diſpute pour l'empire après la mort de Henri VII. entre Louis duc de Baviere & Frédéric duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322. & demeure maître de l'empire, malgré l'oppoſition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandre, entre Louis ſon petit-fils, & Robert de Caſſel ſon frere, qui prétendoit hériter de la Flandre, comme plus proche d'un dégré que Louis.

C'étoit la même queſtion qui étoit ſurvenue au ſujet du comté de Poitiers, entre Philippe le Hardi & Charles d'Anjou ſon oncle, le parlement qui en fut ſaiſi rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, & mal voulu par conſéquent des Flamands, ennemis de la France, eut des guerres à ſoutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le pape jetta ſur leur pays, & par les ſecours que Charles le Bel envoya à Louis.

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles le Bel & Edouard II. qui avoit ſuccédé à Edouard I. ſon pere, & qui n'avoit aucunes de ſes vertus. Montpeſat fut cauſe de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un château qu'il prétendoit relever du roi d'Angleterre. Charles de Valois paſſe en Guyenne, & y prend

FEMMES.	ENFANS.	1328. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV. mariée en 1307. & répudiée pour ſa mauvaiſe conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec ſa belle-ſœur Marguerite, & puis ſe fit religieuſe à Maubuiſſon. 1325.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE BEL *meurt au bois de Vincennes le premier jour de Février* 1328. *âgé de trente-trois ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1337. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maiſon Othomane.* Othoman. 1326. Orchan. 1357. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Rois de Portugal.* Denis. 1325. Alphonſe IV. 1357. *Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326. Edouard III. 1377. *Roi d'Ecoſſe.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Chriſtophe II. 1333. *Rois de Suède.* Birger. 1326. Magnus. 1363. *Roi de Pologne.* Ladiſlas. 1333. *Duc de Ruſſie.* Daniel Alexandrowitz. 1317.
Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. mariée en 1322. morte en 1323.			
Jeanne, fille de Louis comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle alloit viſiter ſouvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit & leur ſervoit leurs repas. 1370.	Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1341. Blanche, qui épouſa Philippe, duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois. 1392.		

pluſieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois. Les remords que ce prince témoigna en mourant, ſur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, juſtifierent la mémoire de ce miniſtre, qui en effet avoit été condamné ſans être entendu, ſa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à ſa maiſon. Charles le Bel eſt le premier roi qui ait accordé des décimes au pape ; après lui en avoir refuſé long-tems, il y conſentit en les partageant. Iſabelle, reine d'Angleterre, ſœur de Charles le Bel, paſſe en France, ſous prétexte de réconcilier ſon frere avec Edouard II. ſon mari ; mais en effet pour lui demander du ſecours contre Spenſer favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec ſon mari. On prétend qu'Iſabelle avoit une galanterie avec Roger de Mortemer Anglois. Charles donna quelque tems retraite à ſa ſœur, mais Edouard le preſſant de la renvoyer, & ayant gagné les miniſtres de France, Iſabelle ſe retira avec le prince de Galles ſon fils, qui ſe trouvoit en France à l'occaſion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont ſon pere lui avoit fait ceſſion. Charles forcé de faire partir ſa ſœur, lui donna ſecrettement du ſecours : elle ſe réfugia chez le comte de Hainaut, lequel après avoir arrêté le mariage de ſa fille avec le prince de Galles, fit paſſer Iſabelle en Angleterre avec Jean de Hainaut ſon frere. Le royaume ſe révolta en faveur de cette princeſſe, Spenſer fut pendu, & l'on empriſonna le roi, qui ſe vit forcé à conſentir à ſa dépoſition. C'eſt le premier exemple d'un roi d'Angleterre dépoſé par l'aurorité du parlement. Cependant Edouard fut couronné, & ſon pere mourut dans ſa priſon, d'un fer chaud que des ſcélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien ſur Iſabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux prince. Mortemer qui vouloir gouverner ſous le nom d'Iſabelle, fut exécuté en 1329. & Iſabelle fut confinée en 1331. dans un château où elle mourut en 1358. après une priſon de vingt-huit ans.

Tandis que le ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables regnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe le Bel. Ce roi avoit laiſſé en mourant trois princes qui lui faiſoient eſperer une nombreuſe poſtérité, tous trois diſparurent en moins de quatorze ans, & la couronne paſſa à leur couſin germain ; Charles le Bel, le dernier

Ministres.

Pierre Remi, pendu en 1328.

Macé de Machez, tréſorier-changeur du roi, & René de Siran, ſubirent le même ſupplice.

Guerriers.

CONNETABLES.

Gaucher de Châtillon. 1329.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Renaud de Trie. 1324.

Jean des Barres. 1324.

Mathieu de Trie. 1344.

Magistrats.

CHANCELIERS.

Jean de Cherchemont. 1328.

Pierre Rodier, vivant en 1328.

PROCUREURS DU ROI.

Pierre de Villebrême, vivant en 1325.

Simon de Buci. 1369.

AVOCATS DU ROI.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Savans & Illuſtres.

Pierre Aureole, vers 1323.

François de Maironis. 1325.

Hervé Noel. 1323.

Jean de Paris, vers 1322.

des trois freres étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre, y mourut le premier février 1328. Son regne n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du pape Jean XXII. pour lui mettre sur la tête la couronne impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere; on parla aussi d'une croisade qui devoit commencer par la conquête de Constantinople, & les deux Andronics, pere & fils, qui regnoient ensemble, en eurent quelque inquiétude: mais Charles le Bel n'avoit aucun des talens nécessaires pour de si hautes entreprises, & ainsi que ses freres, sans avoir rien fait ni pour ses peuples ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnoient le roi par tout où il alloit passer les quatre grandes fêtes annuelles: & lorsqu'il ne s'éloignoit pas de Paris au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques: le roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuise (aujourd'hui Compiegne.)

La baronnie de Bourbon érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I. fils aîné de Robert de France, sixiéme fils de saint Louis. Je trouve dans les lettres d'érection des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'espere*, dit le roi, *que les descendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

La Reine Jeanne fert aux Chartreux au Refectoire.

Ca

1328. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE VI. *dit* DE VALOIS, *parvient à la couronne l'an 1328. Il fut surnommé le Fortuné ; il fallois que ce fût avant la bataille de Creci, & apparemment il eut ce surnom, parce qu'il parvint de fort loin à la couronne. Il étoit petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Charles de Valois. Il eſt le chef de la branche royale de Valois. Il fut ſacré à Rheims le 29. Mai de la même année par l'archevêque Guillaume de Trie.*

1328.

LA France n'a guéres eu de tems plus malheureux que celui où a regné la branche des Valois. Charles le Bel en mourant, laiſſa ſa femme enceinte : elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes diſputes qui s'étoient élevées ſous Philippe le Long ſe réveillerent au ſujet de la ſucceſſion à la couronne. Edouard III. y prétendoit par ſa mere Iſabelle, fille de Philippe le Bel, dont par conſequent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois qui n'étoit que ſon neveu, étant fils de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur, par les douze pairs ni par les barons, que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin. Il étoit mâle, à la vérité, mais il ne deſcendoit pas d'un mâle ; Robert comte d'Artois rendit de grands ſervices au roi dans cette occaſion. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiegne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de ſe déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe le Long & Charles le Bel avoient joui à ſon préjudice : au moyen de quoi Philippe d'Evreux ſon mari fut roi de Navarre.

Edouard III. grand prince, cauſa pendant le cours de ce regne beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le roi défait les Flamands à la bataille de Caſſel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre ſur le bord de leur retranchement un coq avec ces mots : *Quand ce coq chanté aura, le roi Caſſel conquêtera.* Il les contraint de reconnoître Louis leur comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur ſouverain. Le roi fit des prodiges de valeur dans cette bataille, & le connérable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y diſtingua. Recherche de Pierre Remi *Général* des finances, & des financiers, qui ſont

FEMMES.	ENFANS.	1350. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II. duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, mariée en 1313. morte en 1348.	JEAN. Louis, mort en naiſſant. Louis, meurt peu après. Jean, mort en bas âge. Philippe duc d'Orléans, qui épouſa Blanche, fille du roi Charles le Bel. 1375. *Il fut nommé Dauphin par Humbert, par le premier traité de tranſport du Dauphiné de 1343.* Marie, femme de Jean de Brabant, duc de Limbourg. 1333.	PHILIPPE DE VALOIS *meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres en Beauce (le pere Simplicien dit Nogent-le-Rotrou) le 23. Août 1350. âgé de cinquante-ſept ans. Il eſt enterré à ſaint Denis. Son cœur fut porté à la chartreuſe de Bourgfontaine, & ſes entrailles aux Jacobins de Paris.* Quoiqu'il n'eût que cinquante-ſept ans, il mourut vieux & caſſé, *dit Branthome*, il avoit épouſé en ſecondes nôces Blanche d'Evreux, qui n'avoit que dix-ſept ans. C'étoit la plus belle princeſſe de ſon tems, il l'aima beaucoup, & elle avança ſes jours.	*Papes.* Jean XXII. 1334. Benoit XI. ou XII. 1342. Clément VI. 1352. *Empereurs d'Orient.* Andronic II. 1332. Andronic le jeune. 1341. Jean Paléologue. 1384. Jean Cantacuſene. 1357. *Empereurs d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. Charles IV. 1378. *Maiſon Othomane.* Orchan. 1357. *Roi d'Eſpagne.* Alphonſe XI. 1350. *Roi de Portugal.* Alphonſe IV. 1357. *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377. *Rois d'Ecoſſe.* Robert Brus. 1329. David II. 1370. *Rois de Dannemarc.* Chriſtophe II. 1333. Valdemar III. 1375. *Roi de Suéde.* Magnus. 1363. *Rois de Pologne.* Ladiſlas. 1333. Caſimir III. 1370. *Ducs de Ruſſie.* Georges Danielowitz. 1330. Demetrius Michaelowitz. 1330. Jwan Danielowitz. 1366. Jwan Jwanowitz.
Blanche, fille de Philippe comte d'Evreux, & de Jeanne de Navarre, mariée en 1349. morte en 1398.	Blanche. 1371.		

condamnés à mort. La confiſcation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions : cela me ſemble exageré. Ordonnance ſur les francs-fiefs, qui impoſe des droits appellés de *Francs-fiefs* ſur les égliſes & ſur les roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier reglement qui eût été fait à ce ſujet : nous avons une pareille ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. ſous le titre de *droit d'Amortiſſement :* nous en avons une autre de Charles le Bel de 1326. qui en rappelle une anterieure de S. Louis, *Beatiſſimi Ludovici proavi noſtri inhærendo veſtigiis*, (Bruſſel,) en ſorte que S. Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelque avantage de l'agrandiſſement des gens de main-morte, & de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Baviere, par une entrepriſe inoüie, dépoſe le pape Jean XXII. & ſubſtitue en ſa place Pierre de Corbiere, frere mineur ; la France s'y oppoſe, ainſi que la plûpart des princes catholiques ; Corbiere eſt fait priſonnier par le pape.

1329. 30.

Le 6. Juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne dans l'égliſe cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu & de Montreuil, ſans ſpécifier la nature de l'hommage que le roi prétendoit devoir être lige : mais Edouard de retour en Angleterre, ſur la nouvelle que le comte d'Alençon avoit fait des entrepriſes ſur la Guyenne, envoya au roi des lettres patentes, par leſquelles il reconnoiſſoit que cet hommage devoit être lige, (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croiſade projettée entre Jean XXII. & le roi qui s'étoit rendu à Avignon : elle n'eut point lieu. Le comte de Clermont eſt fait duc de Bourbon.

Commencement des différends ſur la diſtinction des deux Puiſſances, & ſur la juriſdiction eccléſiaſtique attaquée fortement par Pierre de Cugnieres avocat du roi, défenſeur de la juſtice ſéculiere. Bertrand évêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'archevêché de Sens, ſoutinrent les droits du clergé. Introduction de la forme de *l'appel comme d'abus*, dont les principes ſont plus anciens que le

MINISTRES.

GUERRIERS.

CONNETABLES.

Gaucher de Châtillon. 1329.

Raoul de Brienne. 1344.

Raoul ſon fils. 1350.

MARECHAUX DE FRANCE.

Cet office étoit amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, ſire de Moreuil, où il lui marque, qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de ſon fils aîné Jean duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en ſon honneur & en ſes biens.

Mathieu de Trie. 1344.

Robert Briquebec. 1347.

Ancel de Joinville, vivant en 1351.

Charles, ſire de Montmorenci. 1381.

Robert Vaurin. 1360.

Bernard de Moreuil, vivant en 1350.

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

M. Ferrand. 1329.

Jean de Marigni, G. D. S. 1351.

Guillaume de Sainte Maure. 1334.

P. Rogier, G. D. S. 1352.

Gui Baudet, vers 1337.

Etienne de Viſſac, vers 1350.

Guillaume Flotte, vivant en 1352.

Firmin de Coquerel. 1349.

Pierre de la Forêt. 1361.

PREMIERS PRESIDENS.

Simon de Buci, porte le premier ce titre (1344.) mort en 1369.

PROCUREURS DU ROI.

P. de Demiville exerçoit en 1343.

Gil. Haudri. 1349.

Jacques Dandrie, vivant en 1365.

AVOCATS DU ROI.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Pierre de la Forêt. 1361.

Jean de Fourci exerçoit en 1344.

Robert le Cocq, pourvû en 1347.

Jean Deſmarés, vivant en 1365.

SAVANS & illuſtres.

Alexandre de Saint Elpide, vers 1330.

Alvare Pélage, vivant en 1340.

Arnauld de Villeneuve, vers 1340.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Durand de Saint Porcian. 1333.

Gerard Odon. 1345.

Gui de Perpignan, vers 1330.

Holkot, vers 1349.

Laure. 1348.

Ludolfe, Chartreux, vivant en 1350.

Nicolas de Lyra. 1340.

Occham. 1347.

Jean Thaulere, vivant en 1350.

nom. Le roi eſt favorable aux eccléſiaſtiques, mais cette querelle eſt le fondement de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux puiſſances, & dont l'effet a été de reſtraindre la juriſdiction eccléſiaſtique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cauſe, c'eſt que les évêques commencerent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des eccléſiaſtiques raſſemblés tous les ans, s'entretenoit dans ſa premiere vigueur, tandis que les parlemens devenus ſédentaires, affermirent leur autorité en ne ſe ſéparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert d'Artois, célébre par toutes les formalités qui y furent obſervées, & qui nous ont conſervé la forme dans laquelle étoient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avoit déja perdu deux fois ſon procès pour l'Artois, l'une ſous Philippe le Bel, & l'autre ſous Philippe le Long, & il avoit gardé le ſilence ſous le regne de Charles le Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce prince : mais ſe ſentant encore plus autoriſé ſous le regne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, qu'il avoit ſervi utilement lors de la conteſtation pour la couronne avec Edouard III. & qui avoit érigé ſa terre de Beaumont le Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troiſiéme fois en 1329. contre les jugemens rendus en faveur de Mahaud, ſous le prétexte de nouveaux titres qu'il repréſentoit ; Mahaud conteſte la vérité de ces titres & meurt ſubitement, ainſi que ſa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, non ſans ſoupçon de poiſon ; Jeanne ducheſſe de Bourgogne, fille de Philippe le Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divon ſont reconnus faux : en conſéquence Robert eſt ajourné juſqu'à quatre fois par des chevaliers & des conſeillers, ſuivant l'uſage d'alors : n'ayant point comparu, le roi dans ſon lit de juſtice tenu au louvre en 1331. prononça contre lui l'arrêt portant banniſſement hors du royaume, & confiſcation de ſes biens. On peut remarquer à cette occaſion, que le roi émancipa Jean ſon fils aîné duc de Normandie, & le fit pair, afin que la cour fût ſuffiſamment garnie de pairs.

Robert sorti de France ayant fait quelque séjour en Flandre se retira auprès du roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avoit tenté auparavant d'assassiner le roi, la reine, & leur fils aîné: mais ayant su que son projet avoit été éventé, il essaya d'*envouter* le roi, selon l'expression du tems, (c'étoit une maniere de faire périr son ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui consistoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on supposoit être la représentation de l'ennemi, dont on vouloit se défaire:) enfin rien de tout cela ne lui ayant réussi, il passa en Angleterre déguisé en marchand au commencement de l'année 1334. pour s'y préparer à reporter la guerre dans son pays. Il mourut en 1342.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de cette guerre, qui dura à diverses reprises plus de cent ans. Edouard III. veut retirer les places de la Guyenne, dont le roi étoit en possession; il est aidé par les Flamands, révoltés de nouveau contre leur souverain, qui se déclarent contre la France malgré tous les traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent seulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conséquence de ses prétentions sur la couronne, parce qu'alors, suivant la lettre de leur traité, ils ne faisoient que suivre le roi de France. Cette nouvelle révolte étoit pratiquée par Jacques d'Artevelle brasseur de biére, & par l'empereur Louis de Baviere, irrité contre le roi de ce qu'il avoit marié son fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême son ennemi. Le roi ravage la Flandre, Jean duc de Normandie son fils prend Thun-l'Evêque sur l'Escaut, après avoir ravagé tout le Hainaut: mais ces avantages ne compenserent pas la perte que fit le roi sur mer à la bataille de l'Ecluse, où sa flotte qui étoit de six vingt gros vaisseaux, montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre; on a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux, (car il y en avoit deux sur notre flotte,) avoit été la cause en partie de cette défaite; on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Essai sur la marine & le commerce* d'après le cardinal d'Ossat, c'est que *nos anciens rois n'ayant*

tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils euſſent un ſi beau & ſi grand royaume flanqué de deux mers, quaſi tout de ſon long, on fut obligé de ſe ſervir de vaiſſeaux étrangers qui n'obéiſſoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu prouvée par un compte de Barthelemi du Drach, tréſorier des guerres, rendu en 1338. Horrible famine. Decret par lequel les princes Allemands déclarent que la dignité imperiale ne releve que de Dieu ſeul, & que l'approbation du pape étoit inutile.

1340.

Trêve d'un an le 20. ſeptembre.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au ſujet des troubles de Bretagne. Jean III. duc de Bretagne n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la boiteuſe, fille de Gui de Penthiévre ſon frere puîné, qui étoit mort, à Charles comte de Blois, fils de la ſœur de Philippe de Valois, & lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341. ſon frere nommé Jean comme lui, comte de Montfort, diſputa la ſucceſſion à ſa niéce; jugeant que le roi la ſoutiendroit, il s'allie au roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne. Philippe fait ajourner Jean IV. comte de Montfort au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois mari de Jeanne. Guerre entre le roi & le comte de Montfort. Le comte qui fut fait priſonnier, mourut deux ans après: ſa femme Jeanne, fille de Louis de Flandre, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Tréve de trois ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, roi de Naples, met ſa petite-fille Jeanne ſur le trône. Il paroît par des regiſtres de la chambre des comptes de l'an 1343. que les *Clercs du ſecret* avoient alors le titre de *Secretaires des finances*. Philippe de Valois en eut ſept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10. avril qui incorpore les conſeillers *jugeurs* & les conſeillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la nobleſſe, & les autres du nombre des citoyens.

La guerre recommence à l'occaſion du meurtre d'Olivier de Cliſſon, que l'on apprit qui avoit ſigné un traité ſecret avec le roi d'Angleterre, & de quelques ſeigneurs Bretons que Philippe fit décapiter. On rapporte à ce tems l'origine de la Gabelle : ce qui fit qu'Edouard III. nommoit Philippe de Valois aſſez plaiſamment, l'*auteur de la loi Salique.* Il paroît cependant que ce fut Philippe le Long, qui le premier mit un impôt ſur le ſel : à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais juſques-là le ſel avoit toujours été marchand, ainſi qu'on le voit par un reglement du 13. janvier 1350. ſur ce qui doit être obſervé par les marchands du ſel, & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi ſe réſerva le droit de le vendre, en établiſſant des greniers où tout le ſel fut porté : la Gabelle fut depuis miſe en ferme par Henri II. ainſi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en ſon conſeil le 4. janvier 1547. pour un premier bail de dix ans. Les pays du Nord ſont privés de la chaleur néceſſaire pour faire le ſel, & ceux ſitués au-delà du quarante-deuxiéme degré de latitude, comme eſt l'Eſpagne, ſont un ſel trop corroſif, qui mange & détruit les chairs au lieu de les nourrir & de les conſerver ; la France ſeule ſe trouve dans un climat temperé propre à faire le ſel, auſſi eſt-ce une des grandes richeſſes de ce royaume, & le cardinal de Richelieu dans ſon teſtament politique, (s'il eſt de lui,) dit que ce qu'il avoit connu de ſurintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du ſel levé ſur les ſalines, à celui que les Indes rapportent au roi d'Eſpagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie. Bataille de Créci le 26. août 1346. où le roi eſt défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit paſſé la Somme à gué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, eut grande part à cette victoire. Ordonnance par laquelle il paroît que le roi étoit ſeul en droit de battre monnoie dans ſon royaume. La fameuſe reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie ſon premier mari.

1347.

Priſe de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de ſiége, le 3. août ; les Anglois l'ont gardée juſqu'en 1558. que François duc de Guiſe la reprit. Tréve de ſix mois entre la France &

l'Angleterre ; elle fut prolongée à diverſes repriſes.

1348.

Peſte générale, qui emporte une prodigieuſe quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même tems il fit naître la ſecte fanatique des Flagellans, qui de la folie paſſa au brigandage.

Le pape Clément VI. (Pierre Rogier, qui avoit été chancelier de France,) achéte la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19. juin, pour la ſomme de quatre-vingt mille florins, & s'engage à ſecourir cette princeſſe pour le recouvrement de ſes états. les papes poſſedoient déja le comté Venaiſſin, par le don que leur en avoit fait Philippe le Hardi dans ſon entrevûe à Lyon avec Grégoire X.

1349. 50.

Nos rois jouiſſent en toute ſouveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, en conſéquence des trois traités faits entre le roi Philippe de Valois & le dauphin Humbert II. dernier prince de la maiſon de la Tour du Pin qui ait poſſedé le Dauphiné. Ce prince inconſolable de la mort de ſon fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, ſongea à ſe retirer du monde, & fit ceſſion & tranſport de ſes états à Philippe de Valois par un premier traité paſſé en 1343. confirmé en 1344. & enfin conſommé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté ſon mariage avec Jeanne de Bourbon ; mais Philippe de Valois, que ce mariage alloit priver d'une ſi riche poſſeſſion, le rompit, & donna cette princeſſe à ſon petit-fils Charles V. ce fut pour lors que ſe conclut le traité de 1349. Le dauphin entra enſuite dans l'ordre de ſaint Dominique, où il prit l'habit le 17. juillet, ſuivant ces termes de l'article 287. aux preuves de l'hiſtoire de Dauphiné, *item die craſtina* (17. *julii*) *ordinem & habitum Prædicatorum induit* : il y mourut en 1355. On a cru mal-à-propos qu'une des conditions du traité avoit été que le titre de dauphin ſeroit porté par le fils aîné de nos rois, il arriva au contraire que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343. fut le ſecond fils de Philippe de Valois, mais il eſt vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été

porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 1426. Charles VII. céda cette province au dauphin ſon fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans, & que ce prince confirma cette ceſſion en 1440. c'eſt la derniere ceſſion que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. Philippe eut auſſi, par engagement du roi de Majorque, les comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne dans les Pyrénées, & il acquit de lui la baronnie de Montpellier en Languedoc. Inſtitution de l'ordre de la Jarretiere par Edouard III. Ordonnance ſur l'inaliénabilité du domaine.

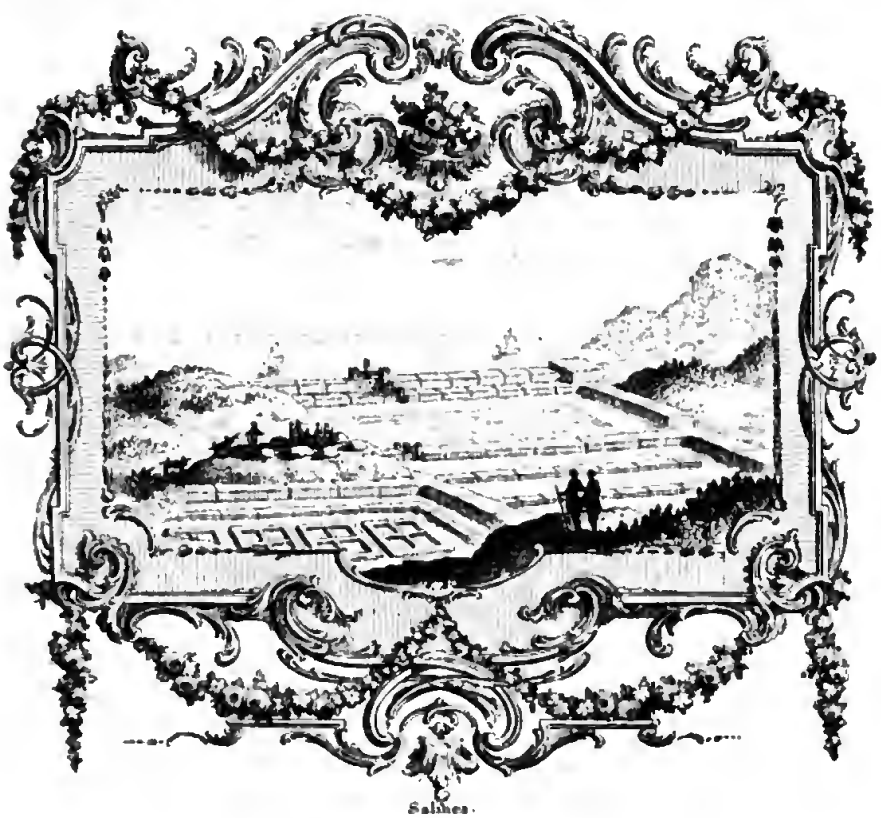

Salines.

1350. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

JEAN *parvient à la couronne le 23. Août 1350. âgé de quarante ans. Il fut ſacré à Rheims le 26. Septembre, & couronné avec Jeanne de Boulogne ſa deuxiéme femme. Il avoit été baptiſé dans l'Egliſe du Mans, ſuivant qu'il paroît par des lettres de Charles V. de 1372.*

1350. 51.

NUL prince n'a ſi ſouvent aſſemblé les états généraux ou particuliers des provinces. Il en aſſembla tous les ans juſqu'à la bataille de Poitiers. Inſtitution de l'ordre de l'Etoile, en faveur des plus grands ſeigneurs, la deviſe étoit, *Monſtrant regibus aſtra viam*, par alluſion à l'étoile des mages ; cet ordre s'avilit dans la ſuite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet. Le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guines, accuſé d'avoir intelligence avec les Anglois, eſt décapité ſans qu'on obſerve les formes de la procédure ; cette violence au commencement d'un regne, aliéna tous les eſprits, & fut cauſe en partie des malheurs du roi Jean.

1352. 53. 54.

Charles d'Eſpagne de la Cerda, qui avoit été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu, eſt aſſaſſiné par le roi de Navarre Charles, dit *le Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avoit donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre prétendoit avoir pour la dot de ſa femme, fille du roi Jean. Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le ſaint Siége étoit à Avignon en 1354.

1355. 56.

Charles, fils aîné du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, & eſt fait duc de Normandie. Il invite le roi de Navarre, avec qui il avoit été en quelque liaiſon, à venir à ſa réception. Le roi de Navarre y vient, & Jean l'y fait arrêter le 5. avril. Etats généraux tenus à Paris pour demander des ſubſides. L'empriſonnement du roi de Navarre fait armer ſon frere Philippe & les parens des ſeigneurs qui avoient été maſſacrés à Rouen lors de ſon empriſonnement ; ils appellent à leur ſecours Edouard III. La tréve conclue entre la France &

FEMMES.	ENFANS.	1364. MORT.	PRINCES contemporains.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean roi de Bohême, mariée en 1332. morte en 1349. Elle eſt enterrée à Maubuiſſon.	CHARLES V. Louis, tige des ducs d'Anjou, qui ont fait la IIe. branche des rois de Naples. 1384. Jean, duc de Berri. 1416. *Amé VIII. duc de Savoie, qui fut pape pendant le ſchiſme, ſous le nom de Felix V. érôit ſon petit-fils par Marie de Berri ſa mere.* Philippe le Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne. 1404. Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre. 1373. Marie, mariée à Robert I. duc de Bar, vers 1404. Agnès. 1349. Marguerite. 1352.	JEAN *meurt à Londres en l'année* 1364. *âgé de cinquante-quatre ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Clément VI. 1352. Innocent VI. 1362. Urbain V. 1370. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1384. Jean Cantacuſene. 1357. *Empereur d'Occident.* Charles IV. 1378. *Maiſon Othomane.* Amurat I. 1388. *Rois d'Eſpagne.* Pierre le Cruel. 1369. *Rois de Portugal.* Alphonſe IV. 1357. Pierre le Juſticier. 1367. *Rois d'Angleterre.* Edouard III. 1377. *Rois d'Ecoſſe.* David II. 1370. *Rois de Dannemarc.* Valdemar III. 1375. *Rois de Suède.* Magnus. 1363. Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Rois de Pologne.* Caſimir III. 1370. *Ducs de Ruſſie.* Jwan Danielowitz. Jwan Jwanowitz. 1366.
Jeanne, fille de Guillaume XII. comte de Boulogne & de Marguerite d'Evreux, qui étoit déja mere de Philippe de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, mariée en 1349. morte en 1361.	Iſabelle, femme de Jean Galeas, premier duc de Milan. 1372.		

l'Angleterre en 1347. tant de fois rompue & renouvellée, ſe change enfin en une guerre cruelle en 1356. Edouard envoie ſon fils Edouard prince de Galles, fameux par le gain de la bataille de Créci, pour commander ſon armée. Il ravage l'Auvergne, le Limouſin & le Poitou. Jean ayant raſſemblé ſes troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit ſe ſauver. Le prince de Galles demande la paix au roi, il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une tréve de ſept ans. Jean refuſe toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & eſt défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19. de ſeptembre 1356. le prince de Galles le mene à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année d'après priſonnier en Angleterre. Etats généraux ; ils accordent une aide au dauphin qui gouvernoit : ce prince leur permet de nommer les officiers qui devoient faire cette levée, comme par la permiſſion de Jean, ils les avoient déja nommés aux états de l'année 1355. c'eſt à ces officiers, qui ne devoient ſubſiſter qu'autant que l'aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides. Bulle d'or donnée par Charles IV. en préſence de Charles dauphin (1356) pour régler l'élection de l'empereur. Elle fut publiée, une partie à Nuremberg, & l'autre partie à Metz. Henri VI. ayant fait en 1196. une conſtitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans ſa maiſon, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette conſtitution fut admiſe à Rome & reçue par cinquante-deux princes de l'empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après ſon fils Frédéric II. lors du long interregne, qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la Bulle d'or, qui eſt devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre ſe ſauve de priſon ; il conçoit le projet de ſe faire roi de France ; il arme contre le dauphin qui gouvernoit en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de ſon pere, & qui dans la même année le 14. mars prit le titre de régent. Depuis la

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Pierre de la Forêt. 1361.	Connetables.	Chanceliers.	Barthole. 1355.
	Raoul comte d'Eu, décapité en 1350.	Pierre de la Forêt. 1361.	Buridan, vivant en 1355.
	Charles d'Eſpagne de la Cerda. 1354.	Gilles Aicelin. 1378.	
	Jacques de Bourbon. 1361.	Jean de Dormans. 1373.	
	Gaultier de Brienne. 1356.	Premiers presidens.	
	Robert de Fiennes, vivant en 1380.	Simon de Buci. 1369.	
	Marechaux de France.	Procureurs du roi.	
	Gui de Neſle. 1353.	Jacques Dandrie. 1365.	
	Edouard, ſire de Beaujeu. 1351.	Avocats du roi.	
	Rogues de Hangeſt. 1352.	Gerard de Montaigu, pourvu en 1351.	
	Jean de Clermont. 1356.	Guillaume de Dormans. 1373.	
	Arnoul d'Audencham. 1370.	Renaud de Aci, maſſacré en 1357.	

priſe du roi juſqu'à ſa délivrance on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles dauphin.

1358.

Les payſans ſe ſoulevent contre la nobleſſe; cette faction fut appellée la *Jacquerie*. Les Pariſiens, ayant Etienne Marcel Prévôt des marchands à leur tête, ſe révolterent contre le dauphin régent; Marcel maſſacre Robert de Clermont maréchal de Normandie, & Jean de Conflans maréchal de Champagne, en préſence & dans la chambre même du dauphin, & donne à ce prince ſon chaperon pour ſauvegarde. Le dauphin ſe retire de Paris; le roi de Navarre y commet toutes ſortes d'excès, & en eſt chaſſé à ſon tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ſes crimes par le régent, dont l'armée avoit inveſti Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois, mais comme il s'avançoit vers la porte ſaint Antoine le premier août ſur le minuit, Jean Maillard, fidéle & courageux citoyen, aſſomma ce traître d'un coup de hache: ſa mort fit ceſſer la rebellion, & le dauphin rentra dans Paris le 4. du même mois.

1359.

La province de Languedoc témoigne ſon zéle en accordant un ſubſide conſidérable; le régent fait ſa paix avec le Navarrois.

Le traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, & dont les conditions étoient très-déſavantageuſes, révolta toute la France, & les états ayant déliberé à ce ſujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne; le roi d'Angleterre s'avance juſques ſous les murs de Paris, delà il ſe retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante ſi fort ſon armée, qu'il croit y reconnoître l'ordre du ciel de faire la paix.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. Mai par Charles régent & les députés d'Edouard; par l'article XII. il eſt dit que Jean renoncera à toute ſouveraineté ſur la Guyenne, &c. dont la propriété reſtera à Edouard, & qu'Edouard de ſon côté renoncera

à ſes prétentions à la couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de ſe trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où ſe feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais le 24. octobre ſuivant, à la réſerve du ſeul article XII. qui n'y eſt point rappellé : cependant ces princes conviennent par des lettres ſignées le même jour, d'envoyer à Bruges à la S. André 1361. les renonciations que par le traité de Bretigni on avoit projetté de faire à Calais ; mais cette derniere convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, ſuivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ſes renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant pas trouvés, les choſes demeurerent, par rapport à la ſouveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étoient avant le traité de Bretigni, & Edouard fut mis en poſſeſſion de la Guyenne, &c. *réſervant les commiſſaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la ſouveraineté, le reſſort & les ſujets*, ſans que ceux d'Edouard s'y oppoſaſſent. En conſéquence du traité de Bretigni, le roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de priſon. Le roi de Navarre eſt compris dans ce traité ; il avoit fait le ſien avec le régent un an auparavant. Edouard interdit l'uſage de la langue françoiſe dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit ſervi juſqu'alors.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la premiere maiſon de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. ſeptembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du ſang, comme plus proche parent, enſuite il le donna à Philippe dit le Hardi ſon quatriéme fils le 6. ſeptembre 1363. à titre d'appanage, reverſible à la couronne faute d'*hoirs mâles*, car c'eſt ainſi que doivent s'entendre ces paroles, *hærede ſuccedente*, qui ſe trouvent dans les lettres patentes, & qui ſont conformes à la loi établie par Philippe le Bel en 1314. Philippe fut ſurnommé le Hardi pour avoir combattu vaillamment auprès de ſon pere à la bataille de Poitiers; il eſt le chef de la deuxiéme maiſon royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean qui contient la donation du duché, il fut inſtitué premier pair de France ; juſques-là les ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en pluſieurs occaſions le pas ſur

le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroit digne de remarque par rapport à l'autorité royale qui peut en quelque ſorte changer la nature des choſes, en donnant à une inſtitution nouvelle la priorité du tems ſur de plus anciennes ; c'eſt ſans doute cet exemple qui autoriſa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des duchés de Joyeuſe & d'Epernon.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, & les comtés de Champagne & de Toulouſe. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, eſt tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant diſſiper ce qu'on appelloit *les grandes Compagnies*, qui avoient déſolé la France, & qui paſſerent dans la ſuite en Italie. Ces grandes compagnies étoient compoſées de gens de guerre qui s'aſſembloient ſans être autoriſés par le prince, & qui s'éliſoient un chef. Elles commencerent à paroître en France, ſuivant le continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle, *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum.*

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou, qui s'en étoit ſauvé y étant en ôtage ; quelques-uns ont dit que c'étoit auſſi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux ; il y mourut. Jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la nobleſſe que ſous ce malheureux regne.

1364. *Avénemens à la couronne.*

CHARLES V. *parvient à la couronne l'an 1364. âgé de vingt-ſept ans ; ſa grande prudence lui fit donner le ſurnom de Sage. Il eſt le premier des fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il ſe fit ſacrer & couronner à Rheims avec la reine ſa femme, par l'archevêque Jean de Craon le 19. Mai 1364.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1364.

CHARLES, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes : il renouvella les prétentions qu'il avoit eues ſur le duché de Bourgogne, lorſque le feu roi s'en étoit ſaiſi à la mort de Philippe de Rouvre ; il y joignit ſes autres droits ſur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. Mai par du Gueſclin commandant pour Charles V. contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites ; le Captal de Buch qui les commandoit eſt fait priſonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois & le jeune comte de Montfort dit Jean V. Ils font un traité dans les Landes de Beaumanoir : Charles de Blois, excité par ſa femme comteſſe de Penthiévre, ne veut pas l'exécuter ; il donne la bataille d'Aurai le jour de ſaint Michel ; il y eſt tué, & du Gueſclin eſt fait priſonnier par Jean Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le traité de Guerande conclu en 1365. il eſt reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux princeſſes donnerent des preuves d'un grand courage, la comteſſe de Montfort & Jeanne la Boiteuſe, pendant la priſon & après la mort de leurs maris.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le roi de Navarre le 6. Mars. Le comté d'Evreux qui étoit ſon patrimoine lui fut laiſſé, & on lui donna Montpellier & ſes dépendances, avec réſerve de la ſouveraineté & du reſſort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on

FEMMES.	ENFANS.	1380. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Pierre I. du nom, duc de Bourbon & d'Iſabelle de Valois, mariée en 1349. morte en 1377.	CHARLES VI. Louis, duc d'Orléans, ayeul de Louis XII. & biſayeul de François I. 1407. *Il fut encore pere de Philippe comte de Vertus, qui ne laiſſa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort ſuivant quelques-uns en 1470. ſuivant d'autres, en 1468. Il avoit eu ce dernier de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cani.* Jean, mort en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Boone, morte en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1377. Iſabelle. 1377. Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Monpenſier. 1388.	CHARLES V. *meurt le 16. Septembre au château de Beauté, au bois de Vincennes, âgé de quarante-deux ans. Il fut enterré à ſaint Denis.* Chriſtine de Piſan, fille de Thomas de Piſan, aſſure que le roi mourut à l'heure que ſon pere avoit prédit, elle lui donne la qualité d'Aſtrologue du roi; on peut juger de l'eſtime où étoit cet officier, par les grandes penſions dont il jouiſſoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent livres de gages, & ſes livrées s'alloient à guéres moins, ſommes conſidérables pour ce tems là, tant l'aſtrologie que l'on nomme judiciaire étoit à la mode alors, même auprès des princes les plus ſages & les plus religieux.	*Papes.* Urbain V. 1370. Grégoire XI. 1378. Urbain VI. 1389. *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue. 1384. *Empereurs d'Occident.* Charles IV. 1378. Vinceſlas. 1400. *Maiſon Othomane.* Amurat I. 1388. *Rois d'Eſpagne.* Pierre le Cruel. 1369. Henri II. 1379. Jean I. 1390. *Rois de Portugal.* Pierre le Juſticier. 1367. Ferdinand I. 1383. *Rois d'Angleterre.* Edouard III. 1377. Richard II. 1399. *Rois d'Ecoſſe.* David II. 1370. Robert II. 1390. *Rois de Dannemarc.* Valdemar III. 1375. Olaüs V. 1387. *Roi de Suéde.* Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Rois de Pologne.* Caſimir III. 1370. Louis, roi de Hongrie, ſurnommé le Grand. 1382. *Ducs de Ruſſie.* Jwan Danielowitz. } 1366. Jwan Jwanowitz. } Demetrius Jwanowitz. 1381.

ne lui rendit point, & pour ſes prétentions ſur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1366.

Bertrand du Gueſclin va faire la guerre en Eſpagne, & emmene *les grandes compagnies*, dont il purgea la France. Du Gueſclin chaſſe du royaume de Caſtille Pierre, dit *le Cruel :* ce prince ſouillé du meurtre de ſes freres, avoit achevé de ſe rendre odieux par la mort violente de ſa femme Blanche de Bourbon, ſœur de la femme de Charles V. qu'il empoiſonna pour ſe livrer à l'amour qu'il avoit pris pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à ſa place Henri comte de Tranſtamare, frere bâtard de ce roi. Henri fit du Gueſclin connétable de Caſtille.

1367. 68.

Le prince de Galles donne du ſecours à Pierre le Cruel, qui s'étoit retiré en Guyenne, & le rétablit ſur le trône. Pierre ſe brouille avec le prince de Galles ſon bienfaiteur; Henri rentre dans la Caſtille, tue de ſa main Pierre, & devient paiſible poſſeſſeur du royaume. On a dit que Pierre le Cruel voyant Dom Henri de retour en Caſtille, s'étoit fait Muſulman pour obtenir le ſecours des Maures, mais c'eſt un conte mal inventé par certains anciens romanciers » qui tiennent néanmoins encore rang d'hiſtoriens auprès du vul» gaire, parce qu'ils rapportent quelque choſe de vrai. « (*Révol. d'Eſpagne par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368) contre Edouard, prince de Galles, qui en tiroit des impots exceſſifs.

1369. 70.

Le comte d'Armagnac & pluſieurs autres ſeigneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y eſt cité en qualité de vaſſal de la couronne, & n'ayant pas comparu, les terres qu'il poſſédoit en France ſont confiſquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III.

Du Gueſclin reprend dans le cours de cette guerre preſque toute la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, le Rouergue, le Perigord,

Ministres.

Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens. 1402.

Philippe de Maiſieres.

SECRETAIRES DES FINANCES.

Gerard de Montaigu, pere de Jean grand maître de France.

Gontier de Bagneaux.

Nicolas de Verres.

Pierre Blanchet, qui ſigna l'Edit de 1374. pour la majorité des rois à quatorze ans.

Guerriers.

CONNETABLES.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380.

Bertrand du Gueſclin. 1380.

MARECHAUX DE FRANCE.

Arnoul d'Audeneham. 1370.

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367.

Jean, ſire de Neuville, vivant en 1359.

Jean de Mauquenchi, ſire de Blainville, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

Magistrats.

CHANCELIERS.

Guillaume de Dormans. 1373.

Pierre d'Orgemont fut élu par ſcrutin en préſence du roi. 1389.

PREMIERS PRESIDENS.

Guillaume de Sens. 1373.

Pierre d'Orgemont. 1389.

PROCUREURS DU ROI.

Guillaume de S. Hermant. 1384.

AVOCATS DU ROI.

Jean Paſtorel, vivant en 1367.

Raoul de Preſles, fils naturel du premier, mort en 1382.

Jean d'Ay. 1375.

Jean Daillois exerçoit en 1374.

Jean Deſmarés, qui avoit déplu aux ducs d'Anjou & de Berri, pour avoir parlé hardiment ſur la majorité du roi, fut décapité en 1382.

Jean Canart, vivant en 1387.

Savans & Illuſtres.

Hug. Aubriot, vivant en 1381.

Jean Bocace. 1375.

Sainte Brigite. 1373.

Sainte Catherine de Sienne. 1380.

Fr. Petrarque. 1374.

Suſon. 1365.

Alſ. Vargar. 1366.

Le regne de Charles V. eſt une époque mémorable dans l'hiſtoire des lettres. *Ce prince*, dit Chriſtine de Piſan, *avoit été inſtruit en lettres moult ſuffiſſamment*: ce fut vers ſon regne, ſelon Paſquier, que les *chants royaux, balades, rondeaux, & paſtorales, commencerent d'avoir cours*; c'eſt en effet à ſon tems que commence pour ne plus s'interrompre la chaîne de nos poëtes François. Froiſſart faiſoit des vers ſous le regne de ce prince, Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laiſſé un recueil *manuſcrit* de ſes poëſies: à ſa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément étoit né. (*Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres.*)

une partie du Limouſin, le Ponthieu, &c. Aubriot, prévôt de Paris, poſe les fondemens de la Baſtille en 1370. Du Gueſclin eſt fait connétable de France ſur la démiſſion du ſeigneur de Fiennes.

La couronne d'Ecoſſe paſſe dans la maiſon de Stuard par la mort de David roi d'Ecoſſe, qui laiſſa pour héritier Robert Stuard fils de ſa ſœur.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V. accorde la nobleſſe à tous les bourgeois de Paris, elle leur fut confirmée par Charles VI. Louis XI. François I. & Henri II. Henri III. reſtraignit ce privilége en 1577. aux ſeuls prévôt des marchands & échevins ; il fut ſupprimé en 1667. rétabli en 1707. ſupprimé de nouveau en 1715. & rétabli enfin en 1716. tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Jean V. duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rebelle par arrêt du parlement, & comme tel privé de ce duché, où il ne conſervoit plus que le port de Breſt. Les Anglois ſont battus par la flotte Caſtillane dans un combat naval proche de la Rochelle, & le roi Henri de Caſtille rendit dans cette occaſion à Charles V. le ſecours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre le Cruel. Le captal de Buch, qui avoit obtenu ſa liberté lors du traité fait entre Charles V. & le roi de Navarre, eſt de nouveau fait priſonnier près Soubiſe par Yvain de Galles, ſeul reſte de la famille ancienne des princes de Galles. La perte de ce général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V. refuſa de le rendre, & il mourut dans ſa priſon au bout de cinq ans.

Tréve entre la France & l'Angleterre, où la France conſerve tous ſes avantages. Elle avoit perdu ſous le roi Jean ce que Philippe Auguſte avoit conquis ſur les Anglois : Charles V. s'en remit en poſſeſſion. Nous verrons encore une fois Henri V. auſſi triomphant qu'Edouard III. & Charles VII. auſſi heureux que Charles V. fut prudent & aviſé.

Ordonnance de Charles V. du mois d'août 1374. par laquelle les rois ſont déclarés majeurs à quatorze ans, *donec decimum ætatis annum attigerint.* Il voulut que le recteur de l'univerſité, le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris fuſſent préſens à

l'enregiſtrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance ſous le regne de Charles IX. & il fut dit que l'eſprit de la loi étoit, que les rois fuſſent majeurs à quatorze ans commencés & non pas accomplis, ſuivant la regle, que dans les cauſes favorables *annus incæptus pro perfecto habetur.*

Ordonnance ſur la régence, au mois d'octobre 1374. par laquelle Charles déclare, que s'il meurt avant que ſon fils ſoit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou ſon frere ſera régent du royaume juſqu'à ce que le jeune roi ſoit entré dans ſa quatorziéme année. Dans le même mois il donne une autre ordonnance qui porte, que s'il meurt avant que ſon fils aîné ſoit entré dans ſa quatorziéme année, la reine aura la tutelle de ſes enfans, fils & filles, juſqu'à ce que le roi ſoit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon ſeront tuteurs, & que ſi la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne ſera tuteur, & à ſon défaut le duc de Bourbon.

Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des régences qui abſorboient l'autorité royale ; dans la premiere & la ſeconde race le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant ſa minorité tous les actes étoient ſcellés du ſceau du régent. Cet uſage étoit fondé ſur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été ſacré, & ce ſacre étoit differé par le régent, le plus long-tems qu'il pouvoit : auſſi voyons-nous que même encore ſous la troiſiéme race où la puiſſance des régens étoit fort diminuée, les rois faiſoient ſacrer leurs fils de leur vivant, pour aſſurer leur état que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matiere eſt trop vaſte pour la traiter dans toute ſon étendue, il ſuffira de quelques remarques. 1°. La régence étoit diſtinguée de la tutelle, & ne ſe confondoit pas dans la même perſonne, enſorte que par exemple Charles V. donna la tutelle de ſon fils à la reine ſon épouſe, & la régence aux ducs de Bourgogne & de Bourbon ; la reine Blanche, mere de ſaint Louis fut la premiere qui réunit ces deux titres que l'on diſtingua toujours, mais que l'on ne ſépara jamais depuis. 2°. Les rois ont diſpoſé de la régence par leurs teſtamens, & leurs diſpoſitions ont été ſuivies. 3°. Charles IX. eſt le premier qui ait déclaré ſolemnellement ſa majorité. 4°. Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelque réglement ſur les régences,

eſt Philippe le Hardi : il rendit deux ordonnances, l'une étant encore en Afrique, & l'autre à ſon retour, par leſquelles il vouloit que ſon fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V. furent contredites pendant la minorité de Charles VI. lequel rendit à ſon tour deux déclarations conformes à celles du roi ſon pere, qui ſont enfin devenues la juriſprudence conſtante de notre droit public en cette matiere.

1376. 77.

Le célebre prince de Galles mourut le 17. juillet 1376. âgé de quarante-ſix ans ; les Anglois l'appelloient communément le *Prince noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il poſſédoit*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : auſſi bon ſoldat que grand capitaine, brave ſans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la ſociété.... toujours ſoumis & reſpectueux envers le roi ſon pere.* Le roi de France lui fit faire un ſervice à Notre-Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après ſon fils, & Richard fils du prince de Galles lui ſuccéda. Les Florentins liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI. lui envoyent Catherine de Sienne qui le détermina à rétablir le Siége à Rome (1377) d'où il avoit été transferé à Avignon depuis 1308. (il a été le dernier des papes François.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient ſe ſouſtraire à la puiſſance du pape, & que le pontife ne pouvoit atteindre de ſi loin.

1378.

La mort d'Edouard III. mit Charles V. en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réſerve de la ville de Bordeaux. L'empereur Charles de Luxembourg & ſon fils Venceſlas ſont reçus à Paris le 4. janvier ; l'empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de viſiter l'abbaye de ſaint Maur près de Paris. Des complices du roi de Navarre, qui vouloit faire empoiſonner le roi, comme il avoit déja fait, ſont executés. Le duc d'Anjou enléve Montpellier au roi de Navarre.

Evenemens remarquables ſous Charles V.

1379.

Le roi, ſur les concluſions de Canart ſon avocat, confiſque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, ſur le comte de Montfort, ſauf le droit des enfans de Charles de Blois; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc ſut ſe défendre, & que le roi mourut peu de tems après.

Commencement du ſchiſme. Après la mort de Grégoire XI. arrivée le 27. mars 1378. Urbain VI. fut élu par tous les cardinaux qui étoient à Rome, pluſieurs d'entr'eux en étant ſortis, prétendirent que la violence du peuple avoit empêché que l'élection ne fût libre, & ils élurent le 20. ſeptembre de la même année Clément VII. qui dans la ſuite ſe retira à Avignon. Ce ſchiſme ne finit que quarante ans après au concile de Conſtance.

1380.

Le connétable du Gueſclin meurt de maladie le 13. juillet âgé de ſoixante-ſix ans, devant Châteauneuf de Rendan qu'il aſſiégeoit; il fut enterré à S. Denis auprès du tombeau que Charles V. s'étoit fait préparer. En diſant adieu aux vieux capitaines qui l'avoient ſuivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fiſſent la guerre, les gens d'égliſe, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple, n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur ſingulier. Le gouverneur de Rendan avoit capitulé avec le connétable, & il étoit convenu de ſe rendre le 12. juillet, en cas qu'il ne fût pas ſecouru: quand on le ſomma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Gueſclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après ſa mort; en effet, il ſortit avec les plus conſidérables officiers de ſa garniſon, & vint mettre ſur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes reſpects que s'il eût été vivant. (Il y a des hiſtoriens qui diſent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avoient été ſous lui, refuſerent l'épée de connétable, comme ne ſe ſentant pas dignes de la porter après lui. Cependant Olivier de Cliſſon fut forcé quelque tems après de la recevoir.

Evenemens remarquables ſous Charles V.

Le roi de Navarre avoit donné du poiſon à Charles lorſqu'il n'étoit encore que dauphin : un médecin Allemand ſuſpendit l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie ſe refermeroit, il mourroit ; la plaie ſe referma en 1380. Ce prince, le jour même de ſa mort, ſupprima par une ordonnance expreſſe une partie des impôts qu'il avoit établis.

Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit ſervir d'inſtruction à tous les rois. C'eſt que jamais prince ne ſe plut tant à demander conſeil, & ne ſe laiſſa moins gouverner que lui. Edouard diſoit *qu'il n'y eut onc roi qui ſi peu s'armât, & qui lui donnât tant d'affaires.* Et du Tillet le loue en diſant, *que jamais il ne vétit armure ni autre habillement de guerre.* En effet il ne parut jamais à la tête de ſes armées, dont il donna le principal commandement au connétable du Gueſclin ; mais ſa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le regne du roi Jean : elle lui fit reprendre ſur les Anglois, ſans ſortir de ſon cabinet, preſque tout ce que ſon pere & ſon grand pere, avec du courage & bein des peines, avoient perdu en combattant en perſonne, & la gloire de ce regne fut d'avoir eu en même tems le prince le plus ſage, & le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponſe de ce prince : quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de lettres, appellés dans ce tems *Clercs*, il répondit, *les clercs où a ſapience l'on ne peut trop honorer, & tant que ſapience ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſperité, mais quand déboutée y ſera, il decherra :* (Chriſtine de Piſan.) Au rapport de Froiſſart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de ſon gouverneur, qui dès le commencement du combat le fit retirer avec ſes deux freres : *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étoient jeunes d'âge & de conſeil, ſi avoit en eux petit recouvrer, & nul d'eux ne vouloit entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froiſſart, dont l'hiſtoire ne finit qu'en 1400. n'a-t'il pas, pour ſon honneur, déſavoué un jugement ſi précipité & ſi injuſte, pour s'accorder avec toute la nation ſur le mérite éminent & reconnu de ce grand roi.

La marine fut preſque oubliée en France après la mort de Charmagne : depuis ce regne les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux nommés *Patrimoniaux :* elle commença à renaître ſous S. Louis,

le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*Amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon amiral Jean de Vienne, ſeigneur de Rollans. Cet amiral diſoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les regnes ſuivans laiſſerent la marine dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de ſplendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai ſon fils, ſous le regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la bibliotheque du roi: ce prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un préſent très-agréable que de lui donner des livres; il parvint à en raſſembler environ neuf cens, nombre bien conſidérable pour un tems où l'imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un prince à qui le roi Jean ſon pere n'avoit laiſſé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliotheque de Charles V. étoit compoſée de livres de dévotion, d'aſtrologie, de médecine, de droit, d'hiſtoire & de romans; peu d'anciens auteurs des bons ſiécles, pas un ſeul exemplaire des ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit de poëtes Latins, qu'Ovide, Lucain & Boëce, des traductions en François de quelques auteurs, comme Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles les fit placer dans une des tours du louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie*. C'eſt de ces foibles commencemens que s'eſt formée la bibliotheque royale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur; elle fut conſidérablement augmentée par les ſoins de Louis XII. & de François I. à meſure que les lettres & le goût des ſciences s'étendirent dans la France ſous la protection de ces princes. Mais ç'a été principalement ſous les regnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce degré d'immenſité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuſe bibliotheque du monde.

1380. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

1380.

CHARLES VI. *parvient à la couronne en* 1380. *âgé de douze ans & neuf mois. Il fut sacré & couronné à Rheims par l'archevêque Richard Picque le 4. Novembre.*

De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie, le comte de Flandre étant absent, & les quatre autres pairies étant déjà réunies à la couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier pair de France, contre Louis duc d'Anjou son aîné, & plus ancien pair que lui, qu'il précéda. Charles VI avoit été baptisé dans l'église de S. Paul par le cardinal de Beauvais.

LA minorité de Charles VI. donna lieu aux malheurs de son regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs de Lys: on peut cependant rapporter au regne de Charles V. l'origine de cette réduction. Au commencement de ce regne il y eut des contestations à l'occasion de la régence, entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du roi; ils s'assemblerent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de tuteur & celle de régent; la dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférerent au duc d'Anjou la régence & la présidence du conseil; qui déclarerent que les ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4. novembre le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence il avoit intitulé les lettres royaux de son nom. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entre autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou auroit la présidence au conseil, & que la garde de la personne du roi seroit donnée aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui, *par le gré* des dues d'Anjou & de Berri, nommeroient les officiers des maisons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indisposent les peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier regne sur la forme de cet hommage; Jean comte de Montfort devenu duc de Bretagne, prétendoit toujours que le roi se

FEMMES.

Iſabelle de Baviere, mariée en 1385. morte en horreur à tous les bons François, en 1435.

Son corps fut tant mépriſé qu'il fut mis de ſon hôtel dans un petit bateau ſur la riviere de Seine, ſans autre forme de cérémonie & pompe.... & fut ainſi porté à S. Denis en ſon ſépulcre, ni plus ni moins qu'une ſimple demoiſelle, (*Brantôme.*)

ENFANS.

Charles, mort en bas âge.

Charles, duc de Guyenne. 1401.

Louis, mort ſans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415.

Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans. 1416.

CHARLES VII.

Philippe, mort le jour de ſa naiſſance.

Jeanne, morte jeune.

Iſabelle, qui épouſa en premieres nôces Richard II. roi d'Angleterre, & en ſecondes nôces Charles duc d'Orléans. 1409.

Jeanne, mariée à Jean VI. duc de Bretagne. 1433.

Marie. 1438.

Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans. 1422.

Catherine, mariée à Henri V. roi d'Angleterre, & depuis à Owen Tider, grand pere de Henri VII. roi d'Angleterre. 1438.

Charles VI. eut *d'Odette de Champdivers une fille naturelle, nommée*

Marguerite de Valois, *damoiſelle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedene, ſeigneur de Belleville en Poitou, morte avant* 1458.

1422. MORT.

CHARLES VI. *meurt à Paris dans l'Hôtel de S. Paul le vingt octobre 1422. âgé de cinquante-quatre ans. Il eſt enterré à S. Denis.*

Ce prince fut tellement abandonné, qu'il ne ſe trouva pas un ſeul prince du ſang à ſes funérailles.

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain VI.	1389.
Boniface IX.	1404.
Innocent VII.	1406.
Grégoire XII.	1409.
Alexandre V.	1410.
Jean XXIII. abdique	1415.
Martin V.	1431.

Empereurs d'Orient.

Jean Paléologue.	1384.
Emanuel II.	1418.
Jean Paléologue.	1444.

Empereurs d'Occident.

Venceſlas.	1400.
Robert.	1410.
Sigiſmond.	1437.

Maiſon Othomane.

Amurat I.	1388.
Bajazet I.	1401.
Soliman.	1409.
Moiſe.	1413.
Mahomet I.	1421.

Rois d'Eſpagne.

Jean I.	1390.
Henri III.	1406.
Jean II.	1454.

Rois de Portugal.

Ferdinand I.	1383.
Jean.	1433.

Rois d'Angleterre.

Richard II.	1399.
Henri IV.	1413.
Henri V?	1422.

Rois d'Ecoſſe.

Robert II.	1390.
Robert III.	1406.
Jacques I.	1437.

Rois de Dannemarc.

Olaüs.	1387.
Marguerite.	1412.
Eric IX. abdique	1438.

Rois de Suéde.

Albert.	1396.
Marguerite.	1412.
Eric IX. abdique	1438.

Rois de Pologne.

Louis.	1382.
Ladiſlas Jagellon.	1434.

Ducs de Ruſſie.

Baſile Demitrowitz.	1389.
Grég. Demitrowitz.	1406.
Baſile Baſilowitz.	1413.

Digitized by Google

contentât d'un hommage *ſimple*, qui n'engageât que ſon duché & non ſa perſonne, & il étoit de la régle que ce fût un hommage *lige*, puiſque le duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands vaſſaux de la couronne, qui pouvoient encourir la peine de la félonie : mais dans la crainte qu'il ne portât ſon hommage au roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ſes ports pour entrer dans le royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir ſon hommage, *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage.*

1382.

Louis duc d'Anjou part pour Naples, où il étoit appellé par l'adoption de la reine Jeanne : cette princeſſe digne de pitié, ſi les malheurs ſervoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-ſept ans de ſon quatriéme mari Othon de Brunſwic, avoit fait épouſer ſa niéce à ſon couſin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un traité entre la Hongrie & Veniſe, mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne ſa bienfaictrice : ce prince adopté par elle s'ennuya d'attendre ſa mort : le grand ſchiſme favoriſa ſes deſſeins ; Urbain VI. en haine du pape Clément VII. ſoutenu par Jeanne, donna du ſecours à Charles, & la providence permit que cette princeſſe périt du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André ſon premier mari : Charles la fit étrangler, ſans que Louis duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à ſon ſecours, & qui avoit emporté tout l'or & tout l'argent de la France, pour profiter de ſon adoption, eût pû la ſecourir. Louis fut le chef de la ſeconde maiſon d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa poſtérité ne fut pas plus heureuſe, elle ne vit ce trône que de loin, ou ſi elle y monta, ce ne fut que pour quelques inſtans.

Bataille de Roſebecq, gagnée ſur les Flamands par les François que commandoit le duc de Bourgogne. Le roi défit quarante mille Flamands, & leur capitaine Artevelle y fut tué ; le duc de Bourgogne héritier par ſa femme du comte de Flandre, contre qui les Flamands s'étoient révoltés, avoit un intérêt perſonnel dans cette guerre. Il y mena le roi, qui, en qualité de ſeigneur ſuzerain du comté de Flandre, étoit obligé de proteger ſon vaſſal.

Ministres.

Jean de Montaigu, ſurintendant des finances, eut la tête tranchée en 1409.

Pierre des Eſſars, ſurintendant, eut la tête tranchée en 1413.

Cet homme devoit ſon élévation au duc de Bourgogne, & poſſédoit à lui ſeul ſept ou huit charges des plus grandes de l'état, celle de prévôt de Paris, de maître des eaux & forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconnier, de grand général ſouverain gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg, & de Montargis.

Secretaires des finances.

P. Blanchet.

Yves d'Arian.

Jean Tabari.

J. Blanchet.

Thibault Horie.

J. de S. Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut ſucceſſivement maître des requêtes, en la place de Louis d'Orléans (fils naturel du duc d'Orléans) évêque de Poitiers, tréſorier de la ſainte Chapelle, & enfin élu archevêque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Creſpi.

P. Conthan.

P. Manchac.

Guerriers.

Connetables.

Olivier de Cliſſon. 1407.

Philippe d'Artois. 1397.

Louis de Sancerre. 1402.

Charles d'Albert. 1415.

Valeran de Luxembourg. 1413.

Bernard d'Armagnac. 1418.

Charles de Lorraine. 1430.

Mareschaux de France.

Jean de Mauquenchi, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

Pierre de Craon.

Il eſt douteux qu'il l'ait été, (*Hiſt. de Sablé, par Ménage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421.

Jean de Rieux. 1417.

Louis de Loigni, vivant en 1413.

Jacques d'Heilli, dit le maréchal de Guyenne. 1415.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir. 1453.

Jean de Villiers de l'Iſle-Adam. 1437.

Jacq. de Montberon. 1422.

Ant. de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

Gilb. de la Fayette. 1463.

Magistrats.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont. 1389.

Miles Dormans. 1387.

Pierre de Giac. 1407.

Arnaud de Corbie. 1413.

N. Duboſc. 1408.

Montaigu. 1415.

Euſt. de Laiſtre, élu. 1426.

4 On le contraignit à ſe défaire de ſon office de chancelier en 1417. & H. de Marle, premier préſident, fut élu par ſcrutin, pour remplir ſa place; Robert Mauger remplit la place de premier préſident par élection, & celle de quatrième préſident fut auſſi donnée par ſcrutin à Jean de Railli, ſuivant les nouvelles ordonnances qui en donnoient le droit au parlement.

Henri de Marle. 1418.

Jean le Clerc. 1438.

R. le Maçon. 1442.

Michel Gouge. 1444.

Premiers presidens.

Pierre d'Orgemont. 1389.

Arnaud de Corbie. 1413.

Guillaume de Sens II. 1399.

Jean de Popincourt. 1403.

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier ſe rendit au parlement, & déclara que le roi avoit donné la charge vacante à Henri de Marle, troiſième préſident; Pierre Boſchet, ſecond préſident, s'y oppoſa; ſur cette oppoſition le chancelier laiſſa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba ſur celui que le roi avoit nommé.

Henri de Marle. 1418.

Robert Mauger. 1418.

Philippe de Morvilliers. 1438.

Savans & illuſtres.

Honoré Bonnet, vers 1299.

Nicolas Flamel, vers 1409.

Naudé, qui après avoir été bibliothécaire des cardinaux Bagni & Barberin, mourut bibliothécaire du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon, lequel ayant été le correſpondant des Juifs, lorſqu'ils furent chaſſés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie ſource de ſes richeſſes, d'avoir trouvé la pierre philoſophale; mais n'auroit-il pas dû ſe cacher autant de ſa découverte que de ſes richeſſes? & ce ſecret ne l'expoſoit-il pas encore plus que des tréſors, qui après tout n'étoient pris que ſur les Juifs, dont l'état ne s'embaraſſoit guères? cependant comme le merveilleux eſt facilement adopté, il eſt reſté pour conſtant, que Flamel avoit trouvé la pierre philoſophale. C'eſt le ſentiment du ſieur Salomon dans ſa *Bibliothèque des Philoſophes chimiſtes*, & une de ſes grandes preuves, ſont les hieroglyphiques que l'on voit au cimetiere des Innocens. Borel, dans ſon *Tréſor des antiquités Gauloiſes*, ſans indiquer l'origine de la fortune de Flamel, prétend ſeulement que cette fortune ne vient pas des Juifs; » Pour ce » qui eſt de ſes grands » biens, dit-il, il eſt » conſtant qu'il ne les » a point eus des Juifs, » ni des Anglois, ni » des Hôpitaux, ni

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant ſon abſence, & y fait punir les principaux rebelles, qu'on nommoit *les Maillotins.* Tréve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occaſion du ſchiſme, la France tenant pour le pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien ſingulier dans des lettres du 20. juin, qui ſont au regiſtre 123. du tréſor des chartes, piéce 2. le roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été coupé pour avoir frappé un Flamand, nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matiere qu'il voudra.

1384.

Mort de Louis comte de Flandre. Philippe le Hardi duc de Bourgogne, qui avoit épouſé Marguerite fille unique de Louis, lui ſuccede dans les comtés de Flandre, d'Artois, de Retel, de Nevers, &c.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne & les Flamands.

1386.

Entrepriſe ſur l'Angleterre, manquée par la jalouſie du duc de Berri, qui ſe rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge accuſa le Gris auprès de ſon mari, d'avoir attenté à ſon honneur, le Gris nia le fait, & ſur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *écheoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le duel; le Gris y fut tué, & dans la ſuite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime qui le déclara en mourant.

1387. 88.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, meurt d'un étrange accident. Le duc de Bretagne retient le connétable de Cliſſon priſonnier, &

Ministres.

Secretaires des finances.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, évêque de Chartres, & depuis archevêque de Sens.

J. de Montreuil, prévôt de S. Pierre de l'Isle, employé en diverses ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons. 1418.

Gontier Col, député l'an 1395. vers le pape Benoit pour négocier la paix de l'église.

Jean de Béthisac, créature du duc de Berri, brûlé à Toulouse pour ses vexations.

Jean Hue.

Guil. d'Aunoi.

Guil. de la Fons.

Etienne de la Charité.

Guil. Barau.

Baudé des Bordes.

Laurent Callot.

Georg. d'Ostende.

J. Seguirat.

Guerriers.

Magistrats.

Procureurs du roi.

Guil. de Saint Hermant. 1384.

J. Ancher, reçu en 1384.

G. de Villaminou, exerçoit en 1397.

Pierre le Cerf. 1409.

Denis de Maurroi. 1412.

Jean Aguenin. 1429.

Guillaume le Tur, vivant en 1427.

Gautier Jayer, destitué en 1421.

Guil. Barthelemi, vivant en 1435.

Avocats du roi.

Jean Desmarés, décapité en 1382.

J. Canart, vivant en 1387.

Jean de Cessieres exerçoit en 1389.

Oudard Bethune.

Pierre le Févre. 1411.

Jean le Cocq exerçoit en 1393.

Jean de Popincourt. 1403.

Clément de Reilhac exerçoit en 1398.

Jean Perrier. 1413.

Jean Jouvenel, vivant en 1418.

Guillaume le Tur, vivant en 1427.

André Cottin, vivant en 1418.

Pierre de Marigni, vivant en 1420.

Nicolas Raoulin, commis en 1420.

Savans & Illustres.

» des Templiers, vû » qu'il n'a administré » le bien d'aucun de » ces gens-là, & que » les anachronismes » que font ceux qui » l'en accusent, font » voir le contraire; » car il n'a point été » du tems des Juifs, » ni des autres, & » bien loin d'avoir » profité des hôpi- » taux, il leur a don- » né son bien.

Jean Froissart, vers 1400.

Jean Huss. 1415.

Nic. Oresme. 1382.

Jean Petit, vers 1413.

Christine de Pisan, vivante en 1411.

Jerôme de Prague. 1416.

S. Vincent Ferrier. 1419.

Jean Wiclef. 1384.

La doctrine de Wiclef étoit quasi la même que celle des Protestans, qui parurent un siécle après lui; Jean Huss sans être aussi coupable que lui, en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la religion & au S. Siége: il vint au concile, où son opiniâtreté à ne se point retracter, le fit brûler vif, malgré le sauf-conduit de l'empereur; Jérôme de Prague son disciple, mais qui lui étoit bien supérieur en esprit & en éloquence, subit le même supplice.

malgré les inſtances du roi de France ne le relâche qu'avec rançon, & en ſe faiſant céder quatre ou cinq places.

Commencement des diſputes entre les Jacobins & les Franciſcains, au ſujet de l'immaculée Conception attaquée par les premiers. Le concile de Baſle, ſeſſion 36. décida depuis, que l'opinion de l'immaculée conception devoit être approuvée & embraſſée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé ſur cette matiere. Paul V. défendit en 1617. d'enſeigner rien de contraire à cette croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. & par Alexandre VII.

1389.

Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. épouſe Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Iſabelle de Baviere à Paris. Le roi en viſitant ſon royaume, voit à Avignon le pape Clément VII. qui couronne roi de Naples le jeune Louis duc d'Anjou.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens, à qui les Génois avoient demandé du ſecours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de janvier 1392. portant réglement ſur la tutelle des enfans de France, en cas que le roi décédât avant que ſon fils aîné fût majeur; autre ordonnance du même mois ſur la régence du royaume. Le connétable de Cliſſon eſt aſſaſſiné par Pierre de Craon en 1393. mais il n'en mourut pas. Jean V. duc de Bretagne donne retraite à l'aſſaſſin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans ſa route, Charles VI. qui avoit déja laiſſé voir quelques égaremens d'eſprit, perd tout à coup la raiſon, & entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet. Il eut cependant tout le reſte de ſa vie de bons intervales. Les ducs de Bourgogne & de Berri ont l'adminiſtration des affaires, à l'excluſion du duc d'Orléans.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, reine de

Dannemarc par ſon pere, & de Norvege par Hacquin ſon mari, avoit réuni ces deux royaumes dans ſa perſonne après la mort d'Olaüs ſon fils : la guerre heureuſe qu'elle eut contre Albert roi de Suéde, la rendit encore maîtreſſe de la couronne de Suéde, & dans une aſſemblée des états généraux de ces trois royaumes qu'elle tint en 1393. à Calmar, elle réunit les trois couronnes ſur ſa tête.

1394. 95. 96.

Mariage d'Iſabelle de France avec Richard II. roi d'Angleterre, où fut conclue une tréve de vingt-huit ans. Le ſchiſme continue toujours. Défaite de Sigiſmond roi de Hongrie, fils de Charles IV. empereur (depuis empereur lui-même) à Nicopolis, dont il faiſoit le ſiége ; Bajazet I. l'attaque, & taille ſon armée en piéces ; le comte de Nevers, Enguerrand de Couci, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits priſonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur ; mais Tamerlan les vengea bien-tôt après : on ſait le traitement qu'il fit à Bajazet après ſa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animoſité des maiſons de Bourgogne & d'Orléans, au ſujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avoient accuſé fauſſement le duc d'Orléans, d'avoir jetté un ſort ſur le roi Charles VI. ſon frere, ſont condamnés à mort : on leur permet de ſe confeſſer avant l'exécution ; ce fut à cette occaſion que fut donnée la déclaration qui accorde des confeſſeurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne ſe pratiquoit pas en France. Révolution en Angleterre : Richard II. eſt dépoſé ; le duc de Lancaſtre ſon couſin germain, proclamé roi ſous le nom de Henri IV. le fait mourir. Archambault de Grailli, captal de Buch, ſuccede au comté de Foix, par le jugement du parlement. Aſſemblée tenue en France en 1398. où il eſt réſolu qu'à l'avenir il ſera pourvû aux bénéfices électifs par élection, aux autres par la collation des ordinaires, & que pour ceux qui étoient tenus par les adhérans des prétendans à la papauté, les ordinaires y pourvoiroient en commande. A la mort de Jean duc de Bretagne (1399) ſes trois enfans ſont retenus en France.

1401. 2. 3.

La république de Gênes qui s'étoit donnée au roi, demande Boucicaut pour gouverneur, après que le roi eut été obligé de rappeller le comte de Saint Paul, qui déplut aux Génois pour avoir trop plû à leurs femmes ; le maréchal en prit le gouvernement, mais l'inconſtance naturelle de ce peuple, ou, ſuivant quelques-uns, la ſévérité dont il avoit uſé à l'égard des Génois dans pluſieurs occaſions, donna lieu à une révolution (1409) qui ayant mis le marquis de Montferrat à la tête de la république, força Boucicaut à repaſſer en France.

Le duc d'Orléans gouverne au préjudice du duc de Bourgogne, qui reprend bien-tôt le deſſus. L'Egliſe de France, qui s'étoit ſouſtraite à Benoît XIII. en attendant la fin du ſchiſme, ſe remet dans ſon obédience par les pratiques du duc d'Orléans. Ordonnance du mois d'avril 1403. qui porte, *que lorſque le roi montera ſur le trône, en quelque minorité qu'il ſoit, il ſera réputé pour roi, & que le royaume ſera gouverné par lui, & en ſon nom par les plus prochains de ſon ſang, & par les plus ſages hommes de ſon conſeil.*

1404. 5. 6.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-peur*, lui ſuccede, & ſe rend maître de la régence du royaume, comme feu ſon pere, à l'excluſion de la reine & du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Malgré la mort des contendans à la papauté, le ſchiſme dure toujours. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne feignent de ſe réconcilier. Fameux combat de ſept François contre ſept Anglois, ayant à leur tête Barbaſan & le chevalier de l'Eſcale ; les Anglois furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans eſt aſſaſſiné à Paris rue Barbette, le 23. novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été cauſée en partie par la jalouſie que le duc de Bourgogne eut de ſa femme, à qui il en couta la vie : il épouſa en ſecondes nôces la fille de Louis III. duc de Bourbon. Le duc d'Orléans laiſſa trois

fils légitimes, Charles, pere de Louis XII. Philippe comte de Vertus, Jean comte d'Angoulême, ayeul de François I. & pour bâtard le comte de Dunois, chef de la maiſon de Longueville. Ordonnance du 26. décembre, qui confirme celle de 1403. ſur la majorité des rois de France.

1408. 1409.

Loin de venger l'aſſaſſinat commis en la perſonne du duc d'Orléans, on reçut la juſtification de Jean, qui en ſe retirant en Flandre, chargea le docteur Jean Petit de le défendre. La réconciliation des deux maiſons, qui ne fut que ſimulée, ſe fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de ſon mari impunie. C'étoit le ſort du mari & de la femme de plaire à la reine & au roi, mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI. au lieu que ſur le compte d'Iſabelle de Baviere les ſoupçons étoient portés plus loin. Concile de Piſe, où Grégoire XII. & Benoît XIII. furent dépoſés, & Alexandre V. proclamé pape. Ce concile n'étant pas reconnu généralement, le ſchiſme ne finit que par le concile de Conſtance.

1410. 11. 12. 13. 14.

Le duc de Bourgogne eſt le maître du gouvernement. Faction des Bourguignons & des Orléanois, dits *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à ſon gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au château de Bicêtre, près de Paris. Les troubles recommencent. Le comte de Saint Paul nommé gouverneur de Paris, dans le deſſein de chaſſer de cette ville tous ceux qui ne ſeroient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace ; il choiſit pluſieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche un de ces chefs, & qui exercerent toutes ſortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglois ; le roi arme contre lui par le conſeil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent : les Pariſiens, échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent renfermé dans l'hôtel de Saint Paul, Louis dauphin, ami du duc d'Orléans, qui vouloit ſe ſauver

de Paris. Le roi ſe joint cette fois au duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI. l'an 1413. pour empêcher que les charges de ſecretaires des finances ne ſe multipliaſſent, ordonna que nul ne pourroit être ſecretaire qu'il n'eût été reçû auparavant dans l'office de notaire, ce qui ſemble encore ſubſiſter aujourd'hui, puiſque les ſecretaires d'état doivent avoir une charge de ſecretaire du roi, & que l'an 1633. le corps des ſecretaires du roi ayant fait aſſigner M. de Chavigni ſecretaire d'état, pour voir dire que défenſes lui ſeroient faites de ſigner les lettres ordinaires du ſceau, parce qu'il n'étoit pas de leur corps, il fut ordonné par arrêt du conſeil qu'il ſe feroit pourvoir dans ſix mois d'une charge de ſecretaire du roi.

Mort de Henri IV. roi d'Angleterre, en 1413.

1415. 16. 17. 18.

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V. contre les François, à peu près dans les mêmes circonſtances que celle de Creci ſous Philippe de Valois, & celle de Poitiers ſous le roi Jean : Charles d'Orléans fut fait priſonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'Oriflamme parut pour la derniere fois, ſuivant du Tillet, Sponde, Dom Felibien & le P. Simplicien; cependant ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI. prit encore l'Oriflamme en 1465. Croiroit-on bien que ce même Henri V. le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ſes pierreries & ſa couronne pour entrer en campagne? (*Rymer.*)

Mort de Louis, premier dauphin. Mort de Jean, ſecond dauphin, empoiſonné; il s'étoit lié avec le Bourguignon : le Bourguignon ſe lie avec Henri V. L'Anglois entre dans la Normandie, dont il s'empare; toute la France eſt inondée d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale révolution qui plaça un étranger ſur le trône de nos rois. Iſabelle de Baviere, femme de Charles VI. ſe lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de ſon mari & de ſon fils Charles, troiſiéme dauphin. Cette femme avare, ambitieuſe & galante, avoit à ſe venger tout à la fois du roi, qui venoit de faire noyer un de ſes amans, nommé Boisbourdon, & des Armagnacs & du dauphin, qui avoient enlevé les tréſors qu'elle avoit accumulés aux dépens

de l'état. Elle livre Tours & Paris, & force le dauphin de ſe retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de régent du royaume.

L'empereur Sigiſmond roi de Hongrie étoit arrivé à Paris le premier mars 1415. le roi l'y reçut avec tous les honneurs poſſibles, mais ce prince en abuſa : on l'avoit conduit au palais dans la chambre du parlement, où on lui donna ſéance au ſiége royal ; & comme il entendit une cauſe où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *chevalier*, l'empereur de ſon autorité, l'arma *chevalier ;* il fit plus, il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché » mais les gens du roi allerent » lui faire entendre que tel acte d'érection étoit acte de ſouveraine- » té, & que le roi ne veut & ne doit reconnoître autre ſuperieur » que Dieu, quoi voyant l'empereur ſe partit de Lyon grandement » indigné, & paſſant en la ville de Montluel y fit l'érection ducale » de Savoie en 1416.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Iſle-Adam, qui l'y avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes ſortes de violences.

Fin du concile de Conſtance, commencé en 1414. il mit fin au ſchiſme, & Martin V. fut élu. Ce concile condamna les héréſies de Wiclef, de Jean Huſs & de Jerôme de Prague : c'eſt l'époque de la réforme que l'Egliſe mit dans la diſcipline, par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Cliſſon, veuve de Jean de Blois, comte de Penthiévre. Le duc de Bourgogne voyant Henri V. trop puiſſant, entend aux propoſitions d'accommodement que lui fit faire le dauphin ; ils ſe voyent ſur le pont de Montereau, où Jean Sans-peur eſt poignardé. Tanegui du Chaſtel fut accuſé de ce meurtre, mais Philippe le Bon, fils de Jean Sans-peur, reçut depuis la juſtification de Tanegui du Chaſtel, lequel prouva qu'on lui imputoit à tort cet aſſaſſinat. Iſabelle ſe lie avec Philippe le Bon, ſucceſſeur de Jean Sans-peur, contre le dauphin ; elle fait une tréve avec l'Angleterre, qui fut ſuivie d'une

paix funeſte à la France. Cette princeſſe avoit établi à Amiens une cour ſouveraine de juſtice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & mandemens ſe faiſoient au nom de la reine en cette forme : *Iſabelle par la grace de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de monſieur le roi le gouvernement & adminiſtration de ce royaume.*

1420.

Traité ſigné à Troyes le 21. Mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouſeroit Henri V. & qu'après la mort de Charles VI. la couronne de France paſſeroit à Henri V. qui prit dès-lors le titre de régent & d'héritier du royaume. Cette Catherine après la mort de Henri V. ſe remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Depuis le traité de Troyes, fait entre les deux rois, juſqu'au décès du roi de France Charles VI. le chancelier le Clerc faiſoit mettre au-deſſous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie ces mots : *par le roi à la relation du roi d'Angleterre, héritier & régent en France.*

Lit de juſtice tenu le 23. décembre, où les coupables de l'aſſaſſinat de Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, ſont déclarés criminels de leze-majeſté, & par conſequent indignes de toutes ſucceſſions : le roi dans cette déclaration, en parlant du roi d'Angleterre, le qualifie *ſon très-amé fils héritier & régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de ſon propre fils, ſeul & unique héritier de la couronne, il ne le nomme que *Charles, ſoi-diſant dauphin ;* il faut encore remarquer dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-peur n'y eſt nommé, & que malgré la terreur que pouvoit inſpirer la préſence du roi d'Angleterre, qui déſiroit ſans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occaſion du meurtre, qu'en termes équivoques : ce qu'il eſt d'autant plus néceſſaire d'obſerver, que tous nos hiſtoriens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé ſans l'avoir vû, & ſe ſont contentés de copier Monſtrelet, qui, en hiſtorien très-mal inſtruit, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre par le roi d'Angleterre, & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ſes complices, banni à perpétuité, & déclaré incapable de ſuccéder à la couronne ; ce qui eſt abſolument contraire à la vérité.

Evenemens remarquables ſous Charles VI.

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette ſur le duc de Clarence, lieutenant général de Normandie, en l'abſence de Henri V. ſon frere, raſſure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avoit amené ſept mille Ecoſſois, eut grande part à cette victoire, & fut fait connétable.

1422.

Henri V. meurt à Vincennes le 31. août, & laiſſe la régence de la France à ſon frere le duc de Betfort. Charles VI. le ſuivit de près; ſa mort ſauva la France, comme celle de Jean Sans-terre avoit ſauvé l'Angleterre. Quand on conſidere ces tems malheureux, on ne ſauroit comprendre l'aveuglement des peuples. Ils abandonnent ſans le moindre murmure les loix fondamentales de l'état à la fureur d'une reine deshonorée, & à l'imbécillité d'un roi ſans volonté, tandis que dans d'autres tems ils s'oppoſent avec véhémence à des diſpoſitions ſages, & qui ſont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche eſt l'objet de la haine des Pariſiens, & Iſabelle de Baviere l'eſt de leur confiance: On conſent à devenir ſujet d'un roi d'Angleterre, & on refuſe de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin eſt miſe à prix, & le coadjuteur eſt l'ami du peuple: le corps d'un miniſtre, le pere du commerce & des arts, court riſque d'être déchiré à ſon enterrement, & on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût dans ces tems divers, des hommes ſages qui gémiſſoient des malheurs publics, mais ils ne ſont jamais les plus forts, parce qu'ils ne ſont pas le grand nombre, & parce que la révolte ſuppoſe plus de chaleur, & eſt plus agiſſante que la ſageſſe. Henri VI. fils de Henri V. enfant de neuf mois, eſt proclamé roi à Paris & à Londres, mais il fut chaſſé de ces deux royaumes; Charles VII. lui reprit la couronne de France, & Edouard IV. le dépouilla de celle d'Angleterre.

1422. *Avénemens à la couronne.*

CHARLES VII. *parvient à la couronne, âgé de vingt ans. Il a été ſurnommé le* Victorieux, *parce qu'il a reconquis preſque tout ſon royaume ſur les Anglois. Cependant on lui en diſpute l'honneur, & on l'attribue au comte de Dunois & à ſes autres généraux, & il n'y a point de prince ſur qui l'hiſtoire convienne ſi peu; il fut couronné en* 1422. *à Poitiers, où il avoit tranſféré le Parlement, & ſacré à Rheims par l'archevêque Renaud de Chartres, le* 17. *juillet* 1429. *Il avoit porté le titre de comte de Ponthieu.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1422.

GUERRE des Anglois contre Charles VII. commandés par le duc de Betfort, tuteur de Henri VI. & régent du royaume de France; ils ſont joints à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui avoit à venger la mort de ſon pere.

1423.

Le duc de Bretagne ſe joint aux ennemis de l'état. Charles eſt accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglois.

1424. 25.

Bataille de Verneuil, où le parti du roi eſt battu par le duc de Betfort. Le duc de Bretagne ſe réconcilie avec le roi, dont le parti eſt toujours le plus foible. Commencement de diviſion entre le duc de Bourgogne & le duc de Gloceſtre, au ſujet de Jacqueline de Baviere, comteſſe de Hainaut & de Hollande, déja veuve du Dauphin Jean, qui ne voulant point reconnoître pour ſon mari le duc de Brabant qu'elle avoit épouſé, s'étoit remariée depuis au duc de Gloceſtre. Ce mariage ayant été déclaré nul, & la mort du duc de Brabant ayant laiſſé Jacqueline maîtreſſe de ſes actions, elle ne dédaigna pas d'épouſer un ſimple gentilhomme Flamand, que le duc de Bourgogne fit arrêter, & dont Jacqueline racheta la liberté en faiſant ceſſion à Philippe le Bon des provinces de Hollande, de Zelande & de Friſe; ce qui acheva de rendre ce prince le maître de preſque toutes les dix-ſept provinces des Pays-bas. Le roi eſt obligé de ſacrifier le préſident Louvet, accuſé d'avoir eu part au meurtre de Jean duc de Bourgogne.

1426. 27.

Le connétable de Richemont, ſans forme de procès,

FEMMES.	ENFANS.	1461. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie d'Anjou, fille de Louis II. roi de Naples, mariée en 1422. morte en 1463.	LOUIS XI. Jacques de France, mort jeune. Philippe de France, mort jeune. Charles de France, successivement duc de Berri, de Normandie & de Guyenne. 1472. Radegonde de France. 1444. Catherine de France, femme du comte de Charolois. 1446. Joland de France, femme d'Amédée IX. duc de Savoie. 1478. Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482. Marguerite de France, morte jeune. Jeanne de France. 1446. Marie de France, morte jeune. Magdelaine de France, mariée à Gaston comte de Foix. 1486. *Enfans naturels.* Charles VII. eut d'*Agnès Sorel, morte en* 1450. Charlotte, *mariée à Jacques de Brecé, comte de Maulevrier, que son mari poignarda, l'ayant surprise en adultere.* Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.* Jeanne, *mariée à Antoine de Bueil, comte de Sancerre.*	CHARLES VII. *meurt à Meun en Berri le* 22. *juillet* 1461. *âgé de cinquante-huit ans. Il se laissa mourir de faim dans la crainte d'être empoisonné. Il est enterré à saint Denis.*	*Papes.* Martin V. 1431. Eugène IV. 1447. Nicolas V. 1455. Calixte III. 1458. Pie II. 1464. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1444. Constantin Paléologue. 1452. *Empereurs d'Occident.* Sigismond. 1437. Albert d'Autriche. 1439. Frédéric III. 1492. *Maison Othomane.* Amurat II. 1451. Mahomet II. 1481. *Rois d'Espagne.* Jean II. 1454. Henri IV. 1474. *Rois de Portugal.* Jean. 1433. Edouard. 1438. Alphonse V. 1481. *Rois d'Angleterre.* Henri VI. détrôné 1461. *Rois d'Ecosse.* Jacques I. 1437. Jacques II. 1460. Jacques III. 1488. *Rois de Dannemarc & de Suede.* Eric IX. abdique 1438. Christophe III. 1448. Charles Canutson. 1471. *Rois de Pologne.* Ladislas Jagelon. 1434. Ladislas, roi de Hongrie. 1444. Casimir IV. 1492. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1505.

fait trancher la tête au ſeigneur de Giac, que le préſident Louvet avoit mis à ſa place. Le connétable fait pareillement aſſaſſiner le Camus de Beaulieu, pour ſe rendre maître de l'eſprit du roi. Les troubles continuent dans le royaume.

1428. 29.

Orléans aſſiégé par les Anglois. Journée des Harangs (1429) où le duc de Bourbon fut défait, en voulant empêcher un convoi qui venoit au camp des Anglois devant Orléans, dont ils faiſoient le ſiége. Ce ſiége dure ſept mois. Les aſſiégés offrent de ſe rendre, après que le comte de Dunois (bâtard d'Orléans, depuis duc de Longueville, & chef de cette maiſon, qui a fini dans l'abbé d'Orléans,) eut fait l'impoſſible pour défendre cette ville. La diviſion arrivée entre les généraux de l'armée de Henri VI. & de celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, differe la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arck, dite *la Pucelle* d'Orléans, native de Domremi proche Vaucouleurs, vient trouver Charles VII. à Chinon, & lui dit qu'elle eſt envoyée de Dieu pour faire lever le ſiége d'Orléans, & enſuite le faire ſacrer à Rheims : c'étoient là les deux uniques points de ſa miſſion. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'aviſa de jetter des doutes ſur le merveilleux de l'hiſtoire de la Pucelle : il a fait depuis bien des proſélites. Elle ſe jette dans Orléans dont elle fait lever le ſiége aux Anglois le 8. mai. Les affaires de Charles VII. commencent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défait les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut fait priſonnier. Auxerre, Troyes, Châlons, Soiſſons, Compiegne, &c. ſe rendent au roi ; Rheims lui ouvre ſes portes, il eſt ſacré le 17. Juillet. Brouillerie entre le connétable & le ſeigneur de la Trimouille, qui, oubliant qu'il devoit ſa faveur auprès du roi au connétable, le met mal avec le roi, & par-là retarde la ſuite des ſuccès.

1430.

La pucelle d'Orléans veut ſe retirer, on l'engage à reſter : elle ſe jette dans Compiegne, dont les Anglois faiſoient le ſiége ; elle eſt faite priſonniere dans une ſortie. Philippe le Bon épouſe à Bruges

Ministres.

George de la Trimouille. 1446.

Le préſident Louvet, renvoyé en 1425.

Le ſeigneur de Giac. 1426.

Jacques Cœur. 1456.

SECRETAIRES DES FINANCES.

Alain Chartier.

Robert de Thumeri.

Etienne Chevalier, controlleur des finances, maître des comptes & tréſorier de France, ambaſſadeur en Italie & en Angleterre, nommé par Agnès Sorel exécuteur de ſon teſtament.

Guerriers.

CONNETABLES.

Charles de Lorraine. 1430.

Jean Stuart, comte de Douglas. 1424.

Artus de Bretagne, comte de Richemont. 1458.

MARECHAUX DE FRANCE.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir. 1453.

Jean de Villiers de l'Iſle-Adam. 1437.

Jacques de Montberon. 1422.

Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

Gilbert de la Fayette. 1463.

Jean de la Broſſe. 1433.

Gilles de Laval. 1440.

André de Laval. 1486.

Philippe de Culant. 1453.

Jean, ſire de Talbot. 1453.

Jean, dit Saintrailles. 1461.

Magiſtrats.

CHANCELIERS.

Louis de Luxembourg. 1443.

Thomas Hoo, vivant en 1455.

Ces deux chancelliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.

Renaud de Chartres. 1443.

Cardinal & archevêque de Rheims.

Guil. Juvenal des Urſins. 1472.

Il a écrit l'hiſtoire de Charles VI.

PREMIERS PRESIDENS.

Phil. de Morvilliers. 1438.

Adam de Cambrai. 1456.

Yves de Scepeaux. 1461.

PROCUREURS DU ROI.

P. Couſinot, vivant en 1444.

Jean Simon, commis en 1439.

Jean Dauvet. 1471.

AVOCATS DU ROI.

J. Rapiout, pourvû en 1421.

Jean Rabateau, vivant en 1435.

J. Jouvenel. 1473.

J. Morand, reçu en 1433.

J. Barbin exerçoit en 1451.

Jacques Jouvenel. 1456.

J. Simon exerçoit en 1442.

J. Luillier. 1468.

J. Rapiout exerçoit en 1444.

N. Thieſſart exerçoit en 1442.

Henri Boileau. 1451.

P. Simon exerçoit en 1445.

Nic. Joci exerçoit en 1445.

Jean Dauvet. 1471.

Jean Simon. 1470.

N. Calepeau exerçoit en 1464.

Savans & Illuſtres.

Pierre d'Ailli. 1426.

Leon. Aretin. 1444.

Bureau Boucher, commis à la garde des ſceaux, vivant en 1451.

Alain Chartier, vers 1458.

Nic. de Clemangis. 1440.

Jean Gerſon. 1429.

J. Fr. Pogge. 1459.

Alphonſe Toſtat. 1454.

Laur. Valla. 1457.

Digitized by Google

en troiſiémes nôces Eliſabeth de Portugal, & inſtitue l'ordre de la Toiſon.

1431.

On conduit Jeanne d'Arck à Rouen, où on lui fait ſon procès, & où elle eſt brûlée le 14. juin comme ſorciere dans le vieux marché. Henri VI. eſt ſacré dans l'égliſe de Notre-Dame à Paris le 17. décembre. Le connétable fait arrêter la Trimouille dans le château de Chinon, quoique le roi y fût, & le roi abandonne ſon favori. Concile de Bâle, convoqué par Martin V.

René d'Anjou, mari d'Iſabelle fille de Charles II. duc de Lorraine, veut ſuccéder à ſon beau-pere. Antoine de Vaudemont, frere de Charles, diſpute la ſucceſſion, fondé ſur ce que ce duché étoit maſculin, & bat René à la bataille de Bullegneville; Arnaud de Batbazan, qui conduiſoit le ſecours que le roi y avoit envoyé, mourut des bleſſures qu'il reçut dans ce combat; René eſt fait priſonnier du duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient juſqu'en 1437.

1432. 33. 34.

La guerre continue pendant quatre ans ſans de grands événemens. Il eſt réglé au concile de Bâle que les ambaſſadeurs de Caſtille ſuivront immédiatement ceux du *ſéréniſſime* roi de France. Il y fut réglé pareillement que les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, à qui les électeurs diſputoient le pas, ſeroient placés au lieu dû audit duc de Bourgogne, comme premier duc de la chrétienté, immédiatement après les rois.

1435.

On détache Philippe le Bon des Anglois, & la paix ſe fait le 22. ſeptembre à Arras: ce fut dans la plus auguſte aſſemblée que l'on eût vûe depuis long-tems, que ce célébre traité fut conclu, tous les princes de la chrétienté y avoient leurs ambaſſadeurs; le pape & le concile de Bâle chacun ſon légat: Philippe le Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII. fut trop heureux de ſe ſoumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. Mort du duc de Betfort. Il eut pour ſucceſſeur à la régence Richard duc d'Yorck;

cette mort apporta de grands changemens dans les affaires de Henri VI.

1436. 37.

Prise de Paris, où le connétable entra un vendredi devant la Quasimodo. Le dauphin épouse Marguerite d'Ecosse; c'est elle qui ayant trouvé Alain Chartier endormi, l'homme de son tems le plus savant & le plus laid, lui donna un baiser. Le parlement revient à Paris en 1437. la guerre se continue entre les Anglois & les Bourguignons.

1438.

Le concile de Bâle continué sous Eugêne IV. renouvelle les dispositions de celui de Constance sur la superiorité du concile général. Pragmatique Sanction arrêtée à Bourges; elle est composée de plusieurs décrets du concile de Bâle, où les élections sont rétablies, les réserves & les expectatives abolies, aussi bien que les annates. Charles VII. fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle étoit en partie l'ouvrage du concile, que ce prince protégeoit, parce que les peres de Bâle s'étoient déclarés pour lui, & n'avoient jamais voulu reconnoître le traité de Troyes, par lequel il étoit déshérité; il faut remarquer qu'en 1441. le roi donna une déclaration au sujet de la Pragmatique sanction, portant que son intention & celle de l'assemblée de Bourges, étoient que l'accord fait entre Eugêne IV. & ses ambassadeurs, sortît effet du jour de la datte de la Pragmatique, sans avoir aucun égard à la datte du décret fait à Bâle avant la datte de la Pragmatique, & l'on conclut de cette piéce que les décrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'ont de force en France qu'après avoir été passés par édits de nos rois. Le pape mécontent transfere le concile à Ferrare, puis ensuite à Florence, cependant plusieurs évêques resterent à Bâle.

1439.

Le concile de Bâle, toujours subsistant dépose le pape Eugêne IV. & élit Amedée duc de Savoie, lequel s'étoit retiré dans la solitude de Ripaille, après avoir remis son duché à son fils. Cet antipape

prit le nom de Félix V. Le ſchiſme dura juſqu'à la mort d'Eugêne IV. A l'avénement de Nicolas V. l'Egliſe devint tranquille par la démiſſion de Félix V. Le concile de Bâle finit en 1443. (*Lenfant*) & celui de Florence, où s'étoit faite la réunion des Grecs, avoit fini l'an 1442. Æneas Silvius Piccolomini, qui avoit été ſecretaire du concile de Bâle, en déſavoua les maximes lorſqu'il fut pape ſous le nom de Pie II. On prétend à Rome & dans les pays où l'on en ſuit les principes, que le concile de Bâle n'a été œcuménique que juſqu'à la ſeſſion XXVI. parce qu'alors Eugêne ſe retira du concile, & aſſembla celui de Florence.

1440.

Le dauphin, aigri contre ſon pere par les ducs d'Alençon & de Bourbon, ſe révolte. Il forme un parti nommé *la Praguerie*. Son pere le pourſuit, le déſarme, & lui pardonne; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva; ce qui a fait dire que Charles VII. avoit été malheureux par ſon pere & par ſon fils. Le duc d'Orléans, priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, obtient la liberté, & ſe réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui l'aide à payer ſa rançon.

1441. 42.

Le Roi parcourt le Poitou, l'Angoumois, le Limouſin, la Gaſcogne; les Anglois ont encore quelques ſuccès dans ces provinces.

1443. 44.

Le roi s'empare du comté de Comminge. Tréve de huit mois, commencée en 1444. & continuée juſqu'en 1448. que recommença la guerre.

René d'Anjou, duc de Lorraine, engage le roi à faire le ſiége de Metz, qui prétendoit être indépendante des ducs de Lorraine; l'événement de ce ſiége fut que la ville de Metz reſta dans ſes droits ou dans ſes prétentions, qu'elle paya au roi deux cens mille écus pour les frais du ſiége, & qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avoit prêtés.

Evenemens remarquables ſous Charles VII.

1445. 46.

La taille que les peuples, ſuivant pluſieurs auteurs, avoient commencé de payer dès le tems de ſaint Louis, pour ſe délivrer des gens de guerre, mais qui n'avoit pas toujours ſubſiſté, devient perpetuelle. Elle fut ſubſtituée au profit que le roi faiſoit dans le changement des monnoies. Inſtitution des compagnies d'ordonnance, ou réduction de la gendarmerie à quinze compagnies, dont chacune étoit compoſée de cent hommes d'armes, chacun de ces hommes d'armes devoit ſervir avec ſix chevaux, ce qui compoſoit neuf mille cavaliers. Pareille inſtitution pour l'infanterie, ſous le titre de Francs-archers, on les nommoit ainſi, parce qu'ils étoient affranchis de tout ſubſide, une partie combattoit à pied, & l'autre ſervoit de cavalerie légere. Comtés de Valentinois & de Diois unis au dauphiné par un traité fait entre Louis de Savoie qui les poſſédoit, & Charles VII. Le dauphin cauſe de nouveaux chagrins au roi en 1446. Ce prince s'abandonne à l'amour qu'il avoit pour Agnès Sorel.

Le 17. avril, jour des rameaux, la mer rompit ſes digues à Dordrech, il y périt plus de cent mille perſonnes, & un nombre infini de beſtail.

1447.

La domination des Vicomtes de Milan finit par la mort du duc Philippe Marie ; pluſieurs princes y prétendent, entr'autres le duc d'Orléans, du chef de Valentine ſa mere, mais après quelques années de diſpute, François Sforce, bâtard de Jacques Sforce, & ſoldat de fortune, qui avoit épouſé la bâtarde de Philippe, s'en empare. Par le concordat paſſé entre Nicolas V. & Fréderic III. confirmatif de l'accord fait entre Calixte II. & Henri V. le clergé d'Allemagne jouit du droit d'élection aux évêchés.

1448. 49. 50.

Charles VII. ſoit par lui, ſoit par ſes généraux, reprend ſucceſſivement toutes les places de la Normandie ; de ſorte que cette province qui avoit appartenu au roi d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066. qui depuis avoit été réunie à la France ſous Jean Sans-terre en 1203. qui avoit été priſe par Henri V. ſous

Charles VI. en 1418. fut enfin réunie pour toujours à la France ſous Charles VII. en 1450. La bataille de Fourmigni, où les Anglois furent défaits, acheva cette révolution.

1451. 52.

Les comtes de Dunois, de Penthiévre, de Foix & d'Armagnac, généraux de Charles, reprennent la Guyenne & Bordeaux; Bordeaux ſe révolte de nouveau, le roi s'en reſaiſit, malgré la réſiſtance du brave Talbot, qui fut défait & tué à la bataille de Caſtillon : le roi y fait bâtir le château Trompette & celui de Ha : ainſi les Anglois ſont abſolument chaſſés de la France, où ils ne conſerverent que Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347. & que le duc de Guiſe reprit en 1558.

C'eſt ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes à la couronne. Ces pairies, quelle qu'en ſoit l'origine, exiſtoient déja ſous Hugues Capet (voyez l'an 992.) elles parurent dans tout leur éclat ſous le regne de Philippe Auguſte, & depuis ce prince elles rentrerent ſucceſſivement dans le domaine royal d'où elles étoient ſorties; la Normandie reconquiſe ſous Philippe Auguſte, & réunie pour ne plus changer de maître ſous Charles VII. le comté de Toulouſe ſous ſaint Louis, la Champagne ſous Philippe le Bel, la Guyenne confiſquée par Louis le jeune, & réunie ſous Charles VII. (je ne parle pas du duché de Bourgogne, qui depuis le regne de Robert étoit dans la maiſon de France;) voilà quelles étoient les anciennes pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre ſous le regne de Charles VII. & c'eſt là comme le premier âge de la pairie que l'on peut conſidérer ſous quatre époques. La premiere, dont nous venons de parler. La ſeconde pairie ne fut pas de la même nature, nos rois pour maintenir une dignité ſi éclatante, qui donnoit du luſtre à la couronne, qui l'avoit quelquefois même ſoutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénienr que l'indépendance, créerent de nouvelles pairies ſur le modéle des anciennes, mais avec cette différence eſſentielle, que ce fut par des lettres patentes ; ces nouvelles pairies ne furent conférées qu'aux ſeigneurs du ſang : Jean duc de Bretagne fut le premier qui en fut revêtu en l'an 1297. dans le tems qu'il exiſtoit encore quelque pairie ancienne. Le troiſiéme âge de la pairie fut

celui où elle fut conférée par nos rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du comté de Nevers en duché pairie, qui fut faite en 1459. Enfin le quatriéme & dernier âge de la pairie, & celui qui ſubſiſte aujourd'hui, eſt celui où nos rois érigerent les terres des principaux ſeigneurs de leur cour en duché pairie ; le baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux qui poſſéda cette éminente dignité, ſi multipliée depuis, par l'érection de la baronnie de Montmorenci en duché pairie de l'an 1551.

1453.

Priſe de Conſtantinople par Mahomet II. Fin de l'empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois ans. Condamnation de Jacques Cœur. Premier traité de la France avec les Suiſſes. Il y en avoit eu déja un de conclu l'an 1444. mais ce n'avoit été qu'entre Louis dauphin & les Suiſſes.

Création du parlement de Grenoble par Louis XI. n'étant encore que dauphin, ſon pere la ratifia deux ans après.

1454. 55.

La mémoire de la Pucelle d'Orléans eſt réhabilitée. Jean, roi d'Arragon, veuf de Blanche héritiere de Navarre, ſe remarie, & retient injuſtement ce royaume à Charles prince de Vianne ſon fils.

1456.

Révolte du dauphin, qui ſe tenoit depuis quinze ans en dauphiné, & qui, ayant épouſé en ſecondes nôces Charlotte de Savoie, ſe retira auprès du duc de Bourgogne, pour éviter le reſſentiment du roi ſon pere. » Louis XI. dit Philippe de Comines, fut reçu & nourri » ſix ans chez le duc de Bourgogne, ayant deniers de lui pour ſon » vivre. «

1457. 58. 59. 60. 61.

On fait le procès au duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin. Révolution en Angleterre entre les maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, ſous le nom de *la Roſe rouge* & de *la Roſe blanche*. Richard, duc d'Yorck, deſcendu d'une héritiere de Clarence, détrône

Henri VI. de la maiſon de Lancaſtre, & le fait priſonnier. Marguerite, fille de René roi de Naples duc d'Anjou, femme de Henri VI. défait Richard à ſon tour, dans un combat où il eſt tué. Edouard, fils de Richard, aidé du comte de Warwic, combat de nouveau Henri VI. qu'il fait priſonnier, & eſt proclamé roi ſous le nom d'Edouard IV.

C'eſt ſous le regne de Charles VII. vers l'an 1440. que l'on découvrit en Allemagne l'art de l'Imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauſte & de Pierre Schoeffer, après avoir fait pluſieurs eſſais, parvint vers l'an 1450. à imprimer des ouvrages entiers.

Ce fut ce prince qui créa la compagnie des Gardes Ecoſſoiſes, dont le premier capitaine fut le général Patilloc.

Charles VII. ne fut en quelque ſorte que le témoin des merveilles de ſon regne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du Monarque, & pour faire quelque choſe de ſingulier, s'étoit plû à lui donner à la fois des ennemis puiſſans & de vaillans défenſeurs, ſans qu'il ſemblât avoir part aux événemens : ce n'eſt pas que ce prince n'eût beaucoup de courage, mais s'il paroiſſoit à la tête de ſes armées, c'étoit comme guerrier, & non comme chef. Sa vie étoit employée en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire importante, le roi tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en penſoit : *Je penſe*, dit la Hire, *que l'on ne ſçauroit perdre ſon royaume plus gaiment :* cependant quelques hiſtoriens, trompés aux prodiges de ſon regne, n'ont pû imaginer qu'il n'y ait point eu de part, & lui ont donné le titre de *Victorieux*.

La Pucelle d'Orleans chaſſant les Anglois

1461. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

LOUIS XI. *parvient à la couronne âgé de trente-neuf ans, l'an* 1461. *Il étoit à Genep en Brabant, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de son pere. Il se fit sacrer à Rheims le quinze août par Jean Juvenal des Ursins archevêque de cette ville.*

Le titre de roi très-chrétien donné à ce prince en 1469. est devenu un titre permanent dans ses successeurs.

1461.

LOUIS XI. prit un plan de conduite & de gouvernement différent de celui de son pere ; il changea une partie des officiers & des magistrats que ce prince avoit mis en place ; il ordonna l'abolition de la Pragmatique sanction, qui néanmoins ne fut totalement anéantie que par le concordat fait entre Léon X. & François I.

1462.

Jean, roi d'Arragon, ayant épousé Jeanne, fille de l'Amirante de Castille, dont il eut le fameux Ferdinand le Catholique, retenoit le royaume de Navarre au prince de Vianne son fils, héritier de cette couronne, & lui faisoit la guerre. Les Navarrois joints au roi de Castille, après avoir soutenu en vain le prince de Vianne, qui fut empoisonné par sa belle-mere, continuent la guerre pour venger sa mort. Jean d'Arragon, pour se défendre contre eux, emprunte trois cens mille écus d'or de Louis XI. & lui engage pour sureté de cette somme les comtés de Cerdaigne & de Roussillon.

Le roi prête vingt mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VI. roi d'Angleterre étoit prisonnier dans la tour de Londres ; elle lui promet de lui engager la ville de Calais si-tôt que les affaires du roi seroient rétablies.

Création du parlement de Bordeaux.

1463.

Le roi rentre dans les villes de Picardie cédées à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en lui payant quatre cens mille écus d'or.

1464.

Le comte de Charolois, mécontent de la restitution de ces places, se lie avec le duc de Bretagne ; il fait

FEMMES.	ENFANS.	1483. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Ecoſſe; elle mourut en 1444. avant que ſon mari fût roi; on la nommoit *Madame la dauphine.*		LOUIS XI. *meurt au Pleſſis-lez-Tours le ſamedi 30. août 1483. âgé de ſoixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléri, où ſon tombeau fut ouvert & prophané par les Huguenots.*	*Papes.*
			Pie II. 1464.
			Paul II. 1471.
			Sixte IV. 1484.
			Maiſon Othomane.
			Mahomet II. 1481.
			Bajazet II. abdique 1512.
			Empereur.
			Frédéric III. 1493.
			Rois d'Eſpagne.
			Henri IV. 1474.
			Ferdinand. 1516.
			Iſabelle. 1504.
			Rois de Portugal.
			Alphonſe V. 1481.
			Jean II. 1495.
			Roi d'Angleterre.
			Edouard IV. 1483.
			Roi d'Ecoſſe.
			Jacques III. 1488.
			Roi de Dannemarc.
			Charles Canutſon. 1471.
			Interregne juſqu'en 1483.
			Rois de Suède.
			Chriſtiern. 1481.
			Jean. 1515.
			Roi de Pologne.
			Caſimir IV. 1492.
			Czar.
			Jwan Baſilowitz. 1505.
Charlotte de Savoie, fille de Louis II. duc de Savoie, & d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451. morte en 1483.	Joachim, mort en bas âge.	*Il avoit fait venir S. François de Paule, dans l'eſpérance que ſes prieres obtiendroient du ciel ſa guériſon. Il fit venir auſſi pluſieurs reliques.*	
	CHARLES VIII.		
	François, duc de Berri, mort en bas âge.		
	Louiſe, morte en bas âge.		
	Anne, mariée à Pierre de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu, gouverna ſous Charles VIII. 1522.		
	Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII. qui la répudia pour épouſer Anne de Bretagne. 1502.		
	Enfans naturels.		
	Louis XI. eut *de Phelife Regnard.*		
	Guyette.		
	De Marguerite de Saſſenage.		
	Jeanne, *mariée à Louis, bâtard de Bourbon.*		
	Et Marie, *mariée à Aymar de Poitiers.*		
	Il eut encore une autre fille naturelle, nommée		
	Iſabeau, *mariée à Louis de S. Prieſt.*		

arrêter le bâtard de Rubempré, sur le soupçon qu'il avoit été envoyé par Louis XI. pour s'emparer de sa personne. Ligue entre Charles duc de Berri, frere unique du roi, le comte de Charolois, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, & plusieurs seigneurs mécontens de ce que Louis XI. les avoit dépouillés de leurs charges au commencement de son regne ; Jean d'Anjou duc de Calabre, fils de René roi de Naples, vint se joindre aux princes, & leur amena les premiers Suisses qui ayent paru dans nos armées : ils étoient au nombre de cinq cens. La guerre qui suivit cette ligue eut pour prétexte le soulagement des peuples, & fut delà appellée *du Bien public.* Le comte de Charolois s'approche de Paris, & tente inutilement de prendre cette ville.

1465.

Paul II. donne la pourpre aux cardinaux. Il avoit succédé à Pie II. qui dans sa jeunesse avoit été couronné à Francfort *Poëte Laureat*, par l'empereur Frédéric III. & qui à la fin de sa vie, sans être rebuté par les mauvais succès des anciennes croisades, en vouloit tenter une nouvelle, dont il devoit être le chef: sa mort en empêcha l'exécution.

Bataille de Montlhéri, donnée le 16. juillet, sans que le roi ni le comte de Charolois qui se la donnoient eussent envie de combattre. La perte est égale des deux côtés : le champ de bataille resta aux Bourguignons.

Paix faite par les traités de Conflans & de saint Maur ; elle mit fin à la guerre du *Bien public ;* il y fut arrêté qu'on nommeroit trente-six personnes des trois ordres du royaume pour travailler à la réforme de l'état. Le comte de Charolois soumet les Liégeois qui avoient fait une diversion en faveur du roi.

1466.

Le roi avoit tout accordé par cette paix, espérant tout r'avoir par ses intrigues. Après avoir regagné le duc de Bourbon, il profite de la division qu'il avoit prévu qui se mettroit bientôt entre le duc de Berri & le duc de Bretagne ; il reprend sur son frere la Normandie qu'il lui avoit donnée en appanage par cette paix, & chasse le

Ministres.

Philippe de Comines.

Il paſſa du ſervice du duc de Bourgogne, dont il étoit né ſujet, au ſervice du roi, en 1472. On n'a jamais ſu la véritable cauſe de ce changement. Il mourut en 1509.

Olivier le Daim.

Cet homme de baſſe origine, & qui de barbier de Louis XI. étoit parvenu par ſes intrigues à la plus haute faveur, fut malheureuſement ſous le regne ſuivant, & fut pendu en 1484.

Secretaires des finances.

Etien. Chevalier.

Jean, cardinal de la Balue.

Il parviut de la naiſſance la plus abjecte aux premieres dignités de l'Egliſe ; cet homme avoit été ſimple valet de M. de Beauveau, évêque d'Angers, il eut l'audace & l'habileté, après avoir fait déclarer ſon maître incapable de ſa place, de ſe la faire donner ; il avoit trahi ſon bienfaiteur, Charles de Melun, grand maître de France, qui eut la tête tranchée en 1468. Il trahit par la ſuite dans pluſieurs occaſions le roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de priſon il fut légat en France, & mourut en 1491.

Jean Bourré Duplеſſis.

Pierre Parent.

Guerriers.

Connetables.

Louis de Luxembourg, comte de S. Paul, 1475.

Marechaux de France.

Jean, bâtard d'Armagnac, ſurnommé de Leſcun. 1473.

Joachim Rouault de Gamaches. 1478.

Wolfart de Borſelle, 1487.

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

Philippe de Crevecœur Deſcordes. 1494.

Magiſtrats.

Chanceliers.

Guil. Juvenal des Urſins. 1472.

P. de Morvilliers. 1476.

Pierre d'Oriole. 1485.

Il fut *déchargé* de ſon office en 1483. *Rex exoneravit eum*, & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ce ne fut pas par mécontentement de ſes ſervices, puiſque le roi lui donna la charge de P. P. de la chambre des comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avoit paſſé du ſervice de Bourgogne à celui de France.

Guil. de Rochefort. 1492.

Premiers preſidens.

Yves de Scepeaux. 1461.

Helie de Torrettes. 1461.

Mathieu de Nanterre. 1487.

J. Dauvet. 1471.

Jean le Boulanger. 1481.

J. de la Vacquerie. 1497.

Procureurs du roi.

J. de S. Romain exerçoit en 1483.

Michel de Ponts exerçoit avec le précédent en 1479.

Avocats du roi.

Guil. de Ganai. 1483.

Renaud de Dormans. 1472.

On trouve dans un manuſcrit de Blanchard, qu'il fut préſent, en qualité de maître des requêtes, à la déclaration de 1470. par laquelle le duc de Bourgogne eſt déclaré criminel de leſe-majeſté.

François Hallé exerçoit en 1476.

Pierre Luillier. 1492.

Jean le Maître. 1510.

Robert Thibouſt, vivant en 1487.

Savans & Illuſtres.

Æneas Silvius. 1464.

Beſſarion. 1472.

Angelo Cattho, médecin & aſtrologue de Louis XI. aumônier du roi, puis archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ſes mémoires.

Nic. de Cuſa. 1464.

Enguerrand de Monſtrelet, vers 1468.

J. Fauſte, vers 1467.

Theod. Gaza. 1475.

J. Guttemberg, vivant en 1466.

Nic. Perrot. 1480.

Fr. Philelphe. 1481.

Bapt. Platine. 1481.

P. Schoeffer, vivant encore ſous le regne ſuivant.

Thomas à Kempis. 1471.

J. de Turrecremata. 1468.

Franç. Villon (Corbueil,) vivant en 1460.

Jean Juvenal des Urſins. 1473.

duc de Bretagne de la plûpart des places de ce duché, desquelles il s'étoit emparé ; il en resta cependant encore quelques-unes à ce duc ; ainsi il n'y eut d'exécuté de tout le traité de Conflans que la cession des places de la Somme, que le comte de Charolois s'étoit fait donner & qu'il conserva. Le roi, avant le traité de Conflans, avoit donné l'épée de connétable au comte de Saint Paul, favori du comte de Charolois, comptant par cette grace le rendre suspect à ce prince.

1467.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, meurt : son fils Charles, dit *le Téméraire*, lui succéde. Les Liégeois, de nouveau révoltés, sont battus.

Déclaration portant *qu'il ne sera donné aucun office s'il n'est vacant par mort, résignation ou forfaiture.*

1468.

Etats tenus à Tours, dans lesquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoit se démembrer de la couronne pour être donnée au frere du roi ; il y fut convenu que le duc de Bretagne rendroit les villes par lui prises en Normandie, & qu'on éliroit plusieurs personnes pour la réforme de l'état.

Conférence de Péronne, pour prévenir la guerre qui alloit renaître par l'inéxécution du traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce prince, en même tems qu'il appuyoit la révolte des Liégeois, a l'imprudence de se livrer au duc de Bourgogne, en le venant trouver dans Péronne. Charles, qui apprit les intelligences du roi avec les Liégeois, le retint prisonnier proche de cette même tour où Charles le Simple avoit fini sa vie, il hésita même s'il ne porteroit pas la vengeance plus loin ; enfin il le força à conclure avec lui un traité qui lui fut fort avantageux, & à l'accompagner au siége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avoit lui-même excités à reprendre les armes : il assista à la prise de cette ville. Avant ce traité, Louis XI. avoit promis à Charles duc de Berri son frere, la Champagne & la Brie pour appanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avoit que ces provinces trop voisines

de la Bourgogne, ne devinſſent une nouvelle ſource de diviſions.

1469.

Le duc de Berri, au grand regret du duc de Bourgogne, ſe laiſſe perſuader de recevoir la Guyenne pour appanage au lieu de la Champagne & de la Brie. Le roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis comte de Comminge, & en même tems il punit la perfidie du cardinal de la Balue : ce miniſtre fut convaincu d'avoir entretenu le frere du roi dans ſa révolte, pour ſe rendre néceſſaire, & d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne. Il fut mis en priſon à Loches, & y reſta onze ans ; on ne lui fit point ſon procès, à cauſe des conteſtations qu'il y eut avec le pape ſur la forme de la procédure. Louis XI. inſtitue l'ordre de ſaint Michel. Celui de l'Etoile étoit tombé en diſcrédit.

1470.

Le comte de Warwic mécontent d'Edouard IV. & d'accord avec le duc de Clarence frere d'Edouard, paſſe en France, ſe lie avec le roi, repaſſe en Angleterre, y bat l'armée d'Edouard & le fait priſonnier. Edouard IV. à ſon tour, ſauvé de ſa priſon, bat l'armée du comte de Warwic. Le comte de Warwic défait pour la ſeconde fois l'armée d'Edouard, qui ſe ſauve auprès du duc de Bourgogne. Henri VI. ſort de priſon & remonte ſur le trône.

Le duc de Guyenne, ſans la participation du roi, & pour ſe fortifier contre lui, preſſe le duc de Bourgogne de lui donner en mariage ſa fille unique ; il eſt ſecondé dans cette demande par le connétable de Saint Paul, à qui la guerre étoit néceſſaire pour maintenir ſon crédit, ainſi qu'au duc de Bretagne, qui prévoyoit que le roi ne chercheroit qu'à les abattre, quand il n'auroit plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Déclaration du 3. décembre, portant confiſcation des terres du duc de Bourgogne. Le roi prend S. Quentin, Amiens, Roye & Montdidier. Jean, comte d'Armagnac, qui s'étoit ſauvé à Fontarabie, eſt condamné à mort par arrêt du parlement, pour ſa rébellion ; il fut tué en 1472. au ſiége de Leictoure. On commence à imprimer à Paris.

Evenemens remarquables ſous Louis XI.

1471.

Le duc de Bourgogne prend les armes, & en même tems jette des ſoupçons dans l'eſprit du roi contre ceux qui le faiſoient agir ; il ſe fait une tréve d'un an entre le roi & lui. Le connétable continue de négocier le mariage du duc de Guyenne avec la fille du duc de Bourgogne. Derniere révolution, qui fait triompher la Roſe blanche, & qui remet Edouard IV. ſur le trône d'Angleterre : le comte de Warwic eſt défait & tué dans une premiere bataille ; Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI. en perd une ſeconde, où ſon fils le prince de Galles eſt fait priſonnier & maſſacré par les ordres d'Edouard, à l'âge de dix-huit ans. Cette malheureuſe princeſſe priſonniere d'Edouard, & rachetée enſuite par Louis XI. mourut enfin en 1482. après avoir donné l'exemple du plus grand courage & des plus grands malheurs. Edouard fait maſſacrer Henri VI. & fit mourir ſon frere le duc de Clarence en 1478. Edouard devenu paiſible, craint autant que Louis XI. le mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

1472.

Le duc de Guyenne meurt empoiſonné avec la dame de Monſoreau ſa maîtreſſe, par une pêche qui leur fut donnée, non ſans ſoupçon contre le roi lui-même. Ce prince avoit fiancé Jeanne fille de Henri IV. dit l'*Impuiſſant*, roi de Caſtille, au préjudice de laquelle Iſabelle, ſœur de Henri, & femme de Ferdinand d'Arragon, s'empara du royaume de Caſtille. Les négociations entre le roi & le duc Charles ne ſont qu'un tiſſu de fourberies & de menſonges. Le duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu & à ſang, eſt obligé de lever le ſiége de Beauvais, défendu vaillament par des femmes qui ſe joignirent à la garniſon, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, paſſe enſuite dans la Normandie qu'il ravage, & revient en Flandres. Le roi après ſa retraite reprend une partie des places. Louis XI. regagne le duc de Bretagne. Philippe de Comines paſſe du ſervice du duc de Bourgogne à celui du roi.

1473.

Le duc de Bourgogne, inſtitué héritier par Arnoul duc de Gueldres

à l'excluſion de ſon fils, prend poſſeſſion de cette province. Il forme le projet de faire ériger ſes états en royaume, ſous le titre de royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines, entre le roi & le duc Charles, où la perte du connétable eſt réſolue ; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René duc d'Alençon ; on l'accuſa d'avoir tramé une ligue avec le duc de Bretagne, & il fut condamné à mort ; mais la peine fut commuée en celle d'une priſon perpétuelle. Entrevûe du roi & du connétable, qui vint accompagné de troupes, & qui eut l'inſolence d'exiger qu'il y eût une barriere entre le roi & lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du duc de Calabre. Ligue offenſive & défenſive entre Edouard IV. Charles duc de Bourgogne, & le duc de Bretagne, contre le roi. Le connétable qui étoit en poſſeſſion de la ville de Saint Quentin, ſe fait rechercher par tous les partis ; cette ligue n'a point d'effet par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder ſon royaume de Bourgogne, ſongeoit à s'emparer de toutes les places du Rhin juſqu'à Bâle ; il ſe déclare pour Robert de Baviere archevêque de Cologne, fait le ſiége de Nuitz, & par cette entrepriſe excite la jalouſie de l'empereur, des princes d'Allemagne, & de René duc de Lorraine, auxquels Louis XI. donna ſecretement du ſecours.

1475.

Le roi fait la guerre au duc de Bourgogne ; il conclut un traité avec les Suiſſes, qui commencent à être en conſidération dans l'Europe. C'étoient des alliés d'autant plus ſûrs, qu'ils avoient à ſe plaindre du duc de Bourgogne ; ce prince poſſédoit le comté de Ferette par engagement du duc d'Autriche, & il autoriſoit le gouverneur, qu'il y avoit mis, à toutes les vexations qu'il exerçoit ſur quelques cantons ſes voiſins. Edouard, qui ſe préparoit à la guerre contre la France, eſt regagné par Louis XI. qui avoit des intelligences avec les principaux miniſtres d'Angleterre, il lui en coûtoit pour cela, dit Comines, ſeize mille écus de penſions. Les deux rois concluent à Amiens le 29. août un traité qu'ils confirment à Picquigni ; ils conviennent d'une tréve de ſept ans, ils y arrêtent le

mariage entre le dauphin & Eliſabeth fille d'Edouard, & Louis s'engage de payer tous les ans à Edouard, tant que les deux rois vivroient, une ſomme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bretagne fut auſſi compris dans ce traité : Edouard avoit grand intérêt de le ménager, car le duc de Bretagne retenoit priſonnier le comte de Richemond, ſeul rejetton de la maiſon de Lancaſtre, qui auroit pû cauſer de grands embarras, s'il eût été relâché, & qui en effet monta depuis ſur le trône d'Angleterre ſous le nom de Henri VII. Le duc de Bourgogne ſe voyant abandonné du roi d'Angleterre, & trahi par le connétable, dont le roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI. à Vervins une tréve de neuf années, & convient d'abandonner le connétable ; celui-ci en eſt inſtruit, & va trouver le duc pour le regagner, mais le duc le livre au roi, qui lui fait trancher la tête en place de Gréve le 19. décembre. Le roi donne au duc Charles toute la dépouille du connétable, & lui rend Saint Quentin, & pluſieurs autres villes de Picardie. Le duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le duc de Bourgogne prend la ville de Granſon ſur les Suiſſes ; il eſt attaqué, & ſon armée eſt miſe en déroute : il raſſemble des troupes & met le ſiége devant Morat, où il eſt encore battu par les Suiſſes, ayant à leur tête René duc de Lorraine, qui après reprit Nanci.

1477. 78.

Procès fait à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, convaincu du crime de leze-majeſté ; on lui tranche la tête. Charles fait le ſiége de Nanci, où il s'obſtine, malgré la rigueur de la ſaiſon, qui avoit preſque détruit ſon armée. Le duc de Lorraine, accompagné des Suiſſes, vient au ſecours de la place, & le 5. janvier attaque & défait le duc Charles qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobaſſe Napolitain : il ne laiſſa d'autre héritier que Marie ſa fille unique. En lui finit la ſeconde maiſon de Bourgogne, qui avoit duré près de cent vingt ans ſous quatre princes. Le roi, qui le premier avoit établi l'uſage des Poſtes, juſqu'alors inconnu en France, eſt bien-tôt informé de cet événe-

ment, & en profite pour reprendre pluſieurs villes en Picardie, en Artois & en Bourgogne.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon, ſa datte eſt du 18. Mars 1476.

Le roi, par une politique mal entendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne, & celui de Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle, pour le dauphin; Comines dit au ſujet du duché de Bourgogne, que Louis XI. étoit naturellement ſi ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épouſât l'héritiere de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux de demeurer alliée de la maiſon de France, & qui moyennant ce mariage n'auroit jamais porté les Pays-bas dans la maiſon d'autriche; étrange effet de la jalouſie! il aima mieux laiſſer aller cette puiſſante ſucceſſion à des étrangers, que d'en aggrandir un prince de ſon ſang; il ſe ſaiſit de l'Artois. Les états de Flandre s'emparent du gouvernement & de la perſonne de Marie de Bourgogne; elle voit exécuter ſes deux plus fidéles miniſtres, Hugonet ſon chancelier, & Imbercourt, à qui ſes prieres & ſes larmes ne purent ſauver la vie. Elle épouſe Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. L'empereur érige l'Autriche en archiduché en faveur de ſon fils.

Établiſſement des cent gentilshommes *au Bec de corbin.*

Traité de tréve entre le roi & Edouard IV. durant leur vie & cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13. février: par ce traité Louis XI. s'engage à payer cinquante mille écus par lui ou par ſes ſucceſſeurs, pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette tréve doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique; premierement elle empêchoit Edouard de ſe joindre à Maximilien, en ſecond lieu, en laiſſant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions ſur la Normandie & les provinces qui ſont au-delà de la Loire: elle donnoit cependant le tems aux François de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & aux rois d'en profiter, pour ſe fortifier & ſe mettre enfin en état, comme il arriva ſous Henri II. d'achever de reconquérir ſur les Anglois tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur le royaume de France. (*Paral. des Rom. & des Franç.*)

1479.

Maximilien rompt la tréve qui étoit entre le roi & lui : le roi s'empare de la Franche-comté.

Siége de Terouéne, levé par Maximilien après la bataille de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui & les François. Le vice-amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte Hollandoise, forte de quatre-vingt navires dont il s'étoit emparé. Commencement de l'empire du Czar.

1480. 81.

Les Suisses commencent à être à la solde du roi, à la place des francs Archers établis par Charles VII. il y joignit aussi dix mille hommes d'infanterie Françoise, qui n'étoit plus entretenue, comme sous le regne précédent, par les bourgs & villages, mais qu'il payoit lui-même.

Le cardinal de la Balue est mis hors de prison par l'entremise du cardinal de la Rovere. Tréve avec Maximilien. Charles d'Anjou, comte du Maine, à qui René d'Anjou son oncle avoit donné la Provence, laisse au roi par son testament cette province & ses droits sur Naples & Sicile ; le roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean de Cossé, sénéchal de Provence, & à Palaméde de Forbin, qu'il fit gouverneur de Provence & de dauphiné.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chute qu'elle fait à la chasse. Traité d'Arras, où est arrêté le mariage du dauphin avec Marguerite, fille de Marie. Marie avoit aussi laissé un fils, qui depuis épousa Jeanne, fille de Ferdinand & d'Isabelle, d'où est venu Charles-quint. Il y a une chose digne de remarque dans ce traité, c'est que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI. l'engagement des princes de son sang, *subrogés au lieu des pairs.*

1483.

Edouard IV. dont la fille devoit épouser le dauphin par le traité de Picquigni, fut offensé du Traité d'Arras, mais Louis XI. l'avoit

mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avoit excitée entre ce prince & Jacques III. roi d'Ecosse. Edouard mourut peu de tems après, empoisonné, dit-on, par son frere Richard III. qui, pour recueillir le fruit de son crime, fit mourir les deux fils d'Edouard, dont il ne laissa regner l'aîné que deux mois, & monta sur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V. & la brièveté de son regne fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des rois d'Angleterre.

Louis XI. dit Comines, *étoit humble en paroles & en habits..... Il étoit naturellement ami des gens de moyen état ; il étoit leger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit assez craintif de sa propre nature....* Il disoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faisoit de ne pas garder assez sa dignité, *lorsqu'orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il disoit encore *que tout son conseil étoit dans sa tête*, parce qu'en effet il ne consultoit personne : ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter sur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le roi & tout son conseil. Il étoit jaloux de son autorité au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoissance, & ayant appris que quelques-uns de ses officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne se précipitât, il les chassa tous. Avare par goût, & prodigue par politique ; méprisant les bienséances ; incapable de sentiment ; confondant l'habileté avec la finesse, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal ; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer ; né cependant avec de grands talens dans l'esprit ; &, ce qui est singulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que sa forme de vie, son caractere, & tout son extérieur auroient semblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ ving-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille francs.

Il avoit une plaisante superstition, il ne vouloit point entendre

parler d'affaires le jour des Innocens. Il ne vouloit pas non plus prêter ſerment ſur la croix de ſaint Lo, (car l'uſage de jurer ſur les reliques ſubſiſtoit encore,) cette croix de ſaint Lo l'emportoit alors ſur toutes les reliques, même ſur celles de ſaint Martin ſi révérées, & ſi redoutables ſous la premiere race. Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de reſpect pour l'inſtrument de notre ſalut; mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de ſon tems : ceux qui ſe parjuroient en jurant ſur cette relique mouroient, croyoit-on alors, miſérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à ſa parole. C'eſt lui qui a honoré les armoiries des Médicis de l'écuſſon de France. Il eut d'abord intention de ſe rendre chef de l'ordre de la Toiſon, & de la conférer à la mort de Charles *le Téméraire*, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal.

1483. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1483.

ANNE de France, dame de Beaujeu, sœur de Charles, a le gouvernement de la personne du roi, comme l'avoit ordonné Louis XI. sans qu'il y eût de régent en France.

1484.

Il lui est confirmé par les états généraux assemblés à Tours, malgré les oppositions du duc d'Orléans, qui, en sa qualité de premier prince du sang, vouloit avoir la principale autorité. On établit dans ces états un conseil de dix personnes, où devoient assister les princes du sang; savoir, le duc d'Orléans président, le comte d'Angoulême, le connétable de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, Pierre de Beaujeu, le comte de Dunois. L'ordonnance faite sur la réquisition de ces états, est la premiere qui ait permis à toutes sortes de personnes d'*ester* en jugement par procureur.

1485.

La dame de Beaujeu, qui s'étoit rendue la maîtresse, conclut un traité à Montargis avec les rébelles de Bretagne. Brouilleries de la dame de Beaujeu & du duc d'Orléans qui se retire en Bretagne avec le comte de Dunois, fils du fameux comte de Dunois. Il y avoit déja fait un voyage, attiré par Landois, favori de François II. duc de Bretagne, qui, voulant se faire un appui de ce prince, contre tous les seigneurs de Bretagne irrités de sa faveur, le flattoit de l'espérance de lui faire épouser Anne de Bretagne. Mais le duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontens se trouverent les plus forts en Bretagne, & Landois fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le duc conclut un traité avec Maximilien & le duc d'Orléans. La dame de Beaujeu mene une armée en Guyenne, & le roi s'empare

CHARLES VIII. *parvient à la couronne l'an 1483, âgé de treize ans & deux mois. Il fut sacré à Rheims par l'Archevêque Pierre de Laval.*

Du Haillan raconte une chose bien folle, & qu'il a l'audace de rapporter sur un simple *ouï-dire*, c'est que plusieurs ont cru que Charles VIII. étoit un fils supposé: d'autres, qu'il étoit bien le fils du roi, mais non de la reine sa femme Charlotte de Savoie qu'il n'aimoit guere.

FEMMES.	ENFANS.	1498. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, laquelle étoit élevée à la cour de France, où elle portoit le titre de *Madame la Dauphine*, devoit épouſer Charles VIII. mais elle fut renvoyée, & le roi épouſa		CHARLES VIII. *meurt au château d'Amboiſe le ſept avril 1498. âgé de près de vingt-ſept ans. Il avoit regné quinze ans.*	*Papes.* Sixte IV. 1484. On croit que ce pape eſt le premier qui ait mis ſon buſte ſur la monnoie. Innocent VIII. 1492. Alexandre VI. 1503. *Maiſon Othomane.* Bajazet II. abdique 1512. *Empereurs.* Frédéric III. 1493. Maximilien. 1519. *Rois d'Eſpagne.* Ferdinand. 1516. Iſabelle. 1504. *Rois de Portugal.* Jean II. 1495. Emanuel le Grand. 1521. *Rois d'Angleterre.* Richard III. 1485. Henri VII. 1509. *Rois d'Ecoſſe.* Jacques III. 1488. Jacques IV. 1513. *Rois de Dannemarc & de Suède.* Jean. 1513. *Rois de Pologne.* Caſimir IV. 1492. Albert. 1501. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1505.
Anne de Bretagne le 13. décembre 1491. morte en 1513.	Charles Orland, mort jeune. Charles, mort peu après ſa naiſſance. François, mort peu après ſa naiſſance. Anne, morte en bas âge. Charles VIII. eut *une fille naturelle, nommée* Camille Palvoiſin.		

du comté de Comminge, pour punir le comte d'avoir donné de mauvais conseils au duc de Bretagne.

Richard III. le meurtrier de son frere & de ses deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-tems de son crime, car cette année Henri, de la maison de Lancastre par sa mere, défit & tua Richard, & fut roi sous le nom de Henri VII. ainsi la branche de Lancastre qui avoit commencé à regner par Henri IV. remonta sur le trône, d'où elle avoit été chassée par Edouard IV. qui étoit de celle d'York. Dans Richard III. finit la race des rois Angevins, surnommés Plantagenets. La France servit Henri VII. dans cette grande entreprise. Ce qui est étonnant, c'est que ce Henri VII. si digne de la couronne par ses grandes qualités, & qui mérita d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre, n'étoit peut-être pas gentilhomme. Il ne descendoit point de Henri VI. mais il rapportoit comme lui son origine par les femmes au grand Edouard III. Edouard entr'autres enfans eut un fils nommé Jean de Gand, duc de Sommerset, qui fit la branche de Lancastre: ce Jean de Gand eut une arriére petite fille, nommée Marguerite de Sommerset, laquelle épousa Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Cet Edmond étoit fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avoit d'autre noblesse ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, & dont la figure lui valut l'honneur d'épouser Catherine de France, veuve de Henri V. & mere de Henri VI. voilà le grand pere de Henri VII. lequel par conséquent n'avoit d'autre droit à la couronne, que d'être le fils de Marguerite, arriére petite-fille d'Edouard III.

1486. 87.

Guerre contre le duc de Bretagne. On détache de la ligue le duc d'Angoulême & le connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il étoit sous le regne précédent, s'étoit lié aux rebelles: on le fait prisonnier. Le roi en 1487. prend plusieurs villes, mais il leve le siége de Nantes; il a d'ailleurs de grands avantages contre l'Archiduc du côté de l'Artois.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Guillaume Briçonnet, cardinal. 1514.	Connetables.	Chanceliers.	Rod. Agricola. 1486.
Secretaires des finances.	Jean de Bourbon. 1488.	Guil. de Rochefort. 1492.	Annius de Viterbe. 1492.
Jean Bourré du Pleſſis.	Marechaux de France.	Adam Fumé, G. D. S. 1494.	Herm. Barbarus. 1493.
Florimond Robertet, qui a commencé à donner à cette charge tout ſon éclat & toute ſon autorité.	Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.	Etienne Bertrand. 1483.	Gabr. Biel. 1495.
	Phil. de Crevecœur Deſcordes. 1494.	Robert Briçonnet. 1497.	M. Boiardo, vers 1490.
	Jean de Baudricourt. 1499.	Gui de Rochefort. 1507.	Oliv. le Daim. 1484.
		Premiers présidens.	Martial de Paris, vers 1490.
		Jean de la Vacquerie. 1497.	Jean Michel, premier médecin de Charles VIII. 1495.
		Pierre de Courtardi. 1505.	J. Pic de la Mirandole. 1494.
		Procureurs du roi.	Ange Politien. 1494.
		Jean de Nanterre, reçu en 1484.	Jer. Savonarole. 1498.
		Chriſtophe de Carmone, vivant en 1499.	
		J. Luillier. 1496.	
		J. Burdelot. 1507.	
		Avocats du roi.	
		Jean de Nanterre, vivant en 1488.	
		Pierre de Courtardi. 1505.	
		Jean de Montmirail, reçu en 1491.	
		Guil. Volant, reçu en 1497.	

Evenemens remarquables ſous Charles VIII.

1488. 89.

Bataille de Saint Aubin, où le duc d'Orléans eſt fait priſonnier. Si ce prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement, *car elle en étoit un peu épriſe*, (Brantôme.) C'étoit Louis II. ſire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, qui commandoit l'armée du roi. Il venoit d'épouſer Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpenſier, le plus illuſtre parti du royaume par ſa naiſſance & par ſes biens. Il fut tué à la bataille de Pavie. Mort du duc de Bretagne, qui ne laiſſe que des filles. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce prince en 1489. épouſe par procureur Anne de Bretagne.

1490. 91.

Le roi, ſans conſulter ſa ſœur la dame de Beaujeu, rend la liberté au duc d'Orléans. Les partiſans de ce prince qui étoient auprès de la ducheſſe de Bretagne, & le prince lui-même, agiſſent pour rompre ſon mariage avec Maximilien. Charles VIII. en 1491. épouſe Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien, à qui il renvoie ſa fille Marguerite qu'il avoit fiancée: c'eſt cette Marguerite qui fut mariée à l'infant d'Eſpagne, enſuite au duc de Savoie, & qui depuis, étant devenue veuve, fut gouvernante des Pays-Bas. Charles & Anne ſe cédent mutuellement leurs droits ſur la Bretagne. La premiere monnoie qui ait eu un buſte en France, eſt celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII. & pour Anne de Bretagne. (*Bizot.*) La ville d'Aquila battit une monnoie en l'honneur de ce prince, dont la légende étoit françoiſe.

1492.

Henri VII. jaloux de l'augmentation de puiſſance que donnoit à Charles VIII. ſon mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien; il met le ſiége devant Boulogne, & puis s'accommode. La domination des Maures en Eſpagne finit par la priſe de Grenade. Chriſtophe Colomb, aidé par Ferdinand & Iſabelle, découvre l'Amérique; vers l'an 1402. Jean de Bethencourt, Gentilhomme

Normand, chambellan de Charles VI. & couſin de l'amiral de France, avoit déja voyagé aux iſles Canaries, & s'en étoit fait déclarer ſouverain.

1493.

Charles VIII. dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, & perdant le réel pour une chimere, fait la paix avec le roi des Romains, ſans conſerver les avantages qu'il avoit eus ſur lui, & avec le roi d'Arragon, à qui il rend la Cerdaigne & le Rouſſillon, ſans même exiger de lui trois cens mille écus que Louis XI. avoit donnés. Le royaume de Naples continuoit à être le théatre des plus grandes révolutions. (Voy. l'an 1255. & 1292.) La premiere maiſon d'Anjou y avoit fini dans la perſonne de Jeannelle en 1435. La deuxiéme maiſon d'Anjou fut moins heureuſe que la premiere: elle y avoit été appellée dès 1382. pour venger les entrepriſes que les différentes branches de la premiere faiſoient les unes ſur les autres, enſorte que ces deux maiſons ſe trouverent à la fin contemporaines, l'une regnant, l'autre toujours prête à regner & ne regnant jamais. La premiere maiſon s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les deſcendans de Louis, chef de la deuxiéme maiſon, ne purent défendre le trône de Naples contre les rois d'Arragon, (Voy. les années 1255. 1292. & 1382.) qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces rois fut Alphonſe mort en 1458. qui fit reconnoître Ferdinand ſon fils bâtard pour ſon héritier dans le royaume de Naples. C'eſt ce Ferdinand qui y regnoit lors de l'entrepriſe de Charles VIII.

Les différends ſurvenus entre Ferdinand le Catholique & Jean II. roi de Portugal au ſujet de leurs conquêtes, engagerent le pape Alexandre VI. à en fixer les limites, par une ligne méridienne, qui s'appella ligne de *Marcation*, mais les Eſpagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le pape avoit marqué, en reglerent un autre, qui s'appella ligne de *Démarcation*, à cauſe qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

1494.

Départ du roi pour l'Italie, de Veſc & Guillaume Briçonnet;

dit le cardinal de S. Malo, frere du chancelier, furent les principaux moteurs de cette entrepriſe, dont l'amiral de Graville n'étoit pas d'avis, & qui avoit pour fondement les droits de la maiſon d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun ſuivant leur intérêt : les Vénitiens, par l'eſpérance de s'aggrandir au milieu des troubles, Alexandre VI. pour procurer des établiſſemens à ſa famille, mais ſur tout Ludovic Sforce qui avoit formé le projet d'uſurper le duché de Milan ſur ſon neveu Galeas, qu'il méditoit d'empoiſonner, & qui vouloit donner aſſez d'affaires à Ferdinand roi de Naples, dont la petite-fille avoit épouſé Galeas, pour l'empêcher de s'en venger. Ferdinand ſaiſi de terreur meurt d'apoplexie. Alphonſe ſon fils lui ſuccede. Jean Galeas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoiſonné, & quoiqu'il eût laiſſé un fils, Ludovic Sforce eſt fait duc de Milan, & en reçoit l'inveſtiture de l'empereur. Le roi eſt reçu dans Florence le 17. novembre; il entre dans Rome en vainqueur à la lueur des flambeaux le 31. décembre. Dès le 6. ſeptembre de cette même année, André Paléologue, deſpote de Romanie, ſeul héritier de l'empire de Conſtantinople, après la mort de Conſtantin Paléologue ſon oncle, que Mahomet II. en avoit dépouillé, céda tous ſes droits ſur l'empire de Conſtantinople au roi Charles VIII. & à ſes ſucceſſeurs; cette donation fut faite à Rome en préſence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de ſa majeſté.

Le roi délivre la ville de Sienne du joug des Toſcans, qui bientôt la remirent en ſervitude.

1495.

Charles VIII. fait des actes de ſouveraineté dans Rome. Alexandre VI. capitule avec lui, & entr'autres conditions lui livre Zizime frere de Bajazet, dont le roi pouvoit faire uſage, dans la vue qu'il avoit de déclarer la guerre aux Turcs; on dit qu'il avoit été empoiſonné.

Alphonſe, roi de Naples, voyant ſes ſujets ébranlés à l'approche du roi, & ſentant qu'il n'étoit pas aimé, remet ſa couronne à ſon fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage & chéri des peuples; mais la terreur du nom François étoit trop grande pour qu'il pût

s'oppoſer à leurs progrès. Ferdinand ſe retire, & Charles VIII. entre victorieux dans Naples le 21. février avec les ornemens impériaux. Toutes ces conquêtes ſe font en moins de ſix mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des François.

Ligue conclue à Veniſe entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe dit le *Beau* ſon fils, Ferdinand roi d'Arragon, Ludovic Sforce & les Vénitiens, pour chaſſer Charles VIII. d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoue, donnée le 6. juillet contre l'armée des confédérés, commandés par le marquis de Mantoue, facilita ſon retour, & lui donna le moyen d'aller au ſecours du duc d'Orléans aſſiégé dans Novarre par Ludovic. Mais il fallut rendre Novarre, ainſi que le port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitte pour quelque argent qu'il donna au roi & au duc d'Orléans, & pour une promeſſe qu'il comptoit bien ne de ne pas tenir, d'envoyer du ſecours aux François reſtés dans le royaume de Naples. Malgré la bataille de Seminare gagnée par d'Aubigni, le royaume de Naples eſt repris en auſſi peu de tems qu'il avoit été conquis; Ferdinand y eſt rappellé par ſes ſujets, & eſt ſecondé par Gonſalve de Cordoue, ce fameux général de Ferdinand le Catholique roi d'Eſpagne.

1496.

Ferdinand, roi de Naples, ne jouit pas long-tems de ce retour de fortune; il meurt ſans laiſſer d'enfans: Frédéric ſon oncle lui ſuccéde. Guichardin remarque que dans l'eſpace de trois ans le royaume de Naples eut cinq rois, Ferdinand, Alphonſe, Ferdinand II. Charles VIII. & Frédéric. Le comte de Montpenſier, que Charles VIII. avoit fait viceroi de Naples, meurt de la peſte à Pouzzoles.

1497.

Malgré l'événement funeſte de l'entrepriſe de Naples, on vouloit engager de nouveau le roi à la reprendre, ou du moins à envoyer le duc d'Orléans pour s'emparer de Gênes; mais le duc d'Orléans qui voyoit la ſanté du roi chancellante, & que la mort du dauphin,

âgé de trois ans, rendoit l'héritier préſomptif de la couronne, crut ne devoir pas s'éloigner, ni ſouffrir que le roi repaſſât les monts : ce prince lui-même n'en avoit pas grande envie, il étoit amoureux à Tours d'une des *filles de la reine*, (c'étoit ainſi qu'on appelloit les filles de qualité qu'Anne de Bretagne commença la premiere à prendre auprès d'elle.) Etabliſſement du grand conſeil en cour ſouveraine ; le chancelier en eſt le chef. François I. créa un premier préſident, (qui fut ſupprimé dans la ſuite) & attribua à cette cour la connoiſſance des procès concernant tous les bénéfices conſiſtoriaux. Louis XIV. en 1690. créa un premier préſident & huit préſidens en titre d'office, qui furent ſupprimés en 1738. & que Louis XV. remplaça par un conſeiller d'état & huit maîtres des requêtes. Charles VIII. ainſi que ſon prédéceſſeur, eut des Suiſſes dans ſes armées : il y ajouta des Lanſquenets, c'eſt-à-dire de l'infanterie Allemande. L'infanterie Françoiſe, compoſée du rebut de la nation, n'étoit alors dans nulle eſtime.

Charles VIII. dit Comines, *ne fut jamais que petit homme de corps & peu entendu ; mais il étoit ſi bon, qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure créature.*

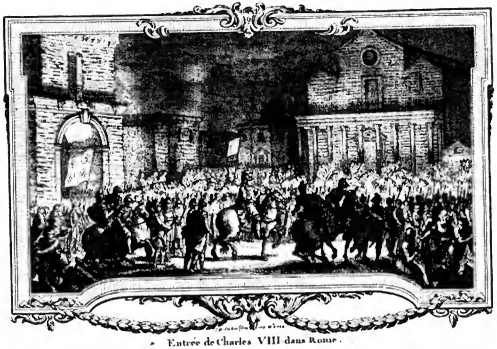

Entrée de Charles VIII dans Rome.

1498. *Avénemens à la couronne.*

LOUIS XII. *surnommé* le Pere du peuple, *petit-fils de Louis duc d'Orléans & de Valentine de Milan, & fils de Charles duc d'Orléans, parvient à la couronne l'an* 1498. *âgé de trente-six ans. Il se fit sacrer à Rheims par l'archevêque Guillaume Briçonnet; il avoit pour devise un Porc-épic, avec ces mots,* Cominus & eminus.

Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII. on soutint que Louis duc d'Orléans ne pouvoit succeder, & étoit déchu de son droit à la couronne pour avoir servi le duc de Bretagne, & avoit porté les armes contre la France?

EVENEMENS REMARQUABLES.

1498.

CE fut au sujet de Louis de la Trimouille, qui avoit défait & pris Louis XII. à la bataille de Saint Aubin, que ce prince dit, lorsqu'il fut parvenu à la couronne, *que le roi de France ne vengeoit pas les querelles du duc d'Orléans.*

On ne devoit pas s'attendre que le duc d'Orléans, qui s'étoit opposé à la seconde entreprise sur le royaume de Naples, dût reparoître en Italie aussi-tôt qu'il eut hérité de la couronne. Les facilités qu'il y trouva l'y déterminerent. Alexandre VI. vouloit procurer un établissement en France au cardinal César Borgia son fils, qui étoit dégoûté de l'état ecclésiastique, & qui en effet fut créé duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étoient brouillés avec le duc de Milan. Ces deux puissances rechercherent Louis XII. qui, outre les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avoit les siens à exercer sur le Milanois. Valentine de Milan sa grand'mere, sœur unique du dernier duc de la famille des Viscomti, en étoit la seule héritiere; Galéas, pere de Valentine, l'avoit ainsi déclaré par son contrat de mariage avec Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. Ce contrat avoit été confirmé par le pape, autant qu'il étoit en lui, l'empire vacant; & l'empereur donna depuis l'investiture de ce duché à Louis XII. en 1501. mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épousé la bâtarde du duc de Milan, s'en étoit fait duc, & Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en descendoit, y regnoit alors, après avoir fait empoisonner son neveu, & en avoit reçu l'investiture du même empereur dès l'an 1495.

Edit, par lequel il est ordonné qu'à l'avenir les baillis & sénéchaux seroient gradués.

FEMMES.	ENFANS.	1515. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Louis XI. mariée en 1476. Louis XII. en 1498. fit déclarer ſon mariage nul, & Jeanne ſe retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades en 1501. morte en 1504.		LOUIS XII. *meurt dans ſon hôtel des Tournelles à Paris le premier janvier 1515. âgé de cinquante-trois ans ; il en avoit regné dix-ſept. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
			Alexandre VI. 1503.
			Pie III. 1503.
			Jules II. 1513.
			Léon X. 1521.
			Maiſon Othomane.
			Bajazet II. abdique 1512.
			Selim I. 1520.
			Empereur.
			Maximilien I. 1519.
			Rois d'Eſpagne.
Anne de Bretagne, mariée le 8. janvier 1499. morte le 9. janvier 1513.	Deux princes morts au berceau.	A ſa mort les *crieurs des corps*, en ſonnant leurs clochettes, crioient le long des rues, *le bon roi Louis pere du peuple eſt mort.*	Ferdinand. 1516.
	Claude, qui épouſa François I. roi de France.		Iſabelle. 1504.
	Renée, qui épouſa le duc de Ferrare, morte en France en 1575. Sa fille épouſa François duc de Guiſe.		Philippe I. 1506.
			Roi de Portugal.
			Emanuel le Grand. 1521.
Marie d'Angleterre, qui étoit ſœur de Henri VIII. mariée l'an 1514. remariée trois mois après la mort du roi au duc de Suffolc, morte en 1534. Elle avoit été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.			*Rois d'Angleterre.*
			Henri VII. 1509.
			Henri VIII. 1547.
			Rois d'Ecoſſe.
			Jacques IV. 1513.
			Jacques V. 1542.
			Rois de Dannemarc & de Suéde.
			Jean. 1513.
			Chriſtiern II. chaſſé 1523.
			Rois de Pologne.
			Albert. 1501.
			Alexandre. 1506.
			Sigiſmond I. 1548.
			Czars.
			Jwan Bazilowitz. 1505.
			Baſile Jwanowitz. 1533.
			Maximilien lui donna le titre d'empereur.

Evenemens remarquables sous Louis XII.

1499.

Louis XII. épouse Anne de Bretagne : la destinée de cette princesse étoit singuliere. Elle fut femme de Charles VIII. en faisant une espece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épousé par procureur ; & elle ne se maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne sa premiere femme ; il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite : à la mort de Charles VIII. il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul, & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. Jean Standons, inhumé dans la chapelle de Montaigu, fut banni de France, pour avoir parlé témérairement sur cet événement : il fut rappellé peu après, & décéda à Paris l'an 1501.

La cour souveraine de Normandie, dite l'Echiquier, est érigée en parlement, & rendue perpétuelle. Le roi dispense Philippe, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche & seigneur des Pays-bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les comtés de Flandre & d'Artois. Il envoie son chancelier Gui de Rochefort recevoir cet hommage à Arras.

Conquête du Milanez, faite dans l'espace de vingt jours par l'armée du roi, sous la conduite de Louis de Luxembourg comte de Ligni, de Robert Stuart seigneur d'Aubigni, & de Jean-Jacques Trivulce seigneur Milanois. Le roi fait son entrée dans Milan le 6. Octobre, & en laisse le gouvernement à Trivulce. Gênes se soumet.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce qui avoit été chassé du Milanez, y étoit rentré, & avoit repris plusieurs places. Le roi envoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui d'intelligence avec les Suisses de l'armée de Ludovic, fait ce duc prisonnier ; on le conduisit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Cet événement rend le roi encore une fois maître du Milanez. Charles d'Amboise, frere du cardinal, en est fait gouverneur.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & illuſtres.*
George, cardinal d'Amboiſe. 1510.	Marechaux de France.	Chanceliers.	Americ Veſpuce. 1508.
Le Roi Chavigni, grand aumônier.	Jean-Jacques Trivulce. 1518.	Gui de Rochefort. 1507.	Phil. Beroald. 1505.
Secretaires des finances.	Charles d'Amboiſe de Chaumont. 1511.	Jean de Ganai. 1512.	Ambr. Calepin. 1510.
Florimond Roberret.	Jacques de Chabanes de la Palice. 1524.	Etienne Poncher. 1524.	Demetr. Chalcondyle. 1513.
Robert Gedoin.	Robert Stuart d'Aubigni. 1543.	Premiers presidens.	Ant. Urceus Codrus. 1500.
B. Bochetel.		Jean de Ganai. 1512.	Chriſt. Colomb. 1506.
		Antoine Duprat. 1535.	Philippe de Comines. 1509.
		Procureurs du roi.	Jean Deſpautere, après 1514.
		Guillaume Rogier. 1523.	Jerôme Dônat, vers 1499.
		Avocats du roi.	Marſile Ficin. 1499.
		Jean Olivier, vivant en 1517.	S. François de Paule. 1507.
		Roger Barme, vivant en 1517.	Rob. Gaguin. 1502.
		Jean le Liévre. 1521.	Octav. de S. Gelais. 1502.
			Jean le Maire, vers 1510.
			Olivier de la Marche. 1502.
			Louis Vivès, vers 1500.

Louis XII. & Ferdinand le Catholique, roi d'Eſpagne, conviennent de partager le royaume de Naples.

Naiſſance de Charles-Quint le jour de ſaint Mathias, jour qui fut conſtamment heureux pour ce prince dans la ſuite de ſa vie. Maximilien diviſe l'empire en dix cercles ; il en inſtitue ſix en 1500. & quatre en 1512.

1501.

Louis XII. & Ferdinand font la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, & Stuart d'Aubigni, commandoient l'armée Françoiſe, & Gonſalve de Cordoue, dit *le grand Capitaine*, celle du roi Catholique.

Frédéric, roi de Naples, traite avec Louis XII. à qui il céde tous ſes droits ; il ſe retire en France, & il meurt à Tours en 1504. La Trimouille épouſa depuis en 1522. Anne de Laval, petite-fille de Frédéric, ce qui fonde ſes prétentions ſur le royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une tréve avec lui. Création du parlement d'Aix.

1502.

Les François & les Eſpagnols ſe brouillent pour le partage du royaume de Naples. Les François ont d'abord l'avantage. Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis qui en avoit été chaſſé lors du voyage de Charles VIII. en Italie. Louis XII. maintient cet état en république.

1503.

Traité entre Louis XII. & Ferdinand le Catholique, conclu à Lyon par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France & Charles de Luxembourg (depuis Charles-Quint) les rois de France & d'Eſpagne ſe deſſaiſiroient, le premier, du royaume de Naples, le ſecond, des duchés de Calabre & de la Pouille, en faveur de la jeune princeſſe & du jeune prince. Conſéquemment à ce traité, Louis XII. envoya ordre à ſes généraux de reſter dans l'inaction. Ferdinand, moins fidéle à ſes engagemens, mande à Gonſalve de

n'y avoir point d'égard. Gonſalve continue la guerre ; Hugues de Cardonne & Antoine de Leve lui amenent du ſecours. D'Aubigni eſt défait à la bataille de Seminare le vendredi 21. avril par Antoine de Leve, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant ; & le 28. du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cerignole gagnée par Gonſalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement de l'action, (& en qui finit la branche d'Armagnac, deſcendant de Caribert, fils de Clotaire II.) entraîna la perte du royaume de Naples. On dit que ces deux journées ſont l'époque de la ſuperſtition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

Mort d'Alexandre VI. le 18. août. François Piccolomini qui lui ſuccéde ſous le nom de Pie III. meurt vingt-cinq jours après. Le cardinal de la Rovere eſt fait pape ſous le nom de Jules II. après avoir amuſé le cardinal d'Amboiſe, qui auroit pû être élu s'il n'avoit point fait partir de Rome les troupes Françoiſes. Ces révolutions de la cour de Rome acheverent de perdre les affaires de France, dont l'armée commandée ſucceſſivement par la Trimouille, par le marquis de Mantoue battu au paſſage du Gariglian, & par le marquis de Saluces défait au même lieu, ſe détruiſit par la contagion & par le défaut de payement.

1504.

Les trois armées que le roi avoit fait marcher contre Ferdinand, pour ſe venger de ſes perfidies, lui couterent beaucoup, & ne lui produiſirent aucun avantage.

Céſar Borgia eſt enlevé par Gonſalve, & envoyé en Eſpagne, où il mourut trois ans après. Le roi des Romains accorde l'inveſtiture du Milanez à Louis XII. Mort d'Iſabelle de Caſtille. Cette princeſſe, ſœur de Henri IV. dit l'*Impuiſſant*, avoit ſuccédé à ſon frere au préjudice de Jeanne ſa niéce, qu'elle fit déclarer bâtarde, & qu'en effet on prétendoit que la reine avoit eûe de Bertrand de la Cueva, d'accord avec ſon mari, qui regrettoit de n'avoir point d'héritier. Iſabelle, quoiqu'âgée de trente-deux ans, épouſa Ferdinand qui n'en avoit que ſeize ; ils eurent entr'autres enfans Jeanne, dite *la Folle*, femme de Philippe, ſurnommé *le Beau*, fils de l'empereur Maximilien.

De ce mariage nâquit Charles-Quint. L'archiduc Philippe ſuccede à Iſabelle ſa belle-mere dans le royaume de Caſtille, dont l'adminiſtration avoit été réſervée à Ferdinand, par le teſtament d'Iſabelle; mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe ſon gendre en Eſpagne.

1505. 6. 7.

Ferdinand, pour dépouiller ſon gendre Philippe de la Caſtille, tente d'épouſer cette même Jeanne, fille de Henri IV. qu'il avoit fait déclarer bâtarde : n'ayant pû y réuſſir, il épouſe Germaine de Foix, fille de la ſœur de Louis XII. qui donne pour dot à ſa niéce ſes droits ſur le royaume de Naples.

Le comté de Nevers eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger. Le roi avoit confirmé, par un traité conclu à Blois, la promeſſe de marier ſa fille Claude avec Charles, fils de Philippe; les conditions en étoient trop onéreuſes à Louis XII. pour qu'il les tînt : il fut arrêté dans les états tenus à Tours, que le mariage ne ſe feroit point, & la princeſſe Claude fut fiancée à François comte d'Angoulême. Mort de Philippe, roi de Caſtille. Les Génois ſe révoltent contre Louis XII. qui repaſſe les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, & leur pardonne. Il avoit mis ſur ſa cotte d'armes pour deviſe, *Non utitur aculeo rex cui paremus :* c'étoit un roi des Abeilles environné de ſon eſſain. Entrevue du roi & de Ferdinand à Savonne.

Le roi, ſuivant l'intention de Philippe, eſt déclaré par les états de Flandre, tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche, & il lui donne Philippe de Croui ſeigneur de Chiévres pour gouverneur.

Comté de Nemours érigé en duché-pairie en faveur de Gaſton de Foix.

1508.

Ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens, entre le pape Jules II. l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne Ferdinand, par le cardinal d'Amboiſe; & Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas. Cette princeſſe étoit fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne : ayant été fiancée à Charles VIII.

qui la renvoya, puis mariée à Jean infant d'Eſpagne, qui la laiſſa veuve peu de tems après, elle finit par épouſer Philibert II. duc de Savoie, mort en 1504. elle mourut en 1530. Elle a compoſé divers ouvrages en proſe & en vers.

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII. en perſonne, contre les Vénitiens le 14. mai. Il avoit ſous lui les maréchaux de Chaumont & de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trimouille, &c. L'Alviane commandoit les Vénitiens. Le pape & le roi des Romains profiterent, ainſi que le roi, des ſuites de cette victoire, & dépouillerent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'auroit cru les Vénitiens perdus? Mais ce que l'on a dit eſt bien vrai, *que les grandes puiſſances s'affoibliſſent en s'uniſſant*. Le roi des Romains n'avoit envoyé que peu de troupes à l'armée des confédérés. Ferdinand devenoit ſuſpect par la reſtitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avoient faite. Le pape commençoit à être jaloux du roi de France; tout cela détermina Louis XII. qui ne ſe portoit pas bien, à repaſſer les monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avoient perdues, & font lever à Maximilien le ſiége de Padoue.

1510.

Jules II. qui avoit obtenu par la ligue de Cambrai à peu près ce qu'il vouloit, n'avoit plus d'autre crainte que de voir les François en Italie. Il ſe ligue contre eux avec Ferdinand, avec Henri VIII. roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venoit de ſuccéder à ſon pere Henri VII. & avec les Suiſſes, mécontens de ce que le roi leur avoit refuſé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs penſions. Jules II. preſſe vivement la guerre contre le duc de Ferrare, & manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le chevalier Bayard dans la petite ville de ſaint Felix. Cependant le roi mécontent du pape, aſſemble un concile national à Tours, où ſe trouva le cardinal de Gurce envoyé de l'empereur, & dans lequel on convint d'aſſigner un concile général à Piſe.

Evenemens remarquables ſous Louis XII.

1511.

Jules II. prend la Mirandole en perſonne. Chaumont meurt. Trivulce prend ſa place. Le pape qui eſt cité au concile général de Piſe par Louis XII. & par le roi des Romains, en convoque un de ſon côté au palais de Latran. Journée de la Baſtide, où Bayard défait les troupes des confédérés. Trivulce prend Boulogne, & met en déroute l'armée du pape & celle des Vénitiens. Le pape effrayé tente des accommodemens, mais les ſcrupules qu'Anne de Bretagne inſpiroit à Louis XII. ſur une guerre entrepriſe contre le ſaint Pere, l'eurent bien-tôt raſſuré. Le concile de Piſe aſſemblé le 30. octobre eſt transferé à Milan. Les Suiſſes entrent dans le Milanez, dépourvu de troupes Françoiſes. Gaſton de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par ſa mere Marie, ſœur de Louis XII. & Trivulce, ſe retirent dans Milan, qui eût couru grand riſque, ſi les Suiſſes, ſans qu'on en ait jamais ſu la raiſon, n'avoient repris tout à coup le chemin de leur pays.

1512.

Le duc de Nemours fait lever le ſiége de Boulogne à Pierre Navarre général de Ferdinand : il court au ſecours de Breſſe, qu'il reprend ſur les Vénitiens : il fait le ſiége de Ravennes : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques 11. avril, où l'armée des confédérés eſt taillée en piéces. Le duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille, & avoir fait des prodiges de valeur, ſecondé du chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, &c. voulant envelopper un reſte d'Eſpagnols qui ſe retiroient en bon ordre, eſt tué à l'âge de trente-trois ans. Sa mort entraîne la perte du Milanez, malgré les efforts de la Palice (Chabanes) qui avoit pris le commandement de l'armée. L'empereur conclut une tréve avec les Vénitiens. Louis XII. qui voit toute l'Europe liguée contre lui, ſur tout les Suiſſes qui s'étoient avancés vers le Milanez, rappelle ſes troupes, & ne conſerve en Italie que le château de Milan, celui de Novarre, celui de Cremone, & quelques autres places. Gênes ſe révolte, & ſe donne pour duc Jean Frégoſe. Le concile de Piſe transferé à Milan ſe continue à Lyon. Le pape jette un interdit ſur le royaume de France, & en particulier ſur la ville de Lyon. Le roi des Romains

ſe ſépare du concile de Piſe, & adhére à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre ſur Jean d'Albret; qui en étoit roi du chef de Catherine de Foix ſa femme, derniere héritiere de Charles comte d'Evreux. Le pape le ſeconde dans cette entrepriſe, & leur prétexte fut que ce prince éroit allié de Louis XII. & fauteur du concile de Piſe. Louis XII. ſecourt Jean d'Albret, mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entrepriſe inutile, & força le roi de Navarre & la Palice à lever le ſiége de Pampelune. Catherine de Foix diſoit au roi ſon mari, après la perte de ce royaume : *Dom Jean, ſi nous fuſſions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, eſt rétabli dans le Milanez, & les Médicis dans Florence.

L'empereur Maximilien I. a deſſein de ſe faire pape. Voici ce qu'il écrit à ſa fille Marguerite, (t. 4. p. 1. du recueil des lettres de Louis XII.) » Nous ne trouvons aucun motif ſuffiſant pour nous » remarier, mais nous avons pris la réſolution d'envoyer demain à » Rome M. de Gurce évêque, afin de convenir avec le pape des » moyens qu'il faudra employer pour qu'il me prenne pour ſon » coadjuteur ; enſorte qu'après ſa mort je puiſſe être aſſuré d'être » pape, &c.

1513.

Mort de la reine Anne de Bretagne le 9. janvier.

Mort de Jules II. le 21. février ; Jean, cardinal de Médicis, lui ſuccéde ſous le nom de Léon X. Maximilien qui s'étoit raccommodé avec Jules II. continue d'être lié avec ſon ſucceſſeur. Le roi fait une tréve d'un an avec Ferdinand ; il ſe lie avec les Vénitiens : ſon armée commandée par Louis de la Trimouille reprend le Milanez pour la troiſiéme fois. Gênes eſt ſoumiſe de nouveau, mais la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suiſſes contre la Trimouille le 6. juin, chaſſe enfin les François du Milanez. Gênes ſe révolte. Louis XII. dit Machiavel, fir cinq fautes capirales en Italie; » il ruina les foibles, il augmenta la puiſſance d'un puiſſant, il y » introduiſit un étranger trop puiſſant, il n'y vint point demeurer, & » il n'y envoya point de colonies. «

Evenemens remarquables sous Louis XII.

Maximilien, Henri VIII. & les Suiſſes attaquent la France : les Anglois mettent le ſiége devant Térouéne, qu'ils prirent après la journée de Guinegate, dite la journée *des Eperons*, où les François furent mis en déroute. La priſe de Tournai ſuivit celle de Terouéne. Les Suiſſes attaquent pareillement Dijon, que Louis de la Trimouille ſauva par un traité avantageux pour eux, & dont il comptoit bien être déſavoué. Les Vénitiens de leur côté ne furent pas plus heureux, ils furent battus par les Eſpagnols, & Sforce remit ſous ſon obéiſſance toutes les villes que Louis XII. avoit reconquiſes pour eux.

1514.

La mort de la reine Anne de Bretagne, arrivée l'année précédente, leva l'obſtacle que ſa haine pour la comteſſe d'Angoulême apportoit au mariage de ſon fils avec la princeſſe Claude. Je trouve une choſe ſinguliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épouſa après la mort de ſon mari, & cependant elle fut ſi touchée de la mort de Charles VIII. qu'elle porta ſon deuil en noir, quoique juſques-là les reines l'euſſent porté en blanc : & de ſon côté Louis XII. ſon ſecond mari, qui porta auſſi ſon deuil en noir contre l'uſage, ſe remaria l'an d'après avec Marie d'Angleterre, pour qui ſon amour lui couta la vie.

Louis XII. réduit aux abois, a recours aux traités. Il traite avec Léon X. renonce au concile de Piſe, & reconnoît celui de Latran. Il traite avec Ferdinand, & continue la tréve qu'il avoit avec lui, en lui promettant ſa fille Renée en mariage pour l'un de ſes petits-fils Charles ou Ferdinand, avec la ceſſion de ſes droits ſur le Milanez. Il traite avec Henri VIII. & il épouſe ſa ſœur Marie. Ce dernier traité fut négocié par Louis duc de Longueville, qui devint ſouverain de Neufchâtel, dont il épouſa l'héritiere : il étoit petit-fils du fameux comte de Dunois.

Le comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune reine, mais on lui fit appercevoir qu'il couroit riſque de ſe donner un maître. Grignaux fut l'auteur de ce ſage conſeil, ſuivant quelques-uns ; d'autres en font honneur à Gouffier, & d'autres à du Prat.

Evenemens remarquables ſous Louis XII.

1515.

Louis XII. reprenoit encore ſes projets ſur le Milanez, mais la mort mit fin au regne d'un ſi bon prince. Il avoit cinquante-trois ans quand il épouſa la princeſſe Marie, & étoit d'une ſanté fort délicate. Il oublia ſon âge auprès d'elle, & y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. *Le bon roi, à cauſe de ſa femme, avoit changé de tout ſa maniere de vivre ; car où il ſouloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi ; où il ſouloit ſe coucher à ſix heures du ſoir, ſouvent ſe couchoit à minuit.* (Hiſt. de Bayard.)

La mémoire de Louis XII. ſera toujours en bénédiction parmi les François ; *Il ne courut oncques*, dit Saint Gelais, *du regne de nul des autres ſi bon tems qu'il a fait durant le ſien.* On a cependant reproché à ce prince d'avoir favoriſé la famille d'un pape (Alexandre VI.) le plus méchant homme qui fut jamais, & de l'avoir comblée de biens pour parvenir à ſe faire ſéparer d'une princeſſe à qui il avoit été redevable de ſa liberté ſous le regne précédent ; mais cette ſéparation étoit un ſacrifice qu'exigeoit le bien de l'état ; on eût ſouhaité qu'il ne ſe fût point brouillé avec les Suiſſes ſes alliés, pour ſe livrer imprudemment à Ferdinand, le prince de ſon tems le plus infidéle, & qui ſe vantoit de l'avoir ſouvent trompé ; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entrepriſes téméraires, & d'avoir riſqué de nuire à ſes affaires, par une œconomie qui n'étoit pas toujours bien entendue. Mais il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les recréa jamais ; il aima ſes ſujets ; ſa plus forte envie fut de les rendre heureux, & il mérita d'en être ſurnommé *le pere* ; tant il eſt vrai que la premiere vertu d'un roi eſt l'amour de ſon peuple.

1515. *Avénemens à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS PREMIER, *surnommé le Pere des Lettres, comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere petit-fils de Louis duc d'Orléans & de Valentine de Milan, né à Cognac le 12. ſeptembre 1494. parvient à la couronne le premier janvier 1515. âgé de vingt-un ans, & eſt ſacré & couronné à Rheims le 25. par l'archevêque Robert de Lenoncourt.*

Sa deviſe étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles, *nutriſco & extinguo*, c'étoit une inſtruction qui lui fut donnée dans ſa jeuneſſe, & non une alluſion à ſes conquêtes ni à ſes galanteries, puiſque la premiere médaille de cette deviſe eſt de 1504.

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre eſt confirmée pour la vie des deux rois; l'archiduc Charles devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, ſans en conſulter ni l'empereur ni Ferdinand: Claude qui lui avoit été promiſe, ayant épouſé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. eſt arrêté avec ce prince, ſans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puiſſant; car lorſque la ducheſſe Anne épouſa Louis XII. les Bretons qui ſouhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient ſtipulé, que ſi l'aîné des enfans de cette princeſſe devenoit roi de France, ſon puîné auroit le duché de Bretagne, & le cas étoit arrivé, puiſque l'aînée étoit reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens. Il falloit pour cela qu'il paſſât par la Savoie, mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur derniere minorité y avoient diſpoſé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne poſſédant encore ni le Montferrat ni le marquiſat de Saluces, auroient eu peine à nous diſputer le paſſage des Alpes, à moins qu'ils n'euſſent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'Angoulême ſa mere régente du royaume. Il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suiſſes. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de Septembre, gagnée contre les Suiſſes par François I. qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanez. Maximilien Sforce lui en fait la ceſſion & ſe retire en France, où il

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514. morte en 1524.	François Dauphin, mort de poiſon en 1536.	FRANÇOIS I. *meurt au château de Rambouillet le dernier jour de mars 1547. âgé de cinquante-deux ans. Il en avoit regné trente-deux. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
	HENRI II.		Léon X. 1521.
	Charles Duc d'Orléans. 1545.		Adrien VI. 1522.
	Louiſe. 1517.		Clément VII. 1534.
	Charlotte. 1524.		Paul III. 1549.
	Madelaine, mariée à Jacques V. roi d'Ecoſſe. 1537.		*Maiſon Othomane.*
	Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, duc de Savoie. 1574.		Selim I. 1520.
			Soliman II. 1566.
			Empereurs.
		On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à ſe faire connoître à Paris, ſuivant les regiſtres du Parlement, que vers l'an 1494.	Maximilien. 1519.
			Charles V. 1558.
			Rois d'Eſpagne.
			Ferdinand. 1516.
			Charles V. 1558.
Eléonore d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel roi de Portugal, mariée en 1530. morte en 1558.			*Rois de Portugal.*
			Emanuel le Grand. 1521.
			Jean III. 1557.
			Roi d'Angleterre.
			Henri VIII. 1547.
			Rois d'Ecoſſe.
			Jacques V. 1542.
			Marie Stuart. 1587.
			Rois de Dannemarc.
			Chriſtiern II. chaſſé 1523.
			Frédéric I. 1534.
			Chriſtiern III. 1559.
			Roi de Suéde.
			Chriſtiern II. chaſſé 1523.
			Guſtave, qui étoit de la race des anciens rois de Suéde, eſt la tige des rois de Suéde d'aujourd'hui. 1560.
			Roi de Pologne.
			Sigiſmond I. 1548.
			Czars.
			Baſile Jwanowitz. 1533.
			Jwan Baſſlowitz. 1584.
	François I. eut un *fils naturel, nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfans de ſes deux maîtreſſes. *Françoiſe de Foix, comteſſe de Châteaubriant, morte en 1537.* & *Anne de Piſſeleu, ducheſſe d'Etampes, dite Mademoiſelle d'Heilli, que la régente avoit priſe pour fille d'honneur, elle épouſa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.*		

mourut de même que ſon pere Ludovic. Les Génois ſe déclarent pour le roi. Le pape effraié des ſuccès du roi, fait ſa paix avec lui; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année ſuivante au Concile de Latran. Le roi rentre en France, & laiſſe le connétable de Bourbon lieutenant général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à *l'inſtar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier préſident. Le roi regagne une partie des Suiſſes. Henri VIII. excité par le cardinal de Volſei, ennemi de François I. engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année ſuivante, mais ſans aucun ſuccès. Decret du ſénat de Veniſe, qui déclare François I. & tous les princes de la maiſon de Valois nobles Vénitiens.

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le reſſort réſervé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Caſtille, le 23. janvier. Ferdinand, fut à juſte titre ſurnommé roi d'Eſpagne, puiſque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Caſtille par Iſabelle ſa femme, le royaume de Grenade par ſa conquête ſur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par uſurpation. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la paix eſt renouvellée, & dont un des principaux articles eſt la reſtitution de la Navarre : on convint auſſi que Charles épouſeroit la princeſſe Louiſe, fille du roi, âgée d'un an; il eſt étonnant à combien de princeſſes Charles-Quint fut promis. Maximilien accéde au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Veronne au roi d'Eſpagne pour la remettre au roi, qui la reſtitue aux Vénitiens : au moyen de quoi cette république ſe vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai.

Traité de Fribourg, conclu avec les Suiſſes, auquel on donne le nom de *Paix perpetuelle;* & en effet, depuis ce traité les Suiſſes ſont demeurés fermes dans notre alliance.

Ministres.

Anne de Montmorenci. 1567.

Claude d'Annebaut. 1552.

Jacques de Baune Semblançai, ſurintendant des finances, pendu en 1527.

Antoine du Prat. 1535.

Fr. de Tournon, cardinal d'Oſtie. 1562.

SECRETAIRES DES FINANCES.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel.

Bayard, ſeigneur de la Font.

Il fut fait priſonnier ſous le regne ſuivant, pour avoir fait quelques plaiſanteries ſur l'âge & la beauté de la ducheſſe de Valentinois.

Breton de Villandri.

Bourgeois, fils du premier médecin de François I.

Nicolas de Neufville.

Claude de Laubeſpine.

Guillaume Prudhomme.

Guerriers.

CONNETABLES.

Charles de Bourbon. 1527.

Anne de Montmorenci. 1567.

MARECHAUX DE FRANCE.

Juſqu'à ce regne, ce n'étoit que des commiſſions, & il n'y en avoit en que deux à la fois; François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à ſoutenir, firent que ce prince en créa juſqu'a quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la ſuite: ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer, que l'on en a vû quatre à la fois ſous le regne de Charles VII.

Jacques de Chabanes de la Palice. 1524.

Robert Stuart d'Aubigni. 1543.

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand maitre, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. déſira qu'il remit à Gouffier de Boiſi ſon gouverneur.

Odet de Foix de Lautrec. 1528.

Gaſpard de Coligni. 1522.

Anne de Montmorenci. 1567.

Thomas de Foix de Leſcun. 1524.

Théodore Trivulce. 1531.

Rob. de la Marck. 1537.

René de Montejean. 1538.

Cl. d'Annebaut, qui fut auſſi Amiral. 1552.

Oudart du Biez. 1553.

Ant. de Lettes de Montpeſat. 1544.

Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550.

Magiſtrats.

CHANCELIERS.

Antoine du Prat. 1535.

Antoine du Bourg. 1538.

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558.

Guillaume Poyet. 1548.

François de Montholon, G. D. S. 1543.

Fr. Errault, G.D.S. 1544.

François Olivier de Leuville. 1560.

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604.

PREMIERS PREIDENS.

P. Mondot de la Marthonie. 1517.

J. Olivier de Leuville. 1519.

J. de Selve. 1529.

Pierre Lizet. 1554.

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François I. avec Charles-Quint.

PROCUREURS DU ROI.

Guillaume Rogier. 1523.

François Rogier. 1532.

N. Thibault. 1541.

Noel Brulart. 1557.

AVOCATS DU ROI.

J. le Liévre. 1521.

Pierre Lizet. 1554.

Jean Ruzé. 1529.

Guillaume Poyet. 1548.

Olivier Alligret. 1532.

Fr. de Montholon. 1543.

Pierre Raimond, vivant en 1545.

Jacques Cappel. 1541.

Jean Ruzé exerçoit en 1536.

Gilles le Maître. 1562.

Gabriel Marlhac. 1551.

Savans & Illuſtres.

Corn. Agrippa. 1514.

Louis Arioſte. 1533.

Lazare Baïf. 1544.

P. Bembe. 1547.

Guil. Budé. 1540.

Barthel. Chaſſanée. 1541.

Nic. Copernic. 1543.

Etienne Dolet. 1546.

Jean Eckius. 1543.

Didier Eraſme. 1536.

Fernand Cortez. 1547.

Fr. Guichardin. 1540.

J. A. Laſcaris. 1535.

Martin Luther. 1546.

N. Machiavel. 1529.

Fernand Magellan. 1520.

Baptiſte Mantouan. 1516.

Alde Manuce. 1516.

Clem. Marot. 1544.

Jean Marot. 1521.

Thom. Morus. 1533.

Theophr. Paracelſe. 1541.

Paul Emile. 1529.

Et. Poncher. 1524.

Raphael. 1520.

Jacq. Sadolet. 1547.

Jacques Sannazar. 1530.

Cl. de Seiſſel. 1520.

Bened. Theorenus, précepteur des enfans de François I. Génois, évêque de Graſſe, poete lirique. 1536.

J. Tritheme. 1516.

Fr. Vatable. 1547.

Polid. Virgile. 1540.

François, cardinal de Ximenez. 1517.

Evenemens remarquables ſous François I.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouſer à Laurent de Médicis Madelaine de Boulogne, héritiere de cette maiſon, niéce du duc de Vendôme François de Bourbon : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat eſt publié & reçu en France, malgré les oppoſitions du Clergé, de l'Univerſité & du parlement.

Troubles du Lutheraniſme, à l'occaſion des indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'oppoſer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus faiſoient craindre qu'il ne vint enſuite fondre ſur la chrétienté.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremiſe du cardinal de Volſei, que le roi avoit remis dans ſes intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut auſſi convenu du mariage de François dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la reſtitution de Tournai. On négocioit encore pour la reſtitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volſei.

1519.

Charles-Quint eſt élû empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduiſirent la capitulation, ſuivant laquelle l'empereur élu ſe ſoumet aux conditions que l'Empire lui impoſe.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardres & Guines, appellé *le Camp du drap d'or.* L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevûe, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre : comme il alloit par mer ſe faire couronner en Allemagne, il paſſa par Douvres, & s'aſſura qu'il ne ſe traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ſes intérêts. En effet, l'entrevûe ſe paſſa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

Evenemens remarquables ſous François I.

1521.

L'abſence de Charles-Quint excite des troubles en Eſpagne, où les princes qui reſtoient de la maiſon d'Arragon lui diſputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles, André de Foix, dit de Leſparre, frere de Lautrec de Leſcun & de la comteſſe de Châteaubriant, reprend ſous ſes ordres toute la Navarre, & il la reperd en auſſi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Eſpagnol, âgé de trente ans, fut bleſſé dans le château de Pampelune, dont nous faiſions le ſiége : il étoit réſervé à être le fondateur de cette ſociété devenue ſi célébre par les contradictions & par les ſuccès.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occaſion de Robert de la Marck, duc de Bouillon ; le prétexte ou la cauſe fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon que le roi reprend bien-tôt après. Charles-Quint n'oſe diſputer le paſſage de l'Eſcaut aux troupes du roi : il ſe retire devant François I. qui auroit pu profiter de ſes avantages, s'il avoit ſuivi les conſeils du connétable de Bourbon ; mais ceux du maréchal de Châtillon, qui ſervoit la haine de la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir, mais ſa vanité en empêcha, & donna le tems aux Eſpagnols de la reprendre, il étoit frere puîné de Gouffier de Boiſi, gouverneur de François I. La mauvaiſe conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les ſecours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suiſſes qui ſervoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la diſſipation qu'en faiſoient le roi & la ducheſſe d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre ſe paſſa l'année ſuivante au combat ſanglant de la Bicoque : il ne reſta aux François que le château de Milan, Novarre & Piſighitone. Le pape Léon X. mourut, dit-on, du plaiſir que lui cauſerent nos diſgraces. Ce pontife avoit rendu

une bulle, par laquelle il étoit dit que doreſnavant les cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui ſeroit élu pape, Clément VII. ſon neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraiſemblablement l'objet de cette bulle, & fut élu pape : mais ce ne fut qu'après Adrien, qui ſuccéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui ayant été malheureuſement bleſſé d'un tiſon par le capitaine de Lorges, ſieur de Montgomeri, ſe fit raſer la tête : on reprit ſous Louis XIII. l'ancien uſage tel qu'il ſubſiſte encore aujourd'hui.

Le roi prend Heſdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, priſe par les Imperiaux.

1522.

Le cardinal de Volſei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, ſe brouille avec ce prince lorſqu'Adrien VI. ſon précepteur fut élu pour ſucceſſeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien, qui devoit ſa fortune aux Lettres, en fut ſi peu reconnoiſſant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai eſt accuſé du divertiſſement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie ; il en rejette la faute ſur la ducheſſe d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds ſur ſes quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à ſon frere le bâtard de Savoie : Semblançai eſt arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil ſon commis, qui étoit amoureux d'une des femmes de la ducheſſe, & qui lui remit les quittances de ſa maîtreſſe. Ce Gentil, qui avoit été préſident au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII. déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées. Edit du dernier Janvier, portant création de vingt charges de conſeillers au parlement.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conſervation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc

d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem ſont chaſſés de l'iſle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur ſert de retraite juſqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'iſle de Malthe pour ſervir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puiſque le grand maître L'Iſle-Adam offrit au grand Seigneur de lui rembourſer tous les frais de cette guerre, s'il vouloit lever le ſiége de Rhodes, auſſi cette Iſle étoit-elle bien ſituée pour faire de grandes priſes ſur la Turquie & la Syrie, & ſon port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X. & Charles-Quint euſſent laiſſé prendre une place ſi importante, mais leur animoſité contre François I. l'emporta ſur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Evaſion du connétable de Bourbon, cauſée par les perſécutions de la ducheſſe d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les ſentimens. » On a dit qu'après qu'il s'en fut » allé, le roi lui avoit envoyé redemander l'épée de connétable & » ſon *ordre*, & qu'il répondit, quant à l'épée, il me l'ôta au voyage » de Valenciennes, lorſqu'il donna à mener à M. d'Alençon l'avant-» garde qui m'appartenoit, & l'*ordre* je l'ai laiſſé derriere mon chevet » à Chantilli ; quant à l'*ordre* de l'empereur il ne le voulut jamais » prendre. (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandement de ſes armées, & lui promet en mariage Eléonore ſa ſœur veuve du roi de Portugal. Un ſeigneur Eſpagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter ſon palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin qui loue avec raiſon une ſi noble façon de penſer, raconte ainſi le fait. » Je ne puis rien refuſer à votre majeſté, dit ce cavalier à Charles-» Quint, mais je lui déclare que ſi le duc de Bourbon loge dans ma » maiſon, je la brûlerai dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu in-» fecté de la perfidie, & par conſéquent indigne d'être jamais ha-» bité par des gens d'honneur. « La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à paſſer en Italie, il ſe contenta d'y envoyer

l'amiral Bonivet avec des troupes ; la ligue eſt fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui ſuccéda à Adrien VI. ſous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, ſoutenu par la ducheſſe d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suiſſes l'abandonnent ; il fait la retraite de Rebec, où ſon arriere-garde eſt défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir : *ainſi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y eſt tué. Il laiſſa une fille naturelle, mere de Chaſtelard, à qui la reine d'Ecoſſe fit trancher la tête. Le Milanez eſt totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le ſiége de Marſeille, qu'il eſt obligé de lever.

Le roi rentre dans le Milanez ; c'eſt une choſe bien bizare que les alternatives continuelles de ſuccès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ſes mauvais ſuccès n'avoient pû rebuter de ſon projet ſur le Milanez, avoit repaſſé en Italie ſur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le ſiége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on obſerve que dans cette guerre, François I. avoit quatre mille chevaux ſeulement pour ſon parc d'artillerie. Le 24. de février, jour de ſaint Mathias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conſeils de Bonivet, & il y eſt fait priſonnier. Il reçut pluſieurs bleſſures, l'une au viſage vers le ſourcil, l'autre dans le bras, & la troiſiéme à la main droite : il ſe trouva auſſi avoir reçu quelques arquebuſades dans ſa cuiraſſe. Il eſt transferé en Eſpagne. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *eſt une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviſer leurs forces en préſence de l'ennemi.* Le roi d'Angleterre, jaloux des heureux ſuccès de Charles-Quint, ſe prête aux propoſitions de la régente ; il y étoit porté par ſon miniſtre Volſei cardinal d'Yorc. Avant la victoire de

Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce miniſtre de ſa propre main, & ſignoit *votre fils & couſin Charles.* Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de ſa main & changea de ſtile. (*Guichardin.*) Volſei ſe tint pour offenſé, & ſuivant l'uſage pratiqué par ſes pareils, il chercha à venger ſa querelle perſonnelle. Les allarmes n'étoient pas moindres en Italie; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Peſcaire, général de ce prince, qui avoit ſujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis en la garde de Lanoy viceroi de Naples à ſon préjudice; mais Charles-Quint en fut inſtruit par Peſcaire lui-même, ſoit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, ſoit qu'il lui fût demeuré fidéle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des principales places du Milanez. Marguerite, ducheſſe d'Alençon, ſœur de François I. depuis reine de Navarre, s'étoit tranſportée à Madrid pour y travailler à la délivrance de ſon frere: mais elle en repartit ſans avoir rien obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut ſigné le 14. janvier ſuivant. Charles-Quint ne ſut pas profiter de ſa victoire, il auroit dû entrer en France les armes à la main, ou ſe piquer de généroſité & renvoyer ſon priſonnier ſans condition; il ne fit ni l'un ni l'autre: (cette queſtion eſt diſcutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

1526.

Le roi rentre en France, & donne pour ôtage ſes deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occaſion, Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines: la régente n'héſita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes, que de priver la France de toute ſa reſſource.

Le viceroi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponſe on le fit aſſiſter à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à ſa majeſté qu'ils ne conſentiroient jamais à la ceſſion qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité: & le comble de la ſurpriſe

du viceroi, fut la déclaration de la sainte ligue. Cette ligue étoit faite entre le pape Clément VII. le roi & tous les princes d'Italie; le roi d'Angleterre en étoit déclaré le protecteur. L'objet de cette ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ses progrès en Italie: elle fut appellée sainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épousé en 1521. Anne Jagellon, sœur de Louis roi de Bohême & de Hongrie, devient maître de ces deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille de Mohacs: la Hongrie lui fut en vain disputée par Jean de Zapol Vaivode de Transilvanie, qui fut défait à Tokai, & par son fils Etienne, resté sous la tutelle d'Isabelle sa mere & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à se soumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez, dont l'investiture lui avoit été promise. Le duc Sforce est obligé de se sauver.

1527.

Le connétable prend sa marche vers Rome; il y donne l'assaut le 6. mai, & y est tué à l'âge de trente-huit ans. Rome est saccagée, & le pape investi dans le château Saint Ange. La révolte du connétable de Bourbon si fatale à la France, & les entreprises des Guises qui porterent leurs vûes jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangéreux de persécurer les hommes d'un grand mérite, & de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Imperiaux, qui se pressent de conclure avec le pape pour sa délivrance, & se retirent de l'état ecclésiastique. Gênes se rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII. font proposer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit: c'étoit une somme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lis.* (Rymer.) L'empereur refuse ces propositions.

Terre de Guise érigée en duché-pairie, après plusieurs lettres de jussion, en faveur de Claude de Lorraine. Autrefois, comme aujourd'hui, les personnes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & conséquemment toutes les affaires concernant la pairie y ressortissoient : mais par une espéce de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé : ce qui causoit de grands frais aux justiciables. François I. pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, seroient relevés aux parlemens du ressort où ils seroient situés.

1528.

Lautrec s'avance vers Naples ; il en fait le siége ; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria font lever le siége : l'armée Françoise y avoit été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne suivent la révolution, & se rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoie, frere de pere de la duchesse d'Angoulême, & oncle de François I. est fait duc de Nemours. C'est le pere de celui qui fut si connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane près Milan, par Antoine de Léve.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, assez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le comté d'Aſt, sur les comtés de Flandre, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & sœur de l'empereur, qui envoya à cette occasion l'ordre de la Toison à François I. Henri VIII. étoit entré dans toutes les vûes du roi, dont il sentoit qu'il alloit bien-tôt avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait sa paix avec l'empereur à des conditions très-avantageuses par le

traité conclu à Barcelonne, & ayant vû depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétabliſſement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens ſont auſſi leur paix avec l'empereur.

Les Proteſtans ſont ainſi nommés de ce qu'ils proteſterent contre un decret fait dans la diete de Spire en faveur de la religion Romaine contre leur réforme. Soliman II. ſous prétexte de venger Jean Vaivode de Tranſilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait roi, vient faire le ſiége de Vienne, qu'il eſt forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins ſont forcés enfin de reconnoître pour leur ſouverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épouſé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix eſt rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian dans ſon commentaire Eſpagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré ſa fille bâtarde, à ſon fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toſcane étoit ſi néceſſaire pour conſerver les autres états qu'il poſſedoit en Italie.

Confeſſion d'Auſbourg, ainſi dite, parce que les Proteſtans la préſenterent à l'empereur dans l'aſſemblée qui ſe tenoit en cette ville.

Charles-Quint donne l'iſle de Malthe aux chevaliers de S. Jean.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & ce fut par elle que commença la haine qui s'eſt perpetuée entre la maiſon de France & la maiſon d'Autriche. Elle avoit épouſé Jean fils unique de Ferdinand & d'Iſabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce prince à Philibert II. duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans. Elle fut enſuite gouvernante des Pays-Bas.

1531.

Mort de Louiſe de Savoie, mere de François I. Fondation du collége royal.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France. La crainte qu'a l'empereur que

les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la ligue faite à Smalcade en 1530. entre les princes Proteſtans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un Traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conſcience juſqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoiſſance, ils lui donnent des ſecours pour chaſſer Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, ſous la premiere & ſous une grande partie de la ſeconde race, c'eſt-à-dire avant l'introduction des fiefs, conſiſtoit dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort ſupérieure; auſſi (*Mem. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées Romaines étoit-elle tirée des Gaules, & Céſar qui ſoumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois diviſés, que par ſa valeur, ſe ſervit-il toujours dans la ſuite de la cavalerie Gauloiſe, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet uſage avec les fiefs, & dès avant la troiſiéme race, la cavalerie reprit le deſſus. Mais Charles VII. comprit le beſoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallût plus aller ſoûdoyer chez les étrangers, & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, ſous le titre de compagnies d'ordonnance, il créa les francs-archers. François I. perfectionna ſes vûes, & réſolut de mettre ſur pied un corps d'infanterie, qu'il forma ſur le modéle des légions Romaines, & qu'il appella auſſi du nom de légions. Mais cette nouvelle milice ne dura gueres, & on en revint aux bandes, qui n'étoient que de cinq à ſix cens hommes, au lieu que les légions étoient de ſix mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marſeille, où le pape & le roi ſe virent.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schiſme d'Angleterre, cauſé par le divorce que fit Henri VIII. pour épouſer Anne de Boulen. Ce prince s'étoit honoré du titre de défenſeur de la foi que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait compoſer contre Luther. Ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt qu'il paroît par une lettre de Luther que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il

l'exhortoit sous main à continuer, & le félicitoit de ses avantages. Volsei, qui avoit conseillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire épouser à son maître, Marguerite sœur de François I. veuve du duc d'Alençon, qui épousa depuis le roi de Navarre: cette intrigue avoit causé sa disgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de ses biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. juillet 1535. lui fut plus honorable, il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'usurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la suprématie de l'église Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être élevée avec les filles de Marie d'Angleterre: après le retour de cette princesse en Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & ensuite la reine Claude la donna à la duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre; enfin sa bonne ou mauvaise fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir sur un echaffaut.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France nommé Merveille.

Le roi veut tirer vengeance de cette insulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il se prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'héréſie de Calvin, protégé par Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I. Calvin ayant été obligé de sortir de Paris en 1533. se réfugia d'abord à Angoulême, d'où il passa à Poitiers, qu'il infecta de son héréſie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fondation de la Société de Jesus par Ignace de Loyola, depuis canonisé.

1535.

Le roi, à qui le duc de Savoie avoit refusé le passage, envoie l'amiral de Brion, qui s'empare de la Savoie & de presque tout le Piémont.

La mort de François Sforce qui mourut, à ce que l'on croit, de la

terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi ſur le Milanez; ce prince n'en avoit fait la ceſſion par le traité de Cambrai qu'en faveur de Sforce. Il en fait demander l'inveſtiture à l'empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus ſérieuſement aux affaires de ſon royaume. » Alexandre faiſoit l'amour, dit M. de Tavannes, » quand il n'avoit plus d'affaires, & le roi François ne s'appliqua » aux affaires que quand il ne fut plus en état de faire l'amour. «

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expedition d'Afrique, où il avoit battu Barberouſſe, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui réſiſter; l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie univerſelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le ſervice de France pour le ſien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du roi: il reprend pluſieurs places en Piémont & entre en Provence, malgré l'avis des hommes ſages de ſon conſeil: il eut tout lieu de s'en repentir; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maiſon d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort: Charles-Quint eſt repouſſé par tout, & contraint de ſe retirer avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiége de Marſeille. Cette déroute fit reprendre aux troupes du roi pluſieurs places en Piémont. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui faire bien de la beſogne; il eut mieux valu attendre l'événement. Les Flamands étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence, mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiége de Péronne. François, fils aîné du roi, eſt empoiſonné, non ſans ſoupçon contre l'empereur. Edit de Crémieu.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Tréve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cauſe l'armée de Soliman, conduite par Barberouſſe, avec qui le roi avoit fait un traité.

Evenemens remarquables ſous François I.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi à ſe rendre à Nice, où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne ſe virent point, & ne purent conclure la paix : on convint ſeulement d'une tréve pour dix ans, dite *la tréve de Nice.*

Ces deux princes ſe virent enſuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'indult. Le droit d'indult en faveur des chanceliers de France & du parlement de Paris, ſemble avoir commencé ſous le regne de Charles VII. Ce droit leur fut accordé par le pape Eugène IV. afin que » par telle maniere de gratification, dit Paſquier, la cour ne s'oppo- » ſât plus ſi ſouvent aux annates, ce même droit fut négligé pendant » quelque tems, juſqu'à ce que ſous le regne de François I. (vers l'an » 1538.) Mᵉ. Jacques Spifame, conſeiller, ayant feuilleté les re- » giſtres, le fit revivre auprès du pape Paul III. lequel envoya des » bulles à la cour, au moyen deſquelles elle en a toujours joui de- » puis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander paſſage au roi par la France, en lui faiſant promettre l'inveſtiture du Milanez pour celui de ſes enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année ſuivante, avec les plus grands honneurs ; & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le ſommer de ſa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conſeillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce ſujet, dans le tems de ſon paſſage ; le connétable de Montmorenci, au contraire, gagné par la reine Eléonore ſœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela cauſa la diſgrace du connétable, qui en 1541. ſe retira à Chantilli. On trouve parmi les manuſcrits du cardinal de Granvelle, conſervés à la bibliothéque de ſaint Vincent en Franche-Comté, une lettre originale dattée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux à paſſer par la France pour ſe rendre aux Pays-Bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui, de s'expoſer à paſſer par la France : *mais*, lui

dit François I. *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu ? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux eccléſiaſtiques d'entreprendre ſur les juſtices ordinaires, & pour ordonner que déſormais tous les actes publics ſeroient écrits en François. On avoit attendu bien long-tems à faire une ſi ſage ordonnance : L'empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'aſſemblée de Nuremberg qu'on ceſſeroit d'écrire les actes publics en Latin, & qu'ils ſeroient déſormais dreſſés en langage Allemand.

1540.

Diſgrace de l'amiral Brion, dont la faveur donnoit de la jalouſie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fait faire ſon procès par des commiſſaires, à la tête deſquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour ; mais la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I. & qui ne haiſſoit pas Brion, fit caſſer au parlement l'arrêt qui avoit dégradé l'amiral, & confiſqué ſes biens. Le crime de l'amiral Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légérement au conſeil du cardinal de Lorraine, & d'avoir ſans ordre interrompu ſes conquêtes du Piémont, où ce Prélat négocioit un accommodement.

1541.

Diſpute entre le duc de Montpenſier & le duc de Nevers, ſur la *Baillée des Roſes* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpenſier les bailleroit le premier à cauſe de ſa qualité de prince du ſang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui, & ſi pourtant l'édit de Henri III. qui régloit ainſi les rangs ne fut donné qu'en 1576.

Le chancelier Poyet, toujours pourſuivi par la ducheſſe d'Etampes, & coupable en effet de malverſations, eſt empriſonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de ſa charge, &c.

Décret du parlement d'Irlande, par lequel il eſt dit que Henri VIII. & ſes ſucceſſeurs ſeront déſormais nommés rois d'Irlande : ce

royaume étoit ſous la domination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diverſion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occaſion du meurtre fait par l'ordre de Dugaſt, gouverneur du Milanez pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les perſonnes de Rinçon & de Frégoſe, ambaſſadeurs du roi, celui-ci à Veniſe, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les rois du Nord : ce fut avec Guſtave Vaſa roi de Suéde, à qui le roi envoie un ambaſſadeur nommé Richard, qui lui porta de ſa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de ſaint Michel. Le dauphin fait le ſiége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, ſecond fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faiſoit en Flandres, ayant ſous lui Claude de Guiſe, pour venir partager la gloire de la priſe de Perpignan, dont le ſiége fut levé. La guerre ſe rallentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle ſa révolte, en faveur de ſon repentir.

1543.

Henri VIII. déja brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, ſur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de ſon fils Edouard avec Marie Stuart, encore au berceau. (C'eſt elle qui épouſa depuis François II.) Il ſe lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui ſe pardonne encore moins. François I. de ſon côté, a recours de nouveau à Barberouſſe, avec lequel il traitoit par le moyen du Baron de la Garde, autrement dit le capitaine Paulin, ſon envoyé à Conſtantinople. Barberouſſe, de concert avec le comte d'Anguien, fait le ſiége de Nice, que l'on eſt obligé de lever par la réſiſtance du château. La guerre ſe fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les Impériaux ſont battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bien-tôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, ayant ſous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du

Bellai prend Landrecies, que Gonſague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le ſiége.

1544.

Grand hiver. Bataille de Cériſolles, gagnée par le comte d'Anguien : elle procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de ſuite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animoſité de la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe du roi, & de Diane de Poitiers, maîtreſſe du dauphin. La premiere favoriſoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y oppoſoit comme contraire aux intérêts du dauphin. La paix ſe fait à Ceſpi avec l'empereur. Elle eſt publiée dans le Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la tréve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (ſur Caſtelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui poſſeda la charge de général des galeres, & il en rapporte les lettres en datte de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Pregent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accuſés que l'on avoit mis en priſon, entr'autres le premier préſident d'Oppede, & le baron de la Garde, trouverent le moyen de ſe juſtifier, & en 1552. & 1553. ils furent élargis. Le ſeul Guerin avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accuſé de bien d'autres crimes, fut pendu en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une deſcente en Angleterre ſans aucun ſuccès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort du comte d'Anguien. Il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre sur la tête. On soupçonna de ce coup le seigneur Corneille Bentivoglio Italien, qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I. ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri, & le marquis d'Aumale de la maison de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere du roi de Navarre & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de S. Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cens mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de soixante-trois ans.

1547.

Mort de Henri VIII. la nuit du 28. au 29. janvier. Il avoit eu six femmes; Catherine d'Arragon, répudiée; Anne de Boulen, décapitée; Jeanne Seymour, morte en couches; Anne de Cleves, répudiée; Catherine Havard, décapitée; & Catherine Pare. Edouard, fils de Jeanne Seymour succeda à Henri. François I. lui fit faire un service à Notre-Dame, *suivant l'usage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort séparé de l'église Romaine. Sa fille Marie défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du sein de l'Eglise. François I. après s'être déclaré contre les Protestans de son royaume, qu'il faisoit punir, se lia avec ceux d'Allemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui survêquit que deux mois. Conjuration de Fiesque sur Gênes, manquée parce que Fiesque se noya. Mort de Barberousse, qui s'étoit fait roi d'Alger.

François I. est si connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de son tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout est perdu hormis l'honneur*, écrivoit-il à la duchesse d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adversités ne firent que mieux découvrir sa grande ame; & les qualités brillantes de ce monarque n'échauffèrent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siécle, que la protection qu'il leur accorda. Il se trouva

préciſément dans le tems de la renaiſſance des Lettres; il en recueillit les débris échapés aux ravages de la Gréce, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les ſciences & les arts dans l'Europe. cette faveur déclarée lui valut à ſon tour les juſtes éloges qu'il méritoit; & ce qu'on doit remarquer, comme une choſe qui fait également honneur à ce prince & aux Lettres, c'eſt qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons dans une lettre d'Eraſme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit ſon confeſſeur, qu'il vouloit attirer en France le plus de ſavans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc,) ambaſſadeur du roi à Bruxelles l'en avoit encore preſſé, mais qu'Eraſme s'en excuſa ſur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-Bas.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit gueres, ce ne fut que ſous François I. qu'elles y parurent avec éclat. Il y fit venir auſſi les cardinaux & les prélats les plus diſtingués de ſon royaume, comptant rendre par là ſa cour plus brillante, & polir les mœurs de ſes courtiſans, qui ſe reſſentoient de la rudeſſe de la guerre, par le ſavoir, les talens & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*)

On ne peut être trop ſurpris de la ſimplicité qui a regné en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices & aux jardins. Ce fut la renaiſſance des lettres, qui en étendant l'eſprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts ſe perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées; on commença à ſe trouver trop reſſerré, à meſure que l'on penſa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté juſques-là, & quand une fois l'imagination ſe fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténébres de l'ignorance. L'époque célébre de cette grande révolution en Europe eſt le ſeiziéme ſiécle, c'eſt-à-dire la deſtruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les ſciences de la Gréce; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts; ce fut deux fois le ſort de la Gréce d'inſtruire & d'embellir l'Occident.

1547. *Avénemens à la couronne.*

Evenemens remarquables.

HENRI II. *né à ſaint Germain en Laye le 31. mars 1518. parvient à la couronne le 31. mars 1547. âgé de vingt-neuf ans. Il fut ſacré à Rheims le 25. juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guiſe & de Nevers précéderent le duc de Montpenſier & autres princes du ſang à cette cérémonie, mais on trouve dans les regiſtres du parlement, qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563. le duc de Montpenſier & les autres princes du ſang les précéderent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour deviſe, une lune naiſſante, c'eſt-à-dire, un croiſſant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

1547.

ON a remarqué que ce regne avoit commencé & fini par un combat ſingulier, à la vérité de différent genre. Le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie, Jarnac étoit beaufrere de la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I. le ſecond combat fut le malheureux tournois où le roi fut bleſſé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit ſous ce regne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I. François duc de Guiſe, Charles cardinal de Lorraine ſon frere, le maréchal de S. André, & la ducheſſe de Valentinois, qui, ayant déja paru à la cour de François I. de qui elle obtint la grace de ſon pere, ſe rendit maîtreſſe abſolue de l'eſprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-ſept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat le cardinal de S. George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occaſion, ſur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farneſe & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait priſonnier Jean Frédéric électeur de Saxe. Il donne ſon électorat à Maurice, de la même maiſon, quoique ce prince fût Luthérien, ainſi que Jean Frédéric; voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre des perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait auſſi priſonnier le landgrave de Heſſe, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui ſur l'aſſurance de conſerver ſa liberté.

L'Angleterre n'étoit devenue que ſchiſmatique, à l'occaſion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit conſtitué chef de l'égliſe Anglicane; Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'héréſie.

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1559. MORT.	PRINCES contemporains.
Catherine de Médicis, fille unique & héritiere de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533. & mourut en 1589. *Femina vasti animi & superbi luxûs* (de Thou) *femme d'un génie vaſte & d'une magnificence qu'elle porta juſqu'à l'excès.* Elle étoit arriere petite-fille par ſa mere de Jean comte de Vendôme : elle eut pour dame d'honneur la princeſſe de la Roche-ſur-Yon, à qui Louis I. prince de Condé reprochoit qu'elle ſe fût miſe en condition, *pourquoi pas ?* lui répondit la princeſſe, *n'avons-nous pas été colonel de l'infanterie après Bonivet & le Vidame de Chartres ?* (Brantôme.)	FRANÇOIS II. Louis, mort jeune. CHARLES IX. HENRI III. François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant. 1584. Eliſabeth, mariée à Philippe II. 1568. *Elle fut tenue ſur les fonts de baptême par les ambaſſadeurs des Suiſſes.* Claude, mariée à Charles II. duc de Lorraine. 1575. Marguerite, première femme de Henri IV. 1615. Victoire, Jeanne, } mortes jeunes. *Enfans naturels.* Henri II. eut *d'une dame Ecoſſoiſe de la maiſon de Erviſton, nommée Flemin.* Henri d'Angoulême, *Grand prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers.* 1586. *De Philippe Duc, demoiſelle Piémontoiſe, qui ſe fit religieuſe après ſes couches.* Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farneſe, & enſuite à François de Montmorenci.* 1619. Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le roi de Navarre Henri IV. *De Nicole de Sevigni.* Henri de Saint Remi. Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Breſé, qu'il fit ducheſſe de Valentinois, & qui moururent en* 1566.	HENRI II. *meurt à Paris le 10. juillet 1559. d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un tournois, & dont l'éclat le bleſſa à l'œil droit. Il étoit âgé de quarante-un ans, & en avoit régné douze. Il eſt enterré à ſaint Denis.*	*Papes.* Paul III. 1549. Jules III. 1555. Marcel II. 1555. Paul IV. 1559. *Maiſon Ottomane.* Soliman II. 1566. *Empereurs.* Charles V. abdique en 1556. meurt en 1558. Ferdinand. 1564. *Rois d'Eſpagne.* Charles V. 1558. Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Jean III. 1557. Sebaſtien. 1578. *Rois d'Angleterre.* Edouard V. 1553. Marie. 1558. Eliſabeth. 1603. *Rois d'Ecoſſe.* Marie Stuart, décapitée 1587. *Rois de Dannemarc.* Chriſtiern III. 1559. *Rois de Suéde.* Guſtave. 1560. *Rois de Pologne.* Sigiſmond I. 1548. Sigiſmond II. 1572. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1584.

Evenemens remarquables ſous Henri II.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecoſſe. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épouſa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre & de Marguerite ſœur de François I. épouſa Antoine de Bourbon. De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV. roi de France.

Interim de Charles-Quint, en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement proviſionnel touchant les articles de foi qu'il falloit croire juſqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug conſeiller du duc George de Saxe, fut un de ceux qui y eut le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier poſſeſſeur du Marquiſat de Saluces, réunit à la couronne ce Marquiſat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la Gabelle : les ſéditieux furent ſévérement punis. François duc d'Aumale, depuis duc de Guiſe, prend la qualité de duc d'Anjou dans ſon contrat de mariage avec Anne fille du duc de Ferrare & de Renée de France : & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou ; tous deux fondés ſur les droits prétendus par leur maiſon, qui deſcendoit d'Iolande, fille de Renée d'Anjou. (*de Thou.*)

1549.

Alliance renouvellée avec les Suiſſes, qui s'y déterminerent avec peine, attendu les exécutions que l'on faiſoit des Luthériens dans le royaume. Henri fait le ſiége de Boulogne. Mort de Marguerite reine de Navarre. Cette princeſſe ſœur de François I. veuve du duc d'Alençon, enſuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favoriſa le Calviniſme qu'elle abandonna dans la ſuite, & fut cauſe des progrès rapides de cette ſecte naiſſante.

1550.

La paix ſe fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Edit contre *les petites dattes* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration

MINISTRES.

SECRETAIRES D'ETAT.

C'eſt depuis le traité de Câteau-Cambreſis, où M. de l'Aubeſpine eſt qualifié *ſecretaire d'état*, que les *ſecretaires des finances* ont pris le titre de *ſecretaires d'état*.

Ils commencerent auſſi ſous ce regne à prêter ſerment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier ſeulement.

Guillaume Bochetel. 1558.
Cl. de l'Aubeſpine. 1567.
J. du Thier, auſſi controlleur des finances. 1559.
Côme Clauſſe. 1558.
Jacq. Bourdin. 1567.
Flor. Robertet, ſeigneur de Frêne. 1567.

GUERRIERS.

CONNETABLES.

Anne de Montmorenci. 1567.

MARECHAUX DE FRANCE.

Depuis Henri II. le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France du titre de *couſin*, nul de ceux qui ont poſſedé cette dignité, n'a été commandé par autre que par un connétable, ou un prince du ſang.

Cl. d'Annebaut. 1552.
Oudart du Biez. 1553.

Henri II. avoit été fait chevalier de ſa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fût éloigné de la cour à l'avénement de ce prince, qui lui ôta même la charge de maréchal de France, mais il y fut rétabli.

Jean Caraccioli, prince de Melphe. 1550.
Rob. de la Marck. 1556.
Jean d'Albon de S. André. 1562.
Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.
P. Strozzi. 1558.
P. de la Barthe de Termes. 1562.

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

François Olivier de Leuville. 1560.
Jean Bertrandi, cardinal, premier garde des ſceaux de France en titre d'office. 1560.

Il avoit eu d'abord les ſceaux par commiſſion.

PREMIERS PRESIDENS.

Pierre Lizet. 1554.
J. Bertrandi. 1560.
Gilles le Maiſtre. 1562.

PROCUREURS DU ROI.

Noel Brulart. 1557.
Gilles Bourdin. 1570.

AVOCATS DU ROI.

Gabriel Marlhac. 1551.
Pierre Seguier. 1580.
Denis Riant. 1557.
Gilles Bourdin. 1570.
Baptiſte du Meſnil. 1569.
Aimon Boucherat. 1564.

SAVANS & illuſtres.

And. Alciat. 1548.
P. Arétin. 1556.
Guillaume du Bellai. 1551.
Martin du Bellai. 1559.
P. Chaſtelain, grand aumônier. 1552.
Rob. Etienne. 1559.
Jean Pernel. 1558.
Jer. Fracaſtor. 1553.

On prétend qu'il trouva l'uſage du Teleſcope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maffei.)

S. François Xavier. 1552.
Luc Gauric. 1559.
Mellin de S. Gelais. 1558.
S. Ignace. 1556.
Paul Jove. 1552.
Marguerite, reine de Navarre. 1549.
Fr. Rabelais. 1553.
Jul. Cef. Scaliger. 1558.
Mich. Servet. 1553.
Jac. Silvius. 1554.
Jean Sleidan. 1556.
André Tiraqueau. 1558.
Le Triſſin. 1550.

des bénéfices. Mort de Claude duc de Guiſe. Il étoit le ſecond fils de René duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine ſon frere aîné de la ſucceſſion paternelle : ſon fils François, aſſaſſiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621. & pere de Henri maſſacré à Blois. Le fils de ce dernier nommé Charles, fut pere de Henri duc de Guiſe, qui ſouleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La poſtérité de ſes freres a fini en 1675. en ſorte qu'il ne reſte plus de mâles de François né de Henri, mais la poſtérité de Claude ſubſiſte encore dans la branche d'Elbœuf, qui a formé trois autres branches ; ſavoir, celles de Harcourt, d'Armagnac & de Marſan.

Les guerres ayant augmenté les tailles, pluſieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent ſe réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville devenue trop grande, ne ruinât le reſte du royaume ; le roi donna un édit à ce ſujet, en datte du mois de novembre 1549. c'eſt le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme Louis XIV. s'en expliqua depuis dans ſes lettres patentes de 1672. où il renouvella les mêmes défenſes déja faites pluſieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que » la ville de Paris, parvenue à cette exceſſive grandeur, n'eût le » même ſort des plus puiſſantes villes de l'antiquité, qui avoient « trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très-diffi- » cile que l'ordre & la police ſe diſtribuent commodément dans » toutes les parties d'un ſi grand corps. «

1551.

Ligue pour la défenſe de la liberté Germanique entre le roi, Maurice, électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'empereur. Declaration du roi qui ordonne que tous les trois mois il ſeroit tenu dans ſon parlement des aſſemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour deſtiné à ces ſéances) où les gens du roi ſeroient tenus de requerir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque choſe d'indigne de leur miniſtere :

il y avoit déja eu deux édits à ce ſujet, l'un de Charles VIII. de 1493. l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Edit du roi, portant défenſe d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles; ce prince fait faire auſſi des proteſtations au concile de Trente par Amiot, mais en même tems ſa majeſté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui repréſenta au roi, que de toute antiquité *cela étoit réſervé au roi ſeul, en ſigne de ſpéciale prérogative de ſa dignité royale*, & que le feu roi François I. étant dauphin, & meſſire Charles de Bourbon, y étoient venus laiſſant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie, en faveur d'Anne, cométable de ce nom: ſur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort de 1597. en duché-pairie en faveur de Céſar Monſieur, la préſéance y eſt conſervée au duché de Montmorenci, en même tems que ce duché a le rang ſur tous ceux qui ſont plus anciens.

Etabliſſement des ſiéges préſidiaux: chambre des monnoies érigée en cour ſouveraine.

La guerre, ſans être déclarée, avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au ſujet des duchés de Parme & de Plaiſance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de ſurprendre Charles-Quint dans Inſpruch. Priſe de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour ſe joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Proteſtante. Il eſt rappellé en France par les ravages qu'y faiſoit, ſur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Paſſau, qui donnoit aux Luthériens entiere ſureté pour leur religion. Le landgrave de Heſſe eſt mis en liberté. Henri II. reſte ſeul de la ligue en guerre contre l'empereur.

Arrêt du 6. août, par lequel le parlement défend les *écoles buiſſonnieres*: c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'égliſe de

Paris qui préſidoit aux écoles. C'eſt l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint leve le ſiége de Metz, vaillamment défendu par François duc de Guiſe, & par toute la haute nobleſſe de France. Pour réparer cet affront, il prend Therouéne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reſte plus de trace; il prend auſſi la ville de Heſdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont; ce prince grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'eſpérance de recouvrer ſes états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce regne. Les François, faute de ſecours aſſez conſidérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Briſſac, illuſtre par ſes talens militaires, & par les ſentimens qu'on prétendoit qu'avoit pour lui la ducheſſe de Valentinois. Ce fut la jalouſie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par de-là les monts.

M. de Termes s'empare d'une partie de l'iſle de Corſe.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de ſeize ans. Marie, fille de Catherine d'Arragon, & ſœur aînée d'Edouard, lui ſuccede, & pour ne laiſſer aucun doute ſur ſa légitimité, elle fait annuler la ſentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naiſſance d'Eliſabeth fort équivoques; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne de Grai, petite niéce de Henri VIII. ſa belle fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne ne fut exécutée que l'année ſuivante. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, eſt brûlé à Genêve vingt ans après que Genêve eut donné ſon arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution ſe fit à la pourſuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques.

Edit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & eſt obligé, ſuivant le concile de Latran, de conférer dans les ſix mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Conſtance que fut dreſſé le compact Breton, en conſéquence duquel

cette partition fut d'abord établie, mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugêne IV.

Création du parlement de Bretagne.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, épouſe la reine Marie, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambreſis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le ſiége. Il chercha à cette journée l'occaſion de combattre Charles-Quint de perſonne à perſonne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guiſe ſe ſignala dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, eſt défait à la bataille de Marcian en Toſcane, par le marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne ; cette place eſt courageuſement défendue par Montluc, & ne ſe rend qu'après un ſiége de dix mois. M. de Termes ſe maintient dans l'iſle de Corſe ; le maréchal de Briſſac prend Yvrée.

1555.

La guerre ſe rallentit dans les Pays-bas, par l'épuiſement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Briſſac a quelques ſuccès en Piémont. Charles-Quint ſe démet de la couronne d'Eſpagne en faveur de Philippe ſon fils, dans une aſſemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de ſon mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après l'inveſtiture du duché de Milan, & lui avoir remis deux mois avant cette aſſemblée ſes états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'ordre de la Toiſon. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains ſon frere Ferdinand qui poſſéda l'empire après lui : il ſe repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti ſi contraire aux intérêts de Philippe II. ſon fils, & il fit l'impoſſible pour engager Ferdinand à s'en déſiſter, mais Ferdinand tint bon. C'eſt ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la maiſon de Médicis avoient fait leurs parens ducs de Toſcane. Paul III. avoit fait ſon fils Farneſe ſouverain de Parme & de Plaiſance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune

ſous le pontificat de Paul IV. en conſéquence ce pape propoſa une ligue à Henri II. pour conquérir conjointement le royaume de Naples ; le roi accepta la ligue, malgré les ſages remontrances du connétable de Montmorenci, & du cardinal de Tournon ; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vûes ſur le ſouverain pontificat, & par le duc de Guiſe ſon frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de ſa maiſon ſur le royaume de Naples.

1556.

Tréve de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur & le roi, le 5. février. Charles-Quint ſe démet de l'empire en faveur de ſon frere Ferdinand, déja roi des Romains, & ſe retire dans un couvent de la province d'Eſtramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, qui avoit ſuccedé dans le gouvernement des Pays-bas à ſa tante Marguerite, & qui y ſervit ſi utilement contre la France, accompagne l'empereur dans ſa retraite avec Eléonore ſa ſœur, veuve de François I. elles ne lui ſurvécurent guéres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche, & on prétendoit que Dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg. Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piéce qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots : *Lorſque Charles ennuyé du monde voulut mourir ſous l'empire de ſon frere & ſous le regne de ſon fils, &c.* En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme ſi vain. Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat ; il détermine le roi à rompre la tréve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le duc de Guiſe, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci. Edit touchant les mariages clandeſtins. L'occaſion de cet édit fut la promeſſe de mariage que le duc de Montmorenci avoit donnée à mademoiſelle de Pienne, ſans le conſentement du connétable : le pape Paul IV. à qui le roi & le connétable demanderent des diſpenſes pour relever le duc de Montmorenci de cette promeſſe, afin qu'il pût épouſer madame de Farneſe, fille naturelle de Henri II. apporta beaucoup de retardement à expédier la diſpenſe ; il vouloit en cela

complaire au duc de Guiſe, jaloux du nouveau crédit que la maiſon de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage : ce fut dans ces circonſtances que fut donné l'édit ſur les mariages clandeſtins. Il faut remarquer que le roi donna à cet édit un effet rétroactif.

Edit rigoureux & obſervé, qui punit de mort les filles qui font périr leur fruit.

1557.

Philippe II. regagne les Farneſes en leur rendant Plaiſance, & le duc de Toſcane en lui remettant Sienne. Le duc de Guiſe, mal ſecondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'a point de ſuccès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ſes ſujets à déclarer la guerre au roi. Siége de Saint-Quentin, par Emanuel-Philibert duc de Savoie, défendu vaillament par l'amiral de Coligni ; le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint André, pour y faire entrer du ſecours ; quelque troupes s'y gliſſerent, mais le connétable, ayant été attaqué dans ſa retraite, eſt vaincu, & fait priſonnier avec le maréchal de Saint André : le comte d'Anguien, frere du prince de Condé, y perd la vie, le duc de Montpenſier la liberté, & l'amiral eſt forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait priſonnier. Cette bataille, nommée *bataille de S. Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guiſe eſt rappellé ſur le champ d'Italie avec ſon armée. Le maréchal de Briſſac ſe ſoutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui reſtent. Les ennemis manquent de ſurprendre la ville de Lyon.

1558.

Aſſemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement. Ce fut dans cette aſſemblée d'états que la magiſtrature prit ſéance pour la premiere fois, & forma un quatriéme ordre ; juſques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'eſt à tort qu'on l'a cru confondue avec le tiers-état : elle n'y a point reparu depuis, elle n'aſſiſta ni aux états de Blois, ni à ceux de Paris. Le duc de Guiſe eſt fait lieutenant général du royaume, & y rétablit la confiance par la priſe importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis

l'an 1347. qu'Edouard III. l'avoit priſe ſur Philippe de Valois. Les Anglois ſont entierement chaſſés de la France. Le duc de Guiſe prend Guines, enſuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Termes prend Dunkerque & Saint-Vinox, mais ce dernier eſt battu à Gravelines par le comte d'Egmont. C'étoit ce même comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, & qui mourut dix ans après ſur un échaffaut, laiſſant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere ſa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuart épouſe François dauphin, (depuis François II.) ce qui fit que ce prince, du vivant de ſon pere, s'appella le roi dauphin à cauſe de la couronne d'Ecoſſe que cette princeſſe lui apportoit en dot. On commence à parler de paix; la mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce prince plus indifférent ſur les pertes des Anglois: ſes affaires d'ailleurs le rappelloient en Eſpagne. Eliſabeth ſuccéda à la reine Marie; Philippe II. avoit conſervé la vie à cette princeſſe, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur, mais Cabrera ſon hiſtorien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de ſa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie il conſervoit Eliſabeth pour empêcher que Marie Stuart, qui alloit devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-bas. Ce même Philippe II. fit propoſer à la reine Eliſabeth de l'épouſer. (*Mém. de Nevers.*) Le duc de Guiſe voit diminuer ſa faveur, pour avoir déplu à la ducheſſe de Valentinois. Le connétable eſt chargé de la négociation de la paix; il intéreſſe le duc de Savoie à y travailler, par l'eſpérance de la reſtitution de ſes états. François de Noailles, évêque de Dax, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préſéance à Veniſe ſur Vargas, ambaſſadeur de Philippe II. Eliſabeth ſuccede à Marie ſa ſœur. Le roi fait prendre à ſon fils & à ſa belle-fille le titre & les armes de roi & de reine d'Ecoſſe, d'Angletette & d'Irlande.

1559.

Edit donné à Eſcouan au mois de juin pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens ſans limitation,

avec défense aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait. Et parce qu'il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un Luthérien qui persistoit en son opiniâtreté, *chose du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint au parlement, séant pour lors aux Augustins, & fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour. (*Mém. de Castelnau, liv. 1. ch. 3.*) Le parlement étoit composé alors de cent trente juges, & le royaume de sept parlemens.

Paix de Câteau-Cambresis, dont les conditions furent alors desapprouvées par les Guises, ennemis du Connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville son fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la duchesse de Valentinois ; les Guises avoient raison, & ce fut contre l'avis de tout son conseil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce traité ce que les armes Espagnoles n'auroient pû lui enlever après trente années de succès : Calais reste à la France ; mais ce ne devoit être que pour huit ans : passé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, sous la condition que pendant ledit espace de huit années la reine Elisabeth n'entreprendroit rien contre la France ni contre l'Ecosse : & comme cette princesse manqua à cette condition, en envoyant du secours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecosse, Calais nous resta. On rend au duc de Savoie une partie de ses états, jusqu'à ce que les droits de la duchesse d'Angoulême, grand'mere du roi, eussent été réglés : d'ailleurs, tout est rendu de part & d'autre, soit en Italie, soit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous resterent. Par la même paix furent conclus les mariages d'Elisabeth, fille du roi, avec Philippe II. & de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II. à l'occasion de ce second mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou, un peu crédule sur l'astrologie judiciaire, rapporte que le fameux astrologue Luc Gauric, avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célébre Gassendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que si ce prince pouvoit surmonter les périls dont il étoit menacé la soixante-troisiéme & la soixante-quatriéme année de son âge, il

vivroit heureux juſqu'à ſoixante-neuf ans dix mois, & ce prince eſt mort à quarante ans.

Les divertiſſemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force ; Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours monté ſur un rouſſin, qui ſe nommoit *le Réal*, deſcendoit au grand galop les dégrés de la ſainte Chapelle de Paris ; cette oſtentation de vigueur & d'adreſſe dont les guerriers d'alors faiſoient parade, étoit un reſte de ce qui ſe paſſoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées : comme alors on ſe battoit ſouvent corps à corps, il étoit utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adreſſe & la force : auſſi voyons-nous qu'inſenſiblement ces exercices devenus moins néceſſaires, paſſerent de mode, & que s'ils reparurent dans quelques occaſions, ce ne fut que comme des repréſentations d'un uſage antique. Un envoyé du Grand Seigneur qui vint en France ſous le regne de Charles VII. & qui aſſiſta à ces ſortes de ſpectacles, où il arrivoit toujours malheur, diſoit fort ſenſément que *ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez, & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

Henri II. bleſſé à mort dans un Tournoi

1559. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

FRANÇOIS II. *parvient à la couronne le 10. juillet 1559. âgé de ſeize ans. Il fut ſacré à Rheims le 18. ſeptembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine, ſans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (Journal de Brûlart.)*

On ne fabriqua aucune monnoie en France ſous le nom de ce prince: mais en Ecoſſe on fabriqua des teſtons ſous le nom de François II. & de Marie reine d'Ecoſſe ſon épouſe.

1559.

ON ſe plaint quelquefois de la diſette des grands hommes, & on regrette les ſiécles qui en ont produit pluſieurs à la fois. C'eſt en effet un beau ſpectacle dans l'hiſtoire, que de voir des événemens ſinguliers préparés par des eſprits ſupérieurs, & ſoutenus par des courages héroïques : mais les peuples en ſont-ils plus heureux? Je crois bien que de grands hommes réunis ſous une autorité légitime, & dont les talens ne ſont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choſes ; mais comme ces circonſtances ſe trouvent rarement enſemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de perſonnages illuſtres & puiſſans, qui, prétendant tous à l'autorité, commencent par la diviſer, & finiſſent par l'anéantir.

Tel fut le regne de François II. ce regne d'une courte durée, puiſqu'il ne fut que de dix-ſept mois, fit éclore tous les maux qui depuis déſolerent la France, & dont la cauſe principale fut le nombre de grands hommes qui vivoient alors ; les Guiſes, qui abuſoient de l'autorité que le roi leur avoit confiée, étoient aſſez grands pour ſe maintenir contre les princes du ſang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cauſe de la jeuneſſe du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient aſſez de reſſources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume aſſez d'ambition pour entretenir les diviſions, & pour vouloir profiter des troubles ; les querelles de religion étoient un prétexte trop ſpécieux pour n'être pas employé par les deux partis: l'attachement de la plûpart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guiſes de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on ſentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la ſéduction ; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du ſang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guiſes.

FEMMES.	ENFANS.	1560. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie Stuart, fille de Jacques V. roi d'Ecoſſe, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I. duc de Guiſe, épouſa François II. en 1558. & eut la tête tranchée le 18. Février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le 5. decembre 1560. dans ſa dix-huitiéme année. Il eſt enterré à S. Denis.* Il y a une tradition, qu'un valet de chambre Ecoſſois & huguenot, emporté par la fureur d'une religion nouvelle, empoiſonna la coëffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fiſtule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*)	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maiſon Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereur.* Ferdinand. 1564. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebaſtien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Guſtave. 1560. Eric, dépoſé 1568. *Roi de Pologne.* Sigiſmond II. 1572. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1584.

Evenemens remarquables sous François II.

François duc de Guise & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par sa femme, sont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occasion que le Greffier du Tillet écrivit son livre de la *Majorité des rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut se choisir le conseil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la duchesse de Valentinois sont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui ressemblât. Sa charge de grand-maître fut donnée au duc de Guise, & pour dédommagement son fils aîné fut fait maréchal de France *surnuméraire*.

On ôte les sceaux à Bertrandi, créature de la duchesse de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, personnage illustre, dit M. de Thou, par son intégrité, par la politesse & l'agrément de son esprit, par sa sagesse & son expérience dans les affaires : mais ce magistrat s'apperçut bien-tôt qu'on l'avoit rappellé à la servitude plûtôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'état, & que l'on vouloit se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forceroit d'être le ministre. Messieurs de Guise, pour relever leur ministere, font rendre des édits très-sages. L'un pour défendre de porter des armes à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du domaine : & un troisiéme, par lequel le roi ordonne que, lorsqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de justice, les juges eussent à présenter trois sujets, parmi lesquels sa majesté choisiroit. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de saint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-six : cela donne lieu à le Laboureur de faire une réflexion sur la multiplication des grandes dignités en France. » Le prince est trompé, qui croit que cette multiplication » de grandeurs en son état lui soit avantageuse, ce sont autant de » dettes qu'il crée sur sa couronne, ce sont autant de nouveaux » intérêts qui se forment pour les partis & pour les factions à venir, » parce que la fortune qui éléve les nouvelles créatures, les laisse » nourrir à la république. « (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favorise par sa lenteur à se rendre à la cour l'ambition des Guises, & les trouve les maîtres quand il

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
François duc de Guiſe. 1563.	Connetables.	Chanceliers.	Jean, cardinal du Bellai. 1560.
Charles, cardinal de Lorraine. 1574.	Anne de Montmorenci. 1567.	Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560.	Joachim du Bellai. 1560.
Secretaires d'etat.	Mareschaux de France.	François Olivier de Leuville. 1560.	Charles de Marillac, archevêque de Vienne. 1560.
Claude de l'Aubeſpine. 1567.	Jacques d'Albon de Saint André. 1562.	Michel de l'Hôpital. 1573.	Philippe Melanchton. 1560.
Jacques Bourdin. 1567.	Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.	Premiers presidens.	Emard Rançonnet. 1559.
Flor. Robertet. 1567.	Paul de la Barthe de Termes. 1563.	Gilles le Maiſtre. 1562.	
Flor. Robertet d'Alluie. 1569.	François de Montmorenci. 1579.	Procureurs du roi.	
		Gilles Bourdin. 1570.	
		Avocats du roi.	
		Baptiſte du Meſnil. 1569.	
		Aimon Boucherat. 1564.	

arrive. On le renvoie avec le cardinal de Bourbon ſon frere & le prince de la Roche-ſur-Yon, conduire Eliſabeth de France à Philippe II. ſon mari. Antoine Minard, préſident au parlement, lequel avoit été curateur de Marie Stuart, Magiſtrat fort attaché à la véritable religion, eſt aſſaſſiné d'un coup de piſtolet le 12. décembre entre cinq & ſix heures du ſoir, étant ſur ſa mule, au retour du palais. Ce fut à l'occaſion de ce meurtre, qu'il fut donné un édit, portant *que la cour ſe leveroit dès-lors en avant à quatre heures du ſoir, depuis la ſaint Martin juſqu'à Pâques.* On ſoupçonna de ce meurtre un Ecoſſois, nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg conſeiller au parlement & prêtre, eſt exécuté en gréve pour le fait du Calviniſme, après avoir été dégradé; & comme l'aſſaſſinat du préſident Minard hâta la condamnation de du Bourg, auſſi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboiſe, & aux guerres qui ſuivirent.

1560.

La conſpiration d'Amboiſe contre les Guiſes éclate au mois de Mars; la différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diverſité dans les dattes; les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboiſe en 1559. & les autres en 1560. Le prince de Condé paſſoit pour être le chef muet de cette conſpiration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au duc de Guiſe, qui l'avoit aidé à ſe ſauver des priſons de Dijon où il étoit, pour avoir fait une certaine fauſſeté, diſoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champigners en Angoumois. (*Brantôme.*) Le prétexte de la conjuration d'Amboiſe étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie.* (Journal de Brûlart.) Les Guiſes en ſont avertis par le nommé Avenelles avocat. La cour qui étoit à Blois ſe retire à Amboiſe. Le duc de Guiſe eſt déclaré lieutenant général du royaume. La plus grande partie des conjurés eſt arrêtée, & ils ſont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui ſuccede. Le prince de Condé qui étoit à la cour eſt accuſé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en juſtifie. Le duc de Guiſe vouloit

que l'on dissimulât avec le prince de Condé, dans la crainte que le désespoir n'achevât de le déterminer pour les Protestans, mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mem. de Castelnau.*) La duchesse de Ferrare, grande Protestante, sœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guise son gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de chose de traiter un prince du sang de cette sorte.* (Brantôme.) Marot étoit secretaire de cette princesse, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare. Les conjurés par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'Amiral pour le roi, se cacherent de lui, & il ne fut rien de la conjuration.

Edit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoissance du crime d'hérésie, & l'interdit aux cours de parlement; cet édit ne fut enregistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition.

Edit des secondes nôces. Le roi assemble à Fontainebleau un conseil extraordinaire, où l'amiral de Coligni présenta une requête en faveur des Calvinistes. Le résultat fut qu'on assembleroit les états à Orléans, qu'on laisseroit les Calvinistes en repos, & qu'on assembleroit un concile national, si le pape en refusoit un général. Cette derniere résolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé sont mandés pour se trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé est arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, sur le prétexte d'une nouvelle conspiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & est condamné à perdre la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut sur ces entrefaites. Le Laboureur rapporte au sujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Bueil, comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, & que le retardement que cela causa aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le président Guillard du Mortier, différerent de signer par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé & non signé.

Evenemens remarquables ſous François II.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable qu'une majorité imaginaire.

Les Proteſtans furent appellés en ce tems *Huguenots*.

Conſpiration d'Amboiſe.

1560. *Avénement à la couronne.*

CHARLES IX. *né à Saint Germain en Laye le 27. juin 1550. parvient à la couronne le 5. décembre 1560. âgé d'environ dix ans. Il fut ſacré à Rheims le 15. mai 1561. par Charles cardinal de Lorraine.*

M. de Cipierre avoit été ſon gouverneur, lorſqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans, quand il devint roi on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-ſur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, & ſon beau-pere fut ſon parain & lui donna ſon nom de Maximilien qu'il changea depuis.

Sa deviſe, dont le chancelier de l'Hôpital étoit l'auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & juſtitiâ.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1560.

ETATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoiſe ; les députés des trois états ayant repréſenté, que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commiſſions, ſur le principe que par la loi du royaume, le mort ſaiſit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle paſſe ſans interruption du roi défunt à ſon légitime ſucceſſeur.

L'état étoit alors enderté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II. eût trouvé dans le tréſor de l'épargne dix-ſept cens mille écus ; en ſorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produiſirent aucun bien : il faut ſeulement remarquer la célébre ordonnance qui y fut rendue au ſujet des matiéres eccléſiaſtiques, & ſur le fait de la juſtice. L'article VIII. reſtraint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, ſinon pour crime & ſcandale public ; dans un des articles, les ſubſtitutions ſont réduites à deux degrés ; il eſt auſſi ordonné que déſormais tous les baillis & ſénéchaux ſeroient de robe courte ; Louis XII. avoit ordonné que les baillis & ſénéchaux ſeroient gradués, parce que la juſtice ſouffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de juriſprudence ; mais comme les degrés qu'ils prenoient ne les rendoient pas plus ſavans, le chancelier de l'Hôpital jugea qu'il ſeroit plus court de leur ôter l'adminiſtation de la juſtice, en ordonnant qu'ils ſeroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée : par l'article L. de la même ordonnance, le roi réduit à un ſeul les deux ſiéges de juſtice qui ſe trouveront dans une ſeigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui

FEMMES.	ENFANS.	1574. MORT.	PRINCES contemporains.
Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592.	Marie-Eliſabeth, morte âgée de cinq ans.	CHARLES IX. *meurt au château de Vincennes le 30. mai 1574. jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de vingt-quatre ans. Il en avoit regné treize & demi. Son cœur fut porté aux Céleſtins de Paris. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Sixte IV. 1565. Pie V. 1572. Grégoire XIII. 1585. *Maiſon Othomane.* Soliman II. 1566. Selim II. 1574. *Empereurs.* Ferdinand. 1564. Maximilien II. 1576. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebaſtien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suède.* Erie, dépoſé 1568. Jean, frere d'Erie. 1592. *Rois de Pologne.* Sigiſmond II. 1572. Henri, depuis roi de France. *Cxar.* Jwan Baſilowitz. 1584.
Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche ſa femme, fit propoſer par un Jéſuite très-ſavant à la reine Eliſabeth, veuve de Charles IX. & ſœur de la reine Anne, de l'épouſer; l'empereur & l'impératrice, ſœur de Philippe II. firent pere & mere, chez leſquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantôme.*) *Priſci moris vel juvenili ætate fœmina,* (de Thou.) *Princeſſe, qui, quoique dans le plus grand de jeuneſſe, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	*Enfans naturels.* Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au préſidial d'Orléans.* N.... fils, mort en bas âge. Charles de Valois, qui fut ſucceſſivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650. *Marie Touchet épouſa depuis François de Balzac, ſeigneur d'Antragues, pere de Henriette de Balzac, l'une des maîtreſſes de Henri IV.*	Après le dîner, qui ſelon l'uſage fait les obſéques à S. Denis, le parlement ayant à ſa tête Chriſtophe de Thou, envoya commander à M. Amiot grand aumônier de lui venir dire les graces *comme roi*, ce qu'il refuſa de faire, & même ſe cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Meſmes étant premier préſident. Mauret prononça à Rome l'oraiſon funèbre de Charles IX.	

évite un degré de juriſdiction aux juſticiables. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV. par lequel le roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties : il eſt bien ſurprenant que pour la ſûreté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en ſût pas aviſé plûtôt.

Le 8. décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu ſon bas âge, *ſe confiant en la vertu & en la prudence de la reine ſa mere, il l'a ſuppliée de prendre en main l'adminiſtration du royaume, avec le ſage conſeil & avis du roi de Navarre & des notables & grands perſonnages du conſeil du feu roi.* Le parlement par ſa lettre du 12. du même mois écrit au roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inſpiré au roi la penſée de commettre l'adminiſtration du royaûme à la reine ſa mere, avec le conſeil du roi de Navarre.* Le 30. mars ſuivant le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au gouvernement du royaume, ſignés entre la reine ſa mere & le roi de Navarre, ainſi qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commiſſion données le 25. du même mois pour la convocation d'une aſſemblée des états généraux.* Dans ces lettres de commiſſion le roi de Navarre eſt qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. mais on ſait la part qu'elle eut au gouvernement ſous ce regne & ſous le ſuivant. Il eſt étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de régente ; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut juſqu'au retour du roi de Pologne, en vertu de lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour même de ſa mort, & qui furent enregiſtrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le prince de Condé eſt mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guiſe, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de Saint André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainſi que le roi de Navarre qui ſe joignit à eux.

Ministres.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonnor, grand pannetier, ſurintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582.

SECRETAIRES D'ETAT.

Claude de l'Aubeſpine. 1567.

Jacques Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

Claude de l'Aubeſpine de Hauterive. 1570.

Simon Fizes de Sauves. 1579.

Nicolas de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Claude Pinart. 1605.

Guerriers.

CONNETABLES.

Anne de Montmorenci. 1567.

MARECHAUX DE FRANCE.

Jean d'Albon de S. André. 1562.

Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.

Paul de la Barthe de Termes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

Imbert de la Plauiere de Bourdillon. 1567.

Franç. de Scepeaux. 1571.

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614.

Artus de Coſſé. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Gaſpard de Saulx de Tavannes. 1573.

Magistrats.

CHANCELIERS.

Michel de l'Hôpital. 1573.

J. de Morvilliers, G.D.S. 1577.

PREMIERS PRESIDENS.

Gilles le Maiſtre. 1562.

Chriſt. de Thou. 1582.

PROCUREURS DU ROI.

Gilles Bourdin. 1570.

Jean de la Gueſſe. 1589.

AVOCATS DU ROI.

Baptiſte du Meſnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Auguſtin de Thou. 1595.

Il y avoit encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avoit la préſéance ſur l'avocat du roi laïc, & pour paſſer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi clerc, il falloit prêter un nouveau ſerment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le ſecond avocat y paſſeroit ſans autre formalité.

Savans & Illuſtres.

Jean Calvin. 1564.

Annibal Caro. 1566.

Cl. d'Eſpence. 1571.

Ch. Etienne. 1564.

S. François de Borgia. 1572.

Cl. Gudimel. 1572.

C'eſt lui qui a mis en chant les pſeaumes de Marot.

Et. Jodelle. 1573.

Denis Lambin. 1572.

Paul Manuce. 1574.

Ch. du Moulin. 1566.

Michel Ange. 1564.

Antoine de Noailles. 1562.

Mich. Noſtradamus. 1566.

Bernard. Ochin. 1564.

Henri d'Oyſel. 1566.

Pierre Ramus. 1572.

Odet de Selves. 1564.

Lal. Socin. 1562.

Jean du Tillet. 1570.

Adr. Turnebe. 1565.

Jer. Vida. 1561.

Evenemens remarquables sous Charles IX.

1561.

Edit de juillet, rendu à Saint Germain, portant réglement sur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poissi, accordé par la reine aux instances des chefs des Huguenots; le cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter: Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le chapitre de Paris, par saisie, à lui faire un prêt: Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les bénéficiers de son royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt solemnel du parlement, par lequel le prince de Condé est absous de la conjuration d'Amboise. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une thèse cette proposition: *Papa potest reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Medicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecosse par les conseils du cardinal de Lorraine son oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de reine d'Angleterre. Elle pensa être arrêtée à son passage par des vaisseaux d'Elisabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de passeports, sur le refus que fit Marie de renoncer autentiquement à ses droits sur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'est le premier,) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au Triumvirat ne rendît ce parti trop puissant. Le parlement refuse de l'enregistrer, *his verbis, non possumus nec debemus.* Il fut pourtant enregistré après deux lettres de jussion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable; c'est une espece de réglement sur la maniere dont les Protestans doivent se conduire, & il est dit » qu'ils n'avanceront rien de contraire au » concile de Nicée, au Symbole, & aux livres de l'ancien & du » nouveau Testament. « Premiere guerre civile, occasionnée par le

maſſacre de Vaſſi, où François duc de Guiſe fut bleſſé. Le prince de Condé eſt déclaré chef des Proteſtans : il ſurprend Orléans, qui devient le boulevard de l'héréſie. Les Huguenots, à ſon exemple, s'emparent de pluſieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre eſt bleſſé le 15. d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'aſſaut : il mourut le 17. novembre ſuivant de ſa bleſſure.

Lorſque cette guerre commença, les plus qualifiés de ceux qui commandoient ſous le prince de Condé, étoient le comte de Gramont qui menoit les Gaſcons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & d'Andelot général de l'infanterie, qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée ſur les Huguenots, où ſont faits priſonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé & le connétable ; le maréchal de Saint André y eſt tué par Bobigni : ce fut le duc de Guiſe qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué comme une choſe ſinguliere, que François duc de Guiſe, général de pluſieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement ſur le connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de Gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même : il eſt vrai que perſonne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainſi dire, le général de ſes généraux.

Le prince de Condé & le duc de Guiſe coucherent dans le même lit le ſoir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pû fermer l'œil, & que le duc de Guiſe avoit dormi à côté de lui, auſſi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cauſe des droits de la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des repréſentations pour empêcher cette reſtitution.

1563.

Siége d'Orléans, où François duc de Guise est assassiné par Poltrot. La puissance du duc de Guise étoit telle, que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monseigneur*, & *votre très-humble & très-obéissant serviteur* : & M. de Guise lui écrivoit, *Monsieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. Il laisse deux cens mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix nécessaire. Charles IX. est déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la prise du Havre sur les Anglois, qui avoient envoyé du secours aux Huguenots : le roi se trouva en personne à ce siége. Le parlement de Paris n'enregistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. est le premier de nos rois qui se soit fait déclarer majeur au parlement, c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par son fils dans cette assemblée, qu'il lui continuoit l'administration des affaires, & écarta par là tous ceux qui pouvoient y prétendre : ces mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faisant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, est une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambassadeur, fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce concile. Nous voyons dans une lettre dattée de Fontainebleau du 3. mars, de Jean de Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes ambassadeur auprès de l'empereur, que si-tôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du concile, » on envoya querir les présidens de la cour & gens du roi, pour voir » les décrets du concile, ce qu'ils ont fait, & la matiére mise en déli- » bération, le procureur général proposa au conseil, que quant à la

» doctrine ils n'y vouloient toucher, & tenoient toutes choſes quant » à ce point pour ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient déterminées » en concile général & légitime ; quant aux décrets de la police & » réformation, y avoient trouvé pluſieurs choſes dérogeantes aux » droits & prérogatives du roi & priviléges de l'Egliſe Gallicane, » qui empêchoient qu'elles ne fuſſent reçues ni exécutées. « Le comte de Lune, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au concile de Trente la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux-ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. Edit pour l'établiſſement des conſignations.

1564.

Le roi part pour viſiter une partie des provinces de ſon royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la reſtitution de Calais qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambreſis, ſans doute parce qu'Eliſabeth avoit manqué à la condition eſſentielle, ſous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé par forme de compenſation la ſomme de ſix vingt mille écus, au lieu de cinq cens mille écus dont on étoit convenu, au cas que l'on gardât Calais, & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunſdon, couſin germain d'Eliſabeth, vint trouver le roi à Lyon pour lui faire jurer l'obſervation de la paix, & lui préſenter l'ordre de la Jarretiere. Ordonnance de Rouſſillon en Dauphiné, qui porte que l'année commencera dans la ſuite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le ſamedi ſaint après vêpres : le parlement ne conſentit à ce changement que vers l'an 1567. Par l'article XXIV. les doubles juriſdictions de juſtice qui ne ſont pas royales ſont réduites à une ſeule, grand avantage pour les particuliers. Cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le palais des Tournelles, qui lui étoit devenu

odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis. Ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregistrement de l'édit pour l'établissement de la juridiction des Consuls.

1565.

Entrevûe du roi & de Catherine de Médicis avec Isabelle de France, femme de Philippe II. & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, sous le prétexte du passage du duc d'Albe dans les Pays-bas, fit des levées de troupes pour se précautionner, disoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxiéme guerre civile en France, & le commencement des troubles aux Pays-bas. Catherine avoit causé la premiere guerre civile, en favorisant les Huguenots, elle fut cause de la seconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-bas, avoit pour conseil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de se voir sans autorité, ne font pas tout ce qu'ils doivent pour éteindre les premiers feux de la révolte.

Levée du siége de Malthe par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : plusieurs seigneurs François allerent à son secours. Lorsque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine mere de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital s'adressant à la reine, lui fit remarquer que dans les trois siéges importans qu'avoient soutenus les chevaliers de saint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres, d'Aubusson, qui défendit Rhodes, l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs, & le troisiéme, Parisot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite *du Domaine*. Cette ordonnance met au même niveau par les articles II. & XIII. les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, &

déclare préciſément, (article II.) réunis au domaine, les domaines poſſedés par le roi, dont le Fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'eſt la célébre ordonnance de Moulins pour la réformation de la juſtice, par laquelle entr'autres articles on régle le droit de *Committimus*, nous avons une derniere loi ſur cet article dans la déclaration de 1669. dans la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les ſubſtitutions antérieures à cette derniere ſont réduites ſeulement à quatre degrés.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, ſur les érections des duchés, &c. leſquels ſeront déſormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit ſubſiſte encore, en ſorte que pour en éviter l'effet, il faut une dérogation préciſe.

Commencement des troubles des Pays-Bas, excités par les Religionnaires, ſous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établiſſement de l'inquiſition. Le roi d'Eſpagne ſe diſpoſe à les punir. Le prince d'Orange, qui prévoit l'orage, ſe retire en Angleterre, & laiſſe dans les Pays-Bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-Bas, fait trancher la tête au comte d'Egmont & au comte de Horn. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la perſonne du roi qui étoit à Monceaux : la reine en eſt avertie & ſe retire à Meaux, d'où les Suiſſes commandés par Jacques de Savoie duc de Nemours, ramenent le roi à Paris. Le prince de Condé devint en telle gloire qu'il fit battre monnoie d'argent avec cette inſcription, *Louis XIII. roi de France.* (Brantôme.) Bataille de Saint-Denis le 10. novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut bleſſé à mort : cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire, cependant la Nouë prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable avoit ſû ſe maintenir, pendant l'eſpace de quatre regnes de troubles, dans la premiere charge de l'état : & à l'âge de ſoixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitiéme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit bleſſures mortelles,

& de caſſer du pommeau de ſon épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Ecoſſois nommé Jacques Stuart, qui ayant été fait priſonnier deux ans après à la baraille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connérable. Le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maiſon d'Ecoſſe. Les Ecoſſois, ainſi que les Romains prenoient le nom des maiſons auſquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui reſſemble aux aggrégations ſi communes en Iralie, c'eſt le même que l'on ſoupçonna du meurtre du préſident Minard ſous François II. Le connétable avoit eu cinq enfans, François maréchal duc de Montmorenci, Henri qui fut pair, maréchal de France & connétable, Charles qui fut fait duc de Damville & amiral de France, Montbron & Thoré; on lui rendit à ſa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois, on porta ſon effigie à ſes funérailles. Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens & ſon fils, ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur ſucceſſion fit dans la ſuite la matiere d'un procès: comme il s'agiſſoit de ſavoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverſer l'ordre de la nature, & prononça que la ſucceſſion avoit paſſé du pere au fils.

La ville d'Orléans, qui par un article de l'édit de pacification de 1563. avoit été remiſe entre les mains du roi, eſt ſurpriſe par les Huguenots. Le duc d'Anjou eſt fait lieutenant général du royaume. La reine lui avoit donné pour conſeil, le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit juſqu'au moment qu'il monta ſur le trône: ce même maréchal, & le maréchal de Retz, furent dans le ſecret de la Saint Barthelemi, dont on les accuſa d'être les principaux auteurs.

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne ſuccédent à leurs enfans *ès biens provenans du côté paternel.* Cet Edit fut rendu ſur l'inſtance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de ſon neveu n'emportât tous les biens de ſa maiſon.

Lettres patentes, qui portent que nul ne ſera reçu dans un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion Catholique.

Evenemens remarquables ſous Charles IX.

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxiéme paix conclue à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que ſix mois: on y rappelloit l'édit de pacification de 1563. ſans aucune des reſtrictions de l'édit de Rouſſillon.

Troiſiéme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes Proteſtans d'Allemagne prirent parti. Elle fut cauſée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral, qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de Dom Carlos & d'Eliſabeth de France ſa belle-mere. Pie V. publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être; cette bulle eſt lue tous les ans à Rome le jeudi ſaint. Le parlement rendit arrêt en 1580. contre cette bulle. La reine Eliſabeth s'aſſure de la perſonne de Marie Stuart, qui s'étoit refugiée en Angleterre, pour lui demander un aſyle contre les rébelles de ſon royaume. Le chancelier de l'Hôpital, devenu ſuſpect à la reine, prend le parti de ſe retirer de la cour. Nous ne ſaurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital (un des grands magiſtrats & des grands juriſconſultes de notre France) quelques réfléxions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient faits les loix depuis le commencement de la monarchie juſqu'à ce ſiécle.

Toute ſociété a des loix, mais quoique les loix paroiſſent devoir être invariables, il eſt pourtant vrai qu'elles ſe ſont reſſenties de l'inconſtance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à meſure du changement des mœurs & des uſages. Aſſurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévû ce que les Capitulaires y ont remplacé, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le ſeul emploi : au lieu que les Capitulaires dirigeoient une ſociété plus formée, & des citoyens raſſemblés, dont les paſſions ſe montroient ſous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoiſſable du tems de Charles le Simple à celui de Charlemagne,

& il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne ſont guéres que des remédes, & des hommes raiſonnables n'en auroient pas grand beſoin. Le caractére des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fuſſent gouvernés par un ſeul, il étoit donc néceſſaire de les ramener inſenſiblement à ce tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laiſſer ſe détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les ſuites ; encore un ſiécle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie Françoiſe ; il fallut donc des loix ſur ce genre bizarre de poſſeſſions que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils ſe fuſſent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette ſuite non interrompue de ſages précautions tranſmiſes, comme par une eſpece de miracle, de regne en regne, par leſquelles nos rois, ſans laiſſer pénétrer leur ſecret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité, ſi néceſſaire pour le bonheur des peuples : affranchiſſement des ſerfs, établiſſement des communes, cas royaux, annobliſſement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rebellion qui s'autoriſoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions guéres connus : c'étoient les guerres de religion qui bouleverſerent le royaume ſous les malheureux regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & le peuple d'alors avoient été abandonnés à leur fanatiſme, la France ſeroit bientôt retombée, ſinon dans ſon ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaiſir l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, ſuite du mépris des loix & de l'ignorance des lettres ; qui n'eût pas crû alors tout perdu ? Mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie ; ce grand homme, au milieu des troubles civils, faiſoit parler les loix, qui ſe taiſent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête : il ne lui vint jamais dans l'eſprit de douter de leur pouvoir : il faiſoit l'honneur à la raiſon & à la juſtice de penſer qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur ſainte majeſté avoit des droits impreſcriptibles ſur le cœur des hommes, quand on ſavoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la ſimplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces édits, qui par leur ſage prévoyance embraſſent l'avenir comme le préſent,

& ſont devenus depuis une ſource féconde où l'on a puiſé la déciſion des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus ; ces ordonnances, où la force & la ſageſſe réunies font oublier la foibleſſe du regne ſous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magiſtrat au-deſſus de tout éloge, qui ſentoit l'étendue des devoirs & la force de la ſuprême dignité qu'il occupoit ; qui ſut en faire le ſacrifice dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont oſé s'aſſeoir ſur ce même tribunal, ſans avoir ſon courage ni ſes lumiéres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. mars par le duc d'Anjou, contre Louis I. prince de Condé, qui y fut tué de ſang froid par Monteſquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans, il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucaud ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix mille livres de rente, la maréchalle de Saint André lui fit don de ſa terre de Valleri, mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere. Les Catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ſes maîtreſſes, qui ſe flatterent toutes de l'épouſer ; Mademoiſelle de Limeuil devint groſſe & fut chaſſée de la cour : la maréchalle de Saint André y mangea ſon bien : & Meſſieurs de Guiſe ne purent le gagner, par l'eſpérance du mariage de la reine d'Ecoſſe ; après la mort d'Eléonore de Roye, il ſe remaria à la ſœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni raſſure les Huguenots. La reine de Navarre Jeanne d'Albret leur amene ſon fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV. & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn eſt déclaré chef du parti. Quoique ſon pere fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de ſa mere Jeanne d'Albret.

Rude eſcarmouche le 25. Juin, proche la Roche-la-Belle en Limouſin ; le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral,

qui avoit été renforcé par les Allemands, de pénétrer dans le Haut-Poitou ; l'amiral y eut l'avantage. L'amiral leve le ſiége de Poitiers, vaillament défendue par le jeune Henri duc de Guiſe.

Le 3. octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatriéme de ce regne : celle de Dreux en 1562. celle de Saint-Denis en 1567. celles de Jarnac & de Montcontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-ſanglante, le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral, mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il aſſiégea au lieu de pourſuivre l'amiral : il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé ſon couſin, âgés l'un de ſeize ans, l'autre de dix-ſept, entreprend de traverſer tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, ſans être arrêté par le maréchal de Coſſé, qu'il battit à Arnai-le-duc. Troiſiéme paix favorable aux Huguenots, conclue à Saint-Germain au mois d'août : on la nomma *la Paix boiteuſe & mal aſſiſe*, parce qu'elle avoit été conclue par les ſieurs de Biron & de Meſmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la ſeigneurie de Malaſſiſe. Le duc d'Anjou va au-devant de la princeſſe Eliſabeth d'Autriche, qui venoit épouſer le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence : il y eut quelque difficulté ſur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur, mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main ſur le duc d'Anjou. (*Mém. de Chevern.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix de S. Germain donnent des ſoupçons aux chefs de ce parti. On eſſaye de les diſſiper en propoſant le mariage de la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles IX. avec Henri prince de Bearn, & en même tems en leur laiſſant entrevoir que l'on ſe diſpoſoit à la guerre contre le roi d'Eſpagne. On propoſe auſſi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Eliſabeth. Si jamais cette princeſſe a ſongé ſérieuſement à

ſe marier, ç'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III.

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par Dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans, ſon frere Philippe II. le ſoupçonnoit de vouloir ſe faire ſouverain de la Flandre dont il étoit gouverneur, & ſes liaiſons avec la reine Eliſabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Eſpagne ni les Eſpagnols, autoriſoient ces ſoupçons; on ne crut pas que ſa mort qui ſuivit de près fût naturelle, & preſque tous les hiſtoriens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoiſonné: Strada a écrit que ce prince avoit été rendu ſuſpect à Philippe II. par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalouſie, en retardant les ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce ſujet. Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de Dom Jean, un Traité de ligue avec Henri duc de Guiſe, qui eût été également fatal à la France & à l'Eſpagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propoſitions au duc de Guiſe; en ſorte qu'il tourna à ſon avantage ce qui devoit lui être contraire, & que Dom Jean fut la cauſe indirecte de cette fameuſe ligue, qui cauſa tant de malheurs.

1572.

La reine de Navarre eſt attirée à Paris pour le mariage de ſon fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce qu'on lui faiſoit entendre, dans les Pays-Bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre. Le roi de Navarre épouſe la princeſſe Marguerite. L'amiral eſt bleſſé d'un coup d'arquebuſe par Maurevert: il attribue cet aſſaſſinat au duc de Guiſe. Ce ſoupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guiſe qui n'avoit que treize ans lors de l'aſſaſſinat de François ſon pere, dont l'amiral étoit accuſé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé ſa mort. (*Brantôme.*) Maſſacre des Huguenots à Paris, le jour de la ſaint Barthelemi. » Action exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, » s'il plaît à Dieu, jamais de ſemblable, (*Perefixe.*) « L'amiral, aſſaſſiné par le nommé Beſme, fut la premiere victime de cette journée. Sa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On

trouva entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni, qui tenoit un journal, un avis à ſa majeſté de prendre garde en aſſignant l'appanage à ſes freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité : la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle ſavoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni, » voilà votre bon » ami, lui dit-elle, voyez le conſeil qu'il donne au roi ; je ne ſai pas, » lui dit le duc d'Alençon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je ſai qu'un » ſemblable conſeil n'a pû être donné que par un homme très-fidéle » à ſa majeſté, & très-zélé pour l'état. « Le maſſacre de la ſaint Barthelemi s'étendit par tout le royaume : ſi l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient ; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne ſauroient être trop répétés : c'étoient les comtes de Tendes & de Charni, Meſſieurs de Saint Heran, Tannegui le Veneur, de Gordes, de Mandelot, d'Ortes, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour ſauver leur vie. Le roi, après avoir chargé le duc de Guiſe d'être l'auteur de ces funeſtes exécutions, s'en charge lui-même ; & en conſéquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vû le procès de l'amiral & de ſes complices, l'amiral ſera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La ſaint Barthelemi tomboit un dimanche cette année, & le maſſacre ſe fit la nuit du ſamedi au dimanche. Ambroiſe Paré & la nourrice du roi qui étoient de *la religion*, furent les ſeuls que le roi excepta de cette horrible proſcription. *Ce prince depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, & diſoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au viſage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* François de Noailles, évêque de Dax, ambaſſadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & ſauve par là l'iſle de Candie, que les Turcs avoient aſſiégée.

1573.

Qui n'auroit crû l'héréſie écraſée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatriéme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de ſûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale

étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13. mars 1574. par André de Bourdeille ſénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer ſecretement de l'état de la province : *ſi le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé* (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle par le duc d'Anjou, où ce prince perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochelois, qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville. Quatriéme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou avoit appris au ſiége de la Rochelle ſon élection à la couronne de Pologne, par les ſoins de Jean de Montluc, évêque de Valence ; il part pour prendre poſſeſſion de cette couronne. Le roi étoit déja malade, & la reine laiſſe au duc d'Anjou en partant l'eſpérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit eſpérer de regner bien-tôt, ne fut pas le ſeul qu'il emporta avec lui : on ſait ſon amour pour la marquiſe d'Iſle, femme du prince de Condé.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient le duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots ſe lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre ; le prince de Condé ſe retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé ſont mis à la Baſtille pour le même fait. La Mole & Coconnas, favoris du duc d'Alençon, ſont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le ſecond de Madame de Nevers, (Henriette de Clêves.) On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jéſuites commencent à enſeigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. les princes & ſeigneurs de la cour quitterent tous ſon convoi à l'égliſe de ſaint Lazare fauxbourg de Paris, & il ne reſta pour l'accompagner juſqu'à Saint Denis, que Brantôme,

quatre autres gentils-hommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les diſſentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs ; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'eſt ſous ce regne que furent faites nos plus ſages loix, & les ordonnances les plus ſalutaires à l'ordre public, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs diſpoſitions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la juſtice. Ce qui eſt auſſi extraordinaire, c'eſt que ce même prince, que tous les hiſtoriens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les ſciences & les lettres, ſe plut & réuſſit aux arts qui adouciſſent l'ame, & nous a même laiſſé des preuves de ſon talent pour la poëſie : auſſi ce prince n'avoit-il pas toujours été le même : *Ce fut*, dit Brantôme, *le maréchal de Retz Florentin qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laiſſer toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave de Cipierre.*

On remarque que c'eſt depuis Charles IX. que les ſecretaires d'état ont ſigné pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ſes paſſions ; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *ſignez pour moi : Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puiſque vous me le commandez, je ſignerai.* Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & reſtoient long-tems ſubalternes. « Aujourd'hui, » ajoute-t'il, cela n'eſt plus, on ne ſe contente pas de ſi peu, car » du premier coup que le jeune commence à porter les armes, il » faut qu'il commande ou en cavalerie légere ou en gendarmerie » ou en infanterie, ſans avoir jamais appris d'obéir. « Le Laboureur ſur Caſtelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas ſi vîte alors aux » dignités de la guerre : l'ambition avoit ſes bornes, la valeur n'en » avoit point, & la belle réputation étoit ſon prix le plus ſolide. » Cette modération conſervoit à l'état les plus grands & les plus » experimentés capitaines dans une même fonction : au lieu qu'au- » jourd'hui il n'y a plus de charge pour un gentilhomme de cinq ou » ſix campagnes un peu accrédité : en ce tems-là toute l'ambition

» des princes, des plus grands & des plus braves de la cour, étoit » de commander cinquante ou bien cent hommes d'armes : on » voyoit en un jour de bataille flotter les barbes blanches ſur la » cuiraſſe de la plûpart des capitaines, comme une marque de l'an- » tiquité de leurs ſervices. Mais à préſent on cacheroit comme une » honte ſous une teinture de poil & ſous la perruque d'un jeune » homme cette marque d'honneur, & on auroit confuſion de n'être » pas ſorti d'un emploi auparavant que d'avoir atteint l'âge & le » ſervice de le mériter. « C'eſt que les hommes ne déſirent que d'être élevés, mais ne ſe ſoucient pas d'être grands.

Mort de l'Amiral de Coligni.

1574. *Avénement à la couronne.*

HENRI III. *qui étoit roi de Pologne, parvient à la couronne l'an 1574. âgé d'environ vingt-trois ans. Il fut sacré à Rheims le 13. février 1575. par Louis cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant seigneur, *du Brantôme*, qui savoit tous les Commentaires de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roulla par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber, ce qui fut remarqué & interpreté à mauvais présage. (*Journ. de Henri III.*)

Evenemens remarquables.

1574.

CE regne se nomme le regne des Favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le regne précédent, est condamné à la mort comme criminel de leze-majesté ; » quinze ans auparavant il » avoit eu le malheur de tuer Henri II. dans un tournois, » & cet accident le conduisit sur l'échaffaut, chargé de » tous les maux que cette mort causa à l'état, plûtôt que » de ses propres crimes. Car pour celui de leze-majesté, » dont on l'accusoit, il ne pouvoit en être recherché » après les édits déja donnés, & sur tout depuis la der- » niere amnistie, mais il fallut accorder cette satisfac- » tion à la passion de la régente, qui vouloit à quelque » prix que ce fût la mort d'un homme qui lui avoit en- » levé le roi son époux. Bel exemple pour nous appren- » dre que dans les coups qui attaquent les têtes cou- » ronnées, le hazard seul est criminel, quand même la » volonté seroit innocente. « (*De Thou, T. VII.*)

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorziéme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Venise. La réception que lui firent en Piémont le duc & la duchesse de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan & la Perouse, que le roi leur accorda par le conseil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étoient les seules villes fortifiées que la France avoit conservées au-delà des Monts. Le duc de Nevers, qui en étoit gouverneur, s'y opposa, & le chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres patentes de cette restitution, le roi les scella lui-même. Bellegarde en fut disgracié depuis.

Assemblée importante, où l'on délibere sur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur

FEMMES.	ENFANS.	1589. MORT.	PRINCES contemporains.
Louiſe de Lorraine, fille de Nicolas comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. Elle fut enterrée dans l'égliſe des Capucines, qu'elle avoit fondée au fauxbourg S. Honoré, & qui depuis a été tranſportée près la place de Louis le Grand. *Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouſer à François de Luxembourg, & qui épouſa depuis Philippe de Caſtellane.* (Mémoires de Caſtelnau.)		HENRI III. *eſt aſſaſſiné à Saint Cloud le premier jour d'août 1589. à huit heures du matin, par Jacques Clement, Jacobin, qui n'avoit que vingt-deux ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain, âgé d'environ trente-huit ans; il en avoit regné quinze & deux mois. Son corps fut dépoſé à l'abbaye de Compiegne juſqu'en 1610. qu'il fut porté à S. Denis.*	*Papes.* Grégoire XIII. 1585. Sixte V. 1590. *Maiſon Othomane.* Amurat III. 1595. *Empereurs.* Maximilien II. 1576. Rodolphe. 1612. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Sebaſtien. 1578. Dom Henri, cardinal. 1580. Philippe II. 1598. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Rois d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. Jacques VI. 1625. *Rois de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. Chriſtiern IV. 1648. *Roi de Suéde.* Jean. 1572. *Rois de Pologne.* Etienne Battori. 1587. Maximilien d'Autriche. 1587. Sigiſmond III. 1632. *Czars.* Jwan Baſilowitz. 1584. Fœdor Jwanowitz. 1597.

Maximilien & les Vénitiens avoient conſeillé au roi, lors de ſon paſſage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre. Paul de Foix inſiſte fortement ſur la pacification ; M. de Villequiers ſe déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti eſt ſuivi par le roi, qui haïſſoit également les Huguenots & le duc de Guiſe. Le prince de Condé & le maréchal de Damville ſont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre ſont peu importans. Les Rochelois recommencent les hoſtilités. Le duc de Montpenſier prend Luſignan. Mort du cardinal de Lorraine.

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, eſt exécuté : Leſdiguieres prend ſa place. Le duc d'Alençon, à qui le roi venoit de pardonnet une conjuration contre ſa perſonne, ſe met à la tête des rebelles. Eliſabeth lui envoie du ſecours, & le roi qui juſques-là avoit déſiré qu'elle épouſât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé de la Baſtille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, ſur qui ils avoient grand pouvoir. Henri duc de Guiſe eſt bleſſé dans une rencontre proche de Château-Thierri, d'un coup de piſtolet au viſage, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Balafré*. Beſme, l'aſſaſſin de l'amiral de Coligni, eſt tué par les Huguenots. Le roi veut en vain perſuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi ; ils éliſent Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, à qui ils font épouſer la princeſſe Anne, ſœur du dernier roi Sigiſmond. Henri étoit ſi convaincu que les Polonois n'avoient pas dû lui nommer un ſucceſſeur, que du Ferrier étant ſon ambaſſadeur à Veniſe en 1580. eut ordre de ſe plaindre au Sénat, d'avoir nommé un ambaſſadeur pour aller réſider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme ſon lieutenant. (*Hiſt. de Veniſe de Moroſini.*) L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique juſqu'à ce regne, eſt ſupprimé dans la perſonne de Henri Clauſſe, ſeigneur de Fleuri : on créa en ſa place ſix maîtres généraux. A préſent les eaux & forêts ſont diſtribuées en dix-ſept départemens.

Ministres.

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599.

Pomponne de Bellievre, Surintendant. 1607.

François d'O, surintendant des finances. 1594.

Marcel, controlleur des finances; il avoit été prévôt des marchands.

Secretaires d'Etat.

Sim. Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

C'eſt Forget qui a dreſſé l'édit de Nantes.

Guerriers.

Marechaux de France.

François de Montmorenci. 1579.

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614.

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puiné fut connétable ſous le regne ſuivant.

Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonnor. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579.

Blaiſe de Montluc. 1577.

Il nous a donné des commentaires de ſa vie.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guillaume de Joyeuſe. 1592.

Magistrats.

Chanceliers.

René de Birague. 1583.

Philippe Hurault de Cheverni. 1599.

François de Montholon, G. D. S. 1590.

Fils du Garde des ſceaux, nommé auſſi François.

Premiers presidens.

Chriſtophe de Thou. 1582.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs du roi.

Jean de la Gueſle. 1589.

Jacques de la Gueſle. 1612.

Avocats du roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Auguſt. de Thou. 1595.

Barnabé Briſſon. 1591.

Jacques Faye d'Eſpeiſſes. 1590.

Exiſel remarque que la premiere fois que les charges d'Avocat & de Procureur général ont été vendues à prix d'argent, c'a été lorſque Bellievre, préſident au parlement de Paris ayant reſigné ſa charge au mois d'août 1580. en faveur de Barnabé Briſſon, qui en paya ſoixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit ſa charge à Jacques Faye quarante mille livres.

Jacques Mango. 1587.

Antoine Seguier. 1624.

C'eſt le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.

Savans & illuſtres.

Michel Baius. 1586.

Remi Belleau. 1577.

Fr. de Belleforêts. 1583.

George Buchanan. 1582.

Joach. Camerarius. 1574.

Louis de Camoens. 1579.

Jer. Carſtan. 1576.

S. Charles Borromée. 1584.

P. Ciaconius 1581.

J. Fr. Commendon, cardinal. 1514.

P. Danès, précepteur de François II. 1577.

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur & ayant declamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des eccléſiaſtiques, fut interrompu par Sebaſtien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *Gallus cantat*, à quoi Danès répondit, *Utinam ad Galli cantum Petrus reſipiſceret.*

Jean Dorat. 1581.

Arnauld du Ferrier. 1515.

Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1515.

Antoine de Granvelle, cardinal. 1516.

Louis de Guiſe, cardinal. 1576.

Paul de Foix. 1514.

Philibert de Lorme, vers 1577.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Jean Maldonat. 1583.

Evenemens remarquables ſous Henri III.

1576.

Le roi de Navarre, évadé de la cour, va ſe joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profeſſion du Calviniſme. La reine, ſuivant ſa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puiſſant, ſonge ſérieuſement à la paix. Le duc d'Alençon, mépriſé par les Huguenots, écoute les propoſitions qu'elle lui fait faire. La paix ſe fait, c'étoit la plus favorable qu'euſſent obtenue les Calviniſtes : en conſéquence on donne à Paris au mois de mai un édit de pacification, qui fut enregiſtré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots,) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée.* Il y eſt dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la ſuite pour ce ſujet, & que leurs enfans ſeroient regardés comme légitimes ; cependant on trouve à la bibliothéque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir beſoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole & Coconnas ſont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens. On ajouta à l'appanage du duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III. établit des confrairies, & ſe donne en ſpectacle dans des proceſſions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de ſa cour. L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella *la ſainte Ligue.* Aſſociations formées dans différentes provinces du royaume. Inſultes faites aux Huguenots dans pluſieurs villes. Etats tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre & au prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à conſentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la Catholique. Le duc d'Anjou ſe déclare contre l'édit de pacification. Après bien des déliberations on révoque l'édit de pacification, & la ligue eſt ſignée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut ſigné par la nobleſſe de Picardie & par les magiſtrats

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
		Avocats generaux *commis au mois de janvier 1589. par les officiers du parlement, à la place de ceux qui ſe retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)*	Jean de Monluc, évêque de Valence. 1579.
		Pierre de Beauvais.	Ant. Muret. 1585.
		Felix le Vayer.	Franç. de Noailles. 1585.
		Jean le Maitre.	Guillaume Paradin, vers 1581.
		Louis d'Orléans.	Ambroiſe Paré, vers 1584.
			Paul Veroneſe, peintre. 1588.
			Guil. Poſtel. 1581.
			Pierre Ronſard. 1585.
			Louis de S. Gelais. 1589.
			Car. Sigonius. 1585.
			Guil. Sirlet. 1585.
			Sainte Thereſe. 1582.
			Titien, peintre. 1576.
			Pierre Verſoris. 1588.
			Simon Vigor. 1575.
			Pierre Vittori. 1585.

de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de ſon hiſtoire de la Ligue: c'eſt proprement par ce traité de Peronne que la Ligue commença en 1576. le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, mais la mort de François duc de Guiſe ſon frere l'avoit ſuſpendu, il le reprit lorſque ſon neveu Henri fut en âge d'y prendre part, & ſa mort n'empêcha pas le duc de Guiſe de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien uſage, porte que les princes du ſang précéderont tous les pairs, ſoit que ces princes ne fuſſent pas pairs, ſoit que leurs pairies fuſſent poſtérieures à celles des autres pairs; & qui régle les rangs entre les princes du ſang, ſuivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregiſtrée, Chriſtophe de Thou lors premier préſident, aſſura le roi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de ſi utile pour la conſervation de la loi Salique.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Iſſoire.

Le roi craint que les Proteſtans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légerement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ſes ſuccès, & par la même légereté accorde aux Proteſtans une nouvelle paix, qu'il ſigna à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le plus volontiers.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sebaſtien, roi de Portugal, eſt tué dans un combat qu'il donne aux Maures; il y périt trois rois: le roi de Maroc, ſon neveu Mahomet qu'il avoit détrôné, & Dom Sebaſtien; c'eſt le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majeſté*, que le roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle le cardinal Henri lui ſuccéde. Combat de Cailus, de Maugiron & de Livarot, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac, & de Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit

élever, dans l'égliſe de Saint Paul, à chacun une ſtatue de marbre, ainſi qu'à Saint Megrin, galant de la ducheſſe de Guiſe, que Henri duc de Guiſe fit aſſaſſiner. Ces monumens furent abattus par les Pariſiens après la mort du duc & du cardinal de Guiſe.

La confuſion étoit extrême dans les Pays-Bas, où la religion partageoit les eſprits. Le roi d'Eſpagne y avoit eu ſucceſſivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573. Requeſcens mort en 1576. & Dom Jean d'Autriche, devenu ſuſpect aux Flamands, qui ſans en conſulter Philippe II. déférerent, par le conſeil de Guillaume prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur: Guillaume avoit compté de gouverner Mathias, il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-Bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller ſe mettre à leur tête. On commence à édifier le Pont-neuf.

1579.

Henri III. inſtitue l'ordre du Saint-Eſprit le premier Janvier, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le ſerment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands ſeigneurs du parti proteſtant, & s'oppoſer en même tems au progrès de la Ligue, dont il commençoit à n'être plus le maître. Le roi de Navarre reprend les armes, ſous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Proteſtans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foibleſſe de Pibrac, qui devint amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la diſcipline de l'Egliſe, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui ſont notre regle en cette matiere. La même ordonnance contient auſſi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; le CCLVIII. ſur la nobleſſe, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne ſeront pour ce annoblis ni mis

au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que ſoient les fiefs par eux acquis. L'annobliſſement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les poſſeder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles épuiſés par les dépenſes qu'ils avoient faites : ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annobliſſement des roturiers, que leur induſtrie & leur œconomie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux annoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuſer. Mais c'étoit bien aſſez de voir la nobleſſe dépouillée de ſes domaines, & devenue par là moins entreprenante. Il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes diſtinctions que leurs premiers poſſeſſeurs ; on les réduiſit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, ſans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les poſſéde, & qu'un marquiſat ou un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conſéquence fut rendue l'ordonnance qui porte, que la nobleſſe ne pourra s'acquérir ſans lettres du prince ou ſans la poſſeſſion des charges qui la conferent ; c'eſt ce genre de nobleſſe que nous appellons annobliſſement, & qui eſt bien différent de la nobleſſe qui vient de la naiſſance. Quoique cette ordonnance ſoit rendue à Paris, elle eſt cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conſéquence des cahiers préſentés par les états tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes pardevant notaires ſeront ſignés des parties : cet arrêt eſt conforme à l'article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Buſſi d'Amboiſe eſt aſſaſſiné dans le château du ſeigneur de Montſoreau, qui, inſtruit de ſon intrigue avec ſa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Buſſi avoit auſſi été fort attaché à la Reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ſes mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laiſſer ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde ſa protection à la ville de Geneve contre le duc de Savoie.

Evenemens remarquables ſous Henri III.

1580.

Réformation de la coutume de Paris. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du cardinal Henri, en conſéquence des droits d'Iſabelle ſa mere, fille d'Emanuel roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, ayeul de Dom Sebaſtien, dont la légitimité de la naiſſance étoit conteſtée, avoit été proclamé roi; mais il fut obligé de ſe ſauver en France, & le duc de Bragance, qui, à cauſe de ſa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean ſon petit-fils qui remonta ſur le trône en 1640.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-Bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'eſpérance que Henri III. le ſeconderoit dans la recherche qu'il faiſoit de la reine Eliſabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de ſe faire ſouverain des Pays-Bas, où le roi d'Eſpagne avoit perdu toute ſon autorité. La guerre malgré le traité continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

1581.

Les états de Hollande déclarent Philippe II. roi d'Eſpagne, déchu de la ſouveraineté des Pays-Bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conſeils de Guillaume prince d'Orange. La reine Eliſabeth & le duc d'Anjou ſe promettent des ſecours mutuels pour la défenſe de l'Angleterre & des Pays-Bas.

Le duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le ſiége de Cambrai au duc de Parme qui preſſoit cette ville. Il paſſe en Angleterre, où il avoit déja été en 1579. pour y conclure ſon mariage avec Eliſabeth: cette princeſſe en éloigne la concluſion, en même tems qu'elle entretient les eſpérances de ce prince, juſqu'à lui donner un anneau pour gage de ſa foi, après avoir fait précéder ce don par la ſignature du contrat de mariage. Le roi ne déſiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît, il étoit jaloux du duc d'Anjou comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le roi, en érigeant le comté de Joyeuſe & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne ſéances à ces nouveaux ducs après les

princes du ſang & les princes étrangers, & avant tous les ducs quoique plus anciens. Ces diſtinctions étoient odieuſes, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépenſa douze cens mille écus aux nôces du duc de Joyeuſe, ſans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer. Auſſi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'eſt-à-dire qu'elles avoient augmenté depuis le dernier regne d'environ ving-trois millions.

Erection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ſes hoirs & ayans cauſe tant mâles que femelles. Ce duché ayant paſſé ſucceſſivement par Charlotte de Luxembourg, petite fille de François, à M. de Brantes frere du connétable de Luines qu'elle épouſa, & à M. de Tonnerre ſon ſecond mari ; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg : le maréchal qui obtint des lettres patentes du roi en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enregiſtrement de ſes nouvelles lettres, cependant ces lettres furent enregiſtrées en 1662. & lui reçu à prêter ſerment pour n'avoir rang, juſqu'à ce que la conteſtation fût jugée, que du jour de cet enregiſtrement. Le roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet ſa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres patentes de 1661. n'étoient que pour approuver ſon mariage & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France ; les pairs s'oppoſerent de nouveau, diſant que les lettres de 1661. n'étoient pas ſuffiſantes, & enfin cette conteſtation fut terminée par le célebre édit de 1711. qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregiſtrement des lettres du 20. mai 1662.

1582.

Edit pour recevoir la réformation du calendrier Grégorien. On retranche en France les dix jours du 15. au 25. decembre. Ce même calendrier fut reçu l'année ſuivante dans la partie de l'Allemagne qui ſuivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange : Philippe II. en eſt violemment ſoupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes. Défaite de Strozzi près des

Açores; la reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour soutenir les droits de Dom Antoine, prieur de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit sur la couronne de Portugal: Strozzi y fut tué. Solséde est écartelé pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou. On a prétendu que c'étoit à l'instigation des Guises.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier & du maréchal de Biron; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrent les François; & le duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie & de sa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année suivante, âgé de trente ans: Bongars assure que ce fut de poison, & il est dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thierri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la seule qui resta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, sert de prétexte au duc de Guise pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'Eglise. Le duc de Guise est le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, est assassiné par Balthasar Gerard, émissaire des Espagnols. Il laissa trois fils: Philippe-Guillaume, Maurice, & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui succédérent l'un après l'autre, au défaut de Philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit lors de la mort de son pere prisonnier en Espagne, d'où il ne revint que long-tems après; les provinces-unies des Pays-Bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de se mettre sous sa domination, mais une proposition si avantageuse appuyée des sages conseils de François de Noailles évêque de Dax, trouva un prince foible qui ne sut pas en profiter.

Maurice alors prit la place de Guillaume, & se montra digne d'un tel pere. Ce fut lui qui fit la tréve de 1609. n'ayant point laissé d'enfans, Frédéric-Henri son frere lui succéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*Altesse :* il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut surprendre Amsterdam, & dont la mort précipitée laissa de violens soupçons contre les chefs de l'état; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III. députe vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement, où le duc de Guise n'avoit que peu de forces, craint que son autorité n'en soit altérée si le roi de Navarre devient trop puissant, & elle favorise la maison de Lorraine, dans l'idée de placer sur le trône les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine; mais le duc de Guise, qui pensoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de se donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie Françoise, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon; les lettres n'en furent enregistrées que l'année suivante.

Les Ligueurs font inférer dans les rituels de Vannes & de Clermont une priere à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III. & une autre priere pour le rétablissement de la Pragmatique sanction: on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établissent en France.

1585.

Manifeste du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du sang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guise étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Evenemens remarquables ſous Henri III.

Les Ligueurs commencent la guerre : ils prennent pluſieurs villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7. juillet, qui ſuſpend la guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Proteſtans de ce qu'ils avoient obtenu par le paſſé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre ſon autorité.

Sixte-Quint, ſucceſſeur de Grégoire XIII. ſans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les ſouverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la néceſſité de ſe réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de ſuccéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général : quelques Ligueurs s'élevent auſſi contre cette entrepriſe du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher ſon acte d'appel aux portes du vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'eſtime pour lui à Sixte V. même. Etabliſſement *des Seize*, eſpece de ligue particuliere pour Paris ſeulement, compoſée de pluſieurs hommes qui s'étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'adminiſtration des affaires, hommes vendus au duc de Guiſe, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours qui avoit ſuſpendu les entrepriſes des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Proteſtans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guiſes reconnoiſſent que la poſtérité maſculine de Charles duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne ſubſiſtoit plus, pour répondre à ceux qui diſoient qu'ils prétendoient en deſcendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris ;* ſavoir, Henri III. Henri roi de Navarre, & Henri duc de Guiſe. Le premier à la tête des Royaliſtes, le ſecond à la tête des Huguenots, & le troiſiéme chef de la Ligue. Il n'y eut point d'événement important, mais le royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre inteſtine.

Evenemens remarquables ſous Henri III.

1587.

Exécution de Marie Stuart, qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18. Février. Eliſabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de ſon regne, la révolte de l'Ecoſſe contre ſa reine légitime, en y introduiſant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre entre ce royaume & la France l'alliance qui duroit depuis huit cens ans, & qui avoit maintenu l'Ecoſſe contre les entrepriſes de l'Angleterre : mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épouſé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart comte Darley en 1565. & après la mort de ce prince en 1567. avoit épouſé la même année en troiſiémes nôces le comte de Bothwel, violemment ſoupçonné de la mort de Stuart. Des rébelles profitant des circonſtances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie ; la revolte de ſes ſujets l'engagea en 1568. à aller chercher une retraite en Angleterre où elle ne trouva qu'une priſon qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne ſortit que pour être conduite ſur un échafaut. Malheureuſe princeſſe, à qui on a voulu enlever juſqu'aux regrets de la poſtérité ſur une fin ſi tragique, par les couleurs affreuſes dont on a peint toutes les actions de ſa vie !

Nicolas Poulain, lieutenant du prevôt de l'Iſle de France, révéle la faction des *Seize* au roi, & l'entrepriſe qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de ſon aſſoupiſſement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de ſa gloire & de ſon état, ne prend nulles meſures ſur cet avis ; mais le duc d'Epernon ayant été inſulté, prend des précautions pour s'aſſurer de la Baſtille & de l'Arſenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour ſa perſonne, ſe retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemands qui venoient renforcer ſon armée. Anne duc de Joyeuſe, va à ſa rencontre pour lui fermer le paſſage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. octobre, où le roi de Navarre eſt vainqueur, & où le duc de Joyeuſe perd la vie. Il fut tué de ſang froid, les uns diſent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Deſcentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on

voïe de ſemblables meurtres, le duc de Guiſe périt ainſi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint-André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint-Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de ſa victoire, & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Coriſande d'Andouins, comteſſe de Guiche.

Les avantages que le duc de Guiſe remporta ſur les Allemands à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au Pays Chartrain, diſſiperent cette armée, qui ſe retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'adminiſtration au tuteur qu'on avoit pour ſuſpect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établiſſent à Paris.

1588.

Henri I. prince de Condé meurt de poiſon à Saint-Jean d'Angeli, à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce ſujet, par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille ſa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un ſi grand crime ſous le regne ſuivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5. mars, & la princeſſe ſa femme, qu'il avoit laiſſée groſſe, accoucha le premier ſeptembre de la même année d'un prince qui fut Henri II. prince de Condé.

Erection du comté de Montbaſon en duché-pairie au mois de mai 1588. en faveur de Louis de Rohan comte de Montbaſon: ce qui eſt remarquable, c'eſt que Louis étant venu à mourir ſans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan ſon frere en 1594. pour jouir dudit duché *de la même datte & aux mêmes droits qu'eût pû faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que beſoin ſeroit, ce comté en duché-pairie. Cette maiſon a trois pairies, celle de *Montbaſon*, celle de *Rohan*, & celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubiſe*.

Le roi pouſſé à bout par les Seize, laiſſe échapper des menaces qui leur firent peur. Ils preſſent le duc de Guiſe de revenir à Paris; le roi lui fait défenſe d'y entrer: ce duc y vient, malgré la défenſe, bien accompagné: il voit le roi, qui n'a ni le courage de

ſ'en défaire, ni celui de s'aſſurer de ſa perſonne. Journée des Barricades le 12. mai, où les troupes du roi ſont forcées par les factieux. Le duc de Guiſe appaiſe le tumulte ; la reine le preſſe de ſortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guiſe ſe trouve ſeul maître de la capitale. Etant allé viſiter, après le départ du roi, Achilles de Harlay, premier préſident, il le trouva » qui ſe pourmenoit dans ſon jardin, lequel s'étonna ſi » peu de leur venue, qu'il ne daigna pas ſeulement tourner la tête » ni diſcontinuer ſa pourmenade commencée, laquelle achevée » qu'elle fut, & étant au bout de ſon allée, il retourna, & en re» tournant il vit le duc de Guiſe qui venoit à lui : « alors ce grave magiſtrat levant la voix, lui dit : *C'eſt grand pitié quand le valet chaſſe le maître, au reſte, mon ame eſt à Dieu, mon cœur eſt à mon roi, & mon corps eſt entre les mains des méchans, qu'on en faſſe ce qu'on voudra.* (Diſc. ſur la vie & la mort du P. de Harlay.) Le duc de Guiſe s'empare de la Baſtille & de l'Arſenal, dont Buſſi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine.

Catherine de Médicis continue de négocier, & enfin la paix ſe fait par l'édit de réunion ſigné à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, ſieur de Carrouge, & par Jacques, fils du comte de Tillieres. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhomme de la pre» miere nobleſſe de ſa province : homme d'un eſprit doux & mode» ré, « il portoit le nom de la charge de grand Veneur, que poſſedoient ſes ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant. Ce traité étoit à la honte de la royauté, il enchériſſoit encore ſur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince Proteſtant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. ſurnommée l'*Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre ; cette flotte, battue par les Anglois & par la tempête, fut preſque entiérement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en eſt plus tems, de l'abyſme que la reine ſa mere lui avoit creuſé ; il n'a plus pour elle qu'une confiance ſimulée. En effet, cette princeſſe à qui tous les partis, Catholiques & Proteſtans, avoient toujours été égaux, pourvû qu'elle

gouvernât, voyant ſon fils ſans enfans, s'étoit livrée au duc de Guiſe, dans l'idée de faire regner le duc de Lorraine ſon petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le duc de Guiſe qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces diſpoſitions, ſans ſe laiſſer pénétrer par cette princeſſe ; nul ne ſavoit ſon ſecret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promeſſes qu'il faiſoit au pape, au roi d'Eſpagne, au duc de Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun d'eux le ſervoit en croyant ne ſuivre que ſes intérêts particuliers. Le roi aſſemble les états à Blois, & ſe défait de Meſſieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ſes miniſtres : on croit que ſa raiſon fut le deſſein qu'il prit de faire mourir Meſſieurs de Guiſe ; il craignit que ſes miniſtres ne s'y oppoſaſſent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faiſoit myſtere, ils ne le pénétraſſent, & n'en avertiſſent la reine mere. (*Mém. de Cheverni.*)

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquiſat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guiſe.

Les demandes inſolentes des députés aux états de Blois, & l'audace du duc de Guiſe parvenue à ſon comble, forcent enfin le roi à ſe défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puiſſant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entrepriſes qu'il pouvoit former, il ſe trouvoit dans des circonſtances pareilles à celles dont Pepin profita ; Henri III. ne reſſembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pû ſuſciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : » Le ſeul obſtacle qu'il y eut, dit le Laboureur, étoit » le droit de ſucceſſion, plus établi en faveur des branches collatérales du ſang royal dans la troiſiéme race, que dans les deux » premieres ; le grand nombre des princes, la puiſſance du roi de » Navarre, & la valeur du prince de Condé ſon frere, dont on peut » dire, politiquement parlant, que la guerre qu'il entretint ſervit » de contre-poids aux affaires, & que les guerres civiles de ſon » tems furent comme une nuée, où il cacha les reſtes de la maiſon » royale. « Le duc de Guiſe eſt maſſacré le 23. décembre, & le cardinal de Guiſe ſon frere le lendemain 24. Le cardinal de Bourbon eſt priſonnier ; on manque d'arrêter le duc de Mayenne qui

étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. janvier ſuivant. Elle recommanda au roi, en mourant, de ſe réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princeſſe, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainſi mourut Iſabelle de Baviere ; ainſi mourut la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I. comme ſi de tems en tems le Ciel ſe plaiſoit à étouffer la mémoire des ambitieux ! Excès des Ligueurs dans Paris, à la nouvelle de la mort du duc de Guiſe.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo.

Le duc de Parme aſſiége inutilement Bergop-Zoom ; cette ville, une des plus fortes places des Pays-Bas, ſe défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le ſiége, après y avoir perdu plus de dix mille hommes. La conquête en étoit réſervée à Louis XV. qui après avoir battu en perſonne à Lawfeldt le 2. juillet 1747. l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le ſiége par le comte de Loevendal. Bergop-Zoom ſituée ſur un canal proche l'Eſcaut, ne pouvoit être inveſtie à cauſe des marais qui l'environnent ; elle étoit d'ailleurs ſoutenue par une armée qui en rafraichiſſoit continuellement la garniſon, & depuis le ſiége du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme ſon chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'ayent eu les Hollandois, mais la valeur des François fut plus forte que ſa ſituation, la tranchée fut ouverte le 14. juillet, & la ville priſe d'aſſaut le 17. ſeptembre.

1589.

Decret de la Sorbonne, qui délie les ſujets du ſerment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Buſſi le Clerc méne le parlement à la Baſtille. Le préſident Briſſon exerce l'office de premier préſident ; Molé conſeiller, celui de procureur général ; & Jean le Maiſtre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocars généraux. Le duc de Mayenne ſe voyoit chargé à regret de la vengeance de la mort de ſon frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il

avoit autrefois appellé en duel ; il ſentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rébelles ſeroit accablé : malgré cela, il arrive à Paris, où il eſt déclaré *lieutenant général de l'état royal & couronne de France par le conſeil de l'Union.* Ce conſeil de l'Union, compoſé des *Seize*, avoit été augmenté juſqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quatorze perſonnes. Après la mort de Henri III. le duc de Mayenne caſſa ce conſeil de l'Union.

Le duc d'Aumale eſt gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris ; une autre partie de ce parlement fut transferée à Châlons ſur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans un manuſcrit de Blanchard. *Aug. de Thou préſida avec Nic. Potier à la chambre du parlement qui fut établie à Châlons, lorſque le parlement fut tranſferé à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre. Ils ſe voyent au Pont de la Motte, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonſtrations d'amitié : le roi de Navarre après avoir ſuivi le roi à Tours où il coucha une nuit, ſe retire à ſon quartier, mais il en revint bien vîte avec ſes troupes au ſecours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute ſon armée, avoit compté de ſurprendre dans Tours. Un ſervice ſi important acheva de bannir les défiances qui pouvoient reſter entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée. Après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant ſous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoiſe, défendue par d'Alincourt qui en étoit gouverneur. Sanci améne un ſecours de dix mille Suiſſes, & l'armée royale qui ſe trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le ſiége de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit là un grand ſervice que Sanci rendoit à l'état, auſſi fut-il fait colonel des Suiſſes de ſimple maître des requêtes qu'il étoit. Henri IV. pour qui ce ſervice étoit auſſi important, le fit depuis ſurintendant des finances. Mais Sanci ſe brouilla avec Gabrielle d'Eſtrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchiſe ſur l'état de ſes enfans, elle lui fit ôter la ſurintendance, qui fut donnée au marquis de Roſni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il eſt aſſaſſiné le premier août par le frere Jacques Clement Jacobin. Il déclare en mourant Henri roi de Navarre ſon ſucceſſeur. On croit que madame de Montpenſier, ſœur du duc de Guiſe, eut grande part à cet aſſaſſinat.

La charge de ſecretaire du cabinet ne commence à être connue que ſous ce regne ; ce fut M. de Benoiſe qui l'exerça, ayant été auparavant clerc de la chambre. (*Fauvelet du Toc.*)

La ligue eſt peut-être l'événement le plus ſingulier qu'on ait jamais lu dans l'Hiſtoire, & Henri III. le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévu qu'il ſe mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Les Proteſtans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur ſecte, & les Ligueurs l'aſſaſſinerent à cauſe de ſon union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suſpect aux Catholiques & aux Huguenots par ſa légereté, & devenu mépriſable à tous par une vie également ſuperſtitieuſe & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne regna pas : *caractere d'eſprit incompréhenſible*, dit M. de Thou ; *en certaines choſes au-deſſus de ſa dignité, en d'autres, au-deſſous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'eſtampes, plus de piéces fugitives, &c. il y a dans tout cela bien des choſes inutiles ; mais comme Henri III. vivoit au milieu de ſon peuple, aucun détail des actions de ſa vie n'a échapé à la curioſité : & comme Paris étoit le théatre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conſervoient ſoigneuſement les moindres faits qui ſe paſſoient ſous leurs yeux ; tout ce qu'ils voyoient leur paroiſſoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous ſommes curieux, ſur parole, de faits dont la plûpart ne faiſoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde.

Dans la perſonne de Henri III. finit la race des Valois, qui avoit commencé à regner en 1328. & dont il ne reſta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. On peut remarquer comme une choſe ſinguliere, que Françoiſe de Nargonne, femme de ce duc, & par conſequent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'eſt-à-dire, près de cent quarante ans après la mort de ſon beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été

aſſaſſiné à Saint-Cloud dans la maiſon de Gondi, dans la même chambre où avoit été réſolu le maſſacre de la Saint Barthelemi : mais on a reconnu que c'étoit une fable.

Accord de Henri III avec le Roi de Navarre.

1589. *Avénement à la couronne.*

Evenemens remarquables.

HENRI IV. *roi de Navarre, né à Pau le 13. décembre 1553. & ayant droit à la couronne comme descendant de Robert, comte de Clermont, qui étoit fils de saint Louis, & qui avoit épousé l'héritiere de Bourbon, y parvient en 1589. âgé de trente-six ans. Il fut sacré à Chartres le dimanche 27. février 1594. En lui a commencé la branche de Bourbon. Il étoit roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa mere, fille de Henri roi de Navarre, laquelle avoit épousé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut surnommé* le Grand.

1589.

HENRI IV. est reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs, soit Catholiques, soit Protestans, qui se trouverent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpensier, (nommé le prince Dauphin du vivant de son pere, à cause du Dauphiné d'Auvergne qu'il possédoit) les maréchaux de Biron & d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suisses à rester, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humieres, &c. Vitri se retira, ainsi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimoit pas, & qui avoit trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont & de Biron prissent rang devant lui; il emmena un corps de troupes considérable. La sagesse du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arrêt du parlement de Toulouse contre le roi. Le roi qui voit son armée s'affoiblir, leve le siége de Paris, commencé par Henri III. & gagne la Normandie, pour s'approcher des secours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre. Le duc de Mayenne, qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon qui étoit toujours prisonnier, marche vers Dieppe, où le roi avoit été reçu par Aimar de Chattes, & est défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Henri IV. après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers Paris, force cinq fauxbourgs, & est obligé de se retirer à l'approche des ducs de Mayenne & de Nemours. Il est reconnu roi de France par les Vénitiens.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les Catholiques royalistes, est mal reçu du pape. Le roi entreprend de faire le siége de Dreux; le duc de Mayenne vient au secours. Bataille d'Ivri, donnée le 14.

FEMMES.	ENFANS.	1610. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite de Valois, fille de Henri II. Henri IV. en fut ſéparé par autorité de l'Egliſe en 1599. après vingt-huit ans de mariage; elle mourut en 1625. *Henri duc de Guiſe avoit aimé cette princeſſe avant qu'elle fût reine; & dans les idées chimériques de grandeur qu'il ſe propoſoit, il avoit formé le projet de l'épouſer.*		HENRI IV. *eſt aſſaſſiné, rue de la Feronnerie, un vendredi 14. mai 1610. âgé de cinquante-ſept ans, après en avoir regné vingt-un. Il eſt enterré à S. Denis. Son cœur fut porté au collége des Jeſuites de la Fléche, ſuivant la promeſſe que le roi leur en avoit faite.* *L'auteur de ce horrible parricide étoit François Ravaillac, natif d'Angoulême, âgé de trente-un à trente-deux ans; il fut exécuté en place de Gréve le 27. du même mois.* Il y a des lettres patentes du roi Henri II. données à Compiegne le 14. mai 1554. cinquante-ſix ans avant l'aſſaſſinat de Henri IV. même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Feronnerie, pour faciliter au roi le paſſage de ſon château du Louvre en ſa maiſon des Tournelles.	*Papes.* Sixte V. 1590. Urbain VII. 1590. Grégoire XIV. 1591. Innocent IX. 1591. Clément VIII. 1605. Léon XI. 1605. Paul V. 1621. *Maiſon Othomane.* Amurat III. 1595. Mahomet III. 1604. Achmet. 1617. *Empereur.* Rodolphe. 1612. *Rois d'Eſpagne & de Portugal.* Philippe II. 1598. Philippe III. 1621. *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Eliſabeth. 1603. Jacques VI. 1625. *Roi de Dannemarc.* Chriſtiern IV. 1648. *Rois de Suéde.* Jean. 1592. Sigiſmond, chaſſé 1599. Charles. 1611. *Roi de Pologne.* Sigiſmond III. roi de Suéde. 1632. *Czars.* Fœdor Iwanowitz. 1597. Boris Gadenow. 1605. Fœdor Boriſſowitz. 1605. Demetrius, dit *le Faux.* 1606. Baſile Zuski. 1610. Demetrius, ſecond impoſteur. 1610.
Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toſcane, mariée en 1600. morte en 1642.	LOUIS XIII. N. duc d'Orléans. 1611. Jean-Baptiſte Gaſton. 1660. Eliſabeth, mariée à Philippe IV. roi d'Eſpagne. 1644. Chriſtine, mariée à Victor Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie. 1663. Henriette-Marie, femme de Charles I. roi de la grande Bretagne. 1669. *Enfans naturels.* Henri IV. eut *de Gabrielle d'Eſtrées, ducheſſe de Beaufort, morte en* 1599. Céſar, duc de Vendôme. 1665. Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand prieur de France.* 1629. Catherine-Henriette, *mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.* 1663.		

mars, où Henri IV. fut vainqueur une seconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuse que celle du roi. Il ne profite pas de sa victoire, & tarde trop à venir faire le siége de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X. âgé de soixante-sept ans, meurt de la gravelle le 9. mai dans sa prison à Fontenai en Poitou; il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remarqué que vers le tems où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de sa prison son chambellan à Henri IV. avec une lettre par laquelle il le reconnoissoit pour son roi légitime. (*Journal de Henri IV. tom. IV. p.* 310.) Le cardinal Cajetan legat, & Mendoze ambassadeur du roi d'Espagne, s'accordoient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Espagne, le duc de Lorraine la vouloit pour son fils, & le duc de Mayenne ayant perdu l'espérance de se faire déclarer roi, ne songea plus qu'à faire durer son autorité, en traversant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun & Lagni, & vient faire le siége de Paris, où le fanatisme fit éprouver avec constance aux Parisiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fit assez de cas de lui dans l'armée du roi, passe au service de la Ligue. Procession ridicule de la Ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V. meurt; il commençoit à être dégoûté de la Ligue. Les sceaux sont rendus au chancelier de Cheverni, à qui Henri III. les avoit ôtés. La Ligue avoit aussi ses gardes des sceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, & ensuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, & premier président au grand conseil. Le roi d'Espagne envoie le duc de Parme au secours de Paris avec ses meilleures troupes: il seroit arrivé trop tard, si Henri IV. eût voulu, comme il le pouvoit, s'en emparer de vive force; mais il ne put consentir à exposer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut: il leve le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, & qui, content d'avoir fait lever le siége de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, & se retire aux Pays-Bas. Decret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne se fait pas seulement autour de Paris, elle est tout aussi vive

FEMMES.	ENFANS.	1610. MORT.	PRINCES contemporains.
	Enfans naturels.		
	De Henriette de Balzac d'Entragues, marquiſe de Verneuil, morte en 1633.		
	Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil. 1682.		
	Gabrielle-Angelique, *femme du duc d'Epernon.* 1627.		
	De Jacqueline de Beuil, comteſſe de Moret.		
	Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Caſtelnaudari.* 1632.		
	De Charlotte des Eſſarts, comteſſe de Romorantin.		
	Jeanne-Baptiſte de Bourbon, *abbeſſe de Fontevrault.* 1670.		
	Marie-Henriette de Bourbon, *abbeſſe de Chelles.* 1629.		
	Charlotte des Eſſarts mourut en 1651. *femme du maréchal de l'Hôpital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guiſe, fils du Balafré.* (Hiſt. généal. de la maiſon de France.)		

entre les Royaliſtes & les Ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les Royaliſtes s'étoient emparés : ce prince s'étoit fait chef de la Ligue dans cette province, ſans être dans la dépendance du duc de Mayenne : il avoit traité directement avec le roi d'Eſpagne, mais Philippe II. & lui, réunis contre Henri IV. ne l'étoient pas ſur les motifs, l'un & l'autre voulant ſe rendre maître de la Bretagne ; le duc de Mercœur aux droits de ſa femme, héritiere de Penthievre, & Philippe II. pour ſa fille, qu'il avoit eue d'Eliſabeth fille de Henri II. Monſieur de Leſdiguieres bat le duc de Savoie, & après avoir pris la ville de Grenoble, en eſt fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie gouverneur & lieutenant général de Provence, *ſous la couronne de France.* Grégoire XIV. excommunie Henri IV. Les prophéties de ſaint Malachie ſur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV. fut élu.

1591.

Grégoire XIV. fait publier des lettres monitoriales en France contre Henri IV. ces lettres furent condamnées au feu par les parlemens ſéans à Tours & à Châlons. Le roi de ſon côté renouvelle les édits de pacification en faveur des Proteſtans. Le chevalier d'Aumale veut ſurprendre Saint-Denis pour la Ligue, il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes Ligueuſes & Eſpagnoles, bat le duc de Montpenſier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi ſur la porte ſaint Honoré, ou *la Journée des Farines.* Le roi prend Chartres le 12. avril. Les Ligueurs prennent Château-Thierri.

Le brave la Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guiſe, fils du *Balafré*, ſe ſauve de la priſon où il étoit à Tours. Le roi n'en eſt pas fâché, parce que c'étoit, dans le parti des Ligueurs, un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvoit qu'y augmenter la diviſion. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis I. prince de Condé, & neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de ſon côté un tiers parti pour ſe faire déclarer roi, étant conſeillé par Touchard ſon précepteur, par d'Elbenne & par du Perron, depuis cardinal ; il mourut

Ministres.

Phil. Hurault de Cheverni. 1599.

François d'O, ſurintendant des finances. 1594.

Il étoit auſſi gouverneur de Paris; le roi à ſa mort garda pour lui le gouvernement de Paris.

Maximilien de Bethune de Roſni. 1641.

Nic. de Harlai de Sancì, ſurintendant des finances. 1619.

J. Bochart, ſurintendant des finances. 1630.

Secretaires d'Etat.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Claude Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gèvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

Ant. de Lomenie. 1638.

Pierre Brulart de Puiſieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

Guerriers.

Connetables.

Henri de Montmorenci. 1614.

Mareschaux de France.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guil. de Joyeuſe. 1592.

H. de la Tour de Bouillon. 1623.

Charles de Gontaut de Biron. 1602.

Cl. de la Chaſtre. 1614.

Ch. de Coſſé de Briſſac. 1621.

Jean de Montluc de Balagni. 1603.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

H. de Joyeuſe du Bouchage. 1608.

Alphonſe Corſe d'Ornano. 1610.

Urbain de Laval de Boisdauphin. 1629.

Guill. de Hautemer de Grancei. 1613.

Fr. de Bonne de Leſdiguieres. 1626.

Magistrats.

Chanceliers.

Phil. Hurault de Cheverni. 1599.

Fr. de Montholon. 1590.

Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, Garde des ſceaux. 1594.

Pompone de Bellièvre. 1607.

Il avoit ſervi ſous cinq rois.

Nicolas Brulart de Silleri. 1624.

Premiers Presidens.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs generaux.

Jacq. de la Gueſle. 1612.

P. Pithou, nommé lors de la réduction de Paris pour exercer juſqu'au retour de la Gueſle qui étoit à Tours.

Euſt. de Megrigni exerce à Châlons.

Avocats generaux.

Hugues de Leſtre, nommé le 16. août 1589. pour exercer à Châlons.

Louis Duret. 1616.

Antoine Hotman. 1596.

Louis Servin. 1626.

Ant. Loiſel, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer juſqu'au retour du parlement qui étoit à Tours.

Simon Marion. 1605.

Cardin le Bret. 1654.

Savans & illuſtres.

Jacq. Amiot. 1593.

Jean d'Angennes. 1593.

Ant. de Baïf. 1592.

Guil. Barclai. 1605.

Cæſ. Baronius. 1607.

Guil. Saluſte du Bartas. 1590.

Theod. de Beze. 1605.

Jean Bodin. 1596.

Soffroi Calignon, chancelier de Navarre; *une réponſe fâcheuſe du roi lui coûta la vie.* 1606.

Annibal Carache, peintre. 1609.

Michel de Caſtelnau. 1592.

Pier. Charron. 1601.

Flor. Chrétien, précepteur de Henri IV. 1596.

Gui Coquille. 1601.

Jacq. Cujas. 1590.

Eſt. Duranti. 1589.

Jacq. Faye d'Eſpeſſes. 1590.

Henri Etienne. 1598.

Cl. Fauchet. 1601.

Rob. Garnier. 1595.

Gilbert Genebrard. 1597.

Bernard de Girard du Haillan. 1610.

Fr. Hotman. 1590.

Juſte Lipſe. 1606.

Alde Manuce. 1597.

Ph. Melanchton. 1597.

H. de Meſmes. 1596.

Louis Molina. 1600.

Michel de Montagne. 1592.

Louis de Gonzague, duc de Nevers. 1595.

en 1594. regreté du roi avec qui il s'étoit réconcilié.

Mariage de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le vicomte de Turenne, n'ayant point eu d'enfans de ce mariage, garda la dot de ſa femme, fondé ſur un teſtament qu'elle avoit, diſoit-on, ſigné en mourant. La nuit même de ſes nôces le vicomte ſurprit Stenai. Il fut fait maréchal de France l'année d'après, & depuis ſon mariage, ſe nomma le duc de Bouillon. Le roi avoit fait ce mariage pour enlever cette héritiere au duc de Lorraine & au duc de Nevers, l'un ſon ennemi déclaré, l'autre allié ſuſpect, qui tous deux la vouloient pour leur fils. Le roi fait le ſiége de Rouen, vaillamment défendue par André-Baptiſte (depuis amiral) de Villars-Brancas. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, & qui propoſent à Philippe II. le mariage de ſa fille avec le jeune duc de Guiſe, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'abſence du duc de Mayenne pour faire pendre le préſident Briſſon, Larcher, conſeiller au parlement, & Tardif conſeiller au châtelet, qui leur étoient devenus ſuſpects. Le duc de Mayenne de retour en fait pendre quatre: ce fut le terme de la tirannie des Seize.

Le préſident Jeannin & Villeroi ſont dans le parti de la Ligue, mais ils ſont ſuſpects aux Seize, parce qu'ils aimoient véritablement la religion & l'état.

1592.

Le roi va reconnoître le duc de Parme, qui avoit quitté la Flandre une ſeconde fois, pour lui faire lever le ſiége de Rouen: il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop expoſé, & il y reçut même un coup dans les reins : c'eſt la ſeule bleſſure qu'il ait eue de ſa vie. Il eſt obligé de lever le ſiége de Rouen ainſi qu'il avoit fait celui de Paris; pour en diminuer la honte, il prit prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchoit à lui, mais ce général ne vouloit que délivrer Rouen : ſon objet étant rempli, il ne ſongea plus qu'à ſe retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui reſſerroit trop la ville de Rouen; il eut le bras caſſé à la priſe de cette ville, & il vit le moment où toute ſon armée alloit être enveloppée par celle du roi; ſon habileté & la mauvaiſe volonté du

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.			Jean Nicot. 1600. *Ce fut lui qui apporta en France la plante du Tabac.*
			Gilles de Noailles. 1606.
			Arnaud d'Oſſat, cardinal. 1604.
			Jean Paſſerat. 1602.
			Nic. de Pellevé, cardinal. 1594.
			S. Philippe de Neri. 1595.
			Pierre Pithou. 1596.
			Chriſtophe Plantin, Imprimeur. 1598.
			Lancelot Voiſin de la popeliniere. 1608.
			Ph. des Portes. 1606.
			Nic. Rapin. 1607.
			Jean Riolan. 1605.
			Fr. d'Epinai de Saint Luc. 1597.
			Joſ. Scaliger. 1609.
			Jean de Serres. 1598.
			Fauſte Socin. 1604.
			Orlando Taſſo, muſicien. 1594.
			Torq. Taſſo. 1595.
			Fr. Tolet, *le premier Jeſuite qui ait été fait cardinal.* 1596.
			Henri IV. reconnut les ſervices que lui avoit rendus ce cardinal, en lui faiſant faire des obſéques magnifiques dans les égliſes de Notre-Dame de Paris & de Rouen; l'utilité dont il fut à ce prince contribua au rappel des Jeſuites.
			Tycho Brahé. 1601.
			Blaiſe de Vigenere. 1596.
			Nic. Vignier. 1596.
			Ger. Voſſius. 1609.

maréchal de Biron, qui vouloit, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire ; il passe la Seine sans que l'on pût s'en méfier, & l'impossibilité où est le roi de le poursuivre, faute d'être secondé par les chefs de son armée, lui facilite sa retraite aux Pays-Bas. La guerre continue en Bretagne, entre le prince de Conti & le duc de Mercœur : le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre possession du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpensier son pere. La prise d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand maréchal de Biron : c'étoit le pere de Charles qui fut aussi maréchal de France, décapité en 1602. Armand composa des commentaires, que M. de Thou regrette beaucoup : il avoit donné son nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parain.

Antoine Scipion duc de Joyeuse est défait par les Royalistes au combat de Villemur, & se noye dans la riviere du Tarn. Le pere Ange de Joyeuse son frere, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'étoit fait capucin, quitte l'habit avec la permission du pape, & prend sa place dans le parti de la ligue. Leur pere Guillaume, maréchal de France, étoit mort au commencement de l'année, sans qu'il soit resté de postérité de sept enfans mâles qu'il avoit eus. Le duc d'Epernon rentre dans le service du roi. Lesdiguieres a des avantages en Piémont. Le duc de Parme meurt le 3. décembre, âgé de quarante-sept ans, comme il se préparoit à entrer en France pour la troisiéme fois. Ce prince se montra digne par sa rare prudence & par son courage, d'être le fils de la fameuse duchesse de Parme, qui gouverna les Pays-Bas. Les divisions augmentent dans Paris, entre les Royalistes qu'on nommoit *Politiques*, & les Seize. Le cardinal de Gondi & le marquis de Pisani vont à Rome de la part du roi : ils sont très-mal reçus. L'auditeur Seraphin, personnage habile & courageux, disoit au pape Clément VIII, sur ce qu'il faisoit tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'absolution à Henri IV. *très-saint pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII. perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII. perdra la France, s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

Institution des peres de la Doctrine chrétienne.

Evenemens remarquables ſous Henri IV.

1593.

Aſſemblée des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle propoſition des Eſpagnols, d'abolir la loi Salique, de ne point reconnoître le roi pour légitime ſouverain, quand même il ſe ſeroit catholique, & de déclarer l'infante d'Eſpagne reine de France. Le parlement ſéant à Paris rendit un arrêt ſolemnel conforme aux loix fondamentales du royaume. M. le Maître, qui faiſoit la fonction de premier préſident, montra une grande fermeté dans cette occaſion. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimere de la cour d'Eſpagne, & avec indignation le peu de cas qu'elle faiſoit de lui, engage les états à conſentir à une conférence entre les Catholiques des deux partis : voilà tout le ſuccès qu'eut cette aſſemblée, dont les Eſpagnols eſpéroient tant d'avantage. Conférence de Surêne, commencée le 29. avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat, & du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait ſon abjuration dans l'égliſe de ſaint Denis le dimanche 25. juillet, & en fait part à tous les parlemens. Tréve de trois mois avec les Ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII. le duc de Nevers, Claude d'Angennes évêque du Mans, & Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Oſſat, qui fut depuis cardinal, négocioit à Rome avec le cardinal Tolet Jéſuite, qui, quoiqu'Eſpagnol, ſervit utilement Henri IV.

Pierre Barriere mis à mort pour avoir formé le deſſein d'attenter ſur la perſonne du roi. Il fut découvert par un Jacobin nommé Seraphin Baucher, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il ſoupçonne de vouloir ſe rendre indépendant dans Lyon ; il étoit ſon frere uterin, parce que ſa mere Anne d'Eſt l'avoit eu d'un ſecond mariage. Coriſande de Guiche, veuve du comte de Grammont, qui cherchoit à ſe venger de l'infidélité de Henri IV. dont elle avoit été aimée, ſert le comte de Soiſſons, & Catherine ſœur de Henri IV. dans le deſſein qu'ils avoient de s'épouſer contre la volonté du roi. Ce mariage ne ſe fit point. Le comte de Soiſſons mourut

en 1612. peu estimé, parce que c'étoit un homme léger, qui avoit changé plusieurs fois de religion & de parti. Il fut pere de Louis, tué à la Marsée.

En cette année parut le *Catholicon d'Espagne*. L'année suivante on y ajouta l'*Abregé des états de la Ligue*, & le tout fut appellé *Satire Menippée*. M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du Catholicon. Pour l'Abregé des Etats, plusieurs y travaillerent : Passerat & Rapin, deux Poëtes fameux, en composerent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal legat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal de Pellevé : on est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui est la meilleure de toutes ; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, & celle du docteur Rose, grand-maître du collége de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la Satire Menippée ne fut guéres moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri ; le ridicule a plus de force qu'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente, & avoit remis les clefs de cette ville aux principaux habitans qui se rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoise ; le maréchal de la Chastre, Orléans & Bourges ; & Ornano, la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ses portes le 22. mars, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maître, de Molé, & autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, & des échevins. Le roi confirma la Chastre dans la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. La même chose arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval.) Chanvalon l'avoit prévu, lorsqu'il disoit à ce duc, *qu'il faisoit des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens.*

Le duc de Féria sort de Paris avec les troupes Espagnoles : on

en chaſſe les plus déterminés Ligueurs. Decret des quatre facultés aſſemblées par le recteur Jacques d'Amboiſe, qui ſe ſoumettent au roi. Pierre Pithou & Antoine Loiſel ſont chargés de déchirer des regiſtres du parlement tout ce qui y a été inſcrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi, que contre Henri IV. Le parlement de Tours, ayant à ſa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

L'amiral de Villars remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ſes dignités & ſes gouvernemens. Le duc de Guiſe fait ſon accommodement. Toutes les villes du royaume s'empreſſent de reconnoître Henri IV. ce prince avoit été ſacré à Chartres dès le mois de février.

Balagni, bâtard de Jean de Montluc évêque de Valence, eſt confirmé dans la ſouveraineté de Cambrai, qu'il remet ſous la protection du roi. Fameux procès de l'Univerſité contre les Jéſuites, où les curés de Paris intervinrent : Antoine Arnauld plaidant pour l'Univerſité, Dolé pour les curés, & Duret pour la ſociété des Jéſuites. Les Eſpagnols prennent la Capelle, & le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente ſur la perſonne du roi, & heureuſement ne lui fait qu'une légere bleſſure à la lévre. Le parricide eſt puni de mort ; les Jéſuites ſont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux & de Toulouſe ; mais le roi les rappella peu d'années après.

Premiere édition de l'ouvrage de Pithou ſur *les Libertés de l'Egliſe Gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles, imprimé à Paris avec privilége ; ces maximes détachées & ſuivies par articles ont en quelque ſorte force de loix, quoiqu'elles n'en ayent pas l'autenticité. Le roi en a reconnu l'importance par ſon édit de 1719. où l'article cinquante eſt rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos Libertés dans leurs certificats.

1595.

La France déclare la guerre à l'Eſpagne. Le roi acheve de tout ſoumettre dans ſon royaume, & Charles maréchal de Biron a grande part à ces ſuccès. Les Eſpagnols reprennent Cambrai, & en chaſſent Balagni, qui parut aſſez inſenſible à la perte de ſa principauté :

le déplaiſir qu'en eut ſa femme, ſœur du brave Buſſi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars eſt tué de ſang froid devant Dourlens, par ordre de Contreras commiſſaire général des Eſpagnols. Le maréchal d'Aumont eſt bleſſé à mort devant le Bourg de Comper ; d'Humieres meurt devant la ville de Han, ſa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut ſe rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, & continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de provence à Charles duc de Guiſe, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'oppoſer au duc d'Epernon ; mais n'étoit-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince, dont la maiſon avoit une *vieille & rance prétention*, comme diſoit le cardinal d'Oſſat, ſur cette province ? Auſſi le chancelier de Cheverni proteſta en plein conſeil contre les proviſions que le roi avoit données, & voulut que ſa proteſtation fût enregiſtrée aux parlemens de Paris & d'Aix avant de les ſceller. Paix avec la Lorraine.

Combat ou *rencontre* de Fontaine-Françoiſe le 5. juin, où Henri IV. s'étant expoſé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui dix-huit mille hommes, commandés par Ferdinand de Velaſco & le duc de Mayenne. Le roi mandoit à ſa ſœur, après cette journée : *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere.* Le roi fait une tréve avec le duc de Mayenne, & avec le duc de Mercœur, qui perſiſtoient dans leur révolte, malgré la perte de pluſieurs places, que le premier fit en Bourgogne, & le ſecond en Bretagne. Le roi eſt abſous par le pape le 17. ſeptembre. Le cardinal du Perron & d'Oſſat reçoivent l'abſolution en ſon nom. Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, inſtituant le roi ſon héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars érigé en pairie : les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1599.

1596.

Le duc de Mayenne fait ſa paix avec le roi ; elle eût été plus avantageuſe pour lui s'il l'eût faite plûtôt ; mais quoique l'on reconnoiſſe que ce fut un grand homme, on a cependant dit de lui

qu'il n'avoit ſû bien faire ni la guerre ni la paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours & du duc de Joyeuſe avec le roi. Marſeille rendue au duc de Guiſe pour le roi, par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Eſpagnols en occupaſſent le port. Le duc d'Epernon ſe réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guiſe avoit remportés ſucceſſivement ſur le duc de Savoie & ſur lui. On pend en place de Gréve à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui ſe diſoit fils naturel de Charles IX. & en cette qualité avoit été à Rheims pour être ſacré roi.

L'archiduc Albert, qui avoit pris le gouvernement des Pays-Bas, dont le comte de Fuentes n'étoit gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais & d'Ardres. Henri IV. prend la ville de la Fére, dont le ſiége fut long & difficile.

Traité de ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Le comte d'Eſſex ſurprend la ville de Cadix qui eſt pillée : il brûle tous les vaiſſeaux marchands qui s'étoient retirés dans le canal. Cette perte fut eſtimée par les Eſpagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y eſt reçu avec toutes ſortes d'honneurs. Henri IV. envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur perſiſte dans ſa révolte en Bretagne, ce qui, joint aux troubles de Picardie, rend les Huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exorbitantes : ils avoient pour chefs ſecrets les ducs de Bouillon & de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la ſéance privilégiée qu'avoient au parlement les ducs de Joyeuſe & d'Epernon.

Aſſemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion étoit dans Paris. Dans cette aſſemblée il y eut une diſpute pour le rang entre Meſſieurs de Joyeuſe, & de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouverent pas.

Arrêt du parlement du 24. juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle étoit accuſée, d'avoir participé à l'empoiſonnement de ſon mari le prince de Condé.

Evenemens remarquables ſous Henri IV.

1597.

Les Eſpagnols ſurprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume, & donne une nouvelle audace aux Huguenots. *Allons*, dit Henri IV. en apprenant cette nouvelle, *c'eſt aſſez faire le roi de France, il eſt tems de faire le roi de Navarre;* en effet il en vient faire le ſiége, & reprend cette ville, malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie eſt battu par tout par M. de Leſdiguieres.

L'Eſpagne commence à vouloir la paix, & le pape la déſire entre les deux couronnes.

Conſpiration du nommé Pierre Ouin, pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur ſe ſoumet enfin au roi, & donne ſa fille en mariage à Céſar Monſieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage: c'eſt de-là que ſont venus les grands biens de la maiſon de Vendôme. Entr'autres graces diſtinguées que le roi fit à Céſar Monſieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort en ſa faveur dès l'an 1597. en duché-pairie, ſous la condition que ce duché paſſeroit auparavant ſur la tête de la marquiſe de Monceaux ſa mere, & avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la perſonne de ladite Dame, ſes hoirs & ayans cauſe, rang, dignité & ſéance en tous lieux & actes d'où les ducs & pairs ſe peuvent trouver, comme s'ils avoient été créés & érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598. le duché-pairie de Vendôme pour en jouir du jour de ſon ancienne érection faite en 1514. & lui fit prêter ſerment au parlement le 9. mars 1606. à l'âge d'onze ans & neuf mois. Enfin en 1610. ce prince rendit une déclaration qui donnoit rang & ſéance à Céſar Monſieur, immédiatement après les princes du ſang. Après la mort de Henri IV. on conteſta le rang à ſon fils, & le 31. décembre 1619. le duc de Vendôme reçut le collier de l'ordre du Saint-Eſprit après les ducs de Guiſe, de Mayenne, & de Joyeuſe. Il eſt vrai que le même duc de Vendôme eut la ſéance dans les lits de juſtice de 1619. & de 1622.

après les princes du ſang, & avant le duc d'Uzès, mais c'étoit en qualité de duc de Penthiévre, dont la pairie étoit plus ancienne que celles de Beaufort & de Vendôme. François de Vendôme fils de Céſar, n'eut ſéance au parlement en 1649. & 1663. que du jour de l'enregiſtrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV. ayant accordé par ſa déclaration du 5. mai 1694. la préſéance ſur tous les pairs au duc du Maine & au comte de Toulouſe, Louis de Vendôme petit-fils de Céſar, rentra en poſſeſſion du rang porté par la déclaration de 1610. prêta ſerment au parlement le 8. juin 1694. & prit place après le duc du Maine.

La Bretagne ſe ſoumet. Edit de Nantes en faveur des Proteſtans: ce fut le préſident de Thou & Calignon chancelier de Navarre, qui dreſſerent les mémoires ſur leſquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sulli y ajoutent meſſieurs de Schomberg & Jeannin; & Varillas au contraire dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile miniſtre du parti Proteſtant, qui dreſſa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2. mai entre le roi de France & le roi d'Eſpagne; les Négociateurs furent, de la part de la France, les ſieurs de Belliévre & de Silleri, de la part de l'Eſpagne, Meſſieurs Richardot, Taxis & Verreikens, & les médiateurs de la part du pape, furent le cardinal de Florence, & François de Gonzague évêque de Mantoue; les Ambaſſadeurs du duc de Savoie y furent admis. Le comté de Charolois reſta au roi d'Eſpagne par ce traité, qui d'ailleurs fut favorable en tous les articles à la France, & qui porta les premiers coups à la maiſon d'Autriche. Ce comté de Charolois poſſédé par la maiſon d'Autriche, ſous la réſerve de la ſouveraineté conſervée à la France, eſt venu à la maiſon de Condé, par la ſaiſie qu'en fit Louis II. prince de Condé, pour ce qui lui étoit dû par Philippe IV. roi d'Eſpagne, & par l'adjudication qui lui en fut faite ſans réclamation de la part de ſon fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc & le roi, pour la reſtitution de quelques iſles, dont ce duc s'étoit emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Oſſat qui avoit conclu cet accord fut fait cardinal la même année. Mort de Philippe II. le 13. ſeptembre. Chriſtophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité, car comme il ſe mouroit, Philippe III.

ſon ſucceſſeur ayant demandé à Mora une clef qu'il avoit eue en ſa garde, cet homme aima mieux s'expoſer à déplaire au fis de ſon maître, qui alloit devenir le ſien, que de manquer à ſon devoir. L'infante Claire-Eugenie, fille du troiſiéme lit de Philippe II. & d'Eliſabeth de France, épouſe l'archiduc Albert, & Philippe III. leur confirme la ceſſion du domaine des Pays-Bas, que le roi ſon pere avoit faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Roſe évêque de Senlis, inſigne ligueur, par lequel l'entrée de ſon diocèſe lui eſt interdite pendant un an.

1599.

Catherine, ſœur du roi, épouſe le duc de Bar, fils de Charles duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuſe reprend l'habit de Capucin. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul par des commiſſaires du pape, du conſentement des parties. Mort de Gabrielle d'Eſtrées, qu'on a prétendu que le roi alloit épouſer. *Elle avoit été mariée dès le commencement de ſes amours avec Henri IV. à M. de Liancourt de Picardie, & depuis démariée d'avec lui, de ſon conſentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un conſentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.* (Mém. de Cheverni.) Le roi donne une promeſſe de mariage à Mademoiſelle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie, pour la reſtitution du marquiſat de Saluces : le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avoit envahi en pleine paix ſous le regne de Henri III. durant les troubles de la Ligue : il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquiſat de Saluces ; le roi lui déclare la guerre : il perd en trois mois la Breſſe & la Savoie. Conférence de Fontainebleau, au ſujet du livre de du Pleſſis Mornai, intitulé *Inſtitution de l'Euchariſtie :* le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence.

Le roi épouſe à Lyon Marie de Médicis ; il lui donne pour Dame d'honneur Madame de Guercheville, qu'il avoit aimée ſans ſuccès,

en lui diſant que, *puiſqu'elle étoit véritablement Dame d'honneur, elle le ſeroit de la reine ſa femme.* Il n'avoit pas mieux réuſſi auprès de la ducheſſe de Mantoue & de la princeſſe de Condé. Bataille de Nieuport gagnée par le prince Maurice de Naſſau, contre l'archiduc Albert d'Autriche.

Edit portant reglement ſur le fait des Tailles, par lequel le roi déclare que la profeſſion des armes n'annobliroit plus celui qui l'exerceroit, & même qu'elle ne ſeroit pas cenſée avoir annobli parfaitement la perſonne de ceux qui ne l'avoient exercée que depuis l'an 1563. c'eſt-à-dire depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étoient gentilshommes du tems de Louis XII. c'eſt-à-dire tous ceux qui compoſoient les compagnies d'ordonnance, mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors, les gentilshommes iſſus de race noble, il ſuffiſoit pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fît uniquement profeſſion des armes, ſans exercer aucun autre emploi : il ſuffiſoit à plus forte raiſon, que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *deſſervoit par ſervice compétent*, c'eſt-à-dire qu'il ſuivît ſon ſeigneur en guerre, pour être reputé gentilhomme ; ainſi donc alors on s'annobliſſoit ſoi-même, & on n'avoit beſoin ni de lettres du prince, ni de poſſeder des offices pour obtenir la nobleſſe : un homme extrait de race noble, & le premier noble de ſa race, s'appelloient également gentilshommes de nom & d'armes. Cette nobleſſe ainſi entendue ſubſiſta en France juſqu'au regne de Henri III. alors la nobleſſe acquiſe par la poſſeſſion des fiefs, & celle acquiſe par la profeſſion des armes ceſſa d'être nobleſſe ; l'article cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579. ſupprima la nobleſſe acquiſe par les fiefs, & l'édit de Henri IV. ſupprima celle acquiſe par les armes : depuis ce tems le gentilhomme n'eſt plus celui qui a ſervi à la guerre, ni qui a acquis des ſeigneuries ou fiefs nobles, mais celui qui eſt extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'annobliſſement, ou enfin qui poſſede un office auquel la nobleſſe ſoit attachée.

Le marquis de Roſni eſt fait grand-maître de l'artillerie ſur la démiſſion de M. d'Eſtrées, cette charge exiſta long-tems ſans éclat,

parce que les fonctions en étoient partagées entre plusieurs, Louis XI. la rendit plus considérable, elle s'accrut ensuite des débris de la charge de grand maître des arbalestriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534. & enfin elle devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sulli.

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laisse le marquisat de Saluces au duc de Savoie, pour la Bresse, le Bugei, &c. que ce prince lui céde. Bonaventure de Catalagirone, général de l'ordre de Saint François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naissance de Louis XIII. Le comte d'Essex est décapité à Londres. Mort du faux Dom Sébastien, qui se disoit être le roi de Portugal, tué en Afrique.

1602.

Conspiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, & du duc de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal : on en avoit eu les premiers avis par Roscieux, ci-devant maire d'Orléans, & depuis secretaire d'état au conseil du duc de Mayenne, fameux ligueur, & qui après la réduction de Paris se retira dans les Pays-Bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Bastille le 31. juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commission pour le juger : le roi fit grace au comte d'Auvergne fils naturel de Charles IX. depuis duc d'Angoulême, & au duc de Bouillon, mais ce dernier n'osa s'y fier & sortit du royaume. » Le maréchal de Biron étoit d'un esprit fier & hautain, » & presque ingouvernable, ne se plaisoit qu'aux choses difficiles » & presque impossibles, il envioit toute la grandeur d'autrui, & la » jalousie qu'il portoit au duc de Montmorenci, à cause de sa charge » de connétable, s'étendit jusqu'à Louise de Budos sa femme, il » lui fit parler de mariage son mari vivant, comme celui qui croyoit » devoir être son successeur, & la partie étoit faite entr'eux..... » mais le connétable les survéquit. « (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Biron érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal sans enfans. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambaſſade des Suiſſes, qui viennent renouveller leur alliance avec la France. Edit contre les duels. Charge de ſurintendant des mines, créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France. Beringhen en eut le controlle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers, à l'occaſion d'un nouveau bréviaire qu'il avoit voulu introduire, ſans en avoir préalablement obtenu la permiſſion du roi, & ſans en avoir conſulté ſon métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac & du roi, autoriſées par ſemblables lettres qu'avoit obtenues le duc de Vendôme, & qui ſont les premieres dans cette eſpece. Entrepriſe manquée du duc de Savoie ſur Genêve. Les freres de la Charité inſtitués à Grenade par Saint Jean de Dieu, & approuvés par Pie V. en 1572. ſont introduits en France en 1601. & établis en 1602. à Paris par la reine Marie de Médicis.

Remontrances du parlement ſur un édit des monnoies; ces remontrances ne furent point prononcées ſuivant l'uſage, & le roi ſe contenta de les faire lire en particulier, hors la préſence des députés, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Eliſabeth, à l'âge de ſoixante-neuf ans, qui eut pour ſucceſſeur Jacques VI. roi d'Ecoſſe, dit Jacques I. Cette princeſſe étoit très-ſavante. Un jour qu'elle entretenoit Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avoit faite de quelques tragédies de Sophocle, & de deux harangues de Demoſthenes; elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de ſa façon, & elle lui demanda ſon avis ſur des paſſages de Lycophron, qu'elle avoit alors entre les mains, & dont elle vouloit traduire quelques endroits, mais ſa plus grande ſcience fut celle de regner, & l'Angleterre la compte entre ſes plus grands rois. Jacques VI. qui réunit le premier dans ſa perſonne les royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, fut auſſi le premier qui prit le titre de roi de la grande Bretagne.

Négociation du marquis de Roſni en Angleterre, qui renouvelle les traités déja faits avec Jacques I. du tems qu'il n'étoit encore

que roi d'Ecoſſe, & ceux qui avoient été conclus avec Eliſabeth; par le même traité les deux princes ſe promirent de défendre les Hollandois contre l'Eſpagne. Rétabliſſement des Jéſuites en France. Le roi choiſit parmi eux, l'année ſuivante, le pere Cotton pour ſon confeſſeur. Les princes de Courtenai préſentent en vain leurs titres pour ſe faire reconnoître princes du ſang. Ordre mis dans les finances, & dans tous les différens corps de l'état, par le marquis de Roſni, qui avoit été fait ſurintendant dès 1599. Les dettes de l'état ſe trouverent monter à trois cens trente millions. Etabliſſement de manufactures de ſoie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapiſſeries, de fayance, de verrerie, &c. Le roi fait conſtruire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, &c. il aimoit à être comparé à François I. Le vicomte de Rohan eſt fait duc & pair: Bouthillier ſon avocat préſenta ſes lettres au parlement. Ce fut ſa ſœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV. *qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme, & de trop bonne maiſon pour être ſa maîtreſſe.*

1604.

Mort de la ducheſſe de Bar, elle étoit Huguenote, & on avoit mis auprès d'elle Cayet miniſtre Proteſtant, pour l'inſtruire & la confirmer dans la nouvelle religion. Ce même Cayet devint depuis Catholique & docteur en Théologie; c'eſt l'auteur de la *Chronologie novenaire & ſeptenaire.* Le duc de Bouillon continue de cabaler. Quelques ſéditieux de Bretagne ſont punis de mort. Etabliſſement des François dans le Canada. Introduction de la Paulette.

Le Pont-neuf eſt fini. Priſe d'Oſtende ſur les Hollandois par les Eſpagnols: ce ſiége avoit duré trente-neuf mois, avec perte de part & d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui eſt digne de remarque, c'eſt que ç'a été du ſein de la guerre la plus opiniâtre & la plus ruineuſe que s'eſt élevé le commerce des Hollandois, à ce haut degré de puiſſance où il eſt parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Guſtave Vaſa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suéde à la mort de Jean ſon frere aîné, s'empare de la couronne de Suéde, en l'abſence de Sigiſmond

ſon neveu, l'héritier légitime, qui étoit paſſé en Pologne, dont il avoit été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII. *pape*, dit l'Etoile, *pacifique & bon François.*

Le parlement enregiſtre l'édit de l'établiſſement des Capucins en France, qui y avoient déja été appellés par Charles IX. dès 1573. du conſentement de Grégoire XIII.

1605.

Conſpiration du comte d'Auvergne, de la marquiſe de Verneuil, & de d'Antragues ſon pere. Le roi leur reprend la promeſſe de mariage qu'ils comptoient de faire valoir ; les coupables ſont jugés, & le roi leur fait grace. Le faux Démétrius, grand duc de Moſcovie, eſt aſſaſſiné. L'Eſpagne donne l'excluſion à Baronius pour la papauté, à cauſe de ſon livre de *la Monarchie de Sicile.* Fondation de la maiſon royale de la *Charité Chrétienne*, en faveur des officiers & ſoldats eſtropiés au ſervice. Un fou, nommé Jean de Liſle, attente à la perſonne du roi, il eſt arrêté & enfermé. Découverte de la conſpiration des poudres en Angleterre.

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la ceſſion de Sedan au roi, qui content de ſa ſoumiſſion lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sulli érigé en duché-pairie, en faveur du marquis de Roſni. Interdit de Veniſe.

1607.

L'interdit eſt levé à la ſollicitation de Henri IV. & par les ſoins du cardinal de Joyeuſe. Le roi réunit la Navarre & ſes autres états patrimoniaux à la couronne. Le duc d'Epernon entre en caroſſe dans la cour du louvre, ſous prétexte d'incommodité ; le roi accorda la même diſtinction au duc de Sulli en 1609. & ſous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs & officiers de la couronne, & leur eſt demeuré.

1608.

Négociation du préſident Jeannin, pour faire ceſſer la guerre

entre les archiducs & les états de Hollande. Inondation de la Loire, qui cauſe bien des ravages : cette année fut appellée l'année du grand hiver.

1609.

Tréve de douze ans des Eſpagnols & des Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande eſt reconnue pour ſouveraine. Mort de Jean-Guillaume, duc de Clêves, ſans enfans ; elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des deux Ponts, de l'électeur de Saxe, & du marquis de Burgau, à cauſe des alliances qu'ils avoient priſes dans la maiſon du duc de Clêves.

Le prince de Condé ſe retire à Bruxelles, puis à Milan, avec Marguerite de Montmorenci ſa femme, pour laquelle le roi avoit laiſſé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12. novembre, portant que les comédiens des théatres de l'hôtel de Bourgogne & du Marais, ouvriroient leur porte à une heure après midi, & qu'à deux heures préciſes, ſoit qu'il y eût du monde, ſoit qu'il n'y en eût point, ils commenceroient leurs repréſentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures & demie. Ce réglement avoit lieu depuis la ſaint Martin juſqu'au 15. février. Paris étoit alors bien différent de ce qu'il eſt aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très-peu de caroſſes, & quantité de voleurs : c'étoit un grand obſtacle pour fréquenter les ſpectacles, ſur tout en hiver ; c'eſt ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV. ſur l'Allemagne, à l'occaſion de la ſucceſſion de Clêves & de Juliers : ce projet étoit, ſuivant pluſieurs écrivains, de former un corps appellé *la République chrétienne*, lequel auroit diviſé l'Europe en quinze parties : mais cela a bien de l'air d'une chimere. Henri IV. ſe bornoit vraiſemblablement au traité de Bruſol, qu'il avoit paſſé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fourniſſoit ſeize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avoit reçue de Philippe II.

en épouſant ſa fille, & au traité de Hall, par lequel le roi fourniſſoit dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à ſe mettre en poſſeſſion de ſes états : le reſte de ſes troupes, qui pouvoit monter à vingt-quatre mille hommes, il le deſtinoit à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où étoit l'Eſpagne dont il avoit tant de raiſon de ſe venger.

Henri IV. eſt aſſaſſiné ; il avoit dans ſon caroſſe Meſſieurs d'Epernon, de Montbaſon, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liencourt & de Mirebeau.

Philippe III. chaſſe les Moriſques d'Eſpagne, au nombre de près de neuf cens mille, le duc d'Oſſone ne fut point de cet avis. *On ne pouvoit*, dit le commentateur Eſpagnol de Comines, *faire une meilleure action, ni prendre un pire conſeil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV. il étoit ſon général & ſon miniſtre : il unit à une extrême franchiſe la plus adroite politique, aux ſentimens les plus élevés une ſimplicité de mœurs charmante, & à un courage de ſoldat un fond d'humanité inépuiſable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obſtacles à vaincre, des périls à eſſuyer, & ſur tout des adverſaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere.*

Entrée de Henri IV. dans Paris

1610. *Avénements à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XIII. *né à Fontainebleau le 27. de ſeptembre 1601. parvient à la couronne le 14. mai 1610. il fut ſacré à Rheims par le cardinal de Joyeuſe le 17. octobre ſuivant, & déclaré majeur l'an 1614. Il a été ſurnommé* le Juſte.

1610.

ARREST du parlement, qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princeſſe réunit la tutelle & la régence.

Le maréchal de la Chaſtre conduit quelques troupes en Allemagne, & joint au prince Maurice de Naſſau, fils puîné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande, il reprend la ville de Juliers, & la remet aux deux princes prétendans, le marquis de Brandebourg, & le duc de Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avoit enlevée.

Cette querelle pour la ſucceſſion de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un traité proviſionnel qui ſubſiſte encore entre les maiſons de Brandebourg & Palatine.

1611.

Le duc de Sulli ſe retire de la cour : » *On fit*, dit » Baſſompierre, *trois directeurs pour manier les finances, » qui furent Meſſieurs de Châteauneuf, le préſident de Thou, » & Jeannin ; mais à ce dernier, on y ajouta la charge de » controlleur général des finances, ce qui lui en donna l'entier » maniement, à l'excluſion des autres qui aſſiſtoient ſeulement » à la direction.* « La reine change le ſyſtême politique, & recherche l'alliance d'Eſpagne, au grand regret des Proteſtans, dont les chefs étoient le duc de Bouillon & le duc de Sulli. Mort du fameux duc de Mayenne le 3. octobre. Origine de la guerre entre la Suéde & la Moſcovie, ſur ce que Guſtave Adolphe roi de Suéde voulut ſe faire élire *Czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moſcovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'étoit que ſimple *boyard*, ou gentilhomme.

Le comté de Briſſac eſt érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1620.

Erection de la ſeigneurie de Leſdiguieres en duché-

FEMMES.	ENFANS.	1643. MORT.	PRINCES contemporains.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III. mariée en 1615. morte en 1666.	LOUIS XIV. Philippe de France, marié En premieres nôces à Henriette-Anne, princeſſe d'Angleterre, fille de Charles I. morte à Saint-Cloud en 1670. dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après ſa naiſſance : Marie-Louiſe, mariée à Charles II. roi d'Eſpagne, morte en 1689. N. morte après ſa naiſſance : Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amedée, morte en 1728. En ſecondes nôces à Charlotte-Eliſabeth de Baviere, fille de l'électeur Palatin, morte en 1722. dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune : Philippe d'Orléans, régent de France, mort le 2. décembre 1723. Eliſabeth-Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701.	LOUIS XIII. *meurt à Saint Germain en Laye le 14. mai 1643. dans la quarante-deuxiéme année de ſon âge, à pareil jour que Henri IV. ſon pere, après un regne de trente-trois ans. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.* Paul V. 1621. Grégoire XV. 1623. Urbain VIII. 1644. *Maiſon Othomane.* Achmet. 1617. Muſtapha quitte 1617. Oſman. 1622. Amurat IV. 1640. Ibrahim. 1655. *Empereurs.* Rodolphe. 1612. Mathias. 1619. Ferdinand II. 1637. Ferdinand III. 1657. *Rois d'Eſpagne.* Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. *Rois de Portugal.* Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640. & mort en 1656. *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Jacques I. 1625. Charles I. 1649. *Roi de Dannemarc.* Chriſtiern IV. 1648. *Rois de Suéde.* Charles IX. 1611. Guſtave Adolphe. 1632. Chriſtine abdique en 1654. meurt en 1689. *Rois de Pologne.* Sigiſmond III. roi de Suéde. 1631. Ladiſlas-Sigiſmond. 1648. *Czars.* Démétrius, troiſiéme impoſteur. 1610. Ladiſlas de Pologne, juſqu'en 1613. Démétrius, quatriéme impoſteur. 1613. Michel Fœderowitz. 1645.

pairie en faveur de François de Bonne, (depuis connétable de Leſdiguieres,) & de ſon gendre Charles de Créqui.

1612.

Publication des mariages arrêtés entre le roi & l'infante d'Eſpagne Anne d'Autriche, & entre Eliſabeth ſœur du roi & le prince d'Eſpagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des Huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint-Jean d'Angeli. Fondation de l'Oratoire par le P. de Berulle, depuis cardinal. Concini marquis d'Ancre, & Eléonore Galiguai ſa femme, ont tout le crédit ſur l'eſprit de la reine, & diviſent les princes & les miniſtres, afin d'augmenter leur autorité. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soiſſons, le premier novembre : il étoit fils du ſecond lit de Louis I. prince de Condé, & de Françoiſe de Longueville : ſon fils tué à la Marfée ne laiſſa point de poſtérité. Condamnation du traité de la *Puiſſance eccléſiaſtique & politique* du docteur Richer, ſyndic de Sorbonne, par l'aſſemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, ſauf les droits du roi & les libertés de l'Egliſe Gallicane. Richer ſe ſoumit en 1629. & mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric électeur Palatin, par Iſabelle de Naſſau ſa femme, & ſœur de la mere de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec Eliſabeth, fille de Jacques I. roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entrepriſe de ſe faire roi de Bohême, cauſa ſes malheurs, par la confiance qu'il prit mal-à-propos dans ſon beau-pere, prince foible & léger, qui ne lui donna point de ſecours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princeſſe Sophie, mariée dans la maiſon d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre paſſa à cette maiſon, lorſque les princes Catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales & des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec proteſtation de n'en accorder jamais la grace : ce fut à l'occaſion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guiſe. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

Miniſtres.

Henri de Schomberg, ſurintendant des finances. 1632.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

Charles d'Albert de Luines. 1621.

Armand-Jean du Pleſſis, cardinal de Richelieu, premier miniſtre. 1642.

Jean Bochart. 1630.

Charles, duc de la Vieuville, ſurintendant des finances. 1653.

Michel de Marillac, ſurintendant des finances, G. D. S. 1632.

Barbin, controlleur général des finances.

P. Jeannin, controlleur général des finances. 1622.

Maupeou, controlleur général des finances.

Claude Bullion, ſurintendant des finances. 1640.

Secretaires d'etat.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Martin Ruzé. 1613.

Guerriers.

Connetables.

Henri de Montmorenci. 1614.

Charles d'Albert, duc de Luines. 1621.

François de Bonne, duc de Leſdiguieres. 1626.

L'office de connétable fut ſupprimé par édit du mois de février 1627.

Marechaux de France.

Henri de la Tour de Bouillon. 1623.

Cl. de la Chaſtre. 1614.

Ch. de Coſſé de Briſſac. 1621.

J. de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

Urbain de Laval. 1629.

Guil. Hautemer de Grancei. 1613.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

Gilles de Souvré. 1625.

Antoine de Roquelaure. 1626.

L. de la Chaſtre. 1630.

Pons de Cardaillac de Themines. 1627.

Fr. de la Grange de Montigni. 1617.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Ch. de Choiſeul. 1626.

J. Fr. de la Guiche. 1632.

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649.

Fr. d'Aubeterre. 1628.

Charl. de Créqui. 1638.

Magiſtrats.

Chanceliers.

Nicolas Brulart de Silleri. 1624.

Guil. du Vair, G. D. S. 1621.

Cl. Mangot, G. D. S. en 1617.

Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621.

Meri de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622.

L. le Févre de Caumartin, G. D. S. 1623.

Etienne d'Aligre. 1635.

Michel de Marillac, G. D. S. 1632.

Ch. de l'Aubeſpine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier, G. D. S. puis chancelier. 1672.

Premiers presidens.

Achilles de Harlai. 1616.

Nic. de Verdun. 1627.

C'eſt lui qui a donné aux premiers préſidens l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.

Jer. de Hacqueville. 1628.

J. Bochart. 1630.

Nic. le Jai. 1640.

Matthieu Molé. 1656.

Procureurs generaux.

Jacq. de la Gueſſe. 1612.

Nic. de Bellièvre. 1650.

Matthieu Molé. 1656.

Bl. Meliand. 1661.

Avocats generaux.

Louis Servin. 1626.

Cardin le Bret. 1654.

Savans & illuſtres.

Théodore Agrippa d'Aubigné. 1630.

Louis d'Avila. 1634.

Fr. Bacon. 1626.

Jean Barclai. 1621.

Robert Bellarmin. 1621.

Pier. de Berulle, cardinal. 1629.

Jacq. Bongars. 1612.

Pierre de Bourdeille de Brantôme. 1614.

Jean Buſſe. 1611.

Jacq. Callot. 1635.

Guil. Camden. 1622.

If. Caſaubon. 1614.

Guil. Catel. 1626.

P. Vict. Palma Cayet. 1610.

Herc. de Charnacé. 1637.

André du Chêſne. 1640.

Nicolas Coeffeteau. 1623.

P. Cotton. 1626.

Guichard Deageant. 1639.

Le Dominiquin, peintre. 1641.

Nic. le Févre, précepteur de Louis XIII. 1612.

S. François de Saler. 1622.

Phil. Canaie de Freſne. 1610.

Fronton du Duc. 1625.

Galilée. 1642.

Denis Godefroi. 1623.

J. B. Guarini. 1613.

Le Guide, peintre. 1642.

Cornelius Janſenius. 1638.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie ſa petite fille, & fille du feu duc François de Mantoue : il en eſt empêché par les Vénitiens, les Eſpagnols & les François.

1614.

Les princes mécontens du gouvernement ſe retirent de la cour : c'étoient Henri II. prince de Condé, Céſar duc de Vendôme, & Alexandre grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV. Henri duc de Mayenne, fils du chef de la Ligue, les ducs de Longueville, de Guiſe, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille, &c. Le duc de Bouillon étoit le chef de toute cette cabale, ſans que la reine l'en ſoupçonnât.

Mort de Henri dernier connétable de Montmorenci. » Henri IV. » le railloit aſſez ſouvent de ſon ignorance, mais il admiroit ſon bon « ſens, & on remarque ſur le propos du grand deſſein avorté par ſa » mort, qu'il diſoit que tout lui pouvoit réuſſir par le moyen d'un » connétable qu'il avoit, qui ne ſavoit pas écrire, & d'un chancelier » qui ne ſavoit pas de latin ; il croyoit ainſi du chancelier de Silleri.« (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*)

Traité de Sainte-Menehoud, du 15. mai, par lequel on accorde tout aux mécontens : ils ſe ſoumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans ſon gouvernement de Bretagne, refuſa d'y ſouſcrire : mais il y fut forcé par l'approche du roi.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes Eſpagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au ſujet de la ſucceſſion de Clêves. Les Hollandois de leur côté démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même ſucceſſion, tandis que le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, appellés les *Princes poſſédans*, conſervoient les places dont ils s'étoient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendans.

Le roi eſt déclaré majeur dans le lit de juſtice tenu au parlement de Paris le 2. octobre, & adjuge le rang dans cette ſéance aux cardinaux ſur les pairs eccléſiaſtiques qui s'en abſenterent.

Etats généraux que la reine aſſemble le 27. octobre, comme elle l'avoit promis par le traité de Sainte-Menehoud : ce ſont les derniers

Ministres.

SECRETAIRES D'ETAT.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

Ant. de Lomenie. 1638.

P. Brulart de Puiſieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666.

Claude Mangot, qui fut garde des ſceaux.

Rem. Phelypeaux d'Herbault. 1629.

Nicolas Potier d'Ocquerre. 1628.

Ch. le Beauclerc. 1630.

Cl. Bouthillier, ſurintendant des finances. 1651.

L. Phelypeaux de la Vrilliere. 1681.

Abel Servien, ſurintendant des finances. 1659.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.

Fr. Sublet des Noyers, ſurintendant des bâtimens. 1645.

Guerriers.

MARECHAUX DE FRANCE.

Gaſpard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646.

Fr. de Baſſompierre. 1646.

Henri de Schomberg. 1632.

Franç. Annibal d'Eſtrées. 1670.

Jean-Baptiſte d'Ornano. 1626.

Thimoléon d'Epinai de S. Luc. 1644.

Louis de Marillac. 1632.

H. de Montmorenci de Damville. 1632.

J. de S. Bonnet de Toiras. 1636.

Ant. Coeffier d'Effiat. 1632.

Urb. de Maillé de Brezé. 1650.

Maximilien de Bethune de Sulli. 1641.

Ch. de Schomberg. 1656.

Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664.

Antoine de Grammont. 1678.

Jean-Baptiſte Budes de Guesbriant. 1643.

Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657.

Fr. de l'Hôpital. 1660.

Magistrats.

AVOCATS GENERAUX.

Jacques Talon. 1648.

Jerôme Bignon exerce juſqu'en 1640.

Omer Talon. 1652.

Etienne Briquet exerce au lieu de Jerôme Bignon ſon beau-pere. 1645.

Savans & Illuſtres.

P. Jeannin. 1622.

Le P. Joſeph, capucin. 1638.

Fr. de Joyeuſe, cardinal. 1615.

Jean Kepler. 1630.

Ch. Loiſeau. 1628.

Ant. Loiſel. 1617.

Franç. de Malherbe. 1628.

J. Mariana. 1624.

Le Cavalier Marin. 1625.

Papir. Maſſon. 1611.

Pier. Mathieu. 1621.

Cl. Bachet de Meziriac. 1638.

Phil. de Mornai du Pleſſis. 1623.

Et. Paſquier. 1615.

Cl. Fabr. de Peireſc. 1637.

J. Davi du Perron, cardinal. 1618.

Franç. Pithou. 1621.

Math. Regnier. 1613.

P. de Gondi de Retz, cardinal. 1616.

Edm. Richer. 1631.

Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII. 1618.

Alf. Rodriguez. 1616.

Henri, duc de Rohan. 1638.

P. Paul Rubens. 1640.

Jean de Hauranne de S. Cyran. 1643.

Scev. de Sainte Marthe. 1623.

Nic. de Harlai de Sanci. 1629.

Paolo Sarpi. 1623.

Jean Savaron. 1622.

que l'on ait tenus. Je dois dire à cette occaſion, que comme nous ne reconnoiſſons en France d'autre ſouverain que le roi, c'eſt ſon autorité qui fait les loix : *qui veut le roi ſi veut la loi*, ainſi les états généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance & de la très-humble ſupplication ; le roi défere à leurs *doléances* & à leurs priéres, ſuivant les régles de ſa prudence & de ſa juſtice : car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célébres auteurs, il ceſſeroit d'être leur roi, de-là vient que pendant l'aſſemblée des états généraux, l'autorité du parlement, qui n'eſt autre que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainſi qu'il eſt aiſé de le reconnoître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de la Moignon de Blancmenil du 14. janvier 1719.*)

La ſtatue équeſtre de Henri le grand, envoyée par Come II. grand duc de Toſcane, avoit été élevée ſur le pont-neuf dès le 23. août. C'eſt le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, ſans enfans, le 3. août. Il étoit fils puîné de Louis I. prince de Condé.

1615.

Mouvemens dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui ſont ſans effet. Traité d'Aſt le 21. Juin, pour terminer l'affaire de la guerre, excitée à l'occaſion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, & ſe plaignant de l'inexécution du traité de Sainte-Menehoud, ſe retire de nouveau de la cour, & publie un manifeſte ſanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10. ſeptembre, pour priver le prince de Condé & ſes adhérans de tous biens & honneurs, comme criminels de leze-majeſté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontens pouvoient lui donner dans ſa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages ſont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux juſqu'à Châtelleraud, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guiſe pour lieutenant général de l'armée qui couvroit ſa marche contre les inſultes des

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illustres.*
H. de Guenegaud de Planci. 1676.			Guil. de Saulx de Tavannes, vers 1633.
Mich. le Tellier. 1685.			Guil. de Shakespeare. 1616.
			Henri Sponde. 1642.
			Fr. Suarez. 1617.
			Théophile. 1626.
			Jacq. Aug. de Thou. 1617.
			Louis de Nogaret de la Valette, cardinal. 1639.
			Ant. Vandick, peintre. 1640.
			Lucilio Vanini. 1619.
			Lopez de Véga. 1635.
			Dominique de Vic. 1610.
			Honoré d'Urfé. 1624.
			Zamet. 1614.

mécontens & des Huguenots, auſquels le prince de Condé s'étoit lié, malgré la haine qu'il leur portoit, & qu'il leur porta toute ſa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais du Luxembourg par Jacques de Broſſe ſon architecte, elle fit auſſi planter le cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens ; il fut également favorable à ce prince & aux Huguenots. La reine, par le conſeil du maréchal d'Ancre, fait arrêter le premier ſeptembre le prince de Condé, qui l'avoit forcée à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler : Themines qui arrêta ce prince, fut fait le jour même maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Baſtille, & enſuite conduit à Vincennes. Les princes, à la nouvelle de cet empriſonnement, & pluſieurs grands, ſe retirerent de la cour, pour ſe préparer à la guerre. La reine met ſur pied trois armées, commandées par le duc de Guiſe, par le maréchal de Montigni, & par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit ſortir de la priſon où il avoit été mis par Henri IV. & à qui il fit donner le gouvernement de Paris & de l'iſle de France.

Richelieu, évêque de Luçon, eſt fait ſecretaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques I. perſuadé par Barneveldt, penſionnaire de Hollande, rend aux Hollandois les villes de Fleſſingue, de la Brille & de Ramekens, qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'apperçut bien-tôt de ſa faute, & on croit que le reſſentiment qu'il en conſerva contre Barneveldt, contribua dans la ſuite à la mort de ce grand homme. Le maréchal d'Ancre déplace tous les miniſtres, & avance ſa perte.

1617.

La guerre ſe fait avec ſuccès contre les mécontens, & finit tout à coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi qui ſe conduiſoit par les conſeils de M. de Luines ſon favori, avoit ordonné qu'on l'arrêtât ; Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & ſur la

réſiſtance du maréchal, il fut tué ſur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement : cette femme avoit fait la fortune de Meſſieurs de la Porte & de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis ſept ans gouvernoit ſous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis eſt reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés ſur ſon rang dans le conſeil, l'y ſuivit, & puis étant devenu ſuſpect au duc de Luines, il eut ordre de ſe retirer dans ſon prieuré de Couſſai en Anjou, enſuite à Luçon, & enfin à Avignon.

Aſſemblée des notables, tenue à Rouen, où préſida Gaſton frere du roi : cette aſſemblée fut ſans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu par la protection de la France, entre le roi d'Eſpagne & le duc de Savoie, que le duc de Leſdiguieres avoit ſervi utilement dans la guerre que ces deux puiſſances avoient eue, & que la France aſſiſta encore plus puiſſamment contre l'Eſpagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le comte du Lude eſt fait gouverneur de Gaſton, & Contade ſous-gouverneur. Le royaume de Bohême, ainſi que celui de Hongrie, étoit entré dans la maiſon d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand I. avec Anne, ſœur du dernier roi, nommé Louis, qui poſſédoit ces deux couronnes, & qui ne laiſſa point de poſtérité. L'empereur Mathias, qui n'avoit point d'enfans, fit couronner roi de Bohême Ferdinand ſon couſin, petit-fils de l'empereur Ferdinand I. dans la crainte des troubles qui éclaterent l'année ſuivante. Philippe III. réclama la Bohême & la Hongrie, comme deſcendant par ſa mere d'Anne Jagellon, qui avoit apporté ces royaumes en dot à Ferdinand I. cette réclamation finit par un accord qui laiſſa jouir Ferdinand II. ſous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Eſpagne au défaut d'hoirs mâles dans la branche Allemande. La maiſon de Baviere avoit auſſi ſes droits ſur ces deux royaumes, en conſéquence d'une ſubſtitution antérieure, établie par le teſtament de Ferdinand I. & par le contrat de mariage de ſa fille aînée avec le duc de Baviere. Ballet où danſerent le roi, M. de Luines, &c.

Evenemens remarquables ſous Louis XIII.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déja roi de Bohême, eſt couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les Proteſtans prennent les armes contre l'empereur Mathias, qui attaquoit leurs priviléges. Le comte de Buquoi commandoit les troupes impériales, & Erneſt, fils naturel du comte de Mansfeld, celles des Bohêmiens. Cette guerre s'appelle la guerre de trente ans.

Les Jéſuites ouvrent le collége de Clermont, & commencent à y enſeigner.

Incendie du palais.

1619.

La reine mere ſe ſauve de Blois & ſe retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Epernon, qui avoit quitté la cour. Le duc de Luines fait revenir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui perſuade à la reine de s'accommoder avec le roi. L'accord ſe fait par le traité d'Angoulême.

Entrevûe de Louis XIII. & de Marie de Médicis en Touraine; elle ſe retira enſuite à Angers. Le duc de Luines fait ſortir le prince de Condé de priſon : le roi n'eut pas dans la ſuite de ſujet plus fidéle que ce prince. La connétable de Montmorenci, belle-mere du prince de Condé, avoit quitté la place de dame d'honneur de la reine, quand Madame de Luines en fut faite ſurintendante : Madame de Lanoi, par le crédit de Puiſieux, eut la place de dame d'honneur : c'étoit une perſonne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La terre de Maillé en Touraine eſt érigée en duché-pairie, ſous le nom de Luines.

Ferdinand II. eſt élu empereur après la mort de Mathias. Les Bohêmiens, loin de le reconnoître, éliſent pour leur roi Frédéric V. électeur Palatin. Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomariſtes, fit condamner à mort Barneveldt qui appuyoit les Arminiens. Ce ſage républicain ne ſongeoit qu'à défendre ſa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui vouloit s'en rendre le maître. Son zéle lui coûta la vie; il eut la tête tranchée âgé de

ſoixante & douze ans, & par le même arrêt, Grotius, partiſan déclaré de Barneveldt & des Arminiens, fut condamné à une priſon perpétuelle, & enfermé dans le château de Louveſtein, d'où il ſe ſauva en 1621. par l'adreſſe de Marie Regeſberg ſa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y compoſa ſon livre *du droit de la Guerre & de la Paix*, qui parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maiſon d'Orange, diſoit en parlant des Arminiens, *qu'ils étoient plûtôt un parti dans l'état qu'une ſecte dans l'égliſe.* Les Hollandois fondent la ville de Batavia dans l'iſle de Java en Aſie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre. M. de Luines, craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en ſeroient point, indiqua au roi un uſage qui s'étoit déja pratiqué : ce fut de laiſſer à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avoient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Brienne.*)

Procureurs érigés en titre d'office, & leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'eſt un traité conclu entre les Catholiques & les Evangeliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner ſecours ni à l'empereur ni au roi de Bohême. C'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II. Le roi fut le médiateur de ce traité par le conſeil du préſident Jeannin, & fortifia par ce moyen la maiſon d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. La reine, mécontente de l'inexécution du traité d'Angoulême, & conſeillée par l'évêque de Luçon, qui vouloit ſe rendre néceſſaire à la cour, & y faire acheter ſa médiation, rallume la guerre, eſpérant être ſoutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu ; les ordres ſont donnés dans toutes les provinces pour veiller ſur les entrepriſes des rebelles, & le roi, après s'être montré dans la Normandie, vient à Angers, où ſes troupes forcent le pont de Cé, & où la reine ſe ſoumet. L'article ſecret de ce traité fut une promeſſe que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, & le mariage de Mademoiſelle de Vignerod avec M. de Combalet, neveu du favori : ainſi l'évêque de Luçon, qui avoit commencé ſa fortune

par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Bearn à la couronne, pour l'érection du conseil de cette province en parlement, & pour la restitution des biens ecclésiastiques, que les Huguenots possédoient depuis près de soixante ans. Les Religionnaires s'étoient opposés depuis quelques années à ce projet, mais la présence du roi, qui se rendit lui-même en Bearn, en consomma l'exécution : c'est l'époque des troubles que les Huguenots exciterent sous ce regne, seuls & sans l'appui des Catholiques.

Anne d'Halluin avoit épousé Henri comte de Candale, qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin : leur mariage ayant été déclaré nul, elle épousa en 1620. Charles de Schomberg, qu'elle fit aussi duc & pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Contestation entre M. de Candale & M. de Schomberg sur la pairie. Décidé qu'ils seroient tous deux pairs, & que, quand l'un auroit pris sa place au parlement, l'autre s'abstiendroit.

Bataille de Prague le 8. novembre, où l'électeur Palatin est défait par Maximilien duc de Baviere, beaufrere de Ferdinand, & chef de la ligue catholique ; l'empereur, pour prix de cette victoire, transporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la basse Autriche, que ce prince tenoit en nantissement des sommes qu'il avoit prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdoit une couronne, Spinola ravageoit les états héréditaires de ce prince, & Jacques I. son beau-pere se laissoit amuser par les négociations d'Espagne, & par l'espérance du mariage de l'infante avec son fils le prince de Galles. Frédéric se trouva réduit à aller chercher un asile en Hollande, où les états lui firent une pension de dix mille florins par mois. La Lusace, qui fait partie de la Bohême, en est détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnoissance des services qu'il en avoit reçus dans cette guerre. Le prince Maurice & le maréchal de Bouillon, qui avoient excité la princesse Elisabeth, fille de Jacques I. à déterminer son mari à se faire roi de Bohême, étoient d'avis différens sur les moyens, car Maurice vouloit que l'électeur Palatin prît le titre de roi, & se fit couronner, ainsi que les Bohêmiens l'en pressoient, au lieu que le maréchal

de Bouillon croyoit qu'il devoit ſe contenter du titre de capitaine général, juſqu'à ce que ſes affaires fuſſent bien établies. (*Mém. de Brienne.*)

1621.

Premiere guerre des Huguenots, Rohan & Soubiſe en ſont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença juſqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629. un an après la priſe de la Rochelle. Le projet des Huguenots étoit de faire de la France une république ; ils la diviſerent même alors en huit cercles, dont ils comptoient de donner le gouvernement à des ſeigneurs de leur parti. Le duc de Luines eſt fait connétable. Les forces du roi, victorieuſes par tout le royaume, viennent échouer au ſiége de Montauban, qui étoit défendu par le marquis de la Force. Le roi méne à ce ſiége ſix maréchaux de France, & ce qu'il y avoit de grands ſeigneurs & d'habiles capitaines : mais le nombre des chefs ſe nuiſit, par le défaut de ſubordination. Louis XIII. eſt obligé de lever le ſiége ; le duc de Mayenne y fut tué. Les Calviniſtes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15. décembre à Longuetille, de déplaiſir ou de poiſon ; les ſceaux qu'il gardoit depuis la mort de M. du Vair furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz & le comte de Schomberg ſont mis à la tête des affaires. Congrégation de Saint Maur, de l'ordre de Saint Benoît, établie en France.

Philippe III. meurt ; ſon fils Philippe IV. lui ſuccéde, & a pour miniſtre le duc d'Olivarès, comme ſon pere avoit eu le duc de Lerme. Traité de Madrid, au ſujet de la Valteline ; les Griſons, qui en étoient les ſouverains, veulent y maintenir leur religion : les Eſpagnols, ſous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étoient emparés des paſſages qui leur donnoient la communication du Milanez en Allemagne. Louis XIII. à qui il importoit d'arrêter cette entrepriſe, uni à ce ſujet avec le pape, engage le roi d'Eſpagne à s'en déſiſter par un traité, qui portoit, que les Griſons ne troubleroient point la paix de leurs ſujets, & que les Eſpagnols abandonneroient ce qu'ils avoient pris dans cette vallée. La tréve de 1609. étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-Bas ;

Spinola pour les Eſpagnols, & le prince Maurice pour les Hollandois. Mansfeld entretient la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Le comté de la Rochefoucaud érigé en duché-pairie, les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1631. & François de la Rochefoucaud, qui les avoit obtenues, ne fut reçu qu'en 1637.

La guerre continue en France avec des avantages réciproques, entre le roi & les Proteſtans. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorſqu'à minuit, à la tête de ſes gardes, il paſſa dans l'iſle de Riés, dont il chaſſa M. de Soubiſe, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poſte.

Ce prince va viſiter les tranchées au ſiége de Royan en Saintonge, & monta trois ou quatre fois ſur la banquette pour reconnoître la place, avec un danger évident de ſa vie. Les Proteſtans ſe laſſent de la guerre. Le marquis de la Force ſe ſoumet, & eſt fait maréchal de France. Les Rochellois ſont battus ſur mer par le duc de Guiſe, tandis que le duc de Rohan fait ſa paix. La guerre finit par la confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle eſt levé, mais on laiſſe ſubſiſter le Fort-Louis. Le duc de Leſdiguieres reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du Calviniſme; on dit qu'il avoit promis au cardinal Ludoviſio de ſe faire Catholique, quand ce cardinal ſeroit devenu pape; les deux cas arriverent, Ludoviſio (Grégoire XV.) changea de fortune, Leſdiguieres de religion. L'évêché de Paris, qui auparavant étoit ſuffragant de Sens, eſt érigé en archevêché le 20. octobre, & a pour ſuffragans les évêques de Chartres, de Meaux, & d'Orléans: on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé ſous Louis XIV. La reine mere entre au conſeil, ſous la condition que l'évêque de Luçon n'y entreroit pas. Le préſident Jeannin, le chancelier de Silleri & Puiſieux ſon fils, ſecretaire d'état, y ont le principal crédit. Les Eſpagnols amuſent Jacques I. par l'eſpérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année ſuivante à Madrid pour en preſſer la concluſion: le mariage n'eut point lieu, & Jacques I. ne donna point de ſecours à ſon gendre Frédéric. Les ſuccès de l'empereur contre ce prince continuent; il lui prend Heidelberg, d'où il fit

tranſporter à Rome la fameuſe bibliothéque qui y étoit, & en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie, & la république de Veniſe, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avoit relevé dans l'ambaſſade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce ſujet avec les Eſpagnols un traité déſavantageux au roi, & fut déſavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au miniſtere. Entrepriſe des Hollandois en Amérique, & butin immenſe qu'ils y font. Le comte de Tilli a de grands avantages ſur les Hollandois en Weſtphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Diſgrace du chancelier de Silleri, & de Puiſieux ſon fils : le conſeil eſt compoſé du duc de la Vieuville, qui avoit ſuccédé à Schomberg dans la place de ſurintendant des finances, du cardinal de la Rochefoucaud, du connétable de Leſdiguieres, du garde des ſceaux d'Aligre, & de Bullion.

Richelieu, qui venoit d'être fait cardinal, entre au conſeil par la protection de la reine ; il y prend ſéance vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucaud, & au-deſſus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac ſuccéda, eſt mis en priſon au château d'Amboiſe, d'où il ſe ſauva ; il fut fait une ſeconde fois ſurintendant ſous le regne ſuivant. On dégoûta le cardinal de la Rochefoucaud, & les ſceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626. Il y eut un acte en forme de procès-verbal, ſigné par deux ſecretaires d'état, en datte du 9. mai, par lequel, ſans que cela tire à conſéquence, le roi donne la préſéance dans ſon conſeil ſur le connétable, à un des cardinaux ſeulement qui y aſſiſteront : la Vieuville ſurintendant des finances, & du Hallier capitaine des gardes, ſignerent cet acte comme témoins : on lit dans les mémoires du comte de Brienne que ce brevet fut depuis *lacéré*. Le commandeur de Silleri eſt rappellé de ſon ambaſſade de Rome, M. de Bethune lui ſuccéde. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Eſpagnols à abandonner les forts qu'ils

retenoient, & engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardoit en ſequeſtre. Traité de Compiégne, conclu avec les Hollandois.

Entrepriſe des Hollandois ſur le Breſil & ſur le Perou : L'Hermite & Willekens en furent les amiraux. Les Hollandois s'emparent de Lima & de San-Salvador, mais ils ne peuvent les conſerver.

Diverſes entrepriſes des Eſpagnols ſur la Hollande, ſans ſuccès. Spinola commence le ſiége de Bréda.

Bouckingham, favori du prince de Galles (depuis Charles I.) détermine Jacques I. à déclarer la guerre à l'Eſpagne, avec laquelle il étoit brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine qui avoit épouſé Nicole, fille aînée de Henri II. dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui ſuccéde dans ce duché : c'eſt lui qui ſe nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de Sainte Genevíéve, par le cardinal de la Rochefoucaud, qui en étoit abbé.

1625.

Les Huguenots recommencent la guerre, ſous prérexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avoit données, & par la jalouſie que leur cauſoit le Fort-Louis. M. de ſoubiſe ſe ſaiſit de Blavet ou Port-Louis. Les Eſpagnols abandonnent ce qui leur reſtoit de la Valteline, & Chiavene ſe rend au ſieur de Longueval d'Haraucourt. Le traité de Monçon en Arragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre ; il étoit moins favorable aux Griſons que celui de Madrid ; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de ſe brouiller avec l'Eſpagne.

Entrepriſe ſur les états de Gênes par les troupes du roi, & par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes auſſi promptement qu'ils les avoient faites. La mort de Jacques I. arrivée le 6. avril, empêcha qu'il ne vît l'accompliſſement du mariage célébré le 11. mai, entre Henriette ſœur de Louis XIII. & Charles I. ſon fils ; la cour conduiſit la jeune reine juſqu'à Amiens, & ce fut dans ce voyage que M. de Bouckingham fit voir toutes les folies qui furent les ſemences de ſa haine contre la France & contre le

cardinal. Jacques I. alloit entrer en guerre avec l'Eſpagne quand il mourut ; » mais il étoit de la deſtinée de ce roi pacifique de mourir » en paix, & il ceſſa de vivre quand il voulut faire la guerre. « (*Révol. d'Angleterre.*) Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce prince, le plus foible de tous les hommes, étoit le plus entêté de la *prérogative royale*, & de l'abſolu pouvoir ; Bouckingham eut le même empire ſur l'eſprit de Charles I. qu'il avoit eu ſur le roi ſon pere. Les exemples ſont rares d'un favori qui paſſe d'un regne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de poſſéder les bonnes graces de François I. & de Henri II. mais, ſi on y prend garde, ces deux hommes eurent des reſſemblances, par leſquelles on pourroit expliquer la continuation de leur faveur, c'eſt qu'ils étoient brouillés avec leur premier maître lorſqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui ſervit mal le pape Urbain VIII. ſon oncle, & qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laiſſa voir pour les Eſpagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les Huguenots & les Catholiques. Combat naval près de l'iſle de Rhé, où les Royaux, commandés par le duc de Montmorenci, ſont vainqueurs : ils reprennent cette iſle, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres. Le duc de Féria leve le ſiége de Vérue, que défendoit le prince de Piémont, & eſt battu dans dans ſa retraite par le connétable de Leſdiguieres & le maréchal de Créqui ſon gendre.

Spinola, après un ſiége de dix mois, prend Bréda, que Maurice prince d'Orange avoit priſe ſur les Eſpagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le ſiége : il étoit fils de Guillaume, fondateur de la république, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Frédéric-Henri.

En ce tems-là, dit Nani, l'Europe comptoit entre ſes malheurs, la rencontre de trois jeunes rois, dont elle avoit à dépendre abſolument ; tous trois très-puiſſans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts : mais conformes en cela ſeulement, qu'ils laiſſoient toute la direction de leurs affaires à la diſcrétion de leurs miniſtres ; Richelieu gouvernoit la France, Olivarès l'Eſpagne, & Bouckingham la grande Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agiterent le royaume, par la diviſion que l'on mit entre le roi & Gaſton ſon frere. Monſieur épouſe à Nantes Mademoiſelle de Montpenſier, qui mourut l'année ſuivante, laiſſant Mademoiſelle ſon unique héritiere. Ce mariage avoit été la cauſe de grands événemens à la cour, où le parti oppoſé au cardinal vouloit que Gaſton épouſât une princeſſe étrangere, pour le rendre indépendant du premier miniſtre. On conſpire contre la vie du cardinal, qui devoit être aſſaſſiné dans ſa maiſon de Fleuri. Le complot eſt découvert ; Chalais, maître de la garderobe, qui lui devoit tout, étoit, dit-on, entré dans la conjuration contre ſa perſonne, & avoit traverſé ce mariage pour plaire à Madame de Chevreuſe, favorite de la jeune reine, qui craignoit que Gaſton ne ſe mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident de Monſieur, mourut à Vincennes ; Madame de Chevreuſe ſe ſauva en Lorraine : Meſſieurs de Vendôme furent arrêtés, & le comte de Soiſſons ſe retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Bethune lui fit rendre tous les honneurs dûs à ſa naiſſance ; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la ſuite à la bataille de la Marfée : comme s'il eût été écrit que la mort devoit venger le premier miniſtre de tous ceux qui oſeroient lui réſiſter. Le cardinal, qui ſavoit mettre à profit juſqu'au danger où il étoit expoſé, eut pour la ſûreté de ſa perſonne une compagnie de gardes du corps. Baradas, qui avoit ſuccédé à la faveur de Chalais, devint à ſon tour ſuſpect au cardinal, & le jeune Saint Simon occupa ſa place.

Tout le reſte de ce regne ne fut rempli que de cabales, que le cardinal fut diſſiper. Ligue puiſſante entre les Proteſtans contre l'empereur. C'étoit la Hollande, la Suéde, le cercle de la baſſe Saxe, & le roi de Dannemarc à leur tête. Les généraux de l'empereur étoient Tilli & Valſtein : & de l'autre part, Mansfeld, l'adminiſtrateur d'Halberſtat, & le duc de Saxe-Veimar. Mansfeld perdit la bataille de Deſſau contre Valſtein, & mourut peu de tems après. Tilli gagna contre le roi de Dannemarc la bataille de Lutter.

Commencement des brouilleries entre Charles I. conſeillé par Bouckingham, & le parlement, qui s'apperçut que le roi vouloit

étendre *la prérogative royale*, & ſe rendre indépendant.

Entrepriſe des Anglois ſur Cadix, ſans ſuccès. Charles I. renvoie tous les domeſtiques catholiques de la reine.

Le Pouſin en Dauphiné, dont les rébelles s'étoient emparés, eſt remis entre les mains du roi. Aſſemblée des notables aux Thuilleries, dont le réſultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement, qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au-delà de ſes bornes. Déclaration qui défend l'impreſſion de toutes ſortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur : Henri II. en avoit donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi ſupprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci. Il ſupprime auſſi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Leſdiguieres. Ce connétable » à ſon » commencement s'adonna aux lettres, & s'il eût continué, il y fût « été auſſi grand homme, comme il fut ſur la fin homme de guerre. « (*Brantôme.*) Le cardinal eſt créé chef & ſurintendant général de la navigation & du commerce de France, par édit enregiſtré le 18. mars.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandois. Le cardinal, dont les deux objets principaux étoient l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, & la deſtruction des Huguenots, commence par ceux-ci, & entreprend de leur enlever la Rochelle, qui étoit le boulevard de l'héréſie.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Bouckingham, jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, & voulant regagner l'affection des Anglois, engage Charles I. à ſecourir la Rochelle. La flotte Angloiſe aborde à l'iſle de Rhé, à la ſollicitation des Rochellois & du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglois battus par Toiras après leur deſcente dans l'iſle de Rhé, & forcés par Schomberg à lever le ſiége du fort Saint-Martin, où ils avoient donné un aſſaut ſans ſuccès, ſe rembarquent après avoir perdu huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le ſiége de la Rochelle le 10. août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute

nobleſſe de ſon royaume. François de Montmorenci de Boutteville, & Roſmadec des Chapelles, ſont exécutés pour crime de duel: cette ſévérité fit plus d'effet ſur les eſprits que tous les édits que l'on avoit rendus à ce ſujet.

Diſpute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême & M. de Baſſompierre: pour les accommoder, on donna une armée ſéparée à commander à Baſſompierre, & M. d'Angoulême ſervit dans celle du roi. Louis XIII. revint à Paris le 17. février de l'année ſuivante, & le cardinal reſta pour commander au ſiége. La fameuſe digue, imaginée & exécutée par Louis Metezeau & par Jean Tiriot, fut commencée le 28. novembre de cette année. Le roi de Dannemarc, abandonné par les princes de ſon parti, & pourſuivi par tout par Tilli & Valſtein, commence à trembler pour ſes propres états, & fait des propoſitions de paix. La guerre continue toujours entre Guſtave Adolphe roi de Suéde, & Sigiſmond roi de Pologne, qui ſoutenoit ſes droits ſur la Suéde, uſurpée par Charles de Sudermanie, pere de Guſtave.

1628.

Entrepriſe du duc de Rohan ſur la citadelle de Montpellier, manquée; M. le Prince prend Pamiers & Realmont, fait le dégât autour de Caſtres, & ſecourt Creſſels proche de Milhau, attaquée par M. de Rohan.

Le Pouſin, Mirabels, Chemeras, Bays & Garlangues rendus pour le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre & les Rochellois; Bouckingham y envoie une flotte qui n'eſt pas aſſez conſidérable, & qui revient le 18. mai ſans ſuccès. On a voulu en trouver une cauſe ſecrette dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avoit engagé la reine à écrire au duc de Bouckingham; mais ce fait auroit beſoin d'être prouvé. Bouckingham eſt aſſaſſiné à Porſtmouth le 2. ſeptembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien ſingulier au ſujet de cette mort. George Villiers pere de Bouckingham, mort depuis pluſieurs années, apparut à un vieil officier de ſa connoiſſance, pour lui dire d'aller de ſa part déclarer à ſon fils, que s'il ne ſe rendoit plus agréable à la nation, il périroit d'une

mort violente. L'officier, comme de raiſon, prit cette apparition pour un rêve ; le ſpectre ne ſe rebuta point, il revint juſqu'à trois fois, & pour autoriſer cet homme dans la miſſion dont il le chargeoit, il lui apprit quelques particularités qui n'étoient connues que du duc, & qui lui prouveroient qu'il n'étoit pas un viſionnaire. L'officier obéit enfin, & alla trouver Bouckingham, qui parut fort troublé des choſes que cet homme lui révela ; Clarendon finit cette hiſtoire en diſant, » qu'elle avoit plus de fondement & de vraiſemblance, que n'ont accoutumé d'en avoir ces » ſortes de prédictions ; « j'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour que l'on y donne beaucoup de créance, mais ſeulement pour faire voir la grande idée que l'on avoit en Angleterre du duc de Bouckingham, puiſque, ainſi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnoit la ſienne de circonſtances merveilleuſes, comme ſi on vouloit qu'ils ne puſſent ceſſer de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Bouckingham avoit préparée, bien plus forte que la premiere, va faire un troiſiéme & dernier effort en faveur de la Rochelle : le commandeur de Valençai la combat, comme il avoit fait la premiere fois. Le roi, qui étoit retourné au ſiége dès le 29. mars, fut toujours à la batterie *de Chef de bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cens boulets paſſerent par-deſſus ſa tête. Les Anglois travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon. La flotte retourne en Angleterre, & la Rochelle ſe ſoumet au roi le 28. octobre ; Sa Majeſté y fit ſon entrée le premier jour de novembre ; les fortifications furent démolies, les foſſés comblés, les habitans déſarmés & rendus taillables, l'Echevinage & la communauté de ville abolis à perpetuité, & la religion Catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le Calviniſme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du miniſtére du cardinal de Richelieu.

Ainſi fut ſoumiſe cette ville rébelle, qui depuis près de deux cens ans s'armoit contre ſes maîtres, & choiſiſſoit toujours pour ſe révolter, ſuivant la politique des ſéditieux, le tems où nos rois avoient le plus d'embarras. Telle fut ſa révolte ſous Louis XI. pendant les menées du duc de Guyenne ſon frere : contre Charles VIII. lorſque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue : contre Louis XII.

durant les guerres qu'il ſoutenoit pour le Milanez : contre François I. lorſqu'il étoit aux priſes avec Charles-Quint : contre François II. & Charles IX. en leur minorité : contre Henri III. en armant ſon frere contre lui : contre Henri IV. prêt d'en venir aux mains avec le duc de Savoie : & contre Louis XIII. enfin, à qui elle avoit fait trois fois la guerre, & à qui ce dernier ſiége coûta quarante millions.

Le roi d'Eſpagne, les ducs de Savoie & de Lorraine, qui attendoient l'événement de ce ſiége pour ſe déclarer, reſterent tranquilles dès qu'ils en virent le ſuccès. Le cardinal diſoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois, le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, & ſur tout le roi de France : ce qui rendoit cela vrai de Louis XIII. étoient les incertitudes que lui jettoient dans l'eſprit les ennemis de ce miniſtre, jaloux de la gloire qu'il alloit s'acquérir.

Charles I. caſſe un troiſiéme parlement, qui ne vouloit pas ſe ſoumettre à ſes volontés : *ce qui fit voir la force des parlemens*, dit Clarendon, *puiſque l'autorité ſouveraine ſemble alors être réduite à la dure néceſſité d'en abolir l'uſage, ne pouvant en borner la juriſdiction.*

Les Hollandois continuent leurs conquêtes ſur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles & pour le Mexique, & attaque la flotte d'Eſpagne, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venoit du Perou au Mexique, & lui enleve pour plus de ſeize millions d'argent ou de marchandiſes. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits font de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établiſſement des Hollandois dans les différentes parties du monde, donne lieu à une réfléxion générale ſur le commerce de l'Orient & de l'Occident, pour ſavoir en quoi principalement ils différent aujourd'hui : & il paroît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique & celui des Indes, eſt que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le ſecond entretient celles des Indes, ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, & attire le nôtre en Orient.

Evenemens remarquables sous Louis XIII.

1629.

François IV. duc de Mantoue étoit mort en 1612. Ferdinand son frere, qui lui avoit succédé, étoit mort en 1626. & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzague, grand oncle des trois derniers ducs : son fils, le duc de Rhetelois, avoit épousé Marie, fille de François IV. & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie & toute l'Italie se déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou disposer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu qui souhaitoit la gloire de son maître, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales que la reine & son conseil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine mere est déclarée regente.

Le code Marillac, nommé communément *le code Michaut*, publié en forme d'édit : c'étoit un recueil de nos plus fameuses ordonnances, auſquelles on avoit joint celles qui avoient été faites sur les demandes des derniers états généraux, & où l'on statue sur les demandes de l'assemblée des notables aux Thuilleries ; le roi, malgré les oppositions du parlement, le fit publier dans un lit de justice, car il n'est pas dit qu'il y fût vérifié ; aussi cet édit n'a point été observé dans la suite, & les avocats ne le citent pas comme une loi. Il est composé de quatre cens soixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux sur le fait de la guerre, & trente-un sur le fait de la marine : on peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe. touchant les mariages clandestins, qui les déclare non valablement contractés, & enjoint aux Juges ecclésiastiques de juger les causes desdits mariages conformément à cet article ; le LVIIIe. touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les provinces, & y faire à peu près les fonctions, dont autrefois étoient chargés les commissaires de nos rois, appellés *Missi Dominici* ; en sorte que les maîtres des requêtes semblent par cet édit être les seuls destinés à remplir les

places d'intendans : le CCXI^e. où il eſt enjoint à tous gentilshommes de ſigner à l'avenir tous les actes de leurs noms de famille, & non de celui de leurs terres, pour les diſtinguer des roturiers, à qui on avoit permis de porter le nom des fiefs qu'ils poſſedoient, &c.

Le roi en perſonne force les trois barricades du Pas de Suze le 6. mars, ayant ſous lui les maréchaux de Créqui & de Baſſompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour ſûreté du ſecours dont il devoit contribuer à la levée du ſiége de Caſal. Levée du ſiége de Caſal par les Eſpagnols. Le roi, à ſon retour, voyant que les Huguenots remuoient toujours, malgré la déclaration qu'il avoit rendue avant ſon départ, pour leur ordonner de poſer les armes, marche vers Privas, qui fut ſaccagée le 27. mai ; Alais capitule le 8. juin ; le cardinal entra dans Montauban le 20. août, & la paix fut accordée aux Calviniſtes par un dernier édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité d'un dernier traité qu'il venoit de ſigner avec le roi d'Eſpagne, ſe retira à Veniſe juſqu'à ce que les circonſtances des tems, & l'eſtime due à ſes talens, lui procurerent le commandement de nos troupes dans la Valteline.

Le roi avoit ſigné un traité à Suze avec le roi d'Angleterre dès le 24. avril, pour s'aſſurer que ce prince ne ſecoureroit point les rebelles pendant ſon abſence.

La paix eſt ſignée à Lubec le 27. mai, entre le roi de Dannemarc & l'empereur, dont les armes avoient juſques-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Decret du conſiſtoire, du premier janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs eccléſiaſtiques, & aux grands-maîtres de Malthe, le titre d'éminence.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze, & Spinola, d'accord avec ce prince, pourſuit le deſſein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre ſe renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, & dans le reſte de l'Italie. Le roi & les Vénitiens continuent à ſecourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de

nouveau des places des Griſons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Caſal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola fait de nouveau le ſiége de Caſal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paroît pour la premiere fois : il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été ſans ſuccès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe malade & retourne à Lyon, où les deux reines étoient reſtées. Combat de Veillane le 10. juillet, où le duc de Montmorenci, après s'être expoſé témérairement, bat le général Doria. Les Impériaux, profitant de l'abſence du roi, ſurprennent & pillent Mantoue. La ville de Saluces priſe par les maréchaux de la Force & de Montmorenci. Charles-Emanuel, duc de Savoie, meurt de douleur de voir, par ſa fauſſe politique, ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés. Suſpenſion d'armes ménagée par Mazarin, entre les François & les Eſpagnols. Le roi de Suéde à qui la ville anſéatique de Stralſund avoit eu recours pour ſe défendre contre Valſtein, l'avoit ſecourue dès l'année derniere, & cette ville, par ſon moyen, eut l'honneur d'être la premiere qui arrêta les progrès d'un vainqueur à qui rien ne réſiſtoit ; plein de reſſentiment du peu de cas que l'empereur faiſoit de lui, & ayant le prétexte de la religion opprimée par Ferdinand, qui venoit de rendre un édit pour la reſtitution des biens enlevés aux égliſes depuis Charles V. par les princes Proteſtans, ce prince commence ſes entrepriſes par s'emparer de l'iſle de Rugen.

Traité de Ratisbonne du 13. octobre, entre le roi & l'empereur. Le duc de Mantoue eſt maintenu dans ſon duché de Mantoue, qui fut évacué par les ennemis le 27. novembre. Le ſéjour du roi à Lyon penſa être auſſi funeſte au cardinal, par les complots qui qui s'y formerent contre lui, qu'à la France, par le danger où le roi fut de perdre la vie. La reine mere ramene le roi à Paris, après en avoir tiré la promeſſe de diſgracier le cardinal ſi-tôt que l'affaire d'Italie ſeroit terminée. Le cardinal ſembloit perdu, & ſe préparoit à ſe retirer : le cardinal de la Valette lui conſeilla d'aller trouver le roi à Verſailles, où la reine, trop ſûre de ſon fils, ne l'avoit pas ſuivi. Le cardinal y vit le roi & le perſuada. De ce moment il

devint plus puiſſant que jamais : on ôta les ſceaux à Marillac que l'on fit empriſonner ; le maréchal ſon frere fut arrêté en Piémont, & exécuté en 1632. & tous les ennemis du cardinal punis de la même peine qu'ils avoient, dit-on, conſeillé qu'on lui fit ſouffrir. La journée de cet événement fut appellée *la journée des Dupes.*

1631.

Guſtave-Adolphe avoit envain demandé à l'empereur d'abandonner le roi de Pologne, & de lui faire juſtice ſur d'autres griefs : les rois du Nord n'inquiétoient guéres alors Ferdinand, mais il ne connoiſſoit pas Guſtave. Ce prince s'empare de Stettin, qui lui avoit été confié par le duc de Pomeranie, ennemi ſecret de l'empereur ; & le cardinal de Richelieu & lui, ſentant qu'ils étoient faits pour s'unir, & pour s'oppoſer à la trop grande puiſſance de la maiſon d'Autriche, il y eut un traité conclu par Charnacé le 23. janvier entre la France & la Suéde ; les conditions de ce traité furent, de porter la guerre dans le ſein de l'Allemagne, pour obtenir le rétabliſſement des princes de l'empire qui avoient été dépouillés, ſans pourtant que la religion catholique en pût ſouffrir, & de vivre en bonne intelligence avec le duc de Baviere. Guſtave fourniſſoit des troupes, & le roi de l'argent. Cette diverſion changea toute la face de l'Allemagne.

Ligue entre la France & la branche catholique de Baviere. Aſſemblée des Proteſtans à Leipſik, pour faire la guerre à l'empereur. Traité de Queraſque ; il y en eut trois ; le premier du 31. mars, le ſecond du 6. avril, le troiſiéme du 30. mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'inveſtiture de ſon duché par l'empereur, qui abandonna les paſſages des Griſons ; & la ville de Pignerol reſta au roi, conformément à un dernier traité conclu à Milleſleurs le 19. octobre. Guſtave prend la ville de Demin ſur la Pene le 15. de février ; il emporte d'aſſaut Francfort ſur l'Oder ; il rétablit les ducs de Meklembourg dans une partie de leurs états, dont Valſtein avoit eu la confiſcation ; il gagne la bataille de Leipſik le 7. de ſeptembre, contre Tilli & Pappenheim. Gaſſion ſe ſignala dans l'armée Suédoiſe. Guſtave prend Wirtzbourg : Roſtock eſt rendu aux ducs de Meklembourg ; la ville de Prague eſt emportée

d'aſſaut par l'électeur de Saxe, qui s'étoit accommodé avec Guſtave, & qui commandoit l'aîle gauche de ſon armée à la bataille de Leipſik. L'électeur de Tréves ſe met ſous la protection du roi, pour être à l'abri des armes de Guſtave. Viſmar eſt rendu aux Suédois, ainſi que Mayence.

Pendant ce tems-là il y avoit de grands mouvemens à la cour de France. Gaſton s'étoit retiré en Lorraine, & la reine à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal. Gaſton épouſe la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens ſon favori, amoureux de la princeſſe de Phalſbourg, ſœur de Marguerite. Le roi punit tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue : la princeſſe de Conti, Meſdames d'Elbœuf, de Leſdiguieres & d'Ornano furent exilées ; le maréchal de Baſſompierre, l'abbé de Foix, & Vautier médecin de la reine, mis à la Baſtille. La princeſſe de Conti, qui avoit épouſé ſecrettement Baſſompierre, en meurt de douleur. Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Rouanès, le préſident le Coigneux, le préſident Payen, le ſieur de Puilaurens, Monſigot maître des comptes, & le pere Chanteloube, déclarés criminels de leze-majeſté. Les deux offices de le Coigneux & de Payen furent ſupprimés, & le roi rendit une déclaration, qui porte que ces offices ſeront éteints ſans attendre les cinq ans pour purger la contumace, attendu le crime de leze-majeſté.

Moyenvic eſt pris ſur le duc de Lorraine. Il fait ſa paix avec le roi, par le traité de Vic du 31. décembre ; il y eut un article ajouté à ce traité le 6. janvier ſuivant, par lequel Monſieur s'étant obligé à ſortir de la Lorraine, ſe retire en Flandre auprès de Marie de Médicis. La cour des aydes ayant fait difficulté d'enregiſtrer quelques édits, eſt interdite, & on fait exercer la juſtice par une commiſſion compoſée de maîtres des requêtes & de conſeillers du grand conſeil. Commencement de la Gazette, par Théophraſte Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché-pairie en faveur du cardinal de Richelieu, ſes héritiers, ſucceſſeurs & ayans cauſe, mâles & femelles.

L'ancienne porte S. Honoré, qui étoit proche des Quinze-vingts, eſt abattue, & la nouvelle porte S. Honoré eſt conſtruite, elle a

encore été abattue en 1733. pour qu'il n'y eût plus de séparation entre la ville & ce fauxbourg qui étoit fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marsal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commissaires, est décapité. L'arrêt du parlement, qui avoit voulu prendre connoissance de cette affaire, est cassé par arrêt du conseil. Le procureur général Molé decreté d'ajournement personnel, & interdit. Le duc d'Orléans, secouru par les Espagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui se prenoit avec raison au duc de Lorraine des entreprises de Gaston, s'empare de Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc & Saint-Mihel. Le duc a recours une seconde fois à la clémence du roi. Il conclut le traité de Liverdun le 26. juin, confirmatif du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz & Stenai, & la forteresse de Clermont en propriété, & fait hommage pour le duché de Bar : heureux si cette seconde épreuve avoit pû le garantir des malheurs où son inconstance le précipita dans la suite. Monsieur, qui se vit sans ressource de ce côté, porta le malheur qui l'accompagnoit en Languedoc. Le duc de Montmorenci se trouva engagé dans sa révolte, & fut blessé & fait prisonnier au combat, ou plûtôt, à la rencontre de Castelnaudari, contre le maréchal de Schomberg, le premier de septembre. Le comte de Moret, fils de Henri IV. & de Mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, fut tué dans la même occasion. On a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué, & qu'il se soit fait hermite, mais cela a bien de l'air d'une fable. Monsieur se raccommode de nouveau avec le roi, dans l'espérance que Bullion lui donne de la grace de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc & pair, maréchal de France, fut jugé par une commission, à laquelle présida le garde des sceaux de l'Aubespine de Châteauneuf, qui, étant ecclésiastique, eut besoin de dispense pour assister à ce procès, & qui auroit pû se souvenir qu'il avoit été page chez le pere du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouse le 30.

octobre, à l'âge de trente-ſept ans. S'il eſt vrai que ce fut lui qui révéla au cardinal les complots qui s'étoient formés à Lyon contre lui, il dut ſe repentir d'un ſervice qui lui devenoit ſi fatal. Monſieur ſort du royaume pour la troiſiéme fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédoit au reſſentiment qu'il avoit de la mort de Montmorenci, mais en effet ne cédant qu'aux conſeils de Puilaurens. Il ſe retire en Flandre auprès de la reine ſa mere.

Fameux paſſage du Leck par Guſtave ; il défait le comte de Tilli, qui meurt de ſes bleſſures.

Guſtave, à qui le duc de Baviere avoit refuſé de ſe joindre, parce qu'il eût fallu reſtituer le haut Palatinat, prend Auſbourg, & ravage la Baviere. Enfin ce prince, à la tête des Proteſtans d'Allemagne, après avoir défait les Danois & les Impériaux, ſoumis la Pomeranie, la baſſe Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat, & l'électorat de Mayence, eſt tué le 16. novembre à la bataille de Lutzen, où, malgré ſa mort, Valſtein fut défait par le duc de Saxe-Veimar ſon lieutenant. Guſtave prétendoit qu'il n'y avoit de rang entre les rois, que celui que leur donnoit leur mérite. La fameuſe Chriſtine ſa fille lui ſuccéda. Ce prince commençoit à devenir ſuſpect à la France, on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fit craindre, mais afin qu'il empêchât que l'on n'y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme apoſté par le cardinal de Richelieu : Puffendorf penſe que ce fut François-Albert duc de Saxe-Lavembourg qui le fit tuer à la ſollicitation des Impériaux. Frédéric V. roi de Bohême, meurt dans le déſeſpoir de voir ſa vengeance évanouie par la mort de Guſtave.

Lettres patentes pour l'établiſſement des Prêtres de la Miſſion, connus ſous le nom de Saint Lazare.

1633.

Edit de création du parlement de Metz, dont les peuples alloient auparavant plaider en dernier reſſort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France & la Suéde, renouvellée par M. de Feuquieres & le chancelier Oxenſtiern ; en conſéquence, la ligue conclue par Guſtave-Adolphe fut auſſi renouvellée entre la Suéde, l'Angleterre, la Hollande, & une partie des princes d'Allemagne,

contre la maiſon d'Autriche. Cette ligue ſervit d'autant mieux le roi, que, ſans rompre ouvertement avec l'empereur, il portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la maiſon d'Autriche pour qu'elle pût donner du ſecours aux rebelles de France. Cette année eſt remplie de rencontres & de combats entre les deux partis. Quelques évêques, complices de la révolte de Monſieur, ſont jugés à Paris par des commiſſaires délégués par le pape. Le clergé proteſta en 1650. contre cette délégation. Création de chevaliers de l'ordre. Troiſiéme guerre du duc de Lorraine contre le roi; ce prince refuſe de rendre hommage pour le duché de Bar, ſoit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, ſoit qu'il fît ſeulement difficulté de le rendre, comme on le vouloit, au nom de la princeſſe Nicole, parce que ç'auroit été reconnoître qu'il tenoit de ſon mariage avec elle le duché de Lorraine: quoiqu'il en ſoit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne; il s'empare de Saint-Mihel & de Lunéville; il fait le ſiége de Nanci, & force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci eſt remiſe en dépôt entre les mains du roi, qui ne ſera rendue au duc qu'en remettant au roi la princeſſe Marguerite ſa ſœur, dont le mariage avec Monſieur étoit nul, ſuivant nos uſages, attendu le défaut de conſentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde, parce que le duc de Lorraine ne pouvoit plus diſpoſer de ſa ſœur, qui avoit ſuivi Monſieur à Bruxelles. L'électeur de Tréves rétabli dans ſa capitale par les François.

L'inquiſition de Rome condamne Galilée, pour avoir ſoutenu le ſiſtême de Copernic, touchant le mouvement de la terre autour du ſoleil; il fut obligé de ſe rétracter pour obtenir ſa liberté.

Chapelle de Saint Roch à Paris, érigée en Paroiſſe.

1634.

Charles IV. duc de Lorraine, pour éluder les engagemens pris avec le roi, céde par colluſion ſes états au cardinal François ſon frere, qui épouſe la princeſſe Claude, ſœur de Nicole, dont il eut Charles-Léopold, ſucceſſeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force inveſtit Lunéville; ces deux princes quittent

leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV. va joindre les armées de l'empereur. La ducheſſe de Lorraine Nicole, brouillée avec ſon mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe qui paſſoit pour imprenable, ce fut à ce ſiége que l'on ſe ſervit pour la premiere fois en France de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

Valſtein, qui de ſimple gentilhomme de Bohême, étoit devenu tout puiſſant dans l'empire, par le beſoin qu'avoit l'empereur d'un ſi grand homme de guerre, oublie qu'il eſt né ſujet, &, ſur quelques mécontentemens qu'il avoit eus, forme le projet de ſe faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favoriſoit ſes vûes, mais Oxenſtiern & le reſte de la ligue tarderent trop à le ſeconder. L'empereur fut averti, & Valſtein fut aſſaſſiné dans Egra, par la trahiſon de Gordon ſa créature. Traité entre la France & la Hollande, du 15. Avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Eſpagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il eſt bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, » parce que, dit-il, cette » appréhenſion eſt capable de retenir la nobleſſe & les officiers en » leur devoir ; « l'autorité royale n'a plus beſoin de ces précautions.

Urbain grandier, atteint & convaincu du crime de magie par une commiſſion particuliere, eſt brûlé vif. On demandoit à la Peyrere, auteur des Preadamites, mais qui d'ailleurs a compoſé une hiſtoire de Groenland fort eſtimée, pourquoi il y avoit tant de ſorciers dans le Nord ; c'eſt, diſoit-il, que le bien de ces prétendus ſorciers, que l'on fait mourir, eſt en partie confiſqué au profit de leurs juges.

Arreſt du parlement du 5. ſeptembre, ſur les concluſions du premier avocat général Bignon, qui déclare nul le mariage de Monſieur avec la princeſſe de Lorraine. (*V. Mém. de Talon.*) L'aſſemblée du Clergé, conſultée, en avoit porté le même jugement dès le mois de juin. La guerre continuoit toujours dans l'Allemagne avec la même force, mais la bataille de Nortlingue releva bien les affaires de l'empereur : ce fut le 6. décembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal infant, & le duc Charles de Lorraine taillerent en piéces l'armée Suédoiſe, commandée par le duc de Veimar &

le maréchal Horn, qui venoient pour ſecourir Nortlingue. La guerre continuoit auſſi en Flandre entre le marquis d'Ayetone gouverneur des Pays-Bas, & le prince d'Orange.

Monſieur, qui avoit fait un traité avec l'Eſpagne, dont le cardinal eut connoiſſance & beaucoup d'inquiétude, eſt invité fortement à ſe réconcilier avec le roi; l'abbé d'Elbene conduiſit cette négociation, & Puilaurens eut, pour récompenſe d'avoir ramené ſon maître, le duché d'Aiguillon, en épouſant Mademoiſelle du Pont-du-Château, parente du cardinal; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenoit toujours Monſieur dans la réſolution de ſoutenir la validité de ſon mariage, contre la volonté du roi, fut mis l'année ſuivante à la Baſtille, où il mourut le premier juillet.

La reine mere, qui faiſoit les plus fortes inſtances auprès du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Monſieur arriva à S. Germain le 21. octobre.

La défaite de Nortlingue força les Suédois à abandonner pluſieurs places dans l'Alſace, qui reçurent garniſon Françoiſe. Les François devinrent auſſi maîtres de Philiſbourg & de Spire, en conſéquence d'un traité ſigné entre le roi, la couronne de Suéde, & les autres princes d'Allemagne; ce qui rompit le deſſein qu'avoient formé les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir pluſieurs Places fortes en Alſace.

Le jardin des Plantes eſt établi à Paris, par les ſoins de Bouvard, premier médecin, & Gui de la Broſſe, médecin ordinaire: ce jardin eſt appellé le *Jardin du Roi.* Le premier méridien eſt fixé à l'iſle de Fer.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres patentes du mois de janvier, pour la fondation de l'Académie Françoiſe, qui ne furent enregiſtrées que le 10. juillet 1637. les Académiciens avoient commencé de s'aſſembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai directeur, M. Deſmareſts chancelier, & M. Conrart ſecretaire.

Philiſbourg ſurpris par les Impériaux. Fameux traité ſigné à Paris

le 8. février, entre le roi & les Etats généraux contre l'Eſpagne, par lequel le roi s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV. s'il ne lui donne pas ſatisfaction, ainſi qu'aux Hollandois, ſur les différens griefs dont ils avoient à ſe plaindre. Ce traité contenoit un partage que ces deux puiſſances faiſoient entre elles des Pays-Bas Eſpagnols quand ils ſeroient conquis. Outre que ce traité étoit un peu chimérique, Richelieu laiſſoit trop voir aux Hollandois qu'ils alloient devenir frontiere de la France, en ne laiſſant aucun intervalle entr'eux & nous : auſſi, bien-tôt après, n'aſſiſterent-ils plus le roi qu'avec des réſerves & des méfiances qui nuiſirent à la cauſe commune, quoique d'abord ils euſſent déſiré fortement notre alliance.

Les Eſpagnols, avertis de ce traité, ſurprennent Tréves le 26. mars, & emmenent l'électeur priſonnier. Le roi déclare la guerre aux Eſpagnols : cette guerre dura treize ans contre l'empereur, & vingt-cinq contre l'Eſpagne : les événemens en furent mêlés. Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la Bataille d'Avein le 20. mai, contre les Eſpagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction de nos troupes avec celles des Etats généraux. Sac de Tillemont le 6. juin. Levée du ſiége de Louvain, par la jalouſie du prince d'Orange, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu. Ligue offenſive & défenſive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11. juillet. Victor-Amedée eſt fait capitaine général de la Ligue. Le maréchal de Créqui mene dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de ſuccès, par la méſintelligence des chefs. Galas général de l'empereur, prend Keiſerloutre ſur les Suédois. Le fort de Schenck pris par les Eſpagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le ſiége de Mayence, & celui des deux Ponts au général Galas.

Les Eſpagnols font une deſcente en Provence ; le maréchal de Vitri y porte du ſecours. Le duc de Veimar & le cardinal de la Valette défont cinq mille hommes, commandés par Galas, proche de Vaudrevange. Saint Mihel, en Lorraine, eſt pris à diſcrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avoit regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraîna pluſieurs princes : il y avoit à craindre que

le duc de Veimar ne les ſuivît : le roi conclut un traité avec lui à Saint-Germain le 26. octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan défait deux fois dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gaſſion, avec cinq cens chevaux, en pouſſe ſix mille de Jean de Wert, & lui en enleve quinze cens. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentru contre Colloredo. Chalard avoit conclu au nom du roi, dès le premier ſeptembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Priſe de la Guadaloupe. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans, il avoit vû dix rois d'Angleterre.

1636.

La guerre eſt plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie, & en France. Le cardinal de la Valette fait lever le ſiége de Colmar aux Impériaux le 25. janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, & le fait priſonnier le 17. mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Viſmar, entre le roi & la reine Chriſtine, le 20. mars. Le duc de Rohan bat les Eſpagnols ſur les bords du lac de Coſme le 18. avril. Le fort de Schenck eſt repris ſur les Eſpagnols par le comte Guillaume de Naſſau le 30. Les Hollandois reſtent enſuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal Infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux levent le ſiége de Hanau devant les Suédois le 21. juin. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui battent le marquis de Leganès le 23. au combat du Teſin. Le comte de la Suze prend Befort le 29. Les Eſpagnols prennent la Capelle le 9. juillet, & le Catelet peu après. Saverne ſe rend au duc de Veimar & au cardinal de la Valette le 14. juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faiſoit la fonction de maréchal de camp, y fut bleſſé. Le prince de Condé leve le ſiége de Dole le 15. août, parce qu'on rappelle une partie de ſon armée pour la défenſe de la Picardie. Corbie priſe par les Eſpagnols le même jour ; cet échec mit l'effroi dans Paris ; on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plûpart, ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de ſe défaire, en vertu de l'arrêt du conſeil du 13. août. Les Pariſiens qui croyoient déja voir

Jean de Wert à leurs portes, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, & donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de ſon armée, qui, étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Eſpagnols à repaſſer la Somme. Le cardinal de Richelieu, découragé, vouloit quitter le miniſtere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *ſans le pere Joſeph qui le raſſura : ce pere fut bien ſecondé par le ſurintendant de Bullion.* L'amiral d'Arragon ſurprend Saint-Jean de Luz, & y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine, & le général Galas, entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur ; ils font le ſiége de Saint-Jean de Loſne, que M. de Rantzau leur fait lever le 3. novembre. Le cardinal de la Valette & le duc de Veimar les pouſſent juſqu'au Rhin, & leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soiſſons & le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, ſous les ordres de Monſieur, le 10. novembre ; le cardinal étoit dans Amiens, & le roi, entre Amiens & Corbie, alloit tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui trois mois auparavant n'avoit pû empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wiſtoc le 4. octobre, s'empare d'Erfort, & ravage toute la Miſnie.

Traité du 21. octobre, entre le roi & Guillaume Landgrave de Heſſe. Diſgrace de M. le Premier (c'étoit M. de Saint-Simon ;) il voulut ſoutenir Saint-Leger ſon oncle, qui avoit, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soiſſons avoit réſolu de ſe défaire du cardinal de Richelieu pendant le ſiége de Corbie ; l'exécution devoit s'en faire à Amiens, & Montréſor & Saint-Ibal s'en étoient chargés. La foibleſſe ou la religion de Monſieur les en empêcha, mais la crainte que ce projet n'eût tranſpiré leur fit prendre le parti de quitter ſubitement la cour. Monſieur ſe retira à Blois, & le comte de Soiſſons à Sedan. Les craintes de Monſieur ceſſerent bien-tôt ; on lui fit offrir d'approuver ſon mariage, & on tâcha de regagner le comte de Soiſſons, à qui M. de Bouillon avoit donné une retraite à Sedan.

Ferdinand Erneſt, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II. eſt couronné roi des Romains, & ſuccéda à ſon pere le 8. février de l'année ſuivante.

1637.

Cette année, qui ſembloit commencer aſſez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, preſſé par les Eſpagnols, & menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Griſons s'accommodent avec l'Eſpagne, & forcent le duc de Rohan à retirer ſes troupes. Le duc de Rohan, qui craignoit que l'injuſtice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avoit le ſeul tort, faute par lui d'avoir envoyé les ſubſides promis, demeura en Suiſſe, & alla l'année d'après ſervir dans l'armée du duc de Saxe-Veimar. La vie ambulante & toute guerriere de Charles IV. duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princeſſe de Cantecroix; il l'épouſa à Beſançon, prétendant que ſon mariage avec Nicole étoit nul, par la contrainte où il avoit été de l'épouſer. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oriſtan dans l'iſle de Sardaigne : il reprend auſſi en Provence les iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, qu'occupoient les Eſpagnols depuis 1635. Il étoit de la maiſon de Lorraine, grand écuyer de France, a fait en France la branche d'Armagnac, & mourut en 1666. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, & Lyon-le-Saunier en Franche-comté. Les Lorrains ſont défaits dans deux rencontres par le duc de Veimar. Le cardinal de la Valette prend Landreci & la Capelle; Yvoi & Damvilliers, dans le Luxembourg, ſe rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui taillent en piéces, en Italie, l'armée Eſpagnole du duc de Modêne. Le duc d'Halluin fait lever le ſiége de Leucate à Serbellon, général des Eſpagnols. L'électeur de Tréves obtient le 25. d'août ſa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, & Buſſi-Lamet avoit remis Hermenſtein à l'électeur de Cologne dès le 20. juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans. Breda ſe rend au prince d'Orange.

Charles I. ſuivant les traces de Jacques I. qui avoit rétabli l'épiſcopat en Ecoſſe, & excité par Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi, veut introduire en Ecoſſe une liturgie ſemblable à celle de l'égliſe Anglicane. Ce fut la ſemence des malheurs de ce regne,

& la premiere cauſe de la fin tragique de ce prince, où le cardinal de Richelieu put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Senneterre, lors ambaſſadeur du roi à Londres.

Mort de Victor-Amedée, duc de Savoie, qui laiſſe la tutelle de ſes enfans à la ducheſſe ſa femme, ſœur de Louis XIII. Le prince Thomas & le cardinal ſon frere lui donnerent bien de la peine pendant ſa régence.

Erection du marquiſat de la Force en duché-pairie.

Le roi met ſon royaume ſous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à ſe reſſentir de la longueur de la guerre; on paye mal les troupes, & les rentes ſur les Gabelles. Il y a deux actions près de Rheinfeld, l'une le 28. février, l'autre le 3. mars: dans la premiere, le duc de Veimar, qui faiſoit le ſiége de Rheinfeld, fut battu par Jean de Wert; le duc de Rohan y fut bleſſé à mort, & alla mourir le 13. avril dans l'abbaye de Kunisfeld, au canton de Berne: il fut enterré dans la grande égliſe de Genêve. Les Vénitiens reçurent avec reconnoiſſance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Dans la ſeconde action, le duc de Veimar défit les Impériaux à plattes-coutures, & fit les quatre généraux de l'empereur priſonniers: Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire conſterna tout l'Empire. Le duc de Weimar s'empara de Fribourg, de Rheinfeld, & de pluſieurs autres villes, & alla inveſtir Briſac.

Breme ſe rend au marquis de Leganès le 27. mars; le maréchal de Créqui y fut tué d'un coup de Canon le 17. Guillaume de Naſſau eſt battu dans le pays de Waës par le cardinal Infant. Leganès prend Verceil: le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine & prend Poligni. Le prince de Condé force Iron en Navarre, prend le fort du Figuier, le port du Paſſage, & douze vaiſſeaux ennemis. Le maréchal de Châtillon leve le ſiége de S. Omer le 15. juillet: le maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8. par le prince Thomas.

Veimar gagne la bataille de Wirteneval contre Gœutz & Savelli le 9. août, & le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux brûle la flotte Eſpagnole près du mole de Gatari en Biſcaye le 22. août. Le prince d'Orange leve le ſiége de Gueldres le 31.

Pontcourlai met en fuite quinze galeres d'Eſpagne près Gênes. Naiſſance du Dauphin, (depuis Louis XIV.) le 5. ſeptembre, à Saint-Germain en Laye, la vingt-troiſiéme année du mariage du roi avec Anne d'Autriche : cette princeſſe, ſuivant Baſſompierre, s'étoit bleſſée en 1622. & avoit fait une fauſſe couche. Le 7. de ſeptembre M. le prince leve le ſiége de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le duc de la Valette, s'en prit à lui, & lui donna des commiſſaires, qui le condamnerent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14. ſeptembre. M. de Bellefond fait lever le ſiége de Lunéville au duc Charles le 20. Le duc de Veimar défait le duc de Lorraine près de Thanes le 15. octobre. Les généraux Gœutz & Savelli ſont repouſſés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Briſac le 24. Le même Savelli eſt défait près Blamont le 7. novembre, par le duc de Longueville. Briſac eſt rendu le 19. décembre au duc de Veimar. Meſſieurs de Turenne & de Guébriant étoient à ce ſiége.

Aiguillon érigé en duché-pairie en faveur de Madelaine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, avec cette clauſe ſinguliere, *pour en jouir par ladite Dame, ſes héritiers & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choiſir :* en vertu de cette clauſe elle appella par ſon teſtament de 1674. au duché d'Aiguillon Marie-Thereſe ſa niéce, à laquelle elle ſubſtitua ſon petit neveu Louis marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731. contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avoit ſix armées ſur pied ; l'une commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-Bas : la ſeconde par M. de Feuquieres, vers le Luxembourg : la troiſiéme ſous le maréchal de Châtillon, ſur les frontieres de Champagne : la quatriéme en Languedoc, ſous les ordres de M. le Prince : la cinquiéme en Italie, commandée par le duc de Longueville : & la ſixiéme en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Veimar entre en Franche-comté, ayant le comte de Guébriant ſous ſes ordres ; ils

prennent Pontarlier le 24. janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville & le château de Noſerai le 4. février, & le 14. le fort de Joux, Le maréchal de Chaulnes fait lever le ſiége de Câteau-Cambreſis aux Eſpagnols le premier de mars. Les Suédois, ſous le général Banier, défont les Impériaux le 2. mars près d'Ulnitz, & le 14. avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas eſt ſurpris par le prince Thomas le 26. mars; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28. juin. Quiers, Moncallier & Yvrée ſe déclarent pour ce prince; il prend Trin le 4. mai, après que le marquis de Leganès & lui eurent été obligés par le cardinal de la Valette à lever le ſiége de Turin le 19. avril. Le roi convient avec Madame de Savoie, de mettre garniſon dans Carmagnole, Savillan & Quéraſque: c'étoit le moyen le plus ſûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Eſpagne, en leur faiſant craindre que les places remiſes à la France ne lui reſtaſſent. Le 7. juin, Picolomini défait le marquis de Feuquieres, qui aſſiégeoit Thionville; nous y eûmes plus de ſix mille hommes tués ou faits priſonniers: M. de Feuquieres mourut peu après de ſes bleſſures. Le cardinal de Richelieu ſe prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, & au marquis de Praſlin, qui furent mis à la Baſtille.

Picolomini leve le ſiége de Mouſon, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles I. après avoir aſſemblé inutilement une armée à Yorck, pour agir contre les rebelles d'Ecoſſe, eſt obligé de s'accommoder avec eux à Berwic le 28. juin, en leur permettant d'aſſembler un ſynode libre, & un parlement pour en confirmer les decrets. Ce ſynode obligea toute la nation à ſigner ce qu'ils appelloient *le Convenant*: c'étoit un acte par lequel on s'engageoit à défendre la religion contre le roi même. Les Preſbyteriens d'Angleterre s'uniſſent à ceux d'Ecoſſe. Heſdin eſt rendu au roi le 30. juin: la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France ſur la bréche. Salces eſt rendu au prince de Condé le 19. juillet, & Yvoi au maréchal de Châtillon le 2. août. Les princes de Savoie ſurprennent la ville de Turin le 27. août. La ducheſſe de Savoie ſe retire à Suze,

où étoient les princes ſes enfans, & de-là à Grenoble, où elle vint trouver le roi : la citadelle reſta aux François. Le duc de Saxe-Veimar étoit mort à Neubourg ſur le Rhin le 18. juillet, non ſans ſoupçon de poiſon, âgé ſeulement de trente-ſix ans. C'eut été une grande perte pour la France, ſi ce prince n'avoit pas fait ſoupçonner qu'il vouloit s'en rendre indépendant, en fondant une principauté compoſée de Briſac & de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général major Erlac, par lequel il retient les troupes Veimariennes à ſon ſervice, & s'empare des places qu'occupoit le duc de Veimar : par ce traité la ligue avec la Suéde fut renouvellée. Le duc de Longueville, qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de pluſieurs villes dans le Palatinat.

La ſtatue équeſtre du roi fut élevée dans la Place royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27. ſeptembre.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Eſpagnols, près de Dunkerque le 16. ſeptembre, défait leur flotte ſur les côtes d'Angleterre le 18. octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avoit remplacé le cardinal de la Valette, mort le 28. ſeptembre, prend Quiers & fait ravitailler Caſal. Combat de Quiers le 20. novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince Thomas. Binghen rendu le 21. au duc de Longueville.

Mademoiſelle de la Fayette, que le roi honoroit de ſa confiance, avoit été obligée, par la jalouſie du cardinal, de ſe retirer de la cour : Madame d'Hautefort & Mademoiſelle de Chemeraut, auſſi attachées à la reine qu'au roi, donnerent les mêmes inquiétudes à ce miniſtre, qui les fit diſgracier, & qui leur ſubſtitua dans la faveur du roi le jeune Cinqmars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas aſſez fortement oppoſé à une ſédition qui s'étoit élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année ſuivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, & dans pluſieurs villes de la province, où la révolte s'étoit communiquée : il avoit le commandement des troupes, on portoit tous les ſoirs le drapeau blanc dans ſa chambre, & Gaſſion qui étoit à ſes ordres, prenoit le mot de lui. Le conſeil du roi marchoit à ſa ſuite, & M. de la Vrilliere,

ſecretaire d'état, eut ordre de ſe rendre près de ſa perſonne, pour ſigner en commandement les expéditions qui ſe trouveroient néceſſaires ; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conſeil de finance, auſquels le grand ſceau devoit être appoſé, étoient dattés du lieu où étoit M. le chancelier.

Lettre de cachet du roi au parlement, par laquelle il lui eſt ordonné de faire entendre, de ſa part, aux évêques & autres Prélats qui étoient dans Paris, que ſa majeſté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire du pape : le pape avoit donné pluſieurs ſujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Eſtrées, qui étoit ſon ambaſſadeur, que par le violement des priviléges de la nation.

1640.

Déclaration du 26. novembre ſur les mariages clandeſtins & ſur le rapt, qui en confirmant le contenu dans l'édit de 1556. & les articles XL. XLI. XLII. XLIII. & XLIV. de l'édit de Blois, porte entre autr'autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue, nonobſtant les conſentemens intervenans puis après de la part des peres & meres, tuteurs, &c. & déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de ſe marier après l'âge de vingt ans ſans le conſentement des peres.*

Depuis que la France étoit en guerre avec l'Eſpagne, elle n'eut pas de plus grands ſuccès que dans cette campagne, où ſes ennemis, indépendamment d'elle, éprouverent d'étonnantes révolutions.

Les Eſpagnols prennent la ville de Salces le 6. janvier. Saverne prête ſerment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le ſiége de Binghen. Le duc de Lunebourg, qui s'étoit retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être expoſé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la landgrave de Heſſe renouvelloit avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France & le feu landgrave ſon mari. Le comte d'Harcourt, après avoir forcé Leganès dès le 29. avril dans ſes lignes devant Caſal, & s'être mis par là en état de faire le ſiége de Turin, bat le 11. juillet pour la ſeconde fois ce général qui étoit venu l'attaquer dans ſes retranchemens. Siége de Turin par le comte d'Harcourt. On vit à cette

occaſion une choſe fort extraordinaire ; ſavoir, la citadelle aſſiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville aſſiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt aſſiégé lui-même dans ſon camp par le marquis de Leganès. Cette place ſe rendit le 24. ſeptembre. M. de Turenne acquit un grand honneur à ce ſiége, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Eſpagnols reçurent deux grands échecs ſur mer ; le premier fut le 12. le 14. & le 18. janvier contre les Hollandois ; & le ſecond le 22. juillet, contre le duc de Brezé. Siége d'Arras par les trois maréchaux, de Châtillon, de Chaulnes & de la Meilleraie : ce ſiége fut célébre par les combats qui ſe donnerent pour y jetter du ſecours & pour l'empêcher, Châtillon étoit l'éleve de Maurice, & de Frédéric-Henri, princes d'Orange : le duc d'Anguien ſe trouva à ce ſiége ; les ducs de Nemours, de Luines, Meſſieurs de Gêvres, de Coaſlin, de Guiche, de Grancei, de Bréauté, de Gaſſion, &c. Le cardinal Infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi, & d'autres tenterent de ſecourir la ville, qui ſe rendit enfin le 10. août.

Cette année finit par deux événemens bien ſurprenans dans un même royaume : ce fut la révolte totale de la Catalogne, & la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès étoit le Richelieu de Madrid, mais il s'en falloit bien qu'il fût auſſi heureux que celui de France. Philippe IV. lui imputant enfin les malheurs de ſon état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya ſix ſemaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'eſt-à-dire, au moment que n'ayant plus de rival dans l'Europe, il auroit pû rétablir les affaires d'Eſpagne. Ce fut là une grande faute que commit Philippe IV. & il alloit le rappeller » ſi le duc n'eût pas précipité » ſes eſpérances : car ayant voulu ſe juſtifier par un écrit qu'il publia, » il offenſa pluſieurs perſonnes puiſſantes, dont le reſſentiment fut » tel que le roi jugea à propos de l'éloigner encore d'avantage, en » le confinant à Toro où il mourut bien-tôt de chagrin, comme » il arrive d'ordinaire aux grands eſprits qui ne ſont pas accoutu» més au repos. « (*Bat. Nani.*) On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu, de l'affaire de Catalogne & de celle de Portugal : il put avoir influé dans la premiere, mais il n'eut aucune

part dans la ſeconde : la révolution de Portugal arriva le ptemier décembre.

Naiſſance de Philippe, duc d'Anjou, frere de Louis XIV. le 21. ſeptembre.

Charles I. aſſemble ſon parlement, *parlement ſanguinaire*, comme l'appelle un auteur Anglois, qui fit périr ce prince, & qui renverſa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la monarchie Angloiſe avec le monarque.

1641.

Les Catalans abandonnent l'idée de ſe former en république ; & ne ſe ſentant pas aſſez forts pour réſiſter au roi d'Eſpagne, ils ſe donnent au roi de France, ſous la réſerve de leurs priviléges, & ſignent un traité le 20. février. Le Vaſſor dit que cette affaire ne fut conſommée que le 2. ſeptembre. Le comte de la Mothe leur mene cinq mille François. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enleve cinq vaiſſeaux de guerre Eſpagnols dans la baye de Roſes le 27. mars, mais ayant laiſſé paſſer le 20. août le ſecours que les Eſpagnols portoient à Tarragone, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus, ce prélar fut relégué à Carpentras.

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV. ne ſe joignît au comte de Soiſſons, l'avoit regagné par le moyen de la comteſſe de Cantecroix, que l'on avoit, dit-on, leurrée de l'eſpérance de faire reconnoître ſon mariage. Le duc vient à Paris, il ſigne un traité à Saint-Germain le 2. d'avril, qu'il ſe promettoit bien de rompre à la premiere occaſion ; il fait hommage pour le duché de Bar le 10. d'avril, & eſt rétabli dans ſes étars à des conditions rigoureuſes. Charles I. cédant à la fureur de la Chambre baſſe, a la foibleſſe de ſigner la ſentence de mort du comte de Strafford, viceroi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, & qui lui étoit le plus attaché ; il conſeilla lui-même au roi de l'abandonner, & il fur exécuté le 22. mai. Charles I. conſentit encore que le parlement ne pût déſormais être caſſé que du conſentement des deux Chambres : ce furent là les degrés par leſquels ce malheureux prince fut enfin conduit ſur l'échaffaut. Traité de conféderation du premier juin, entre la France & Jean IV. roi de Portugal. Les Hollandois, qui y

furent admis, ſignerent une tréve de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Eſpagnols, qui, depuis l'an 1605. qu'ils avoient fait aſſaſſiner ſon pere, lui avoient ravi toute autorité chez lui, ſe met ſous la protection de la France, par un traité conclu avec le roi le 8. juillet; il reçoit garniſon Françoiſe dans Monaco le 18. novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner, pour dédommagement des biens qu'il poſſédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie ſeroit érigée pour lui en duché-pairie, ſous le titre de duché de Valentinois, & partie pour ſon fils, ſous les titres de marquiſat & de comté. Antoine de Monaco, arriére petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria en 1715. ſa fille Louiſe-Hippolite de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet, portant promeſſe de nouvelle création lors du mariage en faveur de M. de Matignon: par ce brevet le duché de Valentinois fut conſervé en titre de pairie dans la perſonne de ſon gendre: le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que ſous Louis XV. au mois de décembre de la même année, & enregiſtrées en 1716. L'archevêque de Brague conſpire contre le nouveau roi de Portugal; il eſt enfermé, & les conjurés ſont mis à mort: cette conjuration, conduite avec autant de ſecret que la révolution, penſa avoir le même ſuccès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier & le comte de Guébriant canonerent Ratisbonne le 28. janvier. Banier mourut de maladie peu de tems après. Il étoit Suédois & avoit beaucoup de l'air de Guſtave-Adolphe. Les troupes de France, de Heſſe & de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnerent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold & Picolomini le 29. juin. Dorſtein ſe rend aux Impériaux le 18. ſeptembre, par le refus que firent les troupes de Suéde & de Lunebourg à Guébriant, d'attaquer Picolomini dans ſes retranchemens. Le duc de Lunebourg fait ſa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3. octobre. La guerre qui ſembloit finie en Piémont & en Italie par la priſe de Turin, y eſt plus forte que jamais.

Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24. avril ; il fait lever le ſiége de Chivas le 15. mai au prince Thomas, & prend Coni le 15. ſeptembre, qu'il remet entre les mains de Madame royale. Les troupes du pape prennent Caſtro ſur le duc de Parme le 12. octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville & le château de Conſtantin le 14. mai ; il défait le 10. juin les Eſpagnols qui vouloient ravitailler Tarragone. M. le Prince prend le 29. juin la ville d'Elne en Rouſſillon.

Il ſe paſſoit des choſes plus importantes du côté de la Flandre. Le comte de Soiſſons, pouſſé à bout par le cardinal de Richelieu, & joint au duc de Guiſe & au duc de Bouillon, avoit ſigné ſon traité avec l'Eſpagne. Le roi fait marcher deux armées ; l'une commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénétre dans le milieu de la Flandre, afin d'empêcher le cardinal Infant d'envoyer du ſecours à Sedan ; l'autre armée qui s'approcha de Sedan, étoit commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du ſecours aux princes qui ſortirent de Sedan, & livrerent bataille aux troupes du roi : c'eſt la bataille de la Marfée, donnée le 6. juillet, que le comte de Soiſſons gagna, mais où il fut tué ſans qu'on ait jamais bien ſu par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeſte au cardinal, mais la mort du comte de Soiſſons la rendit inutile aux mécontens. Ce jeune prince étoit bien fait de ſa perſonne, mais d'un eſprit médiocre & défiant : fier, ſérieux, ennemi du cardinal, dont il avoit refuſé d'épouſer la niéce, & plus conſidérable à la cour par cette haine, qui lui avoit rallié tous les mécontens, que par ſes autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après ſon accommodement, & conſerva Sedan. Pour le duc de Guiſe, nommé Henri II. petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'étoit brouillé avec le comte de Soiſſons avant la bataille, & il ne s'y trouva point ; il s'étoit retiré à Bruxelles, où il oublia la princeſſe Anne de Gonzague, qu'il avoit aimée, pour la comteſſe de Boſſut qu'il épouſa.

La ville d'Aire priſe le 27. juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut repriſe par les Eſpagnols, qui ſe ſervirent de nos propres lignes que l'on avoit négligé de combler : & Doncheri, dont Lamboi s'étoit emparé après la bataille de la Marfée, fut repriſe par le roi le 6.

août. Le comte de Grancei & du Hallier prennent Bar-le-Duc, Espinal & plusieurs villes de Lorraine sur Charles IV. qui s'étoit révolté de nouveau ; Lens se rend au maréchal de Brezé, & la Basstée au maréchal de la Meilleraie, qui prend aussi Bapaume le 18. septembre. Saint-Preuil ayant rencontré la garnison de Bapaume, accompagnée seulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit sans avoir vû le trompette. Le cardinal de Richelieu se servit de ce prétexte pour lui faire couper la tête, il y joignit aussi des plaintes qu'il disoit avoir reçues pour des impositions que Saint-Preuil avoit mises de son autorité privée sur les entrées d'Arras, & pour des contributions qu'il avoit faites dans tout le pays, mais on prétendit alors que Saint-Preuil n'avoit à se reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie & à Des-Noyers, qui avoient sujet de s'en plaindre. Mazarin est fait cardinal le 16. décembre.

Mort du duc d'Epernon. Cet homme partagea avec le duc de Joyeuse la faveur de Henri III. il étoit aussi haut que violent, c'est le seul des grands du royaume qui ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu, mais ce premier ministre en fut bien vengé par la soumission sans bornes de son fils le cardinal de la Valette.

1642.

La guerre continue. En Allemagne, les Impériaux levent le siége de Hothenwiel le 7. janvier, à l'approche des François & des Suédois. Le comte de Guébriant bas les généraux Lamboi & Merci à Kempen le 17. du même mois, & les fait prisonniers : il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg est rendu aux Impériaux le 14. février. Ils levent le siége du château de Mansfeld le 3. mars, à l'approche des Suédois. Torstenson, général des Suédois, prend Groslogau le 4. mai, & bat les Impériaux près Schweinitz le 30. Neus se rend aux Suédois le 9. juin : ils prirent peu après Olmutz d'assaut. Torstenson fait lever le siége de Groslogau à l'archiduc Léopol le 5. septembre, & prend le château de Leipsic le 4. décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Roussillon. On se contenta de se tenir sur la défensive

dans les Pays-Bas. Le comte d'Harcourt & le maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontiere : l'un du côté de la Picardie & de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne ; Guébriant commanda du côté du Rhin, & le duc de Bouillon, que l'on vouloit éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie ; celle de Rouſſillon, où ſe devoient faire les grandes operations, étoit commandée par le maréchal de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, inſtalé Viceroi de Catalogne, devoit ſe joindre à la Mothe Houdancourt, pour empêcher les Eſpagnols de pénétrer dans la Catalogne, & de ſecourir le Rouſſillon.

Le motif ſecret de tant de préparatifs, qui avoient pour objet apparent la gloire du roi, étoit l'inquiétude que Cinqmars donnoit au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien juſtifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13. mars, & ſigné par Olivarès, au nom du roi d'Eſpagne, & par Fontrailles au nom de Monſieur. Meſſieurs de Bouillon & Cinqmars étoient nommés dans ce traité, qui tendoit à bouleverſer l'état, & à perdre le cardinal. Cinqmars fut arrêté à Narbonne le 13. juin ; le duc de Bouillon le fut au milieu de ſon armée le 23. & Monſieur demanda grace, à ſon ordinaire, en chargeant & en abandonnant ſes complices. La ducheſſe de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Eſpagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi, encore en reçut-il depuis, en 1651. un dédommagement conſidérable : on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il avoit poſſedé du duché de Bouillon, & pour Sedan & Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie de Château-Thierri, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. Le ſeul Cinqmars fut la victime de ſon ambition : il eut la tête tranchée à Lyon le 12. ſeptembre. De Thou ſon ami ſubit la même peine, pour avoir eu connoiſſance du traité, & ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI. du 22. décembre 1474. produit par Laubardemont. Le pere du malheureux de Thou, qui rapporte dans ſon hiſtoire pluſieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyoit pas que ſon fils en ſerviroit auſſi. Fontrailles ſe ſauva en Angleterre.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII. & ſon miniſtre étoient

mourans ; le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne : ce dernier s'étant fait tranſporter à Taraſcon, y reçut la copie du traité d'Eſpagne ; il l'envoya au roi, qui commençoit à ſe mieux porter. Le roi vint à Taraſcon, & réſolut avec ſon miniſtre, (qui de ce moment reprit toute l'autorité,) les moyens qu'il falloit employer pour punir les coupables. Reprenons les événemens de la guerre : elle ceſſa en Savoie par le traité qui fut ſigné le 14. juin, entre Madame royale & les princes de Savoie, qui renoncerent à l'alliance d'Eſpagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Eſpagnols le 19. janvier au combat de Vals. Bataille de Villefranche, gagnée ſur les Eſpagnols le 31. mars. Colioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13. avril. Les événemens étoient bien différens aux Pays-Bas : les Eſpagnols prirent Lens le 19. avril, la Baſſée le 13. mai, & le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26. du même mois, préciſément dans le même tems que l'on découvrit le traité de Madrid : cependant les ordres furent ſi bien donnés que ces échecs n'eurent point de ſuites, & n'arrêterent pas les ſuccès du Rouſſillon. Le maréchal de la Mothe prit Monçon le 16. juin, & Perpignan ſe rendit enfin le 9. ſeptembre aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, après trois mois de ſiége ; la ville de Salces ne tint pas, & on marcha en Catalogne. Le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lerida le 7. octobre, tandis que le duc de Longueville attaquoit Tortone dans le Milanez, qui ſe rendit le 26. novembre. Il y avoit eu des événemens peu importans du côté de la Lorraine, & le maréchal de Brezé avoit remporté quelques avantages dans la Méditerranée ſur la côte de Catalogne.

Charles I. forcé par l'inſolence des Communes, étoit ſorti de Londres le 20. janvier ; il avoit manqué de prendre la ville de Hall, où s'étoit jetté le fameux Cromwel, qui commença alors à ſe faire connoître ; & le 2. novembre ſe donna la bataille de Keinſton, qui ne décida rien entre le roi & les rébelles commandés par le comte d'Eſſex : ſi ce roi avoit de-là marché droit à Londres, comme il le vouloit, la guerre étoit finie.

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3. juillet dans la derniere miſere, âgée de ſoixante-huit ans ; princeſſe dont la fin fut

digne de pitié, mais d'un eſprit trop au-deſſous de ſon ambition, & qui ne fut peut-être pas aſſez ſurpriſe ni aſſez affligée de la mort funeſte d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans ſon palais, âgé de cinquante-huit ans, le 4. décembre: il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à ſa mort de quatre millions qu'il dépenſoit pour l'entretien de ſa maiſon, mais il perdit un grand miniſtre.

Je me bornerai ſur ſon ſujet, qui ſemble épuiſé, à une ſeule conſidération. Le cardinal de Richelieu, uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de ſon maître, qui étoit devenue la ſienne propre, paſſa ſa vie dans le trouble que lui cauſoit néceſſairement la crainte de ſes ennemis, tandis qu'il auroit eu beſoin de tout le calme de ſon ame, pour former des projets auſſi vaſtes & auſſi compliqués qu'étoient les ſiens. Ce même homme, qui s'expoſoit à la haine & à la vengeance de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, pour rendre le gouvernement de ſon maître plus abſolu, avoit autant à craindre du roi, pour qui il riſquoit tout, que du reſſentiment de ceux qu'il forçoit d'obéir. Que de cette ſituation il naiſſe des réſolutions méditées, un ſyſtême ſuivi, des entrepriſes auſſi ſages qu'éclatantes; qu'il puiſſe y avoir un homme né aſſez grand & aſſez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'adminiſtration d'un royaume, où il eſt également craint, & de celui qu'il ſert, & de ceux qu'il ſoumet: en vérité, c'eſt un problême qu'il n'appartient qu'aux paſſions de réſoudre, ou un amour du bien public fort au-deſſus de l'humanité.

C'eſt le cardinal de Richelieu qui a établi l'Imprimerie royale; les frais de cet établiſſement couterent trois cens ſoixante mille livres: Trichet du Frêne étoit chargé de la correction; Cramoiſi étoit l'imprimeur, & Sublet Des-Noyers en étoit le ſurintendant.

Le *Palais royal*, que nous voyons aujourd'hui, avoit été bâti par le cardinal de Richelieu, ſous le nom de *Palais cardinal:* il en fit don au roi. Il voulut que ſa ſépulture même ſe reſſentît de la grandeur avec laquelle il avoit vécu. La Sorbonne, qui eſt devenue, ſelon Mezerai, *le Concile perpetuel des Gaules, l'Aréopage de l'Egliſe, & le flambeau de la foi*, n'étoit dans les commencemens qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maîtres*,

établie par Robert de Sorbonne. Comme S. Louis, dont il étoit confeſſeur, avoit contribué à cet établiſſement, & en avoit même poſé la premiere pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de Fondateur, & ſe contenta de celui de *Proviſeur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choiſit cette demeure pour ſa ſépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mauſolée qui s'y voit eſt le chef-d'œuvre du célébre Girardon.

1643.

Le roi avoit rendu un édit le premier décembre de l'année précedente, par lequel, en déclarant que Monſieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même tems de ſon gouvernement, & ſupprimoit ſes compagnies de gendarmes & de chevauxlegers. Le roi révoqua cet édit trois ſemaines avant ſa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans ſon conſeil le cardinal Mazarin : il continua Meſſieurs de Chavigni & Des-Noyers dans leurs fonctions, ainſi que le chancelier, le ſurintendant Bouthillier, Brienne & la Vrilliere. Il écrivit aux cours ſupérieures de ſon royaume, & à ſes ambaſſadeurs, qu'il n'y avoit rien de changé à tout ce qui s'étoit pratiqué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucaud, *demeura auſſi ſoumiſe aux volontés du cardinal de Richelieu après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa vie.*

Monſieur revint à S. Germain le 12. janvier, & y fut ſuivi de quelques exilés & de quelques priſonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Baſſompierre, &c. Celui-ci avoit été forcé, lorſqu'on le mit à la Baſtille, de vendre ſa charge de colonel général des Suiſſes au marquis de Coaſlin, à qui le marquis de la Chaſtre avoit ſuccedé ; mais le marquis de la Chaſtre ayant déplû depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Baſſompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'étoit exilé volontairement ſur la fin du miniſtere de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaiſe ſanté du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour, celui de la reine, & celui de Monſieur. Le roi n'aimoit ni l'un ni l'autre ; mais comme il croyoit, par l'expérience du paſſé, que l'état ne pouvoit être en de plus mauvaiſes mains que dans celles de Monſieur, il renvoya

le ſavant pere Sirmond ſon confeſſeur, qui lui fit la propoſition d'aſſocier Monſieur à la régence. Des-Noyers, fort attaché à la reine, obtint ſon congé qu'il demanda, ſoit qu'il ſe crût trop néceſſaire pour que le roi le laiſſât aller, ſoit pour être rappellé par la régente, & ſe donner auprès d'elle le mérite de n'avoir pas participé aux conſeils qui devoient limiter ſon autorité. La reine avoit mis ſa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle : le duc de la Rochefoucaud lui aſſura le duc d'Anguien : & Mazarin & Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendroient rien du roi pour Monſieur, retournerent au parti de la reine, & firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de ſa charge de ſecretaire d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avoit connu en Piémont, où il étoit intendant de l'armée. Le Tellier avoit l'eſprit net, facile & capable d'affaires : perſonne ne ſut avec plus d'adreſſe ſe maintenir dans les diverſes agitations de la cour, ſous des apparences de modération, & il ne prétendit jamais à la premiere place dans le miniſtere, pour occuper plus ſûrement la ſeconde.

Déclaration du roi du 19. avril, pour la régence, qui eſt déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans eſt déclaré lieutenant général du roi mineur, ſous l'autorité de la régente, & le roi nomme un conſeil de régence. Cette déclaration fut enregiſtrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant ſa mort, conſent au mariage de Gaſton avec Marguerite, princeſſe de Lorraine, à condition que le mariage ſera célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté le 26. mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25. & l'archevêque de Paris (Jean-François de Gondi) en fit la cérémonie à Meudon, où Gaſton déclara » qu'il étoit venu » pour ratifier ſon mariage, qu'il n'étoit point néceſſaire de renou» veller, puiſqu'il avoit été fait en face d'égliſe, mais que ce qu'il » en faiſoit étoit pour obéir aux volontés du roi, « en conſéquence l'archevêque prononça, *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantum opus eſt*, &c. Louis XIII. meurt le 14. mai, jour de l'Aſcenſion.

Louis XIII. étoit d'un caractere un peu ſauvage ; il craignoit la repréſentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimoit beaucoup.

Evenemens remarquables ſous Louis XIII.

Henri IV. étant dans une extrême néceſſité, payoit ſes officiers de bonnes paroles, mais ce n'étoit pas là le tour d'eſprit de Louis XIII. il avoit, comme il le reconnoiſſoit lui-même, une ſechereſſe qu'il tenoit de la reine ſa mere. (*Teſt. polit.*) Son goût pour la retraite faiſoit qu'il s'attachoit à ſes favoris, dont il dépendoit, tant qu'il ne les renvoyoit pas : mais comme il tenoit moins à eux par le goût que par le beſoin d'avoir quelqu'un qui partageât ſa ſolitude, il étoit aiſé de les lui enlever & de lui en ſubſtituer d'autres : car il lui en falloit, & le titre de favori étoit alors comme *une charge dans l'état.*

Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours : il étoit jaloux de ce même miniſtre, à qui il ſe livroit ſans réſerve, & il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en paſſer. Il eut des maîtreſſes comme des favoris : il en étoit jaloux, & c'étoit là où ſes ſentimens ſe bornoient. Les vûes de ce prince étoient droites, ſon eſprit ſage & éclairé ; il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien, & ſon miniſtre ne le gouvernoit qu'en le perſuadant.

Il étoit tout auſſi vaillant que Henri IV. mais d'une valeur ſans chaleur & ſans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre : plus tôt, il eût été trop foible, plus tard, trop circonſpect : fils & pere de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV. & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

Gomberville, dans ſon livre de la *Doctrine des mœurs*, dit que Louis XIII. n'aimoit pas la lecture, & que ce qui en dégoûta ce prince fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Hiſtoire de France par Fauchet.*

On n'eſt point d'accord ſur l'occaſion qui fit donner à Louis XIII. le ſurnom de *Juſte :* il eſt certain ſeulement qu'il eut ce titre dès les premieres années de ſon regne : on ne convient pas davantage ſur l'époque du ſurnom de *Grand* donné à Henri IV. puiſque Barclai, dans ſon épître dédicatoire de l'*Argenis*, avance que ce titre ne lui fut donné qu'après ſa mort, quoique le pere de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV. ſon livre *de Regno*, lui eût déja donné le titre de *Grand, Henricus magnus ;* le ſurnom de *Bien-aimé* donné à

Louis XV. ne laiſſera pas la poſtérité dans la même incertitude. Ce prince en 1744. accourant d'un bout de ſon royaume à l'autre, & ſuſpendant ſes conquêtes de Flandre, pour venir au ſecours de l'Alſace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ſes jours ; à cette nouvelle Paris ſembla dans ſa terreur une ville priſe d'aſſaut, on entendit retentir les égliſes de vœux & de gémiſſemens : les priéres des prêtres & du peuple étoient interrompues à tous les momens par leurs ſanglots, & ce fut d'un intérêt ſi cher & ſi tendre que ſe forma le ſurnom de *Bien-aimé*, titre au-deſſus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.

Siege de la Rochelle.

1643. *Avénemens à la couronne.*

Evenemens remarquables.

LOUIS XIV. *né à S. Germain en Laye le 5. ſeptembre 1638. parvient à la couronne le 14. mai 1643. Il fut tenu ſur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princeſſe de Condé. Il fut baptiſé par Dominique Seguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de S. Germain, le 21. avril 1643.*

Mademoiſelle dit dans ſes mémoires, qu'elle fut marraine du roi, & que Monſieur en fut le parain, mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation.

Le Marquis de Villeroi fut ſon gouverneur, & l'abbé de Beaumont, connu ſous le nom de Perefixe, depuis archevêque de Paris, fut ſon précepteur.

1643.

ARREST du parlement du 18. mai, prononcé au lit de juſtice par le chancelier, qui défere à la reine, ſans reſtriction, la régence & la tutelle. Le cardinal Mazarin fut ſurintendant de l'éducation du roi : ainſi la déclaration de Louis XIII. n'eut point lieu. La reine s'apperçut bien-tôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais : il fut renvoyé, & le cardinal Mazarin eut toute ſa confiance. La reine Blanche en avoit fait autant à la mort de Louis VIII. & le jeune cardinal Romain prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princeſſes ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, & Chavigni ſon fils reſta dans le conſeil, mais ſa place de ſecretaire d'état fut donnée à Brienne. Châteauneuf, à qui on avoit ôté les ſceaux dès l'année 1633. & qui étoit reſté priſonnier à Angoulême, eut permiſſion de revenir dans ſa maiſon de Montrouge, d'où il cauſa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin.

Le duc de Beaufort, accuſé d'avoir attenté à la vie du cardinal, eſt mis à Vincennes. C'étoit un homme tout fait pour être aimé de la populace : auſſi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le langage : grand, bien fait de ſa perſonne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les maniéres groſſiéres, que l'on prenoit pour de la franchiſe, mais artificieux, & auſſi fin que le peut être un homme de peu d'eſprit. Il crut, & il le perſuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rolle dans les commencemens de la régence : il ſe ſauva de priſon, & fut depuis le héros de la guerre de Paris ; il étoit le ſecond fils de Céſar de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frere aîné Louis duc de Vendôme fut cardinal après la mort de Laure Mancini ſa femme, dont il avoit eu le duc de Vendôme & le grand Prieur.

FEMMES.	ENFANS.	1715. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie-Thereſe d'Autriche, fille unique de Philippe IV, de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles II, & de Marguerite-Thereſe, que Philippe IV. avoit eus de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Marie-Thereſe d'Autriche étoit née le 20. ſeptembre 1638, elle épouſa Louis XIV. par procureur à Fontarabie le 3. juin 1660. & le mariage fut célébré à S. Jean de Luz le 9. Elle fit ſon entrée ſolemnelle à Paris le 26. août ſuivant, & mourut à Verſailles le vendredi 30. juillet 1683. âgée de quarante-cinq ans. Son corps fut porté à S. Denis, & ſon cœur au Val-de-Grace. Le roi qui honoroit ſa vertu, dit, en apprenant ſa mort, *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*	Louis Dauphin, dit *Monſeigneur*, mort à Meudon le 14. avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, morte le 20. avril 1690. 1°. Louis duc de Bourgogne, mort le 18. février 1712. lequel eut de Marie-Adelaïde de Savoie, morte le 12. février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. Louis duc de Bretagne, mort le 8. mars 1712. & LOUIS XV. né le 15. février 1710. 2°. Philippe duc d'Anjou, roi d'Eſpagne, mort le 9. juillet 1746. 3°. Charles duc de Berri, mort le 4. mai 1714. Louis XIV. eut encore deux fils & trois filles, morts jeunes. *Enfans naturels & légitimés.* Louis XIV. eut de *Madame la ducheſſe de la Valliere, laquelle s'étant rendue religieuſe Carmelite le 2. juin 1674. fit profeſſion le 4. juin 1675. & mourut le 6. juin 1710. âgée de ſoixante-cinq ans.* Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683. Marie-Anne, *dite* Mademoiſelle de Blois, princeſſe de Conti. 1739. *Autres enfans naturels & légitimés.* Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine. 1736.	LOUIS XIV. *meurt à Verſailles le dimanche premier ſeptembre 1715. à huit heures & un quart du matin, âgé de ſoixante & dix-ſept ans moins quatre jours. Son corps a été porté à S. Denis, ſon cœur aux Jeſuites de la rue S. Antoine, & ſes entrailles à Notre-Dame. Son oraiſon funèbre fut prononcée à S. Denis par M. Quiqueran de Beaujeu, évêque de Caſtret: à Notre-Dame par M. Maboul, évêque d'Alet: par le P. Maſſillon à la Sainte Chapelle, & par d'autres orateurs en différentes égliſes du royaume.*	*Papes.* Urbain VIII. 1644. *Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'Eminence.* Innocent X. 1655. Alexandre VII. 1667. Clément IX. 1669. Clément X. 1676. Innocent XI. 1689. Alexandre VIII. 1691. Innocent XII. 1700. Clément XI. 1721. *Maiſon Othomane.* Ibrahim. 1655. Mahomet IV. 1687. Soliman III. 1691. Achmet II. 1695. Muſtapha II. 1703. Achmet III. dépoſé 1730. *Empereurs.* Ferdinand III. 1657. Léopold I. 1705. Joſeph I. 1711. Charles VI. 1740. *Rois d'Eſpagne.* Philippe IV. 1665. Charles II. 1700. Philippe V. 1746. *Rois de Portugal.* Jean, duc de Bragance. 1656. Alphonſe-Henri, détrôné en 1667. mort en 1683. Pierre II. 1706. Jean V. *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Charles I. 1649. Charles II. 1685. Jacques II. détrôné en 1688. mort en 1701. Guillaume III. 1702. Anne Stuart. 1714. George I. 1727.

Madame de Chevreuſe, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faiſoit que ſortir de ſon exil, & qui après une abſence de dix-huit ans vouloit juger de la cour par ſes propres lumieres, & croyoit la connoître encore parce qu'elle l'avoit connue autrefois, fut enveloppée dans la diſgrace de M. de Beaufort. La reine qui en étoit embarraſſée la ſacrifia ſans peine au reſſentiment du cardinal Mazarin, dont Madame de Chevreuſe avoit reçu les avances avec trop de froideur, & elle fut releguée à Tours. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde; Madame d'Hautefort fut auſſi rappellée, & la reine, qui n'avoit pas oublié les ſervices qu'elle en avoit reçus dans le tems de ſa faveur auprès de Louis XIII. lui accorda toute ſa confiance; mais Madame d'Hautefort s'oublia, & traita la reine aſſez mal pour mériter l'exil où elle fut envoyée; elle revint pourtant bien-tôt après pour épouſer M. de Schomberg. Meſſieurs de Vendôme qui étoient à la tête d'un parti nommé *les Importans*, oppoſé à M. le duc d'Orléans & à M. le Prince, éprouverent le même ſort, & furent auſſi exilés. Combat du duc de Guiſe contre Coligni. D'Eſtrades, qui fut depuis maréchal de France, ſervoit de ſecond à Coligni contre Bridieu, Coligni fut déſarmé, & mourut à quelques mois de-là.

Les Eſpagnols voulant mettre à profit le trouble & la confuſion, inſéparables des premiers jours d'une minorité, aſſiégent Rocroi. Le duc d'Anguien, âgé de ving-deux ans, ayant ſous lui le maréchal de l'Hôpital, Gaſſion & la Ferté, qui furent depuis maréchaux de France, vient au ſecours de la place, & gagne la bataille de Rocroi le 19. mai, cinq jours après la mort de Louis XIII. Le comte de Fontaine, général des Eſpagnols, y fut tué dans ſa chaiſe, où il ſe faiſoit porter à cauſe de la goute: l'infanterie Eſpagnole ne s'eſt pas remiſe de cette défaite; cette bataille fut donnée contre l'avis & malgré la réſiſtance du maréchal de l'Hôpital, qui craignoit le haſard d'une action déciſive dans les commencemens d'une régence. Le duc d'Anguien prit enſuite Thionville le 10. août; delà il s'empara de Sirk le 2. ſeptembre, & revint à la cour, qu'il quitta peu de tems après, pour mener du ſecours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19. novembre: il y fut bleſſé à mort. La reine le fit enterrer dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris,

FEMMES.	ENFANS.	1715. MORT.	PRINCES contemporains.
	Louis-César, comte du Vexin, abbé de Saint Denis & de S. Germain des Prez. 1683.		*Rois de Dannemarc.*
	Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. 1737.		Chriſtiern IV. 1648.
	Louiſe-Françoiſe de Bourbon, *dite* Mademoiſelle de Nantes, ducheſſe de Bourbon, *mariée à Louis III. duc de Bourbon*, morte en 1743.		Frédéric III. 1670.
	Louiſe-Marie de Bourbon, *dite* Mademoiſelle de Tours. 1681.		Chriſtiern V. 1699.
	Françoiſe-Marie de Bourbon, *dite* Mademoiſelle de Blois, *mariée à Philippe II. duc d'Orléans, régent de France.*		Frédéric IV. 1730.
	Deux autres fils, morts jeunes.		*Rois de Suède.*
			Chriſtine abdique en meurt en 1654. 1689.
			Charles Guſtave. 1660.
			Charles XI. 1697.
			Charles XII. 1718.
			Rois de Pologne.
			Ladiſlas Sigiſmond. 1648.
			Jean Caſimir abdique 1667.
			Michel Wieſno-Wetki. 1673.
			Jean Sobieski. 1696.
			Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe. 1733.
			Staniſlas.
			Rois de Proſſe.
			Frédéric III. 1713.
			Frédéric Guillaume. 1740.
			Czars.
			Michel Fœderowitz. 1645.
			Alexis Michaelowitz. 1676.
			Fœdor Alexiowitz. 1682.
			Jwan Alexiowitz. 1682.
			Pierre Alexiowitz. 1715.

& voulut que les cours ſouveraines aſſiſtaſſent à ſes funérailles. La diviſion s'étant miſe entre les François & les Allemands par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci, & Jean de Wert, battirent Rantzau à Tudelingen le 25. novembre. Cette déroute fit reperdre Rotwil. Du côté de l'Eſpagne, le maréchal de Brezé battit le 3. ſeptembre la flotte Eſpagnole à la vûe de Carthagene, & le maréchal de la Mothe remporta pluſieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Eſpagne en perſonne prit Monçon que la Mothe ne put ſecourir. Le prince Thomas n'ayant pû empêcher que les Eſpagnols ne priſſent le 27. mai la ville de Tortone dans le Milanez, prit la ville d'Aſt, & celle de Trin le 24. ſeptembre, où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France; le comte du Pleſſis-Praſlin (depuis maréchal de Choiſeuil) prit le Pont de Stures le 28. octobre. La reine diminua toutes les penſions d'un tiers. Edit contre les duels. Il y en a eu pluſieurs à ce ſujet rendus ſous ce regne.

Avocats au conſeil créés en titre d'office, par édit du mois de ſeptembre.

En Angleterre : bataille de Neuburi le 29. ſeptembre entre Charles I. & les Parlementaires, qui ne fut pas plus déciſive que l'avoit été celle de Keinſton. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre, pour offrir la médiation de la France entre le roi & le parlement : cette démarche fut ſans ſuccès.

1644.

Meſſieurs d'Avaux & Servien étoient partis dès l'année précédente pour Munſter, avec les inſtructions néceſſaires pour conclure une paix dont l'Europe avoit tant de beſoin, & dont les préliminaires avoient déja été ſignés à Hambourg le 25. décembre 1641. entre les ambaſſadeurs de l'Empereur, de la France, de l'Eſpagne & de la Suéde ; mais il y avoit trop d'intérêts différens à ménager, pour ſe flatter que cette paix fût prochaine, & nos plénipotentiaires, qui s'étoient arrêtés à la Haye, y conclurent le premier mars de cette année, avant leur départ pour Munſter, un traité entre le roi & les Etats généraux, confirmatif de celui de 1635. en conſéquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde auſſi le titre de *Hauts*

Ministres.

Jules Mazarin, cardinal, premier miniſtre. 1661.

SURINTENDANS DES FINANCES.

Cl. Bouthillier. 1651.

Abel Servien. 1659.

Cl. de Meſmes, comte d'Avaux. 1650.

Nicolas Bailleul. 1652.

Charles de la Vieuville. 1653.

Emeri, (ſon nom étoit Michel Particelli.)

René de Longueuil de Maiſons. 1677.

Nic. Fouquet. 1680.

La charge de ſurintendant des finances fut ſupprimée lorſque M. Fouquet fut arrêté.

SECRETAIRES D'ETAT.

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666.

Il a laiſſé des mémoires.

Cl. Bouthillier, ſurintendant. 1651.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681.

Guerriers.

MARECHAUX DE FRANCE.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Hon. d'Albert de Chaulnes. 1649.

Gaſp. de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646.

Fr. de Baſſompierre. 1646.

Fr. Annibal d'Eſtrées. 1670.

Thim. d'Epinai de S. Luc. 1644.

Urbain de Maillé de Brezé. 1650.

Charles de Schomberg. 1656.

Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664.

Ant. de Gramont. 1678.

Jean-Baptiſte Budes de Guébriant. 1643.

Phil. de la Mothe Houdancourt. 1657.

Fr. de l'Hôpital. 1660.

H. de la Tour de Turenne. 1675.

Jacques Nompar de Caumont de la Force. 1652.

Jean de Gaſſion. 1647.

Céſar de Choiſeuil. 1675.

Joſ. de Ranzau. 1650.

Nic. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685.

Ant. d'Aumont. 1669.

Jacques d'Eſtampes. 1668.

Charles de Monchi d'Hocquincourt. 1658.

Magistrats.

CHANCELIERS.

Charles de l'Aubeſpine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier. 1672.

Matthieu Molé, G. D. S. 1656.

Etienne d'Aligre. 1677.

Michel le Tellier. 1685.

Louis Boucherat. 1699.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce juſqu'en 1714. mort en 1727.

Den. Fr. Voiſin. 1717.

PREMIERS PRESIDENS.

Matthieu Molé. 1656.

Pomponne de Bellièvre. 1657.

Guillaume de Lamoignon. 1677.

Nicolas Potier de Novion. 1693.

Achilles de Harlai. 1712.

Louis le Pelletier ſe démet en 1712.

Jean-Antoine de Meſmes. 1723.

PROCUREURS GENERAUX.

Blaiſe Meliand. 1661.

Nicolas Fouquet. 1680.

Baſile Fouquet, reçu en ſurvivance de ſon frere: Baſile Fouquet n'exerça point, & mourut en 1680.

Achilles de Harlai. 1671.

Achilles de Harlai. 1712.

Jean Arnauld de la Briſſe. 1700.

Henri-Fr. Dagueſſeau, aujourd'hui chancelier.

Savans & illuſtres.

Jacq. Abbadie. 1727.

Nic. Perrot d'Ablancourt. 1664.

Luc d'Acheri. 1685.

Joſ. Addiſſon. 1729.

N. Abr. Amelot de la Houſſaie. 1706.

Franç. Annat. 1670.

Le P. Anſelme. 1694.

Ant. Arnauld. 1694.

Rob. Arnauld d'Andilli. 1674.

Georg. d'Aubuſſon, archevêque d'Embrun. 1697.

Ger. Audran. 1703.

Adr. Baillet. 1706.

Ch. Barbeyrac. 1699.

Etien. Baluze. 1718.

J. Louis Guez de Balzac. 1654.

Michel Baron, comédien. 1729.

Jean Bart. 1702.

Jacq. Baſnage. 1723.

Michel-Ant. Baudrand. 1700.

Pierre Bayle. 1706.

Iſaac de Benſerade. 1691.

Fr. Bernier. 1688.

Le Cavalier Bernin, peintre, ſculpteur & architecte. 1680.

Jacques Bernoulli. 1705.

Jean Bernoulli. 1748.

Nicolas Bernoulli. 1726.

Sam. Bochart. 1667.

Herm. Boerhave. 1738.

Nicolas Boileau Deſpreaux. 1711.

Joan. Bollandus. 1665.

& puiſſans Seigneurs, comme ſept ans auparavant Louis XIII. avoit accordé le titre d'*Alteſſe* aux princes d'Orange, qui juſques-là n'avoient eu que celui d'*Excellence*. Renouvellement du traité de 1641. avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avoit forcé les débris de notre armée d'Allemagne à ſe mettre à couvert en deçà du Rhin, & dès la fin de l'année précédente on avoit tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ſes dépens, & paſſe le Rhin pour faire lever le ſiége de Fribourg au général Merci, mais la ville fut priſe le 28. juillet. Le duc d'Anguien, qui avoit été envoyé au ſecours de Turenne, n'avoit pû arriver aſſez tôt pour ſauver cette place, & ayant paſſé le Rhin, il ſe joignit au vicomte, ayant ſous lui le maréchal de Gramont ; ce fut alors que ſe paſſerent les trois fameuſes journées de Fribourg, l'une le 3. août, l'autre le 5. & la troiſiéme le 9. ſi pourtant on peut regarder comme un combat cette troiſiéme journée, qui ne fut qu'une pourſuite de l'armée ennemie & la priſe du canon & du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarois, n'en conſerva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de ſa retraite, & le duc d'Anguien & Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuſer à reprendre Fribourg, les généraux ſe déterminerent à ſe rendre maîtres de tout le cours du Rhin ; Spire envoie ſes clefs au duc d'Anguien le 29. août, ſans attendre la ſommation que le marquis d'Aumont avoit ordre de lui faire. Le duc d'Anguien prend Philiſbourg le 9. ſeptembre ; Mayence lui ouvre ſes portes le 17. après que Vormes & Oppenheim ſe furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznac & Landau.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant ſous lui les maréchaux de la Meilleraie & de Gaſſion, prit le 28. juillet Gravelines, défendue vaillamment pendant deux mois par Dom Fernando Solis. Ce fut à ce ſiége, où ſe ſignala tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume, que s'éleva la conteſtation entre le maréchal de la Meilleraie & le maréchal de Gaſſion, à qui prendroit poſſeſſion de la ville : on alloit en venir aux mains, quand Lambert

Ministres.

SECRETAIRES D'ETAT.

Abel Servien, ſurintendant. 1659.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.

Fr. Sublet Des-Noyers, ſurintendant des bâtimens. 1645.

H. de Guenegaud de Planci. 1676.

Mich. le Tellier, chancelier. 1685.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere ſe démet en 1669.

Hugues de Lionne. 1671.

Henri L. de Lomenie de Brienne. 1683.

J. B. Colbert, controlleur général. 1683.

J. B. Colbert de Seignelai. 1690.

Fr. Mich. le Tellier de Louvois. 1691.

Ch. Colbert de Croiſſi. 1696.

Sim. Arnauld de Pomponne. 1699.

Balth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700.

Louis-Fr. Marie le Tellier de Barbeſieux. 1701.

Guerriers.

MARECHAUX DE FRANCE.

Henri de Senneterre de la Ferté. 1681.

Jacq. Rouxel de Grancei. 1680.

Armand Nompar de Caumont de la Force. 1675.

Louis Foucault. 1659.

Céſar Phœbus d'Albret. 1676.

Philip. de Clairambault. 1665.

Jacques de Caſtelnau. 1658.

Jean de Sculemberg de Montdejeu. 1671.

Abraham de Fabert. 1662.

François de Créqui. 1687.

Bernard Gigault de Bellefonds. 1694.

Louis de Crevant Humieres. 1694.

Godefroi d'Eſtrades. 1686.

Phil. de Montault-Benac de Navailles. 1684.

Louis-Armand de Schomberg. 1690.

J. Henri de Durfort de Duras. 1704.

Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688.

François d'Aubuſſon de la Feuillade. 1691.

Franç. Henri de Montmorenci de Luxembourg. 1695.

H. Louis d'Aloigni de Rochefort. 1676.

Gui Aldonce de Durfort de Lorges. 1702.

Magistrats.

AVOCATS GENERAUX.

Omer Talon. 1632.

Etienne Briquet. 1645.

Jerôme Bignon exerce une ſeconde fois à la mort de ſon gendre, n'ayant plus que le rang de ſecond avocat général. 1656.

Jer. Bignon, fils du précédent. 1697.

Denis Talon. 1698.

Chrétien-François de Lamoignon. 1709.

Achilles de Harlai. 1717.

Henri-Fr. Dagueſſeau, aujourd'hui chancelier.

Joſeph Omer Joli de Fleuri. 1704.

Antoine Portail, depuis premier préſident. 1736.

Jean le Nain. 1709.

Guillaume-François Joli de Fleuri, aujourd'hui procureur général.

Guill. de Lamoignon de Blancmeſnil, aujourd'hui premier préſident de la cour des aides.

Louis Chauvelin. 1715.

Germain-Louis Chauvelin, depuis préſident du parlement, ſecretaire d'état, enſuite garde des ſceaux.

Savans & Illuſtres.

J. B. du Bos. 1742.

René le Boſſu. 1610.

Jac. Benig. Boſſuet. 1704.

Dominiq. Bouhours. 1702.

Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal. 1715.

Louis Bourdaloue. 1704.

Antoinette Bourignon. 1610.

Edme Bourſault. 1701.

Guill. de Brebeuf. 1661.

Ch. le Brun, peintre. 1690.

J. de la Bruyere. 1696.

Roger de Rabutin de Buſſi. 1693.

Gautier de la Calprenede. 1663.

Jean Galbert Campiſtron. 1723.

And. Campra. 1744.

Ch. du Cange. 1611.

Jean Dom. Caſſini. 1712.

Nic. Cauſſin, confeſſ. de Louis XIII. 1651.

P. de la Chaize, confeſſeur du roi. 1709.

Claude-Fm. Luillier Chapelle. 1686.

Guillaume Amfryn de Chaulieu. 1720.

Thim. Cheminais. 1689.

Urb. Chevreau. 1700.

Pierre Chirac. 1732.

Fr. Thim. de Choiſy. 1724.

Jean Claude. 1617.

Jean le Clerc, miniſtre. 1736.

maréchal de camp défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnoître ni l'un ni l'autre, & donna le tems au prince de décider, ſuivant la régle, que c'eſt le droit du régiment des Gardes, à la tête deſquels étoit le maréchal de la Meilleraie, d'entrer le premier dans les places conquiſes. Le prince d'Orange prit de ſon côté le Sas de Gand le 7. ſeptembre. Au-delà des Alpes, le prince Thomas, général des troupes Françoiſes, prit la ville de Santia.

Au-delà des Pyrénées, le ſort des armes fut différent : Dom Philippe de Selve battit le maréchal de la Mothe, qui vouloit empêcher la priſe de Lérida. Le roi d'Eſpagne prit cette place & Balaguier, & fit lever le ſiége de Tarragone au maréchal, qui fut rappellé & mis à Pierre-Enciſe. On a dit que le Tellier, ſécretaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette diſgrace, parce qu'il haïſſoit le maréchal de ſes liaiſons avec Des-Noyers, qui n'avoit pas encore donné la démiſſion de ſa charge. Le cardinal voulut lui faire faire ſon procès, mais après avoir été traîné à pluſieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement juſtifié, il ſortit du château de Pierre-Enciſe en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers ſuccès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12. juillet. La reine d'Angleterre ſort d'Exceſter, que le comte d'Eſſex ſe préparoit à aſſiéger, ayant à peine eu le tems de faire ſes couches. Elle arrive à Paris, où leurs majeſtés la logerent au Louvre, & où elle reçut les reſpects de toutes les cours ſouveraines. La guerre entre le pape & le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente Lyonne avoit entamé cet accommodement par ordre du roi. Caſtro fut rendu au duc, qui en fit hommage au Saint Siége.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'oppoſition de la France, ſuccéde à Urbain VIII. ſous le nom d'Innocent X. par les intrigues des Barberins, qui eurent tout le tems de s'en repentir, & qui vinrent chercher un aſyle en France contre ce même Pontife, qui leur devoit ſon élévation.

Les Théatins fondés dès 1594. s'établiſſent à Paris.

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Secretaires d'etat.	Marechaux de France.		Seb. le Clerc, graveur. 1714.
Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727.	Jean d'Eſtrées. 1707.		Paſc. Colaſſe, muſicien. 1709.
Den. Fr. Voiſin, chancelier. 1717.	*C'eſt le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la marine.*		Paul Colomiez. 1692.
Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1725.	Cl. de Choiſeuil. 1711.		J. Commire. 1702.
Michel Chamillard, controlleur général des finances. 1721.	Franç. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730.		Geraud de Cordemoi. 1684.
Jerôme Phelypeaux de Pontchartrain ſe démet en 1715. mort en 1747.	J. Arm. de Joyeuſe. 1710.		P. Corneille. 1684.
J. B. Colbert de Torci. 1746.	L. Fr. de Boufflers. 1711.		Th. Corneille. 1709.
Louis Phelypeaux comte de S. Florentin.	Anne-Hilarion de Conſtantin de Tourville. 1701.		Louis Couſin. 1707.
Jean-Frédérie Phelypeaux, comte de Maurepas.	Anne-Jules de Noailles. 1708.		Ant. Coyſevox, ſculpteur. 1720.
Controlleurs generaux des finances.	Nicolas de Catinat. 1712.		André Dacier. 1722.
J. B. Colbert. 1683.	Louis-Hector de Villars. 1734.		Mde. Dacier. 1720.
C'eſt le premier, qui, ſans être ordonnateur, a régi les finances en chef.	Noël Bouton de Chamilli. 1715.		Pierre Danet. 1709.
Cl. le Pelletier. 1711.	Victor-Marie d'Eſtrées. 1737.		Gabr. Daniel. 1728.
Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727.	Franç. Louis Rouſſelet de Château-Renaud. 1716.		René Deſcartes. 1650.
Michel Chamillard. 1721.	Seb. le Prêtre de Vauban. 1707.		André Deſtouches, muſicien. 1749.
	Conrad de Roſen. 1715.		J. Domat. 1699.
	Nic. du Blé d'Huxelles. 1730.		Jean Doujat. 1689.
	René Froullai de Teſſé. 1725.		Céſar d'Eſtrées, cardinal. 1714.
	Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716.		Gui Creſcent Fagon. 1718.
	Camille d'Hoſtun de Tallard. 1728.		Ch. Aug. de la Fare. 1713.
	Henri d'Harcourt. 1718.		Madel. de la Vergne de la Fayette. 1693.
	Ferdin. de Marſin. 1706.		And. Félibien. 1695.
	Jacques de Fitz-James de Berwick. 1734.		Fr. de Salignac de la Mothe Fénelon, archev. de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne. 1715.
			Tanegui le Févre. 1672.
			Ch. Fevret. 1661.
			Ant. de Pas de Feuquieres. 1721.
			Eſprit Fléchier. 1710.
			And. Herc. card. de Fleuri, principal miniſtre & précepteur de Louis XV. 1743.

1645.

Le maréchal de Turenne ayant appris la victoire remportée à Tabor le 6. mars par Tortenſon, ſur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, & empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible ; Roſen envoyé à la découverte crut que les Impériaux étoient loin, & le maréchal cédant à l'importunité de la cavalerie Allemande, qui demandoit des quartiers pour ſe rafraîchir, la ſépara, & prit le ſien à Mariendal : Merci, profitant de cette faute, la ſeule que Turenne ait jamais pû ſe reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pû raſſembler ſes quartiers, & le battit à Mariendal le 5. mai. Le duc d'Anguien quitta l'armée de Champagne qu'il commandoit, & accourut au ſecours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi à prendre la forteresſe de la Mothe en Lorraine, qui fut raſée. Ce prince, joint à M. de Turenne, & au maréchal de Gramont, s'avança vers la Baviere, prit Wimphen, qui lui ouvroit un paſſage ſur le Nekre, malgré la défection de Conigſmark, attaqua, contre l'avis de M. de Turenne, le général Merci le 3. août à Nortlingue, ville impériale de la Suabe, & le défit à plattes coutures : Merci y fut tué, & le maréchal de Gramont, qui avoit été fait priſonnier, fut échangé avec le général Gleſne. Le duc d'Anguien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne & le maréchal de Gramont continuerent le ſiége d'Hailbron, que ce prince avoit inveſti. L'archiduc Léopold, frere de l'empereur, & le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée Impériale, dégagerent Hailbron, & reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé entre le Nekre & le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la priſe de Tréves, le 19. novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclara que ſans cette condition il n'écouteroit aucune propoſition de paix.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant ſous lui le maréchal de Gaſſion & Rantzau, prit le fort de Mardik le 10. juillet : Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link eſt rendu le 23. à Gaſſion. Bourbourg eſt pris le 9. août, Bethune

Ministres.	*Guerriers.*	*Magistrats.*	*Savans & Illuſtres.*
Nicolas Des-Marets. 1721.	Mareschaux de France.		Claude Fleuri. 1723.
	Charles-Auguſte Goyon de Matignon. 1729.		J. de la Fontaine. 1695.
	Jacques Bazin de Bezons. 1733.		Charles Riviere du Freſni. 1724.
	Pierre de Monteſquiou. 1725.		Ant. Furetiere. 1688.
			Jean Gallois. 1707.
			Pier. Gaſſendi. 1655.
			Th. Germain, orphévre. 1748.
			Fr. Girardon. 1715.
			Ant. Godeau. 1672.
			Den. Godefroi. 1681.
			Jac. Godefroi. 1652.
			Théodore Godefroi. 1649.
			Pier. Goudelin. 1649.
			Hug. Groſius. 1645.
			Du Gué-Trouin. 1736.
			Jean-Bapt. du Hamel. 1698.
			J. Hardouin. 1729.
			Guil. Harvée. 1657.
			Dan. Heinſius. 1655.
			Barthel. d'Herbelot. 1675.
			Th. Hobbes. 1679.
			Guil. Fr. Antoine de l'Hôpital. 1704.
			Antoinette de la Garde des Houlieres. 1694.
			Dan. Huet. 1721.
			Touſſ. de Forbin de Janſon, card. 1713.
			Jean Jouvenet, peinture. 1717.
			Athan. Kirker. 1680.
			Phil. Labbe. 1667.
			Jean le Laboureur. 1675.
			Mich. Lambert, muſicien. 1696.
			Bern. Lamé. 1715.

le 30. ainſi que Caſſel, Etaire, Merville & Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gaſſion & Rantzau prirent Lilers, la Mothe-aux-Bois, Armentieres, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendin, Lens, Orchies, l'Ecluſe & Arleux. Le prince d'Orange ſe borna à la priſe de Hults, encore y fut-il engagé, comme malgré lui, par la facilité que Gaſſion y apporta. La jalouſie de la Hollande contre la Zelande empêcha de faire le ſiége d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fît tomber le commerce d'Amſterdam. Les ennemis reprennent Caſſel & le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt, ayant remplacé le maréchal de la Mothe en Catalogne, tenoit la campagne, pendant que le comte du Pleſſis-Praſlin faiſoit le ſiége de Roſes, qui ſe rendit le dernier mai, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte : il fut fait maréchal de France. La priſe de cette ville donnoit la communication libre entre la Catalogne & le Rouſſillon. Le comte d'Harcourt, après s'être emparé d'Agrammont & de Saint-Aunais, paſſa la Segre, gagna la bataille de Liorens le 23. juin contre Dom André Cantelme, & prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, & par Onufre Aquilles, pour ſe remettre ſous l'obéiſſance des Eſpagnols. Elle eſt découverte & diſſipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Eſpagnols, ſous le commandement du marquis de Terracuſe, furent battus & contraints de lever le ſiége d'Elvas. Le jeune duc de Savoie étoit rentré dans Turin & dans les autres places où il y avoit garniſon Françoiſe, par le traité conclu dès le 3. avril. Le prince Thomas vouloit achever de chaſſer les Eſpagnols de ſon pays. Il s'empara de Rocca di Vigevano, enſuite ayant voulu joindre le maréchal du Pleſſis-Praſlin, qui lui amenoit du ſecours de France, il força les quartiers des Eſpagnols, & paſſa la riviere de Mora.

Le cardinal Mazarin, ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X. l'oppoſition qu'il avoit miſe à ſon exaltation, ſe réconcilie avec les Barberins, que le pape maltraitoit, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, & donne à l'aîné, nommé

Savans & Illuſtres.

Mich. Richard de la Lande, muſicien. 1726.
Cl. Lancelot. 1695.
J. de Launoi. 1678.
Godef. Guill. Leibnitz. 1716.
Cl. de Liſle. 1720.
Jean Locke. 1704.
Louis de Longuerue. 1733.
J. Bapt. Lulli. 1687.
J. Mabillon. 1707.
Louis Maimbourg. 1686.
Louis-Iſaac le Maitre de Saci. 1684.
Nicolas Malebranche. 1715.
Fr. Manſard. 1666.
Hardouin Manſard. 1709.
Pierre de Marca. 1662.
Nicolas de la Mare. 1733.
Jacques Marſollier. 1724.
Jules Maſcaron. 1703.
J. Bapt. Maſſillon. 1742.
Gilles Menage. 1692.
Cl. François Meneſtrier. 1705.
Jean-Ant. de Meſmes, comte d'Avaux. 1709.
Fr. Eudes de Mezerai. 1683.
Pier. Mignard. 1695.
Jean Milton. 1674.
Jean-Bapt. Poquelin de Moliere. 1673.
Mich. Molinos. 1692.
Nicolas-Hub. Mongault. 1747.

Savans & Illuſtres.

Bernard de la Monnoie. 1728.
Charles de Sainte Maure, duc de Montauſier, gouverneur de Monſeigneur. 1690.
Bernard de Montfaucon. 1741.
Louis Moréri. 1680.
François de la Mothe le Vayer. 1672.
Antoine Houdart de la Motte. 1731.
Françoiſe Bertaud de Motteville. 1689.
Baptiſte Nani. 1678.
Robert Nanteuil. 1678.
Gabriel Naudé. 1653.
Iſaac Newton. 1727.
Pierre Nicole. 1695.
Ant. card. de Noailles. 1729.
André le Nôtre. 1700.
Pierre-Joſeph d'Orléans. 1698.
Daniel Pappebrock. 1714.
Jean Parocel, peintre. 1704.
Blaiſe Paſcal. 1662.
Gui Patin. 1672.
Etienne Pavillon. 1705.
Paul Fontanier Peliſſon. 1693.
Charles Perrault. 1703.
Claude Perrault. 1688.
Denis Petau. 1652.
Paul Pexron. 1706.
Bern. Picart, graveur. 1733.
Melchior de Polignac, cardinal. 1741.
Alexandre Pope.
Nic. Pouſſin, peintre. 1665.
Sam. Puffendorf. 1694.
Pierre Puget, ſculpteur. 1695.
Pierre du Puis. 1652.
Paſquier Queſnel. 1719.
Phil. Quinault. 1688.
Hon. de Bueil de Racan. 1670.
Jean Racine. 1699.
Jean-Armand le Bouthillier de Rancé. 1700.
René Rapin. 1687.

Savans & Illuſtres.

Rapin de Thoiras. 1725.
François Regnier Deſmarets. 1713.
Silv. Regis. 1707.
Jean-François Renard. 1709.
Euſ. Renaudot. 1720.
Jean-François-Paul de Gondi de Retz, cardinal. 1679.
Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744.
François de la Rochefoucaud, cardinal. 1645.
Fr. duc de la Rochefoucaud. 1680.
Ch. Rollin. 1741.
J. de Rotrou. 1650.
Jean-Baptiſte Rouſſeau. 1741.
Charles de la Rue. 1725.
D. Thierri Ruinart. 1709.
Pierre du Ryer. 1656.
Ch. de S. Denis de S. Evremond. 1703.
Céſar Vichard de Saint-Réal. 1692.
Abel-Louis de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire. 1697.
Cl. de Sainte-Marthe. 1690.
Louis } de Sainte-Marthe. 1656.
Scevole } *jumeaux.* 1650.
Denis de Salo. 1669.
Denis Salvaing. 1688.
Nicolas Samſon. 1667.
Jean-Bapt. de Santeuil. 1697.
Jean-François Saraſin. 1654.
Claude Saumaiſe. 1653.
Paul Scaron. 1660.
Mad. de Scuderi. 1701.
J. Renaud de Segrais. 1701.
Jean-François Senault. 1670.
Marie de Rabutin de Sevigné. 1696.
Rich. Simon. 1712.
Vittorio Siri. 1685.
Jacques Sirmond. 1651.

Savans & Illuſtres.

Benoît de Spinoſa. 1677.
Euſt. le Sueur, peintre. 1655.
Michel le Tellier, confeſſeur du roi. 1719.
L. Thomaſſin. 1695.
Seb. le Nain de Tillemont. 1698.
Nic. Toinard. 1707.
Joſ. Pitton de Tournefort. 1708.
René-Joſ. de Tournemine. 1739.
Jean Foi-Vaillant. 1706.
Adrien de Valois. 1692.
Henri de Valois. 1676.
Ant. Varillas. 1696.
Louis le Vau, architecte. 1670.
Fr. Vavaſſeur. 1681.
Cl. Faure de Vaugelas. 1649.
René Aubert de Vertot. 1735.
Vinc. Voiture. 1648.
Jean Warin. 1672.

Antoine, l'archevêché de Rheims, & la charge de grand aumônier de France. Le duc de Saint-Simon ſe démet de la charge de premier écuyer, en faveur de Beringhen. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'égliſe du Val-de-grace, dont François Manſard fut l'architecte.

Le 6. novembre la princeſſe Marie de Gonzague, fille du défunt duc de Mantoue, épouſa, dans la chapelle du Palais royal, Ladiſlas IV. roi de Pologne. Elle ſe remaria depuis à Caſimir, ſucceſſeur de ce prince. C'étoit elle que M. le duc d'Orléans avoit voulu épouſer, & qui ſe conſola enſuite avec Chalais de l'oppoſition que la reine avoit miſe à ce mariage, & de l'inconſtance de Gaſton. La maréchale de Guébriant la conduiſit en Pologne, avec le titre d'ambaſſadrice. On ne doit pas omettre à l'honneur de cette dame, que Ladiſlas, pour témoigner la haute eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, voulut qu'on lui rendit les mêmes honneurs qu'avoit eus l'archiducheſſe d'Inſpruc Claude de Médicis en 1637. lorſqu'elle amena à Varſovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II. premiere femme de Ladiſlas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659. on dit qu'elle devoit être dame d'honneur de Marie-Thereſe. Les rebelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi. La guerre y étoit toujours auſſi vive, mais la bataille de Naerbi donnée le 24. juin, où le chevalier Thomas Fairfaix & Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles I. fut déciſive contre lui.

1646.

En Allemagne, le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entrepriſes faute de ſecours : s'étant joint aux Suédois & aux Heſſois, il forma le ſiége d'Auſbourg, qu'il fut contraint de lever, & ſe vit tout à coup arrêté par le traité de neutralité que la France avoit ſigné avec le duc de Baviere : la jalouſie que la régente commençoit à prendre des Suédois, & l'avantage que l'on trouvoit à ſéparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Chriſtine, reine de Suéde, devenue majeure, envoya en France le comte de la Gardie, qu'elle avoit, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi & elle.

En Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant avec lui le maréchal de la Meilleraie, grand maître de l'artillerie, & les maréchaux de Gramont & de Gaſſion, fit le ſiége de Courtrai, qu'il prit le 28. juin, malgré les inquiétudes que donnoit l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, & les généraux Bec & Lamboi. On comptoit que cette conquête faciliteroit celle de Gand ou d'Anvers que l'on projettoit : mais, ſoit le grand âge du prince d'Orange, ſoit l'oppoſition d'intérêts entre la province de Hollande & celle de Zelande, ſoit la jalouſie des Hollandois, qui méditoient déja de ſe ſéparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues-Saint-Vinox, qu'il prit le premier d'août. Delà il vint aſſiéger Mardik, que les Eſpagnols avoient repris pendant l'hiver : le ſiége fut fort meurtrier & dura dix-ſept jours, parce que Lamboi & Caracéne, campés ſous Dunkerque, rafraîchiſſoient cette place; mais la flotte Hollandoiſe, qui parut, avança le ſiége, & Mardik ſe rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Anguien ſe prépara à la priſe de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville ſe rendit le 7. de ſeptembre, & Dunkerque le 7. octobre. Le jeune roi avoit voyagé pour la premiere fois, & étoit venu le printems juſqu'à Amiens, où s'aſſembloit l'armée.

Il n'y eut rien de conſidérable en Savoie, où les Eſpagnols conſervoient toujours quelques places ; mais le cardinal Mazarin qui vouloit venger les Barberins de l'ingratitude du pape, & qui avoit encore plus à cœur de venger l'injure perſonnelle que lui avoit faite Innocent X. en refuſant un chapeau à ſon frere l'archevêque d'Aix, fit le ſiége d'Orbitello, en Toſcane, qui appartenoit aux Eſpagnols, afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, & le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte Eſpagnole commandée par Pimentel vint au ſecours, & l'amiral de Brezé livra le combat le 14. juin ; il fut ſanglant, les Eſpagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de vingt-ſept ans, & le prince Thomas obligé de lever le ſiége. On ne donne le titre d'*Amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faiſoit les fonctions : car cette charge, ſupprimée en 1627. ne fut recréée qu'en 1669. &

M. de Brezé avoit ſeulement le titre de *Surintendant des mers :* le duc d'Anguien voulut lui ſuccéder en cette charge, mais la reine, pour éluder ſa demande, s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la priſe de Piombino, qui ſe rendit le 8. octobre aux maréchaux de la Meilleraie & du Pleſſis, & par celle de Portolongone, dont ils s'emparerent le 29. du même mois. La priſe de cette derniere place fut plus ſenſible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, & que ne l'étoit celle de Piombino, parce que ſon neveu Ludoviſio en avoit le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape ſuivit bien-tôt ces expéditions, & le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frere du cardinal Mazarin, qui ſe fit appeller cardinal de Sainte Cécile.

Le duc de Modene ſe déclare pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès le 21. novembre, & forcé de lever ſiége de Lérida. Charles I. s'étoit jetté entre les bras des Ecoſſois, les deux chambres de Weſtminſter le déclarerent déchu de tous ſes droits à la couronne. Mort de Henri II. prince de Condé, le 26. décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuſe pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuoient leurs conférences, où ils avoient invité tous les princes & états de l'Empire, ce qui déplaiſoit fort à l'empereur, qui avoit peine à traiter d'égal à égal avec des puiſſances qu'il vouloit accoutumer à le regarder comme leur ſouverain : les Catholiques s'aſſembloient à Munſter, & les Proteſtans à Oſnabruc : on avoit envoyé le duc de Longueville à Munſter en qualité de plénipotentiaire ; les deux autres étoient bien mal enſemble : Servien, grand homme d'état, avoit toute la confiance du cardinal, mais d'Avaux étoit un génie ſuperieur.

Suſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Hollandois, qui finit par le traité de paix ſigné entre ces puiſſances l'année d'après. Antoine Brun, Francomtois, & plénipotentiaire de Philippe IV. ſervit bien ſon maître dans cette occaſion, où Servien ſe laiſſa abuſer. Priſe de Tubinge dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conſéquence du traité de neutralité ſigné avec la Baviere, de repaſſer le Rhin & d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maître de ramener avec lui la cavalerie Allemande, qui ſe donna à Wrangel, général Suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnoit notre armée, ſe rejoignit à l'empereur.

En Flandre, l'archiduc Léopold, frere de l'empereur, inſtruit des diſpoſitions des Hollandois, & qui n'avoit plus à en craindre de diverſion, prit Armentieres le 31. mai, malgré la vigoureuſe réſiſtance de du Pleſſis-Belliere, après quatorze jours de tranchée ouverte, & s'empara enſuite de Comines. Delà, ayant fait le ſiége de Landreci, que la méſintelligence de Gaſſion & de Rantzau empêcha de ſecourir, il s'en rendit maître le 18. juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13. juillet, & Gaſſion reçut la Baſſée à compoſition le 19. ayant appris que l'archiduc marchoit au ſecours. Rantzau prit le fort de Nieudam & de l'Ecluſe, & fut attaqué au retour par le marquis de Caracéne ; l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gaſſion fait le ſiége de Lens, il y fut bleſſé à mort le 28. ſeptembre, & mourut le 2. octobre. Lens fut pris le 3. *& la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine.* Il répondoit à ceux qui lui propoſoient de ſe marier, *qu'il n'eſtimoit pas aſſez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.* Il étoit mal avec le cardinal quand il mourut ; il fut enterré à Charenton. Son gouvernement de Courtrai, où il s'étoit établi une eſpece d'empire, fut donné à Paluau, & le maréchal de Rantzau lui ſuccéda dans le commandement de l'armée. La campagne finit par le ſiége de Dixmude, que les Eſpagnols reprirent le 14. novembre.

En Italie, le connétable de Caſtille reprit Nice de la Paille le 23. mai, mais le duc de Modene qui s'étoit déclaré pour la France, & la révolte des Napolitains, l'empêcherent de rien entreprendre.

Les Napolitains, accablés d'impôts, ſe révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nommé Mazanielle. Cette premiere émeute fut calmée par le duc d'Arcos viceroi de Naples, qui fit aſſaſſiner Mazanielle. Environ deux mois après, Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. étant entré dans la ville pour

y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avoit pris la place de Mazanielle : cependant, plus prudent que Mazanielle, il fut d'avis que l'on ſe mît ſous la protection de la France ; en conſéquence, le duc de Guiſe qui étoit à Rome, où il pourſuivoit la diſſolution de ſon mariage avec la comteſſe de Boſſu, fut invité à venir ſe mettre à la tête des rebelles. Il ſe rendit à Naples, où il fut déclaré généraliſſime. La France ne profita point de cet événement : le duc de Richelieu ſe contenta d'inſulter la flotte Eſpagnole, ſans la pourſuivre, & M. de Guiſe ne reçut ni les vivres, ni l'argent qu'on lui avoit promis.

En Catalogne, le duc d'Anguien, qui s'appella le prince de Condé depuis la mort de ſon pere, arrivée le 26. décembre 1646. fut obligé de lever le ſiége de Lérida le 17. juin. Le parlement d'Ecoſſe livre Charles I. aux Parlementaires. Ce prince ſe ſauve dans l'iſle de Wich, où il ſe croyoit en ſûreté, mais il y trouva une nouvelle priſon. Le roi fut attaqué de la petite vérole le 10. novembre, & en fut dangereuſement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suiſſes, vacante par la mort de Baſſompierre, dont on refuſa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencerent les troubles à l'occaſion du Janſéniſme.

1648.

La paix de Munſter & la guerre de Paris ſeront les deux grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les operations de la guerre. Elle étoit auſſi vive en Allemagne, que ſi la paix n'avoit pas été prête à ſe faire. Le maréchal de Turenne ſe rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel & par Conigſmark, dont il s'étoit ſéparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, & ſe jetta dans la Baviere, pour punir le duc de l'infraction qu'il avoit faite à la neutralité où il s'étoit engagé. Le général Mélander & Montécuculli furent battus à Summerhauſen près Auſbourg le 17. mai ; le duc de Baviere, âgé de ſoixante & dix-huit ans, & qui mourut en 1651. fut contraint de ſe ſauver de ſes états, qui furent ſaccagés ; les Suédois pillerent le 26. juillet le château de Prague & la petite ville, où Conigſmark fit un butin immenſe : les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix ſigné à Munſter le 30. janvier, entre l'Eſpagne & la Hollande, par lequel le roi d'Eſpagne renonce pour lui & ſes ſucceſſeurs à tout droit ſur les Provinces Unies, qu'il reconnut pour états ſouverains & libres.

Cette paix qui privoit la France de l'alliance de la Hollande, malgré les aſſurances qu'avoit données cette république de ne s'en jamais ſéparer, encouragea l'Eſpagne à de nouveaux efforts contre la France affoiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19. mai : le comte de Paluau en avoit diminué la garniſon, pour renforcer l'armée du prince de Condé, qui faiſoit le ſiége d'Ipres, & qu'il prit le 28. ayant ſous lui les maréchaux de Gramont & de Rantzau. Furnes ſe rend à l'archiduc le 3. août, & Lens le 19. du même mois. Le prince de Condé, qui n'avoit pû empêcher la priſe de cette derniere ville, attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, & emporta ſur lui une victoire complette le 20. août : le maréchal de Gramont commandoit l'aîle gauche, & le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut ſuivie du ſiége de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10. ſeptembre, ayant ſous lui le maréchal de Rantzau ; mais les *Barricades* de Paris le rappellerent à la cour, qui avoit beſoin de lui pour l'oppoſer aux Frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortoſe le 10. juillet. La révolte de Naples finit par la priſe du duc de Guiſe, qui étant ſorti de la ville pour aller faire le ſiége de la petite ville de Niſſira, ne put y rentrer, & fut fait priſonnier le 6. avril ; on le conduiſit en Eſpagne, où il reſta priſonnier juſqu'en 1652. Les Eſpagnols craignoient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples, en faiſant valoir les droits qu'il prétendoit avoir ſur cette couronne, par Iolande d'Anjou, ducheſſe de Lorraine, fille de René roi de Sicile : ce fut le prince de Condé, qui ayant paſſé dans le parti des Eſpagnols, obtint d'eux ſa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modene, que le cardinal d'Eſte ſon frere, protecteur de la couronne de France à Rome, avoit gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Pleſſis-Praſlin, les retranchemens du marquis de Caracéne, près Crémone le 30. juin, fut obligé de lever le 6. octobre le ſiége de Crémone, dont

la garniſon étoit rafraîchie inceſſamment par les Eſpagnols.

Traités de Munſter & d'Oſnabruc, ſignés, le premier à Munſter le 24. octobre avec les Catholiques, & le ſecond à Oſnabruc avec les Proteſtans, dès le 6. août précédent. Le roi d'Eſpagne, qui avoit ſigné le ſien dès le 30. janvier avec les Hollandois, ſe réſolut, comme nous l'avons dit, à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munſter furent : qu'il ſeroit créé un huitiéme électorat, en faveur de la ligne Palatine de Baviere, nommée Rodolphine, & qu'au cas que la ligne Guillelmine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitiéme électorat ſeroit ſupprimé ; qu'il ne ſeroit rien fait dans l'empire ſans l'avis & le conſentement d'une aſſemblée libre de tous les états de l'Empire ; que chacun deſdits états jouiroit librement & à perpétuité du droit de faire entr'eux & avec les étrangers des alliances pour leur ſûreté & pour leur conſervation, pourvû qu'elles ne fuſſent pas contre l'empereur & l'Empire ; que par rapport à la France, la ſuprême ſeigneurie ſur les évêchés de Metz, Toul & Verdun, & ſur Moyenvic, lui appartiendroit ; que l'empereur & l'Empire céderoient au roi tous leurs droits ſur Pignerol, ainſi que ſur Briſac, le Landgraviat de la haute & baſſe Alſace, le Sundgaw & la préfecture provinciale des dix villes impériales, ſituées en Alſace ; que le roi auroit droit de tenir une garniſon à Philiſbourg, &c. Il fut encore dit par ce traité, que ceux de la Confeſſion d'Auſbourg qui avoient enlevé les biens des égliſes catholiques, ſeroient maintenus dans leur poſſeſſion, & qu'il ſeroit libre aux autres princes de l'Empire qui déſiroient d'embraſſer la même confeſſion, d'en pratiquer les exercices comme il leur paroîtroit convenable. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité : on remit à diſcuter ſes intérêts lors de la paix avec l'Eſpagne.

Par le traité d'Oſnabruc entre la Suéde & l'Empire, on céda à perpétuité à la couronne de Suéde, toute la Poméranie citérieure, l'iſle de Rugen, Stettin, & quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures de l'Oder, Wiſmar, l'archevéché de Bremen, & l'évéché de Ferden, &c. Ces traités ſont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, & ont été depuis

le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puiſſances. Le pape & les Vénitiens avoient été les médiateurs de cette paix ; Fabio Chigi (depuis Alexandre VII.) pour le pape, & Contarini pour les Vénitiens.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occaſion. On avoit retenu les gages des officiers du parlement ; le peuple accablé par les impôts les excitoit, & entr'autres édits burſaux, l'édit de création de douze charges de maîtres des requêtes, auquel ceux de ce corps avoient formé oppoſition dès le 17. janvier, donna lieu aux premiers mouvemens. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlemens & autres compagnies du royaume, l'un du 13. mai, l'autre du 15. juin. (On peut lire ces événemens dans les mémoires du tems, qui ſont curieux & en grand nombre.) Les préſidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, ſans que cela eût eu de ſuites : le cardinal crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui étoit le 26. août, ſeroit une occaſion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le préſident Potier de Blancmenil & Brouſſel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la reine le dégoût qui lui avoit pris pour ſon oncle au commencement de la régence : le ſecond n'ayant pour tout mérite que ſa pauvreté & beaucoup de hardieſſe, étoit mécontent de la régente qui avoit refuſé une compagnie aux gardes à ſon fils. Cet empriſonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. Le peuple les redemanda ; bien-tôt les chaînes furent tendues dans Paris (c'eſt ce qu'on appelle la journée des *Barricades*) & la reine fut forcée à rendre les priſonniers. Le bien public, comme il arrive preſque toujours dans les révoltes, n'étoit que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontens du gouvernement, qui, ſans oſer attaquer la majeſté royale, s'en prenoient au miniſtre : c'eſt ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*. A la tête des Frondeurs étoient le duc de Beaufort, ſauvé du château de Vincennes, où il étoit priſonnier depuis cinq ans, de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal, la ducheſſe de Longueville, le prince de Marſillac qui l'aimoit, le prince de Conti, le duc de Vendôme, ſon beau-frere le

duc de Nemours, le duc de Bouillon qui étoit l'ame de ce parti, le maréchal de Turenne ſon frere, le maréchal de la Mothe, &c. Du côté de la cour étoient le prince de Condé, le maréchal de Gramont, le duc de Châtillon, &c. & ce qu'il y a de ſurprenant dans toutes ces révolutions, c'eſt qu'en moins de trois années, on vit les intérêts changer totalement : le prince de Conti, chef des rébelles contre le cardinal, épouſer ſa niéce ; le prince de Condé aſſiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi ; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris, enſuite être mis en priſon par ce même cardinal ; enfin, le maréchal de Turenne ſe ſéparer du prince de Condé, & donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottoit entre les deux partis ; & ſuivant ſon caractére, & les intérêts de l'abbé de la Riviere, il en changea plus d'une fois. Chavigni, devenu ſuſpect au cardinal, eſt mis à Vincennes, & puis tranſféré au Havre-de-Grace : le parlement raccommodé avec la cour, par la déclaration du 4. octobre, obtient ſa liberté, mais il ne fut point rétabli, & ne ſurvéquit guéres à ſa diſgrace.

Marguerite de Rohan, fille de Henri duc de Rohan, dont le duché créé en 1603. avoit été éteint par ſa mort en 1638. faute d'hoirs mâles, conformément à la clauſe appoſée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour ſon mari Henri de Chabot & elle, & pour leurs deſcendans mâles ; elles ne furent enregiſtrées qu'en 1652.

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie ſous le nom d'Eſtrées ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie ſous le nom de Gramont ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Comté de Treſmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis baron de Gêvres, ſécretaire d'état. Il deſcendoit de Jacques Potier, conſeiller au parlement, qui eut deux fils, dont l'aîné fut préſident à mortier, & le ſecond fils fut la tige des ducs de Treſmes ; les lettres de pairie ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverſes rencontres entre les troupes reſtées fidéles à Charles I. & les rebelles, Cromwel qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince & les Parlementaires,

caſſe la plus grande partie du parlement, & fait transferer le 28. de ſeptembre Charles I. de l'iſle de Wich au château de Hurts. On eût dit que la contagion de la révolte avoit gagné toute l'Europe : l'Angleterre fait le procès à ſon roi, la fidélité du parlement de Paris ſe trouve ébranlée par les ſéditieux, tandis que les Janiſſaires étrangloient environ dans le même tems le Sultan Ibrahim.

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avoit produit qu'un calme apparent, le parlement s'aſſembla, ſous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi ſe voit réduit par les Frondeurs à ſortir de ſa capitale, dans le même tems que la paix de Munſter faiſoit reſpecter ſa puiſſance dans toute l'Europe. Il ſe retire à Saint-Germain la nuit du 6. janvier, & le 7. M. le prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris. Il prend Charenton le 8. février ; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrede, qui prétendoit être fils du duc de Rohan, avoit été tué quelques jours auparavant ; ſa mort mit fin au procès qu'il avoit intenté à Marguerite de Rohan Chabot. Les troubles s'appaiſent, & les conditions de l'accommodement ſont ſignées le 11. mars, ſans qu'aucun des partis eût ſatisfaction : le parlement demeurant en liberté de s'aſſembler, ce que la cour avoit voulu empêcher, au moins pour le reſte de l'année, & la cour conſervant ſon miniſtre, dont le parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. Il y eut une amniſtie générale, dans laquelle furent compris & nommés tous les hommes conſidérables du parti rebelle, mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris, elle le mena à Compiegne, ſous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie, & ce ne fut que le 18. août que leurs majeſtés rentrerent dans Paris, ayant dans leur caroſſe le prince de Condé & le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avoit rendu des arrêts ſanglans. Cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, ſur tout en Provence & en Guyenne, où les parlemens s'étoient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs, le comte d'Alais & le duc d'Epernon.

Les Eſpagnols profitant des troubles civils de France, reprirent Ipres le 8. mai, & Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troupes Lorraines près de Valenciennes le 10. juin, & taille en piéces huit cens chevaux entre Douai & Saint-Amand le 23. Il avoit inveſti cambrai, dont il fut obligé de lever le ſiége le 3. juillet, & il finit cette campagne par la priſe de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le 25. août, mais il l'abandonna, ne jugeant pas que cette place fût en état d'être conſervée pendant l'hiver.

En Italie, le duc de Modene fit ſon accommodement avec les Eſpagnols, de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas en état de le ſecourir.

En Catalogne, Dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avoit de faire le ſiége de Barcelonne, où Marſin fit entrer garniſon Françoiſe.

Charles I. a la tête tranchée à Witehal le 9. février, dans ſa cinquante-uniéme année. La chambre des pairs fut ſupprimée, le ſerment de fidelité & de ſuprematie aboli, & tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, regna ſous le titre de Protecteur. La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Eſpagne, enſuite par la Suéde, la Hollande, la république de Veniſe, & enfin par la régence de France. Charles II. reconnu en Irlande roi d'Angleterre, par le zéle du marquis d'Ormond, battu & défait, ſe retire en France, près de la reine ſa mere.

1650.

Le prince de Condé, à qui l'état & le cardinal devoient, l'un ſa gloire, & l'autre ſa ſûreté, mettoit ſes ſervices à trop haut prix, & devenoit rebelle à force de prétentions : il s'oppoſoit d'ailleurs au mariage de la niéce du cardinal avec le duc de Mercœur ; il fut réſolu de le faire arrêter, & l'occaſion étoit favorable, par la brouillerie ouverte où ce prince étoit avec les Frondeurs. Il les accuſoit au parlement, & entr'autres le duc de Beaufort & le coadjuteur, d'avoir voulu le faire aſſaſſiner ; & pendant l'inſtruction du procès, les deux partis, qui ſe rendoient au parlement, penſerent en venir

aux mains dans la grande salle. La reine, profitant des circonstances, se réunit aux Frondeurs. La duchesse de Chevreuse gagna le duc d'Orléans, après l'avoir détaché de l'abbé de la Riviere, qui fut disgracié : elle excita sa jalousie contre le prince de Condé, & l'amena au point de lui faire désirer qu'on l'arrêtât. Cela fut exécuté le 18. janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges son neveu, & Miossans lieutenant des gendarmes du roi (c'est le maréchal d'Albret.) Le prince de Condé, le prince de Conti, & le duc de Longueville furent conduits d'abord à Vincennes, ensuite à Marcoussi, puis au Havre-de-Grace, ce qui est étonnant, c'est que le peuple en fit des feux de joie. A cette nouvelle, la duchesse de Longueville se sauva en Normandie, où Marsillac la suivit, M. de Bouillon à Turenne, & M. de Turenne à Stenai. Marsin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne, au milieu de l'armée qu'il commandoit. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le premier février, & mene le roi en Normandie, pour affermir cette province contre les entreprises de Madame de Longueville, qui se sauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne & elle firent leur traité avec les Espagnols. On ôte les sceaux au chancelier Seguier, pour les donner à Châteauneuf, porté par la Fronde.

En Lorraine : Clermont, Stenai & Jametz, qui avoient été remis au prince de Condé, se soumettent au roi : le marquis de la Ferté bat le comte de Ligneville le 9. octobre. Les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conserver la ville de Bourges en Berri, ni la ville de Dijon, & celle de Seurre en Bourgogne : cette derniere se rendit au roi le 21. avril ; & leurs majestés qui s'étoient avancées jusqu'à Dijon, arriverent à Paris le 3. mai. Elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur présence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de surintendant des mers, dont la reine se démet en sa faveur, avec la survivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne, qui avoit pris la qualité de lieutenant général de l'armée du roi, pour la liberté des princes, se joignit à l'archiduc, conformément au traité conclu par Madame de Longueville, & après s'être saisi d'Aubenton & d'Irson, prit le Catelet

le 15. juin. Le maréchal du Pleſſis-Praſlin fait lever le ſiége de Guiſe le premier juillet à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3. d'août, & s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes, mais ils avoient été transferés à Marcouſſi. Monzon ſe rend aux Eſpagnols le 6. novembre, après une vigoureuſe défenſe. Le maréchal du Pleſſis ayant pris Rethel le 13. décembre, le maréchal de Turenne, qui étoit vainement accouru au ſecours, ſe réſout à une bataille, où le maréchal du Pleſſis le battit le 15. décembre : c'eſt la bataille de Rethel. M. de Puyſegur, dans ſes mémoires, ſe donne tout le mérite de cette action.

Le marquiſat de Mortemart érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Baronie de Villemor érigée en duché en faveur du chancelier Seguier & de ſes ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, les lettres ne furent point enregiſtrées.

En Italie, les Eſpagnols reprirent Portolongone le 15. août. En Catalogne ils reprirent Flix ſur la Segre, Tortoſe, Balaguier, & toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecoſſois du parti de Charles II. à Dumbar le 15. ſeptembre. Le malheureux Montroſe, ſujet auſſi fidéle que grand capitaine, ayant été fait priſonnier par les rebelles, fut pendu le 19. mai.

Mort de Deſcartes le 11. février à Stokolm. On a dit de Deſcartes qu'il avoit donné le ton à ſon ſiécle ; on pouvoit ajouter que ſon ſiécle avoit un autre ton qu'il lui a fait perdre, c'eſt celui d'une érudition, dénuée des lumiéres de la Philoſophie ; en ſorte que d'un ſiécle, qui n'étoit que ſavant, il en a fait un ſiécle vraiment éclairé : car c'eſt le jugement que Bayle porte du ſeiziéme & du dix-ſeptiéme ſiécle ; » je crois, dit-il, que le ſeiziéme ſiécle a pro» duit un plus grand nombre de ſavans hommes que le dix-ſeptiéme, » & néanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux » ſiécles ait eu autant de lumiéres que l'autre.... les gens ſont au» jourd'hui moins ſavans & plus habiles. « Hobbes enchérit bien ſur Bayle : ce philoſophe Anglois qui avoit beaucoup plus médité qu'il n'avoit lû, ne faiſoit nul cas de la ſcience, & diſoit aſſez plaiſamment, que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été auſſi ignorant qu'ils le ſont ;

on ſent combien cela eſt outré, mais c'eſt un philoſophe qui reproche à la ſcience le mauvais uſage qu'en faiſoient alors les ſavans, & qui s'éleve contre des hommes qui ne ſavoient raiſonner que par citations & par autorités. A ces deux ſiécles en a ſuccedé un troiſiéme, où loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiſer que dans ſon propre fond, & où l'ambition de ce que l'on appelle *le bel eſprit*, a fait que l'on a abuſé quelquefois du véritable. Prenons garde que le dix-huitiéme ſiécle ne décrie *l'eſprit*, comme le ſeiziéme avoit décrié l'érudition.

1651.

Le cardinal Mazarin s'étoit brouillé trop légerement avec les Frondeurs, dont il croyoit déſormais pouvoir ſe paſſer : il voulut faire un crime à Gaſton, d'avoir traité pendant l'abſence du roi avec un envoyé des Eſpagnols, & c'étoit en effet une grande faute que ce prince avoit commiſe, mais ce n'étoit pas le tems de la relever. Il ſe prenoit auſſi de la conduite de Gaſton au coadjuteur qui avoit remplacé l'abbé de la Riviere dans ſa confiance, & il lui ôta toute eſpérance de la nomination au cardinalat : les Frondeurs de leur côté ſe virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la ducheſſe de Châtillon, dont il étoit amoureux, & qui le força à ſervir M. le Prince ſon rival ; la princeſſe Palatine, amie de confiance de M. le Prince, donnoit de la force à ce parti. Enfin le parlement ſoulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes que la cour ne fut plus en état de refuſer. Il alla plus loin, & ayant intimidé le miniſtre, au point de lui faire prendre le parti de s'abſenter du royaume, il rendit en même tems un arrêt qui le banniſſoit à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire ſortir les princes de priſon, & le cardinal, ſans attendre cet ordre, alla lui-même les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux : mais il en fut mal reçu, & ſe vit réduit à ſe retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans Paris comme en triomphe le 16. février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne invité par une lettre du roi, quitte le ſervice des Eſpagnols & revient à la cour, où il obtient que le contrat d'échange pour Sedan conclu dès l'an 1642. ſeroit enfin ſigné. Il eſt dit

dans ce contrat d'échange, que les terres d'Albret & de Château-Thierri échangées contre la ſouveraineté de Sedan, *paſſeront entre les mains du ſeigneur de Bouillon & de ſes deſcendans mâles & femelles, avec tous les titres & dignités & prééminences anciennes.... pour avoir leur effet du jour de leurs premieres créations.* Ce qui ſe rapportoit à l'an 1556. où ſe fit l'érection du duché d'Albret en faveur du roi & de la reine de Navarre, ce contrat fut enregiſtré au parlement au mois de février 1652. mais ſous la condition que *leſdites pairies d'Albret & Château-Thierri ne pourroient avoir leur effet & rang que du jour du préſent arrêt, & en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit ſeigneur roi.* En effet, M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret & de Château-Thierri au même mois de février 1652. mais comme il mourut avant de les avoir fait enregiſtrer, le duc de Bouillon ſon fils en obtint de nouvelles en 1662. dans leſquelles fut auſſi compris M. de Turenne. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enregiſtre la déclaration que la reine avoit été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conſeil eſt interdite aux étrangers, & même aux cardinaux François. Il rendit auſſi pluſieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de ſe raccommoder avec le prince de Condé, en lui accordant des demandes qui alloient à la priver de toute l'autorité, mais en même tems elle cherche à le rendre ſuſpect aux Frondeurs qui faiſoient toute ſa force, & ſe prépare par là à rompre impunément tous les engagemens qu'elle venoit de prendre avec lui ; la nobleſſe demandoit l'aſſemblée des états généraux, elle perſuade au prince de Condé que cette aſſemblée eſt contre ſes intérêts, & il en détourne l'exécution ; les Frondeurs vouloient le mariage du prince de Conti & de Mademoiſelle de Chevreuſe ; on le fait appercevoir du crédit que ce mariage alloit donner au coadjuteur qui la gouvernoit, & il le rompt avec éclat ; ainſi la cour ſe trouve diviſée en trois partis: celui de la reine, qui avoit pour elle Meſſieurs de Bouillon & de Turenne, &c. celui de M. le Prince, que Meſſieurs de Nemours, de la Rochefoucaud, &c. avoient ſuivi : & celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, Madame de Chevreuſe, &c.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point ſe rendre au lit de juſtice, où le roi déclara ſa majorité le 7. de ſeptembre. Le cardinal qui étoit à Cologne continuoit de gouverner la reine. Le prince de Condé ſe retire dans ſon gouvernement de Guyenne, d'où il ſe prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever le ſiége de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le ſiége de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13. ſeptembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox ſe rend aux Eſpagnols.

En Catalogne, les Eſpagnols reprirent Cervers, & formerent le ſiége de Barcelonne.

Nicolas de Neufville, ſecretaire d'état, ayant obtenu en 1610. des lettres patentes portant création de la ſeigneurie de Villeroi en châtellenie, ſon fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615. pour la faire ériger en marquiſat ; & le maréchal de Villeroi, fils de Charles, & gouverneur de Louis XIV. fut fait duc & pair par lettres du mois de ſeptembre, qui ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie. Georges de Brancas, frere puîné de l'amiral, avoit obtenu en 1627. des lettres d'érection en duché. Il obtient de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie ; mais comme il ne les avoit fait enregiſtrer qu'au parlement d'Aix, ſon arriére petit-fils Louis-Antoine de Brancas, obtint en 1716. des lettres de ſurannation qui furent enregiſtrées au parlement de Paris.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt étoit allé prendre ſur la frontiére, revient trouver le roi à Poitiers, où la cour s'étoit avancée pour obſerver les mécontens de Guyenne : il ramene le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans que la reine avoit regagné puis reperdu, & qui flottoit entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fieſque & de Gaucourt, agens du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal. Gaſton envoie Mademoiſelle à Orléans pour maintenir cette ville dans ſon parti ; les ducs de Nemours & de Beaufort, quoique beau-freres & liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut ſuivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort tua le duc de Nemours.

Le prince de Condé enleve pluſieurs quartiers le 6. avril au maréchal d'Hocquincourt à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne ſauva le reſte de l'armée, & peut-être le roi lui-même, qui étoit à Gien, & que M. le Prince avoit deſſein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne & le maréchal d'Hocquincourt forcerent les fauxbourgs, tuerent plus de mille hommes des meilleures troupes de M. le Prince, & firent pluſieurs priſonniers : on étoit au troiſiéme jour du ſiége d'Etampes, lorſque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de penſée ; on traita avec ce prince, qui conſentit à ſe retirer, moyennant une ſomme d'argent qu'on lui donna. M. le Prince, qui ſe méfioit avec raiſon des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans ſon parti, après une marche auſſi pénible que dangereuſe. De-là, il commença à négocier avec la cour, qui étoit à S. Germain, par l'entremiſe du duc de Rohan, de Chavigni & de Goulas, qui avoient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé ſe réſolut à recommencer la guerre. Il étoit poſté à Saint-Cloud, ayant la riviere devant lui, & M. de Turenne en deçà. Ce poſte lui parut bon, tant qu'il n'eut pas à craindre pour ſes derrieres, mais l'arrivée du maréchal de la Ferté, lui faiſant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poſte de Charenton : & il paſſa la Seine, ayant Paris à ſa droite, & par conſéquent n'ayant rien qui le ſéparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche, que ſe trouvant preſſé par l'armée royale, il n'eut que le tems de ſe jetter dans le fauxbourg Saint-Antoine où ſe donna le 2. juillet le fameux combat de Saint-Antoine ; cette journée, où M. le Prince & M. de Turenne acquirent une égale gloire, alloit être déciſive contre M. le Prince, par le ſecours qu'amena le maréchal de la Ferté, ſi les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'euſſent ſauvé en lui ouvrant leurs portes, à la perſuaſion de Mademoiſelle, qui fit tirer le canon de la Baſtille ſur les troupes du roi. La préſence du prince de Condé réuni au duc d'Orléans, ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monſieur eſt déclaré lieutenant général du royaume. Le roi, qui étoit à Pontoiſe, y transfere le par-

lement, par une déclaration du 6. août, mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal conſent de nouveau à quitter la cour, & ſe retire à Bouillon le 19. août. Les troubles s'appaiſent; le roi fait publier le 21. octobre une amniſtie générale, pour tout ce qui s'étoit paſſé depuis 1648. & rentre dans Paris le même jour: le prince de Condé en étoit ſorti cinq jours auparavant, pour ſe jetter entre les bras des Eſpagnols; Monſieur ſe retire à Blois, Mademoiſelle dans ſes terres, le cardinal de Retz fut mis à Vincennes, & il le méritoit bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il ſe ſauva en 1654. Châteauneuf avoit reçu ordre de ſe retirer dans ſa maiſon de Montrouge. Montrond, qui tenoit pour M. le Prince, ſe rend le premier ſeptembre à Paluau.

Les troubles civils donnerent de grands avantages aux Eſpagnols; ils reprirent Barcelonne contre le maréchal de la Mothe le 13. octobre, après quinze mois de ſiége, par l'infidélité de Marſin, qui avoit quitté l'armée, pour venir joindre M. le Prince. Caſal eſt pris par les Eſpagnols ſur le duc de Savoie, & remis au duc de Mantoue. Gravelines ſe rend le 18. mai aux Eſpagnols, après ſoixante-neuf jours de ſiége, & Dunkerque le 16. ſeptembre, après trente-neuf jours de ſiége, ſoutenu par le comte d'Eſtrades. Rethel ſe rend à M. le Prince le 30. octobre, & il prend Sainte-Menehoud le 14. novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, & il tient au roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3. février. Les tems d'orage étoient paſſés, & on reſpectoit en lui une fortune que tant de traverſes n'avoient pû renverſer. Les princes, les ambaſſadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empreſſa à lui faire ſa cour; il logea au Louvre, & le roi ordonna à cette occaſion, que la porte de la Conférence fût gardée par une compagnie du régiment des gardes. (*Mémoires de Briennes.*)

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande, qui avoit commencé ſur la difficulté du *ſalut*. Les amiraux Blaak & Tromp commandoient les flottes Angloiſe & Hollandoiſe, qui eurent divers avantages l'une con-

tre l'autre. Cromwel substitua dans la suite le général Monk à Blaak.

Les troubles domestiques continuoient encore en France dans quelques provinces, & la guerre avec les Espagnols se faisoit sur les frontieres. Le cardinal envoie du secours au duc de Savoie, pour le conserver dans notre alliance ; le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avoit remis. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23. mars. Bourg en Guyenne se rend au duc de Vendôme le 3. juillet. Bellegarde au duc d'Epernon le 8. Rethel à M. de Turenne le 9. Mouzon le 28. septembre. M. le Prince prend Roye le 7. août. Bordeaux, qui avoit envain imploré le secours de Cromwel, se soumet au roi le 31. juillet. M. de Vendôme fermoit le port contre les secours que l'Espagne auroit pû donner. Le roi exige que les habitans rétablissent le Château-Trompette & celui de Ha, pour tenir la ville en respect. Le comte du Doignon, qui étoit dans le parti de M. le Prince, fut regagné, & remit ses gouvernemens du pays d'Aunix, des isles d'Oleron & de Rhé & de Brouage : il en eut pour récompense une grosse somme d'argent, & fut fait maréchal de France, sous le nom du maréchal Foucault. Rencontre le 23. septembre, entre le maréchal de Grancei & le marquis de Caracéne, proche la Roquette sur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi se rend aux Espagnols le 30. septembre. Sainte-Menehoud défendue par Montal se rend le 26. novembre au maréchal du Plessis-Praslin ; Messieurs de Turenne & de la Ferté couvroient le siége. Le roi y vint : il s'étoit aussi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'assaut sur les Espagnols Virton dans le Luxembourg le 25. février.

Sacre du roi à Rheims le 7. juin, par l'évêque de Soissons, Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevêché de Rheims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise. Le comte d'Harcourt devenu rebelle s'étoit emparé de quelques villes d'Alsace, le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher, la cour s'étoit déja reſſaisie de Philisbourg par surprise. Le maréchal de la Ferté prend Beffort le 23. février, ensuite la petite ville de Tannes, & il avoit commencé le

siége de Brisac, lorsque le comte d'Harcourt fit son accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc & le comte de Fuensaldagne, fit le siége d'Arras, où commandoit le marquis de Montdejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laissé le marquis de Fabert au siége de Stenai, s'avança vers Arras, avec les maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt. D'abord son objet fut de resserrer si fort les ennemis qu'ils ne pussent recevoir de vivres ; mais le comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de maréchal de Luxembourg, & qui étoit dans le parti du prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne se détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit lever le siége, & par cet exploit, rassura la France & le cardinal, dont la fortune dépendoit presque de l'événement de cette journée. Cette grande action se passa le 25. août. La retraite du prince de Condé fut admirée. Il faut remarquer que la prise de cette même ville en 1640. avoit été aussi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du siége le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait sa premiere campagne au siége de Stenai, qu'il prit le 6. août, ayant sous lui le maréchal de Fabert. M. de Turenne prend le Quesnoi le 6. septembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argonne le 24. novembre. Le duc de Guise, sorti des prisons d'Espagne, prend Castellamare dans le golphe de Naples le 15. novembre. Le prince de Conti, qui venoit d'épouser Anne-Marie Martinozzi, niece du cardinal, prit Villefranche le 5. juillet, & Puicerda le 17. octobre.

Charles IV. duc de Lorraine, qui étoit devenu suspect aux Espagnols, parce qu'il avoit de justes sujets de se plaindre d'eux, est arrêté à Bruxelles le 25. février par le comte de Fuensaldagne, & mené prisonnier à Tolède, où il demeura jusqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel signe le 15. avril un traité avec la Hollande, contenant trois articles importans. Le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la souveraineté du pavillon Anglois dans la Manche. Le second, que jamais la république n'éliroit aucun prince de la maison d'Orange pour Stathouder, ni pour amiral : cet article ne fut consenti que par les états de la province de Hollande. Et le

troiſiéme, que les Hollandois abandonneroient abſolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité eſt le ſeul reproche que les Anglois ayent fait à Cromwel; ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre ; cette république n'étoit plus la même depuis la mort de Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, pere du roi Guillaume ; la jalouſie que les Républicains avoient priſe de la maiſon d'Orange, les avoit portés après la mort de Guillaume à faire une réforme conſidérable dans les troupes de terre & de mer, pour abbattre l'autorité du prince qui les commandoit, en ſorte que comptant ſur la durée de la paix, ils s'étoient mis hors d'état de pouvoir ſe défendre ; c'étoit dans ces circonſtances que Cromwel les avoit attaqués, mais des vûes particuliéres changerent ſa politique. Les liaiſons de la maiſon d'Orange avec la maiſon royale d'Angleterre, lui rendoient les princes de cette maiſon auſſi ſuſpects qu'aux Hollandois, par la protection qu'ils auroient pû donner aux Stuarts contre lui ; il ne ſongea donc qu'à les détruire, & en même tems à ſe lier aux Hollandois, pour les rendre irréconciliables avec le fils de Charles I. & préférant ainſi ſon intérêt perſonnel à celui de ſa nation, il donna le tems à la république de Hollande de reconnoître la faute que ſa jalouſie lui avoit fait commettre.

Charles II. pourſuivi par tout par Cromwel, eſt obligé de ſortir de France, & il ſe retire à Cologne.

Chriſtine, reine de Suéde, abdique la couronne le 16. juin, en faveur de Charles Guſtave, duc des deux Ponts, de la branche de Baviere Palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave. Les ſavans qu'elle protégeoit ont eu beau faire, ils n'ont pû empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de ſon caractére & de ſes mœurs. Elle paſſa par la France, où le roi en fit peu de cas, & elle alla mourir à Rome en 1689.

1655.

Le cardinal de Retz, qui avoit ſuccédé à ſon oncle dans l'archevéché de Paris, ne laiſſa pas, quoique priſonnier, d'inquiéter la cour, en voulant gouverner ſon diocèſe par ſes grands-vicaires.

M. de Turenne, après avoir jetté du ſecours dans le Queſnoi,

prend Landreci le 14. juillet, ſecondé du maréchal de la Ferté : la priſe de cette place, ainſi que celle du Queſnoi, en ouvrant les Pays-Bas Eſpagnols, préparoit la route à tous les avantages que la France remporta juſqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18. août, & Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avoit fait toute la campagne, aſſiſta à ce dernier ſiége, où commandoit auſſi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la ducheſſe de Châtillon qui cherchoit à attirer dans le parti de M. le Prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avoit négligé. Ce maréchal remet à ſon fils ſes gouvernemens de Peronne & de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Caſtelnau le 29. août.

Le duc François de Lorraine, frere du duc, paſſe, ainſi que ſon armée, au ſervice du roi.

M. de Modene, qui avoit épouſé Laure Martinozzi, ſœur de la princeſſe de Conti, fait lever aux Eſpagnols le ſiége de Reggio. Le prince Thomas eſt forcé par le marquis de Caracene de lever le ſiége de Pavie.

Le Prince de Conti prend le cap de Quiers le 27. mai, & Caſtillon le 10. juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Eſpagnols le ſiége de Solſonne. Le duc de Vendôme met en fuite le 29. ſeptembre la flotte d'Eſpagne devant Barcelonne. Bordeaux, ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité le 2. novembre avec Cromwel, dont la condition fut que la France abandonneroit entiérement les intérêts de Charles II.

Edit pour l'établiſſement du papier timbré.

Découverte faite à Tournai du tombeau de Childéric : outre l'anneau d'or de ce prince & pluſieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle, faites d'or maſſif, ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la ſuite par nos peintres, devinrent nos fleurs-de-lys, lorſque dans le douziéme ſiécle la France & les autres états de la Chrétienté prirent des armes blaſonnées ; on peut lire la diſſertation de M. Chifflet ſur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avoit donné, fit préſent à Louis XIV. & que l'on garde aujourd'hui à la Bibliothéque du roi.

1656.

Le cardinal reprend les propoſitions de paix qu'il avoit déja faites pluſieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la propoſition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thereſe. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du miniſtére du cardinal, mais Ferdinand III. la demandoit auſſi pour Léopold ſon fils, qui lui ſuccéda à l'empire, & dont la mere étoit la cadette d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. le roi d'Eſpagne, qui n'avoit point alors d'héritier mâle, aimoit bien mieux laiſſer ſa ſucceſſion à un prince de ſa maiſon, qu'à un prince étranger, le rival de la maiſon d'Autriche; d'ailleurs le cardinal ne vouloit point écouter les demandes que l'on faiſoit pour le prince de Condé, ainſi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne & le maréchal de la Ferté font le ſiége de Valenciennes; la digue qui faiſoit la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué & forcé par le prince de Condé & Dom Juan d'Autriche; M. de Turenne fut contraint de lever le ſiége le 16. juillet, ſa retraite fut belle, & il vint ſe camper ſous le Queſnoi; le maréchal de la Ferté fut fait priſonnier. Celui qui commandoit dans Valenciennes ſe nommoit Dom Franciſco de Meneſſes. Le maréchal de Gramont fut bien étonné, lorſqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur, qu'il y trouva, ne fût pas connu de l'amirante de Caſtille, qui n'avoit même jamais oüi parler de la levée du ſiége de Valenciennes. M. le Prince prend Condé le 19. août. Dom Juan leve le ſiége de Saint-Guillain, vaillament défendu par le comte de Schomberg, pour venir au ſecours de la Capelle, que M. de Turenne prit le 27. de ſeptembre.

Le duc de Modene & le duc de Mercœur prennent Valence ſur le Pô, le 16. ſeptembre. Ce dernier étoit venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Bulle d'Alexandre VII. qui condamne les cinq propoſitions de Janſenius, & confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife

envoya le formulaire en 1665. qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 22. mars. M. de Turenne entreprend le ſiége de Cambrai, qu'il inveſtit, & où il n'y avoit de troupes que la mortepaye & quelques cinquante maîtres ; mais M. le prince s'étant jetté dans la place avec dix-huit eſcadrons le premier juin, M. de Turenne leve le ſiége. Le roi obtient le rétabliſſement des Jéſuites à Veniſe.

Mort de l'empereur Ferdinand III. le 2. avril. Le roi envoie à la diette de Francfort le maréchal de Gramont & Lionne, dans le deſſein d'empêcher l'élection de Léopold ſon fils, & s'avance juſqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Baviere ni l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, ne voulurent ſe mettre ſur les rangs, malgré les inſinuations de la France ; mais l'élection ne fut pas ſans difficulté, & Léopold ne fut nommé que le 18. juillet de l'année d'après.

Le marquis de Saint-Abre fait lever le ſiége d'Urgel aux Eſpagnols le 13. mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmedi le 6. août, aſſiégé par le maréchal de la Ferté : M. de Turenne couvroit le ſiége. Le prince de Conti & le duc de Modene levent le ſiége d'Alexandrie de la Paille le 18. août. M. de Turenne prend Saint-Venant le 27. & fait lever le ſiége d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3. octobre, & remet cette place aux Anglois, ainſi qu'on en étoit convenu avec les ambaſſadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel que l'on devoit aſſaſſiner ſur le chemin de Hamptoncourt. Les Eſpagnols s'emparent d'Heſdin, par la trahiſon de la Riviere, lieutenant de roi.

Les Etats généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venoient d'achever de les chaſſer du Breſil. Etabliſſement de l'Hôpital général à Paris. Mort de la ducheſſe Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris : on l'enterre à Saint Paul. Elle avoit obtenu de la cour de Rome un jugement, qui avoit déclaré ſon mariage bon & valable avec le duc Charles IV. ſans qu'il fût fait mention de la princeſſe Cantecroix, que ce prince avoit épouſée depuis ſon mariage avec Nicole ; il avoit ceſſé de pourſuivre la diſſolution de ſon premier mariage, parce qu'il étoit mécontent de la princeſſe Cantecroix, qui avoit eu, diſoit-on, quelques avantures, & parce qu'il

fut touché des ſoins que la ducheſſe Nicole ſe donnoit pour ſa liberté : il lui avoit même remis toute ſon autorité dès l'an 1655.

La Reine Chriſtine fait aſſaſſiner Monaldeſchi ſon grand écuyer le 10. novembre, dans la galerie de Cerfs à Fontainebleau.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 14. juin, contre le prince de Condé & Dom Juan, qui étoient accourus pour ſecourir Dunkerque : cette ville, bloquée par mer par les Anglois, ſe rendit le 23. juin ; le roi y entra le 26. & fit remettre la place aux Anglois, ſuivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille, que le grand Condé dit au jeune duc de Gloceſter : *N'avez-vous jamais vû perdre une bataille ? Eh bien, vous l'allez voir.* M. de Turenne, pourſuivant ſes conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2. juillet, Furnes le 3. Dixmude le 7. (Buſſi dit le 3.) Oudenarde le 9. ſeptembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19. prend Ipres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30. août.

Le roi étoit tombé malade à Calais, & avoit couru grand riſque de la vie : un médecin d'Abbeville, nommé du Sauſoi, qui fut appellé, eut grande conteſtation avec Vallot, premier médecin, & guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue appellée la Ligue du Rhin, qui fut ſignée avec le roi entre pluſieurs électeurs & princes de l'Empire, après l'élection de l'empereur, en préſence du maréchal de Gramont & de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne : les électeurs font ſigner au nouvel empereur une capitulation, par laquelle, entr'autres engagemens, il s'oblige à ne donner aucun ſecours, directement ni indirectement, aux ennemis de la France, ſoit comme empereur, ſoit comme archiduc d'Autriche, ſe ſoumettant à tout ce qui a été reglé à Munſter.

En Italie, le duc de Modene avoit pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'étoit déclaré pour les Eſpagnols, malgré tout ce qu'il devoit à la France : on lui accorde la neutralité qu'il demandoit. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21. juillet, Mortare ſe rend le 25. août au duc de Modene & au duc

de Navailles. Mort du duc de Modene le 14. octobre.

La ducheſſe de Savoie, ſœur de Louis XIII. profite des propoſitions que l'Eſpagne lui faiſoit, pour ménager le mariage de la princeſſe Marguerite ſa fille avec le roi, à qui l'Eſpagne ne vouloit point donner l'infante. Le cardinal Mazarin de ſon côté fortifia les eſpérances de la ducheſſe de Savoie, pour donner de la jalouſie à l'Eſpagne ; & en effet, le roi ſe rendit à Lyon, où il arriva le 28. novembre, pour y voir la princeſſe Marguerite, que la ducheſſe de Savoie y amena avec le duc ſon fils. Cette ruſe du cardinal lui réuſſit, & Pimentel arriva ſur le champ, pour faire des propoſitions de mariage de la part de l'Eſpagne. La reine n'en fit point un ſecret à la ducheſſe de Savoie, qu'elle renvoya, avec la promeſſe, ſi le mariage de l'infante manquoit, de conclure celui de la princeſſe ſa fille. Marguerite épouſa depuis Rainuce Farneſe II. duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajos, & Dom Louis de Haro eſt contraint de lever le ſiége d'Elvas, où il fut défait à la journée de Villavicioſa par les Portugais, qui le forcerent dans ſes lignes, ſecondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel le 13. ſeptembre, âgé de cinquante-cinq ans, qui ne jouit que neuf ans de la ſuprême puiſſance ; ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir ſon roi, en renverſant toutes les loix de ſon pays ! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre. Son fils Richard, homme de peu de mérite, lui ſuccéda dans le Protectorat, mais il abdiqua quelques mois après, & vécut encore plus de cinquante ans en ſimple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, & Charles II. remonta ſur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7. novembre, entre le roi de France & le roi d'Eſpagne, par le cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puiſſances, dans l'iſle des Faiſans, ſur la riviere de Bidaſſoa, après vingt-quatre conférences, dont la premiere avoit commencé le 13. août ; en ſorte qu'en moins de trois mois, deux hommes ſeuls parvinrent à faire une paix que tous les miniſtres de l'Europe n'avoient pû conclure à Munſter en bien des années, & ſi encore le cardinal Mazarin diſoit que ce traité auroit

été plûtôt terminé, ſans les longueurs qu'y apporta Dom Louis, qui n'étoit pas inſtruit à fond des affaires étrangeres. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles. Les principaux ſont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thereſe, qui eut une dot de cinq cens mille écus, ſous la condition de la renonciation à la ſucceſſion d'Eſpagne, condition qui fut dès-lors reconnue inutile par Dom Louis de Haro & par Philippe IV. lui-même, qui dit, *Eſto es una patarata.* Le rétabliſſement de M. le Prince fit grande difficulté, & le cardinal Mazarin ne le paſſa que par l'inſinuation que lui fit Dom Louis, que ſi le roi n'y conſentoit pas, l'Eſpagne procureroit au prince de Condé des établiſſemens dans les Pays-Bas, qui auroient donné bien de l'embarras ; le cardinal en tira encore un autre avantage, ce fut la ville d'Avennes pour la France, & la reſtitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce miniſtre promettoit par un autre article, de ne point donner de ſecours au roi de Portugal, ce qui ne fut pas trop bien exécuté : on convint auſſi de la liberté & du rétabliſſement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part & d'autre. Le roi ne garda du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Rouſſillon & le Conflans. Du côté des Pays-Bas le roi gagna beaucoup, le roi d'Eſpagne renonça à ſes prétentions ſur l'Alſace, & céda la plûs grande partie de l'Artois : Charles II. s'étoit tranſporté à Fontarabie, eſpérant pouvoir engager les deux puiſſances à concourir à ſon rétabliſſement : mais l'ombre de Cromwel épouvantoit encore ; le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, & il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'aviſa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité & le cardinal en ridicule. Mais ſi S. Evremond a été un bel eſprit, comme on l'a prétendu, il étoit mauvais politique, de l'aveu de tout le monde. Cette lettre cauſa ſa diſgrace, & l'obligea de ſe retirer en Angleterre où il mourut. S'il eût été mieux inſtruit, il auroit ſû que le mariage du roi avec l'infante n'étoit pas l'ouvrage d'un jour ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réfléxions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'eſt pas une chimere pour les hommes vraiment politiques. Cet habile miniſtre dès l'an 1645. c'eſt-à-dire quatorze ans auparavant, méditoit cette alliance, non ſeulement pour faire céder

alors au roi ce qu'il obtint par la paix de Munſter, mais pout lui acquérir des droits bien plus importans encore, tels que ceux de la ſucceſſion à la couronne d'Eſpagne, c'eſt ainſi qu'il s'en expliqua dans ſes lettres aux miniſtres du roi à Munſter : » Si le roi très-» chrétien pouvoit avoir les Pays-Bas & la Franche-Comté en dot » en épouſant l'infante d'Eſpagne, alors nous aurions tout le ſolide, » car nous pourrions aſpirer à la ſucceſſion d'Eſpagne, quelque re-» nonciation que l'on fît faire à l'infante, & ce ne ſeroit pas une » attente fort éloignée, puiſqu'il n'y a que la vie du prince ſon » frere qui l'en pût exclure. « N'étoit-ce pas là lire dans l'avenir ?

Synode national tenu à Loudun par les Proteſtans, ils en tenoient un tous les trois ans, & le roi leur donnoit pour cela ſeize mille francs : lorſque trois ans après ils voulurent ſe raſſembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devoient ſe contenter de leurs Synodes provinciaux, & en effet il n'y a pas eu de Synode national depuis celui de Loudun.

Charles Guſtave eſt forcé, après bien des déſavantages, à faire ſa paix avec les Hollandois, qui l'obligerent encore à ſe reconcilier avec le roi de Dannemarc ; il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaſton à Blois le 2. février, âgé de cinquante-deux ans : il avoit eu de ſon premier mariage avec la ducheſſe de Montpenſier, une fille appellée *Mademoiſelle*, celle qui manqua tant de mariages, & dont nous avons des Mémoires. Il eut de ſa ſeconde femme Marguerite de Lorraine, ſœur de Charles IV. trois princeſſes qui furent mariées, la premiere à Coſme III. grand duc de Toſcane, la deuxiéme à Louis-Joſeph duc de Guiſe, & la troiſiéme à Charles-Emanuel II. duc de Savoie. Ce prince *entra*, diſoit le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de réſiſter à ceux qui l'y entraînoient, & il en ſortit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les ſoutenir.* M. de Chavigni écrivoit au cardinal de Richelieu, que la peur étoit un excellent orateur, pour perſuader à ce prince ce qu'on vouloit de lui ; » en effet, dit Montreſor, » Gaſton n'avoit de crainte que pour ſa perſonne, c'eſt la ſeule qu'il

» m'a paru qu'il ait eue tout le tems que je l'ai ſervi, ne lui en ayant » jamais vû pour aucun des ſiens, en quelques périls qu'ils fuſſent » expoſés pour lui. « En attendant que le roi d'Eſpagne amenât l'Infante ſur la frontiere, le roi paſſa par la Provence, & fit conſtruire une citadelle à Marſeille, pour punir la ville de ſa déſobéiſſance au duc de Mercœur ſon gouverneur. Le roi fit auſſi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara ſur le jeune prince d'Orange, alors mineur, & qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimégue.

M. de Turenne fut fait maréchal général le 6. avril, pour le diſtinguer des autres maréchaux de France; le maréchal de Biron & M. de Leſdiguieres avoient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir.

Le roi Charles II. eſt rétabli ſur le trône d'Angleterre par les ſoins du général Monk, il fit ſon entrée à Londres le 8. juin. En paſſant par la Hollande il avoit fait révoquer la déclaration que Cromwel avoit fait rendre contre le prince d'Orange : on ſait tous les dangers qu'avoit courus ce prince pourſuivi par Cromwel, rien n'a l'air plus romaneſque, ſur tout le chêne célébre qui lui ſervit de retraite. Un aſtronome d'Oxford, nommé Halley, a immortaliſé ce chêne en donnant ſon nom à une conſtellation qu'il appella le *Chêne royal;* elle étoit compoſée de pluſieurs étoiles que cet aſtronome avoit obſervées dans l'hémiſphere auſtral, & qui, par leur poſition, avoient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II. fonda par lettres patentes la Société royale de Londres, les ouvrages qu'elle donne au public ſe nomment *Tranſactions philoſophiques.*

Le roi épouſe l'Infante à Saint Jean-de-Luz le 9. juin. Leurs majeſtés firent leur entrée dans Paris le 26. août, dans le plus grand appareil & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vûe. Ce fut à cette occaſion que fut bâtie la porte Saint-Antoine.

Traité d'Oliva ſigné le 23. mai, entre Charles IX. roi de Suéde, qui n'avoit alors que quatre ans, & la Pologne. Caſimir renonce enfin à ſes juſtes prétentions ſur la Suéde, qui abandonna ce qui lui reſtoit de ſes conquêtes ſur la Pologne. Le royaume de Dannemarc déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric.

Le roi envoie du ſecours en Candie aux Vénitiens.

Evenemens remarquables ſous Louis XIV.

1661.

Traité conclu à Vincennes le dernier février, neuf jours avant la mort du cardinal, entre le cardinal Mazarin au nom du roi, & le duc Charles de Lorraine. Ce traité étoit un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées ; il y fut arrêté que les fortifications de Nanci ſeroient démolies : que le roi retiendroit Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai & Jametz : que le duc rentreroit dans le duché de Bar, dont il feroit hommage, à la réſerve de Sirk & de quelques autres villages : que le roi ſeroit mis en poſſeſſion de Sarbourg & de Phalſbourg, & qu'il ſeroit maître des poſtes néceſſaires pour conſerver une communication libre de Metz en Alſace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9. mars, âgé de cinquante-neuf ans, il laiſſa pour héritier de ſon nom & de ſes biens, le marquis de la Meilleraie, qui épouſa Hortenſe Mancini, ſa niéce, & prit le titre de duc de Mazarin. Il laiſſa quatre autres niéces Mancini, & un neveu du même nom. Ce dernier fut duc de Nevers. Olimpe Mancini épouſa le comte de Soiſſons, & fut ſurintendante de la maiſon de la reine, elle a été la mere du prince Eugêne : Laure Mancini épouſa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal : Marie, celle que le roi avoit aimée, épouſa le connétable Colonne, & Marie-Anne le duc de Bouillon ; nous avons vû les mariages de ſes deux autres niéces, qui ſe nommoient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin, ayant acquis le duché de Nivernois, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fuſſent enregiſtrées ; que ſon neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676. ſur leſquelles il y eut des lettres de ſurannation en 1692. qu'il mourut en 1707. ſans les avoir fait enregiſtrer ; & qu'enfin le duc de Nevers ſon fils a obtenu en 1720. non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le pere Simplicien, mais la confirmation des lettres patentes de 1676. ſur leſquelles il y avoit eu un *ſoit montré*, qui empêchoit la ſurannation. A la vérité ce *ſoit montré* s'étoit égaré, mais on en retrouva la minute

dans le bureau de M. de la Vrilliere, & ç'avoit été par ignorance de ce fait, que le pere de M. le duc de Nevers avoit pris en 1692. des lettres de ſurannation, dont il n'avoit pas beſoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant ſon rang au parlement que du jour de ſa réception, conformément à la diſpoſition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin étoit auſſi doux que le cardinal de Richelieu étoit violent: un de ſes plus grands talens fut de bien connoître les hommes. Le caractere de ſa politique étoit plûtôt la fineſſe & la patience que la force: oppoſé à Dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avoit été au duc d'Olivatès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de gré ce que ſon prédéceſſeur lui avoit enlevé par la guerre, il ſçut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Eſpagne fit voir alors, & après lui avoir donné le tems de s'épuiſer, il l'amena enfin à la concluſion de ce célebre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes & vainement conteſtés ſur une des plus puiſſantes monarchies de l'Univers. Ce miniſtre penſoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, & ſon eſprit lui fourniſſoit le courage conforme aux circonſtances: hardi à Caſal, tranquille & agiſſant dans ſa retraite à Cologne, entreprenant lorſqu'il fallut faire arrêter les princes, mais inſenſible aux plaiſanteries de *la Fronde*, mépriſant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace, comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque choſe de plus grand, de plus vaſte & de moins concerté, & dans le cardinal Mazarin, plus d'adreſſe, plus de meſure & moins d'écarts; on haïſſoit l'un, & on ſe moquoit de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'état.

Il n'y avoit encore de bibliothéque publique dans l'Univerſité que celle de Saint-Victor, qui fut ouverte dès 1652. lorſque le cardinal Mazarin donna la ſienne au collége de ſon nom.

Dom Louis de Haro ſuivit de près le cardinal Mazarin, & il mourut le 17. novembre ſuivant.

Monſieur épouſe le premier avril Henriette d'Angleterre, ſœur de Charles II.

Le roi fait arrêter à Nantes le cinq ſeptembre M. Fouquet,

ſurintendant des finances, qui s'étoit défait fort imprudemment, quelque tems auparavant, de ſa charge de procureur général du parlement de Paris. De tant d'amis de ſa fortune, Peliſſon fut preſque le ſeul qui lui reſta fidéle. Il fut condamné par des commiſſaires le 20. décembre 1664. à un banniſſement perpétuel, qui, par des conſidérations d'état, fut changé en une priſon pareillement perpétuelle: ce fut dans la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé, & il y mourut en 1680. François Fouquet ſon pere, maître des requêtes, fut le ſeul juge du maréchal de Marillac qui n'opina point à la mort: le cardinal de Richelieu, loin de lui en ſavoir mauvais gré, fut touché de ſa probité & de ſon courage; M. d'Ormeſſon ſe fit le même honneur dans le procès de M. Fouquet ſon fils. M. Colbert ami de Madame de Chevreuſe, qui lui ſervit beaucoup à déterminer la reine mere à abandonner M. Fouquet, ſuccéda au ſurintendant dans la ſeule qualité de controlleur général, & la charge de ſurintendant fut ſupprimée. Il acheta auſſi la charge de ſecretaire d'état de la maiſon du roi de M. Dupleſſis Guenegaud, qui ayant été compris dans la chambre de juſtice alors établie contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de ſon bien, & obligé de vendre ſa charge: cette fortune de M. Colbert n'étoit pas l'affaire d'un jour, & l'on doit compter parmi les ſervices du cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé ſur la fin de ſa vie la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle ſe trouva toute établie quand le cardinal mourut. Le Tellier & Lionne partagerent avec lui la confiance du roi: ce dernier, neveu de M. Servien, & qui avoit été connu du cardinal Mazarin lorſqu'il négocioit à Parme pour le roi, n'avoit point de charge alors, mais il étoit miniſtre d'état, & avoit la commiſſion de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert; il avoit de plus tout le ſecret & le détail des affaires étrangéres, dont M. de Brienne ne faiſoit que ſigner les expéditions, & il mourut ſecretaire d'état en 1671.

Ici commence un regne nouveau ſous le même prince. Louis XIV. prouva bien par l'attention ſuivie qu'il donna à ſes affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté ſeule de ſon cœur l'avoit empêché de les retirer de ſes mains, pour ne pas mortifier un miniſtre à qui il croyoit avoir de grandes obligations.

Le baron de Batteville, ambaſſadeur d'Eſpagne, par une prétention chimérique ſur la préſéance, inſulte à Londres le 10. octobre le comte d'Eſtrades, ambaſſadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé ambaſſadeur extraordinaire de Suéde; la réparation fut égale à l'offenſe: Batteville qui avoit déja laiſſé voir ſes mauvaiſes diſpoſitions à l'égard de la France, lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrénées, fut révoqué de ſon emploi, & le 24. mars de l'année ſuivante, le marquis de la Fuentes, ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, fit en préſence de tous les miniſtres étrangers, une déclaration au roi, par laquelle il aſſure ſa majeſté *que le roi ſon maître a envoyé ſes ordres à tous ſes ambaſſadeurs & miniſtres, afin qu'ils s'abſtiennent & ne concourent point avec les ambaſſadeurs & miniſtres de ſa majeſté:* cette déclaration faite, le roi dit, adreſſant la parole aux miniſtres étrangers, *vous avez oüi la déclaration que l'ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils ſachent que le roi Catholique a donné ordre à tous ſes ambaſſadeurs de céder le rang aux miens en toute occaſion.* (Traités de Leonard.) en conſéquence en l'année 1669. la Fuentes s'étant trouvé à Veniſe dans l'égliſe des Jeſuites avec l'ambaſſadeur de France, il prit la place au-deſſous de lui: ce fut à l'occaſion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambaſſadeur de Hollande, qui étoit à Paris, dit, » Je ſavois bien que les princes Catholiques envoyoient des ambaſ» ſades d'obédience au pape, mais je n'avois pas encore vû qu'un » prince en envoyât à un autre prince. « M. de Brienne dans ſes mémoires ſoupçonne Charles II. roi d'Angleterre de n'avoir pas empêché, comme il l'auroit pû, l'inſulte du baron de Batteville, croyant que dans la vûe qu'il avoit d'épouſer l'infante de Portugal, il étoit de ſon intérêt que la France & l'Eſpagne ſe brouillaſſent.

Naiſſance de Monſieur le Dauphin (Monſeigneur) à Fontainebleau le premier novembre. Il eut pour gouverneur M. le duc de Montauſier, pour précepteur M. Boſſuet, évêque de Meaux, dont la Bruyere a dit, *parlons d'avance le langage de la poſtérité, un Pere de l'Egliſe*, & pour lecteur M. de Cordemoi, le célébre hiſtoriographe. Paix conclue à la Haye, entre le Portugal & la Hollande, qui renonce à ſes prétentions ſur le Bréſil. Chambre de juſtice établie le 28. décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour ſe reſſent

de la galanterie du ſouverain. Lulli eſt fait ſurintendant de la muſique. La charge de Colonel général de l'infanterie eſt ſupprimée à la mort du duc d'Epernon : en conſéquence, les meſtres de camp des régimens d'infanterie prennent la qualité de colonels : le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de ſon pere. Le maréchal de Gramont prend le titre de colonel des gardes, ſuivant l'ordonnance du 28. juillet.

Les Hollandois s'étoient emparés du Bréſil & des établiſſemens des Portugais aux Indes orientales, pendant que le Portugal étoit ſous la domination de l'Eſpagne ; lors de la révolution de 1640. le nouveau roi de Portugal rechercha l'amitié des Hollandois, qui, malgré les traités, continuerent ſourdement à lui faire la guerre. La cour de Liſbonne ſongea alors ſérieuſement à ſa défenſe, & reprit le Breſil en 1657. cette guerre finit par le traité conclu à la Haye le 6. août de cette année.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre. Le maréchal Fabert refuſa l'honneur d'y être compris, en diſant qu'il ne vouloit point faire de fauſſes preuves de nobleſſe : il eſt vrai qu'il étoit fils d'un libraire de Metz : c'étoit à lui que le cardinal Mazarin propoſoit de lui ſervir d'eſpion dans l'armée, Fabert lui répondit, » Un grand miniſtre » comme vous doit avoir toutes ſortes de gens à ſon ſervice : les » uns doivent le ſervir par leurs bras, les autres par les rapports » qu'ils lui font : trouvez bon que je ſois dans la claſſe des premiers. « Traité de Montmartre du 6. février, par lequel Charles IV. duc de Lorraine, fait le roi héritier de ſes états, & promet, pour ſûreté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marſal, à condition que tous les héritiers du duc Charles ſeroient déclarés princes du ſang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec clauſe qu'il n'auroit lieu que quand tous ceux qui y avoient intérêt y auroient ſigné ; cette clauſe fit que le traité fut ſans exécution. Qui auroit dit à Charles IV. que le don qu'il faiſoit alors de la Lorraine ſous des conditions illuſoires, ſe réaliſeroit ſous Louis XV. qui en deviendroit un jour le ſouverain par le conſentement de toute l'Europe ?

Evenemens remarquables sous Louis XIV.

Le roi fait un nouveau traité de ligue défensive avec la Hollande, pour se préparer aux desseins qu'il avoit sur les Pays-Bas Espagnols. Le duc de Créqui, ambassadeur du roi, est insulté à Rome le 20. août par les Corses, soldatesque dont la fonction principale est d'accompagner les Sbires aux exécutions de la justice : le pape refuse de lui en faire satisfaction. Le roi fait sortir le nonce des terres de France, se saisit d'Avignon l'année d'après, & se prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII. est forcé d'implorer sa clémence : & en conséquence du traité signé à Pise en 1664. le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuse au roi, les coupables furent punis, les Corses bannis à perpétuité de l'état Ecclésiastique, & il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inscription qui contenoit les articles de la satisfaction. Cette pyramide dura tout le tems du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667. lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avoit été rendu à Alexandre VII. aussi-tôt qu'il eut exécuté le traité de Pise. Le roi se saisit de cette même ville sous le pape Innocent XI. & la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Estrades négocie la restitution de Dunkerque, avec le roi d'Angleterre Charles II. elle fut enfin rendue à la France, moyennant cinq millions : on en prit possession le 27. novembre, & le roi y fit son entrée le 2. décembre. Par le même traité, Mardik, & tous les postes que les Anglois occupoient sur les côtes de Flandre, furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, & s'en prit à Clarendon qui y avoit eu grande part, & qui auroit couru risque de la vie s'il ne s'étoit sauvé.

Le roi donne un carousel superbe le 5. juin dans la place qui est devant les Thuilleries, & qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande.

La cour quitte Paris, & va s'établir à Saint-Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, & envoie le maréchal de la Ferté investir Marsal, soit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'étoit plus question, soit pour s'assurer du duc

Charles, dont l'inconſtance n'étoit que trop connue. Ce prince ſigna un traité à Noméni, le premier ſeptembre, par lequel Marſal fut remiſe entre les mains du roi, & le reſte des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avoit pas ceſſé depuis la paix des Pyrénées, de repréſenter au roi combien il étoit utile de ſoutenir le Portugal contre l'Eſpagne; on continue d'y envoyer de l'argent, & on fait marcher des troupes qui ſervirent ſous le comte de Schomberg, ſans que la France parût y prendre part. Alliance renouvellée à Paris avec les Suiſſes le 28. novembre. Etabliſſement de l'académie des Inſcriptions & Belles-lettres, ainſi que de celles de Peinture & de Sculpture.

Lettre qui ſert autant à la gloire du roi & de M. Colbert qu'à celle d'Iſaac Voſſius.

Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime & un gage de ſa protection: chacun ſait que vous ſuivez dignement l'exemple du fameux Voſſius votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illuſtre par ſes écrits, vous en conſervez la gloire par les vôtres: ces choſes étant connues de ſa majeſté, elle ſe porte avec plaiſir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire ſavoir, que je puis me ſervir de cette occaſion, pour vous aſſurer que je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-affectionné ſerviteur, Colbert. *A Paris ce 21. juin 1663.*

Il y eut pluſieurs gratifications pareilles accordées à differens ſavans de l'Europe.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, ſeigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour ſon fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortenſe Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, ſous le nom de Mazarin. Le pere & le fils furent reçus le même jour, le pere dans celle de la Meilleraie, & le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de Saint-Aignan, après avoir paſſé dans la maiſon

de Beauvilliers en 1496. par mariage, eſt érigée en duché-pairie, en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquiſat de Coiſlin érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz arrivée en 1733.

L'enregiſtrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de juſtice, en même tems que l'enregiſtrement de celles accordées en 1648. y fut fait auſſi, l'effet de ces dernieres étant demeuré ſuſpendu par la difficulté que le parlement avoit faite juſques-là de les enregiſtrer, parce qu'elles avoient été données en minorité.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmontier, d'Antin, & Flamarens.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corſaires y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22. juillet, après les avoir battus, mais faute d'avoir aſſez fortifié cette place, les Maures la reprirent le 30. octobre. Combat de Saint-Godart le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemands, que commandoit Montecuculli, ſecondé par ſix mille François, & par le prince Charles Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni qui commandoit les François ne ſe trouva pas à la bataille, où la Feuillade ſe diſtingua. Malgré cette victoire l'empereur conſentit à une tréve de vingt ans avec Mahomet IV. conclue le 17. ſeptembre à Themeſwar, pour ſe mettre en état de s'oppoſer aux prétentions de la France. Entrepriſe du canal de Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680.

La poſſeſſion de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conſeiller au parlement de Paris, donna la naiſſance au Journal des ſavans, modéle de tous les Journaux litteraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Obſervatoire de Paris. Bataille de Villaviciosa le 17. juin, où les Portugais furent vainqueurs

des Eſpagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois ſur mer les corſaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre & la Hollande entrent en guerre. Le duc d'Yorck & le prince Robert battirent le 13. juin l'amiral Obdam, qui fut tué dans le combat; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du penſionnaire de With qui cherchoit à le perdre, le forcerent à accepter un combat, dont il prévoyoit l'événement. Le vice-amiral Tromp ſauva le reſte de la flotte. On diſoit alors que les Anglois n'avoient pas ſu profiter de leur victoire. L'évêque de Munſter, excité par les Anglois, & plus encore par ſon génie belliqueux, prit parti contre les Hollandois: Louis XIV. leur donna du ſecours en conſéquence du traité de 1662. & fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV. roi d'Eſpagne le 17. ſeptembre.

Grands jours tenus en Auvergne contre les ſeigneurs & les juges, qui accabloient les vaſſaux & les juſticiables. Etabliſſement des compagnies des Indes occidentales, de diverſes manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapiſſeries, &c. On commence à élever la façade du Louvre.

On avoit voulu faire rendre en 1662. une lettre à la jeune reine écrite en Eſpagnol, par laquelle on cherchoit à lui donner de l'inquiétude ſur le compte du roi, dans la vûe de nuire à une perſonne que le roi honoroit de ſa bienveillance: les auteurs de cette intrigue furent reconnus: le roi pardonna à Madame, le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en priſon, où il demeura long-tems, & la comteſſe de Soiſſons fut envoyée dans le gouvernement de Champagne qu'avoit ſon mari. De Vardes étoit le plus coupable de tous, non ſeulement il avoit compoſé la lettre que le comte de Guiche avoit traduite en Eſpagnol, mais il en avoit jetté le ſoupçon ſur la maréchale de Navailles, dame d'honneur de la reine: cette calomnie fit perdre au mari & à la femme leurs emplois. Le maréchal fut forcé de vendre ſa charge de lieutenant des chevaux-legers au duc de Chaulnes pour cinq cens mille francs, & ſon gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cens mille francs. La maréchale fut auſſi obligée de ſe défaire de ſa charge de dame d'honneur en faveur de Madame de Montauſier pour

cent cinquante mille livres. C'étoient les plus honnêtes gens de la cour.

Le marquisat d'Isles érigé en duché-pairie, sous le nom d'Aumont.

Bussi est mis à la Bastille pour ses *Amours des Gaules*. Le lieutenant criminel Tardieu & sa femme sont assassinés dans leur maison par deux voleurs.

Etablissement de l'Université de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de soixante & quatre ans, le 20. janvier: elle étoit fille de Philippe III. sœur de Philippe IV. femme de Louis XIII. & mere de Louis XIV. Mort d'Armand, prince de Conti.

Revûes à Compiegne, pour préparer les troupes aux expéditions de l'année suivante. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles sanglantes données entre les Anglois & les Hollandois, l'une qui commença le 11. juin, & dura quatre jours, les Hollandois y eurent l'avantage: l'autre le 4. août, où les Hollandois furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant sous le nom de général Monk, & le prince Robert (de la maison Palatine, fils de Frédéric roi de Bohême) commandoient la flotte Angloise, & Ruyter & Corneille Tromp celle des Hollandois. Le roi avoit déclaré la guerre aux Anglois en faveur des Hollandois, la mésintelligence entre les amiraux de ces derniers, soutenus chacun par un parti dans la république, fit grand tort aux Hollandois. Ruyter étoit appuyé par le pensionnaire de With, & Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la suite comment ces deux factions penserent perdre la république, & comme il en coûta la vie au Pensionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort n'avoit pû joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munster, fait sa paix avec la Hollande.

Les François battent les Anglois le 20. avril, & les chassent de l'isle de Saint-Christophe.

La guerre est déclarée entre l'Angleterre & le Dannemarc. Embrasement de la ville de Londres le 13. septembre, il dura quatre jours. Premier établissement de l'académie des Sciences.

Evenemens remarquables ſous Louis XIV.

1667.

Cette année eſt une époque fameuſe pour tous les ſages reglemens du regne de Louis XIV. M. Colbert, qui avoit rétabli les finances, porta ſes vûes plus loin. Juſtice, commerce, marine, police, tout ſe reſſentit de l'eſprit d'ordre, qui a fait le principal caractére de ce miniſtre, & des vûes ſupérieures, dont il enviſageoit chaque partie du gouvernement : il forma à ce ſujet un conſeil où toutes ces matiéres ſeroient diſcutées, & d'où l'on vit ſortir tant de réglemens & tant de belles ordonnances, qui ſont aujourd'hui les fondemens les plus ſolides de notre gouvernement, & dont on ne s'eſt point écarté depuis. Les noms de ceux qui compoſerent ce conſeil doivent être conſervés : c'étoit M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avoit été créée la place de chef du conſeil, Meſſieurs Colbert, d'Aligre, de Lezeau, de Machault, de Seve, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Puſſort, Voiſin, Hotman & Marin. Les ſéances en commencerent le jeudi 28. octobre 1666. & continuerent toutes les ſemaines, quelquefois pluſieurs jours, juſqu'au 10. février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril : le roi pour la rédaction d'une ordonnance ſi importante, avoit jugé à propos de joindre aux commiſſaires nommés ci-deſſus, des commiſſaires du parlement, entr'autres Meſſieurs de Lamoignon, Talon & Bignon, qui mirent la derniere main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupoit à rendre le royaume floriſſant, M. de Louvois ſongeoit à faire triompher les armes du roi, en faiſant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV. à la reine Marie-Thereſe, ſa fille du premier lit, à l'excluſion de Charles II. fils du deuxiéme lit : les droits de cette princeſſe étoient fondés ſur celui de dévolution qui a lieu dans quelques provinces des Pays-Bas, par lequel les enfans du ſecond lit ſont exclus de la ſucceſſion par les enfans du premier, ſans que les mâles du ſecond excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandre, ayant ſous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y ſuivit avec toute la cour. Il y avoit deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont,

l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle la campagne de l'Iſle. Priſe de Charleroi par M. de Turenne le 2. juin ; le maréchal d'Aumont prend Armentieres le 28. mai, Saint-Vinox le 6. juin, & Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16. & Tournai le 26. Douai & le fort de l'Eſcarpe le 6. juillet, le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18. & Oudenarde le 31. Le roi prend l'Iſle en neuf jours le 27. août, où il s'expoſa aſſez, pour que M. de Turenne le menaçât de ſe retirer, s'il ne ſe ménageoit pas davantage. Le comte de Marſin & le prince de Ligne, qui venoient au ſecours, ſont battus par Meſſieurs de Créqui & de Bellefons le 31. Le maréchal de Gramont monta la tranchée à ce ſiége à la tête du régiment des Gardes, quoique M. de Turenne, dont il étoit l'ancien, commandât l'armée. M. de Turenne prend Aloſt le 12. ſeptembre. Le roi créa cette année le grade de brigadier pour la cavalerie, & l'année d'après pour l'infanterie & pour les dragons.

Erection de la Seigneurie de Vaujour en duché-pairie, ſous le titre de la Valliere, en faveur de Louiſe-Françoiſe de la Valliere, & de Marie-Anne (depuis princeſſe de Conti) fille naturelle du roi. Madame la princeſſe de Conti fit don de ce duché, avec le conſentement du roi en 1688. au marquis de la Valliere ſon couſin germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723. enregiſtrées la même année.

Paix de Breda, dont le roi de Suéde fut le médiateur, ſignée à Breda le 31. juillet : il y eut trois actes ou inſtrumens ſéparés ; le premier entre la France & l'Angleterre, où le comte d'Eſtrades & Courtin convinrent que tout ce qui s'étoit pris de part & d'autre ſeroit rendu : le ſecond entre l'Angleterre & le Dannemarc, & le troiſiéme entre l'Angleterre & la Hollande. Dans ce dernier, il faut remarquer que le droit du pavillon fut conſervé à l'Angleterre : pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandois étoient venus brûler les vaiſſeaux Anglois qui étoient dans la Tamiſe. Alphonſe VI. roi de Portugal, indigne également de la couronne & de ſa femme, eſt obligé de céder l'une & l'autre à Dom Pedre ſon frere ; cette princeſſe, nommée Mademoiſelle d'Aumale, étoit fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort ſon beau-frere avoit tué en combat ſingulier en 1652. ſa ſœur avoit eu à peu près la même

avanture qu'elle, car ſon mariage avec le prince de Lorraine fut caſſé, & elle épouſa le duc de Savoie. Dom Pedre ne prit que le titre de régent tant que vêcut ſon frere, & le roi d'Eſpagne Charles II. las d'une guerre qui duroit depuis vingt-huit ans, conclut enfin le 13. février de l'année ſuivante, la paix avec ce prince, & reconnut la couronne de Portugal libre & indépendante de celle de Caſtille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en perſonne : il avoit ſous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le prince prit Beſançon en deux jours le 7. février, tandis que M. de Luxembourg prenoit Salins. Dole ſe rend au roi le 14. & Grai le 19.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suéde & la Hollande, du 28. janvier. La jalouſie que Louis XIV. commençoit de donner à l'Europe forma cette alliance. Le chevalier Temple, miniſtre de Charles II. roi d'Angleterre, perſuada à Jean de With, penſionnaire de la Hollande, de ſe détacher de la France ; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agiſſoit pour la Suéde. Paix ſignée à Aix-la-Chapelle le 2. mai entre la France & l'Eſpagne : les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-Bas lui reſterent ; ſçavoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le fort de l'Eſcarpe, l'Iſle, Oudenarde, Armentieres, Courtrai, Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, &c. on rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne ; M. de Croiſſi, frere de M. Colbert, fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montauſier eſt fait gouverneur de M. le dauphin.

Le roi fait ôter des regiſtres du parlement, tout ce qui s'y étoit paſſé depuis l'année 1647. juſqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne le 23. octobre. Il commençoit depuis long-tems à entrevoir la vérité, mais il tenoit encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation, & par l'attachement qu'il portoit à Madame de Turenne ſa femme, fille du duc de la Force, & Calviniſte de bonne foi. Sa mort arrivée en 1666. & les inſtructions de M. de Meaux, acheverent de décider M. de Turenne : ce fut pour lui que ce prélat

compoſa ſon livre *de l'Expoſition de la foi.* Il y eut cette année trois maréchaux de France, M. de Créqui, M. de Bellefons, & M. d'Humieres.

Création d'un conſeil ſouverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686. cette ville ayant été rendue en 1713. le parlement fut transferé à Douai.

1669.

Edit du 21. janvier, qui ſupprime les chambres de l'Edit dans tous les parlemens du royaume. Elles avoient été établies par l'édit de Nantes.

Troubles au ſujet du formulaire, par la diſtinction du fait & du droit dans l'affaire de Janſenius ; la paix de Clément IX. les fit ceſſer.

Priſe de Candie par les Turcs le 16. ſeptembre, le ſecours que Meſſieurs de Beaufort & de Navailles y amenerent de France, avoit retardé de plus de trois mois la priſe de cette place. M. de Beaufort périt à une ſortie le 25. juin, ſans que l'on ait pû retrouver ſon corps. Michel Koribut Wieſnowiski, du ſang des Jagellons, mais ſans nul mérite, eſt élu roi de Pologne le 19. juin, après l'abdication de Caſimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine, & du prince de Condé. Caſimir ſe retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain des Prez, & où il mourut en 1672. Un autre Caſimir, auſſi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avoit fait celui-ci, & quitta l'an 1036. l'ordre de Cluni, où il s'étoit fait moine, pour remonter ſur le trône.

On accorde à M. de Guiſe la permiſſion d'avoir un carreau à la meſſe du roi, comme M. ſon pere l'avoit eu ; le roi donne au duc de Vermandois, ſon fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui.

1670.

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26. janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne ceſſoit de lier de nouvelles intrigues,

eſt dépouillé de tous ſes états par le maréchal de Créqui, qui ne lui laiſſe qu'un pays ouvert & ſans défenſe. On lui prend Epinal le 24. ſeptembre, Chatté le 6. octobre & Longwi : ce prince ſe retire à Cologne. Le roi apprend la ligue que les Hollandois avoient faite avec l'empereur & le roi d'Eſpagne, & dans le deſſein qu'il a de punir cette république, il ſonge à s'aſſurer du roi d'Angleterre. La ducheſſe d'Orléans, ſœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monſieur n'eut aucune connoiſſance, & dont elle avoit même voulu exclure M. de Louvois ; & pour rendre ſon voyage en Angleterre moins ſuſpect, le roi parut aller viſiter ſes conquêtes des Pays-Bas, & y mena toute la cour. M. de Lauſun commandoit l'eſcorte du roi, compoſée de ſa maiſon, de ſa gendarmerie, & de ſes mouſquetaires. La ducheſſe d'Orléans prit le prétexte du voiſinage pour paſſer à Londres, & parvint à détacher le roi ſon frere de la triple alliance. Elle y laiſſa Madame de Porſtmouth, qui ſervit bien la France, & qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princeſſe repaſſa la mer le 12. juin ; elle ne jouit pas long-tems du ſuccès de ſon voyage, & mourut en moins de huit heures à S. Cloud le 30. du même mois, âgée de vingt-ſix ans. M. de Turenne qui avoit eu le ſecret de cette affaire, avoit eu la foibleſſe de le confier ; mais ſi ſa faute fut grande, la franchiſe avec laquelle il en fit l'aveu au roi eſt bien digne de ce grand homme.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

1671.

Le roi engage le roi de Suéde Charles XI. à renoncer à la triple alliance, où la régence de Suéde l'avoit fait entrer pendant ſa minorité, & le détermine à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec l'Eſpagne. Il regagne auſſi l'empereur, aſſez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, & qui ne prévoyant pas la rapidité des ſuccès de Louis XIV. n'étoit pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandois. M. de Furſtemberg, évêque de Straſbourg, négocia auſſi avec l'électeur de Cologne qu'il gouvernoit, & le flattant de lui faire rendre Rhimberg, que les Hollandois lui avoient pris, il lui fit ſigner un traité, par lequel il livroit Nuitz & Keyſervert,

dont le roi avoit beſoin pour établir des magaſins ſur le bas Rhin. L'évêque de Munſter avoit pris le même parti. Il reſtoit l'Eſpagne, gouvernée alors par la reine régente; le marquis de Villars notre ambaſſadeur ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandois, malgré les diviſions de Dom Jean & d'elle, qui la rendoient moins abſolue, & quelque crainte qu'on pût lui inſpirer de ſe voir enlever ce qui lui reſtoit dans les Pays-Bas.

L'empereur fait de ſanglantes exécutions en Hongrie, où la nobleſſe ſouffroit impatiemment la dureté du gouvernement Autrichien, qui vouloit rendre ce royaume héréditaire.

Monſieur ſe remarie le 21. novembre à Châlons à la princeſſe Charlotte-Iſabelle, fille de Charles-Louis électeur Palatin, celui qui par la paix de Munſter avoit été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric ſon pere avoit été dépoſſedé lors de ſon entrepriſe ſur la Bohême. Cette princeſſe morte en 1722. laiſſa deux enfans, l'un Philippe, régent ſous Louis XV. mort en 1723. & l'autre la ducheſſe de Lorraine, morte en 1745.

Etabliſſement de l'académie d'Architecture. Commencement des Invalides.

Départ de Madame la princeſſe pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11. février, où elle mourut en 1694.

M. de Lauſun eſt mis en priſon à Pignerol, d'où il ne ſortit qu'en 1681. c'étoit ce même homme qui étoit prêt d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier un an auparavant, & à qui le roi avoit offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il réfuſa aſſez légerement, ſous prétexte qu'il ne l'avoit pas encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg. M. de Berni, fils de Lionne achete la charge de maître de la garderobe quatre cens cinquante mille livres.

1672.

Déclaration de guerre par la France & l'Angleterre à la Hollande du même jour 7. avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira ſes malheurs par la conduite peu meſurée de ſes ambaſſadeurs dans toutes les cours de l'Europe, & ſur-tout de Van Buningen en France, par l'inſolence

des gazetiers de ce pays, & par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefons, de Créqui & d'Humieres ſe retirerent pour ne point ſervir ſous M. de Turenne, que le roi avoit fait maréchal général dès l'année 1660. Le roi avoit trois corps d'armées: il en commandoit un, ayant ſous lui M. de Turenne : le prince de Condé commandoit l'autre, & le comte de Chamilli le troiſiéme. Celui-ci ſe ſaiſit de Maſeic le 15. mai, Orſoi ſe rend au roi le 3. juin, pendant que M. de Turenne prenoit Burich : M. le Prince prend Veſel le 4. Rhimberg ſe rend au roi le 6. Emeric à M. le Prince le 7. ainſi que Rées à M. de Turenne. Le penſionnaire Jean de With, l'homme qui connoiſſoit le mieux les intérêts de ſa république, ne fit point de difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvoit dès-lors ſe vanter d'avoir la moitié de la Hollande ſous ſa domination. M. de Beauvité prend Doëtekum le 8. le duc de Luxembourg, général des troupes de Munſter, prend Grool le 9. Fameux paſſage du Rhin vers Tholuis le 12. le premier qui paſſa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuiraſſiers, commandés par le comte de Revel : le jeune duc de Longueville, qui avoit paſſé le Rhin, fut tué par ſon imprudence, & fut cauſe d'une bleſſure que M. le prince de Condé reçut à la main : en lui finit la maiſon de Longueville ; il alloit être élu roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé, il ſe rend maître d'Arnheim le 15. & le 19. du fort de Skenk que les Hollandois n'avoient pris ſur les Eſpagnols en 1636. qu'après neuf mois de ſiége. Utrecht ſe ſoumet au roi le 20. il prend Doëſbourg le 21. L'évêque de Munſter prend Deventer le même jour, & Zuvol le 22. Monſieur prend Zutphen le 25. Nimégue ſe rend le 9. juillet à M. de Turenne, Coëverden le 12. à l'évêque de Munſter, Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort ; on a dit que s'il n'avoit pas négligé de s'emparer de Muyden, c'étoit fait d'Amſterdam, & par conſéquent de toute la Hollande. Grave ſe rend le 14. au comte de Chamilli, M. de Turenne prend le fort de Crevecœur le 19. juillet, & l'iſle & la ville de Bomel le 26. ſeptembre : & tout de ſuite, il ſort des terres de Hollande pour paſſer en Allemagne, où n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui étoit entré

dans la ligue contre la France, & qui avoit pris la route de Veſtphalie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le ſiége de Voerden au prince d'Orange le 12. octobre. Cette action fut admirée des Hollandois mêmes : M. de Montal fait lever le ſiége de Charleroi au prince d'Orange le 22. décembre : le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave & Suaumerdam le 28. En un mot, en peu de mois les armées du roi traverſerent trois rivieres, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overiſſel, & plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendroit à peine créance aujourd'hui, ſi la campagne de 1745. ne nous avoit fait voir, que rien n'eſt impoſſible aux François, quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, ſi l'on avoit ſuivi l'avis de M. de Pomponne, qui vouloit que l'on ſe contentât des avantages propoſés par les Hollandois, & que l'on ſe rejettât ſur les Pays-Bas catholiques, pour punir le roi d'Eſpagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle, en ſecourant les Hollandois. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta ſur cet article, ainſi que ſur l'avis de M. de Turenne, qui vouloit que le roi fit démolir les places à meſure qu'il s'en emparoit, par la difficulté de les pouvoir garder. Le maréchal du Pleſſis ne fit pas cette campagne à cauſe de ſon grand âge, il dit au roi qu'il portoit envie à ſes enfans, qui avoient l'honneur de ſervir ſa majeſté, que pour lui il ſouhaitoit la mort, puiſqu'il n'étoit plus bon à rien, le roi l'embraſſa & lui dit : *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquiſe, il eſt agréable de ſe repoſer après tant de victoires.* Il y avoit eu dès le 7. juin un combat naval donné proche de Soultſbaie, entre la flotte d'Angleterre & de France, ſous le commandement du duc d'Yorck & du comte d'Eſtrées, & celle de Hollande ſous Ruyter. Cette bataille, ſuivant Ruyter, fut la plus furieuſe qu'il eût vue, on s'attribua l'avantage de part & d'autre. Le danger imminent des Hollandois leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange Stathouder, & de révoquer l'édit perpétuel que les deux freres Corneille & Jean de With, ennemis de cette maiſon, avoient fait rendre, pour que cette charge fût ſuppri-

mée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bien-tôt fatal aux deux freres, on leur imputa les malheurs de la république, & ils furent maſſacrés par la populace le 22. août. La haine des deux freres pour la maiſon d'Orange venoit de plus loin. Guillaume II. pere de Guillaume III. d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattoit l'ambition de ce jeune prince, vouloit que la république, après la paix de Munſter, gardât des troupes ſur pied, ſans doute pour en faire uſage à ſon profit. Elle n'en voulut rien faire : Guillaume fut aſſez hardi de faire arrêter ſix des députés qui alloient à la Haye, parmi leſquels étoit le pere des de With. Il fit plus, comme la grande réſiſtance venoit de la ville d'Amſterdam, qui ſoupçonnoit ce prince d'en vouloir à la liberté de la Hollande, il tenta de s'en rendre maître en 1650. ſon projet échoua, & il mourut bien-tôt après, on diſoit que c'étoit de la petite vérole, mais le cardinal Mazarin faiſoit entendre que cette mort étoit arrivée bien juſte pour être naturelle : la haine des peres paſſa aux enfans & les de With y ſuccomberent. C'étoit le fils de ce Guillaume II. dit Guillaume III. (depuis roi d'Angleterre) qui venoit d'être fait Stathouder.

Le roi donne une ſale dans le Louvre à l'académie Françoiſe, pour ſes aſſemblées, qui s'étoient tenues chez le chancelier Seguier juſqu'à ſa mort, arrivée le 28. janvier.

Madame douariere (Marguerite de Lorraine) ſeconde femme de Gaſton, étoit morte le 3. avril.

1673.

Seigneurie de Charoſt érigée en duché-pairie, ſous le titre de Bethune-Charoſt.

L'allarme étoit trop grande dans l'Europe pour qu'elle ne prît point de parti : l'empereur & l'Eſpagne renouvellerent un traité avec les Hollandois le 30. août. Qui auroit dit en 1609. que ce ſeroit l'Eſpagne qui défendroit la Hollande contre la France & l'Angleterre ?

L'électeur de Brandebourg & Montecuculli avoient tenté pendant plus de trois mois les moyens de paſſer le Rhin par Mayence, Coblens, Straſbourg & d'autres places fortes : mais ils trouverent par tout M. de Turenne, qui les empêcha d'un côté de ſecourir

les Hollandois, & de l'autre de faire diverſion dans l'Alſace. L'électeur qui ſe vit dépouillé de toutes les places qu'il poſſédoit dans la Veſtphalie, conclut enfin dans le mois de mai, un traité de neutralité avec le roi. Le roi prend Maſtrich en treize jours le 29. juin, pour s'aſſurer la communication avec ſes conquêtes de Hollande, puis après avoir paſſé en Alſace pour aſſurer la neutralité de Strasbourg entre l'empereur & lui, & pour maintenir la bonne intelligence avec les Suiſſes, il laiſſe le commandement de ſes armées à ſes généraux. Quoique le ſiége de Maſtrich n'ait duré que treize jours, il eſt mémorable par les actions réciproques de valeur des aſſiégeans & des aſſiégés. Cette ville qui fut rendue à la paix de Nimégue, a été priſe depuis ſous Louis XV. au mois de mai 1748. par le maréchal général comte de Saxe, ayant ſous ſes ordres le maréchal de Loevendal. On doit remarquer, pour l'inſtruction de ceux qui viendront après nous, le ſecret avec lequel cette derniere entrepriſe a été formée & conduite, & les moyens qu'on employa pour donner le change aux ennemis juſqu'au dernier moment. Il eſt beau d'avoir fait ſervir une opération néceſſaire, telle que l'étoit le ravitaillement de Bergop-zoom, que l'on avoit priſe la campagne d'auparavant, à cacher un deſſein plus grand encore, qui étoit la priſe de Maſtrich, de s'être porté ſur l'Eſcaut pour achever plus ſûrement de ſoumettre la Meuſe, & d'avoir fait ceſſer tout-à-coup, par une exécution auſſi hardie qu'imprévûe, une guerre que l'animoſité des ennemis ſembloit devoir éterniſer. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne, avec autant de curioſité, que l'on a lû l'inſtruction de M. de Louvois au maréchal d'Humieres pour la priſe de Gand. Déclaration de guerre de l'Eſpagne à la France du 15. octobre, & de la France à l'Eſpagne du 20.

Les Hollandois & les Eſpagnols reprennent le 14. ſeptembre Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faiſoit cas, il fut dégradé, & racheta ſa réputation aux dépens de ſa vie au ſiége de Grave, où il fut tué l'année ſuivante. Bonn ſe rend à Montecuculli le 12. novembre : M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvoit pour empêcher la jonction des Impériaux aux Hollandois. M. de Rochefort prend Tréves le

15. novembre; le roi eſt obligé d'évacuer pluſieurs des villes conquiſes. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7. juin, le ſecond le 14. & le troiſiéme le 22. août, qui ne produiſirent aucun événement. C'étoit le prince Robert qui commandoit la flotte Angloiſe à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençoit déja à être ſuſpecte à l'Angleterre. Le comte d'Eſtrées commandoit toujours celle de France, & les Hollandois joignirent Tromp à Ruyter: (Madame de Sevigné diſoit, que depuis la bataille d'Actium, on ne voyoit pas que les combats de mer euſſent rien produit.) Dès le 28. mars, on avoit nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de Mademoiſelle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avoit eu la princeſſe Marie, femme du prince d'Orange, & la princeſſe Anne (depuis reine d'Angleterre) épouſe le 30. ſeptembre Marie d'Eſt, fille du duc de Modene & de Laure Martinozzi: (elle fut mere de Jacques III. né en 1688.) Edit du 10. février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend ſur tous les diocèſes de ſon royaume, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la ſuite que des dames du palais.

Mort de Moliere: il avoit ouvert ſon théâtre en 1659. au petit Bourbon, avec une troupe ſous le nom de la troupe de Monſieur, il y eut alors à Paris trois troupes de comédiens, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du marais, & celle du petit Bourbon. Le roi ayant fait démolir en 1660. la ſale du petit Bourbon, pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la ſale du palais royal à Moliere, dont la troupe prit en 1665. le titre de la troupe du roi. Il n'eſt pas étonnant que Moliere changeât la deſtinée des théâtres: après ſa mort arrivée le 27. février, le roi donna la ſale du palais royal à Lulli: la troupe de Moliere, qui n'avoit plus de chef, ſe partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne & dans celle du marais, celle du marais vint s'établir dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant iſſue dans celle des foſſés de Neſle (aujourd'hui *Mazarine*) vis-à-vis de la rue Guénegaud, avec le titre de la troupe du roi, & enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne & du marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne demeuré vuide, fut occupé

par les comédiens Italiens. L'ouverture du collége Mazarin en 1688. fit déloger les comédiens François, & en vertu & par arrêt du conseil de la même année, ils furent établis dans la sale qu'ils occupent aujourd'hui, qui étoit le jeu de paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ses propres forces : les deux dernieres campagnes lui avoient suscité des ennemis, & celle-ci lui enleve ses alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix le 19. février avec la Hollande ; mais il refuse à son parlement de se déclarer contre le roi. M. de Turenne avoit maintenu, par les opérations habiles de la derniere campagne, l'électeur de Cologne & l'évêque de Munster dans notre alliance, ils tenterent cette année quelques entreprises dans le pays de Groningue, mais ils furent bientôt rappellés par les irruptions que l'on fit dans leurs propres états, & ils s'accommoderent enfin avec les Hollandois, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever le 14. février à Cologne le prince Guillaume de Furstemberg, frere de l'évêque de Strasbourg, & depuis évêque du même lieu. Cet attentat, commis dans une ville où se tenoit le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur Palatin, malgré les obligations qu'il avoit à la France, signe le 10. mars une ligue offensive avec l'empereur. Conquête de la Franche-comté, dont le roi s'empare pour la seconde fois, & qui lui reste. Si le duc de Lorraine en avoit été cru, il nous auroit prévenu de ce côté-là ; mais l'empereur aima mieux se porter en Alsace, parce qu'il comptoit la conquérir pour lui. Le duc de Navailles prend Grai le 28. février, & Vesoul le 11. mars : Besançon se rend au roi le 15. mai, & Dole le 6. juin : Monsieur le dauphin vint à ce siége. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon avocat général fit une nouveauté, & après la harangue du premier président, au lieu de saluer simplement le roi en passant, il le harangua : les gens du roi se sont maintenus dans cette possession.

Le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxiéme en Flandre, & la troisiéme en Roussillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne passa le Rhin à Philisbourg le 12. juin, & voulant combattre le duc de Lorraine & le comte de Caprara avant qu'ils eussent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzim, petite ville du Palatinat, entre Philisbourg & Hailbron, où il les battit le 16. juin : son armée étoit d'environ douze mille hommes, celle des ennemis d'autant, mais ils avoient l'avantage du terrain, & nos troupes étoient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Nekre & du Mein, laissa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arriere-garde ennemie à Ladembourg le 5. juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, & porterent par tout le fer & la flâme, en représailles des cruautés qui avoient été exercées sur quelques-uns de nos soldats, qui s'étoient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de son pays, qu'il ne devoit imputer qu'à son infidélité, envoya un Cartel à M. de Turenne; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade.

L'électeur de Brandebourg, qui n'avoit plus à craindre pour la Vestphalie, manqua au traité qu'il avoit fait l'année précédente avec M. de Turenne, & chercha à se joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine étoit de chasser le vicomte de Turenne de l'Alsace, & de pénétrer tout de suite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg auroit joint : il passa le Rhin en conséquence à Spire & à Strasbourg qui manqua à la neutralité qu'elle avoit promise au roi : M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il falloit tout risquer, ou que la France alloit être ouverte aux Impériaux : il marcha avec son armée, qui n'étoit que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui étoit de quarante; il les attaqua à Ensheim près de Strasbourg le 4. octobre, & il les battit une seconde fois : M. de Boufflers eut grande part à cette journée. Ce n'étoit rien faire, la jonction de l'électeur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'espérance de sauver l'Alsace : il profite de la nécessité où avoient été les généraux ennemis de se répandre dans la haute Alsace, pour y faire subsister une armée de soixante mille hommes;

il feint de repaſſer en Lorraine, & il vient retomber tout-à-coup ſur Mulhauſem, où il battit un corps de ſix mille chevaux le 29. décembre. Cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, & la força à demeurer ſur la défenſive. Les ſuccès de M. de Turenne reſſembloient à ſon caractere, ils étoient ſolides & ſans oſtentation, ce n'étoit point des batailles rangées, qui ſouvent ne font que du bruit ſans produire aucun avantage, c'étoit des combats utiles qui ſauvoient ſon pays, & où la conduite du général ne mettoit rien au haſard.

En Flandre, ſe donna le 11. août la bataille de Senef, village entre Marimont & Nivelle : il y eut deux actions le même jour : M. le Prince avoit une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le Prince d'Orange, ayant ſous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont & le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince étoit d'empêcher le ſiége de Charleroi ; en effet il battit l'arriere-garde des ennemis à Senef, & cet avantage eût ſuffi à un autre général ; mais il ne s'en contenta pas, & il attaqua le reſte de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut ſanglante, ou plûtôt ce fut l'aſſemblage de pluſieurs grands combats : ſuivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-ſept mille corps d'enterrés dans un eſpace de deux lieues. Les généraux y firent des prodiges de valeur des deux côtés, & le champ de bataille nous reſta. Le prince d'Orange voulut ſe donner l'honneur de cette victoire, en faiſant le ſiége d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever le 21. août, à l'approche du prince de Condé. Le général Rawenhaup prend Grave le 26. octobre : le prince d'Orange s'y étoit rendu pour en hâter le ſuccès, le marquis de Chamilli ſe ſignala dans la défenſe de cette place, qu'il ne rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Dinan eſt pris par le général Spork le 18. novembre. Les Eſpagnols & les Hollandois prennent Hui le 2. décembre. En Rouſſillon, le comte de Schomberg, ſi fameux par ſes exploits en Portugal, empêcha les projets des Eſpagnols ſur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp après avoir fait une deſcente à Belliſle ſur les côtes de Bretagne, eſt obligé de ſe rembarquer le 28. juin

à l'arrivée de M. de Coetlogon, & l'amiral Ruyter ayant fait une deſcente au Fort-royal à la Martinique, fut auſſi obligé de ſe rembarquer le 21. juillet, après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaiſſeau du roi, commandé par M. d'Amblimont. Les Meſſinois, fatigués de la dureté du gouvernement Eſpagnol, ſe ſoulevent : le chevalier de Valbelle leur amene du ſecours, ce qui fit une diverſion utile, parce que les Eſpagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée du Rouſſillon, pour en envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devoit livrer Quillebeuf aux Hollandois & faire révolter la Normandie, il eut le cou coupé le 28. novembre, ainſi que Madame de Villiers : un des complices qui fut pendu, étoit un maître d'école, nommé Vanden-Ende, dont le fameux Spinoſa avoit été le diſciple. On repréſenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna, pour exciter ſa clémence, mais ſes miniſtres lui firent ſentir la néceſſité d'un exemple, & le chevalier de Rohan fut livré au ſupplice que méritoit ſa folie. L'archevêché de Paris eſt érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1690. en faveur de M. de Harlai, & ſes ſucceſſeurs archevêques de Paris. On eſt ſurpris que l'évêque de Paris ne ſe ſoit pas trouvé un des pairs de France, & qu'aujourd'hui encore depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de ſa création, & ne faſſe point partie des anciens pairs : c'eſt que dans l'origine il n'avoit point de ſeigneurie qui relevât du roi.

1675.

La campagne continuoit toujours en Alſace : la faute qu'avoient faite les ennemis de diviſer leurs troupes, leur fit prendre le parti de ſe reſſerrer. L'électeur de Brandebourg raſſembla l'armée ſur Colmar, dont le poſte ſembloit inattaquable : M. de Turenne s'avança ſur eux, & ayant feint de les attaquer par Colmar, où ils avoient appuyé leur gauche, il ſe poſta ſur Turkeim où étoit leur droite, les y attaqua le 6. janvier, & après un ſanglant combat les força, non-ſeulement d'abandonner leur camp, mais de repaſſer le Rhin avec vingt mille hommes qui leur reſtoient de ſoixante mille,

dont leur armée étoit compoſée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine, & le duc de Bournonville rejetterent les uns ſur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, ſemblent n'être fondés que ſur les fautes des ennemis, dont ce général ſut profiter, & ce ſeroit un grand éloge pour tout autre capitaine, mais ce qui le met hors de pair, c'eſt que ces fautes, non ſeulement il les avoit prévûes, mais il y avoit amené les ennemis comme par degrés, par les fauſſes apparences qu'il leur préſentoit, c'eſt ce qui eſt prouvé par une lettre qu'il avoit écrite au roi dès le 30. octobre de l'année précédente, où il expoſoit les moyens qu'il devoit employer pour forcer les ennemis à repaſſer le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avoit mandé après le combat de Turkeim, il laiſſa le commandement de ſon armée au marquis de Vaubrun qui acheva de nettoyer l'Alſace, en ſe rendant maître de Dachſtein le 29. janvier, de Molſeim & de Mutzig, qui étoient les ſeules places qui reſtoient aux confédérés, & en s'emparant de pluſieurs autres places dans le Briſgaw, qui communiquoient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garniſon de Philiſbourg achevoit de ruiner le Palatinat.

Le ſeul déſir de M. de Turenne, au milieu de toute ſa gloire, étoit de ſe retirer : le roi ne l'en laiſſa pas le maître, il le fit repartir le 11. mai, pour s'oppoſer aux entrepriſes de Montecuculli, que la jalouſie des confédérés avoit empêché de commander la derniere campagne. *Celle-ci*, dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicomte de Turenne & du comte de Montecuculli, il n'y en a point de ſi belle dans l'antiquité, il n'y a que les experts dans le métier qui puiſſent en bien juger.* M. de Turenne aſſemble ſon armée à Scheleſtad, il s'avance à Benfeld, & de-là vient camper le 27. mai au village d'Achenheim à une lieue de Straſbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, & pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alſace. Leurs mouvemens le déterminerent enſuite à faire paſſer le Rhin à ſon armée le 7. juin, & après avoir épuiſé pendant deux mois tout ce que l'art de la guerre peut fournir de reſſources pour les campemens, pour les marches, & pour les contre-marches, il crut enfin avoir trouvé le moment d'attaquer Montecuculli avec

avantage, lorſqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27. juillet, près de Salſbac. Il étoit âgé de ſoixante-quatre ans, & fut enterré à Saint-Denis le 29. août. Le ſecret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec lui; bien loin d'attaquer les ennemis, on ne ſongea plus qu'à ſe retirer, la diſpute pour le commandement entre M. le comte de Lorges & le marquis de Vaubrun, ajoutoit encore au malheur des circonſtances, enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges parut une victoire dans la conſternation où étoit l'armée. Montecuculli le pourſuivit, & le premier août ſe donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué: l'avantage fut égal des deux côtés par le courage ſeul de nos troupes qui ſe placerent d'elles-mêmes. M. de Vendôme fut bleſſé à cette action, l'armée Françoiſe repaſſa le Rhin à Altenheim, & les ennemis à Straſbourg. M. le Prince, qui avoit pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le ſiége d'Haguenau à Montecuculli le 22. août, celui de Saverne le 14. ſeptembre, & le force à repaſſer le Rhin. Ce fut le dernier exploit de M. le Prince, la goute, dont il étoit tourmenté, le força de ſe retirer. C'eſt une choſe digne de remarque, que cette année vit finir la carriére des trois plus grands généraux de l'Europe: M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & Montecuculli en fit de même, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui ne faiſoient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-Bas; le comte d'Eſtrades avoit mis garniſon Françoiſe le 27. mars dans la citadelle de Liége, dont les Impériaux vouloient s'emparer, pour faciliter aux Hollandois le ſiége de Maſtrich. Le roi prit Dinan le 29. mai, ayant ſous lui le maréchal de Créqui, qui avoit enfin conſenti, ainſi que les maréchaux d'Humieres & de Bellefons, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rocheſort prit Hui le 6. juin, & le duc d'Anguien prit Limbourg le 21. avant que le prince d'Orange, qui avoit eu la petite vérole, eût pû y porter du ſecours. Le maréchal de Créqui eſt battu à Conſarbrick le 11. d'août, en voulant jetter du ſecours dans Tréves, aſſiégé par le prince de Lunebourg. Il n'eſt pas vrai, comme pluſieurs

l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis, il n'y étoit pas ; le duc George-Guillaume de Brunſwick eut l'honneur de cette victoire, ainſi que le duc de Zeel, le duc de Holſtein & le général Chauvel. Ce fut à l'occaſion de cette défaite que M. le Prince dit, qu'il ne manquoit que cette diſgrace au maréchal de Créqui, pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe. En effet, les deux campagnes de 1677. & 1678. firent voir les talens ſupérieurs de ce général, & effacerent l'affaire de Conſarbrick : il s'y étoit fait battre par ſon trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée étoit le double de la ſienne, & pour n'avoir pas connu les gués qui étoient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquerent : il eſt vrai que ſa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui ſe jetta dans Tréves lui quatriéme, & y fut fait priſonnier, lorſque cette place capitula le 6. ſeptembre, par la trahiſon inſigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'inſçu du maréchal : Boisjourdan, qui s'étoit ſauvé, fut arrêté, & eut la tête tranchée. Ce miſérable avoit autrefois été condamné à mort pour un aſſaſſinat dans la forêt de Senlis, l'évêque de Munſter avoit obtenu ſa grace, & ſon grand pere ſous Charles IX. avoit livré la ville du Mans.

Le prince d'Orange aſſiégea Binch le dernier jour d'août, & s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suéde entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France : les Hollandois, les Eſpagnols, & le Dannemarc ſe déclarerent auſſitôt contre lui. Cette guerre fut malheureuſe pour lui, Vrangel ſon général l'y ſervit mal, & il perdit la Pomeranie, mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimégue. Priſe de Bremerfurt en Allemagne ſur la Suéde le 29. octobre par les troupes de Lunebourg, ſuivie de celle de Wolgaſt par l'électeur de Brandebourg le 10. novembre. Viſmar eſt rendu au roi de Dannemarc le 22. décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avoit fait entrer le 3. janvier un ſecours dans Meſſine : le 9. février le duc de Vivonne & le ſieur du Queſne défirent la flotte Eſpagnole devant Meſſine : le 17. août M. de Vivonne prit Agouſta, mais on manqua Sarragoſſe & Catane, & le peu d'activité du général, jointe à l'indiſcipline des troupes, rétablit les affaires des Eſpagnols.

Evenemens remarquables ſous Louis XIV.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figueres, de Baſchara, & de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27. juillet, dont les Eſpagnols s'étoient emparés l'année d'auparavant, il fut fait maréchal de France, & le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrès de Nimégue, où le roi nomme pour ſes plénipotentiaires le maréchal d'Eſtrades, M. de Croiſſi, & le comte d'Avaux, neveu de celui qui avoit été plénipotentiaire à Munſter. Le roi fait huit maréchaux de France le 30. juillet, Meſſieurs d'Eſtrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, & le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleroient plus enſemble, mais que le plus ancien commanderoit les autres. Madame Cornuel diſoit de cette promotion, *que c'étoit la monnoie de M. de Turenne.*

Mort du vieux duc Charles de Lorraine le 18. ſeptembre, âgé de ſoixante & douze ans. Ce prince, né avec beaucoup de valeur & de grands talens pour la guerre, n'étoit cependant qu'un aventurier qui eût pu faire fortune s'il fût né ſans biens, & qui ne ſut jamais conſerver ſes états : il étoit en galanterie comme en guerre ; mari de la ducheſſe Nicole, il épouſa la princeſſe de Cantecroix, ſous le prétexte que ſon premier mariage étoit nul, mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint enſuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouſer du vivant de la princeſſe de Cantecroix : le contrat en fut paſſé le 18. avril 1662. mais le roi, qui ne vouloit pas que ſon ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainſi que la Demoiſelle de Saint-Remi, que Charles avoit voulu épouſer depuis : il devint amoureux en 1663. de la Dame de Ludres, chanoineſſe de Pouſſai, qu'il eût épouſée, ſans les oppoſitions de la princeſſe de Cantecroix. Cette princeſſe mourut en 1663. & il réhabilita ſon mariage avec elle avant ſa mort ; il en avoit eu M. de Vaudemont & la princeſſe de Liſlebonne : enfin, étant âgé de ſoixante-trois ans, il épouſa en 1665. Marie-Louiſe d'Apremont, malgré l'oppoſition que Madame de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu Charles V. lui ſuccéda dans ſes états, ou plûtôt dans

l'eſpérance de les recouvrer. L'empereur n'a point eu de plus grand général ni d'allié plus fidéle. Il lui fit épouſer Eléonore-Marie, fille de l'empereur Ferdinand III. & reine douariere de Pologne ; de ce mariage naquit le duc Léopold I. qui fut rétabli dans ſes états à la paix de Riſwick, & qui épouſa la princeſſe d'Orléans, niéce de Louis XIV. Il eſt le pere de l'empereur d'aujourd'hui (1748.) à qui, par le traité de Vienne de 1735. les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand duché de Toſcane, qui faiſoit le principal partage de la maiſon de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV. a été mis en poſſeſſion, & qui a été réunie à la couronne, l'uſufruit réſervé au roi de Pologne Staniſlas, le pere de la reine.

1676.

Le congrès de Nimégue n'empêcha pas la continuation de la guerre, elle fut ſanglante ſur mer, & nous y eûmes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18. août 1675. pour ſecourir la flotte Eſpagnole, voulut s'oppoſer au ſecours que du Queſne conduiſoit à Meſſine, ce fut le premier combat, donné le 8. janvier, il fut long, l'avantage nous demeura, & Meſſine fut ſecourue. La flotte Hollandoiſe avoit été ſi maltraitée que Ruyter ne ſongea plus qu'à s'en retourner, mais ayant reçu des ordres contraires, il ſe donna un ſecond combat le 22. avril entre les mêmes généraux. Ruyter y perdit la vie, & le ſiége d'Agouſta qu'il avoit commencé fut levé. Les Hollandois perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne, & le roi eut la généroſité de le plaindre : enfin dans le combat du 2. juin, le maréchal de Vivonne, qui avoit battu dès le 25. mars ſept mille Eſpagnols près Meſſine, acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte Eſpagnole & Hollandoiſe, & prit la Scalette le 20. novembre. Les ſuccès furent différens dans la mer Baltique. L'amiral Tromp, joint aux Danois, battit les Suédois le 11. juin. Il y avoit eu deux autres actions entre les Danois ſeulement & les Suédois, le 4. & le 5. du même mois, ſur les côtes du Schonen, dont l'événement eſt reſté fort équivoque.

Le roi de Dannemarc entre en Suéde, où il a de grands avantages.

Sur terre le roi eut quatre armées : celle qu'il commandoit en Flandre, où il mena Monſieur, avec les maréchaux d'Humieres, de Schomberg, de la Feuillade, & de Lorges. M. de Créqui commandoit un corps ſéparé. Il y en avoit une ſeconde en Allemagne ſous M. de Luxembourg : une autre entre Sambre & Meuſe, commandée par le maréchal de Rochefort, & la quatriéme en Rouſſillon ſous le maréchal de Navailles. Le roi fait ſauter la citadelle de Liége le 31. mars, il prend Condé en perſonne le 26. avril : Monſieur prend Bouchain le 11. mai ; ce fut à ce ſiége que l'on manqua l'occaſion de combattre le prince d'Orange, près de Valenciennes : le roi ſe rappelloit toujours ce moment avec regret : il avoit fait ſa diſpoſition, & témoignoit un deſir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire, mais il en fut empêché par les irréſolutions de ſes généraux & de ſon miniſtre.

Aire priſe le 31. juillet par le maréchal d'Humieres, tandis que le prince d'Orange aſſiégeoit Maſtrich ; c'étoit le brave Calvo qui y commandoit dans l'abſence du maréchal d'Eſtrades, qui étoit aux conférences de Nimégue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui : *Meſſieurs, je n'entens rien à la défenſe d'une place, tout ce que je ſais, c'eſt que je ne veux pas me rendre.* En effet, après un nombre infini d'actions pendant quarante jours entre les aſſiégeans & les aſſiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le ſiége le 27. août, à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg. Son déſaſtre fut complet, car les bâtimens de tranſport où le prince avoit chargé ſon artillerie, ſes vivres & tous les débris du ſiége, furent attaqués par le comte de Montal & le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtimens par la Meuſe, pour les conduire à Maſtrich.

Le jeune duc de Lorraine prit Philiſbourg le 17. ſeptembre, cette ville bloquée depuis ſix mois fut vaillamment défendue pendant ſoixante & dix jours de tranchée ouverte par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandoit pendant l'hiver dans la Lorraine & les trois Evéchés, & qui ayant laiſſé fortifier imprudemment aux ennemis le poſte de Lauterbourg, rendit le ſecours de Philiſbourg impoſſible, cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg qui commandoit l'armée. M. de Turenne

regardoit Philisbourg comme la place la plus importante à conserver, mais nous n'avions pas alors Strasbourg. A l'occasion de la défense de Philisbourg par du Fay, le roi disoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis respecteroient dans ses places, Montal, Chamilli, Calvo & du Fay.

Traité conclu le 15. octobre entre le roi de Pologne Sobieski & les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avoit cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30. octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14. décembre. Il étoit sous Brisac, & sa bonne contenance, jointe à la fidélité des Basiois, qui refuserent des passages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de passer le Rhin, & d'exécuter les projets qu'il pouvoit avoir sur la Lorraine & sur la Franche-Comté.

Le roi de Suéde défait le roi de Dannemarc au combat de Lunden le 12. décembre, & le force à quitter la Suéde.

Le comte d'Estrées reprend le 20. décembre le fort de Cayenne en Amérique, sur les Hollandois, qui l'avoient pris six mois auparavant, & s'empare de l'isle, qui nous est restée depuis. Il n'y eut rien en Roussillon.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers est décapitée & brûlée pour crime de poison.

1677.

Le roi désiroit sincérement la paix, mais voyant qu'il n'y pouvoit contraindre les ennemis qu'à force de succès, & que ces succès dépendoient de la promptitude, il eut pris les trois plus fortes places des Pays-Bas, & Monsieur eut battu les ennemis, avant le tems où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de Saint-Germain le 28. février, tandis que M. de Luxembourg investit Valenciennes, la tranchée est ouverte la nuit du 9. au 10. de mars, & le 17. par la valeur des mousquetaires, qui s'emparerent de la contrescarpe, tous les ouvrages sont emportés en plein jour, & la ville capitule quand on s'y attendoit le moins.

La ville de Cambrai est rendue au roi le 5. avril, après neuf jours

de tranchée ouverte, & la citadelle le 17. quoique le roi eût affoibli son armée par le secours qu'il envoya à Monsieur, qui faisoit le siége de Saint-Omer.

Le prince d'Orange vient au secours de Saint-Omer, dont Monsieur faisoit le siége, & perd le 11. avril la bataille de Cassel, où il fut battu à plattes-coutures, & où Monsieur ayant sous lui les maréchaux d'Humiéres & de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur : il eut un cheval tué sous lui, un coup de mousquet dans ses armes, le chevalier de Lorraine parlant à lui, eut un coup de mousquet dans le chapeau, qui lui effleura le front, le chevalier de Nantouillet eut la cuisse percée à ses côtés, & quelques-uns de ses domestiques furent tués derriere lui. Ensuite Monsieur ayant pris Saint-Omer le 20. du même mois, le roi & lui revinrent à Versailles. Ce fut au retour de ces expéditions, que le roi dit à Racine & à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : *Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette derniere campagne, vous auriez vû la guerre, & vôtre voyage n'eût pas été long ;* Racine lui répondit, *votre majesté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, leve le siége de Charleroi le 14. août, défendu par Montal. Ce prince n'avoit pas été plus heureux en 1672. devant la même place que le même Montal défendoit. La prise de Tréves en 1675. & celle de Philisbourg en 1676. donnerent l'espérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V. de pouvoir reconquérir ses états : il comptoit que Tréves & Luxembourg lui donneroient passage sur la Sarre ou sur la Meuse, tandis que par Philisbourg le prince de Saxe-Eisenac entreroit dans l'Alsace. Le Baron de Monclar défendit l'Alsace contre ce dernier, & le maréchal de Créqui fut opposé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince passa la Sarre & s'avança jusques sur Metz : mais il ne put rien entreprendre par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, & qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux sur la Meuse, dont le maréchal de Créqui défendit les passages, & il se vit contraint de retourner en Alsace où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avoit tellement resserré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées

de capituler proche Straſbourg le 24. ſeptembre, pour ſe retirer à Raſtat avec un paſſeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7. octobre au combar de Cokeſberg, près Straſbourg, où le maréchal de Villars, jeune alors, ſe diſtingua : enfin il termina cette glorieuſe campagne par la priſe de Fribourg le 14. novembre en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de ſimple hameau, parvenue à l'honneur de ville murée en 1120. & devenue le patrimoine de la maiſon d'Autriche en 1386. lui fut enlevée par Guſtave Adolphe en 1632. elle rentra ſous la domination de l'empereur en 1638. & depuis elle y étoit reſtée, malgré les trois fameuſes journées, où le duc d'Anguien & M. de Turenne battirent Montecuculli, juſqu'à la conquête qu'en fit cette année le maréchal de Créqui : elle fut cédée au roi par le traité de Nimégue, & rendue à la maiſon d'Autriche par celui de Riſwick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713. ſur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Raſtat, enfin en 1744. Louis XV. prit cette ville en perſonne, & inſtruit par le paſſé, fit ſauter les fortifications de la ville, ainſi que celles des châteaux : la tranchée fut ouverte le 22. ſeptembre, la ville ſe rendit le 7. novembre & les châteaux le 26. du même mois, la garniſon priſonniere de guerre ; le prince de Soubize y eut le bras caſſé.

Le roi donne mille écus de penſion à Racine & à Deſpréaux, pour travailler à l'hiſtoire de ſon regne.

Le maréchal d'Humiéres prend Saint-Guillain le 11. décembre. Le comte d'Eſtrées, qui avoit déja eu un avantage ſur l'amiral Binck à Tabago le 23. février, s'empare de cette place le 12. décembre. Défaite du comte de Monterei dans le Lampourdan le 4. juillet par le maréchal de Navailles.

Le prince d'Orange épouſe la princeſſe Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Jacques II.) On ne prévoyoit pas que cette alliance coûteroit un jour la couronne à ſon beaupere. Deux choſes ſont à remarquer dans ce mariage ; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour deſtiné à célébrer chaque année la découverte de la conſpiration des poudres : l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de Stathouder, demanda aux Etats généraux leur agrément pour ce mariage, & que cette démarche ne fut point regardée

comme une démarche de politesse, mais comme un devoir ; en effet, les députés de toutes les provinces, convoqués, arrêterent le 11. avril un rescrit, par lequel il fut déclaré, que la république agréoit & approuvoit le choix de son Stathouder, pour la princesse Marie d'Angleterre, & ordonnoit en même tems que ce mariage fût notifié de la part de l'état aux ministres de l'empereur & des autres princes qui résidoient à la Haye. Le maréchal d'Estrades jugea de bonne-heure dequoi le prince d'Orange étoit capable, en disant, qu'on *verroit revivre en lui Guillaume le Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II.) en jugeoit de même que le maréchal d'Estrades, & la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Londres faire la demande de la princesse Marie, eût dû ouvrir les yeux à Charles II. mais le malheur fit qu'il prit cette hauteur pour de la franchise.

Le roi de Suéde prend le château d'Elsimbourg le 9. janvier : sa flotte est battue par les Danois le 11. juin & le 11. juillet : il bat le roi de Dannemarc à Lendskroon le 24. juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stetin le 26. décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18. février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'étoit transporté en Lorraine dès le mois de février, avec la reine & toute sa cour, & avoit fait investir Charlemont, Namur & Luxembourg, puis tout-à-coup, passant des bords de la Mozelle à ceux de l'Escaut, la ville de Gand fut investie par le maréchal d'Humieres & prise le 9. mars, n'ayant soutenu que quatre jours de siége. Le château capitula le 12. Cette conquête étoit importante, parce que c'étoit à Gand que devoit se faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fussent en état d'assembler leurs forces. Ipres se rend au roi le 25. après sept jours de siége, malgré les difficultés augmentées par les inondations, & la brave résistance du marquis de Conflans qui y commandoit pour les Espagnols. Ce furent deux assauts donnés en même tems, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contrescarpe de la ville & à celle de la citadelle, qui hâterent cette prise. Le duc d'Elbœuf aide de camp du roi y eut

la jambe caſſée. Cette ville qui reſta au roi par le traité de Nimégue, & qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut enfin repriſe par Louis XV. en perſonne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une ſi grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II. y fut autoriſé à faire des emprunts à ſept pour cent, de telles ſommes qu'il jugeroit à propos, pour le maintien de ſes armes. Cette démarche qui n'avoit pour but que de donner du ſecours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes, ordonnée par le même parlement, étoit bien contraire à la qualité de médiateur qu'avoit priſe Charles II. mais il n'en étoit pas le maître. On le força auſſi à redemander les troupes Angloiſes qui avoient été au ſervice de France dès le commencement de la guerre, & qui lui furent renvoyées en aſſez mauvais état.

Le roi qui avoit rempli ſon objet quitta l'armée le 2. juin & revint à Saint-Germain. Ce prince en partant de Paris avoit dit aux députés du parlement, qu'il laiſſoit ſa puiſſance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en ſon abſence, ſuivant qu'il le jugeroit à propos. Il faut remarquer que le roi faiſoit tous ces voyages à cheval.

M. de la Breteſche, colonel de dragons, ſurprend le 4. mai le château & la ville de Leuve à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut auſſi glorieuſe pour le maréchal de Créqui que l'avoit été la précédente, & toutes les deux peuvent être d'une grande inſtruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine étoit de reprendre Fribourg, & de rentrer dans la Lorraine par la haute Alſace : le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le 6. juillet, il attaque près de Gegembak le duc de Lorraine, dont il bat l'arriere-garde le 23. & tout de ſuite emporte le fort de Kell le 27. & brûle une partie du pont de Strasbourg du même côté ; enfin il s'empare de Lectemberg le 15. octobre. La licence avec laquelle les troupes Françoiſes vivoient en Sicile y avoit indiſpoſé les eſprits : c'étoit tous les jours de nouvelles conſpirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenoit

ni ne puniſſoit. L'Angleterre, prête à ſe déclarer pour les Hollandois, eût rendu le retour de nos troupes très-difficile : on ſe détermina à abandonner ce royaume, & M. de la Feuillade chargé du retour, embarqua ſur ſa flotte le 8. avril ce qu'il put emmener des Meſſinois qui avoient été dans le parti de la France. Le comte de Konigſmarc défait les Danois le 18. janvier dans l'iſle de Rugen, & il eſt forcé d'abandonner cette iſle le 22. ſeptembre. Le château d'Elſimbourg eſt rendu aux Danois le 7. juillet. Ils levent le ſiége de Bahus le 21. Le roi de Suéde reprend Chriſtiandſtat le 14. août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralzunde le 19. octobre, & Greipſnalde le 25.

Paix de Nimégue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités, l'un entre la France & la Hollande, ſigné le 10. août, le ſecond avec l'Eſpagne, ſigné le 17. ſeptembre, & le troiſiéme avec l'empereur & l'empire, à la réſerve de l'électeur de Brandebourg, & de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remarquable dans le traité ſigné avec les Hollandois, auxquels on rendit Maſtrich, c'eſt qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672. ils furent les ſeuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Eſpagne, il fut convenu que la Franche-Comté reſteroit au roi, ainſi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, S. Omer, Ipres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Caſſel, Menin, Bavai, Maubeuge & Charlemont. La baſe du traité avec l'empereur, qui ne fut ſigné que le 5. février 1679. fut celui de Munſter. Par l'un des articles le roi lui céde ſes droits ſur Philiſbourg, & l'empereur céde au roi ſes droits ſur Fribourg. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, & ne fut rétabli dans ſes états qu'à la paix de Riſwick. Mais ce qui honore la mémoire du roi, c'eſt qu'il fit rendre à ſon allié le roi de Suéde, tout ce que l'électeur de Brandebourg & le roi de Dannemarc lui avoient pris. Après le premier traité ſigné avec la Hollande le 10. août, le prince d'Orange, qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis près Mons le 14. août, ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons que nous faiſions, juſqu'à ce qu'on eût donné ſatisfaction au roi de Suéde ; mais en effet il ne vouloit que la continuation de la guerre, & comptoit ſurprendre

M. de Luxembourg ; cette mauvaise foi ne servit qu'à relever la valeur des François, le combat fut sanglant, & l'avantage nous demeura.

Bussi Lamet, instruit des galanteries de sa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous, où M. d'Albret est assassiné. M. d'Albret étoit revenu pour ce rendez-vous de l'armée, sur un congé de M. le maréchal de Schomberg ; & M. de Louvois manda au maréchal, que le roi avoit été surpris qu'il eût accordé un congé à un officier général, sans en avoir reçu ses ordres.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer ; esprit hardi, délié, vaste & un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, & faisant servir la religion à sa politique, cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hazard, & ajustant souvent après coup les moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rebellion, magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chimères que de vûes, déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidéle ni bon citoyen, aussi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Ciceron, enfin plus d'esprit, moins grand & moins méchant que Catilina ; ses mémoires sont très-agréables à lire, mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plûtôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pû dire son plus grand ennemi ? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme sur la fin de sa vie n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paisible, sans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de son tems : comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit, & des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge, ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au commencement de cette année, on prit Nuitz dans le mois de janvier, qui fut rendue à l'électeur de Cologne, lorſque l'empereur eut ſigné.

L'électeur de Brandebourg fait enfin ſa paix le 29. juin : il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit ſur lui la ville & le duché de Clêves le 25. mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipſtad le 14. mai, & le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'Empire accéda au traité de Nimégue dans le courant de cette année.

Marie-Louiſe, fille de Monſieur & de Henriette d'Angleterre, épouſe le roi d'Eſpagne Charles II. à Burgos le 18. novembre.

Mort de Madame de Longueville le 15. avril. On fait le rolle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ſes querelles autant par le goût qu'elle avoit pour l'intrigue que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle, *Héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventuriére.* Le prince de Marſillac, depuis duc de la Rochefoucaud (l'auteur des Maximes) lui avoit été fort attaché. Suppreſſion des chambres de l'édit de Toulouſe & de Bordeaux. Mort de Dom Jean d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. le 17. ſeptembre, prince de mérite, & perſécuté par la reine douariere d'Eſpagne.

Diſgrace de M. de Pomponne, ſecretaire d'état des affaires étrangeres, qui avoit ſuccédé en 1671. à M. de Lionne ; ſa place fut donnée à M. Colbert de Croiſſi, frere du controlleur général, qui négocioit alors en Baviere le mariage de Monſeigneur. On reprochoit entr'autres choſes à M. de Pomponne, de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimégue les villages qui ſont entre Fribourg & Briſac ; en effet, lorſque le roi eut fait depuis ſon entrée dans Straſbourg, & qu'il voulut aller viſiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner ſans s'arrêter en chemin, parce que c'étoit terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainſi que d'autres négligences que l'on imputoit à M. de Pomponne, ſi M. de Louvois & M. Colbert n'avoient pas eu envie de ſa place : ils concoururent tous deux contre leur ordinaire à la même fin, mais M. de Louvois qui agiſſoit pour M. Courtin, fut fort ſurpris de voir que la préférence fut donnée au préſident Colbert.

1680.

Premier établiſſement des François dans les Indes Orientales, par la confirmation de l'acquiſition qu'ils avoient faite de Pondicheri en 1674.

Déclaration du 11. janvier, contre les empoiſonneurs & les devins. La Voiſin eſt brûlée le 22. février, après avoir été convaincue de poiſon : elle ſe mêloit auſſi de deviner ; pluſieurs perſonnes, qu'une vaine curioſité avoit conduites chez elle, furent embarraſſées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges, Madame la comteſſe de Soiſſons ſe ſauva en Flandre, & M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, mais il en ſortit bien-tôt après. Antoinette Bourignon meurt à Franecker le 30. octobre ; c'étoit un cerveau brûlé : elle prêchoit le fanatiſme, & avoit fait des diſciples.

Madame de Monteſpan s'aſſure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant pour deux cens mille écus la charge de ſurintendante de la maiſon de la reine, que Madame la comteſſe de Soiſſons eſt forcée de lui vendre.

Louis le Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sar-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, & fait élever le fort de Huningue à la tête de la haute Alſace. Le conſeil de Briſac, par arrêt du 22. mars, réunit les terres démembrées de l'Alſace, & la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12. avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des trois évêchés ; le roi donne le 24. juillet un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéreſſés dans ces réunions prétendirent qu'elles étoient une infraction à la paix. Ces conteſtations donnerent lieu à un congrès qui ſe tint à Courtrai l'année ſuivante, & furent les premieres ſemences de la haine qui ſe renouvella contre la France, & qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monſeigneur le 7. mars avec Marie-Anne-Victoire de Baviere. Le goût de cette princeſſe pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuſe en France, où elle auroit eu un grand crédit, ſi elle s'étoit ſouciée de plaire davantage au roi : mais elle n'aimoit qu'à paſſer ſes journées ſeule avec une femme de chambre

Allemande, nommée Beſſola : après bien des tentatives, le roi la laiſſa dans cette ſolitude où elle ſe plaiſoit tant, & comme de raiſon il ne lui reſta perſonne : on lui donna Madame la ducheſſe de Richelieu pour dame d'honneur, elle eut deux dames d'atour, Madame la maréchale de Rochefort & Madame de Maintenon : la derniere refuſa par modeſtie la place de dame d'honneur, à la mort de Madame la ducheſſe de Richelieu, & elle la fit donner à Madame la ducheſſe d'Arpajon. Le roi nomme huit perſonnes de condition, qu'on appelloit Menins, avec ſix mille livres de penſion, pour accompagner Monſeigneur.

Le roi donne ordre de faire baiſſer par tout le pavillon aux Eſpagnols : il viſite les ports de Flandre avec la reine & toute la cour.

Le 26. décembre parut la plus grande cométe qu'on ait encore vûe. M. Caſſini donna à cette occaſion ſon ſiſtême ſur le retour périodique des cométes, dont nos deſcendans pourront juger. Cette cométe nous valut auſſi l'ouvrage de Bayle, intitulé, *Penſées diverſes ſur la comète :* ce phénomene jetta une grande terreur dans les eſprits; *nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & point aſſez de ce qui arrive tous les jours.* Etabliſſement d'une chaire pour le Droit François.

1681.

Le roi fait perfectionner les ports de Breſt & de Toulon, il augmente la marine de plus de ſoixante mille matelots. M. du Queſne coule à fond le 23. juillet pluſieurs vaiſſeaux de Tripoli qui s'étoient retirés dans le port de Chio, & le 4. décembre il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19. mai on commence à naviger ſur le canal de Languedoc.

Le comté de Chinei dans les Pays-Bas eſt cedé au roi par les Eſpagnols le 31. juillet. Capitulation de Straſbourg qui ſe rend au roi le 20. ſeptembre : elle fut ſignée par M. de Louvois & par M. de Monclar; le roi y fait ſon entrée le 23. octobre accompagné de la reine, de Monſeigneur & de toute ſa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défenſe de Grave, fut fait gouverneur de Straſbourg. Pendant que Straſbourg capituloit, M. le marquis de Boufflers prenoit le 30. ſeptembre poſſeſſion de Caſal, ville capitale du Montferrat,

appartenante au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garniſon Françoiſe, commandée par M. de Catinat. Mort de Madame la ducheſſe de Fontange.

1682.

L'édit de 1673. au ſujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'aſſemblée de 1682. le pape Innocent XI. leur adreſſa des brefs qui renfermoient des maximes contraires à celles qui étoient contenues dans l'édit : ces brefs donnerent lieu à examiner des propoſitions préſentées par la Sorbonne en 1663. & le réſultat de l'aſſemblée furent les quatre propoſitions contenues dans la déclaration des députés du clergé touchant la puiſſance eccléſiaſtique. La premiere, que le pape n'a aucune autorité ſur le temporel des rois. La ſeconde, que le concile eſt au-deſſus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les ſeſſions quatriéme & cinquiéme du concile de Conſtance. La troiſiéme, que l'uſage de la puiſſance apoſtolique doit être réglé par les canons, ſans donner d'atteinte aux libertés de l'Egliſe gallicane : & la quatriéme, qu'il appartient principalement au pape de décider en matiere de foi, que ſes decrets obligent toutes les égliſes, que ſes déciſions néanmoins ne ſont *irréformables* qu'après que l'Égliſe les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, enregiſtré au parlement le 23. mars.

Le roi, ſur le refus que fit l'Eſpagne de lui donner des équivalens pour le comté d'Aloſt, fait bloquer Luxembourg : mais ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonne la levée du blocus le premier avril.

Le roi établit des compagnies de Cadets pour les troupes de terre, & des compagnies de Gardes marine.

Le roi s'établit à Verſailles le 6. mai, il exile pluſieurs des jeunes gens les plus conſidérables de la cour à cauſe de leurs mœurs ; du Bois-Baillet eſt envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Bearn, où il n'y en avoit jamais eu, & où le parlement de Pau avoit exercé juſques-là toute l'autorité, il devoit auſſi préſider aux états de la province, ce qui avoit été fait juſqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnoit chaque fois une commiſſion particuliere.

On porte au parlement dans le mois de mars une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, à l'égard de la ſouveraineté de Dombes, que Mademoiſelle de Montpenſier lui avoit donnée ; le roi déclare qu'il reconnoît & tient pour ſouveraineté ſous ſa protection la ſeigneurie de Dombes, en ſe réſervant, comme ſes prédéceſſeurs, *la bouche & les mains*, lequel devoir ſera fait comme d'un moindre ſouverain à un puiſſant ſon protecteur, & non comme d'un ſujet à ſon roi, ni d'un vaſſal à ſon ſeigneur ; accorde aux ſeigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier reſſort, & défend au parlement de Paris de plus comprendre le pays de Dombes dans les rolles des provinces de Lyonnois, &c. & autres qui reſſortiſſent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouiſſoient avant la confiſcation qui fut faite de cette principauté ſur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes étoit entrée dans la branche de Bourbon par Louis II. duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars intendant de Paris, & beau-frere de M. Colbert, au temple des huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profeſſion de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin, dont l'exercice fût ſouffert en France, ce qu'on faiſoit très-ſagement pour les déſunir, parce qu'il étoit vrai que preſque aucun d'eux n'étoit de la même croyance que l'autre. M. Juſtel Calviniſte, étant âgé de cinquante-ſix ans, épouſa Mademoiſelle de Lorme ſa proche parente, avec une diſpenſe de M. le chancelier, il alla ſe marier dans la chapelle de l'ambaſſadeur d'Angleterre, par mépris pour les miniſtres de Charenton, ſans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit auſſi-tôt ſavoir ſon mariage, lui repréſenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de ſe marier, *coram proprio parocho :* en effet, il fallut qu'il préſentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de ſon mariage, & il fut ordonné, que conformément aux loix du royaume, il ſe marieroit dans la paroiſſe qui étoit à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naiſſance de M. le duc de Bourgogne le 6. août.

Bombardement d'Alger par M. du Queſne, le 30. du même mois.

Conſtruction de la machine de Marli.

Inſtitution d'une académie royale à Niſmes.

1683.

Mort de la reine Marie-Thereſe, âgée de quarante-cinq ans, le 30. juillet, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le roi en Bourgogne & en Alſace. On ne ſçauroit donner une idée plus juſte des mœurs de cette princeſſe, & en même tems de la hauteur de ſes ſentimens, qu'en rapportant une réponſe qu'elle fit un jour : c'étoit à une Carmelite qu'elle avoit priée de lui aider à faire ſon examen de conſcience pour une confeſſion générale, à laquelle elle ſe diſpoſoit : cette religieuſe lui demanda, ſi en Eſpagne dans ſa jeuneſſe, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi ſon pere : *Oh non, ma mere*, dit-elle, *il n'y avoit point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de ſoixante-quatre ans le 6. ſeptembre. L'éclat & la proſperité de ce regne, la grandeur du ſouverain, le bonheur des peuples, feront regretter à jamais le plus grand miniſtre qu'ait eu la France : M. Pelletier lui ſuccede dans la place de controlleur général.

Alger eſt bombardée pour la ſeconde fois par M. du Queſne le 26. & le 27. juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siége de Vienne, entrepris par le grand Viſir Cara Muſtapha à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur & l'imperatrice ſe ſauverent de Vienne. Sobieski, roi de Pologne, fait lever le ſiége le 12. ſeptembre ; cette action, où les infidéles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de ſix cens Chrétiens, & les Turcs y perdirent au plus huit cens hommes. L'empereur de retour reçut aſſez froidement le roi de Pologne, ſans doute parce qu'il lui devoit trop. Il ſe donna deux combats entre les Polonois & les Turcs, l'un le 7. l'autre le 9. octobre. Dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, & Sobieski courut grand riſque de la vie : dans le ſecond, où étoit le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince & Sobieski prennent la ville de Gran le 26. octobre : il en coûta la vie à Cara Muſtapha, que le grand Seigneur fit étrangler. Ce miniſtre qui avoit ſuccedé à Coprogli, gagné par l'argent des Hollandois, avoit empêché dès l'an 1677.

que M. de Nointel, ambaſſadeur de France à la Porte, n'obtînt les honneurs du Sopha, & lui avoit donné tous les dégoûts qu'il avoit pu, juſqu'à trouver mauvais les réjouiſſances que fit cet ambaſſadeur pour les ſuccès de Louis XIV. mais M. de Nointel ayant perſiſté à ne point recevoir ſon audience, ſi cet honneur ne lui étoit accordé, l'obtint enfin en 1682. La mort du Viſir, arrivée l'année d'après, vengea la France de l'inſolence de ce miniſtre.

Le roi reprend les armes, faute d'exécution du traité de Nimégue. Le maréchal d'Humiéres fait le ſiége de Courtrai, qui ſe rend le 6. novembre. Le comte de Vermandois, fils légitimé du roi, qui y étoit, mourut quelques jours après. Dixmude ſe rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naiſſance du duc d'Anjou (Philippe V.) le 19. décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres, il mourut la même année, le maréchal d'Eſtrades eut la place, & il mourut en 1686. ce qui fit dire à Benſerade, qu'on ne pouvoit pas elever de Gouverneur à M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur & Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefons bat le duc de Bournonville le 12. mai à Pontmayor en Catalogne, & va faire le ſiége de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23. faute d'avoir reçu les ſecours néceſſaires. Le duc de Savoie épouſe le 8. mai Anne-Marie, fille de Monſieur, dont l'aînée avoit épouſé Charles II. roi d'Eſpagne. De ce mariage ſont iſſues Madame la ducheſſe de Bourgogne, mere du roi, & la premiere femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenoient des intelligences avec l'Eſpagne, & même avec les Algériens, dont ils favoriſoient les pirateries : M. de Saint-Olon leur en demanda réparation, ils la refuſerent : le roi fait bombarder Gênes dans le mois de mai par le marquis du Queſne : M. de Seignelai étoit ſur la flotte.

Luxembourg rendu le 4. juin au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi qui avoit mené des

Dames à cette campagne, couvroit le ſiége. M. de Relingue ſe défend le 10. juillet contre vingt-cinq galeres Eſpagnoles dans la Méditerranée.

Un ambaſſadeur d'Alger vient faire des ſoumiſſions au roi le 4. juillet. Les Algériens avoient rendu à M. d'Amfreville, à la conſidération du roi, pluſieurs eſclaves chrétiens de toutes nations : quelques Anglois qui étoient du nombre, s'aviſerent de ſoutenir que l'on ne les mettoit en liberté que par la crainte que l'on avoit du roi leur maître : d'Amfreville leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Tréve de Ratiſbonne pour vingt ans, ſignée le 10. août entre la France & l'Eſpagne, & le 16. entre la France & l'Empire ; le Penſionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y oppoſer : le roi garde Luxembourg. Envoyés de Siam à Verſailles ; ils eurent audience de M. de Seignelai & de M. de Croiſſi, & ils virent le roi dans la galerie le 27. novembre, comme il alloit à la meſſe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres en 1680. qui avoient péri ſur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé au commencement de l'année ſuivante en qualité d'ambaſſadeur vers le roi de Siam : l'abbé de Choiſi l'y accompagna, & eut auſſi les patentes d'ambaſſadeur. On connoît la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté pluſieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, eſt obligé de lever le ſiége de Bude le premier novembre : il l'avoit commencé le premier juillet.

Le roi ayant réuni en 1674. au châtelet de Paris le bailliage du palais, & toutes les juſtices des ſeigneurs qui étoient dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, créa par le même édit un nouveau ſiége préſidial, avec le même nombre d'officiers dont étoit compoſé l'ancien châtelet. Mais ces deux juriſdictions étant ſans ceſſe en diſpute ſur leurs limites, & ces diſputes troublant l'ordre de la police, le roi ſupprima le nouveau châtelet dix ans après ſon établiſſement ; les charges furent rembourſées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien châtelet, & le roi rétablit le bailliage du palais, & une partie des juſtices des ſeigneurs, qu'il avoit ſupprimées.

Evenemens remarquables ſous Louis XIV.

Mort de la princeſſe Palatine le 6. juillet.

1685.

Mort de Charles II. roi d'Angleterre le 16. février : *avec de grands défauts, il n'avoit preſque point de vertus pour les réprimer, & ce n'étoit guéres chez lui que quelques défauts plus legers, qui ſervoient de contrepoids aux autres.* (Burnet, hiſt. d'Angleterre.) Jacques II. ſon frere lui ſuccéde. On doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck (& ce fut le plus beau tems de ſa vie) l'invention de communiquer les ordres & de ſe faire entendre à une armée navale, au moyen des flammes & des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercede pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, & de ne faire aucune conquête ſur eux, pourvû qu'ils lui faſſent la ſatisfaction qu'il déſire : en conſéquence le doge, nommé Franceſco Maria Imperiali, accompagné de quatre ſénateurs, vient faire ſa ſoumiſſion au roi le 15. de mai. Il ſe couvrit à l'audience qu'il eut dans la galerie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes eſt que le doge perd ſa dignité & ſon titre ſitôt qu'il eſt ſorti de la ville ; mais le roi voulut qu'il les conſervât, ſans quoi ce n'auroit plus été qu'un ſimple Génois qui auroit paru devant lui.

Si les Génois éprouverent alors les effets de la clémence du roi, ils reſſentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV. lorſqu'en 1746. la reine de Hongrie, par une entrepriſe auſſi injuſte que rigoureuſement exécutée, s'empara de Gênes, & en enleva les tréſors. En vain ces généreux républicains rechaſſerent les ennemis de leur ville, il leur eut fallu ſuccomber enfin ſous une puiſſance formidable que leur courage n'avoit fait qu'irriter, ſi Louis XV. ne les avoit ſecourus. Il fit plus, & ce prince s'arrêtant au milieu de ſes conquêtes, ne s'occupa au moment de la paix, qu'il donna à ſes ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages ou du ſalut de ſes alliés, rétablit Gênes dans toutes ſes poſſeſſions, & crut gagner aſſez s'il faiſoit voir à toute l'Europe, que ſa juſtice & ſa modération étoient égales à ſon courage & à ſa puiſſance.

Fête de Sceaux donnée au roi le 16. juillet, par M. de Seignelai. Il y avoit eu le mois auparavant un carouſel à Verſailles.

M. le duc épouſe Mademoiſelle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24. juillet.

Le maréchal d'Eſtrées bombarde Tripoli le 22. juin; de-là il fait voile à Tunis, qui conclut ſa paix avec le roi le 30. août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui eſt pris les armes à la main, & qui eſt décapité le 25. juillet.

Le duc de Baviere épouſe la fille de l'empereur Léopold, il en eut un fils, que Charles II. roi d'Eſpagne avoit fait ſon héritier par un premier teſtament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occaſion à un ſecond teſtament qui mit Philippe V. ſur le trône d'Eſpagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine & l'électeur de Baviere battirent les Turcs le 16. août; cette victoire fut ſuivie de la priſe de Neuhauſel, vaillamment défendue, & emportée d'aſſaut le 19. du même mois. Meſſieurs les princes de Conti, le prince de Turenne, & d'autres François qui étoient venus à cette guerre, s'y diſtinguerent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22. octobre. Tekeli devenu ſuſpect aux Turcs eſt arrêté: ſa détention fut cauſe de la perte de Caſſovie, que les Impériaux prirent le 25. octobre. Mort du prince de Conti à Fontainebleau le 12. novembre, de la petite vérole, qu'il gagna de Madame la princeſſe de Conti ſa femme, & fille du roi: il n'en eut point d'enfans. Le prince de la Roche-ſur-Yon ſon frere a continué cette branche par ſon mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris le 31. octobre, il eut pour ſucceſſeur M. Boucherat. Mort de M. de Guillerague, ambaſſadeur à Conſtantinople, il avoit eu les honneurs du Sopha, ainſi que M. de Nointel, & pluſieurs autres diſtinctions, qui juſques-là n'avoient pas été accordées à nos ambaſſadeurs.

1686.

Etabliſſement de Saint Cyr, le roi y avoit déja uni la manſe abbatiale de Saint-Denis: mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. cette communauté étoit auparavant à Noiſi: Madame de Maintenon prit le titre de ſupérieure, avec tous les

droits attachés à la qualité de fondateur, elle s'y retira à la mort du roi pour n'en plus ſortir, elle y eſt morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 15. avril 1719. M. de Chaumont ramene des ambaſſadeurs de Siam : ils eurent audience dans la galerie le premier ſeptembre.

Le maréchal d'Eſtrées paroît devant Cadix avec la flotte du roi, & force l'Eſpagne à faire raiſon aux marchands François de quinze cens mille livres qui leur étoient retenues ſous de mauvais prétextes. Priſe de Bude par le duc de Lorraine le 2. ſeptembre : ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de ſuite à l'armée Othomane qu'il eût détruite dans la conſternation où elle étoit.

Statue de la place des victoires élevée en l'honneur du roi le 28. mars.

Naiſſance de M. le duc de Berri le 31. août.

Mort funeſte de M. de Nicolaï, premier préſident de la chambre des compres, ſon fils lui ſuccéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans : il fut le huitiéme premier préſident de ſa maiſon. Un de leurs ayeux, nommé Jean de Nicolaï avoit été chancelier de Louis XII. en ſon royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monſeigneur à Anet, on y repréſenta Acis & Galatée, le dernier opera de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi le 6. novembre, après avoir reçu de ſa majeſté le bonnet de cardinal.

Opération de la fiſtule faite au roi le 18. novembre.

Mort du grand Condé à Fontainebleau, âgé de ſoixante-ſix ans le 11. décembre : le titre de grand, qui lui a été donné par la nation, a conſacré ſa gloire, & les plus fameux orateurs n'ont rien laiſſé à dire ſur la mémoire de ce héros : il avoit quitté Chantilli, où il ſe tenoit depuis ſa retraite, pour venir à Fontainebleau voir Madame la Ducheſſe ſa petite fille, qui avoit la petite vérole : peut-être que le déſir de faire par-là ſa cour au roi, ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cette princeſſe, on ne l'en auroit pas ſoupçonné en 1652. il voulut ſans doute après avoir fait les mêmes fautes que ſon pere, donner le même exemple d'un retour ſincere & d'un dévouement ſans réſerve. La goutte, dont il étoit tourmenté lui avoit fait refuſer le commandement de l'armée en 1676. l'exemple du connétable Vrangel l'avoit frappé, & voyant que la goutte &

la gravelle de ce général lui avoient fait perdre tout ce qu'il avoit d'honneur, & avoient perdu en même tems les affaires de Suéde, il avoit dit au roi que chaque particulier, s'il étoit sage, en devoit craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la construction de l'aqueduc.

1687.

La fameuse ligue d'Ausbourg, projettée l'année d'auparavant, est conclue pendant le carnaval à Venise, où le duc de Savoie & l'électeur de Baviere se rendirent. Le moteur de cette ligue étoit le prince d'Orange qui ne cherchoit qu'à brouiller : le duc de Neubourg, nouvel électeur Palatin s'y porta avec ardeur : il croyoit qu'il étoit de son intérêt de susciter assez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fît valoir les prétentions de Madame sur la succession du feu électeur son frere ; l'empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg, &c. En un mot tous les confédérés de la derniere guerre se réunirent.

Affaire des franchises, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Ausbourg : le pape Innocent XI. avoit pris la résolution d'abolir les franchises, dont les ambassadeurs de l'Europe jouissoient à Rome, non seulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuroient, tous les ambassadeurs y avoient consenti, mais le roi qui avoit des sujets de se plaindre du pape, voulut maintenir ses droits : la mort du duc d'Estrées son ambassadeur à Rome, parut au pape une occasion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avoit plus que lui qui fût en possession : sa Sainteté rend une bulle le 12. mai, qui supprime les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome, & qui excommunie ceux qui prétendront les conserver. Ce fut dans ces circonstances que M. de Lavardin, nommé par le roi pour remplacer le duc d'Estrées, arriva à Rome avec une grande suite le 16. novembre : le pape, qui ne pouvoit ignorer les intentions du roi, interdit l'église de Saint Louis, où M. de Lavardin avoit fait ses dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie sont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maison d'Autriche. L'archiduc Joseph en est couronné roi le 9. décembre.

Evenemens remarquables ſous Louis XIV.

Le château de Verſailles fut achevé cette année ; le roi y logeoit déja.

Mort du maréchal de Créqui. Le duc de Gêvres lui ſuccéde dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avoit fait afficher par toute la ville de Rome dès le 27. du mois de décembre ſes proteſtations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occaſion des franchiſes ; le procureur général appelle au concile général de la bulle du 12. mai, & de la ſentence du 26. décembre qui prononçoit l'interdit : le parlement lui donne acte de ſon appel : on s'aſſure du nonce qui étoit à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, & le roi ſe ſaiſit d'Avignon, comme il avoit fait en 1663.

Voici les cauſes qui rallumerent la guerre : la jalouſie que la France continuoit de donner par les droits qu'elle avoit exercés en explication du traité de Nimégue, les prétentions du roi pour Madame ſa belle-ſœur ſur la ſucceſſion du feu Charles électeur Palatin, l'affaire des franchiſes, l'élection ou poſtulation de l'archevéché & de l'électorat de Cologne qui fut conferé au prince de Baviere, à la ſollicitation du pape Innocent XI. malgré la demande qu'en faiſoit le roi pour le Cardinal de Furſtemberg ; enfin l'invaſion de l'Angleterre par le prince d'Orange, & les nouvelles certaines de la ligue d'Auſbourg. Toutes ces conſidérations déterminerent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Boufflers prend Keiſerlauter le 20. ſeptembre : il s'empare enſuite de Creutznach & d'Oppeinheim : M. d'Huxelles prend Neuſtat. On ſe ſaiſit d'Hailbron le 15. octobre, de Heidelberg & de Mayence le 25. Montclar inveſtit Philiſbourg, & Monſeigneur en vient faire le ſiége, ayant ſous lui le maréchal de Duras pour commander, & M. de Vauban pour la direction du ſiége. Philiſbourg mal défendu par M. de Staremberg ſe rend le 29. le chevalier de Longueville fut tué le lendemain par un accident : cette même ville fut aſſiégée en 1736. par le maréchal de Berwick qui y fut tué, & priſe par le maréchal d'Asfeld, mais elle fut rendue par le traité de Vienne en 1738. Monſeigneur prend Manheim le

11. novembre, & Frankendal le 18. on bombarde Coblens pour punir l'électeur de Tréves d'y avoir reçu des troupes de l'électeur de Saxe; on s'empare auſſi de Tréves, Spire, Wormes, &c. M. le Duc & M. le prince de Conti étoient à cette campagne, ainſi que M. le duc du Maine.

Belgrade emportée d'aſſaut le 6. ſeptembre par l'électeur de Baviere, le prince Louis de Bade avoit défait quinze mille Turcs le 6. août.

Révolution d'Angleterre: le prince d'Orange, accompagné du maréchal de Schomberg, avoit mis à la voile le 30. octobre, le vent contraire l'obligea de relâcher dans quelques ports de Hollande, d'où il ne put repartir que le 11. de novembre. Il débarque à Torbay le 15. le roi Jacques, reconnoiſſant trop tard la vérité des avis que le roi lui avoit donnés, s'avance à la tête de ſes troupes juſqu'à Saliſbery. Tout le monde l'abandonne, & entr'autres Churchil (depuis duc de Malboroug) ſon favori; il reprend le chemin de ſa capitale, d'où il eſt obligé de ſortir, il s'embarque le 22. & eſt rappellé à Londres, mais il n'y reſte pas long-tems, & ſur un ordre du prince d'Orange ſon gendre, il en ſortit le 27. pour n'y plus rentrer, & ſe retira à Rocheſter: M. de Seignelai offrit au roi d'armer quarante vaiſſeaux qui ſeroient prêts aſſez tôt pour empêcher la flotte Hollandoiſe de paſſer, mais M. de Louvois s'oppoſa à ce projet, & fut d'avis de faire une diverſion; cet avis eût été bon ſi c'eût été en aſſiégeant Maſtrich, dont la défenſe auroit occupé les Hollandois, mais par l'événement le ſiége de Philiſbourg, en attirant toute l'Allemagne, laiſſa les Hollandois en état d'agir.

Le roi déclare la guerre aux Hollandois le 3. décembre.

Le maréchal d'Eſtrées avoit bombardé Alger le premier juillet.

Arrêt du 14. février, qui condamne Langlade aux galeres, à cauſe d'un vol fait à M. de Montgomeri; le voleur véritable arrêté en 1690. pour d'autres crimes, avoua celui-là. Mort de Mademoiſelle de Guiſe le 3. mars, elle étoit petite-fille de Henri, tué à Blois cent ans auparavant.

Révolution arrivée à Siam: Opra Pitracha favori du roi s'empare du trône, & fait mourir M. Conſtance miniſtre du feu roi le 5. de juin: la France perdit à cet événement des établiſſemens qu'elle

avoit dans ce royaume ; l'empereur s'empare d'Albe-Roïale le 19. mai : le chevalier de Tourville, accompagné du comte d'Eſtrées & du comte de Château-Renaud, oblige le 2. juin Papachin vice-amiral d'Eſpagne, après un combat de trois heures, de ſaluer de neuf coups de canon le pavillon du roi. Nouvelle taxe ſur les gens d'affaires. La reine d'Angleterre, conduite par le comte de Lauſun, arrive à Calais le 21. décembre avec le jeune prince de Galles, né à Londres le 20. juin.

Terre de Beaufort érigée en ſimple duché en faveur de Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg mort en 1695. & pere de M. le duc de Luxembourg d'aujourd'hui, le nom de Beaufort fut changé l'année ſuivante en celui de Montmorenci ; huit ans après (en 1696.) la terre de Châtillon-ſur-Loing fut érigée en duché en faveur de Paul-Sigiſmond de Montmorenci-Luxembourg, troiſiéme fils du maréchal, par lettres du mois de février.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre. Mort de la reine d'Eſpagne, que ſon mari aimoit beaucoup, & que l'on prétend qui fut empoiſonnée par les miniſtres d'Eſpagne. Le roi Jacques, qui s'étoit ſauvé de Rocheſter avec le duc de Berwick ſon fils naturel, arrive le 7. de janvier à Saint-Germain, où la reine étoit arrivée la veille. M. de Lauſun, qui avoit ſervi & accompagné ſa fuite de Londres à Calais, eut enfin permiſſion de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états aſſemblés ſous le nom de *Convention*, déferent la couronne le 17. février au prince & à la princeſſe d'Orange, ils ſont proclamés le 24. du même mois, & couronnés le 21. d'avril : on en fait autant en Ecoſſe.

La diette de Ratiſbonne déclare la France & le cardinal de Furſtemberg ennemis de l'Empire : le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17. mai : le roi la déclare à l'Angleterre & au prince d'Orange le 25. juin. Cette guerre eſt bien différente de celle de 1672. où le roi d'Angleterre étoit neutre, & où le roi de Suéde faiſoit une forte diverſion en faveur de la France, ce prince entra cette année dans la ligue générale.

Le roi fait rembarquer Jacques II. ſur une flotte, commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17. mars, & fut reçu par Tirconel, viceroi de cette iſle, qui lui étoit reſté fidéle : le comte de Château-Renaud lui méne un ſecours le 12. mai, & rentre à Breſt le 28. après avoir mis en fuite Herbert vice-amiral d'Angleterre, & avoir pris en revenant ſept vaiſſeaux Hollandois richement chargés ; les Irlandois royaliſtes levent le ſiége de Londonderi le 31. juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Eſpagne, aprés avoir tenté envain de l'engager dans la défenſe de Jacques II. dont la cauſe étoit celle de tous les rois.

Priſe de Campredon le 23. mai par le duc de Noailles, qui la fit démolir en préſence des ennemis qui vouloient la reprendre.

Le roi ſe voit forcé à ravager le Palatinat pour ſe faire une barriere entre ſes ennemis & lui.

Le maréchal d'Humiéres eſt battu à Valcourt le 27. août par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiſervert le 28. juin : le marquis de Boufflers force Kocheim ſur la Moſelle le 26. août.

Les ennemis font le ſiége de Mayence & de Bonn : Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, ſe rend au duc Charles de Lorraine le 8. ſeptembre, après ſept ſemaines de tranchée ouverte : le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-tems ſi la ville avoit été mieux approviſionnée ; mais comme cela regardoit M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre, & ce miniſtre lui en ſut gré. Le baron d'Asfeld rend la ville de Bonn le 12. octobre, après une belle défenſe : l'électeur de Brandebourg en faiſoit le ſiége, & eut beſoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée impériale : M. d'Asfeld mourut à Aix-la-Chapelle des bleſſures qu'il avoit reçues à ce ſiége.

Les Algériens ſont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25. ſeptembre.

M. de Pontchartrain ſuccede dans la place de controlleur général à M. Pelletier qui s'en démet volontairement, & qui conſerva ſa place de miniſtre & les mêmes prérogatives au conſeil. Le premier préſident de Novion ſe démet de ſa charge en faveur de M. de Harlai, procureur général, qui lui paye cent mille écus de brevet

de retenue qu'il avoit ſur cette charge, & qui vend celle de procureur général ſept cens mille francs à M. de la Briffe, gendre du premier préſident de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier préſident, achete la charge de préſident à mortier de M. de Croiſſi, à qui le roi donne, pour M. de Torci ſon fils, la ſurvivance de ſa charge de ſecretaire d'état. M. de Pomereu eſt envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avoit jamais eu. L'ambaſſade de Conſtantinople eſt donnée à M. de Châteauneuf, par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers premier gentilhomme de la chambre, & chef du conſeil des finances, eſt nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, & l'abbé de Fenelon ſon précepteur : l'abbé Fleuri qui a écrit l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*, & qui avoit été précepteur des princes de Conti & du comte de Vermandois, fut ſous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la monnoie toute l'argenterie, & il en donne l'exemple. Etabliſſement de la Tontine, propoſée plus de trente ans auparavant, par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne & de M. de Hautefort.

1690.

La mort d'Innocent XI. ennemi déclaré de la France, arrivée le 20. août de l'année précédente, & l'exaltation d'Ottoboni, ſous le nom d'Alexandre VIII. le 6. octobre, ſuſpendirent les différends de Rome & de la France : M. le duc de Chaulnes avoit relevé M. de Lavardin dans l'ambaſſade, où il s'étoit très-mal conduit, ayant contredit en tout le cardinal d'Eſtrées, avec qui on lui avoit recommandé de ſe concerter. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref rempli d'eſtime & de confiance à une perſonne de la cour qui y étoit dans une haute conſidération. Mort de Madame la Dauphine le 20. avril : un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui étoit dans ſa chambre, *il faudroit que votre majeſté ſe retirât ; non, non*, reprit le roi, *il eſt bon que je voye comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V. duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17. avril à Velz près Lintz. Il ne ſe paſſa rien ſur le Rhin, où Monſeigneur commandoit, ayant ſous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Baviere n'oſa attaquer Philiſbourg.

Bataille de Fleurus près de Charleroi, gagnée le premier juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg ; il avoit été joint par M. de Boufflers qui commandoit un corps séparé sur la basse Meuse, avant que M. de Valdec en fût averti ; le mouvement hazardeux, mais décisif pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à sa cavalerie, & qui ne pouvoit être apperçu par M. de Valdec, à cause de l'inégalité du terrain, fit que l'aile droite des ennemis se trouva prise en flanc, tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'est une des plus belles actions de M. de Luxembourg : la cavalerie Hollandoise fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur ; il y avoit eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avoit fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers, ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, & qui défit près de deux mille hommes de cavalerie.

Combat naval donné le 10. juillet à la hauteur de Dieppe dans le canal, où M. de Tourville vice-amiral de France, & M. de Château-Renaud, battirent les flottes Angloise & Hollandoise : cette victoire ne fut pas équivoque : on poursuivit les ennemis, & le comte d'Estrées, fils du maréchal, fit une descente à Teingmouth le 5. août, où il brûla quatre vaisseaux de guerre aux ennemis & plusieurs vaisseaux marchands.

Bataille de la Boine le 11. juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du sort de l'Angleterre, le maréchal de Schomberg y fut tué, & le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui pensa terminer cette fameuse querelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laissa emporter à des démonstrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant malgré sa victoire, il fut obligé de lever le 10. septembre le siége de Limeric, défendue par Boisseleau capitaine aux gardes, & par les troupes Irlandoises.

Le duc de Savoie d'accord avec l'empereur, sans le paroître, comptoit pouvoir nous surprendre : le roi après des négociations inutiles, instruit de ses liaisons, lui déclare la guerre le 13. juin ; M. de Catinat l'attaqua le 18. août à Stafarde, où il remporta une victoire complette : la prise de Saluces suivit cette victoire, ainsi

que celle de Suze, qui ſe rendit le 12. novembre : M. de Saint-Ruth réduiſoit la Savoie pendant ce tems-là.

Mort de M. de Seignelai le 3. novembre, ſa charge de ſecretaire d'état de la Marine fut donnée à M. de Pontchartrain controlleur général, qui entra au conſeil. Le roi créa deux charges nouvelles de préſidens à mortier, ſeize de conſeillers, & une troiſiéme charge d'avocat général, dont M. Dagueſſeau, aujourd'hui chancelier, fut revêtu : il créa auſſi une charge de premier préſident du grand conſeil qu'acheta M. Bignon, & huit charges de préſidens ; il donne à Racine la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Torf.

Les Anglois reprennent ſur nous l'iſle de Saint-Chriſtophe dans le mois de décembre.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie : M. de Feuquiéres, qui commandoit dans Pignerol, pourſuit par tout les Barbets, & rend le chemin des vallées libre juſqu'à Briançon : M. de Catinat prend Villefranche le 21. mars, Nice le 2. avril, Veillane le 30. mai, Carmagnole le 9. juin, que les ennemis reprirent, & Montmelian le 21. décembre ; Buſonde avoit levé le ſiége de Coni le 29. juin, ſur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugene (ſi célébre depuis) marchoit au ſecours : il fut envoyé priſonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9. avril, défendu par le prince de Bergue, après ſeize jours de tranchée ouverte, accompagné de tous les princes, & ayant ſous lui le maréchal de Luxembourg & le maréchal de la Feuillade ; il l'avoit fait inveſtir par M. de Boufflers : le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce ſiége, en s'approchant de Notre-Dame de Hall. Louis XV. fit aſſiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10. juillet 1746. après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liége le 4. juin, pour punir les habitans d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avoit laiſſé le commandement de ſon armée, s'étoit campé ſous Tournai à la fin de la

campagne, attendant que le prince d'Orange qui étoit à Leuze allât prendre ses quartiers d'hiver : la distance de Tournai à Leuze fit penser au prince d'Orange qu'il pouvoit décamper sans précaution : le maréchal de Luxembourg averti, part de Tournai avec un corps de cavalerie, & bat le 18. septembre au combat de Leuze le prince de Valdec qui commandoit l'arriere-garde : la maison du roi & la gendarmerie s'y distinguerent : M. de Luxembourg n'avoit que vingt-huit escadrons contre soixante & quinze.

Bataille de Kilconnel en Irlande le 22. juillet, gagnée par les rebelles : M. de Saint-Ruth qui avoit quitté la Savoie, & qui commandoit les troupes de France, y fut tué ; la prise de Limeric & de toute l'Irlande fut la suite de cette défaite : cependant suivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les François & quinze mille Irlandois. En Allemagne, M. le maréchal de Lorges fut sur la défensive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le 11. juillet, c'étoit une place importante, parce qu'elle ouvroit le chemin pour entrer dans l'Arragon.

Mort de M. de Louvois le 16. juillet. On a dit qu'il n'étoit pas mort de sa mort naturelle : d'autres ont cru qu'il étoit mort de chagrin : en effet, sur les fins il avoit beaucoup perdu de sa faveur : quoique le siége de Mons eût été bien servi, le roi trouva qu'il avoit trop duré, puisque le prince d'Orange avoit eu le tems d'en tenter le secours ; Bulonde, pour se justifier de la levée du siége de Coni, avoit montré, disoit-on, une lettre de M. de Louvois : le duc de Savoie faisoit servir de prétexte à sa haine contre la France la conduite de ce ministre à son égard ; Mayence auroit résisté plus longtems, s'il avoit été mieux approvisionné ; le ravage du Palatinat, enfin le bombardement de Liége, tout cela, à ce qu'on assuroit, avoit indisposé le roi naturellement juste & clément. M. de Louvois s'en apperçut en travaillant avec lui, il prenoit des eaux, il fut saisi & mourut. Quoiqu'il en soit de ces faits, que l'on ne garantit point, M. de Louvois étoit né avec de grands talens, qui avoient principalement la guerre pour objet. Il rétablit l'ordre & la discipline dans les armées, ainsi qu'avoit fait M. Colbert dans les finances. Mieux informé souvent que le général lui-même, aussi attentif à

récompenſer qu'à punir, économe & prodigue ſuivant les circonſtances, prévoyant tout & ne négligeant rien, joignant aux vûes promptes & étendues la ſcience des détails : profondément ſecret, formant des entrepriſes qui tenoient du prodige par leur exécution ſubite, & dont le ſuccès n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaiſons néceſſaires qui devoient y concourir ; l'inſtruction donnée au maréchal d'Humiéres pour le ſiége de Gand, fut regardée comme un chef-d'œuvre dans ſon genre. Mais il eût été à ſouhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zéle pour la gloire de ſon maître, & que ſe contentant de voir le roi devenu l'objet du reſpect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur.

Le comte d'Eſtrées bombarde Barcelonne le 10. août, & Alicante le 22. Le premier préſident obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19. août.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des Gardes, vacant par la mort de M. de la Feuillade, & vend ſa charge de général des dragons au comte de Teſſé.

Le roi n'avoit pas renoncé à rétablir Jacques II. ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefons : on crut avoir des intelligences ſûres dans la flotte des ennemis, & M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer fort ou foible : il le fit, & le combat, après avoir duré le 29. mai depuis le matin juſqu'à la nuit, avec des efforts ſignalés de valeur de nos troupes, ne fut déciſif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils euſſent quatre-vingt-huit vaiſſeaux contre cinquante : mais ce qui rendit cette affaire malheureuſe, c'eſt que notre flotte s'étant diſperſée ſur les côtes de Bretagne & de Normandie, l'amiral Anglois nous brûla treize vaiſſeaux à la Hougue & à Cherbourg.

Le roi commandant en perſonne, prend la ville de Namur le 5. juin, après ſept jours de tranchée, & le château le 30. le prince d'Orange & l'électeur de Baviere voulurent en vain la ſecourir, ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvroit le ſiége, & par la ſituation du pays, dont il avoit profité pour leur

fermer les paſſages : cette même ville repriſe par le prince d'Orange en 1695. fut ſoumiſe de nouveau à Louis XV. en 1746. que le maréchal général comte de Saxe s'en empara après huit jours de tranchée ouverte. Combat de Steinkerque le 4. août. Ç'a été le plus ſanglant de toute la guerre : on ſait que M. le maréchal de Luxembourg fut ſurpris par la fauſſe lettre d'un eſpion, il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchoit, que quand il apprit que la brigade de Bourbonnois venoit d'être attaquée ; il répara cette ſurpriſe, & après deux attaques ſans ſuccès, à la troiſiéme il ſe mit avec M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le prince de Conti, Meſſieurs de Vendôme, &c. à la tête de la brigade des Gardes, & força le prince d'Orange à repaſſer les défilés par où il étoit venu : ce prince qui avoit cherché pendant toute la campagne une affaire de poſte, afin qu'il n'y eût que l'infanterie qui pût combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que ſavoit faire celle de France, comme il avoit appris à Leuze combien notre cavalerie étoit redoutable.

Le duc de Savoie ſe venge bien des affronts des deux dernieres campagnes ; il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17. août, & Gap enſuite : M. de Catinat avoit une armée trop foible pour s'oppoſer à cette entrepriſe, qui eût peut-être eu des ſuites plus fâcheuſes, ſi le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Virtemberg le 17. ſeptembre au combat de Phortzeim, & force le Landgrave de Heſſe à lever le ſiége d'Ebernbourg le 8. octobre. Le marquis de Feuquiéres avoit battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le premier du mois : le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei le 8. ſeptembre plus de quatre mille Allemands : M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19. octobre.

Le duché d'Hanovre eſt érigé en électorat le 19. décembre ; mais les oppoſitions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut reconnu qu'en 1711.

Mariage de M. le duc d'Orléans avec Mademoiſelle de Blois, fille légitimée de Louis XIV. le 18. février, & de M. le duc du Maine avec Anne-Louiſe-Benedicte de Bourbon, fille de M. le Prince, le 19. mars.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5. juin, & les Turcs, ſur qui les Vénitiens avoient eu de grands avantages dans les dernieres campagnes, levent le ſiége de Lépante le 19. décembre.

Le pape perſiſtant à refuſer des bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en poſſeſſion du revenu de leurs évéchés.

1693.

Le pape Innocent XII. qui avoit ſuccédé dès l'an 1691. au pape Alexandre VIII. envoie enfin des bulles à tous ceux qui avoient été nommés aux évéchés par le roi depuis les conteſtations entre la cour de Rome & la France; les cardinaux d'Eſtrées & de Janſon ménagerent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit une lettre de ſoumiſſion au pape, pour lui marquer la douleur qu'ils avoient de ce qui s'étoit paſſé: on continue cependant en France de ſuivre les maximes contenues dans la déclaration du Clergé.

Inſtitution de l'ordre de Saint-Louis le 10. mai.

Priſe de Furnes le 6. janvier par M. de Boufflers, qui y fait quatre mille Anglois priſonniers; M. de Tallard leve le ſiége de Rhinfelds le 8.

Création de ſept maréchaux de France le 27. de mars; Meſſieurs de Choiſeul, de Villeroi, de Joyeuſe, de Boufflers, de Tourville, de Noailles & de Catinat.

Mort de Mademoiſelle de Montpenſier le 5. avril.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21. mai, & le château deux jours après; il y eut beaucoup de cruautés commiſes, & les tombeaux des électeurs Palatins ne furent pas reſpectés.

Le roi étant parti pour ſon armée de Flandre, tombe malade au Queſnoi, & s'en retourne à Verſailles: ç'a été ſa derniere campagne. Il détache Monſeigneur pour aller en Allemagne: ce prince marcha au prince de Bade campé ſous Hailbron, mais l'attaque de ſon camp ayant été jugée impoſſible, & Monſeigneur n'ayant pû l'attirer au combat, il repartit ſur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Maſtrich le 15. juillet un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24. juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg cherchoit les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action : pour y parvenir, il tenta de le dépoſter du Mont Saint-André, où ce prince s'étoit retranché, & il en vint à bout en feignant d'attaquer Liége ; le prince d'Orange & le duc de Baviere s'approcherent de cette ville pour la défendre, & le maréchal apprenant qu'ils avoient quitté leur camp, ne ſongea plus qu'à les attaquer.

Bataille de Nervinde le 29. gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de ſept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous reſta ; il eſt vrai que la perte des ennemis fut encore plus conſidérable : on leur prit ſoixante & ſeize piéces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, ſoixante étendarts & vingt-deux drapeaux ; on fit deux mille priſonniers, & on leur tua près de douze mille hommes ; nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La ſuite de cette victoire fut la priſe de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11. octobre, M. de Vauban conduiſoit les attaques, & M. de Luxembourg couvroit le ſiége.

Le duc de Savoie, qui avoit entrepris le ſiége de Pignerol, eſt attaqué & défait à Marſaille par le maréchal de Catinat le 4. octobre : Meſſieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, étoient à cette armée où ils ſe diſtinguerent ; la gendarmerie, qui n'étoit arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les ſuites de cette action furent la déſolation de toute la campagne de Turin, qui avoit été précédée de l'incendie de la Venerie, en repréſailles des ravages du Dauphiné ; le Duc ne put garder Sainte-Brigitte qu'il avoit priſe au commencement de la campagne, ni Pignerol qu'il avoit bombardée, ni s'emparer de Caſal, dont il avoit fait le blocus.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Noailles prend Roſes le 9. juin, le comte d'Eſtrées en faiſoit le ſiége par mer.

Sur mer, les Anglois, qui firent une deſcente à la Martinique, en furent chaſſés avec perte le 5. avril : & le 27. juin le maréchal de Tourville ayant attaqué entre Lagos & Cadix le vice-amiral Rook qui eſcortoit la flotte de Smirne, lui brûla quatre vaiſſeaux de guerre, & prit, ou brûla ou coula à fond plus de quatre-vingt

vaiſſeaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avoit pas ſû profiter de ſon avantage, & ce général en rejetta la faute ſur M. Gabaret. Le 5. octobre les Hollandois prirent ſur nous Pondicheri, mais la compagnie Françoiſe y rentra en 1699. en exécution du traité de Riſwick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglois le 29. novembre : un vaiſſeau qu'ils nommoient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, & quelques maiſons endommagées.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne : il paſſe le Ter à la vûe des Eſpagnols, & les défait le 27. mai ; il prend Palamos d'aſſaut le 7. juin, & le château & la garniſon ſont pris à diſcrétion le 10. M. de Tourville battoit le château du côté de la mer. M. de Noailles ſe rend maître le 29. juillet de la forte place de Gironne, de-là il marche à Oſtalric, dont le château fut pris le 20. juillet, malgré les ſept retranchemens que les Eſpagnols avoient faits l'un ſur l'autre par le ſeul endroit qui fût acceſſible. Enfin il prit Caſtel-Follit le 8. ſeptembre, & il termina cette campagne par faire lever le ſiége d'Oſtalric au duc d'Eſcalonne.

Marche fameuſe de Monſeigneur & du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Eſpierres, du 22. août au 25. l'armée fit quarante lieues en quatre jours, & par cette promptitude, Monſeigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Eſcaut & la Lis juſqu'à l'Océan, & empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étoient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 28. ſeptembre.

Sur mer, les ennemis inſulterent nos ports ſans ſuccès : ils firent une deſcente à Breſt le 18. juin, d'où ils furent chaſſés avec perte : le 22. juillet ils bombarderent Dieppe, dont les maiſons furent réduites en cendres par la faute des habitans qui n'y apporterent point de ſecours : le Havre fut auſſi bombardé le 24. du même mois, mais il n'y eut point de dommage ; enfin s'étant approchés de Dunkerque le 21. ſeptembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avoient employée l'année précédente devant S. Malo,

l'une joua sans nul effet, & l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étoient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux, les Hollandois s'étoient emparés d'un convoi de bled que le roi faisoit venir de la mer Baltique, à cause de la disette qui étoit dans le royaume ; il les attaqua n'ayant que six fregates le 19. juin à la hauteur du Texel ; de huit vaisseaux qu'ils avoient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, & ramena nos vaisseaux dans nos ports. Jean Bart fut annobli.

Il ne se passa rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonois battent les Turcs à plattes-coutures sur les bords du Niester le 6. octobre. Les Vénitiens prennent l'isle de Chio le 14. octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine & au comte de Toulouse la préséance sur tous les pairs. Cette déclaration avoit été précédée d'un arrêt qui avoit maintenu Messieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610. & dont ils ne jouissoient plus ; mais le duc de Vendôme ne prit séance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville, en qui finit cette illustre maison. Cette mort excita une grande contestation pour la succession de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avoit fait deux testamens, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxiéme en faveur de Madame de Nemours sa sœur ; Madame de Nemours fit une donation entre-vifs de toute la succession de M. de Longueville (dont elle excepta ensuite les biens situés en Suisse) au chevalier de Soissons, fils naturel du comte de Soissons tué à la Marfée ; il étoit son cousin germain, & avoit été légitimé en 1643. elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel, lorsqu'il épousa la fille de M. de Luxembourg ; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les Etats du pays en faveur de Madame de Nemours.

Le roi achete de Madame de Guise le palais d'Orléans, qui se nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humiéres. Erection des jeux floraux de Toulouse en académie.

Evenemens remarquables ſous Louis XIV.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Verſailles le 4. janvier, âgé de ſoixante-ſept ans. Il étoit fils poſthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627. pour s'être battu en duel; ſa charge de capitaine des Gardes fut donnée à M. de Villeroi: les événemens qui ſuivirent la mort de ce grand capitaine, juſtifierent bien les regrets du roi, & ceux de toute la France.

La princeſſe Marie, femme du prince d'Orange, meurt le 7. janvier.

Etabliſſement de la capitation, qui devoit finir, & qui en effet ceſſa à la paix.

M. de Crénan rend Caſal au duc de Savoie le 11. juillet, à condition que les fortifications ſeroient démolies, & la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14. juillet devant le maréchal de Villeroi & M. le duc du Maine, qui manquerent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-ſix heures le 28. juin, & Deinſe le 29. Le maréchal de Villeroi, ſur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point inſulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13. le 14. & le 15. août: mais ces diverſions n'empêcherent par le prince d'Orange d'inveſtir Namur le premier juillet; il prit la ville le 4. août, & le château le 2. ſeptembre, ſans que le maréchal de Villeroi, qui s'étoit avancé ſur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre: M. de Boufflers qui s'étoit jetté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiſcard qui en étoit gouverneur, fut arrêté priſonnier lorſque la ville fut rendue, ſous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude & de Deinſe: mais il fut bien-tôt relâché; ce ſiége eſt l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne, le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit ſa place, & fit lever le ſiége de Palamos le 25. août à M. de Caſtanaga: il fallut depuis démolir cette place, ainſi que les autres que l'on avoit priſes aux ennemis, & que l'on ne pouvoit ſoutenir faute de vivres.

L'indiſpoſition des deux généraux, le prince de Bade & le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille : il n'y eut pas plus d'événemens ſur mer ; quelques priſes, entr'autres, celle que fit M. de Neſmond, quelques inſultes ſur les côtes, & rien de plus. La laſſitude des deux partis annonçoit la paix. Edit concernant la juriſdiction eccléſiaſtique.

M. de Noailles ſuccéde à M. de Harlai à l'archevéché de Paris. Le pape accorde au roi un indult à vie pour nommer à l'archevéché de Cambrai : il y avoit eu dès l'an 1682. un concordat paſſé entre le chapitre & le roi, par lequel le chapitre remettoit ſon droit d'élection, & le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouſe, pour réunir dans ſa perſonne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces maritimes étoient amiraux de leurs provinces, mais la ſeule province de Bretagne a conſervé ce droit. Monſeigneur, à qui Mademoiſelle avoit laiſſé en mourant ſa maiſon de Choiſi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cens mille livres de retour qu'il donne à Madame de Louvois. Cette maiſon ayant depuis été vendue par M. le duc de Villeroi ſon gendre, à Madame la princeſſe de Conti, M. le duc de la Valliere ſon héritier l'a vendue au roi en 1739.

1696.

Traité négocié par le comte de Teſſé, entre le roi & le duc de Savoie, & conclu le 4. juillet ; il ne parut d'abord que ſous le nom de neutralité d'Italie : on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avoit pris, & entr'autres la ville de Pignerol, on convient du mariage de la princeſſe Marie-Adelaïde ſa fille avec M. le duc de Bourgogne, & en conſidération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince, en attendant qu'il pût ſe déclarer, promettoit ſes offices pour engager ſes alliés à la même neutralité. Il les y détermina par le ſiége de Valence qu'il entreprit le 24. ſeptembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10. ſeptembre. Le contrat de mariage fut ſigné le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des

ennemis ; seulement M. de Vendôme battit un corps de cavalerie du prince de Darmstadt en Catalogne le premier juin.

Sur mer, les alliés bombarderent Calais le 13. avril, le fort de l'isle de Rhé & les Sables d'Olonne le 15. & le 16. juillet, le tout sans effet. Bart prit le 18. juin cinq vaisseaux de guerre Hollandois, venant de la mer Baltique, & cinquante vaisseaux marchands. M. de Nesmond fit une nouvelle prise le 31. mars. Jacques II. s'étoit avancé, mais inutilement, jusqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le premier du même mois, dans l'espérance de faire une nouvelle tentative sur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneur de la nouvelle France, fait dans le mois de juillet contre les Iroquois une expédition, par laquelle il assure Quebec & tout le Canada contre les courses de ces barbares.

Mort de Sobieski roi de Pologne le 17. juin.

Le roi fait manger avec lui le nouveau cardinal Cavallerini, après lui avoir donné le bonnet de cardinal.

Mort de M. de Croissi ; M. de Torci son fils, fort jeune alors, lui succéde dans sa charge, étant aidé des conseils de M. de Pomponne, dont il avoit épousé la fille, & qui étoit rentré au conseil dès l'an 1691.

1697.

Cette année est célébre par le traité de Riswick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires Messieurs de Harlai, de Créci & de Callieres, qui négocioient déja secretement depuis plus de trois ans. Cependant comme l'empereur & l'Espagne marquoient encore quelque opposition à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

En Flandre, le maréchal de Catinat prend Ath le 5. juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avoit M. le maréchal de Villeroi sur Bruxelles & sur la forteresse des trois Trous.

Le comte de Harrach étoit passé en Espagne pour y faire des insinuations au sujet de cette grande succession, en faveur de l'archiduc Charles, espérant que s'il pouvoit amener Charles II. à déclarer l'archiduc pour son successeur, la reconnoissance de cette déclaration feroit un des principaux articles du traité de Riswick :

mais comment l'empereur pouvoit-il ſe flatter d'obtenir une pareille demande contre les droits légitimes des petits enfans de Louis XIV. & après eux, contre les droits du prince de Baviere & de M. le duc d'Orléans ? La priſe de Barcelonne fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le ſiége de Barcelonne, défendue par le prince de Darmſtadt, & inveſtie par mer par le comte d'Eſtrées & par le bailli de Noailles : il bat le comte de Velaſco, viceroi de Catalogne, qui voulut ſecourir les aſſiégés, mais le ſiége n'en fut pas moins meurtrier, & ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelonne ſe rendit le 10. août. M. de Vendôme fut fait viceroi de Catalogne, & le comte de Coigni commanda dans Barcelonne. Cette conquête détermina le roi d'Eſpagne & l'empereur à conſentir à la paix.

En Allemagne, le prince de Bade prend Ebernbourg le 27. ſeptembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'eſcadre, ſur Carthagene en Amérique ; il y débarque le 15. avril, prend Carthagene avec toutes ſes richeſſes, fait ruiner toutes les fortifications, & les murailles de la ville & des forts, ſe rembarque, évite une eſcadre de vingt-quatre vaiſſeaux Anglois, en combat une de ſept, & rentre à Breſt le 9. août. La priſe fut eſtimée à dix millions. M. de Neſmond enleve le 20. août trois vaiſſeaux Anglois chargés de pluſieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelſon le 5. ſeptembre dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaiſſeaux Anglois, & en avoir coulé un troiſiéme à fond. M. du Gué-Trouin avoit dès le 25. avril enlevé la flotte Hollandoiſe venant de Bilbao.

M. d'Argenſon eſt fait lieutenant général de police. Cet homme de la plus ancienne nobleſſe, & d'un génie ſupérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre & la ſûreté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obſtacle à une plus grande élévation, que le beſoin que l'on avoit de lui dans des tems difficiles, où il étoit ſi important que la capitale du royaume fût tranquille ; mais enfin il fut fait garde des ſceaux, & préſident du conſeil des finances en 1718. Il eſt mort le 8. mai 1721. Il avoit ſuccédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui d'intendant de feu M. le duc d'Epernon avoit été

maître des requêtes, & étoit devenu lieutenant de police, lorſque l'on en ſépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14. juin 1709. âgé de quatre-vingt-dix ans paſſés.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malthe. Son oncle avoit été élevé à la même dignité en 1601. Il a pour ſucceſſeur Raimond Perellos de Roccafull, Arragonois. Réglement qui donne aux intendans des finances, que le roi fait conſeillers d'état, leur ſéance au conſeil, du jour qu'ils ont été faits intendans des finances.

Le 27. de juin François-Louis de Bourbon, prince de Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejouski, primat du royaume, & deux heures après, Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe, qui avoit fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douariere de Pologne ne connut guéres ſes véritables intérêts dans cette grande affaire : elle étoit mere de trois princes, il étoit naturel qu'elle cherchât à conſerver la couronne à l'aîné, mais ſon inclination pour le ſecond, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaiſſa le prince Jacques ſon aîné, & qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partiſans du feu roi : ainſi elle ne put conſerver la couronne dans ſa maiſon, & elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrens. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avoit pas pris les bons partis, & on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec de nouvelles inſtructions. On dépêche des deux côtés des couriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui étoit le plus près, arrive en Pologne, & ſigne les *Pacta conventa* le 21. juillet. Il ſe fit ſacrer à Cracovie le 15. ſeptembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzic que le 26. & voyant que ſon parti s'affoibliſſoit tous les jours, quoique ſon élection fût la ſeule juridique, il ſe rembarque le 6. novembre. Les diviſions ne ceſſerent dans ce royaume que l'année ſuivante, où les partis ſe réunirent enfin, & où l'électeur, qui avoit répandu des ſommes immenſes, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riſwick. Charles XI. roi de Suéde, qui étoit médiateur, mourut ; Charles XII. ſon fils quoiqu'en minorité, continua la médiation.

Le premier traité fut ſigné avec la Hollande le 20. ſeptembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimégue ſervirent de baſe à ce traité, ils rendirent Pondicheri.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Dinan fut auſſi rendue à l'évêque de Liége, & l'iſle de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſiéme traité conclu avec l'Angleterre le 21. le roi s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la grande Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin par le quatriéme avec l'empereur, ſigné le 30. octobre, tout fut reglé conformément aux traités de Veſtphalie & de Nimégue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle en avoit joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princeſſe de Savoie le 7. décembre.

1698.

Ambaſſades réciproques de tous les princes de l'Europe; M. de Tallard va à Londres en qualité d'ambaſſadeur, & ce fut là que ſe conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Eſpagne, qui n'eut point d'exécution par la mort du prince de Baviere. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre, & les Etats généraux, eſt ſigné à la Haye le 11. octobre. Le prince électoral de Baviere y eſt déſigné roi d'Eſpagne. M. le Dauphin a pour ſa part les royaumes de Naples & de Sicile, & les places dépendantes de la monarchie d'Eſpagne, ſituées ſur la côte de Toſcane ou iſles adjacentes; la ville & le marquiſat de Final, la province de Guipuſcoa, nommément les villes de Fontarabie & Saint-Sebaſtien, ſituées dans cette province, & ſpécialement le port du paſſage: on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Evenemens remarquables sous Louis XIV.

Le roi d'Espagne irrité de voir que l'on partageât sa couronne de son vivant, & voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier testament, par lequel il appelle le prince de Baviere au trône d'Espagne, comme son plus proche héritier, attendu la renonciation de Marie-Therese d'Autriche.

On conteste la réalité de ce testament, & en effet aucun des historiens n'en parle, mais voici sur quoi on s'est fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avoit eu un premier testament de Charles II. en faveur du prince de Baviere. Lamberti rapporte (T. 1. p. 46.) une lettre du ministre du roi de France, écrite en Italien au roi d'Espagne, où il parle de ce testament comme d'une chose certaine. Le continuateur de Mezerai n'en fait aucun doute; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de D. au 16. décembre 1698. » De Guilville, major du » régiment de Normandie, arriva de Madrid, c'est un des officiers » de confiance que le marquis d'Harcourt avoit amené avec lui en » Espagne: on apprend par lui que le roi d'Espagne continue à se » mieux porter, mais que cependant il a fait un testament, par le- » quel il nomme le prince électoral de Baviere pour son héritier, » & il nomme sa femme régente durant la minorité du prince » électoral; ce testament n'est pas encore public en Espagne, mais » sa majesté catholique l'a montré à ses conseillers d'état, & le car- » dinal Portocarrero, qui est un du conseil, l'a appris au marquis » d'Harcourt, & c'est sur cela qu'il a fait partir de Guilville qui ne » retournera pas en Espagne. Le marquis d'Harcourt ne demeurera » pas encore long-tems en ce pays-là. « On trouve encore dans les mêmes mémoires au 7. novembre 1700. » Le roi d'Espagne fit il » y a un mois un testament nouveau qu'il signa de sa main, &c. « ce qui prouve qu'il y en avoit un antérieur.

Reste après cela à expliquer quel étoit l'ordre des héritiers de Charles II. au cas qu'il mourût sans enfans, (ce qui arriva,) c'étoient 1°. Les enfans de Marie-Therese, fille du premier lit de Philippe IV. & femme de Louis XIV. 2°. Le prince électoral de Baviere, dont la mere étoit fille de Marguerite-Therese d'Autriche, fille du second lit de Philippe IV. & premiere femme de l'empereur Léopold. 3°. Monsieur, frere de Louis XIV. & par conséquent fils

cadet d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée de Philippe III. & qui avoit épouſé Louis XIII. 4°. L'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par ſa grand-mere, Marie-Anne d'Autriche, ſeconde fille de Philippe III. & femme de Ferdinand III. pere de Léopold. 5°. M. le duc de Savoie aux droits de ſa biſayeule Catherine, fille de Philippe II. & femme de Charles-Emmanuel duc de Savoie.

Camp de Compiegne ; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30. août : il en étoit le généraliſſime, & avoit ſous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence que le roi dit à Livri, *qu'il ne falloit pas que M. le duc de Bourgogne tînt de table, parce que*, dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, & M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp étoit un ſpectacle que le roi voulut donner à toute ſa cour, & qui devoit ſervir d'inſtruction à ſon petit-fils.

M. le duc d'Elbœuf épouſa le 13. octobre Mademoiſelle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold. Ce prince avoit une patente de l'empereur, qui lui accordoit le titre d'alteſſe royale, comme étant fils d'une archiducheſſe qui avoit été reine de Pologne ; mais la France ne voulut pas reconnoître ce titre, & ce n'eſt que depuis le voyage que ce prince a fait en France, pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a conſenti à lui donner de l'*alteſſe royale*.

Madame Guyon eſt miſe à la Baſtille pour l'affaire du Quiétiſme. Les diſputes entre M. l'évêque de Meaux & M. l'archevêque de Cambrai à ce ſujet font grand bruit ; tous les partiſans de ce dernier ſont renvoyés de la cour.

Le Czar Pierre voyage *incognito* en Hollande & en Angleterre, & paſſe à la cour de Vienne pour retourner dans ſes états.

1699.

Traité de Carlowitz, entre la Porte, l'Empereur, la Moſcovie, la Pologne, & les Vénitiens : il y en eut quatre, le premier, avec l'empereur, contenoit une tréve de vingt-cinq ans, & les Turcs lui cédoient la Tranſilvanie, ſans avoir voulu conſentir à lui livrer Tekeli : le ſecond traité étoit avec la Pologne ; c'étoit une paix

perpétuelle : les Turcs cédoient la fortereſſe de Caminiek, qui emportoit avec elle la Podolie & l'Ukraine ; la Pologne de ſon côté leur abandonnoit la Moldavie : par le troiſiéme traité, qui n'étoit qu'une tréve, les Moſcovites conſervoient Aſoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, & qui leur eſt enfin reſté par le traité de Belgrade : par le quatriéme, la Morée reſta aux Vénitiens. Le roi d'Angleterre & la Hollande furent les médiateurs de ce traité ; ils vouloient ſans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II. qui ne pouvoit pas vivre long-tems.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement du 13. décembre 1698. veut troubler Madame de Nemours dans la poſſeſſion de Neufchâtel, qui lui avoit été adjugée par les états de cette principauté ; mais le roi d'Angleterre s'étant mis ſur les rangs, comme héritier de la maiſon de Chalons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner ſa prétention : Meſſieurs de Matignon & de Villeroi, &c. avoient auſſi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Baviere à Bruxelles le 6. février, âgé de ſept ans.

Conſtitution en forme de bref, du 12. mars, par laquelle Innocent XII. condamne le livre de M. de Cambrai, intitulé, *Explication des maximes des Saints.* Cette conſtitution fut remiſe aux évêques par le roi, & ſur les procès verbaux de toutes les aſſemblées, intervint la déclaration du 4. août. Cette déclaration fut enregiſtrée le 14. août au parlement, ſur les concluſions de M. Daguesſeau, aujourd'hui chancelier. Le diſcours qu'il prononça à cette occaſion eſt un monument immortel de la ſolidité des maximes de l'Egliſe de France, & honorera à jamais la mémoire de ce grand magiſtrat. La ſoumiſſion de M. de Cambrai aux déciſions de l'Egliſe, répondit à l'opinion que l'on avoit de la ſageſſe de ce prélat.

Le roi donne audience le 6. février à l'ambaſſadeur du roi de Maroc. M. de Monaco, ambaſſadeur du roi, fait ſon entrée à Rome le 8. février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi le 25. novembre, pour ſon duché de Bar.

Le calendrier avoit été réformé en 1582. par le pape Grégoire XIII. & les Proteſtans n'avoient pas voulu admettre ce changement ;

ils l'accepterent cette année, à la réſerve de l'Angleterre, de la Suéde & du Dannemarc, qui ſe tinrent toujours à l'ancien ; c'eſt ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau ſtile. M. de Pontchartrain ſuccéde à M. le chancelier Boucherat, mort le 25. ſeptembre, & M. Chamillard eſt fait controlleur général à la place de M. de Pontchartrain.

Statue équeſtre élevée à la place des Conquêtes, ou de Louis le Grand, autrement dite *de Vendôme.*

1700.

La mort du prince électoral de Baviere donne lieu au ſecond traité de partage ſigné à Londres le 13. mars, & à la Haye le 25. entre les mêmes puiſſances, par leſquelles le premier l'avoit été. Ce ſecond traité ne changeoit rien au premier par rapport à M. le Dauphin, ſinon que l'on y ajoutoit la Lorraine, & en dédommagement le duc Léopold avoit le Milanez, que l'on ôtoit à l'archiduc pour lui donner tout le reſte de la monarchie d'Eſpagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepteroit dans trois mois les conventions qu'il contenoit, & que jamais la couronne d'Eſpagne ne pourroit être réunie à l'Empire ſur une même tête. Léopold ſe croyoit ſi ſûr du roi d'Eſpagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenoit par ce traité, & il ne fut plus tems d'y revenir lorſque l'on eut connoiſſance du teſtament de Charles II. ainſi l'ambition ſeule de l'empereur cauſa la guerre ſuivante.

Second teſtament de Charles II. roi d'Eſpagne, du 2. octobre, par lequel il déclare héritier de toute la monarchie d'Eſpagne, Philippe de France duc d'Anjou, ſecond fils de M. le Dauphin ; à ſon défaut, ſoit qu'il mourût, ſoit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri, aux mêmes conditions ; à ſon défaut l'archiduc Charles, ſous la même réſerve de ne pouvoir réunir l'Empire & la couronne d'Eſpagne ; & puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frere du roi, qui avoit été oublié dans ce teſtament, fit ſes proteſtations le premier décembre.

Mort de Charles II. roi d'Eſpagne le premier de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le teſtament le 11. du même mois, & il le déclare à l'ambaſſadeur d'Eſpagne le 16. Philippe V.

eſt proclamé roi à Madrid le 24. & part de Verſailles le 4. décembre. Le roi donna le 3. février ſuivant des lettres patentes, par leſquelles il conſerve au roi d'Eſpagne & à ſes enfans mâles le droit de ſuccéder à la couronne de France. L'Angleterre & la Hollande reconnurent le nouveau roi ; le duc de Savoie & le duc de Baviere firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ſes proteſtations, les autres puiſſances de l'Europe demeurerent neutres, & tout le monde ſe prépara à la guerre.

Diſgrace du cardinal de Bouillon.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguſte & le Czar, contre Charles XII. âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe vouloit aſſujettir la Pologne en ſe rendant plus puiſſant, le Czar aguerrir ſes ſujets, & le roi de Suéde venger ſa jeuneſſe mépriſée. Le roi Auguſte en fut la premiere victime, le Czar y courut riſque de ſon empire, & Charles XII. périt comme un Avanturier, ayant pu devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suéde, à la tête de vingt mille hommes, défait le 28. & le 30. octobre à Nerva le Czar qui en avoit quatre-vingt mille.

Conſeil de commerce créé par arrêt du conſeil. Il y en avoit eu un à peu près ſemblable créé par Henri IV. en 1607. qui ceſſa à ſa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vûes, & ce nouveau conſeil ceſſa encore à la mort de Louis XIII. qui ſuivit de près celle du cardinal. Louis XIV. l'ayant enfin rétabli en 1700. ce conſeil ne fit que changer de forme à ſa mort, & fut rétabli tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Arrêt du conſeil du 10. mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les proviſions de la grande maîtriſe de l'ordre du Saint-Eſprit de Montpellier, dont il avoit été pourvu, attendu que cet ordre eſt régulier.

Mort d'Innocent XII. le 27. ſeptembre. Le cardinal Albani lui ſuccéde, âgé de cinquante-un ans, & prend le nom de Clément XI. il ne fut ſacré évêque que depuis ſon exaltation, ce qui ne s'étoit pas vû depuis Clément VIII. Ce pape fit dans la ſuite de la guerre qui s'alluma le perſonnage de pere commun.

1701.

Mort de M. de Barbeſieux, ſecretaire d'état pour la guerre, le 5. janvier : M. Chamillard, qui étoit déja controlleur général, lui ſuccéda.

Ce fut cette année que ſe forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la ſucceſſion d'Eſpagne : & ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remporterent dans la ſuite, que leurs prétentions s'augmenterent au point de vouloir détrôner Philippe V.

Le duc de Baviere, à qui Charles II. avoit donné le gouvernement des Pays-Bas, fait entrer des troupes Françoiſes dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur & Luxembourg : il y avoit vingt-deux bataillons Hollandois dans ces villes : le roi eut la délicateſſe de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hoſtilité (principe auſſi noble que dangereux.)

Alliance offenſive & défenſive du roi de Portugal avec la France & l'Eſpagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avoit reçu garniſon Françoiſe. Le prince Eugêne commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Eſpagne, & M. de Catinat les troupes du roi, qui n'étoient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la ſeconde fille épouſa le roi d'Eſpagne le 11. ſeptembre, devoit être généraliſſime de ces deux armées.

Le prince Eugêne entre en Italie par les états de Veniſe, on auroit pû s'y oppoſer en s'emparant des gorges du Trentin, mais il eût fallu pour cela paſſer ſur les terres des Vénitiens, & il y avoit une neutralité que l'on crut devoir garder, le prince Eugêne ne fut pas ſi circonſpect, le même eſprit de ménagement fait que M. de Carinar, qui avoit ordre de ne point attaquer le premier, ſe contente de défendre l'entrée du Mantouan & du Milanez.

Combat de Carpi le 9. juillet : M. de Saint-Fremont, qui gardoit ce poſte, y fut forcé ; le prince Eugêne reſta le maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda, & M. de Catinat fut obligé de ſe retirer derriere l'Oglio & l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanez par le Breſſan.

Les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent ſoupçonner que l'habileté du prince Eugêne n'y avoit pas la ſeule part; il manda à la cour ſes inquiétudes ſur M. de Savoie: la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils ſoupçons, & il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari le premier ſeptembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi, & le maréchal de Catinat qui n'avoit pas encore quitté l'armée, furent repouſſés avec une grande perte. M. de Catinat n'étoit point d'avis de cette entrepriſe qui étoit téméraire, & dont le ſuccès même auroit été inutile. On n'avoit peut-être jamais vû un général s'expoſer avec autant de courage que le fit le duc de Savoie devant un ennemi avec lequel on le pouvoit déja croire d'intelligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume & des Hollandois.

Le roi & le roi d'Eſpagne accordent réciproquement aux ducs, grands d'Eſpagne, & à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours.

L'électeur de Cologne qui ne demandoit que la neutralité, que l'empereur lui refuſa, reçoit garniſon Françoiſe dans la citadelle de Liége le 23. novembre: il en reçoit enſuite dans toutes ſes places. Cologne reçut par ſurpriſe garniſon Hollandoiſe. Mort de Monſieur, frere unique du roi, à Saint-Cloud le 9. juin, âgé de ſoixante-un ans.

Mort de Jacques II. roi d'Angleterre, âgé de ſoixante-huit ans, à Saint-Germain en Laye le 16. ſeprembre. Prince digne d'une meilleure fortune, ſi la fortune étoit le prix du courage, de la franchiſe & de la religion. Le roi, après ſa mort, reconnut Jacques III. ſon fils pour roi de la grande Bretagne; le pape le reconnut de même.

Le roi créa deux charges de directeurs des finances, l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Deſmarets.

Sédition excitée à Naples le 23. ſeptembre, en faveur de l'archiduc: elle fut appaiſée par les ſoins du duc de Medina-Céli viceroi.

Le duc de Gloceſter, fils de la princeſſe Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare le 13. mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princeſſe Anne de

Dannemarc, ſans enfans, la princeſſe Sophie douariere d'Hanovre, qui eſt la plus prochaine à la ſucceſſion dans la ligne proteſtante, eſt appellée à la couronne, & ſes deſcendans après elle.

Frédéric, électeur de Brandebourg, avoit été proclamé roi de Pruſſe à Konigſberg dès le 15. janvier. C'eſt ſon petit-fils Fédéric, qui, devenu redoutable à la maiſon d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, & ſe diſtingue également par les talens de ſon eſprit, par ſon amour pour la juſtice, & par la gloire de ſes armes. Le roi de Suéde bat les Saxons le 18. juillet près de Riga, & prend le fort de Dunemonde le 21. décembre.

1702.

La mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, arrivée le 19. mars à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien au ſiſtême des alliés. La reine Anne ſa belle-ſœur lui ſuccéde. On avoit dit de lui qu'il étoit Stathouder d'Angleterre & roi de Hollande; en effet, les Anglois ceſſerent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, & les Hollandois lui conſerverent un amour qu'il leur rendoit bien. Il ſe déplaiſoit en Angleterre, où il recevoit des dégoûts continuels, & d'où on le força de renvoyer ſa garde Hollandoiſe : c'eſt un des plus grands chagrins qu'il ait eus de ſa vie. La fortune s'étoit épuiſée pour lui en le faiſant roi, elle l'abandonna depuis, il fut malheureux à la guerre : mais ſes malheurs ne ſervirent qu'à faire voir les reſſources de ſon génie, & il fut toujours battu ſans avoir jamais été défait.

Le duc de Modene livre le 6. janvier ſa forteresſe de Berſello aux Impériaux, qui étoient auſſi entrés dans la Mirandole. Surpriſe de Crémone le premier février, par le prince Eugêne, qui en fut chaſſé ſur le champ par la valeur des François & des Irlandois : le maréchal de Villeroi y fut fait priſonnier.

La Hollande, l'Angleterre & l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à ſon tour à ces trois puiſſances.

Le roi d'Eſpagne part de Madrid pour aller ſe faire reconnoître dans le royaume de Naples : en paſſant par Gênes il traite le doge d'*alteſſe*, & le fait couvrir lui & tous les Sénateurs, comme

représentant le corps de la république : l'empereur Charles-Quint leur avoit fait le même traitement : il vient ensuite à l'armée, dont on avoit ôté le commandement au duc de Savoie, & qui avoit pour général M. de Vendôme, depuis que M. le maréchal de Villeroi avoit été fait prisonnier.

M. de Vendôme défait le général Viscomti à Santa Vittoria, au-delà du Crostolo le 26. juillet : Albergotti s'empare de Reggio, & puis de Modene : le prince Eugène est obligé de lever le blocus de Mantoue, le premier août. Bataille de Luzara le 15. août, où le roi d'Espagne étoit en personne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur, produisit l'effet qu'en attendoit M. de Vendôme, qui fut la prise de Luzara & de Guastalle. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué sans laisser de postérité.

En Flandre il n'y eut pas de grands événemens ; M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui M. de Boufflers, poussa les ennemis jusques sous le canon de Nimégue le 11. juin. Les ennemis prirent Venlo le 23. septembre, Ruremonde le 7. octobre, & la citadelle de Liége le 23.

En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiservert dans l'électorat de Cologne le 15. juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte : le duc de Baviere surprit Ulme le 8. septembre : M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, & le rendit enfin le 11. septembre.

Bataille de Fredelinghen le 14. octobre, où le marquis de Villars, qui avoit été détaché de l'armée que commandoit le maréchal de Catinat depuis son retour d'Italie, & qui avoit pris Neubourg le 11. défit l'armée Impériale, commandée par le prince Louis de Bade : cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les Impériaux eurent beau, suivant leur usage, chercher à rendre cette affaire douteuse, au moins ne le fut-il pas que les ennemis ne penserent plus à rentrer en Alsace, que le maréchal de Villars fut en état la campagne d'après de prendre le fort de Kell, & de joindre le duc de Baviere, en s'ouvrant un passage par les vallées de la Forêt noire. La cavalerie commandée par M. de Magnac eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg leve le siége de Rhimberg

le 30. octobre : le comte de Tallard prend Tréves le 25. octobre, & la ville & le château de Traerbac le 6. novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3. décembre.

Entrepriſe manquée des Anglois ſur Cadix, dont ils ſe vengerent ſur notre flotte.

Défaite entiere du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond le 22. octobre dans le port de Vigo ; il y avoit conduit les gallions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avoit fait enlever une grande partie des effets. Le roi, au nom de Philippe V. tranſporte au duc de Baviere le 7. novembre la ſouveraineté des Pays-Bas Eſpagnols.

Arrêt du conſeil du 12. mai, qui juge que l'archevêque de Rouen eſt indépendant de la primatie de Lyon.

Le roi de Suéde, qui étoit entré au mois de mai dans Varſovie, d'où le roi Auguſte s'étoit retiré, déclare qu'il ne ſortira point de la Pologne que ſon ennemi ne ſoit détrôné, & le pourſuit à Cliſſon près de Cracovie, où il le défit le 19. juillet : s'il ne s'étoit pas caſſé la cuiſſe en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguſte eût été ſans reſſource.

Arrêt du parlement du 19. décembre, portant défenſe *de prendre aucune perſonne priſonniere pour dette dans ſa maiſon, ſans la permiſſion du juge.*

1703.

Création de dix maréchaux de France le 14. janvier : Meſſieurs de Chamilli, d'Eſtrées, de Château-Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Teſſé, de Montrevel, de Tallard, & d'Harcourt. Le duc d'Harcourt eſt fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugéne ne commande point cette année, le comte de Staremberg prend ſa place.

Le duc de Savoie conclut le 5. de janvier une ligue avec l'empereur : cette défection fut une des principales cauſes de tous les malheurs de cette guerre. Les ennemis reprirent Rhimberg le 9. février ; le maréchal de Tallard fait lever le ſiége de Traerbac le 25.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes d'Offembourg & de Raſtadt, & des redoutes que les ennemis avoient ſur la Quinche, prend le fort de Kell le 9. mars; l'électeur prend Neubourg ſur le Danube le 3. février: il bat les ennemis à Paſſau le 11. mars, & à Burglenfeldt le 28. s'empare de Ratiſbonne le 8. avril, & eſt joint le 12. mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avoit pris ſa route par la forêt noire.

Le projet de l'électeur étoit de s'emparer du Tirol, ſur lequel il avoit d'anciens droits, tandis que le duc de Vendôme entreroit dans le Trentin, pour ouvrir une communication du Milanez avec la Baviere, & couper les paſſages à l'armée Impériale: il prend Kuſtein le 18. juin, & Inſpruk le 26. M. de Vendôme, de ſon côté, force le paſſage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26. juillet, mais Staremberg, qui l'avoit prévenu, avoit détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges & les châteaux ſur la route du Trentin; cet obſtacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappella M. de Vendôme en Italie, & força M. de Baviere à abandonner Inſpruk, & à venir rejoindre le maréchal de Villars qu'il avoit laiſſé en Suabe pour obſerver le prince de Bade; pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avoit pris Berſello le 27. juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour ſurprendre Auſbourg, il envoie M. de Légal pour attaquer ce détachement, mais les ennemis inſtruits de cette marche, s'avancent ſur lui vers Munderkinguen; M. de Légal, quoique ſurpris, & moins fort qu'eux, les met en déroute le 30. juillet. Malgré cet avantage la ville d'Auſbourg reçoit les troupes impériales le 5. ſeptembre. Les deux armées de l'électeur & du maréchal paſſent le Danube à Donavert, pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade; la mépriſe d'un ſignal avoit fait engager au marquis d'Uſſon, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque déſavantage, mais il fut bien-tôt réparé, & le comte de Stirum fut entierement défait à Hocſtet: cette bataille ſe donna le 20. ſeptembre.

Aux Pays-Bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avoit été rendue, force Tongres le 10. de mai: Malboroug prend la ville

de Broon le 15. défendue vaillament par le marquis d'Alegre, & la ville de Hui le 26. juin.

Combat d'Ekeren le 30. juin. Le baron de Spaart avoit forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Motte, & y avoit perdu beaucoup de monde; le baron d'Obdam en voulut faire autant ſur celles d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers & le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plûtôt ce furent pluſieurs combats, occaſionnés par la poſition des lieux, coupés de digues & de canaux. Le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de ſon armée, qui ſe retira ſous Lillo. Les ennemis prennent Limbourg le 27. ſeptembre, & la ville de Gueldres le 17. décembre, après un bombardement & un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait déſarmer & arrêter les troupes du duc de Savoie le 19. août, il bat le 26. octobre le général Viſcomti, qui menoit quinze cens cavaliers à ce prince, mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avoit dérobé deux jours de marche, de conduire un ſecours conſidérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant ſous lui le maréchal de Tallard & M. de Vauban, prit le vieux Briſac en quatorze jours, & força les aſſiégés de capituler le 6. ſeptembre. Bataille de Spire le 15. novembre. M. le maréchal de Tallard faiſoit le ſiége de Landau, le prince de Heſſe (roi de Suéde, qui ſuccéda à Charles XII.) vint au ſecours avec une armée compoſée d'Anglois, de Hollandois & d'Allemands: M. de Tallard quitta le ſiége où il laiſſa M. de Laubanie, & livra bataille au prince de Heſſe, qui fut entierement défait: le maréchal de Tallard prit enſuite Landau le 16. M. de Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16. mai. L'empereur & le prince Joſeph ſon fils, roi des Romains, renoncent par acte du 12. ſeptembre à tous leurs droits ſur la monarchie d'Eſpagne, en faveur de l'archiduc Charles: les Impériaux ſe ſaiſiſſent d'Amberg, capitale du haut Palatinat le 30. de novembre.

Le roi d'Eſpagne fait une déclaration en forme d'interprétation du teſtament de Charles II. en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulévement des Cevenes, que l'on ne peut terminer, malgré tous les ſoins du maréchal de Montrevel à pourſuivre & à châtier

les rebelles, nommés *Camiſars*. Sur mer, les Anglois furent repouſſés par Gabaret le 18. mai à la Guadaloupe : M. de Coetlogon battit le 22. mai cinq vaiſſeaux de guerre qui eſcortoient une flotte Angloiſe & Hollandoiſe : il y en eut quatre de pris, & le cinquiéme fut coulé à fond, mais la flotte eut le tems de ſe ſauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une deſcente inutile à Belle-Iſle le 6. juin ; M. de Saint-Pol attaque le 10. août une flotte Hollandoiſe au nord d'Ecoſſe, il bat les vaiſſeaux de guerre qui l'eſcortoient, & prend pluſieurs des autres bâtimens. M. Ducaſſe rapporte trois millions de la Havanne. M. du Queſne fait brûler par M. de Beaucaire, capitaine de fregate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avoient un grand dépôt. Le roi de Suéde bat cinq mille Saxons le premier mai à Pultausk ; il prend Thorn le 14. octobre, & Elbing le 10. décembre.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur, qui trembloit pour ſa capitale, donne la loi dans l'empire ; l'Eſpagne, juſques là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie ; trois ſouverains d'Italie ſont chaſſés de leurs étars ; le roi de Pologne eſt détrôné, & la France, qui n'avoit eu que des ſuccès, éprouve les plus grands revers.

En Eſpagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Eſpagne, débarque le 9. mars à Liſbonne, avec huit mille hommes de troupes Angloiſes & Hollandoiſes, commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inſcription, *Charles III. par la grace des héretiques, roi catholique.* Le roi d'Eſpagne commence par avoir de grands avantages ſur les Portugais : c'étoit M. de Bervick qui commandoit les troupes Françoiſes que le roi y avoit envoyées ; après leur avoir pris pluſieurs petites places, dans le courant du mois de mai, il ſe rend maître de Port-Alegre le 8. juin. Les Portugais furent plus heureux ſur la fin de l'année, & ne laiſſerent rien au roi d'Eſpagne de ſes conquêtes. Le prince de Darmſtadt, qui avoit tenté de ſurprendre Barcelonne par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4. août : en vain, pour faciliter à

M. de Pointis & à M. de Villadarias, les moyens de reprendre une ſi importante place, la flotte Françoiſe, commandée par M. le comte de Toulouſe, ayant ſous ſes ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaqua le 24. août celle des ennemis, ſur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar eſt demeurée aux Anglois : ce combat donné à onze lieues au nord & ſud de Malaga, eût été auſſi utile à l'Eſpagne qu'il avoit été glorieux pour M. le comte de Toulouſe, ſi on avoit encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le vouloit, c'étoit auſſi l'avis de M. de Relingue, qui étant bleſſé à mort, conſeilla un nouveau combat, mais on ignoroit le mauvais état de la flotte ennemie, & la perte que nous avions faite d'environ quinze cens hommes, détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une ſeconde action.

En Italie, le duc de Modene ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de ſon duché : le duc de la Mirandole, qui avoit traité avec la France, fut traité de même par les Impériaux; & le duc de Mantoue voyant ſes états devenus le théatre de la guerre, vint à Paris, où il épouſa Mademoiſelle d'Elbœuf. Le grand prieur de Vendôme prend Revere le 10. avril. M. de la Feuillade, qui s'étoit emparé ſur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, à la réſerve de Montmeliand, prend le château de Suze le 12. juin, enſuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20. juillet, & depuis le 17. ſeptembre juſqu'au 28. il ſe rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle & du château. Le grand prieur s'empare de Senſano le 25. novembre.

En Allemagne. Ce n'étoit plus le maréchal de Villars qui y commandoit, il s'étoit brouillé avec l'électeur de Baviere : ce fut le maréchal de Marſin qui le remplaça. L'électeur s'empare de Paſſau le 9. janvier. M. de Malboroug, après avoir forcé un détachement de l'armée de Baviere, s'empare de Donavert le 2. juillet; cette conquête lui donna un pont ſur le Danube, & ſéparoit nos troupes du haut Danube d'avec celles qui étoient au-deſſous; cependant cette poſition n'eût guéres avancé les ennemis, qui ne pouvoient pénétrer en Baviere ſans s'éloigner des dépôts de Nuremberg & de Nortlingue, d'où ils tiroient leurs ſubſiſtances, ainſi en évitant de les attaquer, on les eût forcés de ſe retirer du côté

du Mein : on raiſonna autrement ; le renfort amené par le maréchal de Tallard redoubla le déſir qu'avoit l'électeur de combattre, & le jeudi 13. août ſe donna la bataille d'Hocſtet, où le prince Eugêne & M. de Malboroug remporterent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviere, commandées par l'électeur & les maréchaux de Tallard & de Marſin. M. de Tallard, qui y perdit ſon fils, y reçut une bleſſure, & fut fait priſonnier comme il alloit retirer les troupes qui étoient dans le village de Plintheim. On eſt encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-ſept bataillons & de quatre régimens de dragons, conſentirent à ſe rendre ſans la moindre défenſe ; le prince de Bade faiſoit pendant ce tems-là le ſiége d'Ingolſtat. La ſuite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays ; nous étions ſur le Danube, & nous repaſſâmes le Rhin, ſans que la brave réſiſtance de M. de Laubanie pût empêcher la priſe de Landau, dont le roi des Romains & le prince de Bade ſe rendirent les maîtres le 23. novembre. Priſe de Traerbac par les Impériaux le 19. novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cevenes.

La campagne de Flandre ſe borna au bombardement de Namur par M. d'Owerkerque dans le mois de juillet ; Malboroug s'empare le 29. octobre de la ville de Tréves, que nous avions abandonnée.

Arrêt du conſeil des dépêches, du 17. février, qui juge que M. l'archevêque de Rheims, quoiqu'eccléſiaſtique, peut occuper la place de doyen du conſeil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Diſgrace de Madame des Urſins en Eſpagne, qui reprit ſa faveur dans la ſuite. Introduction des billets de monnoie.

Staniſlas Leczinki, Palatin de Poſnanie, âgé de vingt-ſix ans, eſt élu roi de Pologne le 12. juillet. Défaite des Saxons ſur la Duna le 6. août par le général Lewenhaupt Suédois : autre combat, dans lequel ils furent encore battus le 19. par le général Schullembourg. Nerva priſe par les Moſcovites le 21. Le roi Auguſte entre le 5. ſeptembre dans Varſovie, d'où il ſortit le 29. octobre, à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons qui avoient remporté un avantage le premier novembre, ſont battus le 7. par le roi de Suéde & le roi Staniſlas : le roi Auguſte ſe retire à Dreſde.

Création d'une cour des monnoies à Lyon.

1705.

En Italie, M. le grand prieur enleve des quartiers des ennemis le 2. février : M. de la Feuillade prend Villefranche d'assaut le 7. mars, & le château le 3. avril : il prend Nice le 9. ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtoient au duc de Savoie toute espérance d'être secouru par mer. Prise de Verue par M. de Vendôme le 10. avril : ce siége avoit commencé dès le 22. octobre de l'année précédente ; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avoit avec Crescentin. Prise de la Mirandole le 11. mai : c'étoit M. de Lapara qui conduisoit le siége. Prise de Chivas par M. de la Feuillade le 28. juillet. Bataille de Cassano le 16. août : le prince Eugêne, qui avoit toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avoit fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane : il étoit question pour lors de mener du secours au duc de Savoie, & pour cela il vouloit passer l'Adda, défendue par M. de Vendôme, il fit attaquer le pont de Cassano ; l'action où l'infanterie seule donna fut sanglante, M. le prince Eugêne y fut blessé, M. de Vendôme eut un cheval tué sous lui ; les ennemis se retirerent avec une grande perte ; le duc de Savoie ne fut pas secouru, & le champ de bataille nous resta. Le grand prieur, s'étant brouillé avec M. son frere, quitte l'armée pour ne plus servir.

Soncino se rend à M. de Vendôme le 23. octobre : Montmeliand se rend le 11. décembre.

En Espagne, le maréchal de Tessé est obligé de lever le siége de Gibraltar le 23. avril, malgré ce que M. de Pointis avoit pu tenter par mer. Les Portugais prennent Salvaterra, Valencia d'Alcantara, & Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Espagne fait arrêter M. de Leganès, suspect de trahison, & il est conduit le 10. juin à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfere à Vincennes.

Gironne se déclare pour l'archiduc le 4. octobre ; Barcelonne se rend à l'archiduc le 9. Le maréchal de Tessé fait lever le siége de Badajos le 16. au marquis de Las-Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk ; il couvre par ce

moyen Thionville & Saarlouis, & s'oppoſe aux projets qu'avoient les alliés de pénétrer dans la Champagne : c'eſt une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendoit à une action, & M. de Malboroug, dont l'armée étoit beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer, mais la bonté du poſte le tint en reſpect, & il fut obligé de décamper le 16. juin pour paſſer en Flandre, & d'abandonner tous les magaſins qu'il avoit dans Tréves. Milord Malboroug ſe plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avoit manqué, diſoit-il, à tout ce qu'il lui avoit promis, & qui avoit empêché toutes les opérations de cette campagne ; ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce milord ſe diſculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avoit pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachemens de ſon armée, l'un aux Pays-Bas, l'autre ſur le Rhin ; il force les lignes de Veiſſembourg le 3. juillet ; Hombourg ſe rend au marquis de Conflans le 26. Le maréchal, affoibli par le détachement qu'il avoit envoyé à l'électeur de Baviere, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28. ſeptembre, & qui entra le 5. octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna ſecretement pour ſauver ſa garniſon que le prince de Bade vouloit faire priſonniere de guerre.

Aux Pays-Bas, l'électeur prend la ville d'Hui le premier juin, & les alliés la reprennent le 12. juillet. Ce prince, après avoir levé le ſiége de la citadelle de Liége, étoit campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi : mais comme les lignes qu'ils avoient faites étoient trop étendues, elles furent forcées le 18. juillet, au poſte qu'occupoit M. de Roquelaure ; M. de Caraman y eut l'honneur de la retraite, en formant un bataillon quarré que les ennemis ne purent rompre : l'armée ſe retira ſous Louvain, & les ennemis prirent Tillemont & Leuve.

L'électeur prit Dieſt le 25. novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6. mai, n'avoit rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, étoit ſans talens : l'ambition qui régla toutes ſes démarches, étoit plûtôt une paſſion du conſeil de Vienne, qu'une paſſion qui lui fût propre. L'empereur ſon fils hérita de ſes miniſtres, comme de ſes

domaines & de ſes dignités, & ſon conſeil continua d'agir ſous ſon nom, comme il avoit fait ſous le nom de Léopold.

La bulle *Vineam Domini Sabaoth* fut enregiſtrée au parlement le 4. ſeptembre : c'étoit une condamnation du fameux cas de conſcience qui avoit été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701. & qui, en renouvellant la diſtinction du fait & du droit, rendoit la ſignature du formulaire inutile, par rapport à la condamnation des cinq propoſitions de Janſenius.

Les Suédois battent les Moſcovites le 26. juillet près de Mittau, & le 31. près de Varſovie. Mittau ſe rend aux Moſcovites le 16. ſeptembre.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France.

En Eſpagne, ſi on en excepte Villaréal, que le comte de Las-Torres força le 8. janvier, tout le reſte de la campagne ne fut qu'un tiſſu de diſgraces. Alcantara ſe rend le 16. avril à milord Galouai. Le roi d'Eſpagne, ayant ſous lui le maréchal de Teſſé, leve le ſiége de Barcelonne le 12. mai, après trente-ſept jours de tranchée. La Catalogne eſt ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo eſt pris par les Portugais. Carthagene ſe rend le 13. juin aux Anglois : Milord Galouai s'empare de Salamanque le 7. juin, & marche à Madrid, d'où la reine eſt obligée de ſortir : l'archiduc y eſt proclamé roi. Philippe V. ſans perdre courage, ſe met à la tête des troupes que commandoit le maréchal de Berwick à quatre lieues de cette capitale, & pourſuit les ennemis : ils quittent Madrid à ſon approche, & faute de ſubſiſtances, finiſſent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours pourſuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8. août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni, qui reprit Carthagene le 18. novembre. L'iſle d'Ivica ſe rend à l'archiduc le 20. ſeptembre, & celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara ſur les Portugais le 14. décembre.

En Flandre ſe donna la bataille de Ramilli le 23. mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Baviere & le maréchal de Villeroi commandoient l'armée de France ; le duc de Malboroug, le duc de Virtemberg, & le maréchal d'Owerkerque celle des alliés.

Notre aile gauche couverte par la petite Gette & par les marais qui la bordent, ne pouvoit ni être attaquée ni attaquer ; en conſéquence, milord Malboroug fortifia ſa gauche de tout ce qu'il prit ſur ſa droite, qui lui devenoit inutile, au lieu que l'électeur & le maréchal de Villeroi ne toucherent point à leur gauche ; en ſorte que leur droite eut ſeule à ſoutenir toute l'armée ennemie, qui s'étoit formée ſur pluſieurs lignes : cette mauvaiſe diſpoſition de l'armée Françoiſe cauſa ſa défaite, & cette défaite devint une déroute entiere par la confiance perdue, & par le trouble qui s'empara des eſprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, & nous perdîmes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Oſtende, Menin, Dendermonde, Ath, &c. Louis XV. a repris toutes ces villes, & y a ajouté, tant dans le comté de Flandre que dans le Brabant & pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ipres, Furnes, Courtrai, la Kenocke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Grammont, Aloſt, Deinze, Ninove, Leſſines, Enguien, Soignies, Plaſſendal, Wilvorden, &c. Le maréchal de Villeroi fut rappellé, & le même malheur qui nous pourſuivoit, fit retirer pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie où il commandoſt, & donna lieu aux nouvelles diſgraces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont & la Savoie.

Les commencemens de la campagne d'Italie avoient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'étoit pas encore paſſé en Eſpagne, prend le château de Nice le 4. janvier. Bataille de Calcinato le 19. avril, où M. de Vendôme défait le comte de Reventlau général Danois ; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugêne, qui n'étoit arrivé que le lendemain de la bataille, ne put ſoutenir l'approche de M. de Vendôme qui pourſuivoit la victoire, & qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes : ce prince fut forcé de ſe retirer dans le Trentin pour y attendre des ſecours d'Allemagne. Les meſures de M. de Vendôme étoient ſi bien priſes, qu'il avoit annoncé cette victoire au roi lorſqu'il partit de la cour pour ſe rendre en Italie. Ce fut dans ces circonſtances que M. de Vendôme fut rappellé : il fut remplacé par M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant inveſti Turin le 13. mai, avoit ouvert

la tranchée la nuit du 2. au 3. juin ; il avoit été queſtion de ce ſiége dès l'année derniere, & M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, & uniquement pour donner ſes conſeils à à M. de la Feuillade. Levée du ſiége de Turin le 7. ſeptembre. Le prince Eugêne, après une longue & pénible marche, où il ne trouva pas les obſtacles auſquels il auroit pu s'attendre, attaqua nos lignes & les força : M. le duc d'Orléans y fut bleſſé ; le maréchal de Marſin y perdit la vie. L'objet du prince Eugêne étoit de ravitailler Turin, & il n'eut oſé ſe promettre un plus grand avantage, mais il vit ſurpaſſer ſes eſpérances par le parti que l'on prit : au lieu de ſe retirer ſous Caſal, qui auroit maintenu le Milanez, on regagna Pignerol : en ſorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanez, le Piémont, & enfin le royaume de Naples. La victoire complette que remporta le 9. du même mois le comte de Médavi près de Caſtiglioné, contre le prince de Heſſe (aujourd'hui roi de Suéde) devint inutile.

En Allemagne, le maréchal de Villars ſoutenoit l'honneur de nos armes : il avoit fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchemens de Druſenheim, que le prince de Bade avoit abandonnés. Le maréchal de Marſin, qui n'avoit pas encore paſſé en Italie, étoit avec lui ; le comte du Bourg, qui commandoit l'avant-garde, avoit battu le premier mai huit cens chevaux des ennemis : le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui ſe rendit maître de Druſenheim le 2. mai, & M. de Peri, qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & finit par ſe rendre maître le 20. juillet de l'iſle du Marquiſat.

Les électeurs de Baviere & de Cologne ſont mis au ban de l'Empire par un decret du 29. avril.

Union des royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, *qui ne feront plus qu'un ſeul & même parlement ſous le nom de* parlement de la grande Bretagne. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avoit pu exécuter.

Les Saxons ſont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawſtadt le 13. février : la victoire fut complette, & le roi Auguſte ſe retira à Cracovie, pendant que Charles XII. détruiſoit en

Lithuanie le reſte du parti Saxon. Ce prince s'avance enſuite dans la Saxe, & contraint enfin le roi Auguſte à ſigner à Alt-Raenſtadt le 24. ſeptembre le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

1707.

Le comte de Villars, frere du maréchal, reprend l'iſle de Minorque le 5. janvier. Les troupes Françoiſes & Eſpagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation ſignée le 13. mars : Modene avoit capitulé le 10. février, & le château de Milan le 20. mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2. juillet : le château ſe rend le 5. la ville de Naples lui ouvre ſes portes le 8. & tout le reſte du royaume ſuit la révolution. Gaëte ſe rend le 30. ſeptembre, le château de Suze le 4. octobre, & Orbitello le 21. décembre.

Bataille d'Almanza le 25. avril : les Portugais & les Anglois, commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entierement défaits par le maréchal de Berwick ; le marquis d'Avarai eut grande part au ſuccès de cette journée. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avoit pu arriver que le lendemain de cette action. Les ſuites de cette victoire furent auſſi rapides que l'avoient été celles de nos défaites. Réquena ſe ſoumet à M. le duc d'Orléans le 3. mai, & Valence le 8. les autres villes de ce royaume ſuivirent l'exemple de la capitale, à la réſerve de quelques-unes, que réduiſit le chevalier d'Asfeld. Son alteſſe royale marche auſſi-tôt vers l'Arragon : Sarragoſſe lui ouvre ſes portes le 25. du même mois : le duc d'Oſſonne prend Serpa le 26. M. de Mahoni prend Alcira le 10. juin, Mequinença ſe rend le 7. juillet, & Monçon le 7. août. Le duc de Noailles ſe rend maître de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puicerda, aux dépens de la Cerdagne Eſpagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4. octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, eſt aſſiégée par M. le duc d'Orléans, il la prend le 13. octobre après onze jours de tranchée ouverte : le château ne ſe rendit que le 12. novembre.

Le duc de Savoie & le prince Eugêne levent le ſiége de Toulon

le 22. août ; l'entrepriſe étoit auſſi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Teſſé fit attaquer le 15. août la hauteur de Sainte-Catherine, dont ils s'étoit emparés ; ils ne ſongerent plus qu'à la retraite, & tout cet appareil ſe termina à quelques bombes que jetta l'amiral Schouel, & qui ne firent pas grand mal. Le marquis de Goeſbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maiſon d'Autriche n'eſt pas heureuſe dans ſes entrepriſes ſur la Provence : on a vû que Charles-Quint y échoua du tems de François I. en 1536. & depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechaſſée ſous le regne de Louis XV. en 1747. par le maréchal de Beliſle.

Le maréchal de Villars ſurprend les lignes de Stolophen le 22. mai : ces lignes s'étendoient depuis Stolophen juſqu'au pied de la montagne de la Forêt noire. Meſſieurs de Vivant & de Broglio ayant aſſemblé les troupes ſous Lauterbourg, aborderent en bon ordre à l'iſle de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé juſqu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avoient abandonnées, & établit ſon quartier à Radſtadt. Cette entrepriſe donna entrée dans le cœur de l'Allemagne ; ce général s'empara du duché de Virtemberg, il fit contribuer juſqu'à Ulme, & même au-delà du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lork, le fit priſonnier avec plus de deux mille hommes, & envoya faire des courſes juſqu'à Mariendal, &c. C'étoit le margrave de Bareith qui commandoit pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 4. janvier ; l'électeur d'Hanovre (depuis roi d'Angleterre) remplaça le margrave, & après avoir ſurpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repaſſer le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandre. Milord Malboroug avoit paſſé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper miniſtre de Charles XII. à force d'argent, & que ce prince ſe laiſſa perſuader d'employer ſes forces contre le Czar, où il perdit ſa réputation & ſon armée, tandis qu'il auroit pu ſe couvrir de gloire en ſe rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII. ne ſe laiſſoit décider par perſonne, & il a depuis juſtifié Piper, en avouant qu'il avoit pris cette réſolution de lui-même ; ce prince étoit très-vrai : il aimoit à rendre juſtice au mérite, ſans avoir jamais adopté aucune

action qu'il n'eût pas faite & qui eût pu lui attirer des louanges, dont il étoit l'ennemi déclaré, même quand il les méritoit. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus ſimple dans le commerce, ni en même tems de courage plus effréné à la guerre ; le poſſible n'avoit rien de piquant pour lui, il lui falloit des ſuccès hors du vraiſemblable.

Sur mer, le chevalier de Fourbin prit le 13. mai deux vaiſſeaux de guerre Anglois, & vingt navires marchands : il fit une autre priſe vers le Nord dans le mois de juillet de quarante vaiſſeaux Anglois & Hollandois, & le 21. octobre, étant joint avec M. du Gué-Trouin, il combattit une flotte Angloiſe ſans grand avantage.

Introduction des billets de la caiſſe des emprunts. M. le Premier eſt arrêté ſur le chemin de Verſailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, & commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueſton : on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Monteſpan, qui avoit été ſurintendante de la maiſon de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28. mai. Mort de Madame la ducheſſe de Nemours le 16. juin : les états de Neufchâtel inveſtiſſent le 3. novembre le roi de Pruſſe de cette principauté & de celle de Valangin : cette poſſeſſion lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendans.

Conſpiration dans Genêve, dont le duc de Savoie eſt ſoupçonné, attendu ſes anciennes prétentions ſur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuerent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avoit dans Gand, & qui en aſſuroient la conquête, déterminerent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition : en effet il s'empara de cette ville le 5. juillet, ayant ſous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparoit de Bruges & de Plaſſendal.

Delà le ſiége d'Oudenarde fut réſolu, comme on en peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poſte de Leſſines, mais

on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Malboroug & par le prince Eugêne, qui avoit déja paſſé l'Eſcaut : il fallut combattre, & le 11. juillet ſe donna le combat d'Oudenarde ; les ennemis y eurent quelque avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, & qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua ſucceſſivement & par brigade un front d'infanterie plus fort & plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme vouloit que l'armée couchât ſur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain, mais l'avis de décamper prévalut, & on eut raiſon, parce que nous nous ſerions trouvés dans une poſition plus mauvaiſe encore que celle de la veille, notre armée étant ſéparée par celle des ennemis : on ſe retira vers Gand, & la perte que l'on fit dans cette marche de nuit, fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le ſiége de Lille : ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22. au 23. août : M. le maréchal de Boufflers défendoit cette capitale de ſon gouvernement. Les détails de ce ſiége, qui dura quatre mois, ſeroient trop longs, & les réfléxions nous meneroient fort loin. M. de Vendôme vouloit attaquer les ennemis, & il n'en fut pas le maître ; le comte de la Mothe chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avoient plus de ſubſiſtances, fut battu le 28. ſeptembre à Vinendale, & enfin, contre toute raiſon, le prince Eugêne vint à bout d'une entrepriſe que le ſuccès pouvoit à peine juſtifier ; la ville de Lille ſe rendit le 23. octobre, & la citadelle le 8. décembre. La belle défenſe que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de pair de France, & à ſon fils aîné la ſurvivance du gouvernement de Flandre, qui paſſa par la mort de cet aîné au ſecond fils ; le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, ſuccéda depuis dans le même gouvernement, pour récompenſe des ſervices que le duc de Boufflers ſon pere rendit à l'état, en défendant contre les Autrichiens la ville de Gênes où il commandoit les troupes de France & d'Eſpagne, & où il mourut le 2. juillet 1747. le jour même que les ennemis en leverent le ſiége.

M. de Vendôme s'empare de Leſſingue le 25. octobre ; ce poſte ôtoit la communication d'Oſtende au camp des ennemis, & eût été utile deux mois plûtôt. Il en étoit de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles : cette ville n'eût pû être ſecourue

dans le mois de ſeptembre par les ennemis, qui avoient aſſez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en aviſa que le 26. novembre; le prince Eugêne & milord Malboroug furent alors en état de s'y porter, & après avoir paſſé l'Eſcaut le 27. novembre, ils s'avancerent vers Bruxelles, & forcerent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30. décembre.

La tentative de Jacques III. ſur l'Ecoſſe n'avoit pas été plus heureuſe. Le comte de Fourbin commandoit l'armement, & les troupes de débarquement étoient aux ordres du comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer: l'eſcadre arriva le 23. mars à l'embouchure de la riviere d'Edimbourg, mais perſonne n'ayant répondu aux ſignaux, la flotte revint à Dunkerque le 7. avril, & Jacques III. reſta en Flandre où il finit la campagne.

Les Anglois s'emparent de la Sardaigne le 15. août, & du Port-Mahon le 29. ſeptembre: la Jonquiere, qui y commandoit, fut jugé à Toulon par le conſeil de guerre, & dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars força le 11. août les deux villes de Sezane à la vûe du duc de Savoie, qui de ſon côté prit le 31. le fort de Feneſtrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, & de celui de la Perouſe. L'empereur donne au duc de Savoie l'inveſtiture du Montferrat.

En Eſpagne, Mahoni prend Alcoi le 9. janvier: le duc d'Orléans prend Tortoſe le 11. juillet: le chevalier d'Aſfeld prend Denia dans le royaume de Valence le 12. novembre, & Alicante le 3. décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain le 4. décembre de reprendre Tortoſe. Les infidéles avoient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuſe, dont la conquête avoit fait l'ambition & comblé la gloire du cardinal Ximenès, le comte de Montemar l'a repriſe en 1732.

Les Moſcovites abandonnent Grodno le 8. février, à l'approche du roi de Suéde: ce prince attaque le 14. juillet trente mille Moſcovites retranchés dans la ville d'Holoffin; il les met en fuite, paſſe le Boriſthene, traite avec les Coſaques, & vient camper ſur le Dezena. Le Czar en perſonne attaque près de Leſzno le général Lewenhaupt le 8. octobre, & bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une penſion

de mille écus : l'abbé du Bois avoit obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui auroit pu reconnoître dans ces deux hommes les deux premiers miniſtres futurs de la France & de l'Eſpagne ? ils furent l'un & l'autre cardinaux, l'abbé du Bois mourut en 1723. & le cardinal Albéroni fut diſgracié en 1719.

M. Chamillard remet le 27. février le controlle général des finances à M. Deſmarets.

1709.

M. Manſard, ſurintendant des bâtimens, meurt à Marli le 11. mai. M. d'Antin qui lui ſuccéde n'a que la qualité de directeur général des bâtimens. Il eut celle de ſurintendant en 1716. par un édit de création de cette charge, en même tems que de celle de ſurintendant des poſtes en faveur de M. de Torci, mais l'une & l'autre furent ſupprimées en 1726. & M. d'Antin fut fait de nouveau directeur général des bâtimens.

Le pape Clément XI. forcé de reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne, s'en excuſe auprès de Philippe V. en diſant que cette reconnoiſſance ne donne point un droit nouveau à ce prince.

Le roi envoie le préſident Rouillé, & enſuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuiſoit l'Europe, & que la rigueur de la préſente année rendoit encore plus inſoutenable ; mais les ennemis firent de ſi étranges propoſitions que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le penſionnaire Heinſius étoit gagné par Milord Malboroug, dont les vûes ambitieuſes ne ſe bornoient pas à commander des armées.

C'étoit le maréchal de Villars qui commandoit en Flandre l'armée Françoiſe, beaucoup moins forte que celle des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton ſur la Lis le 4. juillet. Campement du maréchal de Villars, ſa droite à Couriere, & ſa gauche tirant ſur Bethune, ayant à la tête de ſon camp la Baſſée & le Pont Avendin, ce qui réduiſit les ennemis à s'attacher au ſiége de Tournai, au lieu de former ceux de Douai ou d'Arras, dont la priſe leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le

29. juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 5. ſeptembre : M. de Beauvau, évêque de Tournai, refuſe au prince Eugêne de faire chanter le *Te Deum*. C'étoit ſous les murs de cette même Ville, que trente-ſix ans après, Louis XV. en perſonne, ayant avec lui M. le Dauphin, & ſous ſes ordres le maréchal comte de Saxe, devoit remporter (à Fontenoi le 11. mai 1745.) une victoire ſignalée contre le duc de Cumberland, qui vouloit lui en faire lever le ſiége, & qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maître après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugêne & le duc de Malboroug paſſent l'Eſcaut pour venir faire le ſiége de Mons ; le maréchal de Villars raſſemble ſon armée & marche au ſecours. Bataille de Malplaquet le 11. ſeptembre : on a dit que M. de Villars auroit pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9. & le 10. parce qu'alors la ſienne étoit plus forte, & en effet, il ſembloit que c'eût été d'abord ſon intention, mais il lui coûtoit ſans doute d'expoſer une armée qui étoit la reſſource de la France ; on ajoute encore, mais ſans fondement, que le maréchal avoit été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avoient entamées pour donner le tems aux troupes qu'ils avoient laiſſées ſous Tournai d'arriver ; quoiqu'il en ſoit, ſi-tôt qu'ils les eurent reçues, ſe trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11. à huit heures du matin : ç'a été la bataille la plus meurtriere & la plus longue de toute cette guerre ; le champ de bataille reſta aux ennemis, ils obtinrent ce qu'ils vouloient, qui fut de prendre Mons, & malgré cela cette journée fut glorieuſe à la France, par le courage & la volonté que les troupes firent voir ; les ſoldats, qui manquoient de pain depuis trois jours, jetterent gaiement celui qu'on leur venoit de donner pour courir ſe battre. M. le maréchal de Villars fut bleſſé, M. le Maréchal de Boufflers, par cette généroſité vraiment romaine, qui a fait ſon caractere, avoit demandé & avoit obtenu d'aller ſervir ſous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût ſon ancien : il fit la retraite en ſi bon ordre, qu'il ne laiſſa ni canon, ni priſonniers ; le chevalier de Luxembourg étoit à l'arriere-garde, & nous nous retirâmes vers le Queſnoi. Grand fourage, où le comte de Broglio battit le prince Lobkowits le 11. octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg ſauva la haute Alſace. Le comte de Merci, ayant traverſé le canton de Baſle avec ſa cavalerie, s'avança entre Huningue & Briſac, où il ſe rejoignit à ſon infanterie, au moyen d'un pont qu'il avoit fait jetter vis-à-vis de Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. Delà ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avoit détaché avec dix-huit eſcadrons, ſix bataillons & quatre cens grenadiers : ce fut le 26. août qu'ils ſe rencontrerent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit, & ils eurent près de ſept mille hommes tués ou noyés : le comte du Bourg, pour récompenſe, fut fait chevalier de l'ordre. Il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vû ſous Louis XV. le maréchal de Coigni rendre un ſervice auſſi mémorable pour le ſalut de cette même province, lorſque le prince Charles y entra après avoir paſſé le Rhin ; le maréchal prit ſon parti de l'attaquer à Wiſſembourg, & ſauva par cette prompte réſolution la haute Alſace.

En Eſpagne, le chevalier d'Asfeld avoit pris le château d'Alicante le 17. avril, & le marquis de Bai avoit battu milord Galouai le 7. mai dans la campagne de la Gudina ſur la frontiere de Portugal, il enleva aux Portugais le Château d'Alconchel le premier juin. Le duc de Noailles, qui commandoit en Catalogne, attaqua le 7. août deux régimens des ennemis qui ſortoient de Figueres, ils furent tous tués ou pris : ce général attaqua encore le 2. ſeptembre dix-huit cens chevaux campés à demie portée du canon de Gironne, & les mit en fuite : le général de l'armée Palatine fut fait priſonnier. Le maréchal de Bezons n'avoit pas été ſi heureux, & il avoit laiſſé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon, qui commandoit vers Briançon, mit en fuite le 28. août le général Rebender, qui s'étoit avancé pour l'attaquer dans ſes retranchemens.

La bataille de Pultowa, donnée le 11. juillet, fut le terme des proſpérités de Charles XII. il fut défait par le Czar, à qui il avoit enfin appris à vaincre, toute ſon armée détruite ou priſonniere, & lui contraint de ſe ſauver. Il paſſa le Boriſthene, gagna Oczakow, & ſe retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince : le roi Auguſte rentra dans la Pologne, le Czar l'y ſuivit,

les Suédois en ſortirent ; le roi Staniſlas ne put réſiſter à tant de forces réunies, & ſe rendit à Bender auprès du roi de Suéde. Je ne puis me diſpenſer de faire honneur à M. Huet d'avoir préſagé la grandeur future de la Moſcovie dans ſon *Hiſtoire du commerce & de la navigation des anciens :* voici ſes termes, » S'il s'élevoit parmi eux » quelque jour, un prince aviſé, qui reconnoiſſant les fautes de leur » politique prît ſoin d'y remédier, en façonnant leur eſprit féroce & » leurs mœurs âpres & inſociables, cette nation deviendroit formi- » dable à tous ſes voiſins.

Le pere le Tellier eſt confeſſeur du roi, à la place du pere de la Chaiſe, mort le 20. janvier. Mort de François-Louis de Bourbon prince de Conti le 22. février, âgé de quarante-cinq ans : il étoit le ſecond fils d'Armand prince de Conti, mort en 1666. & d'Anne Martinozzi, princeſſe d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Stenkerque & de Nervinde, où il ſe ſignala, n'avoient pû faire oublier au roi ſon voyage de Hongrie où il étoit allé ſans permiſſion ; mais lorſqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les ſentimens dont il étoit digne : il fut pere de Louis-Armand II. prince de Conti, mort en 1727. & eſt l'ayeul de M. le prince de Conti d'aujourd'hui, qui, à l'exemple du grand Condé, le frere de ſon biſayeul, a battu preſque au même âge les ennemis du roi, la premiere fois qu'il a commandé ſes armées. Henri-Jules de Bourbon prince de Condé, dit M. le Prince, meurt le premier avril, âgé de ſoixante-ſix ans. M. Voiſin ſuccéde à M. Chamillard le 10. juin dans la place de ſecrétaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars & le duché d'Harcourt ſont érigés en duchés-pairies.

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaiſſeaux de France, arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or & d'argent, furent d'un grand ſecours pour le royaume, épuiſé par la guerre & déſolé par la famine, que le froid exceſſif de l'hiver avoit cauſée.

1710.

Congrès de Gertrudemberg, où le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac ſe rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ſes ſujets, porta les offres pour la paix juſqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à ſon petit-fils; ils vouloient plus, & ils exigeoient qu'il ſe chargeât ſeul de le détrôner : on peut juger par cette propoſition de toutes les autres : il fallut continuer la guerre.

En Eſpagne, les ſuccès des alliés ſembloient rallentis depuis deux ans, mais la bataille de Saragoſſe, gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai le 20. août, replongea Philippe V. dans de nouveaux malheurs, qui laiſſoient d'autant moins de reſſource à ce prince, que Louis XIV. avoit retiré ſes troupes d'Eſpagne, pour défendre ſes propres états. Philippe V. quitte Madrid le 9. ſeptembre pour la ſeconde fois, & ſe retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avoit demandé à ſon grand-pere, pour dédommagement de tous les ſecours dont il le privoit, vient l'y joindre. Ce que peut un ſeul homme! Philippe V. n'avoit ni troupes ni argent, tout parut renaître à l'arrivée du général; bien-tôt le roi d'Eſpagne fut en état de pourſuivre l'armée des alliés : l'armée de l'archiduc dépériſſoit en Caſtille faute de vivres, que les Eſpagnols aimoient mieux brûler que de lui fournir; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avoit pu raſſembler ſur ſon propre crédit, & il partit le 11. novembre pour regagner Barcelonne.

Le roi d'Eſpagne rentre dans Madrid, & tout de ſuite, ayant paſſé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'aſſaut le 9. décembre la ville de Brihuega, & y fait priſonniers cinq mille Anglois, que le général Stanhope y avoit conduits. Staremberg étant accouru au ſecours de cette place, le roi d'Eſpagne lui livre bataille le 10. décembre à Villavicioſa : ce prince commandoit l'aîle droite, & M. de Vendôme la gauche; Staremberg battu, non ſans une grande réſiſtance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut ſuivie de la ſoumiſſion de pluſieurs places : Philippe V. entra triomphant dans Saragoſſe, & les affaires commencerent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Medina-Celi, convaincu de trahiſon, eſt conduit au château de Segovie, & enſuite à Fontarabie où il mourut.

En Flandre, M. d'Albergotti rend la ville de Douai le 25. juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. Dupuis Vauban rend Bethune le 29. août, après trente-ſept jours de tranchée ouverte ; le 19. ſeptembre M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils conduiſoient ſur la Lis, après avoir battu leur eſcorte. Saint-Venant ſe rend aux ennemis le 29. ſeptembre. Le marquis de Goeſbriand rend la ville d'Aire le 9. novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vaiſſeaux de guerre fait une deſcente au port de Cette : cette entrepriſe étoit d'une grande conſequence par rapport au Vivarais & aux Cevenes, & par le danger qu'il y avoit que les ennemis ne priſſent un établiſſement, qu'il leur eût été aiſé de ſoutenir par le ſecours de la mer. Le duc de Noailles, accouru du Rouſſillon avec neuf cens chevaux, mille grenadiers, & du canon qu'il fit venir avec une diligence incroyable, ſauva cette place ; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde ; il en battit ſix cens près de Cette, & reprit le fort dont ils s'étoient emparés.

Le cardinal de Bouillon ſort de France : le parlement par arrêt du 20. juin, ſur les concluſions du procureur général, le décrette de priſe de corps, les revenus de ſes abbayes ſont ſaiſis : l'ennui de l'exil lui avoit fait prendre ce parti.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le Duc, le 3. mars, âgé de quarante-deux ans, il fut pere de M. le Duc, qui ſuccéda à M. le duc d'Orléans dans la place de principal miniſtre, & qui eſt mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec Mademoiſelle d'Orléans.

Le roi régle, que dorénavant les enfans de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de ſa majeſté, le même rang, les mêmes honneurs, & les mêmes traitemens dont avoit joui M. le duc du Maine, & il ordonne que ce réglement ſoit écrit ſur le regiſtre du grand maître. M. le duc de Vendôme épouſe le 15. mai à Sceaux Mademoiſelle d'Anguien.

Etabliſſement de la levée du dixiéme des revenus, dont

l'édit eſt enregiſtré à la chambre des Vacations le 26. octobre.

Bataille d'Elſimbourg le 10. mars, où les Suédois eurent un grand avantage ſur les Danois. Wibourg en Finlande, priſe le 25. juin par les Moſcovites : Riga ſe rend à eux le 11. juillet, le fort de Dunemonde le 12. août, Revel le premier novembre.

Warty eſt érigé en duché-pairie, ſous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. & d'Arabelle de Churchill, ſœur du duc de Malboroug, pour en jouir par lui & ſon fils du ſecond lit, attendu que ſon fils du premier lit, dit le duc de Liria, étoit grand d'Eſpagne ; M. de Berwick déſira établir une ſeconde branche en France.

1711.

En Eſpagne, l'expédition la plus conſidérable de toute cette campagne fut la priſe de Gironne par M. le duc de Noailles : il fallut toute la conſtance de ce général pour en venir à bout ; il avoit ouvert la tranchée devant le Fort-rouge dès le 27. décembre, ſon armée fut comme aſſiégée par les débordemens, mais enfin il prit la ville baſſe d'aſſaut le 23. janvier, & la ville haute ſe rendit par capitulation le 25. Il a été maréchal de France en 1734. & miniſtre d'état en 1743. Le maréchal ſon pere avoit pris la même ville en 1694. Les Allemands abandonnerent Balaguier le 23. février. Les habitans de la plaine & viguerie de Vic, qui s'étoient ſoulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés par la priſe de cette ville à donner des quartiers de rafraîchiſſemens à notre armée. L'Aragon acheve de ſe ſoumettre par la priſe de Venaſque, dont le marquis d'Arpajon ſe rendit maître le 16. ſeptembre ; il s'empara peu de jours après de Caſtel-Leon. Le comte de Muret avoit pris la ville de Cardonne le 17. novembre, mais il fut obligé de lever le ſiége du château le 24. décembre.

En Flandre, le comte d'Harling s'empare le 28. mai des écluſes de Harlebek ſur la Lis, un peu au-deſſous de Courtrai. Les alliés, qui s'étoient emparés du château d'Arleux le 6. juillet, ſe preſſerent de le fortifier par l'importance du poſte, & couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons & douze eſcadrons ; le comte de Gaſſion & le marquis de Coigni les ſurprirent le 12. & les battirent : mais

le poſte étant toujours reſté aux ennemis, le maréchal de Monteſquiou l'emporta le 23. juillet. Le maréchal de Villars, en conſéquence des ordres de la cour, n'avoit pas cru devoir commettre la tête de ſon armée avec celle du duc de Malboroug, qui venoit de paſſer le Sanzet : la même raiſon le détermina, au lieu de ſe porter à Thun-l'Evêque (ce qui engageoit une affaire indiſpenſable) à prendre poſte ſur les hauteurs de Cambrai, ſa droite ſous le feu de cette place, & ſa gauche au ruiſſeau de Marquion qu'il venoit de paſſer ; cette poſition rompoit le véritable projet du duc de Malboroug qui vouloit une bataille, & le réduiſit à profiter de l'éloignement du maréchal pour paſſer l'Eſcaut dans la nuit, & aller inveſtir Bouchain, qu'il prit le 13. ſeptembre.

Le marquis de Coigni avoit attaqué & défait près de Landreci le 15. août ſept eſcadrons qui couvroient un fourage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne où commandoient les maréchaux d'Harcourt & de Bezons, ni du côté de la Savoie où commandoit le maréchal de Berwick.

Sur mer, le ſieur Saus s'empara le 16. janvier de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat à peu près égal à Vado ſur la côte de Gênes entre nos vaiſſeaux & ceux des Anglois. En Canada, les Anglois manquerent le 3. ſeptembre une entrepriſe ſur Quebec.

Expédition de Rio-janeiro au Breſil, dans les mois de ſeptembre & d'octobre, par M. du Gué-Trouin, qui cauſa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, & qui en valut plus de ſept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avoit déja été érigé en duché-pairie en 1621. en faveur d'Honoré d'Albert, ſeigneur de Cadenet, frere du connétable de Luines. Louis-Auguſte d'Albett, arriere petit-fils du connétable, ſe trouva ſubſtitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut ſans enfans, & comme il n'en deſcendoit pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim ſur le Pruth le 20. juillet, où le Czar inveſti par le Turc, ſe trouvoit ſans nulles reſſources, mais l'avarice du grand viſir le ſauva, malgré les inſtances du roi de Suéde qui arriva

dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la reſtitution d'Aſof. Le roi de Dannemarc s'empare de Roſtok le 19. août.

Monſeigneur meurt de la petite vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon le 14. avril.

Mort du vieux duc de Leſdiguieres (Canaples,) à ſa mort ce duché fut éteint; il avoit été érigé en 1611. en faveur du connétable de ce nom, & en même tems, par une grace ſinguliere, en faveur de M. de Créqui ſon gendre.

Ce que la raiſon ni la juſtice n'avoient pu gagner juſqu'ici ſur l'obſtination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout: la reine Anne ouvrit enfin les yeux ſur l'obſeſſion où la tenoit la ducheſſe de Malboroug; ſes fidéles ſerviteurs ou les envieux de Malboroug profiterent de ces diſpoſitions, & on parvint à lui faire voir que, pour ſervir l'ambition de ce général, les Anglois faiſoient ſeuls tous les frais d'une guerre où ils étoient ſeuls ſans intétêt. Le docteur Sachevrel, miniſtre Anglican, & un des principaux chefs du parti, nommé *Toris*, ſeconda ces vûes, & échauffa les eſprits dans ſes ſermons. Les parens de Malboroug furent renvoyés, & ſa puiſſance à l'armée fut reſtrainte, en attendant que l'on pût lui en ôter le commandement; cependant on négocioit fortement en Angleterre pour la paix: diverſes conférences de M. Prior & de M. Menager avoient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joſeph, arrivée le 17. avril, fourniſſoit de nouveaux moyens aux négociateurs: ſi la crainte d'un événement incertain avoit cauſé la guerre, pour empêcher que les monarchies de France & d'Eſpagne ne puſſent jamais être unies, que pouvoit-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire & de l'Eſpagne ſur la tête de l'archiduc, qui venoit d'être élu empereur le 12. octobre? Enfin, tant de conſidérations réunies agirent ſur la reine Anne, cette princeſſe ne ſongea plus qu'à ramener ſes alliés, ou ſur leur refus à s'en détacher, & les préliminaires furent ſignés à Londres dans le mois d'octobre; les principaux articles furent, que le roi reconnoîtroit la reine de la grande Bretagne en cette qualité, auſſi-bien que la ſucceſſion à cette couronne, ſuivant l'établiſſement préſent: que l'on prendroit les meſures juſtes & raiſonnables pour empêcher que les couronnes

de France & d'Eſpagne fuſſent jamais unies ſur la tête d'un même prince : que les Hollandois auroient entre leurs mains des places fortes pour leur ſervir de barrieres : que l'Empire & la maiſon d'Autriche auroient pareillement une barriere ſûre & convenable : que les fortifications de Dunkerque ſeroient démolies après la concluſion de la paix, &c.

Le marquiſat d'Antin eſt érigé en duché-pairie ; ce fut à cette occaſion, & pour ſtatuer ſur la contêſtation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg & les autres ducs & pairs, qu'intervint le célébre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, & non de la datte de la premiere érection de la terre, érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29. janvier. Ce fameux congrès, qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après : les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent, excepté ceux du roi d'Eſpagne, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les alliés ; ceux de l'empereur s'y rendirent, mais ils s'en retirerent lorſque la paix fut ſignée, & ce prince reſta ſeul en guerre avec la France ; ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, & M. Menager. Le ſieur du Teil fut ſecretaire de l'ambaſſade : c'étoit l'abbé Gautier qui avoit entamé les négociations à Londres.

Le roi d'Eſpagne tranſporte à l'électeur de Baviere & à ſes ſucceſſeurs la ſouveraineté des Pays-Bas Eſpagnols.

Mort de Madame la Dauphine, Marie-Adelaïde de Savoie, cidevant ducheſſe de Bourgogne, à Verſailles, dans ſa vingt-ſixiéme année, le 12. février. M. le Dauphin ne lui ſurvit que de ſix jours, & meurt à Marli le 18. âgé de trente ans. M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laiſſerent, les ſuivit de près, & mourut à Verſailles le 8. mars, âgé de cinq ans. M. le duc d'Anjou (Louis XV.) fut auſſi en grand danger.

La guerre produiſit peu d'événemens en Eſpagne. Les ennemis font une entrepriſe inutile ſur Venaſque, ils ne ſont pas plus heureux

devant Cervera ni devant Roſes ; le marquis de Brancas ſoutint auſſi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il étoit alors gouverneur, & par ſa conſtance força les ennemis à ſe retirer. Le roi d'Eſpagne lui envoya la Toiſon d'or : c'eſt lui qui depuis a été deux fois ambaſſadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Eſpagne en 1729. & maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandre attira ſeule l'attention, & fut le théâtre des événemens qui hâterent la concluſion de la paix.

Le duc de Malboroug perd tous ſes emplois. C'eſt une choſe ſinguliere que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II. il le quitta ſans ménagement pour Guillaume III. par lequel il fut diſgracié : la reine Anne l'avoit comblé de biens, & elle le trouva dans toutes les cabales oppoſées au deſir qu'elle avoit de la paix : le duc d'Hanovre ayant ſuccedé à la reine Anne, le rétablit dans tous ſes emplois ; il mourut le 27. juin 1722. âgé de ſoixante & quatorze ans, & fut inhumé à l'abbaye de Weſtminſter dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandre à la place de Malboroug. Le duc d'Albermale brûle le 2. mars quelques fourages dans les fauxbourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poſte de l'Ecluſe le 30. mars. Il fut fait maréchal de France en 1734. & duc héréditaire en 1742. il eſt mort en 1745.

Le prince Eugêne prend le Queſnoi le 4. juillet. Combat de cavalerie le 7. juillet, à l'occaſion d'un fourage où le comte de Broglio, ayant paſſé la Scarpe pour couvrir les fourageurs, défit huit cens chevaux des ennemis ; autre fourage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10. proche Valenciennes. Le duc d'Ormond ſe ſépare de l'armée des alliés le 17. juillet. La ſuſpenſion d'armes eſt publiée dans l'armée Françoiſe & Angloiſe. Dunkerque eſt conſignée aux Anglois le 19. juillet juſqu'à la concluſion de la paix. Le prince Eugêne, malgré cette ſéparation, aſſiége Landreci.

La témérité heureuſe des campagnes précédentes rendoit le prince Eugêne plus entreprenant ; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

Affaire de Denain. Le maréchal de Villars vouloit ſecourir

Landreci, mais trouvant le prince Eugêne trop bien retranché, il ſe détermina à forcer le poſte de Denain, qui favoriſoit le paſſage des convois que les ennemis faiſoient venir de Marchiennes à Landreci : pour y parvenir, il étoit queſtion de tromper le prince Eugêne, & de lui donner de la jalouſie ſur ſon camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain, c'eſt à quoi le maréchal de Villars réuſſit. Les diſpoſitions qui précéderent cette grande journée, où la France trouva ſon ſalut, ſont autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24. juillet, Marchiennes, où étoient tous les magaſins des ennemis, le 30. du même mois. Le ſiége de Landreci fut levé le 2. août. Saint-Amand fut priſe par Albergotti. Douai ſe rendit au maréchal de Villars le 8. ſeptembre, le Queſnoi le 4. octobre, & Bouchain le 19. La ſuſpenſion d'armes entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, publiée à Paris dès le 24. août, fut prolongée ; il y en eut une pareille pour le Portugal.

Le roi catholique renonce à la couronne de France, pour lui & pour ſes deſcendans, par acte du 5. novembre : & réciproquement M. le duc de Berri & M. le duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions ſur l'Eſpagne. Les lettres patentes données par le roi ſur ces renonciations furent enregiſtrées au parlement le 15. mars de l'année ſuivante.

Traité d'Arraw en Suiſſe, conclu le 2. août, par l'entremiſe du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les cantons proteſtans & catholiques, ces derniers appuyoient l'abbé de Saint-Gal contre les peuples du Tokembourg.

Mort de Louiſe-Marie Stuart, fille de Jacques II. dans ſa vingtiéme année, à Saint-Germain le 18. avril.

Louis-Joſeph duc de Vendôme, fils de Louis duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Eſpagne le 11. de juin, âgé de cinquante-huit ans ; le roi d'Eſpagne lui avoit accordé le même rang qu'avoit Dom Juan d'Autriche, & il étoit traité comme prince de ſa maiſon. Les talens éminens de M. de Vendôme pour la guerre, ſon courage & ſa bonté faiſoient aiſément reconnoître en lui le petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix eſt ſignée à Utrecht : voici l'énumération des Traités. Traité de barriere entre l'Angleterre & la Hollande, ſigné le 29. janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne, & pour la neutralité d'Italie, du 14. mars. Traité avec le Portugal, touchant les poſſeſſions hors l'Europe. Traité entre le roi de France & le roi de Pruſſe ; les articles les plus importans ſont, le ſeptiéme, le huitiéme, le neuviéme & le dixiéme : par le ſeptiéme & le huitiéme, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Eſpagne, céde au roi de Pruſſe la ville de Gueldres, &c. par le neuviéme, le roi le reconnoît pour ſouverain de Neufchâtel & de Valengin : par le dixiéme, le roi de Pruſſe renonce à tous droits ſur la principauté d'Orange ; par deux autres articles, le roi, tant en ſon nom qu'en celui du roi d'Eſpagne, promet de donner à l'avenir le titre de Majeſté au roi de Pruſſe, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France & de la Savoie ſont reglées par la ſommité des Alpes, & le roi reconnoît le duc de Savoie pour roi de Sicile, ſuivant la ceſſion qui lui en avoit été faite par le roi d'Eſpagne ; le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le douziéme & le treiziéme article du traité avec l'Angleterre, ſont importans & conformes aux préliminaires ſignés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ſes alliés, s'engage de remettre à leurs hautes-puiſſances, en faveur de la maiſon d'Autriche, ſuivant le traité de Barriere qu'ils feront entr'eux, ce que lui ou ſes alliés poſſedent des Pays-Bas catholiques, &c. il leur remet encore le duché, ville & forteresſe de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, &c. & s'engage de rapporter une ceſſion de l'électeur de Baviere de tous les droits qu'il avoit ſur les Pays-Bas, ſous la condition que ce prince ſera rétabli dans ſes états. Le roi rendit pluſieurs autres places. Tous ces traités furent ſignés le 11. avril. Jacques III. avoit fait ſes proteſtations dès le 25. La paix eſt ſignée le 13. juillet entre l'Eſpagne d'un côté, la grande Bretagne & la Savoie de l'autre : par ce traité, Gibraltar & Port-Mahon, avec toute l'iſle de Minorque, furent cédés à l'Angleterre, qui reçut d'ailleurs de grands

avantages par rapport au commerce des Indes occidentales.

Le roi rend un édit le 18. ſeptembre, portant que la liberté du commerce, ſtipulée dans les traités de paix, ne peut autoriſer les Proteſtans réfugiés à s'établir dans ſon royaume ſans ſa permiſſion, ni les nouveaux convertis à paſſer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes de Spire, Wormes, Keiſerlauter, &c. fait inveſtir Landau par le maréchal de Bezons le 22. juin, & s'en rend le maître le 20. août ; il paſſe le Rhin, & dans le deſſein qu'il avoit de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui fermoit le paſſage, il attaque ce général & le défait le 20. ſeptembre dans ſes retranchemens. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30. ſeptembre au premier octobre : il y eut dans ce ſiége, qui fut long & difficile, deux actions principales, l'une à l'attaque de la lunette, & la ſeconde à celle du chemin couvert ; le régiment des Gardes ſe ſignala dans cette derniere. Le baron d'Ars, qui commandoit pour l'empereur dans Fribourg, ſe voyant hors d'état de ſe défendre plus long-tems, ſe retire précipitamment avec ſa garniſon dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au premier novembre, & la capitulation pour les châteaux & le fort ſe fait le 16. du même mois.

Le maréchal de Villars & le prince Eugêne ſe rendent à Radſtadt, où ſe devoient tenir les conférences pour la paix.

En Eſpagne, l'archiducheſſe s'étoit embarquée le 18. mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laiſſant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle : il partit lui-même le 10. juillet ; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, & la ville de Barcelonne ne ſe rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouſe Mademoiſelle de Conti, & M. le prince de Conti épouſe Mademoiſelle de Bourbon le 9. juillet.

Le roi donne la qualité d'hiſtoriographe & deux mille francs de penſion au pere Daniel ; cet auteur eſt plus impartial & plus inſtruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI. vend à la république de Gênes, pour la ſomme de ſix millions, le marquiſat de Final & ſes dépendances,

pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II. roi d'Eſpagne & ſes prédéceſſeurs, qui avoient enlevé cette ville à la maiſon de Caretto. Final avoit été pris ſur Philippe V. dans le courant de cette guerre par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suéde avoient ſurpris un ordre de la Porte pour le faire ſortir de Bender ; ſur ſon refus, ils l'attaquerent dans ſa maiſon le 12. février, & firent une eſpece de ſiége. Jamais ce prince ne courut plus de riſque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand ſeigneur déſavoua cette violence, mais le roi de Suéde n'en obtint pas plus de ſecours : les Moſcovites avoient pris le même jour Fridericſtadt.

1714.

Le parlement enregiſtre le 15. février les lettres patentes données le 14. du même mois ſur la conſtitution *Unigenitus*, ſuivant & conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix ſigné à Radſtadt le 6. mars par le prince Eugéne au nom de l'empereur, & par le maréchal de Villars au nom du roi. Ce traité remettoit les choſes, par rapport aux frontieres du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étoient après la paix de Riſwick, & par rapport aux Pays-Bas, comme elles avoient été reglées à Utrecht : il fut arrêté que les choſes reſteroient en Italie ſur le pied où elles étoient depuis que l'empereur s'en étoit emparé, ſa majeſté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guaſtalle & de la Mirandole, &c. les états dont il les avoit dépouillés ; condition auſſi juſte que mal exécutée. L'empereur s'engageoit auſſi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14. mars 1713. Les électeurs de Cologne & de Baviere étoient rétablis dans leurs états & dans leurs dignités, & le roi reconnoiſſoit la dignité électorale dans la maiſon d'Hanovre.

La paix fut conclue avec l'Empire à Bade le 7. ſeptembre ; ce traité contenoit à peu près les mêmes articles que ceux dont étoit compoſé le traité de Radſtadt. Les plénipotentiaires de la part de l'empereur, à qui les princes de l'Empire avoient remis leurs intérêts, étoient le prince Eugéne & les comtes de Goes & de Seilern : de la part du roi, c'étoit le maréchal de Villars, le comte du Luc

& M. de Saint-Conteſt. Il n'étoit fait dans ce traité aucune mention de Philippe V. auſſi l'empereur ne le reconnoiſſoit-il pas pour roi d'Eſpagne, de même que le roi d'Eſpagne ne reconnoiſſoit pas Charles VI. pour empereur.

Traité de paix & de commerce entre l'Eſpagne & les Provinces Unies, ſigné à Utrecht le 26. juin.

La reine d'Eſpagne, Marie-Louiſe de Savoie, étoit morte à Madrid dans ſa vingt-ſixiéme année le 14. février : le roi d'Eſpagne ſe remaria à la princeſſe de Parme le 24. décembre. La reine Anne mourut le 12. août, & le prince Georges-Louis de Brunſwick, duc d'Hanovre, lui ſuccéda. Ces deux événemens arrivés un an plûtôt auroient pu mettre de grands obſtacles à la paix.

Edit enregiſtré au parlement le 2. août, qui appelle à la couronne les princes légitimés & leurs deſcendans au défaut des princes du ſang : il y eut une déclaration rendue le 23. mai ſuivant, qui en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du ſang ; Louis XV. par un édit de 1717. révoqua l'édit de 1714. & la déclaration de 1715. réſervant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit de 1714. & ſe réſervant de ſtatuer ſur l'entrée & ſéance au parlement, & ſur les honneurs de la cour, par rapport à Meſſieurs les princes de Dombes & comte d'Eu ; mais le 26. août 1718. le roi rendit un édit dans le lit de juſtice tenu aux Thuilleries, par lequel ſa majeſté révoquoit, non-ſeulement l'édit de 1714. & la déclaration de 1715. mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétabliſſoit M. le comte de Toulouſe pour ſa vie ſeulement, dans l'état où il étoit par l'édit de 1717. Enfin par une déclaration de 1723. le roi rend à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouſe, &, après la démiſſion des pairies du duc du Maine, à ſes enfans, leur vie durant ſeulement, les honneurs dont ils jouiſſoient au parlement après les princes du ſang, & avant les pairs, & ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles ſeroient moins anciennes que celles d'aucuns deſdits ducs & pairs : *N'entendant toutefois, que lorſqu'ils viendront prendre ſéance, ils puiſſent traverſer le parquet, ce que nous réſervons aux ſeuls princes de notre ſang, ni être précédés de plus d'un huiſſier, ni que leurs ſuffrages ſoient pris autrement, qu'en les*

appellant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainſi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard ; la même année tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouſe : en 1727. le roi fit expedier de pareils brevets en faveur de Meſſieurs les princes de Dombes, comte d'Eu & duc de Penthievre, & en 1745. ces honneurs paſſerent au fils de M. le duc de Penthievre qui avoit épouſé Mademoiſelle de Modêne.

Le roi envoie au parlement le 30. août ſon teſtament, avec un édit qui portoit, que le teſtament ſeroit mis en dépôt au greffe du parlement, & qu'il ne ſeroit ouvert qu'après ſa mort. Par ce teſtament, qui étoit du 2. août, le roi établiſſoit un conſeil de régence, dont M. le duc d'Orléans devoit être le chef, & la perſonne du jeune roi étoit miſe ſous la tutelle & garde du conſeil de régence, ayant M. le duc du Maine pour ſurintendant de ſon éducation. Le parlement s'étant aſſemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes du ſang, les pairs & les grands officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans.

La priſe de Barcelonne par le maréchal de Berwick acheva de rendre la paix à l'Eſpagne. Cette conquête fut l'ouvrage de preſque toute l'année, par la réſiſtance opiniâtre des aſſiégés : le blocus avoit duré onze mois, & on compta ſoixante-un jours de tranchée ouverte, juſqu'au 11. ſeptembre que l'aſſaut fut donné à cette ville, qui ſe rendit le 12. Il ne reſta plus à Philippe V. de rebelles à ſoumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Aſfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4. mai, dans ſa vingt-huitiéme année. M. le chancelier de Pontchartrain ſe retire de la cour & des affaires, malgré la réſiſtance du roi, qui perdoit à regret un ſi grand magiſtrat & un ſi habile miniſtre : la vivacité de ſon eſprit ne prit rien ſur la paix qu'il ſut conſerver dans ſa ſolitude, & il fut plus grand encore par ſa généreuſe retraite que par les importans emplois qu'il remplit avec des talens ſupérieurs : il eſt mort le 22. décembre 1727. âgé de quatre-vingt-cinq ans ; M. Voiſin, déja ſecretaire d'état, lui ſuccéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte ſur la nouvelle du grand armement qui ſe faiſoit à Conſtantinople ; mais, ou ce n'avoit pas été l'intention du

grand ſeigneur d'attaquer Malte, ou il en fut détourné par la connoiſſance qu'il eut du bon état où étoit cette iſle : tous ſes efforts tomberent ſur les Vénitiens.

Le roi de Suéde ayant traverſé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralzund le 22. novembre au matin, ſuivi ſeulement de trois de ſes officiers. Le grand ſeigneur, qui avoit fait ſa paix avec la Moſcovie & la Pologne, réunit ſes forces contre les Vénitiens, à qui il enleve la Morée.

Diſgrace de Madame des Urſins, qui étoit allé au-devant de la jeune reine à quinze lieues de Madrid, & qui en reçut ordre ſur le champ de ſortir des terres d'Eſpagne.

La Baronie de Frontenai érigée en duché-pairie ſous le nom de Rohan-Rohan : elle l'avoit déja été en 1626. mais les lettres n'avoient pas été enregiſtrées.

Le vicomté de Joyeuſe érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi ; il eſt éteint.

L'ambaſſadeur d'Angleterre ſe plaignoit aſſez hautement à la cour des travaux que le roi faiſoit faire au port de Mardick ; il demanda à ce ſujet une audience particuliere, il l'eut, & parla au roi avec plus de véhémence que de retenue ; ſa majeſté ne l'interrompit point, mais lorſqu'il eut achevé, elle lui dit : *M. l'ambaſſadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas ſouvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité ſigné entre l'Eſpagne & le Portugal le 13. février : celui de la barriere, que l'on négocioit à Anvers avec l'empereur & les Hollandois, ne fut conclu que le 15. novembre.

Le chevalier d'Asfeld ayant débarqué à l'iſle Majorque le 16. juin, acheva de s'emparer de cette iſle le 2. juillet par la priſe de Palma qui en eſt la capitale.

Le roi donne audience à l'ambaſſadeur de Perſe le 19. février. Envoyés de Tripoli.

Alliance renouvellée avec les Cantons catholiques le 9. mai, par le comte du Luc. Ce traité, qui contient trente-cinq articles,

eſt à peu près le même qui fut paſſé en 1663. avec tous les Cantons, le cinquiéme article mérite d'être remarqué ; le roi s'y engage à donner du ſecours aux Cantons catholiques, en cas qu'ils fuſſent inquiétés par quelques puiſſances étrangeres, & même de ſecourir le plus foible, en cas qu'il arrivât de la diviſion entre les Cantons.

Le maréchal de Tallard avoit obtenu en 1712. des lettres d'érection en duché du marquiſat d'Hoſtun. Il le céda à Marie-Joſeph ſon fils lors de ſon mariage en 1713. avec la fille du prince de Rohan. Le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hoſtun.

Il eſt jugé au conſeil des dépêches, que les Jéſuites pourront rentrer dans leurs biens juſqu'à l'âge de trente-trois ans. M. Chauvelin (depuis garde des ſceaux) étoit le rapporteur.

Les courtiſans commencerent à s'appercevoir le 12. août que le roi étoit incommodé : on traitoit de ſciatique une douleur qu'il reſſentoit à la jambe & à la cuiſſe. Il ne ſortit pas de ſon appartement depuis ce jour-là ; il avoit voulu faire lui-même la revûe de la gendarmerie, qui s'étoit rendue dans l'avant-cour du château de Verſailles, mais ſa ſanté ne lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revûe le 22. août au champ de Mars, près de Marli : M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revûe, & M. le duc d'Orléans le ſalua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de Louis *le Grand*, le premier ſeptembre. Il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ſes conquêtes.

On a remarqué avec raiſon que les regnes d'Auguſte & de Louis XIV. ſe reſſembloient par le concours des grands hommes dans tous les genres qui a illuſtré leurs regnes : mais on ne doit pas croire que ce ſoit l'effet ſeul du hazard, & ſi ces deux regnes ont de grands rapports, c'eſt qu'ils ont été accompagnés à peu près des mêmes circonſtances. Ces deux princes ſortoient des guerres civiles : de ce tems où les peuples toujours armés, nourris ſans ceſſe au milieu des périls, entêtés des plus hardis deſſeins, ne voyent rien où ils ne puiſſent atteindre : de ce tems où les événemens heureux & malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'ame

à force d'épreuves, augmentent son ressort, & lui donnent ce désir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choses.

Voilà comme Auguste & Louis XIV. trouverent le monde. César s'en étoit rendu le maître, & avoit devancé Auguste; Henri IV. avoit conquis son propre royaume, & fut l'ayeul de Louis XIV. Même fermentation dans les esprits: les peuples, de part & d'autre, n'avoient été pour la plûpart que des soldats, & les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles intestins, succéde le calme que produit l'autorité réunie; les prétentions des républicains & les folles entreprises des séditieux détruites, laissent le pouvoir dans la main d'un seul, & ces deux princes devenus les maîtres (quoiqu'à des titres bien différens, puisqu'Auguste n'étoit qu'un usurpateur) n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur, qui jusqu'alors n'avoit servi qu'au malheur public; leur génie & leur caractere particulier se ressembloient encore par là, ainsi que leurs siécles. L'ambition & l'ardeur de la gloire avoient été égales entr'eux, héros sans être téméraires, entreprenans sans être aventuriers: tous deux avoient été exposés aux orages de la guerre civile, tous deux avoient commandé leurs armées en personne: l'un & l'autre avoit su vaincre & pardonner: la paix les trouva encore semblables par un certain air de grandeur, par leur magnificence & leur libéralité; chacun d'eux possédoit ce goût naturel, cet instinct heureux qui sert à démêler les hommes. Leurs ministres pensoient comme eux, & Mecêne protégeoit auprès d'Auguste, ainsi que Colbert auprès de Louis XIV. tout ce que Rome & la France avoient de génies distingués. Enfin le hazard les ayant fait naître l'un & l'autre dans le même mois, tous deux moururent presqu'au même âge, & ce qui contribue à rendre les regnes célébres, aucuns princes ne regnerent si long-tems.

Par combien de moyens il falloit que la nature préparât deux siécles si beaux! Le même fond qui avoit produit des hommes illustres dans la guerre, produisit des génies sublimes dans les lettres, dans les arts & dans les sciences. L'émulation prit la place de la révolte; les esprits accoutumés à l'indépendance, ne la chercherent plus que dans les vûes saines de la Philosophie: il n'étoit plus question d'entreprendre sur ses pareils, il fallut s'en

faire admirer ; la ſupériorité acquiſe par les armes fut remplacée par celle que donnent les talens de l'eſprit : en un mot les mêmes circonſtances réunies donnerent à l'univers les regnes d'Auguſte & de Louis XIV.

Projice tela manu, ſanguis meus. *Ovid. Lib VI*

REMARQUES PARTICULIERES.

NOUS finirons cet ouvrage par quelques remarques ſur la troiſiéme race, comme nous en avons fait ſur les deux premieres.

Ceux qui trouvent l'hiſtoire Grecque, ou l'hiſtoire Romaine plus intéreſſante que la nôtre, ne ſe méfient pas aſſez des préjugés de leur enfance : j'aurois pardonné cette mépriſe, avant que nos bons hiſtoriens euſſent paru, mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre hiſtoire avec l'hiſtoire Romaine de Tite-Live, on reconnoîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété & la ſingularité des événemens, ni pour la grandeur des perſonnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, & ſurtout M. de Thou, ſont moins excuſables. Mais l'hiſtoire ancienne tenoit à une religion embellie par la fable & par la poëſie, qui ont été l'objet des études de notre jeuneſſe : les prodiges de notre tems nous ſemblent abſurdes, tandis que nous nous plaiſons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage : la Gréce nous rappelle des idées plus agréables que la Suéve ou la Pannonie, Troyes & Carthage nous ſemblent plus grandes, que Tolbiac & Orléans, parce que l'Iliade & l'Eneïde ſont de plus beaux poëmes que ceux de Clovis & de la Pucelle. Cependant, à qui lira notre hiſtoire avec des yeux philoſophiques, il y a tout autant de connoiſſance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire ſur les mœurs, tout autant de régles de conduite à acquérir, & la France y paroîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre ; que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfans, en comparaiſon de nos combats de mer, que les progrès qu'a faits le commerce, nous ont ouvert des mondes nouveaux, dont les anciens n'avoient pas même de ſoupçon, & que notre intérêt doit croître en liſant notre hiſtoire, à proportion que l'univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des ſciences & des arts, que nous voyons s'augmenter à meſure que l'autorité de nos rois s'affermit ; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes, en même tems qu'elles leur doivent tout leur éclat, & qui ſont ſi propres à

embellir l'hiſtoire : Charlemagne, François I. Louis XIV. nous donnent des ſiécles auſſi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Gréce & de Rome, & de l'empire des Céſars. Ainſi donc ſans abandonner l'étude de l'hiſtoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célébres qui nous l'ont fait connoître, aimons à étudier la nôtre ; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curioſité & du plaiſir, quand je pourrois y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'inſtruire des loix, des mœurs & des uſages de ſon pays.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a guéres permis de m'étendre ſur chaque matiére, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru le plus importantes, & je les renfermerai toutes ſous l'idée générale du plan que nos rois ſe ſont formé, de faire ceſſer les uſurpations, ſur chaque partie du gouvernement, ſoit la juſtice, ſoit les armes, ſoit les choſes eccléſiaſtiques qui intéreſſent la puiſſance ſéculiére, ſoit les grands fiefs, &c. commençons par la juſtice qui eſt l'article le plus important, & qui demande plus de détail.

Nos rois avoient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui étoit preſque anéantie. Il falloit changer les préjugés & les uſages de toute une nation, & cela eſt peut-être plus difficile à exécuter que de la conquérir, *le royaume de France*, comme nous l'avons déja dit, étoit tenu alors ſelon les loix des fiefs, *ſe gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une monarchie.* Un tel abus venoit de l'uſurpation des ſeigneurs, & quelqu'extraordinaire que cela nous puiſſe paroître aujourd'hui, cependant il eſt aiſé de connoître que c'étoit la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troiſiéme race, ſi nous conſidérons qu'il y avoit trois points eſſentiels, dans leſquels les loix du gouvernement de l'état étoient conformes à celles par leſquels les fiefs étoient régis. 1°. La majorité de nos rois ne commençoit, ainſi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis : témoin Saint Louis, qui étant né le 25. avril 1215. ne fut déclaré majeur que le 25. avril 1236. quoiqu'il eût ſuccedé dès le mois de novembre 1226. au roi Louis VIII. ſon pere. 2°. Les rois tenoient réciproquement des fiefs de leurs ſujets : cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au

Remarques particulieres.

regne de Philippe Ier. 3°. Enfin la troiſiéme choſe qui juſtifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cens ans comme un grand fief, eſt qu'encore fort avant dans le treiziéme ſiécle, le vaſſal qui prétendoit que le roi *lui veoit le jugement de ſa cour*, c'eſt-à-dire, refuſoit d'y faire juger le différend d'entr'eux, avoit ſur ce refus la faculté de pourſuivre ſon droit par les armes, & même de contraindre ſes arriéres-vaſſaux à ſe joindre à lui contre le roi, quoique lui & eux fuſſent nés ſes ſujets.

Il faut convenir que de tels uſages ne ſont guéres conformes aux idées que nous nous ſommes faites d'un état monarchique, il falloit bien de la prudence & de la ſuite pour rétablir les choſes en l'état où elles étoient du tems de Charlemagne. Ce prince lui-même auroit eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avoit trouvé l'autorité démembrée, telle qu'elle l'étoit à l'avénement de Hugues Capet ; auſſi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un ſeul prince, & on peut dire que juſqu'à Philippe le Bel qui établit les parlemens, & qui acheva d'affermir par là l'autorité légitime, chacun de ſes prédéceſſeurs y contribua.

Comme la juſtice eſt le plus fort lien des peuples & des rois, ce que nos rois avoient de plus preſſé, étoit de la retirer des mains de leurs ſujets qui l'avoient uſurpée.

Sous la premiere race & long-tems encore ſous la ſeconde, les ducs & comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, adminiſtroient tous les droits royaux & ſouverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnoient les bénéfices militaires, quand *vacation* arrivoit, jugeoient par jugement ſouverain les appellations des centeniers, qui étoient les juges ordinaires établis par le roi, mais c'étoit toujours au nom du roi, parce qu'alors il n'y avoit point d'autre juſtice que la royale. Ils faiſoient battre la monnoie au nom du roi, donnoient toutes ſortes de reglemens & proviſions, c'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers, étoient faites. Enfin, tout ce qui concernoit le domaine royal, la juſtice, la police, & la finance, étoit en leur diſpoſition, chacun dans ſon gouvernement, le tout ſous le nom & autorité du roi, comme ſes lieutenans & officiers.

Lorſque ces ducs & comtes, profitant de la foibleſſe du gouverne-

ment, eurent érigé leurs offices en propriétés & patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurerent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que poſſédoit Hugues Capet, comme duc & comte, lorſqu'il parvint à la couronne ; & à ces marques de l'autorité royale fut ſubſtitué un droit ſeigneurial.

La premiere tentative que firent nos rois, pour ne pas laiſſer les ſeigneurs maîtres abſolus du ſort de leurs ſujets, fut d'envoyer, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commiſſaires qui ſe nommoient *Miſſi dominici*, à l'inſtar de ceux que l'on envoyoit ſous la premiere & ſous la ſeconde race, mais avec cette différence, que les premiers étoient envoyés par le roi pour examiner ſes propres juges, au lieu que ceux-ci alloient examiner les ſeigneurs qui s'étoient emparés de la juſtice royale. Ces nouveaux commiſſaires, qui s'appellerent alors *Juges des exempts*, devoient tenir en bride les ſeigneurs, éclairer de près leurs actions, & recevoir les plaintes des ſujets qui ſe trouveroient avoir été maltraités par eux, ou par leurs lieutenans & officiers ; ils devoient vuider ſommairement ces plaintes, ſi faire ſe pouvoit, ſinon les renvoyer aux grandes aſſiſes du roi. Voyez *au regne de Louis le Gros*.

Ces commiſſaires gênoient trop l'indépendance des ſeigneurs, pour qu'ils ne s'y oppoſaſſent point ; ils firent ſi bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affoibliſſoit, & les vaſſaux avoient pris la place des ſujets, car ce n'étoit plus des ſujets, que des peuples qui pouvoient être armés contre le roi par leurs ſeigneurs, & qui, pour conſerver leur bien, ne connoiſſoient d'autre tribunal que celui de ce même ſeigneur.

Il eût été plus court, ſans doute, d'abolir en entier les juſtices, & les remettre dans la main du roi ; mais c'eſt ce qui ne ſe pouvoit pas : il reſtoit deux partis à prendre ; le premier étoit de diminuer l'étendue & l'autorité de ces juſtices, ſoit en leur retranchant la connoiſſance de pluſieurs conteſtations, ſoit par les appels de leurs jugemens pardevant le juge royal. Le ſecond parti fut de leur ôter, ſinon la propriété, au moins l'exercice de la juſtice : ce qui les rendoit bien moins conſidérables ; car il y a une grande différence

entre faire rendre la juſtice en ſon nom, ou la rendre ſoi-même : le peuple ne connoît que ſon juge, & ne remonte pas plus haut ; au lieu que lorſque le ſeigneur réunit la propriété & l'exercice de la juſtice, il ne lui manque rien pour ſe faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *Miſſi dominici*, ou commiſſaires, dont les ſeigneurs ne vouloient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étoient alors réunies au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établiſſement, *toutes les autres villes & bailliages de France appartenans alors aux ducs & comtes.* Ces quatre grands bailliages étoient, Vermandois, Sens, Mâcon, & Saint-Pierre-le-Mouſtier ; quand ces baillis furent créés, il fut queſtion de les employer de façon qu'ils puſſent attirer à eux la connoiſſance de quelques affaires des villes des ſeigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'eſt-à-dire, ce qui intéreſſoit le roi, car cela ne s'étendoit pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéreſſent également le public ; le motif de ces cas royaux, dont les baillis devoient être juges, fut que, comme il arrivoit ſouvent pluſieurs cas dans les terres des ſeigneurs où le roi avoit intérêt, *il n'étoit pas raiſonnable que le roi demandât juſtice à ſes ſujets & vaſſaux*, & qu'il étoit juſte que ſes juges en priſſent connoiſſance : on comprend aiſément que ces cas royaux s'étendoient plus ou moins, ſuivant le plus ou le moins de puiſſance des ſeigneurs, que l'on reprenoit davantage ſur les plus foibles, & que l'on prenoit patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avoit réuni quelque ville au domaine, la juſtice de ce domaine devenoit celle du roi, quoiqu'auparavant elle relevât d'un autre ſeigneur, ſans que pour cela il fût dû aucune indemnité au ſeigneur, & auſſitôt un nouveau bailli étoit créé, qui attiroit par l'attribution des cas royaux toutes les cauſes qu'il pouvoit du tribunal des ſeigneurs voiſins au ſien. Nous avons un édit de 1190. par lequel Philippe-Auguſte, devenu plus grand terrien que ſes prédéceſſeurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainſi donc par l'inſtitution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'étoit propoſé, qui étoit au moins de diſtraire tout ce que l'on pouvoit des juſtices des ſeigneurs.

Remarques particulieres.

L'appel étoit une voie encore plus étendue de diminuer l'autorité que les ſeigneurs s'étoient acquiſe par l'uſurpation de la juſtice, puiſque les cas royaux ne pouvoient pas embraſſer tout, au lieu que l'appel étoit général, & qu'un juge, dont les ſentences peuvent être réformées, perd beaucoup de ſon pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer, poſſéde la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa *fut la défaute de droit :* les hauts ſeigneurs refuſoient-ils juſtice ? on ſe pourvoyoit à la cour du roi, *per viam querelæ :* les hauts ſeigneurs jugeoient-ils contre la loi des fiefs ? autre cas d'appel. On comprend que ce ſecond cas étoit d'une grande étendue, puiſque tout homme qui avoit perdu ſon procès ne manquoit pas de dire qu'on l'avoit jugé contre la loi. Mais il ne faut pas croire que l'on en uſât ainſi avec tous les hauts ſeigneurs. Il y en avoit de ſi conſidérables, qu'ils jugeoient ſouverainement & ſans appel. Le duc de Normandie & le comte de Toulouſe pouſſoient les droits régaliens juſqu'à un pareil excès ; & bien long-tems après que les ducs ne rendoient plus la juſtice par eux-mêmes, & qu'ils avoient des tribunaux où on rendoit la juſtice pour eux, les ducs de Normandie conſerverent ce droit : l'échiquier de Normandie étoit auſſi abſolu dans ce qu'il prononçoit pour cette province, que l'étoit le parlement du roi. Auſſi eſt-il expreſſément dit dans la charte accordée aux Normands en 1315. par Louis Hutin, quoiqu'alors la Normandie eût été réunie, que conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des cauſes qui ſeront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque maniere que ce ſoit, & que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement ; il y a bien plus, c'eſt que ces ducs de Normandie étoient plus puiſſans chez eux que le roi, puiſque le roi ſouffroit des ſeigneurs dans ſon royaume qui y rendoient la juſtice, & que tant qu'il y eut des ducs de Normandie, du ſang Normand & Angevin, *nul ſeigneur n'eut la haute juſtice dans cette province :* ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons ſi peu de hautes juſtices ſeigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guyenne, & des ducs de

Remarques particulieres.

Bourgogne. Sur la fin du treiziéme ſiécle, il étoit déja aſſez ordinaire qu'on appellât des ſénéchaux du duc de Guyenne au parlement : cela eſt juſtifié par les lettres patentes du roi Philippe le Hardi du mois de juin 1283. par leſquelles il donne à Edouard roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toutes les amendes, forfaitures, & autres peines qui ſeront prononcées au parlement au regard de l'Aquitaine, & dans les cas d'appels des jugemens donnés par les ſénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gaſcogne, Agénois, Querci, Périgord, Limoſin & Xaintonge : on appelloit auſſi des jugemens du duc de Bourgogne à un bailliage royal, & de-là à la cour du roi. C'eſt ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume pendant la priſon du roi Jean ſon pere : il eſt dit qu'avant que le comté de Mâcon fût joint au domaine de la couronne par l'acquiſition qu'en fit Saint Louis en 1238. le comte de Mâcon & ſes ſujets, & pareillement l'archevêque, doyen & chapitre, & les habitans de Lyon, l'évêque & chapitre de Mâcon, l'évêque & chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini, (Tournus) & de Cluni, le duc de Bourgogne *qui eſt pair de France*, le comte de Foreſt, le ſeigneur de Beaujeu, leurs terres & leurs ſujets, étoient tous reſſortiſſans au châtel & châtellenie de Saint Jengoul : *& que pour connoître des cauſes de reſſort de ſouveraineté, & icelles oyr & déterminer, nos ſeigneurs les rois de France avoient accoutumé de toute ancienneté avoir bailliage royal & bailli audit lieu, qui étoient appellés bailliage & bailli de Jengoul. Duquel bailli l'en appelloit pour le tems*, en parlement à Paris & non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la juſtice des ſeigneurs diminuée, ſoit par les cas dont on leur enlevoit la connoiſſance, ſoit par les appels ; il faut examiner à préſent comment ſe faiſoient ces appels, & ce ne ſera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs & les comtes ſe laſſerent de rendre la juſtice, & commirent des lieutenans pour la rendre à leur place, ſe réſervant toujours à la vérité le droit de tenir les aſſiſes ou grands plaids : mais le duc ou le comte s'étant encore ennuyé de tenir les aſſiſes lui-même, en commit le ſoin à un bailli, de ſorte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte.

Remarques particulieres.

C'étoit des ſentences de ce bailli que l'on appelloit devant le bailli royal ; lorſque ce bailli s'étoit abſolument écarté des régles dans le jugement qu'il avoit rendu, & que le grief étoit clair & manifeſte, & l'iniquité évidente, on avoit la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement, lorſqu'il fut rendu ſédentaire, & qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnoit donc ſa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de ſa conduite, & des motifs de ſon jugement. C'étoit au juge à ſoutenir le bien jugé de ſa ſentence, contre la partie qui l'avoit appellé devant le juge du roi, & c'eſt de-là qu'eſt venu le terme d'appel.

Comme ces appels n'étoient reçus que dans les cas, où on avoit énoncé dans la requête de ces ſortes de fautes de la part du juge que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur*, l'affaire devenoit perſonnelle pour le juge appellé. Si les faits étoient prouvés, il étoit puni par le même arrêt qui réformoit ſa ſentence ; ſi l'appellant ne pouvoit prouver les faits par lui avancés, il étoit condamné en une amende, & en des dépens, dommages & intérêts envers le juge.

On ſe relâcha dans la ſuite, & on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel ſur des faits plus legers, & quelquefois ſur une énonciation générale d'injuſtice : les juges ſe trouvoient moins intéreſſés dans ces dernieres requêtes, ils y donnoient moins d'attention, & alors les parties en faveur de qui leur ſentence étoit rendue, ſe joignirent à eux pour en ſoutenir le bien jugé : on ordonna même dans la ſuite, que la partie ſeroit intimée pour ſoutenir le bien jugé de la ſentence ; & quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ſes ſéances toute l'année, comme il étoit impoſſible que les juges des provinces fuſſent toute l'année à la ſuite de la cour pour rendre compte de leurs jugemens, on fit des rolles par province, & le bailli ou ſénéchal de chaque province ſe rendoit à la ſuite de la cour à l'appel du rolle de la province, & aſſiſtoit à toute la plaidoirie du rolle pour rendre compte des motifs de chaque ſentence. On ceſſa alors d'intimer les juges ſur chaque affaire, parce que la publication du rolle de la province étoit une

intimation générale : la premiere eſpece d'intimation ſubſiſte encore pour le premier cas qui l'a introduite, & lorſqu'il y a du fait perſonnel du juge, on permet ſur la requête donnée à cet effet, & ſuivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en ſon nom, & de le prendre à partie. Mais en même tems que l'on a conſervé, pour l'utilité publique, l'uſage d'intimer les juges en de certains cas pour les contenir dans le devoir, on s'eſt relâché avec raiſon ſur l'uſage de les faire aſſiſter à des plaidoiries, où la partie qui ſoutient le bien jugé de la ſentence eſt intimée elle-même, & a intérêt d'en ſoutenir la validité.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur l'hiſtoire de ces appels; revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on ſe ſervit pour donner atteinte aux juſtices des ſeigneurs, & non-ſeulement leur juſtice en ſouffrit, mais le reſte de leur autorité en fut bien endommagé : ce droit de reſſort de juſtice étant ſans doute, dit Loyſeau, le plus fort lien qui ſoit pour maintenir la ſouveraineté : par le moyen de ce reſſort la puiſſance de faire loix a été retranchée aux ſeigneurs indirectement, entant que le parlement ne ſuivoit ni n'approuvoit leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raiſon qui avoit engagé les ducs & comtes à renoncer à l'exercice de leurs juſtices, fit que les baillis royaux s'en diſpenſerent. Comme ce n'étoit pas des gens de loix que le roi avoit pris pour cette importante fonction, & qu'il les avoit choiſis parmi les plus grands ſeigneurs de ſa cour, les fonctions de la guerre où ils étoient engagés pour le ſervice du roi, ne leur permettoient pas d'exercer leurs offices de baillis, & ils prirent des lieutenans : mais lorſqu'ils voulurent enſuite y rentrer, le roi qui s'étoit apperçu que l'exercice de la juſtice dans la main de ces ſeigneurs les rendoit trop conſidérables, & pouvoit expoſer leur fidélité à ſecouer le joug de l'obéiſſance, ce qui étoit déja arrivé aux ducs & comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges, quand ils voulurent y revenir, & les força de laiſſer juger en leur place les officiers qu'il y avoit commis.

Venons à l'article des armes.

C'étoit déja un grand avantage pour l'autorité ſouveraine, d'avoir

Remarques particulieres.

repris la juſtice uſurpée des mains des ſujets ; mais les ſujets reſtoient toujours armés, & le roi dépendoit d'eux & de leurs vaſſaux pour faire la guerre ; ils la lui faiſoient à lui-même, ils ne venoient point à la cour, & ils ne s'occupoient chez eux qu'à ſe mettre en état de paroître ſelon leur qualité & le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs tems ; la paix faite, ils retournoient dans leurs châteaux, environnés de leurs vaſſaux qu'ils entretenoient dans leur goût pour les armes, par les aſſemblées qu'ils tenoient aux grandes fêtes, & par les jouttes & les tournois : on comprend quelle autorité cette forme de vie donnoit à ces ſeigneurs, & la force qu'ils tiroient de leur union avec des vaſſaux qu'ils ne quittoient jamais, ſoit en paix, ſoit en guerre ; voilà encore ce qu'il falloit tâcher de détruire : on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, ſous prétexte des accidens qui en arrivoient ; on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces combats ſous peine d'excommunication & de refus de ſépulture ; enſuite on diſpenſa les nobles, comme par forme de privilége, du ſervice qu'ils devoient à cauſe de leurs terres, à condition que les troupes que le roi leveroit ſeroient entretenues ſur leurs terres par leurs vaſſaux & par leurs ſujets : mais cela leur conſervoit encore quelque relation avec les ſoldats qu'il étoit bon de faire finir, & l'invention des aides & de la taille acheva ce grand ouvrage : ils donnerent de l'argent au roi, & le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands ſeigneurs, devenus oiſifs dans leurs terres, commencerent à s'y plaire moins : ils ſe rapprocherent de la cour, où ils furent attirés par les charges & par les bienfaits, & où l'on chercha à les retenir par le plaiſir : les femmes y furent introduites ; & comme il n'étoit plus queſtion de diſputer l'autorité, l'ambition de la faveur & de la galanterie devint l'objet des ſeigneurs, qui ne furent plus que des courtiſans. Cependant les jouttes & les tournois étoient encore de mode, c'étoient les ſpectacles de ce tems-là. Comme on ne liſoit guéres alors, & qu'on ne raiſonnoit pas davantage, toute l'activité de l'ame ſe tournoit au profit du corps : au lieu que l'habitude où nous ſommes aujourd'hui de lire, de réfléchir & de démêler ce que nous ſentons, fait qu'il nous faut des ſpectacles conformes à nos idées & à nos ſentimens : ainſi on alloit à des jouttes

Remarques particulieres.

& à des tournois, comme on va aujourd'hui à Rodogune & au Miſantrope ; tout au plus il y avoit quelques eſprits qui ſe doutoient qu'il pourroit bien y avoir des moyens d'intéreſſer un peu plus que par des ſpectacles purement militaires, c'eſt ce qui fit inventer les repréſentations des myſtéres, les farces, les anciens ballets, qui étoient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opéras & de nos comédies. Tel étoit l'état de la cour ſous le regne de François I. & ſur tout ſous celui de Henri II.

Il ſembleroit à voir cette férocité guerriere, qui ſe reſſentoit encore des premiers tems, qu'au moins les mœurs en euſſent dû profiter; & que des hommes qui ſe battoient pour leur plaiſir n'euſſent pas eu de tems à donner à d'autres paſſions ; mais ce ſeroit mal connoître la cour de Henri II. jamais il n'y eut plus de diſſolution que ſous ce regne. L'audace qui regnoit dans les eſprits avoit donné ſon empreinte à la galanterie, & les femmes étoient auſſi courageuſes à attaquer les hommes & à leur faire des avances, que les hommes l'étoient à ſe battre. Les poëtes, car il en parut beaucoup alors, & Henri II. avoit du goût & des connoiſſances, les poëtes ſe reſſentoient de la corruption du ſiécle, ou plûtôt l'augmentoient, & ils gâtoient l'eſprit & le cœur des jeunes femmes, par des vers libertins & par des chanſons licentieuſes ; enfin, pour achever de donner une idée de ce ſiécle, la folie des devins, les horoſcopes, l'aſtrologie judiciaire, avoient gagné toute la cour, & ont duré encore en France bien long-tems depuis, juſqu'à ce que la philoſophie, qui a peut-être cauſé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule & l'illuſion.

Comme le duché de Bourgogne eſt le dernier appanage qui rentra dans le domaine royal, & donr la réunion éteignit cette eſpece de ſouveraineté bizarre qui, ſemblable à un corps étranger, gênoit les reſſorts de la véritable, il eſt bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles le Téméraire. Ce duché pouvoit regarder trois perſonnes : Louis XI. y avoit droit par la loi des appanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles deſcendans de Philippe le Hardi, premier duc de cette ſeconde maiſon, ſur le principe que ce duché ayant été donné à Philippe le Hardi, à condition de retour à la couronne faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en étoit

Remarques particulieres.

exclue. Cette même Marie avoit droit à la ſucceſſion de ſon pere, ſi la loi des appanages n'avoit pas lieu : & enfin un mâle provenant de Philippe le Hardi, s'il y en avoit un, devoit, ſuivant la loi des appanages, être préféré à Louis XI. & à Marie. Cela ſuppoſé, quel étoit l'héritier légitime de Charles le Téméraire ? Je n'en vois point d'autre que Jean comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi, lequel n'étant mort qu'en 1491. étoit le ſeul mâle vivant de cette maiſon, lors de la mort de Charles le Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvoit-il lui oppoſer ? Étoit-ce la loi des appanages ? cette loi étoit pour lui, puiſqu'il étoit mâle deſcendant de Philippe le Hardi. Quel droit pouvoit lui oppoſer Marie fille de Charles ? Étoit-ce ſon droit d'unique héritiere de ſon pere ? elle en étoit déchue par la loi des appanages, qui excluoit les filles dans tous les cas ; cependant, choſe merveilleuſe, nous ne voyons pas qu'il ait été queſtion du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Seroit-ce que le comte de Nevers étoit trop foible pour faire valoir ſes droits ? mais il eût au moins fait des proteſtations. Seroit-ce au contraire que la loi des appanages ne fût pas encore aſſez clairement établie, pour que Marie fût exclue ? mais cette loi étoit devenue une loi de l'état. Seroit-ce enfin, comme le propoſe l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait ceſſion de ſes droits à Louis XI ? il n'y en a aucune trace.

Dans un point d'hiſtoire ſi embarraſſé, il me ſemble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI. dans cette occaſion. On ne perſuadera jamais, quoiqu'en diſent quelques écrivains, (Du Tillet, Lagueſle, Dupui) que ce prince n'eût pas uſé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avoit cru y être autoriſé : il ne l'a pas fait, parce qu'il y avoit un prince vivant qui deſcendoit de Philippe le Hardi, il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne, & après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcuſable, il eut recours à la loi des fiefs, & il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles le Téméraire n'avoit été que trop coupable pendant le cours de ſa vie. Au reſte, on ſent bien que cette queſtion n'eſt aujourd'hui

Remarques particulieres.

que de pure curioſité, puiſque le comte de Nevers mourut ſans enfans.

Ce même roi avoit cru que ſon autorité ſeroit mieux affermie ſi les loix de ſon royaume étoient uniformes, & voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne falloit, diſoit-il, dans un état qu'une loi, qu'un poids & qu'une meſure : projet ſpécieux, mais rempli d'inconvéniens dans ſon exécution ; je ne parle pas des poids & meſures, parce que ce n'eſt, à le bien prendre, qu'une diſpute de nom, & que la balance du prix des choſes ſuivra toujours leur poids & leur meſure. Il n'en eſt pas de même des loix qui ont été faites, ni des coutumes qui ſe ſont introduites ſuivant la nature de chaque pays & les mœurs de ſes habitans ; on ne vit point à Dunkerque comme à Toulouſe, à Marſeille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, & les bourgeois, la nobleſſe & les marchands doivent être régis différemment.

Un gentilhomme veut perpétuer ſon nom, & doit, ſuivant ce préjugé, tranſmettre ſans partage tous ſes biens à ſon aîné. Un commerçant, dont la paſſion eſt l'étendue du commerce & l'accroiſſement des biens dans ſa famille, doit au contraire partager entre ſes enfans les richeſſes qu'il a acquiſes, pour que chacun d'eux ſoit en état de le repréſenter, & pour pouvoir multiplier par eux ſes talens & ſon crédit : la coutume de Normandie eſt néceſſaire dans les vues du premier, & la loi & la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du ſecond. Le magiſtrat, retenu à Paris pour les fonctions de ſa charge, n'a pas le tems de faire valoir des terres, il lui faut un revenu plus aiſé à percevoir, & qui cependant repréſente des biens fonds dans ſa ſucceſſion, on a imaginé pour cela de donner aux rentes conſtituées le caractere d'immeubles, ce qui n'avoit pas lieu avant que la guerre & la magiſtrature fiſſent deux états ſéparés : on a établi la juriſdiction des conſuls, dont les loix jugent ſommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas le tems d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiroient au commerce, & parce que ces ſortes d'affaires ne demandent pas de grandes diſcuſſions ; mais on ſent bien que ces loix n'auroient plus la même néceſſité, & qu'elles s'exerceroient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magiſtrats, en un mot de tout ce qui n'eſt pas marchand.

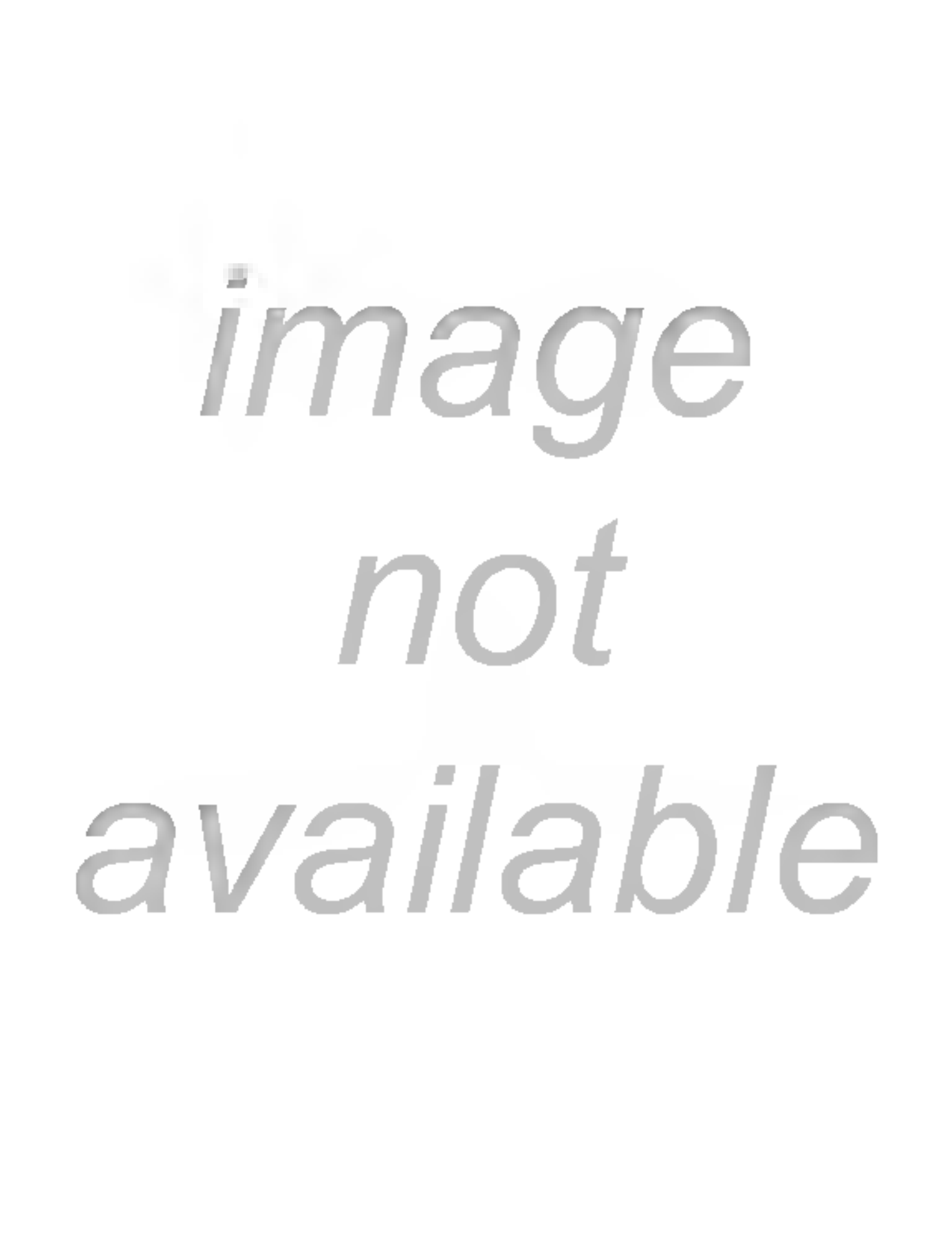
image
not
available

Remarques particulieres.

l'on ne pardonne point à ſa mémoire, & ce qui l'a d'autant plus décrié, que deux des plus reſpectables corps de l'état, le clergé & la magiſtrature, ſe ſont réunis contre cette entrepriſe, comme la plus préjudiciable qui pût être, ſoit à la religion, ſoit à l'ordre public ; ſeroit-il permis, malgré de ſi forts préjugés, de haſarder quelques réfléxions à ce ſujet ? Il paroît que par le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ſes prédéceſſeurs avoient exercé ſous les deux premieres races : qu'alors, (Plaidoyer de M. Talon) on n'alloit point à Rome demander des proviſions de bénéfices : que les évêques diſpoſoient de ceux qui vaquoient dans leurs diocèſes, & que nos rois nommoient preſque toujours aux évêchés, par cette raiſon que le droit que tous les fidéles avoient au commencement de ſe deſtiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, & toujours avec beaucoup d'inconvéniens, doit paſſer en la perſonne du ſouverain, ſur qui les ſujets ſe repoſent du gouvernement de l'état, dont l'égliſe eſt la plus noble partie. Il eſt tout auſſi vrai que le droit d'Annate étoit un droit inſolite & nouveau que les papes acquéroient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en eſt pas dit un ſeul mot, mais par une bulle qui le ſuivit de près, laquelle autoriſoit la poſſeſſion où les papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316. ainſi donc le pape n'a donné à nos rois par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas.

Mais eſt-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat ? Il me ſemble que non, & je trouve que la queſtion ſe réduit à examiner, ſi la pragmatique étoit nuiſible à l'état, ou ſi au contraire le concordat en ſoi, tel qu'il eſt, & avec tous les inconvéniens que l'on y trouve, n'y eſt pas beaucoup plus utile. Or, je crois qu'il ſeroit aiſé de prouver que la pragmatique étoit remplie d'inconvéniens, & que le concordat eſt la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état.

La briéveté que je me ſuis preſcrite ne me permet pas d'étendre ces preuves : ainſi je me réduis à dire, 1°. Que le concordat eſt juſte, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puiſque nos rois ont fondé la plûpart des grands bénéfices, dont par conſéquent la collation doit appartenir à leurs ſucceſſeurs. 2°. Que le roi repré-

Remarques particulieres.

ſentant la nation, c'eſt à lui d'exercer les droits qu'exerçoient les premiers fidéles, & qu'ils lui ont remis lorſque l'égliſe a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordoit à la religion. Je dis, 3°. Et c'étoit une des raiſons du chancelier Duprat, que les élections étoient devenues une ſimonie publique, qui élevoit aux premieres places ceux qui avoient le plus de moyen de les acheter. 4°. Que les grands ſiéges étoient ſouvent remplis par des ſujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choſes égales, la nobleſſe doit être préférée dans la diſtribution des dignités eccléſiaſtiques, pour deux raiſons ; la premiere, parce que pluſieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la nobleſſe ; la ſeconde, parce que les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs diocèſes, il eſt extrêmement important pour la ſûreté du royaume, que les rois choiſiſſent ceux dont la fidélité leur eſt connue, & dont les talens s'étendent, non-ſeulement aux choſes de la religion, mais encore au maintien de la paix & de l'ordre public, *intereſt*, dit Gaguin, *reges noſſe qui majores maximè eccleſias adminiſtrant quarum ipſi tutores ſunt.* Que conclure de tout cela ? ſinon que le concordat n'eſt pas d'une ſi dangereuſe conſéquence qu'on ſe l'imagina lorſqu'il fut publié ; les annates accordées aux papes ont pû & ont dû indiſpoſer les eſprits ; j'en conviens : (quoique les papes en euſſent joui depuis près de deux ſiécles, & que ce fût une foible compenſation des droits qu'ils s'étoient arrogés, & auxquels ils renonçoient, tels que les mandats, les réſerves, les expectatives, la prévention, la vacance *in curia*, *&c.*) Mais ſi dans la ſituation actuelle des affaires, nos rois ne pouvoient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix ; toute la queſtion ſe réduira à ſavoir quel eſt le plus inconvénient pour le royaume, qu'il en coûte quelque argent, dont la cour de Rome profite, ou que le roi ſoit privé d'un droit qui affermit véritablement ſon pouvoir, & qui met l'état à l'abri des troubles & des factions, que les élections ont tant de fois excitées, & quelles exciteroient bien davantage dans des tems où la religion ſe trouveroit diviſée par des opinions différentes ; or, je penſe que chaque forme de gouvernement ayant ſes principes, celui par lequel ſubſiſte un état monarchique, eſt que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité

dans une ſeule perſonne (*Voyez* l'Hiſtoire du Droit public eccléſiaſtique françois, 1737.)

Je voudrois, avant de finir, dire encore un mot des croiſades, dont j'ai déja tant parlé dans le cours de cet ouvrage : elles ne ſervirent pas peu à nos rois à ſe défaire de ces tyrans importuns, qui allerent porter au loin leur inquiétude, & laiſſerent l'état en repos. Mais, indépendamment de l'utilité que nos rois en tirerent, il y a, ce me ſemble, du profit à les enviſager en elles-mêmes, pour connoître les mœurs & la maniere de penſer de ce tems-là.

Je ne parle pas du motif des croiſades, que l'on ne ſauroit aſſez reſpecter, mais dont l'exécution fut auſſi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impoſſible, que l'objet en étoit religieux & ſaint. Je dis ſeulement que nous trouvons dans les croiſades une belle occaſion de conſidérer les erreurs de l'eſprit humain ; rien n'eſt plus curieux, & rien n'eſt enſemble plus inſtructif, que de voir comme tout devient paſſion dans les hommes, & comme juſqu'aux choſes les plus ſaintes, ils ſavent tout tourner au profit de ces mêmes paſſions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été auſſi épurée qu'elle l'eſt aujourd'hui, la Philoſophie que l'on ſoupçonne quelquefois, avec raiſon, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal diſpoſées, lui ſert merveilleuſement, quand on ne l'emploie qu'à tirer des conſéquences de principes qui ne ſont pas de ſon reſſort ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé d'appercevoir dans l'hiſtoire de la religion ; on voit dans des tems d'ignorance, c'eſt-à-dire, dans des tems où on ne raiſonnoit point, une ſuperſtition groſſiére regner à la place de ce culte d'eſprit & de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne étoit devenue depuis le onziéme ſiécle, un prétexte à toutes ſortes d'abus & de crimes, & les Chrétiens des eſpeces d'idolâtres qui honoroient le vrai Dieu, comme on honoroit autrefois les fauſſes divinités. La correction des mœurs & le ſacrifice des paſſions n'entroient pour rien dans le culte que l'on rendoit, &, comme dans le paganiſme, on croyoit avoir ſatisfait à tout, après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'eſt que depuis que l'on s'eſt mis à raiſonner, que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne ſont rien ſans la ſoumiſſion de l'eſprit & du cœur : & ce progrès qu'a fait le raiſonnement, eſt

Remarques particulieres.

ſi ſenſible que même encore aujourd'hui il eſt aiſé d'appercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chrétiens, chez qui la philoſophie a moins gagné, & ceux qui ſe ſont mis à raiſonner; en France, par exemple, il n'eſt pas douteux que la religion eſt plus connue que par-tout ailleurs, & que la ſuperſtition en eſt bannie; les mœurs n'y ſont peut-être pas meilleures, mais on ſait que l'on fait mal, & on n'y eſt plus dans l'erreur de croire, que les actes publics de religion puiſſent payer pour les crimes, & que Dieu paſſe les uns en faveur des autres. Ce n'eſt pas que la philoſophie, par l'abus que l'on en a fait, ne ſoit coupable de bien des maux, je dis ſeulement que dès qu'une fois la philoſophie s'eſt ſoumiſe à la religion, la religion en eſt plus pure & plus éclairée. On n'auroit pas beau jeu aujourd'hui à nous venir propoſer les croiſades, & on ne perſuaderoit pas à des nations entieres, que le ſigne de la croix mis ſur la manche, & des voyages ou des guerres entrepriſes pour viſiter la terre ſainte ou pour la délivrer, miſſent en droit de ſatisfaire d'ailleurs à toutes ſes paſſions.

C'eſt ce qu'on croyoit lorſque commencerent les croiſades. (M. l'abbé Fleuri, ſixiéme diſcours ſur l'hiſt. eccléſ.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient, les femmes laſſes de leurs maris ſuivoient leurs amans, les ſeigneurs chargés de dettes vendoient les terres qui y étoient engagées, & tous partoient pour la terre ſainte, dans la ſécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés; ce devoit être un ſpectacle aſſez ſingulier, de voir partir un tas d'hommes & de femmes perdus de crimes, parmi leſquels le vrai chriſtianiſme étoit auſſi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, & qui, chemin faiſant, s'abandonnoient aux plus grands excès, qui laiſſoient ſur les lieux de leur paſſage, les traces ſcandaleuſes de leurs diſſolutions & de leurs brigandages, ou qui emportoient dans leur cœur le ſouvenir criminel des maîtreſſes qu'ils avoient laiſſées dans leur pays. Un poëte du tems, (*Voyez* Fauchet, Poëtes Franç. L. 2. C. 17.) décrivit l'hiſtoire du châtelain de Couci, qui partit pour la croiſade, paſſionnément amoureux de la femme d'un gentilhomme ſon voiſin, c'eſt-à-dire, emportant l'adultere dans le cœur; & mourant dans le voyage, chargea un de ſes amis de faire embaumer

ſon cœur, & le porter à ſa dame, comme il fit, n'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence? Voilà comme on abuſe de tout, & comme une entrepriſe ſainte & reſpectable par ſon objet, devint un ſpectacle ridicule & ſcandaleux.

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux, qui ſont l'affranchiſſement des ſerfs & l'établiſſement des communes.

Par rapport aux ſerfs, il paroît, 1°. Que les Francs n'ont point fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules. 2°. Que ces eſclaves portoient les armes. 3°. Que les ſeigneurs en avoient la véritable propriété.

Bien loin que les Francs euſſent fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules, il paroît au contraire que la maniere qu'ils y introduiſirent de traiter les ſerfs, étoit moins dure pour eux & plus utile pour leurs maîtres. » Les Germains, dit Tacite, ne tiennent pas » leurs eſclaves, comme nous, dans leurs maiſons, pour les y faire » travailler chacun à une certaine tâche, au contraire ils aſſignent » à chaque eſclave ſon manoir particulier, dans lequel il vit en pere » de famille : toute la ſervitude que le maître impoſe à l'eſclave, » c'eſt de l'obliger à lui payer une redevance qui conſiſte en grains, » en beſtail & en peaux, ou en étoffes. « On voit par là que la condition de ces ſerfs reſſemble plus à celle de nos fermiers, qu'à la condition des eſclaves. Ces Germains ou Francs paſſerent dans les Gaules & y porterent ces uſages, que les Romains des Gaules n'avoient garde de ne pas imiter.

La condition des ſerfs y étoit bien différente. Le droit des ſeigneurs étoit tel, que tout leur en appartenoit. Si les ſerfs ſe marioient avec des femmes eſclaves d'un autre ſeigneur, les enfans nés de ce mariage ſe partageoient entre les maîtres, comme auroit pû ſe faire le partage des beſtiaux. Il y a plus ; c'eſt que quelque reſpect que l'on eût alors pour les choſes eccléſiaſtiques, un eſclave ne pouvoit prendre d'engagement dans l'égliſe ſans le congé exprès de ſon ſeigneur. (Capit. L. 1. art. 23. 28. 80. 113.)

Il y avoit donc dans notre France deux eſpeces de ſerfs, ceux des Francs & ceux des Gaulois.

Mais tous alloient à la guerre, quoiqu'en ait pû dire M. de Boulainvilliers, qui, par un ſyſtême chimérique, a exclu tous les ſerfs

du ſervice des armes, & rendoit par là plus de la moitié de la nation inutile à ſon prince & à l'état, » lorſque le Romain & le Barbare ſeront mandés pour quelque expédition, ils ſeront obligés » d'amener au camp avec eux la dixiéme partie de leurs ſerfs, & » de les y amener bien armés, (Loi des Viſigots.) « Ces mêmes ſerfs étoient auſſi reçus pour combattre en champ clos, ainſi que cela ſe voit dans les chartes octroyées pour ce ſujet par le roi Louis le Gros à l'égliſe de Chartres & à l'abbaye de Saint Maur des Foſſés.

Par rapport aux affranchiſſemens, quoique le regne de Louis le Gros en ſoit la véritable époque, l'édit poſtérieur rendu à ce ſujet par Louis Hutin, nous a paru ſi beau, que nous l'avons choiſi pour en donner l'idée. » Louis, par la grace de Dieu, roi de France & » de Navarre, à nos amés & féaux..... comme ſelon le droit de » nature, chacun doit naître franc..... Nous, conſidérant que » notre royaume eſt dit & nommé le royaume des Francs, & voulant que la choſe en vérité ſoit accordante au nom..... par délibération de notre grand conſeil, avons ordonné & ordonnons » que généralement par tout notre royaume..... franchiſe ſoit donnée à bonnes & convenables conditions..... & pour ce que les » autres ſeigneurs qui ont hommes de corps, prennent exemple à » nous de eux ramener à franchiſe, &c. Donné à Paris le tiers jour » de juillet l'an de grace 1315. «

Telle fut donc la juriſprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ſes ſerfs, pour en donner l'exemple aux autres ſeigneurs; mais de tels exemples deviennent des loix, quand l'autorité s'affermit. » Il y avoit, dit Bouchel (lettre A. Affranchiſſement) » quelques habitans du pays de Charolois ou autres pays de Bourgogne qui étoient ſujets d'une Dame, & lui étoient ſerfs & mainmortes. Ces habitans prennent du roi lettres d'affranchiſſement, » moyennant finance qu'ils payent. La Dame, *quæ patrona erat*, » s'oppoſe & dit que *invitâ patronâ manumiſſio concedi non potuit à principe :* Par arrêt prononcé en robbes rouges par M. le préſident » Seguier, le vendredi premier jour de juin 1571. fut dit que l'affranchiſſement tiendroit & ſortiroit effet, en payant par leſdits » ſujets l'indemnité à la Dame. « Ce qu'il faut remarquer, c'eſt que

Remarques particulieres.

quoique les ſerfs d'un ſeigneur obtinſſent la liberté du roi, lorſque le roi les avoit affranchis, & que le ſeigneur fût tenu de confirmer cet affranchiſſement, il n'en étoit pas de même du ſerf que le ſeigneur avoit affranchi; il falloit le conſentement du roi ou du ſeigneur ſupérieur, par la raiſon que ç'auroit été diminuer ſa mouvance, faute de quoi le ſerf affranchi paſſoit dans la puiſſance du roi ou du ſeigneur ſuzerain. (*Bruſſel.*)

A dire vrai, il ne faut pas ſe faire une ſi grande idée de l'avantage que ces ſerfs tiroient de l'affranchiſſement, ſur-tout dans les derniers tems: la ſervitude étoit alors ſi peu impérieuſe, que même les hommes libres ſe choiſiſſoient des ſeigneurs, quand ils n'étoient pas aſſez riches pour en être les vaſſaux, afin d'appartenir à quelqu'un, & de n'être pas un homme ſans aveu. Louis Hutin prévoyant le cas où un eſclave ne voudroit pas être affranchi (*Du Cange*) ordonna aux commiſſaires nommés d'en tirer une ſomme en forme de ſubſide.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Bruſſel, conviennent que Louis le Gros eſt le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes: quoiqu'il paroiſſe quelques traces de priviléges ſemblables accordés par les rois de la ſeconde race, & que même auparavant, les Gaulois en euſſent joui du tems des Romains. Il le fit dans la vûe d'appaiſer par là les ſéditions, qui pour lors étoient très-fréquentes, & ſur tout pour mettre les habitans de ces villes, en les uniſſant ainſi d'intérêt entr'eux, en état de ſe maintenir contre les grands ſeigneurs. Auſſi les communes ne furent établies par le roi que dans ſes domaines, & non dans les villes des hauts ſeigneurs, ſi ce n'eſt dans Soiſſons, dont le comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer.

Ces priviléges étoient des chartes *communes*, qui donnoient aux villes & quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un ſénat ou une aſſemblée compoſée de principaux citoyens, nommés & choiſis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, impoſât les tailles extraordinaires, rendit ou fît rendre la juſtice à ſes compatriotes, & qui tînt encore ſur pied une milice réglée, où tous les habitans ſeroient enrollés.

Remarques particulieres.

Quoique par ce droit de communes, il ſemble que nos rois s'expoſaſſent à rendre les cités trop puiſſantes, ils remédioient par là à un mal plus preſſant encore. Il étoit queſtion d'arrêter les entrepriſes des ſeigneurs, & les rois ne le pouvoient faire, dans un tems où il n'y avoit point de troupes réglées, qu'en leur oppoſant des forces de proche en proche. Auſſi dès que les ſeigneurs furent réduits, nos rois ſe retournerent bien-tôt ſur ces villes qu'ils avoient rendu quaſi indépendantes, & leur reprirent pied à pied tous les priviléges qu'ils leur avoient accordés. C'eſt ce qui ſe voit par la fameuſe ordonnance de Moulins, rendue par les ſoins du chancelier de l'Hoſpital, où le roi par l'article LXXI. ôte la connoiſſance civile des affaires entre les parties, aux maires, échevins, conſuls, capitouls & adminiſtrateurs des corps de ville : ce qui les dépouilloit de leur plus beau droit.

Les hauts ſeigneurs, ſinges de la royauté, n'avoient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs ſeigneuries, afin de défendre leurs vaſſaux, comme le roi avoit voulu défendre ſes ſujets : nous voyons une conceſſion faite par le comte de Champagne & de Brie en 1179. aux habitans de la ville de Meaux : mais on juge aiſément que les rois qui priverent de ces priviléges les villes de leur domaine, ne ménagerent pas davantage les villes des ſeigneurs particuliers.

Toutes ces matieres peuvent paroître à préſent aſſez indifférentes. Les choſes ont ſi fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premieres races à la troiſiéme, & qu'il y a encore plus loin de Hugues Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avoit de Clovis à Hugues Capet. Cependant, il faut convenir que tout homme qui ſera curieux de remonter à la ſource de nos loix ou de nos uſages, & qui voudra ſe former une idée générale de notre hiſtoire, aimera à repaſſer ſur ces tems éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapiſſeries, qui nous rappellent les modes & les coutumes de nos peres.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

CETTE table renvoie aux années & non pas aux pages : on n'y a pas compris les noms qui ſont dans les colonnes, parce qu'ils ſont aiſés à trouver ſans ce ſecours ; lorſqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Comme au mot *ſeruitin*, on met *pag.* 259. on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, pour les faits qui y ſont contenus. Ainſi au mot *Monarchie*, je renvoie à la page 32. & au mot *Terres ſaliques*, à la page 92. Quand deux chiffres ſont ſéparés par une barre -, on y doit comprendre tous les chiffres qui ſont entre deux, 1580-84. Il faudra chercher à 80. 81. 82. 83. 84. & quand il y a des points . . . . entre les chiffres, cela avertit que les perſonnes ne ſont pas les mêmes. Lorſque les chiffres ſont ſous le même ſiécle, je ne répete point les premiers chiffres, ainſi quand j'ai dit 1600. je continue, 01. 02. 03. ce qui veut dire, 1601. 1602. 1603. On a preſque toujours renvoyé au regne de chaque roi, en marquant ſon nom : par exemple, *Charlemagne*, on dit, *voyez à ſon regne*, ſans quoi ſi l'on avoit voulu rappeller dans une table toutes les actions de chaque roi, c'auroit été répéter l'Abregé même : mais comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un ſiége, un traité, une ordonnance, &c. on retrouvera tous ces faits ſous chacun de ces articles.

A B.

ABares, 787. 88. 96.
Abbeville, 992. 1658.
Abeilles d'or, *origine des fleurs de Lys*, 1655.
Abdication, 1654. 67. 69.
Abélard, 1140.
Abjuration, 1572. 83. 1668.
Abſolution, 750. 867. 1100. 03. 1304. 1561. 95. *voyez* Excommunication, Cenſures, &c.
Abus, *voyez* Appel.

A C.

Académies, 789. 1635. 63. 66. 71. 72. 82. 94.
Achenheim, 1675.
Acis & Galatée, 1686.
Açores, *les*, 1582.
Acre, 1191.
Actes publics, 1360. 1539. 79. 1629.

A D.

Adalgiſe, 776. 87.
Adda, 1701.
Adèle, *pag.* 99.
Adelſtan, 922.
Adige, 1701.
Adminiſtration, 1391. 1560. *voyez* Finances, Minorité, Régence.
Adolphe *de Naſſau*, 1296. *Guſtave*, 1611. 27. 30-32. 77.
Adoption, 1154.
Adrien *I.* 774. 76. *II.* 867. *VI.* 1521. 22. *Pierre*, 1628.
Adultere, 1313.

Æ.

Æneas Sylvius, 1439.

A F.

Afranchiſſement, 1135. 1225. 1316. *pag.* 634. &c.
Afrique, 534. 1026. 1269. 1534. 36. 1664.

A G.

Agde, 1710.
Agenois, 1255. 1638.
Agent de France, 1534.
Agnanie, 1242. 1303.
Agnès *Sorel*, 1445. *pag.* 247.
Agouſta, 1675. 76.
Agramont, 1645.

A I.

Aides, *cour des*, 1355. *Impoſition*, 1457.... 1631. *pag.* 624.
Aidie, *Odet d'*, 1469. *Riberac*, 1578.
Aignadel, 1509.
Aigues-Mortes, 1269. 1538.
Aiguillon, 1634. 38.
Ailli, *d'*, 1567.
Ajournement, 1292. 1331. 41. 1537. 1632.
Aitz, 1641. 76. 78. 1710.
Aix, 1501. 45. 90. 1646. *la Chapelle*, 814. 75. 988. 1668. 72. 85.

A L.

Alain *Chartier*, 1436.
Alais, 1629. 49.
Alaric, 507. 11.
Albani, 1700.
Albe, *duc d'*, 1512. 42. 57. 65. 67. 78. *Royale*, 1688.
Albergotti, 1702. 10. 12.
Albéric, *pag.* 107.
Albermale, 1666. 1712.

TABLE DES MATIERES.

A L.

Alberoni, 1708.
Albert, *empereur*, 1282. 96. *de Brandebourg*, 1551. *archiduc*, 1596-98. 1600. *voyez* Luines, Chaulnes.
Albi, Albigeois, 1206. 23. 25. 26. 55. *Baronne d'*, 1645.
Alboin, 569.
Albret, *Jean d'*, 1512. 16. *Henri*, 1520. 21. *Jeanne*, 1548. 69. 72. *Duché*, 1642. 51. *Maréchal d'*, 1650. *Marquis d'*, 1678.
Albuquerque, 1705.
Alcantara, 1706.
Alcira, 1707.
Alcoi, 1708.
Alconchel, 1709.
Alcuin, 789.
Alégre, *d'*, 1703.
Alençon, *Pierre, comte d'*, 1329. *René, duc d'*, 1440. 57. 74..... 1523. *Marguerite*, 1525. *François, duc d'*, 1574-76. 78. 84.
Alexandre, *le Grand*, 1535. *III.* 992. 1156. 61. *IV.* 1255. *V.* 1408. *VI.* 1493-95. 98. 1503. *VII.* 1387. 1648. 57. 62. *VIII.* 1662. 90. 92. *Evêque de Jérusalem*, 892.
Alexandrie, 1215. *de la paille*, 1657.
Alexis, *voyez* Comnene.
Alger, Algériens, 1541. 47. 1665. 70. 82-84. 88. 89.
Alicante, 1691. 1706. 08. 09.
Aliénation, 1275. 79. *voyez* Domaine.
Aligre, *d'*, 1624. 67.
Alincourt, 1589. 94.
Alix, 1116. 71. 86. 97. 1226.
Allemagne, Allemands, 496. 743. 1149. 89. 1336. 1447. 57. 74. 97. 1547. 52. 68. 70. 82. 87. 1610. 20. 21. 29. 31. 33. 34. 58. 74. 92. 93. 1711.
Alliance, 1542. 49. 82. 1602. 27. 33. 63. 68. 1701. 03. 15.
Almanza, 1707.
Aloft, 1667. 82. 1706.
Alpes, 1713.
Alphonſe, *roi d'Eſpagne*, 1171. 1206. 73. 74. 83. 85. *roi de Portugal*, 1088.... 1667. *roi de Naples*, 1493-15. *comte de Poitiers*, 1226. 30. 45. 70.
Alſace, 612. 1634. 48. 59. 61. 74. 75. 80. 1709. *Gerard d'*, 1056. 60. *Thiéri d'*, 1127.
Alt-Raenſtadt, 1706.
Altenheim, 1675.
Alteſſe, *titre d'*, 1644. 98. 1702.
Alviane, 1509.

A M.

Amalaric, 531.
Amauri, 1223.

A M.

Ambaſſades, Ambaſſadeurs, 1432. 35. 1534. 42. 58. 63. 75. 98. 1602. 24. 61. 62. 83-85. 87. 89. 99. 1715. Ambaſſadrice, 1645.
Amberg, 1703.
Amblimont, 1674.
Amboiſe, *ville*, 1498. 1560. 1624. *Charles d'*, 1500. *Georges, cardinal d'*, 1503. 08. *Buſſi*, 1579. *Jacques, recteur*, 1594.
Amédée, *voyez* Savoie.
Amérique, 1492. 1623. 28. 76.
Amfreville, *d'*, 1685.
Amiens, 1329. 1419. 70. 75. 1597. 1625. 46.
Amiral, Amirautés, 1336. 80. 1572. 1627. 46. 69. 95.
Amniſtie, 1652.
Amortiſſement, 1275.
Amſterdam, 1672.
Amyot, 1551. *pag.* 336. 337.

A N.

Anaclet, *pape*, 1130.
Anaſtaſe, *empereur*, 510.
Ancre, *maréchal d'*, 1612. 16. 17.
Andelot, *d'*, 1562. 90.
Andolo, *d'*, 1204.
Andouins, *Coriſande d'*, 1587.
André, *roi de Hongrie*, 1344. 82.
Andronic, 1324.
Anet, 1686.
Angeli, *S. Jean d'*, 1588.
Angennes, 1593.
Angers, 1047. 1103. 1602. 19. 20. 52. *voyez* Anjou.
Angevins, *rois, ſurnommés* Plantagenets, 1485.
Angleterre, Anglois, 807. 1062. 67. 88. 1100. 8. 16. 20. 49. 56. 61. 67. 69. 71. 79. 80. 86. 89. 1200. 06. 14. 15. 23. 25. 55. 92. 1324. 36. 41. 45. 55. 58-60. 71. 80. 83. 86. 97. 1410. 15. 19. 23. 25. 28. 30. 36. 41. 48. 51. 57. 77. 85. 1518. 34. 44-48. 50. 54. 58. 63. 64. 81. 88. 94. 96. 1603. 07. 26. 27. 29. 33. 39. 40. 53. 57. 58. 64. 66-68. 70. 72-74. 77. 78. 84. 88. 89. 92. 93. 96. 99. 1700. 03. 13. *voyez les rois à leurs noms.*
Anglo-Saxons, 1215.
Angorie, 1394.
Angoulême, *ville*, 508. 1352. 1441. 1515. 34. 1619. *Iſabelle d'*, 1200. *Gui de Luſignan, comte d'*, 1302. *Jean, comte d'*, 1407. .... 84. 86. *François I. comte d'*, 1477. 1505. 14. *Louiſe, ducheſſe d'*, 1515. 21-24. 26. 29. 30. *Duc d'*, 1589. 1602. 1627.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

AN.

Anguien, *ville*, 1706. *François, comte d'*, 1543. 44. 46. 57. *Louis, duc d'*, 1640. 43-46. *voyez* Condé, *Mademoiſelle d'*, 1710.
Anien, 511.
Anjou, *province & maiſon d'*, 1092. 1103. 1200. 25. 55. 85. 96. 1493. 94. 1576. *Geoffroi, grand ſénéchal d'*, 978.... 1116. 35. *Henri*, 1150. 54. *Charles*, 1245. 55. 70. 83. 92. 95. *Louis*, 1255. 1371. 78. 80-82. *Louis II.* 1389. 1493. *René*, 1431. 80. *Marguerite*, 1457. 62. 71. *Marie*, 1463. *Jean*, 1464. *Charles, comte du Maine*, 1480. *Ferdinand*, 1493. *François, duc d'Aumale*, 1548. *Henri III.* 1567. 69. 70. 73. *François d'Alençon*, 1576-78. 80-84. *Monſieur, frere de Louis XIV.* 1640. *Philippe V.* 1683. 1700. *Louis XV.* 1712.
Annales *de S. Bertin*, 879.
Annales Victoriani, pag. 137.
Annates, 1438. *voyez* Bénéfices, Expectatives, Réſerves, *&c.* pag. 629. *&c.*
Anne, *femme de Henri I.* 1060. *voyez de* Beaujeu, *d'Autriche*, 1612. 28. 39. 42. 43. 45. 46. 48-52. 58. 66. *voyez* Bretagne, *Reine d'Angleterre*, 1673. 1701. 1702. 06. 11. 14. *de Pologne*, 1575. *Marie*, 1684.
Annebaut, 1545.
Année, Epoque, 743. 1560. 64.
Annobliſſement, 1270. 1313. 1579. 1600. 94. *voyez* Nobleſſe, Roturiers, Serfs, Affranchiſſement.
Annonciades, pag. 281.
Anſelme, *le pere*, 840.
Anſgarde, 879.
Antilles, 1628.
Antin, *d'*, 1663. 1711.
Antioche, *prince d'*, 1150. *patriarche d'*, 1215.
Antipapes, 1439.
Antragues, 1578. 99. 1605.
Anvers, 1583. 1645. 1703. 06. 15.

AP.

Apôtres, pag. 80.
Appanage, 628. 1200. 55. 83. 1313. 61. 1466. 68. 1576. pag. 625. &c.
Appel, 922. 1135. 40. 1245. 1303. 29. 67. 1527. 85. 88. pag. 620. &c.
Apremont, *Marie-Louiſe d'*, 1675.

AQ.

Aqueduc, 1613. 86.
Aquila, 1490.
Aquilée, 1703.
Aquilles, *Onuſre*, 1645.
Aquitaine, 628. 1329. *Eudes, duc d'*, 731. 34. 44. 58. 67. *Pepin*, 814. 17. 36. 40. 42. 45. 53. *Louis*, 854. *Carloman*, 879. *Henri*, 1150.

AR.

Arablai, *d'*, 1316.
Arbacius, 996.
Arbaleſtriers, 1600.
Arbitre, 1255.
Archambaud, 646. 54. 996.
Archers, 1480. 1532.
Archevêchés, 1622. 74. 95.
Archiduc, *Maximilien*, 1486. 95. *Philippe*, 1504. 05. *Mathias*, 1578. *Albert*, 1597. 1608. *Léopold*, 1642. 48. 50. 54. *Charles*, 1700. 01. 03. 05. 06. 09. 10.
Archiduché, 1477.
Archiducheſſe, 1713.
Architecture, 1671. 4
Arck, *Jeanne d'*, 1428. 30. 31. 54.
Arcos, 1647.
Arcueil, 1613.
Ardres, 1520. 96. 1657.
Aregonde, 561.
Argenlieu, *d'*, 1663.
Argenſon, *d'*, 1697.
Argent, or, 628. 57. 840. 1321. 1521. 51. 1689.
Argenterie, 1689.
Argoia, 1273.
Arianiſme, 511. 65. 750. 822.
Arles, 508. 70. 879. 1255. *Conſtance d'*, 1032.
Arleux, 1645. 1711.
Armagnac, *Louis d'*, 630..... 1367..... 1421. *Jean*, 1470. *Jacquet*, 1477. *Louis*, 1501. 03. *Lorraine*, 1550.
Armagnacs, 1410. 15.
Armées, 1214. 1532. 1627.
Armenonville, *d'*, 1701.
Armentieres, 1645. 47. 67. 68.
Armes, *Sergens d'*, 1215. *à feu*, 1336. *Profeſſion des*, 1600. *Hommes d'*, 1600.... pag. 623. &c.
Arminiens, 1619.
Armoiries, 1149. 1380. 1483. 1655.
Armoriques, 497. 591. 1230.
Arnai-le-Duc, 1570.
Arnauld, 1594.
Arnheim, 1672.
Arnolphe, 996.
Arnoul, 840. 77. 88. 98. 942. 65. 88. 92. 96. 1473.
Arpajon, *ducheſſe d'*, 1680. *marquis d'*, 1711.
Arpin, 1100.
Arques, *Guillaume d'*, 1047. *Combat d'*, 1589.
Arragon, 827. 1255. 83. 85. *Sanche*, 1320. *Jean*, 1454. 1516. 21. *Catherine*, 1529. 34. *Amiral*, 1636..... 1711.

TABLE DES MATIERES.

A R.

Arras, *Paix d'*, 1435. 63. 82. 83..... 99. *Priſe d'*, 1640. *Levée du ſiége d'*, 1654.... 1712. *voyez* Artois.
Arraw, *traité d'*, 1712.
Arrêts, 1255. 83. 1313. 16. 71. 86. 1420. 1540. 41. 61. 69. 72. 79. 88. 89. 93. 94. 96. 98. 1602. 10. 26. 32. 34. 38. 42. 43. 48. 92. 1700. 02. 04. 10. *pag.* 153.
Ars, *Louis d'*, 1512. *baron d'*, 1713.
Arſenal, 1587. 88.
Artagnan, 1709.
Artaud, 936.
Artevelle, d', 1336. 82.
Artillerie, 1495. 1525. 1600. 94.
Artiſans, 1269.
Artois, 1192. 1215. 25. 96. *Robert, comte d'*, 1249..... 83. 85. 1302. 16. 18. 31. 84..... 1477. 86. 99. 1529. 1642. 59. *voyez* Arras.
Arts, *les*, *voyez* Lettres.
Artus, 1200. 15.

A S.

Aſfeld, d', 1688. 89. 1707-09. 14. 15.
Aſſemblées, 615. 767. 79. 840. 88. 1275. 1316. 97. 1558. 60. 74. 96. 1612. 17. 26. 29. 82. *voyez* Conciles.
Aſſiſes de *Jeruſalem*, 1067..... 1135. *Grandes*, *pag.* 618.
Aſſociations, 813. 17. 954. 1127. 1576.
Aſt, 1529. 1615. 43.
Aſtolphe, 569. 753.
Aſtrologie *judiciaire*, 1559. *pag.* 221. 625.
Aſtronomie, 840.

A T.

Ath, 1667. 68. 97. 1701. 06.
Athanagilde, 565. 67.
Atour, *Dame d'*, 1680.
Attigni, 822.

A U.

Avarai, d', 1707.
Avaux, d', 1644. 47. 75.
Aubenton, 1650.
Aubigné, d', 1495. 99. 1501. 03.
Aubriot, 1369.
Aubuſſon, 1565.
Audigier, 511.
Audouere, 584.

A U.

Avein, 1635.
Avenelle, 1560.
Avenes, *Jean d'*, 1296..... 1659.
Auguſte, *titre d'*, 510. 1215. *voyez* Saxe.
Auguſtins, 1255. 1559.
Auguſtule, 800.
Avignon, 570. 1225. 1305. 29. 48. 52. 76. 79. 89. 1617. 62. 88. 90.
Aulneau, 1587.
Aumale, *ville*, 1592. *marquis d'*, 1546. *François, duc d'*, 1548. 89. *chevalier d'*, 1591. *mademoiſelle d'*, 1667.
Aumont, d', 1589. 92. 95. 1644. 65. 67.
Aunix, 1223. 1653. *voyez* la Rochelle.
Avocats, 1148. *généraux*, 1589. 1624. 90. *au conſeil*, 1643. *pag.* 339. 359. 361.
Avoué, 1092.
Aurai, 1364.
Ausbourg, *ville*, 1632. 46. 48. 1703. *Confeſſion, d'*, 1530. *Ligue d'*, 1687. 88.
Auſtraſie, 576. 93. 96. 98. 612. 13. 22. 31. 54. 60. 68. 73. 79. 88. 715. 42. 46.
Auſtregilde, 593.
Autriche, *pays*, 796. *premiere maiſon*, 1226. *deuxième maiſon*, 1273. 1477. 1555. 98. 1617. 20. 27. 33. 87. 98. 1711. *duc d'*, 1475. *Léopold*, 1191. 93. *Rodolphe*, 1226. 73. 82. *Albert I.* 1296. 1305. *Frédéric, duc d'*, 1321. *Frédéric III.* 1477. *voyez* Maximilien & *Charles-Quint*, 1505. *voyez* Charles, *Marguerite, fille de Maximilien*, 1508. 19. 30. 56. *Marie*, 1552. 56. *Marguerite, fille naturelle de Charles V.* 1565. *Eliſabeth*, 1570. *Jean*, 1571. 78. *voyez* Anne, *Eleonore-Marie*, 1675. *Jean*, 1647. 56. 71. 78. 79. 1712. *Marie-Thérèſe*, 1656. 59. 60. 65. 67. 83. 98. *pag.* 457.
Autun, 511. 613. 68.
Auvergne, 534. 1215. 30. 1355. 1665. *Dauphiné d'*, 1589. *comte d'*, 1602. 05. 16. 48.
Auxerre, 1410. 23. 28.

A Y.

Ayetonne, 1634.

A Z.

Azincourt, 1415.
Azoph, 1699. 1711.

B A.

Badajos, 1658. 1705.
Bade, *prince Louis de*, 1678. 88. 91. 93. 97. 1701-05. 07. *Traité de*, 1714.
Bahus, 1678.

B A.

Bai, *marquis de*, 1706. 07. 09. 10.
Bajazet I. 1394. II. 1495.
Bailliage, Baillis, 922. 92. 1135. 1498. 1560. 1684. *pag.* 619. &c.

TABLE DES MATIERES.

BA.

Bailleul, 1292. 1678.
Balafré, *le*, 1575.
Balagni, 1594. 95.
Balaguier, 1644. 45. 50. 1709. 11.
Baldéric, 520.
Bâle, 1387. 1431. 32. 35. 38. 39. 1676.
Ballet, 1391. 1617.
Ballue, *la*, 1469. 80. pag. 259.
Baltique, *mer*, 1676.
Balzac d'*Antragues*, 1578. 1602.
Ban, 1706.
Bandes, 1532.
Banier, 1636. 39. 41.
Banniſſement, 1302. 31. 1661.
Bapaume, 1641.
Baptême, 496. 780. 1056.
Bar, *comte de*, 1296. *Catherine*, 1599. 1604. *duché*, 1632. 33. 41. 49. 61. 99.
Baradas, 1626.
Barbarie, 1390.
Barbaſan, 1404. 31.
Barbe, 1521.
Barberin, 1625. 44-46.
Barberouſſe, 1536. 37. 43. 47.
Barbeſieux, 1701.
Barbets, 1691.
Barbette, *rue*, 1407.
Barcelonne, 1255. 1529. 1649. 51. 52. 55. 91. 97. 1704-06. 10. 14.
Bareith, 1707.
Barfleur, 1120.
Barillon, 1648.
Barnabites, 1532.
Barneveldt, 1616. 19.
Baronius, 1605.
Barons, 1226. 55. 69.
Barricades, 1588. 1629. 48.
Barriere, *places de la*, 1711. 13. *traité*, 1715. *Jean de la*, 1587. *Pierre*, 1593.
Bart, 1694. 96.
Barthelemi, *maſſacre de la ſaint*, 1572. *égliſe*, pag. 88.
Baſchara, 1675.
Baſſée, *la*, 1641. 42. 47.
Baſſompierre, 1617. 29. 31. 43. 47.
Baſtide, *journée de la*, 1511.
Baſtille, 1369. 1574. 75. 87-89. 98. 1652.
Baſtimens, 1709.
Bâtards, 1321. voyez Légitimés.
Batavia, 1619.
Batilde, 660.
Batteville, 1661.
Battori, 1575. 87.
Bavai, 1678.
Bauché, 1593.

BA.

Baudouin, *croiſé*, 1092. *comte de Flandres*, 863..... 1031. 56. 60. 62. 67. 68. 1103. 1204. *comte de Hainaut*, 1180. *empereur de Conſtantinople*, 867. 1204. 99. *impoſteur*, 1223.
Baugenci, 1103.
Baviere, *pays*, 787. 875. 1617. 20. 31. 32. 48. *Taſſillon*, 768. 87. *Louis*, 817. 36. 37. 40-42. 53. 58. 76. *Louis IV.* 912. *Louis V.* 1322. 28. *Iſabelle*, 1389. 1408. 15. 22. *Jacqueline*, 1424. *Robert*, 1474. *Sabine*, 1558. *Maximilien I.* 1620. 32. 44. 46. 48. *Maximilien II.* 1680. 85. 87. 88. 90. 92. 93. 98. 1700-12. 14. *Marie-Anne-Victoire*, 1680. 90. *prince de*, 1698. 99.
Baune *Semblançai*, 1522.
Baux, *Marie de*, 1349.
Bayard, *chevalier*, 1510-12. 24.
Bayle, 1650. 80.
Bays, 1628.

BE.

Bearn, 1620. 82.
Beatrix, 956..... 1245.
Beaucaire, 1703.
Beaufort, *duc de*, 1643. 48. 50. 52. 64-66. 69. *duché*, 1551. 98. 1688.
Beaugé, 1421.
Beaujeu, *Edouard de*, 1682. *Anne*, 1483-85. 88. *Pierre*, 1484. *Quiqueran de*, pag. 457.
Beaulieu, 1426.
Beaumanoir, *Landes de*, 1364.
Beaumont-le-Roger, 1331.
Beaune, *Renaud de*, 1593.
Beauvais, *ville*, 1472. *évêque de*, 1643.
Beauvau, *de*, 1709. pag. 259.
Beauvilliers, 1663. 89.
Beauviré, 1672.
Bec, *général*, 1646.
Bec de Corbin, 1477.
Becquet, *Thomas*, 1161. 69. 79.
Bede, 743.
Bedmar, 1703.
Beffort, 1636. 54.
Beguine, 1275.
Belgrade, 1688.
Belin, *comte de*, 1594.
Beliſaire, 534.
Beliſle, 1674. 1703. *maréchal de*, 1707.
Bellai, *du*, 1428. 1545.
Bellefons, 1638. 67. 68. 72. 75. 84. 92.
Bellegarde, *ville*, 1673. 75. *Roger de*, 1574. *grand écuyer*, 1602. 31.
Belleſme, 1226.
Belliévre, *Pomponne de*, 1588. 98. pag. 383.

TABLE DES MATIERES.

BE.

Bender, 1709. 13.
Bénéfices, 1230. 1397. 1415. 97. 1521. 50. 53. 61. *pag.* 628. &c. *militaires*, *pag.* 78. 617.
Benevent, 845. 75. 1255.
Benfeld, 1675.
Benoiſe, 1589.
Benoiſt *V.* 1215. *X.* 1304. *antipape*, 1401. 08.
Bentivoglio, 1546.
Berenger, 1047. 56.
Bergopſoom, 1588.
Bergues, *Saint-Vinox*, 1646. 51. 58. 68. *prince de*, 1691.
Beringhen, 1602. 45.
Bernard, *ſaint*, 1130. 45. 48. *roi d'Italie*, 807. 18. 22. *comte de Barcelonne*, 830. *évêque*, 1303. *Van-galen*, 1666.
Berri, *province*, 1576. *Jean, duc de*, 1380. 86. 91. *Charles*, 1464. 66. 68 - 72. *Charles*, 1686. 1700. 10. 12. 14.
Berſello, 1702. 03.
Bertaire, 688.
Berthe, 996..... 1092. *pag.* 35.
Berthilde, 636.
Bertrade de Montfort, 1092. 1103.
Bertrand, 630. *Guillaume*, *pag.* 179. *de Got*, 1305. *évêque*, 1329. *de la Cuéva*, 1504.
Bertrandi, 1559.
Bertrude, 628.
Berulle, 1612.
Berwick, 1688. 89. 1704. 06. 07. 10. 11. 14.
Beſan, 1249.
Béſil, 1316.
Beſme, 1572. 75.
Beſſola, 1680.
Betfort, *duc de*, 1422. 24. 35.
Bethencourt, 1492.
Bethune, *ville*, 1645. 1710. *Robert de*, 1304. 22. *Louis*, 1322. *marquis de*, 1624. *voyez* Roſni.
Beuf, *le*, 593.
Bezançon, 1668. 74.
Beze, 1561.
Beziers, 1255.
Bezons, 1709. 11. 13.

BI.

Bibliotheque, 1380. 1622. 61.
Biceſtre, 1410.
Bichi, 1644.
Bicoque, 1521.
Bidoux, 1544.
Bien public, *ligue du*, 1464. 65.

BL.

Biez, *de*, 1545.
Bignon, 1634. 67. 68. 90.
Bilbao, 1697.
Bilichilde, 612.
Bilihilde, 673.
Billets, 1704. 07.
Billettes, *miracle des*, 1285.
Binck, *ville*, 1668. 1675. *amiral*, 1677.
Binghen, 1339. 40. 44.
Biorn *III.* *pag.* 47.
Birague, 1574.
Biron, *Armand de*, 1570. 83. 89. 92. 1660. *Charles*, 1595. 1602.

BL.

Blaak, *amiral*, 1653.
Blainville, 1702.
Blamont, 1638.
Blanche, *femme de Louis V.* 986. *de Caſtille*, 1215. 25. 26. 45. 52.... 1274.... 1328. *femme de Pierre le cruel*, 1366. *de Navarre*, 1454.
Blancménil, *Potier de*, 1648.
Blavet, 1625.
Bleneau, 1652.
Blois, *comté*, 1226. *ville*, 1560. 76. 79. 88. 89. 1617. 19. 22. 26. 52. *Charles*, 1341. 64. 79. *Jean*, 1419. *Mademoiſelle de*, 1692.
Blomberg, *Barbe*, 1556.

BO.

Bobigni, 1562.
Bodegrave, 1672.
Bodillon, 673.
Boggis, 630.
Bohême, *royaume*, 1526. 1617 - 20. 34. *Ottocare*, 1282. *Jean*, 1336. *Frédéric*, 1613. 19. 20. 32. *Anne Jagellon*, 1526.
Bohemond, 1026. 92.
Boileau, *Etienne*, 1269. *Nicolas*, 1677.
Boine, *la*, 1690.
Bois-Baillet, *du*, 1682.
Boisbourdon, 1415.
Bois-Dauphin, 1594.
Boiſi, *Gouffier de*, 1514. 31.
Bois-Jourdan, 1675.
Boiſſelleau, 1690.
Bombardement, 1682. 85. 88. 91. 96. 1703. 1704.
Bombes, 1588. 1634.
Bomel, 1672.
Boniface, *ſaint*, 750. *VIII.* 557. 992. 1292. 96. 99. 1303. 05. 09. 21. *de Monferrat*, 1204.
Bonivet, 1521. 23 - 25.
Bon-Mouſtier, 612.

TABLE DES MATIERES.

BO.

Bonn, 1673. 89.
Boune *de Luxembourg*, 1336. *voyez* Leſdiguieres.
Bordeaux, *ville*, 511. 1223. 1355. 78. 1451. 62. 1589. 94. 1615. 38. 41. 50. 53. 79. *aſſaſſin*, 1587. *ambaſſadeur*, 1655.
Borgia, *Céſar*, 1498. 1504.
Boriſthene, 1708.
Boſon, 875. 77. 79. 80. 88.
Boſſuet, 1661. 90.
Boſſut, *comteſſe de*, 1641.
Bothuel, 1587.
Bouchage, *voyez* Joyeuſe.
Bouchain, 1676. 78. 1711. 12.
Bouchard, 992. *voyez* Montmorenci.
Boucherat, *Louis*, 1667. 85. 99.
Bouchers, *dits Cabochiens*, 1410.
Boucicaut, 1394. 1401.
Bouckingham, 1624-28.
Boufflers, 1674. 81. 88-93. 95. 98. 1702. 03. 08. 09.
Bouillon, *ville*, 1652. 76. *Godefroi*, 1092. *La Marck*, 1521. *maréchal de*, 1591. 96. 1602. 04. 06. 11. 13-15. 20. 23. *duc de*, 1636. 41. 42. 48. 50. 51.... 61. *Madame de*, 1680. *cardinal de*, 1700. 10.
Boulen, *Anne de*, 1534. 47.
Boulogne, *ville en Italie*, 1492. 1510-12. 15. 29. *ſur mer*, 807. 1544-46. 49. 50. *Philippe*, 1214. 26. *Madeleine*, 1517.
Boulonnois, 1376.
Bourbon, *duché-pairie*, 1324. 29. *Jacques*, 1361. *Jeanne*, 1349. *Louis II.* 1380. 1682. *Charles*, 1440. *Jean II.* 1464. 66. 84. 86. *connétable*, 1484. 86. *Pierre de Beaujeu*, 1484. *Charles*, *connétable*, 1509. 15. 21. 23. 24. 26. 27. 50. *Antoine*, 1548. 59. 60. 62. *pag.* 378. *Jeanne d'Albret*, 1548. *cardinal*, 1559. 84. 85. 88-90. *branche royale*, 1588. *pag.* 378. *le jeune cardinal*, 1591. *Soiſſons*, 1612. 41. *Blanche*, 1366. *Gabrielle*, 1488. *Louiſe-Bénédicte*, 1692. *Lodiſe*, 1713. *voyez* Anguien, Condé, Conti.
Bourbourg, 1645.
Bourdeille, *André de*, 1573.
Bourdillon, 1562.
Bourg, *en Guyenne*, 1653. *Robert du*, 1226. *Anne du*, 1559. *maréchal du*, 1706. 09.
Bourges, *vicomté*, 1100. 08. *ville*, 1438. 1594. 1650. *archevêché*, 1142. 1593. *univerſité*, 1665. *voyez* Berri.
Bourgogne, *royaume*, 493. 500. 08. 11. 23. 34. 69. 93. 613. 46. 95. 742. 836. 88. 1037. *duché & comté*, 695. 879. 88. 956. 1001. 31. 37. 1285. 1316. 61. 64. 65.

BO.

1432. 70. 77. 83. 1526. 36. *pag.* 625. &c. *Rodolphe*, 888. *Eudes*, 1316. *Godegiſile*. 500. *Childebert*, 593. *Pepin*, 695. *Charles le chauve*, 836. *Henri*, 1001. *Robert*, 1001. *Marguerite*, 1313. *Jeanne*, 1313. *Philippe le hardi*, 1371. 80. 82. 84. 85. 91. 1401. 04. *Jean ſans-peur*, 1404. 07. 08. 10. 15. 19. 24. *Philippe le bon*, 1419. 22. 24. 30-32. 35. 36. 40. 56. 63. 65. 67. *Charles le téméraire*, 1468-74. 77. *pag.* 625. &c. *parlemens de*, 1477. *Marie*, 1477. 82. 1508. *pag.* 625. &c. *duc de*, *pere de Louis XV.* 1682. 97. 98. 1702. 03. 08. 12. *députés de*, 1526. *Marie-Adelaïde*, *mere de Louis XV.* 1696. 1712. *comédiens de l'hôtel de*, 1609. 80.
Bourguignons, 1410.
Bourignon, 1680.
Bournonville, 1674. 75. 84.
Bouteillee, *pag.* 153.
Bouthilliee, 1603. 17. 43.
Bouteroue, 539.
Bouteville, 1627. 54. 95.
Bouvard, 1634.
Bouvines, 1214. 1474.

BR.

Brabant, *province*, 1543. 54. *Jacqueline*, 1424. *François*, *duc d'Alençon*, *d'Anjou & de*, 1575. 78. 80. 84.
Bragance, *duc de*, 1580.
Brague, *archevêque de*, 1641.
Brahé, *de*, 1661.
Brancas, *Villars*, 1591. 94. 95. *duché-pairie*, 1652. *maréchal de*, 1712.
Brandebourg, *Albert*, 1551. *marquis de*, 1609. *Jean Sigiſmond*, 1610. 14. *Frédéric III.* 1672-75. 77. 79. 87. 89. 1701. *Frédéric IV.* 1701. 02. *Fédéric V. roi regnant*, *ſon portrait*, 1701.
Brantôme, 1574.
Breauté, 1640.
Breda, 1624. 25. 37. 67.
Bref, 1682. 90. 99. *voyez* Bulles.
Breme, *ville*, 1638. 48.
Bremerfurt, 1675.
Brenneville, 1116.
Breſil, 1624. 57. 61. 1711.
Breſſe, 1037. 1512. 1600. 01.
Breſt, 1371. 1681. 94.
Bretagne, *province*, 560. 91. 94. 636. 818. 40. 45. 912. 92. 1116. 67. 1230. 96. 1341. 44. 64. 71. 79. 1419. 85. 1515. 32. 33. 90. 92. 96. 98. 1604. 95. *parlement*, 1553. *Alain*, 560. *Waroc*, 591. 94. *Nomenoé*, 845. *Heriſpoé*, 845. *Conan*, 1117.

TABLE DES MATIERES.

BR.

Geoffroi, 1200. *Pierre de Dreux*, 1226. 30. *Jean II.* 1296. *Jean III.* 1341. *Jean de Montfort*, 1341. 64. 79. *Charles de Blois*, 1364. *Jean V.* 1371. 79. 81. 87. 91. 97. *Jean VI.* 1419. 23. 24. *François II.* 1464. 66. 68. 70. 72. 74. 75. 85. 86. 88. 90. 92. 1604. 89. *comte de Toulouse, gouverneur de*, 1695. *Anne de*, 1488. 90. 97. 99. 1511. 13-15. 47. *duc de*, 1712. *grande*, 800. 27. 1603. 1706.

Breteiche, *la*, 1678.

Bretigni, 1360.

Breviaire, 1602.

Brezé, *amiral de*, 1483. *Urbain, maréchal de*, 1635. 40-43. 46.

Briançon, 1709.

Briare, 1604.

Briçonnet, *Guillaume*, 1494.

Bridieu, 1643.

Brie, 1283. 1468. 69.

Brienne, *Jean de*, 1092. *Henri*, 1620. 43. 61.

Briffe, *la*, 1689.

Brigadier, 1667.

Brignais, *bataille de*, 1361.

Brinuega, 1710.

Brille, *la*, 1616.

Brinvilliers, 1676.

Brion, *amiral*, 1535. 40.

Brionne, 1689.

Brios, 875.

Briqueras, 1630.

Brisgaw, 1675.

Brissac, 1638. 48. 80. 1703.

Brissac, *Charles, maréchal de*, 1553-55. 57. *pag.* 82. *Charles de Cossé*, 1594. *duché-pairie*, 1611.

Brisson, 1589. 91.

Brive-la-Gaillarde, 585.

Broglio, 1707. 09. 12.

Broon, 1703.

BR.

Brosse, *Pierre*, 1275. *Jacques de*, 1615. *Gui de la*, 1634.

Brouage, 1653.

Brousselles, 1648.

Bruges, 1127. 1360. 1450. 1706. 08.

Brun, *Antoine*, 1647. *Jean le*, 1383.

Brunehaut, 565. 67. 75-77. 84. 96-99. 605. 12. 13.

Brunswick, *George*, 1675. *George-Guillaume*, 1714.

Brusol, *traité de*, 1610.

Bruxelles, 1555. 1631. 41. 95-97. 1706. 08.

BU.

Bucelin, 539.

Buch, *capital de*, 1364. 71. 97.

Bude, 1684. 86.

Budé, 1505. 1547.

Budes, *Guébriant*, 1643.

Budos, *Louise de*, 1602.

Bueil, *Sancerre*, 1560.

Bugei, 1037. 1601.

Bulgares, 807. 929.

Bullegneville, 1431.

Bulles, *unam sanctam*, 1305. 16. *Clémentines*, 1321. *d'or*, 1355. *sur les bénéfices des cardinaux*, 1521. *pour l'indult*, 1538. *défenses d'envoyer pour les*, 1551. *in cœnâ Domini*, 1568. *contre le roi de Navarre*, 1585. *contre Janſenius*, 1657. *ſur les franchiſes*, 1687. 88. *refus de*, 1692. 93. *vineam Domini*, 1705.

Bullion, 1624. 32. 36.

Bulonde, 1691.

Buquoi, 1618.

Burgaw, *marquis de*, 1609.

Burgienfeld, 1703.

Burich, 1672.

Busanci, 593.

Buſſi, *d'Amboiſe*, 1579. 95. *le Clerc*, 1588. 89. *Rabutin*, 1665. *Lamet*, 1637. 78.

Buſſe *ſur la monnoie*, 1490. *pag.* 271.

CA.

Cabinet, *ſecretaire du*, 1589.

Caboche, *chef des Cabochiens*, 1410.

Cabrieres, 1545.

Cadets, 1682.

Cadix, 1596. 1626. 86. 1702.

Cahors, 1255. 1580.

Cajetan, *cardinal*, 1590. 93.

Caillus, 1578.

Caiſſe *des emprunts*, 1707.

CA.

Calabre, *royaume*, 1026. 1503. *duché*, 1503. *duc de*, 1474.

Calais, 1347. 60. 1451. 62. 1518. 58. 59. 96. 1658. 96.

Calcinato, 1706.

Calendrier, 1582. 99.

Calignon, 1598. 1603.

Calixte, 1120.

Callieres, 1697.

TABLE DES MATIERES.

Calmar, 1391.
Calvin, Calviniſme, 1534. 53. 59. 60. 76. 93. 1621. 28. 82.
Calvo, 1676. 79.
Camaldules, 1001.
Cambrai, 481. 510. *ligue de*, 1508..... 29..... 34. 35. 54. 81. 83. 94. 95. 1649. 57. 77. 78. 99. *archevêché*, 1695. *archevêque*, 1698. 99.
Caminiek, 1676. 99.
Camiſards, 1703.
Camp, *du Drap d'or*, 1520. *de Compiegne*, 1698.
Campagne *de Flle*, 1667. (*de* 1745.) 1672.
Campobaſſe, 1477.
Campredon, 1689.
Camus, *le*, 1426.
Canada, 1604. 96. 1711.
Canal, 789. 1604. 64. 81.
Canaple, 1711.
Canaries, *iſles*, 1492.
Canaye, *Jean*, 1379.
Candale, *duc de*, 1620. 53.
Candie, 1572. 1660. 69.
Canoniſation, 992. pag. 155.
Canons, 1150.
Cantecroix, 1637. 41. 57. 75.
Cantelme, 1645.
Cantons, 1305. 1712. 15. voyez Suiſſes.
Cantorberi, *royaume*, 597. *Thomas de*, 1161. 69. 79..... 1206. *Cranmer*, 1547. *Guil. Laud*, 1637. 45.
Canus, *Melchior*, 1269.
Cap de Quiers, 1655.
Capelle, 1594. 1636. 37. 50. 56.
Capet, *Hugues*, 863. 956. 87. 88. voyez *ſon regne*.
Capitaine *des gardes*, 1671. 95. 1703.
Capitation, 1695.
Capitulaires, 615. 779. 807. 40. 922. pag. 80.
Capitulation, *de l'Empire*, 1519. 1658. *de Strasbourg*, 1681.
Capoue, 539. 1707.
Caprara, 1674.
Captal, *voyez* Buch.
Captifs, *rédemption des*, 1193.
Capucins, 1592. 99. 1604. pag. 357.
Caracène, 1647. 48. 53. 55.
Caraffe, 1555. 56.
Caraman, 1705.
Cara Muſtapha, 1683.
Cararic, 510.
Carcaſſonne, 1355.
Cardinaux, 1092. 1156. 1245. 1313. 16. 79. 1465. *Henri, roi de Portugal*, 1578. 80. *bénéfices des*, 1521. *rang des*, 1614. 24. 30. 51. 86. 96. *François, duc de Lorraine*, 1634. *Infant*, 1634. 36. 38. 40. 41.
Cardonne, *ville*, 1711. *Hugues de*, 1503.
Caretto, 1713.
Caribert, 566.
Carloman, 741. 43. 46..... 68. 71. 74. ..... 875. 77. 79. 80. 82. 84.
Carlos, *Dom*, 1568.
Carlowits, 1699.
Carmagnole, 1639. 91.
Carmelites, pag. 457.
Carmes, 1252.
Carnavalet, *de*, pag. 356.
Caroſſe, 1607.
Carouſel, 1662. 85.
Carpentras, 1313. 1641.
Carpi, 1701.
Carrouge, 1386 1588.
Cartagene, 1693. 97. 1706.
Cartel, 1674.
Cas, *de conſcience*, 1705. *royaux*, 1135. pag. 619. &c.
Caſal, 1629. 30. 39. 40. 52. 81. 93. 95. 1706.
Caſilin, 539.
Caſimir, *Marie*, 1645. *Jean*, 1660. 69.
Caſques, pag. 81.
Caſſano, 1705.
Caſſation, *d'arrêt*, 1540. 1632.
Caſſel, *Robert de*, 1322..... 28. 1645. 77. 78.
Caſſini, 1680.
Caſſovie, 1685.
Caſtanaga, 1695.
Caſtelfollit, 1694.
Caſtellamare, 1654.
Caſtellane, *Philippe de*, pag. 357.
Caſtel-Léon, 1711.
Caſtelnau, *marquis de*, 1655.
Caſtelnaudari, 1632.
Caſtiglioné, 1706.
Caſtille, *Alphonſe*, 1088. *Conſtance*, 1154. *Blanche*, 1252. *Alphonſe*, 1274. *Dom Sanche*, 1285..... 1366. 67. 71. 1432. *Jeanne*, 1462. 72. *Iſabelle*, 1504. *Philippe*, 1505. *Ferdinand*, 1516..... 1710. *connétable de*, 1366. 1647.
Caſtillon, 1451. 1655.
Caſtres, 1628.
Caſtro, 1641. 44.
Catalagirone, 1601.
Catalans, 1641. 45.

TABLE DES MATIERES.

CA.

Catalogne, 1171. 1474. 1640-43. 45. 46. 90. 96. 97. 1706. 09. 11. 13.
Catane, 1675.
Cateau-Cambresis, 1559. 1639.
Catelet, 1336. 38. 50. 55.
Catherine, *femme de Henri V.* 1420. 85. *de Foix*, 1512. *de Médicis*, 1517. *voyez* Médicis, *d'Arragon*, 1529. 34. 47. *sœur de Henri IV.* 1593. 99. 1604. *de Sienne*, 1376.
Catholicon, 1593.
Catinat, 1681. 90-93. 96. 97. 1701. 02.
Cavalerie, 767. 1532. 1667.
Cavallerini, 1696.
Caudebec, 1592.
Cayenne, 1676.
Cayet, 1604.

CE.

Cé, 1620.
Cecile, *cardinal de sainte*, 1646.
Celestins, *couvent des*, 1299.
Cens, 992.
Censures, 996. 1303.
Centeniers, pag. 617.
Cercles *de l'Empire*, 1500.
Cerda, *la*, 1274. 85. 1352.
Cerdaigne, 1349. 1462. 93. 1707.
Cérémonial, Cérémonies, 750. 1570. 1684-86. 96. pag. 337. *voyez* Rang, Séance, Préséance, &c.
Cérignoles, 630. 1503.
Cerisolles, 1544.
Cervera, 1712.
Cervera, 1651.
César, 1532. 1715. *Monsieur*, 1598. 1614. 26.
Cession, 1526. 35.
Cette, 1666. 1710.
Cevennes, 1703. 04.

CH.

Chabannes, 1512.
Chabot, 1648. 49.
Chacrise, 593.
Chaire, *de Théologie*, 1230. *de Droit*, 1680.
Chaise, *le pere la*, 1709.
Chalais, 1626. 45. 63.
Chalard, 1635.
Châlons, 1428. 1589-91.
Chalus, 1193.
Chambre, *jurisdictions*, 1551. 76. 89. 1633. 61. 69. 79. 86. 97. *de justice*, 1661. *de Metz*, 1680.
Chambrier, pag. 153.
Chamier, 1598.
Chamillart, 1699. 1701. 08. 09.
Chamilli, 1672. 74. 76. 81. 1703.

CH.

Champ, *de Mars*, 768. 1715. *du Mensonge*, 833.
Champagne, *Eudes*, 1031. 37. *Thibaut*, 1040..... 1137. 42. 44. 80. 91. 1204. *Alix*, 1226. *Thibaut VI.* 1204. 25. 26. 30. 52. *VII.* 1270. *Henri*, 1283. *Jeanne*, 1283. 96..... 1349. *Réunion du comté de*, 1396. 1362..... 64. 65. 1468. 69. 1639. 42. 1705. *Jean de Conflans, maréchal de*, 1358. pag. 187.
Chancelier, Garde des sceaux, 1309. 15. 1497. 1538. 40. 74. 90. 1639. 50. 78. 99. 1714. pag. 113. 171. 277. 291. *de Marie de Bourgogne*, 1477. *de Navarre*, 1598.
Chandos, 1364.
Chanoines, 814.
Chant *Grégorien*, 789.
Chanteloube, 1631.
Chantilli, 1539.
Chanvalon, 1594.
Chapeau *des cardinaux*, 1245.
Chapelle, *sainte*, 1269. 83-1316. *royale*, 1324.
Chapelles *des*, 1627.
Chaperon, 1358.
Chapitre, 1560.
Charenton, 1647. 49. 82.
Charges, *création de*, 1522. 1690. *de la couronne*, 1600.
Charibert, 628. 30.
Charité, *ville*, 1577. *freres de la*, 1602. *chrétienne*, 1605.
Charlemont, 1558. 1678.
Charleroi, 1667. 68. 72. 77. 90. 92. 93. 97. 1701. 13.
Charles, *Martel*, 714. 15. 19. 25. 32. 34. 36. 37. 40. 41. *Charlemagne, son portrait*, 813. pag. 80. voyez *son regne*, *son fils*, 807. *le Chauve*, 830. 36. pag. 80. voyez *son regne*. *le Gros*, 877. 80. 82. 84. 88. voyez *son regne*, *dit le Simple*, 877. 79. 84. 85. *roi de Provence*, 855. *duc de la basse Lorraine*, 954. 74. 87. 88. 92. *IV.* dit *le Bel*, 1316. 22. 24. *V.* surnommé Dauphin, 1355. 57-60. voyez *son regne*, *son portrait*, 1380. *VI.* voyez *son regne*, *portrait de son regne*, 1422. *VII.* 1415. 19. 20. voyez *son regne*, *son portrait*, 1457. *VIII.* voyez *son regne*, *son portrait*, 1497. *IX.* voyez *son regne*, *son portrait*, 1574. *comte d'Anjou*, 1245. 55. 70. 82. 83. 85. *le Boiteux*, 1255. 83. 85. 89. *de Duras*, 1255. 1382. *de Valois*, 1283. 92. 96. 99. 1305. 15. 24. *de Blois*, 1364. *duc de Berri*, 1464. 66. 68-72.

TABLE DES MATIERES.

CH.

pere de Louis XII. 1407. 10. 15. *X. fait disant roi de France*, 1590. 91. *Charles IV. empereur*, 1355. *Quint, empereur & roi d'Eſpagne*, 1500. 03-05. 14-16. 18-23. 25-30. 32. 34. 36-39. 41. 44. 47. 48. 53-56. *pag.* 315. *VI. empereur*, 1713. 14. *II. roi d'Eſpagne*, 1667. 70. 79. 80. 84. 85. 89. 98. 1700. *pag.* 457. *I. roi d'Angleterre*, 1625-29. 37. 39-43. 45-49. *II.* 1649. 50. 54. 58. 59-62. 68. 70. 74. 77. 78. 85. *roi de Navarre*, dit *le Mauvais*, 1352. 55. 57. 58. 60. 64. 65. 78. 80. 87. *X. roi de Suéde*, 1654. 59. *XI.* 1660. 67. 68. 71. 75-78. 97. *XII.* 1700-04. 06. 08. 09. 11. 13. 14. *ſon portrait*, 1707. *duc de Lorraine*, 1585. *IV.* voyez Lorraine. *V.* voyez Lorraine, *duc de Bourgogne*, dit *le Téméraire*, 1464-68. 70-77. *pag.* 625. &c. *comte de Flandres*, dit *le Bon*, 1127.

Charlotte *de la Trimouille*, 1588. 96. *de la Mark*, 1591.

Charmes, 1633.

Charnacé, 1631.

Charni, 1572.

Charolois, 1598.

Charoſt, 1673.

Charpentier, 1628.

Chartes, 875. 922. 1067. 1103. 1215.

Chartres, *ville*, 1359. 1408. 1588. 91. 94. *Thibaut*, 1226. *évêque de*, 1622. *Mademoiſelle de*, 1698. *duc de*, 1661. 83. 92.

Chartreux, 1067. *pag.* 197.

Chaſteigneraie, *la*, 1547.

Chaſteaubriand, *comteſſe de*, 1521. *édit de*, 1551.

Chaſteaudun, 1226.

Chaſteauneuf, *l'Aubeſpine de*, 1611. 32. 43. 50. 52..... 89. *l'abbé de*, 1697.

Chaſteaurenaud, 1688-91. 1702. 03.

Chaſteau-Saint-Ange, 1527.

Chaſteau-Thierri, 1575. 83. 91. 1642. 51.

Chaſteau-Trompette, 1451. 1653.

Chaſtel, *Tannegui du*, 1419. *Jean*, 1594.

Chaſtelart, 1524.

Chaſtelet, 1684. *Ferri du*, *pag.* 193.

Chaſtillon, *comte de*, 1226. *Gaucher*, 1328. *maréchal de*, 1521. *Gaſpard*, *maréchal de*, 1635-41. *duc de*, 1648. 49. *ducheſſe de*, 1651. 55. *duché*, 1688.

Chaſtre, *la*, 1594. 1610. 43.

Chanté, 1651. 70.

Chattes, *Aimar de*, 1589.

Chavigni, 1410.

Chaulnes, *maréchal de*, 1639. 40. *duc de*, 1665. 90. *duché-pairie*, 1711.

CH.

Chaumont, 1033. *maréchal de*, 1509-11. *chevalier de*, 1684. 86.

Chauvel, 1675.

Chef du conſeil, 1667.

Chelles, 584. 660.

Chemeras, 1628.

Chemeraut, 1639.

Chêne *de Charles II.* 1660.

Cherbourg, 1692.

Chevalier, Chevalerie, 992. 1149. 1309. 50. 1415. 69. 1522. 30. 59. 79. 1620. 33. 62. 89. voyez Ordre.

Chevaux-Legers, 1643. 65.

Cheverni, 1588. 90. 95.

Cheveux, 654. 1191. 1521. *pag.* 88.

Chevreuſe, *madame de*, 1626. 43. 50. 51. 61.

Chiari, 1701.

Chiavene, 1625.

Chievres, 1505.

Chiffre Arabe, 988.

Chigi, 1648. 62.

Childebert *I.* 511-58. *II.* 575-96. *III. ſurnommé* le Juſte, 695. 711.

Childéric *I.* 481. *II.* 654. 60. 68. 73. *III.* 742. 50. *tombeau de*, 1655.

Chilpéric, *roi des Bourguignons*, 493. *I.* 561-84. *II.* 715. 19. 20. *fils de Charibert*, 628.

Chinei, 1681. 92. 97.

Chinon, 1431.

Chipre, 1189. 91. *Alix de*, 1226.

Chivas, 1562. 1639. 41. 1705.

Choiſeuil, *Duplefſis Praſlin*, 1643. *Claude*, 1693.

Choiſi, 711. 1695. *abbé de*, 1684.

Chonſene, 562.

Chramne, 556. 60.

Chrétien, Chriſtianiſme, 496. 597. 725. *titre de roi très*, 875. *pag.* 256.

Chriſtiandſtat, 1678.

Chriſtiern *IV.* voyez Dannemarc.

Chriſtine, 1632. 36. 46. 54. 57.

Chronologie, 1604.

Churchil, 1688. 1712. voyez Malboroug.

CI.

Cinq-Mars, 1639. 42.

Clpierre, 1574. *pag.* 336.

Citation, *au concile*, 1511. *de Malthe*, 1714.

Citeaux, 1092.

Ciudad, 1706. 07.

CL.

Claire-Eugenie, 1598.

Clairvaux, 1113.

Clameur de haro, 912.

Clarence, 1421. 57. 70. 71.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

CL.

Clarendon, 1628. 62. 73.
Claude, *femme de François I.* 1503. 05. 14. 34. *de Lorraine*, 1634.
Clauſſe, 1575.
Clémence de Hongrie, 1316.
Clément, *ſaint*, 1242. *IV.* 1255. *V.* 1305. 09. 13. *VI.* 1348. *VII. anti-pape*, 1379. 82. 83. 89. *VII.* 1521. 23. 25 - 27. 29. *VIII.* 1593. 98. 99. 1604. *IX.* 1662. 69. *XI.* 1700. 09. *Jacques*, 1589.
Clémentines, 1321.
Clerc, *le*, *chancelier*, 1420. *Buſſi le*, 1589. *des ſecrets*, 1309. 41.
Clergé, Clercs, Clergie, 840. 992. 1189. 1223. 1316. 29. 1447. 1633. 34. 82. 93.
Clermont, 1092. 1584. 1632. 50. 54. *Simon*, 1269. *Raoul*, 1292. *Bourbon*, 1329. *Robert*, 1358. *collége*, 1574. 1618. *forteresſe*, 1632. 50. 54. *comté*, 1661.
Clèves, *pays*, 1610. 14. 79. *duc de*, 1543. *Anne*, 1547. *Henriette*, 1574. *Jean*, 1609.
Clichi, 625.
Clientela, 1567.
Cliſſon, *ville*, 1702. *Olivier de*, 1344. 80. 87. 91. *Marguerite*, 1419.
Cliton, *Guillaume*, 1116. 20. 27.
Clodion, 481.
Clodoalde, 533.
Clodomir, 511. 23. 33.
Clodoric, 510.
Clotaire *I.* 511 - 62. *II.* 613 - 28. *III.* 660 - 68.
Clotilde, 493. 511. 31. 43. 93.
Cloud, *ſaint*, 533.
Clovis, 822. *pag.* 27. &c. 80. voyez *ſon regne*, *fils de Chilpéric II.* 636. 44. *III.* 690. 95.
Cluni, 570. 81. *Pierre de*, 1140.

CO.

Coadjuteur, 892.
Coblens, 1688.
Cocherel, 1364.
Cochiliac, 539.
Coconas, 1574. 76.
Code, 511. 1137. 1629.
Coetlogon, 1674. 1705.
Coeverden, 1672.
Cœur, *Jacques*, 1453.
Cœurs des rois & reines, *pag.* 337. 379. 457.
Cœuvres, 1623. 24. *duché-pairie*, 2648. *maréchal de*, 1704.
Cognac, 1302. 1651.
Cohorn, 1588.
Coigneux, 1631.
Coigni, 1697. 1709. 22.

CO.

Coiſlin, 1640. 43. 63.
Cokesberg, 1677.
Colbert, 1380. 1422. 1661. 63. 67. 69. *ſon éloge*, 1683. voyez Croiſſi.
Coligni, *amiral de*, 1557. 60. 69. 70. 72. 73. *d'Andelot*, 1590..... 1643. 64.
Colioure, 1642.
Collation de bénéfices, 1397. 1415. 1553. *pag.* 30. 629. &c.
Collége, 1302. 1499. 1531. 74. 1618. 73. *pag.* 179.
Colloque, 1561.
Colloredo, 1635. 38.
Colmar, 1636. 71.
Cologne, 510. 612. 1474. 1637. 42. 94. 70. 71. 73. 74. *électorat*, 1688. 1701. *électeurs*, 1637. 71. 74. 79. 1706. 13. 14.
Colomb, 1492.
Colonne, *Sciarra*, 1303. *connétable*, 1661.
Colonel, *des Gardes*, 1661. *général de l'infanterie*, 1544. 88. 1661. *des Suiſſes*, 1589. 1643. 47.
Colonels, 1661.
Combalet, 1620. 38.
Combats, *particuliers*, *à outrance*, 1040. 1404. 1547. 78. *pag.* 81. *à la barriere*, 1559.
Côme, *lac de*, 1656.
Côme, *duc de Toſcane*, 1614.
Comédiens, 1609. 73.
Comète, 840. 1680.
Comines, *ville*, 1645. 47. ..... 1472. 80. *pag.* 259.
Commande, 1397.
Commandement des Troupes, 1627. 39.
Commerce, 628. 840. 992. 1380. 1522. 1604. 27. 28. 35. 1714. *conſeil de*, 1700.
Comminges, 1443. *Odet d'Aidie*, *comte de*, 1469..... 85..... 1650.
Commiſſaires, commiſſions, 1135. 1540. 1602. 31-34. 38. 61. *pag.* 295. 317. 618.
Commixtimus, 1566.
Communautés, 1269.
Communes, 992. 1135. 1255. *pag.* 633. &c.
Communication *de l'Océan & du Pont Euxin*, 789.
Commutation *de peine*, 1474. 1661.
Comnéne, *Iſaac*, 1189. *Alexis*, 1148. 1204.
Compact Breton, 1553.
Compagnies, *grandes*, 1362. 66. *des Indes*, 1665.
Comper, 1595.
Compiégne, 756. 877. 88. 1026. 1108. 1428. 30. 1624. 66. 98. *pag.* 357. *forêt de*, 1324.

TABLE DES MATIERES.

Comptes, *premiers présidens de la chambre des*, 1686. pag. 259.
Comte de Paris, 992.
Comte du Palais, pag. 29.
Comtes *anciens*, 1225. 73. page 78.
Conan, 1116. 67.
Conception, *immaculée*, 1387.
Conciles, *droits d'assembler les*, pag. 79. *d'Orléans*, 511. *de Paris*, 615. *de Lepsine*, 743. *de Rome*, 775. *de Francfort*, 794. *de Nicée*, 794. *d'Aix-la-Chapelle*, 814. *de Toulouse*, 840. *de Constantinople*, 867. *de Florence*, 867. 1438. 39. *de Savonnieres*, 875. *de Troyes*, 877. *de Tréves*, 945. *d'Ingelheim*, 945. *de Rheims*, 988. *de Saint-Basle*, 988. *de Rome*, 996. 1056. *de Clermont*, 1092. *de Troyes*, 1103. *de Rheims*, 1120. *d'Estampes* 1130. *de Sens*, 1140. *de Rheims*, 1148. *de Toulouse*, 1161. *de Tortose*, 1171. *de Latran*, 1179. 1215. *de Lyon*, 1245. 74. *de Vienne*, 1309. *de Seulis*, 1315. *de Pise*, 1408. *de Constance*, 1415. 18. 38. 1553. *de Basle*, 1387. 1431. 32. 35. 38. 39. *de Tours*, 1510. *de Pise*, 1510. 11. 14. *transferé à Milan*, 1511. *de Lyon*, 1512. 14. *de Latran*, 1179. 1511. 12. 14. 15. 53. *de Trente*, *voyez* Trente, *Appels au*, 1303. 1585. 1688.
Concini, *voyez* Ancre.
Conclave, 1242. 1590.
Concordat, 973. 1447. 61. 1515. 17. 84. 1695. pag. 628. &c.
Condé, *ville*, 1649. 55. 56. 76. 78. *François, comte d'Anguien*, 1546. *Jean, duc d'Anguien*, 1557. *Louis I.* 1560. 62. 67-69. *Henri I.* 1569. 70. 72. 74. 76. 85. 88. *cardinal de Bourbon*, 1591. *Catherine de la Trimouille*, 1596. *Monmorenci*, 1600. *Henri II.* 1588. 1609. 14-16. 19. 28. 36. 38. 39. 41. 46. *Louis II.* 1598. 1643-52. 68. 69. 72. 74. 75. *son portrait*, 1686. *Claire-Clémence*, 1671. *Henri-Jules*, 1675. 1709. *Louis III.* dit *M. le Duc*, 1685. 88. 92. 1710. *Louis-Henri*, 1710. 13. *Louise-Elisabeth*, 1713. *princesse de*, 1671. 85. pag. 456.
Conférence, 1468. 1563. 79. 93. 1600. 46. *porte de la*, 1653.
Confesseurs des rois, 1103. 1269. 1603. 1709.
Confession, *accordée aux criminels*, 1397. *d'Ausbourg*, 1530. 48.
Confirmation des papes, 774. 817. 23. 27. 40.
Confiscation, 1040. 1203. 23. 92. 1331. 67. 79. 1470. 1540.
Confians, 1465. 66. 68. 1659. *Estienne de*, 1316. *Jean de*, 1358. *marquis de*, 1678. 1705.
Confrairies, 1269. 1576.
Congrégation de Saint-Maur, 1621.
Congrès, *pour la paix*, 1644. 47. 74. 75. 80. 97. 1710. 12. 15. *abolition du*, 1677.
Coni, 1641. 91.
Conigsmark, 1645. 48. 78.
Conimbre, 1149.
Conjuration, *de Fiesque*, 1547. *de Solféle*, 1582.
Connétable, 807. 1369. 80. 1421. 60. 1523. 1614. 27. pag. 107. 405. *de Castille*, 1366. *de Portugal*, 1580.
Conrad, *empereur*, 912. *II.* 1037. *III.* 1145. 48. 50. *IV.* 1189. 1255. 73. *marquis de Monferrat*, 1191.
Conradin, 1255.
Conrart, 1635.
Conſarbrick, 1675.
Conſcience, *liberté de*, 1532. *cas de*, 1705.
Conſeil, *du roi*, 1380. 1401. 84. 1617. 24. 39. 89. 90. 97. 1704. 14. *de l'Union*, 1589. *de régence*, 1643. 1714. *chef du*, 1667. 82. *de Briſac*, 1680. *de Tournai*, 1668. *arrêts du*, 1704. *Grand*, 1497. *de commerce*, 1700.
Conſeillers *jugeurs*, 1344. *création*, 1522. 1690. *d'état*, 1697.
Conſignations, 1563.
Conſtance, *concile de*, 1415. 18. 38. 1553. *femme de Robert*, 996. 1026. 31. *femme de Louis le jeune*, 1154. *de Bretagne*, 1116. 67. *héritiere des deux Siciles*, 1026. 1189. 1226. 55. *miniſtre*, 1688.
Conſtantin, *ville*, 1641. *ami-pape*, 768. *le Grand*, 753. 1230. *Copronyme*, 756. 96. *ſon fils*, 796.
Conſtantinople, 539. 867. 1204. 15. 23. 39. 99. 1453. 94. 1683. 89. 1714.
Conſtellation, 1660.
Conſtitution, *de Charlemagne*, pag. 80. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *Unigenitus*, 1714. *de Henri V I.* 1345.
Conſuls, *dignité*, 510. 740. 1056. *juriſdiction des*, 1564. pag. 627.
Contade, 1617.
Contagion, 1503. 96. *voyez* Peſte.
Contarini, 1648.
Conti, *François*, 1589. 92. 1614. *Louise de Lorraine*, 1631. *Armand*, 1648. 50. 51. 52. 55. 57. 66. *Louis-Armand*, 1685. *François-Louis*, 1685. 88. 91. 92. 94. 97. 99. *ſon éloge*, 1709. *Anne Martinozzi*, 1709.

TABLE DES MATIERES.

CO.

Louis-Armand II. 1709. 13. *Marie-Anne*, 1667. 85. 95. *Louiſe-Eliſabeth*, 1713. *Marie-Anne*, 1713. *Louis-François*, 1691. *ſon éloge*, 1709.
Contreras, 1595.
Contribution, *des monaſteres*, 840. *des Curés*, 840. *Bulle contre la*, 1568.
Controlleur général, 1611. 61. 83. 89. 99. 1708. *pag.* 465.
Contumace, 1631.
Convenant, 1639.
Convention, *aſſemblée en Angleterre*, 1689.
Cop, 1547.
Copernic, 1633.
Coprogli, 1675. 83.
Corbeil, *ville*, 1590. *comte de*, 1108.
Corbie, *ville*, 1636.
Corbieres, 1328.
Corbin, *gentilshommes au bec de*, 1477.
Cordeliers, 1387.
Cordemoi, 1661.
Cordouë, *Gonſalve de*, 1495. 1501.
Cornaro, 1189.
Cornouaille, *Richard*, 1273.
Cornuel, *madame*, 1675.
Corſaires, 1665.
Corſe, *iſle*, 1553. 54. *garde du pape*, 1662.
Coſaques, 1708.
Coſſa, *Jean de*, 1480.
Coſſé, *Artus de*, 1570. 74. 75.
Cotte d'armes, 1149.
Cotton, *pere*, 1603.
Couci, *ſeigneurs de*, 1108. *Enguerrand*, 1226. 52. *Jean*, 1380. *Enguerrand*, 1394.
Coulon, 1479.
Cour, *des pairs*, 1200. *pléniere*, 767. *des aides*, 1355. 1631. *de juſtice*, 1419. *de Normandie*, 1499. *des monnoies*, 1551. *le roi écrit aux cours*, 1643.
Courci, *Hugues de*, *pag.* 179.
Couronne, *d'épines*, 1230. *impériale*, 818. 912. 1022. 1355. *de Rome*, 973. *de France*, 954. 88. 92. 1215. 1316. 36. 60. 1420. 68. 1548. 84. 85. 88. 90. 1607. 1714. *office de la*, 1584. 1607. *pag.* 107.
Cours, *le*, 1615.
Courtenai, *princes*, 1603.
Courtin, 1667. 79.
Courtrai, 1302. 16. 1646-48. 67. 68. 80. 83. 97. 1706.
Couſin, *ſire*, *pag.* 317.
Couſſai, 1617.
Coutras, 1587.
Coutumes, 992. 1067. 1269. 1316. 1580. *pag.* 627.

CO.

Couvent, 787. 830. 31.

CR.

Crammer, 1547.
Cramoiſi, 1642.
Craon, *ville*, 1591. *Pierre*, 1391.
Crato, 1580. 82. 95.
Créations de charges, 1522. 1690.
Créci, *plénipotentiaire*, 1697. *bataille de*, 1344.
Crémieu, 1536.
Crémone, 1512. 1648. 1702.
Crénant, 1695.
Crépi, *ville*, 1544.
Créqui, *Charles*, *maréchal de*, 1611. 25. 29. 30. 35-38. *duc de*, 1659. 62. *François*, *maréchal de*, 1667. 68. 70. 72. 75-79. 83. 84. 87. *marquis de*, 1702. *duché éteint*, 1711.
Creſcent, 996.
Creſcentin, 1705.
Creſſels, 1628.
Crevant, 1423.
Crevecœur, *fort de*, 1672.
Creutznac, 1644. 88.
Croiſades, 1092. 1108. 45. 48. 49. 89. 1204. 06. 30. 45. 69. 1303. 09. 13. 20. 24. 29. 1465. *pag.* 631. &c.
Croiſés, *pag.* 113.
Croiſſant, *ordre du*, 1269.
Croiſſi, 1668. 75. 79. 84. 89. 96.
Croix, *vraie*, 1230. *jugement de la*, 802. *de ſaint Lo*, 1483.
Cromwel, 1642. 44. 45. 48-50. 53-55. 57. 58.
Croſſe, 1215. 58.
Croſtolo, 1702.
Croui, 1505.

CU.

Cuéva, *Bertrand de la*, 1504.
Cugnieres, 1329.
Cujas, 1137.
Cujavie, *évêque de*, 1697.
Cuiraſſes, *pag.* 81.
Cuiraſſiers, 1672.
Cuiſe, *forêt de*, 1324.
Cumberland, *duc de*, battu par Louis XV. 1588. 1709.
Curés, 840. 1594. *préſence néceſſaire*, 1682.

CY.

Cycle, 743.
Cydnus, 1189.

CZ.

Czar, 1479. 1611. 98. 1700. 09. 11.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

DA.

DAchtein, 1675.
Dagobert I. 622 - 44. II. 654. 60. 68. 73. 79. III. 711 - 15. *fils de Childéric II.* 673. 88.
Dagueſſeau, 1690. *ſon éloge*, 1699.
Daim, *Olivier le*, pag. 259.
Damas, 1148.
Dame, *d'honneur*, 1600. 19. 65. 80. *d'atour*, 1680. *du palais*, 1673.
Damiette, 1249.
Damville, *Charles*, 1559. 74.
Damvilliers, 1637.
Dandelot, 1590.
Danès, pag. 359.
Daniel, *fils de Childéric II.* 673. .... 715. *Jéſuite*, 875. 1713. pag. 27.
Dannemarc, 1391. pag. 72. *interregne*, pag. 157. *Chriſtiern IV.* 1616. 27. 29. *Frédéric III.* 1659. 60. 66. 67. *Chriſtiern V.* 1675-78. 99. *Frédéric IV.* 1710. 11.
Danois, 539. 807. 23. 1632. 76-78. 1706. 10.
Dante, 1299.
Danube, *jonction au Rhin*, 789.
Darley, 1587.
Darmſtadt, *de*, 1696. 97. 1704.
Dattes, *petites*, 1550. *incertitude des*, 1560. *voyez* Ere chrétienne.
David, 789. I. *roi d'Ecoſſe*, 1369.
Dauphin, *Philippe*, 1328. *Humbert*, 1349. *Charles*, 1355. 57. 58. 64. 80. *Louis*, 1410. 15. *Jean*, 1415. *Charles III.* 1415. 19. 21. 36. 40. 45. 56. 75. *François*, 1536. 51. *Henri*, 1542. 44. *François*, 1558. *Monſpenſier*, 1589. *Monſeigneur*, 1661. 74. 98. 1700. 11. *pere du roi*, 1712. *fils de Louis XV.* 1709.
Dauphine, *Marguerite d'Ecoſſe*, 1436. pag. 257. *Marguerite d'Autriche*, 1482. 1556. pag. 271. *Marie Stuart*, 1558. *Marie-Anne de Bavière*, 1680. 90. *Marie-Adélaïde*, 1696. 97. 1712.
Dauphiné, 879. 1037. 1349. 1445. 80. 1548. 75. 89. 1692.

DE.

Débonnaire, *explication de ce mot*, 840.
Décimes, 1189. 1303. 16. 24.
Déclarations, *ſur l'hommage que le roi rendoit à ſes ſujets*, 1100. *ſur les Juifs*, 1315. *contre les aſſaſſins de Jean Sans-peur*, 1420. *contre le duc de Bourgogne*, 1470. pag. 259. *pour les mercuriales*, 1551. *des biens*, 1561. *ſur les duchés-pairies*, 1566. 76. *ſur l'imprimerie*, 1626. *ſuppreſſion d'offices*, 1631. *interdit le parlement de Rouen*, 1639. *ſur les mariages*, 1640. *pour la régence*, 1643. *interdit l'entrée du conſeil aux étrangers*, 1651. *pour le formulaire*, 1657. *contre les devins & les empoiſonneurs*, 1680. *touchant la puiſſance eccléſiaſtique*, 1682. 93. *ſur la principauté de Dombes*, 1682. *pour les légitimés*, 1694. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *voyez* Edits, Ordonnances & Arrêts.
Decret, *de Gratien*, 1150. *du ſénat de Veniſe*, 1515. *de la Sorbonne*, 1590. *de Théologie*, 1594.
Decretales, 1150.
Défi, 1528.
Deinſe, 1695. 1706.
Demarcation, *ligne de*, 1493.
Démembrement, 1468.
Démetrius, *impoſteur*, 1605.
Démin, 1631. 39.
Démiſſion, *de Félix V.* 1439. *de Charles-Quint*, 1555. 56. *de connétable*, 1369. *voyez* Abdication.
Denain, 1712.
Dendermonde, 1706.
Denia, 1708.
Denier *Saint Pierre*, 855.
Denis, *Saint*, 657. 1142. *le Petit*, 743.
Dépoſition, *de Charles le Gros*, 888. *d'Arnoul*, 988. 96. *de Frédéric*, 1230. 45. *d'Adolphe*, 1296. *d'Edouard II.* 1324. *de Jean XXII.* 1329. *de Grégoire XII. & de Benoît XIII.* 1408. *d'Eugène IV.* 1439. *de Jacques II.* 1689.
Députation, 1576.
Deſcartes, 1650.
Deſcente, 1230. 1545. 1635. 74. 93. 94. 1703. 10.
Deſcentiers, 1587.
Deſmarets, *académicien*, 1635. *miniſtre*, 1701. 08.
Des-Noyers, 1641. 43. 44.
Deſpreaux, 1677.
Deſſau, 1626.
Dettes de l'état, 1560. *priſonnier pour dettes*, 1702.
Deventer, 1672.
Deuil, 1514.
Devins, 1680. pag. 625.

TABLE DES MATIERES.

DE.

Devises, 1350. 1505. pag. 280. 291. 314. 336.
Dévolution, 1667.
Deutérie, 534.
Deux-Ponts, duc des, 1609. 35.

DH.

Dhona, 1668.

DI.

Diane de Poitiers, 1544. voyez Valentinois.
Dicklaus, 1067.
Didier, général de Chilpéric, 577. roi des Lombards, 756. 68. 74.
Dieppe, 1589. 1690. 94.
Dieſt, 1705.
Dietne, 831. 1206. 1529.
Digeſte, 511.
Digne, 1637. 28.
Dijon, 1477. 1513. 1650.
Dillon, 1709.
Dinan, 1674. 75. 97.
Diois, 1445.
Directeurs des finances, 1611. 1701.
Diſcipline de l'Egliſe, 1415. 1579.
Diſpenſes, 1632.
Diſſolution de mariage, divorce, 1499. 1529. 34. 99.
Divon, 1331.
Dixiéme, 1710.
Dixmes, 1179. 89.
Dixmude, 1647. 58. 83. 95. 1706.

DO.

Doctrine, pere de la, 1592.
Doesbourg, 1672.
Doeteckum, 1672.
Doignon, du, 1653.
Doge, 1685. 1702.
Dole, 1636. 68. 74.
Dolé, 1594.
Domaine, 567. 877. 922. 92. 1103. 08. 42. 1255. 75. 1349. 1566. 1680.
Dombes, Henri, prince de, 1592. déclaration pour la ſouveraineté, 1682. prince de, 1714.
Domfront, 1574.
Dominicains, voyez Jacobins.
Dominique, ſaint, 1206. 30. ordre, 1349.
Domremi, 1428.
Donavert, 1704.
Donations, au S. Siége, 753. 74. 817. de l'empire de Conſtantinople à Charles VIII. 1494.
Doncheri, 1641.
Dordrecht, 1619.
Doria, André, 1528..... 1630.
Dormans, Renaud de, pag. 259.
Dorſtein, 1641.
Dot, 567. 1313. pag. 29. 82.
Douai, 1667. 68. 1710. 12.

DO.

Douaire, 1103.
Douglas, 1421.
Dourlens, 1595.
Doyen du conſeil, 1704.

DR.

Drach, du, 1336.
Dragons, 1667. 92.
Drap-d'or, camp du, 1520.
Dreux, ville, 1552. 90. Robert, 1148. Pierre, 1116. 1226. 30.
Drogon, 1026.
Droiſſi, 593.
Droit, François, Public, Eccléſiaſtique, 794. 817. 22. 23. 27. 40. 1067. 1100. 03. 42. 48. 61. 93. 1206. 1303. 29. 1550. 1602. 26. 33. 82. 88. 92. 95. 99. 1705. Public civil, 912. 22. 1103. 1200. 69. 1314. 1415. 1614. 1700. de la guerre & de la paix, 1619. chaire de, 1680. Droits ſeigneuriaux, 992. d'entrées, 992. de procuration, 992. de gîte, 992. pag. 30. 617.
Druides, 932.
Druſenheim, 1706.

DU.

Dubois, cardinal, 1708.
Ducas, Alexis, 1204.
Ducange, 802.
Ducaſſe, 1703.
Duché, 992. 1282. 1566. 1650. 88. 1711. de Lorraine, 1431. voyez Pairie.
Ducs, de Veniſe, 801. de France, 863. anciens, 1135. 1581. 1607. 88. 1701. pag. 617. &c. voyez Rang, Séance, Prérogatives, Pairs.
Duels, 511. 973. 1116. 67. 1255. 1305. 86. 1547. 1602. 13. 27. 43. 52. 63. 89. 95. pag. 81. voyez Combats.
Dufay, 1676.
Dufferrier, 1563.
Dugaſt, 1542.
Dumbar, 1650.
Duna, la, 1704.
Dunemonde, 1701. 10.
Dunes, val des, 1047. bataille des, 1658.
Dunkerque, 1558. 1646. 52. 58. 62. 94. 1711. 12.
Dunois, Jean, comte de, 1407. 28. 51. 64. François, 1484. 85.
Dupes, journée des, 1630.
Duprat, 1514. pag. 628. &c.
Duquelne, 1675. 76. 81 - 84. 1703.
Duras, Charles de, dit de la Paix, 1382. maréchal de, 1675. 88.
Duret, avocat, 1594.
Duillet, 1559. 60.
Dutlingen, 1703.

TABLE DES MATIERES.

EA.

Eaux & Forêts, 1575.

EB.

Ebembourg, 1692. 97.
Ebroin, 660. 68. 73. 88.

EC.

Ecbert, 827.
Eccléſiaſtiques, *perſonnes & affaires*, 983. 92. 96. 1061. 1103. 20. 30. 40. 42. 48. 61. 1206. 45. 1303. 29. 1439. 1539. 60. 68. 1620. 73. 95. voyez Conciles, Edits, Régales, Annates, &c.
Echange, 1642. 51. 95.
Echevins, 1371. 1594.
Echiquier, 1285. 1499. pag. 620.
Ecluſe, *l'*, 1336. 1645. 47. 1712.
Ecoles, *publiques*, 789. *buiſſonnieres*, 1552.
Ecoliers, 1642.
Ecoſſe, 654. 1292. 1369. 1421. 83. 1548. 58. 67. 87. 1603. 37. 47. 50. 89. 1706. 08. Voyez *les rois à leurs noms*, *Marguerite d'*, 1436. *premier évêque d'*, 1645.

ED.

Edeſſe, 1145.
Edifices, 1547.
Edits, *ſur la monnoie*, 840. *contre les héréſiques*, 1226. *baillis & ſénéchaux*, 1498. *création de charges*, 1522. *de Cremieu*, 1536. *contre les petites dattes*, 1550. *pour défendre d'envoyer de l'argent à Rome*, 1551. *contre les Luthériens*, 1551. *d'Eſcouan*, 1559. *touchant les mariages clandeſtins*, 1556. *contre les filles qui font périr leur fruit*, 1556. *contre le port d'armes à feu*, 1559. *ſur le domaine*, 1559. *ſur les offices de judicature*, 1559. *pour l'heure des ſéances du parlement*, 1559. *de Romoranuin*, 1560. *ſur le fait de la religion*, 1560. *des ſeconder nôces*, 1560. *de janvier en faveur des huguenots*, 1562. *de pacification*, 1563. 76. 91. *des conſignations*, 1563. *de Rouſſillon*, 1564. *juriſdiction des conſuls*, 1564. *des meres*, 1567. *réformation du calendrier*, 1582. *de réunion*, 1588. *de Nantes*, 1598. 1622. 85. *des duels*, 1602. 43. *ſur les tailles*, 1600. *ſur les monnoies* 1602. *pour la réunion du Béarn*, 1620. *de pacification*, 1629. *refus d'enregiſtrer*, 1631. 48. *de Louis XI.* 1642. *contre Gaſton*, 1643. *Burſaux*, 1648. *pour le papier timbré*, 1655. *ſuppreſſion des chambres de l'édit*, 1669. *perpétuel contre la maiſon d'Orange*, 1672. *concernant la régale*, 1673. 82. *concernant la juriſdiction eccléſiaſtique*, 1695. *pour le dixiéme*, 1710. *des duchés-pairies*, 1711. *contre les Proteſtans*, 1713. *qui appelle à la couronne les princes légitimés*, 1714. voyez Ordonnances, Déclarations, Arrêts, &c.
Edouard, *l'ancien, roi d'Angleterre*, 919. *ſaint*, 1047. 62. 1215. *I.* 1285. 92. 96. 1303. 05. *II.* 1296. 1324. *III.* 1324. 28. 29. 36. 41. 44. 47. 49. 55. 60. 67. 69. 76. *IV.* 1457. 70. 71. 74. 75. 77. 83. 85. *V.* 1483. *VI.* 1547. 48.

EF.

Effiat, *d'*, 1639.

EG.

Ega, 644. 46.
Egliſe, 1328. 1415. voyez Eccléſiaſtiques.
Egmond, *comte d'*, 1558. 65-67.
Egra, 1634.
Egypte, 1249. 1517.

EK.

Ekeren, 1703.

EL.

Elbene, *d'*, 1591. 1634.
Elbing, 1703.
Elbœuf, *branche d'*, 1550. *duc d'*, 1631. *madame d'*, 1631. *duc d'*, 1678. 98. *ducheſſe de Mantoue*, 1704. voyez Lorraine.
Electeurs, 1206. 73. 1305. 55. 1431. 1519. 1630. 48. 58. 1714. voyez *à leurs noms*.
Elections, *aux bénéfices*, 840. 1142. 1206. 1397. 1438. 47. 1695. pag. 630. *des papes*, 775. 823. 1056. 1120. 56. 1242. 1313. 16. 79. 1590. *des empereurs & des rois*, 634. 912. 1056. 1226. 1305. 55. 1657.
Electorat, 1547. 1620. 48. 92.
Eleonore, *femme de Louis le jeune*, 1137. 45. 50. 89. *reine de Portugal & de France*, 1523. 29. 56. *de Roye*, 1569.
Eliſabeth, *de France*, 1558. 59..... 68. 98..... 1612. *d'Autriche*, 1570. *d'Angleterre*, 1558. 68. 71. 75. 80. 81. 87. 1603. 13. 20.
Elne, 1641.
Eloi, 628. 36.
Eloiſe, 1140.
Elſimbourg, 1677. 78. 1710.
Elvas, 1644. 58.

EM.

Emanuel II. *duc de Savoie*, 1660. voyez Savoie.
Embrun, 1692.
Emeric, 1671.
Emétique, 1658.

TABLE DES MATIERES.

EM.

Eminence, 1630.
Emme, 956. 86.
Empereurs, *d'Orient*, 802. 1453. *d'Occident*, 800. 02. 23. 912. 1022. 56. 1140. 1226. 73. 96. 1336. 55. 1519. Voyez *à leurs noms*.
Empire, 796. 877. 912. 73. 1037. 56. *bas*, 802. *des Latins*, 1204. *d'Occident*, 800. 1120. 50. 1226. 73. 1305. 22. 1500. 1648. 79. *du Czar*, 1479.
Empoiſonneurs, 1315. 1680.
Emprunts, *caiſſe des*, 1707.

EN.

Enguerrand *de Couci*, 1226. 52. *de Marigni*, 1309. 15. 24.
Enregiſtrement, 1371. 1712. 14.
Ensheim, 1674.
Entrées, 1389. 1660. 91. *au parlement*, 1551.
Entrevûes, 1474. 1505. 20. 38. 65.
Envouſter, 1331.
Eon, 1148.

EP.

Epée, *état ſéparé de la robe*, 1560.
Epernai, 1592.
Epernon, 1581. 84. 87. 89. 92. 95. 96. 1607. 10. 19. 41. 49..... 53. 61.
Eperons, *journée des*, 1513.
Epinal, 1641. 70.
Epinoi, 1714.
Epiſcopat, 1637.
Epreuves, 831.

ER.

Eraſme, 1547.
Erchinoald, 646.
Ere chrétienne, 743. 74. 1171.
Erections, *voyez* Pairies, *d'évêchés*, 1292. 1622.
Erfort, 1636.
Erlac, 1639.
Erneſt, *bâtard de Manſfeld*, 1618. *Ferdinand, roi de Hongrie*, 1636.

ES.

Eſcale, *chevalier de l'*, 1404.
Eſcalonne, 1694.
Eſcarpe, *fort de l'*, 1667. 68.
Eſcaut, 1521.
Eſclave, 562. *voyez* Serfs.
Eſclavons, 631. 743. 58.
Eſcouan, 1559.
Eſpagne, 543. 88. 714. 827. 1149. 1472. 92. 93. 1502. 13. 93-98. 1603-05. 09. 11. 12. 17. 21. 22. 24. 25. 29. 32. 34-42. 48-50. 52. 59. 61. 65. 67. 68. 70. 73-76. 78. 80. 81. 84. 86. 94. 97. 98. 1700. 01. 03. 06. 11-15. voyez *les rois à leurs noms*.

ES.

Eſpierres, *pont d'*, 1694.
Eſpinac, *Pierre d'*, 1590.
Eſſex, *comte d'*, 1596. 1601. 42. 44.
Eſt, *Anne d'*, 1593. *cardinal d'*, 1648. *Marie*, 1673.
Eſtampes, *domaine*, 1108. *concile*, 1130. *combat*, 1652. *ducheſſe d'*, 1540. 41. 44. 47.
Eſtival, 612.
Eſtrades, *maréchal d'*, 1643. 52. 61. 62. 67. 75. 76. 77. 82. 83.
Eſtramadure, 1556.
Eſtrées, 1600. *François-Annibal*, 1639. *duché-pairie*, 1648. *Jean*, 1672. 73. 76. 77. 85-88. 90. 91. 93. 97. 1703. *cardinal d'*, 1690. 93. *duc d'*, 1685. 87. *Gabrielle*, 1598. 99.

ET.

Etabliſſemens *de Saint Louis*, 1269.
Etaire, 1645.
Etats, *aſſemblée des*, 1255. 1303. 50. 55. 59. 1468. 84. 1505. 58. 60. 76. 88. 93. 1614. *de Flandre*, 1505. *de robe & d'épée*, 1560. *de Hollande*, 1644. 77.
Ethewlphe, 855.
Etienne *III.* 753. 56. *IV.* 767. *roi d'Angleterre*, 1135. 54. *de Hongrie*, 1526. *de Champagne*, 1040.
Etoile, *ordre de l'*, 1350. 1469.
Etrangers, 1651.

EU.

Eu, *Raoul, comte d'*, 1350..... 94.....1714.
Evangeliques, *les*, 1620.
Euchariſtie, 1047. 1285. 1600.
Eudes, *duc d'Aquitaine*, 731. 34. *duc de Bourgogne*, 956..... 1316. *fils de Robert*, 1040. *de France*, 888. 92. 98. *de Champagne*, 1031. 37.
Evêchés, 1292. 1303. 1622. 92. 93. *pag.* 30.
Evêques, 511. 657. 822. 40. 996. 1022. 92. 1103. 48. 1225. 26. 1319. 1560. 1633. 39. 99. *pag.* 630.
Eugéne *II.* 823. *III.* 1145. 48. *IV.* 1439. 1538. 53. *prince*, 1691. 1701. 02. 04-09. 12-14.
Eugénie, *Claire*, 1598.
Evreux, *Charles, comte d'*, 1512. *Philippe*, *pag.* 187. *roi de Navarre*, 1328. 65. *Bouillon*, 1642.
Eutrope, 875.

EX.

Exarchat, 569. 753. 978.
Exceſter, 1644.
Excommunication, 996. 1092. 1103. 20. 1206. 15. 26. 45. 55. 1568. 85. 90. 1687. 88.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

EX.

Exemption, 657. 1283. 1316.
Exiles, *fors d'*, 1708.
Expectatives, 1438. *pag.* 630.

EX.

Expéditionnaires *en cour de Rome*, 1594.
Expoſition de la foi, 1668.

FA.

FAbert, *maréchal*, 1654. 62.
Facultés, *les quatre*, 1594.
Fagel, 1684.
Faileube, 596.
Faineans, *rois*, 688.
Fairfaix, 1645.
Faiſans, *iſle des*, 1659.
Falcſim, 1711.
Famine, 1336.
Fanatiſme, 1680.
Farces, *pag.* 625.
Farines, *journée des*, 1591.
Farnèſe, 1547. 55-57.
Fauchet, 1643.
Favoris, *regne des*, 1574.
Fauſte, *Jean*, 1457.
Fay, *du*, 1676.
Fayances, *manufacture de*, 1603.
Fayette, *maréchal de la*, 1421. *Mademoiſelle de la*, 1639.

FE.

Fédéric, *roi de Pruſſe*, 1701.
Felix, *V.* 1439. *de Valois, Saint*, *pag.* 105.
Félonie, 1040. 1230. 92. 1379. *pag.* 626.
Fénelon, *archevêque de Cambrai*, 1689. 99.
Feneſtrelle, 1708.
Fer, *iſle de*, 1634.
Ferden, 1648.
Ferdinand, *empereur*, *I.* 1522. 26. 29. 55. 56. 1617. *II.* 1617-20. 30. 34. *III.* 1636. 57. *le Catholique*, 1472. 93. 95. 1500-05. 08-10. 12. 14. 16. 96. *de Naples*, 1493-96. *duc de Mantoue*, 1629.
Fete, *la*, 1596.
Feria, 1593. 94. 1625.
Feronnerie, 1610.
Ferrare, *duc de*, 1510. *fille du duc de*, 1548. *ducheſſe de*, 1560.
Ferrette, *comté de*, 1475.
Ferrier, *du*, 1575.
Ferté, *Henri de la*, *maréchal de France*, 1643. 50. 54-58. 63.
Feltin, 1252.
Fêtes, *de l'Egliſe*, 1255. *pag.* 80. *à la cour*, 1661. 85.
Feuillade, *François de la*, *maréchal de France*, 1664. 74-76. 78. 91. 92. *duc de la*, 1704-06.

FE.

Feuillans, 1587.
Feuquieres, *marquis de*, 1633. 39.....91. 92.

FI.

Fidélité, *ſermens de*, 1206. 13. 1589. 1649.
Fiefs, 845. 922. 78. 92. 1108. 16. 28. 32. 1579. 1600. 29. *pag.* 92. 101. 616. 620. 624. 626.
Fiennes, *de*, 1369.
Fieſque, 1547..... 1652.
Figuier, *fors du*, 1638.
Figueres, 1675.
Filles de la reine, 1497. 1534. 1673.
Final, 1698. 1713.
Finances, Financiers, 1322. 28. 1603. 1701. *ſecretaires des*, 1341. 1410.
Fiſtule, 1686.
Fitz-James, *voyez* Berwick.
Flagellans, 1348.
Flamarens, 1663.
Flandre, *la*, 1127. 1223. 99. 1330. 36. 84. 1529. 56. 83. 1634. 41. 67. 75. 80. *Etats de*, 1477. 1505. *comtes de*, 863. 965. 92. 1031. 1127. 1204. 06. 14. 26. 1304. 09. 16. 20. 22. 28. 84. *pag.* 153. *Flamans*, 1149. 1223. 1303. 04. 28. 36. 82. 85. 1536.
Flaochat, 646.
Fleſſingue, 1616.
Fleuri, *abbé*, 1689.
Fleurs-de-Lys, 1380. 1527. 1655.
Fleurus, 1690.
Flix, 1650.
Florence, *concile*, 867. 1438. 39. *ville*, 1494. 1502. 12. *cardinal de*, 1598.
Florent Chrétien, 1593.
Florentins, 1376. 1522. 308
Flotte, *Caſtillane*, 1371. *de Charles-Quint*, 1541. *de Philippe II.* 1588. *Angloiſe*, 1627. 28. *Eſpagnole*, 1628. 38. 39. 43. 55. 75. 76. *du roi de Suéde*, 1677. *du roi de France*, 1689. 92. 1704. *Angloiſe & Hollandoiſe*, 1690. *de Smyrne*, 1693. *Hollandoiſe*, 1697. 1703. *Angloiſe*, 1703. 07. *de Virginie*, 1711. *voyez* Marine.

FO.

Fœderowitz, *Michel*, *Czar*, 1613.
Foi & hommage, 1324.
Foire du Landi, 875.

TABLE DES MATIERES.

FO.

Foix, *comté*, 1255. 1397. *comte de*, 1451. *Germaine*, 1505. *Gaſton*, 1505. 11. 12. *Catherine*, 1512. *André*, 1521. *Paul*, 1574. *l'abbé de*, 1631.
Folard, 1675.
Fondations, 612. 46.
Fontaine, *comte de*, 1643.
Fontainebleau, 1600.
Fontaine-Françoiſe, *combat de*, 1595.
Fontaines, *Pierre de*, pag. 157.
Fontange, *ducheſſe de*, 1681.
Fontarabie, 1470. 1521. 1638. 98.
Fontenai, 841. 1590.
Fontenelle, *chronique*, 742. *monaſtere*, 750.
Fontenoi, 1709.
Fontevrault, 1103.
Fontrailles, 1642.
Forbin, *Palamede de*, 1480. *chevalier de*, 1707. 08.
Forcalquier, 1255.
Force, *Jacques de la*, *maréchal de France*, 1589. 1610. 21. 22. 30. 34-36. 38. *duché*, 1637.
Formoſe, *pape*, 892.
Formulaire, 1657. 69. 1705.
Formule, 1419. 20.
Fornoue, 1495.
Fort-Louis, 1622. 25. 1706.
Fort-Royal, 1674.
Fotheringai, 1587.
Foucault, *Louis*, 1653.
Foulques *Nerra*, 1135. *comte d'Anjou*, 1099. 1135. *Grand-maître*, 1309.
Fouquet, *Nicolas*, 1661. *François*, 1661. pag. 461.
Fourmigni, 1448.

FR.

Fracaſtor, pag. 317.
France, *duché*, 992. *couronne*, 1711. *union*, 1532.
Francfort, *concile*, 794. *Diette*, 1206..... 1631.
Franche-Comté, 842. 79. 1479. 1639. 68. 74. 78.
Franchiſes, 1687. 88.
Franciſcains, 1387.
Francker, 1680.
François *d'Aſſiſe*, *Saint*, pag. 153.

FR.

François *ou* Francs, *les*, 481. 536. 39.... 58. pag. 27. 30. 78.
François *I.* 1505. 14. 15. 25. 35. 47. pag. 293. voyez *ſon regne*, *ſon fils aîné*, 1518. 36. 51. *II.* 1558-60.
Françoiſe, *langue*, 1360. 1539.
Franconie, 1632.
Francs-Archers, 1480.
Francs-Fiefs, 1328.
Frankendal, 1688.
Fraternité, 1542.
Frawſtadt, 1706.
Frédégonde, 567. 70. 75. 77. 78. 81. 84. 85. 90. 94. 97.
Frédélinghen, 1702.
Frederic, *duc de la haute Lorraine*, 956. *Sénéchal*, 995. *I. empereur*, 1092. 1130. 86. 89. 90. 1269. 82. *II. empereur*, 1206. 23. 26. 30. 42. 45. 55. *duc d'Autriche*, 1321. 22. *III. empereur*, 1465. *roi de Sicile*, 1292. *roi de Naples*, 1496. 1501. *III. roi de Danemarc*, 1660. *V. électeur Palatin & roi de Bohéme*, 1613. 19-21. 32. *Henri, prince d'Orange, voyez* Orange, *roi de Pruſſe*, 1701.
Frédérune, 929.
Frégoſe, *Jean*, 1512. *ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.
Frêne, *Trichet du*, 1642.
Frette, *la*, 1663.
Fribourg, 1516. 1638. 44. 77. 78. 97. 1713.
Fridericſtadt, 1713.
Frioul, *duc de*, 776.
Friſe, 1296. 1424.
Friſons, 736.
Froiſſart, *Jean*, pag. 223.
Frondeurs, 1648. 51.
Frontenac, *de*, 1696.
Frontenai, *duché de Rohan-Rohan*, 1714.
Froullai de Teſſé, *René*, 1696. 1706. 07.

FU.

Fuenſaldagne, 1654.
Fuentes, *comte de*, 1596. *ambaſſadeur*, 1661.
Funérailles, 1643.
Furnes, 1646. 48. 58. 67. 68. 93. 1706.
Fuiſtemberg, *Guillaume de*, 1671. 74. *duc de*, 1689.

GA.

GAbaret, 1689. 93. 1703.
Gabelle, 1344. 1548.
Gabrielle d'Eſtrées, 1595.

GA.

Gaſé, *maréchal de Matignon*, 1708.
Gaëte, 1707.
Gages, *de bataille*, 1255. *du parlement*, 1648.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

GA.

Gaimar, 1026.
Galas, 1635. 36. 45.
Galeas, *Jean*, 1494. 98.
Galeran, *comte de Meulan*, 1040. 41.
Galeres, *général des*, 1544.
Galilée, 1633. pag. 317.
Galiguai, *Eleonore*, 1612. 17.
Galles, *pays*, 1305. *prince de*, 1344. 55. 67. 71. 76. 1688. *Yvain*, 1371.
Gallicans, 1645.
Gallions, 1702.
Galouai, 1706. 07. 09.
Galſuinde, 567. 84.
Gand, 1678. 1706. 08. *Jean de*, 1485. *Gantois*, 1488. *Sas de*, 1644.
Gap, 1692.
Garai, 1549.
Garde, *baron de la*, 1544. 45.
Garde, *de la perſonne du roi*, 1380. *de nos rois*, 1215.
Gardes, *régimens des*, 1644. 53. 92. 1713. *colonel des*, 1661.
Gardes-du-corps, 1626. 71. 95.
Gardes-marine, 1682.
Gardie, *la*, 1646.
Gariglian, 1503.
Garlande, *les freres*, 1116. 35. *Guillaume, ſénéchal*, 1116.
Garlangues, 1628.
Gaſcons, 601. 03. 25. 35. 818. 1062. 1562.
Gaſſendi, 1559.
Gaſſion, *maréchal de France*, 1631. 35. 39. 40. 43-47. 1711.
Gaſton, *voyez* Foix.
Gaſton, *frere de Louis XIII.* 1617. 26. 31-34. 36. 42-46. 48. 49. 51. 52. *ſon portrait*, 1660. pag. 456.
Gatari, 1638.
Gaucourt, 1652.
Gaules, Gaulois, 481. 511. 1532. pag. 27. &c. 78.
Gauric, *Luc*, 1559.
Gautier, *archevêque*, 888. *l'abbé*, 1712.
Gayan, 1648.
Gazette, 1631.

GE.

Gegembak, 1678.
Gendarmerie, 1651. 93.
Gendarmes, 1643.
Général, *des Dragons*, 1692. *des Galeres*, 1544.
Gênes, 1270. 1390. 1401. 97. 99. 1512. 13. 27. 28. 47. 1625. *Génois*, 1505. 15. 22. 1684. 85. 1702. 13.
Genève, 1553. 79. 1602. 38. 1707.

GE.

Gennare, 1647.
Gens d'affaire, 1688.
Gentil, 1522.
Gentilhomme, *premier*, 1689. *ordinaire*, 1690.
Gentilshommes, 1478. 1600.
Geoffroi Griſegonelle, 978.
Geoffroi d'Harcourt, 1344.
Geoffroi, *Plantagenette*, 1135. *fils de Henri II.* 1167. *de Bretagne*, 1200. *abbé de S. Alban*, 1179.
Gerard d'Alſace, 1056. 60.
Gerard, *émiſſaire des Eſpagnols*, 1584.
Gerberge, 936. 54.
Gerbert, 988. 96.
Germanie, 595. 842. 912. 1022.
Gertrudemberg, 1710.
Geſvres, *de*, 1640. *duché-pairie*, 1648. *gouverneur de Paris*, 1687.
Gevaudan, 534.

GL.

Giac, *miniſtre*, 1426.
Gibelins, 1140. 1285.
Gibraltar, 1704. 05. 13.
Gien, 1215. 23.
Gigeri, 1664.
Gilbert, *duc de Lorraine*, 936. *de la Porée*, 1148.
Gillot, 1593.
Girardin, 1689.
Girardon, 1642.
Gironne, 1684. 94. 1705. 11.
Giſelle, *fille de Charles le Simple*, 912. 29.
Giſors, 1033. 1113.
Giſte, 992.
Givri, 1589.

GL.

Gleſne, 1645.
Gloceſter, 1424..... 1658..... 1701.

GO.

Godefroi, *de Bouillon*, 1067. 92. *de Boulogne*, 1095.
Godegiſile, 500.
Goes, 1714.
Goesbriand, *de*, 1707. 10.
Gœutz, 1638.
Gomariſtes, 1619.
Gomatrude, 636.
Gombaud, 831.
Gomberville, 1643.
Gombette, *loi*, 511.
Gondebaud, *roi de Bourgogne*, 500. 11. 25. *prétendu fils de Clotaire*, 585.
Gondemar, 523. 34.
Gondi, *cardinal*, 1592. *maiſon*, 1589.

TABLE DES MATIERES.

GO.

Gondiucque, 535. 62.
Gonſalve de Cordoue, 1495. 1501. 03. 04.
Gontaut de Biron, *Armand de*, 1592. *Charles*, 1602.
Gontran, 562-93.
Gonzague, *de Mantoue*, 1598. 1629. 41. 45. *Charles*, 1629. *Marie*, 1645. *François*, *Général des Cordeliers*, 1598.
Gordes, *de*, 1572.
Gordon, 1634.
Gorlitz, 1641.
Goſlin, 888.
Got, *Bertrand de*, 1305.
Gots, 493. 634. 714.
Gouffier *de Boiſy*, 1514. 21. pag. 295.
Goulas, 1652.
Gouverneurs, *de provinces*, 845. *du Havre*, 1665. *de Paris*, 1687. pag. 383. *de Bretagne*, 1695. *de Gaſton*, 1617. *de Charles IX.* pag. 336. *de Henri III.* pag. 356. *de Louis XIV.* pag. 456. *de Monſeigneur*, 1668. *des fils de France*, 1663. 89. *de M. le duc de Charrres*, 1683. *des Pays-bas*, 1701.

GR.

Graduës, 1498.
Grai, *ville*, 1668. 74. *Jeanne de*, 1553.
Grailli, *Archambault de*, 1397.
Gramont, *ville*, 1706. *comte de*, 1562. 93. *Antoine de*, *maréchal de France*, 1644-46. 48. 57. 58. 61. 67.
Gran, 1683. 85.
Grancei, *comte de*, 1639. 41. *maréchal de*, 1653.
Grand d'Eſpagne, 1701.
Grand-Aumonier, 1645. pag. 337.
Grand-Conſeil, 1497. 1631. 90.
Grand-Duc, 1598.
Grand-Foreſtier, 863.
Grand-Maiſtre, pag. 259. 293. 295. *des Arbaleſtriers*, 1600. *de l'artillerie*, 1600. 94. *des Eaux & Forêts*, 1575.
Grand-Prevoſt, pag. 39.
Grand-Seigneur, 1559. 1714. *voyez* Turcs.
Grandes Compagnies, 1361. 66.
Grandier, *Urbain*, 1634.
Grandpré, 1654.
Grands-Baillis, pag. 619. &c.
Grands-Jours, 1579. 1634. 65.
Grands-Maitres, *de Malthe*, 1309. 1522. 65. 1630. 97. *de l'ordre du S. Eſprit de Montpellier*, 1700.
Grands-Officiers, 1103. 1607. pag. 153.
Grandſon, 1476.
Granvelle, *Antoine de*, 1539. 65.
Gratien, 1150.

GR.

Gratifications, 1663.
Grave, 1672. 74.
Gravelines, 1558. 1644. 52. 58.
Graville, *amiral de*, 1494.
Grécie, 1067.
Grecs, 787. 867. 1026. 1148. 1204. 74. 1439. 1547.
Grégoire II. 740. *III.* 740. *IV.* 827. 33. *V.* 996. *VII.* 1067. *IX.* 1226. 30. *X.* 1348. *XI.* 1376. 79. *XII.* 1408. *XIII.* 1585. *XIV.* 1590. 91. *XV.* 1387. 1622. *de Tours*, 845.
Gréipſinalde, 1678.
Grêle, 823.
Grenade, *roi de*, 1320. *ville*, 1492. 1516.
Grenoble, 1590. 1639. 44.
Grignaux, 1514.
Grimoald, *maire*, 646. 54. 60.
Grippon, 747.
Gris, *le*, 1386.
Griſegonelle, *Geoffroi*, 978.
Griſons, 1621. 25. 30. 31. 37.
Grodno, 1708.
Groenland, 1634.
Groningue, 1674.
Grool, 1672.
Groſſogau, 1642.
Grotius, *Hug.* 1619.
Gruerie, 992.

GU.

Guadaloupe, 1635. 1703.
Guaſtalle, *ville*, 1702. *duc de*, 1714.
Gudina, *la*, 1709.
Guébriant, *J. B. Budes de*, 1638. 43. *la maréchale de*, 1645.
Gueldres, 1473. 1638. 1703. 13. *province*, 1672.
Guelfes, 1140. 1285.
Guenegaud, *Duplefſis*, 1661.
Guerande, 1364.
Guercheville, *madame de*, 1600.
Guerin, *évêque de Senlis*, 1214. 1309. pag. 139. 153. *avocat général*, 1541.
Guerre, *privée*, 802. 1296. *inteſtine*, 901. *civile*, 1255. 1562. 68. 73. 1648. *ſainte*, 1390. *de trente ans*, 1618.
Gueſclin, *connétable du*, 1364. 66. 69. 80.
Gueſle, *la*, pag. 383.
Gueſton, 1707.
Guet, *chevalier du*, 1350.
Gué-Trouin, *du*, 1697. 1707. 11.
Guette, *la*, 1328.
Gueux, *les*, 1566.
Gui, *comte de Thouars*, 1116. *comte de Flandre*, 1293. 99. *de Luſignan*, 1302. 04.

TABLE DES MATIERES.

GU.

Guiche, *Coriſande de*, 1593. *duc de*, 1640. *maréchal de*, 1642. *comte de*, 1665. 72. *pairie*, 1648.
Guienne, 1150. 1200. 55. 92. 96. 1302. 16. 24. 29. 60. 67. 78. 1469. 70. 72. 1548. 78. 80. 1649-51. *duc de*, 992. 1470-72. *duché*, 1292. *pag.* 610.
Guillard du Mortier, 1560.
Guillaume, *le conquérant*, *le bâtard*, 942. 1047. 62. 67. *d'Arques*, 1047. *comte de Hollande*, 1226. 73. *le Roux*, 1100. *voyez* Orange, *Bras de fer*, 1026. *roi de Sicile*, 1026. 1186.
Guilleragues, *de*, 1685.
Guincé, 1664.
Guinegate, 1479. 1513.
Guines, *comte de*, 1350. *ville*, 1558.
Guipuſcoa, 1698.

GU.

Guiſcard, *Robert*, 1026. 56. *comte de*, 1695.
Guiſe, *ville*, 1650. *duché*, 1527. *Claude de*, 1542. 50. *pag.* 314. *leur poſtérité*, 1550. *François de*, 1547. 48. 50. 53-55. 57-60. 62. 63. *let*, 1559. 60. 74. 82. 85. 98. *Henri de*, 1550. 69. 72. 74-76. 78. 82. 84-88. *pag.* 379. *cardinal de*, 1582. 88. *pag.* 356. *Charles*, 1550. 89. 91. 94-96. 1614-16. 22. *chevalier de*, 1613. *Henri II.* 1550. 1641. 43. 47. 48. 54. *Louis-Joſeph*, 1660. 69. *Mademoiſelle de*, 1688. *Madame de*, 1694.
Guitaut, 1650.
Gurce, *cardinal de*, 1494. 1510. 12.
Guſtave, *roi de Suède*, (*Vaſa*) 1542. *voyez* Adolphe, *Charles*, 1654. 59.
Guttemberg, *Jean*, 1457.
Guyon, *Madame*, 1698.

HA.

HA, 1451. 1653.
Habsbourg, 1273. 82. *pag.* 169.
Hachette, *Jeanne*, 1472.
Hacquin, *roi de Norvége*, 1391.
Hadwiſe, 1200.
Haguenau, 1675. 1705. 06.
Hailbron, 1645. 88. 93.
Hainaut, 1296. 1324. 36. 1424. 83. 1554. *voyez* Flandre, Brabant.
Halberſtat, *adminiſtrateur d'*, 1626.
Haldetrude, 628.
Hall, *traité de*, 1610.....42. *Notre-Dame*, 1691.
Halley, 1660.
Hallier, *du*, 1624. 38. 41.
Halluin, *Anne d'*, 1620. *duc d'*, 1637.
Ham, 1595. 1655.
Hambourg, 1641. 44.
Hanau, 1636.
Hanower, 1692. 1701. 07. 14.
Harangs, *journée des*, 1428.
Haraucourt, *d'*, 1625.
Harcourt, *Geoffroi d'*, 1344. *branche d'*, 1550. *comte d'*, 1637. 39-43. 45. 46. 49-51. 53. 54. 60. *M. d'*, 1692. 96. 1703. 09. 11. *duché-pairie*, 1709.
Hardouin, *le comte*, 879.
Harlai, *premier préſident*, *Achilles de*, 1588. 94..... 1689. *archevêque*, 1674. 99. *M. de*, 1697. 1709.
Harlebec, 1711.
Harling, 1711.

HA.

Haro, *clameur*, 912. *Louis de*, 1658. 59. 61.
Harrach, 1697.
Havanne, *la*, 1703.
Havard, *Catherine*, 1547.
Haubert, 1140.
Havre, *le*, 1563. 1665. 94.
Haute Bruyere, 1103.
Hautefort, *Madame de*, 1639. 43. *M. d'*, 1689.
Hauteville, 1016.
Haye, *la*, 1709.

HE.

Hegire, 622.
Heidelberg, 1622. 88. 93.
Hein, *Pierre*, 1628.
Heinſius, 1709.
Hélène, *Sainte*, 1230.
Helgaud, 1022.
Helvétiens, 794.
Hennebont, 1590.
Henri, *Empereurs*, *I.* 920. *II. le boiteux*, 1022. *IV.* 1103. *V.* 1116. 20. 35. *VI.* 1026. 1186. 93. *de Luxembourg*, 1305. *rois de France*, *I.* 1026. *voyez ſon regne*. *II.* 1532. 46. *voyez ſon regne*, *III.* 1573. *voyez ſon regne*, Pologne, Anjou, *ſon portrait*, 1589. *IV.* 1564. 69. 70. 72. 74. 76. 77. 87. 89. *ſon portrait*, 1610. *voyez ſon regne*, *duc de Bourgogne*, 956. 1001. *roi d'Eſpagne*, *IV.* 1472. 1505. *voyez* Eſpagne, *roi de Portugal*, 1578. *rois d'Angleterre*, *I.* 1067. 1100. 13. 16.

TABLE DES MATIERES.

HE.

16. 20. 35. II. 1135. 50. 54. 56. 61. 67. 69. 79. 80. 86. 89. 1541. III. 1215. 23. 26. 30. 42. 52. 55. IV. 1397. 1410. V. 1415. 20. 22. VI. 1422. 31. 35. 57. 70. 71. VII. 1420. 75. *son hiſtoire*, 1485. 92. 1510. VIII. 1510. 12-15. 20. 22. 25-27. 29. 34. 41. 43. 44. 46. 47. *Clement, maréchal de France*, 1214. *rois de Navarre*, 1521. 89. *voyez* Navarre, *Guerre des trois*, 1586. Henriette, *femme de Charles I.* 1625. 44. *premiere femme de Monſieur*, 1661. 70.

Heptarchie, 827. *pag.* 47.

Herald, 734.

Herbert, *porte la foi en Suéde, pag.* 47. *de Vermandois*, 922. 28. *de Troyes*, 929. *vice-amiral d'Angleterre*, 1689.

Héréſies, 740. 94. 1022. 47. 1517. 34.

Hérétiques, 1022. 1226. 1553.

Heriold, 823.

Heriſpoé, 845. 58.

Heriſtal, 779.

Heriſtel, 688.

Héritiers, 1245.

Hermanfroi, 520.

Hermenſtein, 1637.

Hermite, *l'*, 1624.

Hermites, 1255.

Hervé, *abbé de S. Victor*, *pag.* 136.

Heſdin, 1521. 53. 1639. 57.

Heſſe, 778. *Landgrave de*, 1547. 52. 1636. 40. 92. *troupes de*, 1641. *prince de*, 1703.

HI.

Hidde, *Mademoiſelle*, 1673.

Hieres, *abbaye*, 1161.

Hiſtoire, *pag.* 83. *de France, pag.* 615.

Hiſtoriographe, 1713.

Hiver, 1544. 1608. 1709.

HO.

Hobbes, 1650.

Hocquincourt, *Ch. de Monchi*, 1647. 52. 54. 55.

Hocſtet, 1703. 04.

Hoirs mâles, 1313. 1566.

Hollande, Hollandois, 1273. 96. 1424. 79. 1565-67. 78. 81. 83. 84. 96. 98. 1603. 04. 08. 09. 14. 19. 20. 23. 24. 26-28. 34-36. 57. 59. 61. 62. 64. 66-68. 70-78. 88-90. 93. 94. 96. 97. 1700-07. 13. 14. *voyez* Pays-Bas, Flandre.

Holoffin, 1708.

Holſtein, *duc d'*, 1675.

HO.

Hombourg, 1705.

Hommage, 778. 96. 845. 1100. 08. 16. 20. 35. 1255. 96. 1320. 24. 29. 41. 64. 81. 1499. 1632. 41. 99.

Hongrie, Hongrois, 796. 818. 924. 29. 1526. 29. 41. 1617. 18. 71. 87. *Clémence de*, 1316. *André*, 1347. *Sigiſmond*, 1394. *Ferdinand*, 1634.

Honnecourt, 1642.

Honorius III. 1225.

Hôpital général, 1657.

Hôpital, *Michel de l'*, 1371. 1560. 65. 74. *ſon portrait*, 1568. *maréchal de l'*, 1643.

Horloge, 988.

Horn, *maréchal de*, 1634. *comte de*, 1566. 67.

Horoſcopes, *pag.* 625.

Hoſpitalieres, 1092.

Hoſtel-Dieu, 1324.

Hoſtie, 1269. 85.

Hoſtun, *voyez* Tallard.

Hotenwiel, 1642.

Hotman, *Antoine*, 1639. 67.

Houdancourt, *voyez* la Mothe.

Hougue, *la* 1692.

HU.

Huet, 1709.

Hugonet, 1477.

Huguenots, 1545. 60-65. 67. 69-76. 80. 86. 96. 97. 1612. 15. 16. 20. 21. 25. 29. 82. *voyez* Proteſtans.

Hugues, *Capet*, 956. 87. voyez *ſon regne, le Grand, l'abbé, le Blanc*, 922. 36. 45. 54. 56. *fils de Robert*, 1026. *fils de Henri, & comte de Vermandois*, 1092. *abbé de Saint Germain*, 1180. *d'Abbeville*, 992. *de Lufignan*, 1226.

Hui, 1674. 75. 93. 94. 1703. 05.

Huillier, *l'*, 1594.

Hults, 1645.

Humbert, *aux blanches mains*, 1056. *Dauphin*, 1349.

Humieres, *maréchal d'*, 1589. 95. *maréchal d'*, 1668. 72. 75-79. 83. 89. 94.

Huningue, 1680.

Huns, 563. 787. 96.

Hunſdon, *Milord*, 1564.

Huss, *Jean*, 1415. *pag.* 235.

Hutin, *Louis*, 1314.

Huxelles, *Nicolas du Blé d'*, 1688. 89. 1703. 10. 12.

Hymnes, 1036.

TABLE DES MATIERES.

JA.

JAcobins, 1215. 30. 1387. *Jacques Clément*, 1589. *Seraphin Bauché*, 1593.
Jacquerie, 1358.
Jacques, *I. roi d'Angleterre*, 1603. 16. 20. 22. 24. 25. *II.* 1672. 73. 85. 88 - 90. 92. 96. 1701. *III.* 1673. 1701. 08. 13. *roi de Sicile*, 1283. 85. 92. *roi d'Ecoſſe*, 1483.
Jagellon, *Anne*, 1526. 1617.
Jametz, 1632. 50. 61.
Janiſſaires, 1648.
Janſeniſme, 1647.
Janſenius, 1657. 69.
Janſon, *Touſſaints de Forbin*, 1693.
Janviee, 1564.
Janus, 1707.
Jaedin, 1547. 1603. 34.
Jarnac, 1547. 69.
Jarretiere, 1349. 1564. 1604.
Java, 1619.

IB.

Iberville, d', 1697.
Ibinalarabi, 778.
Ibrahim, 1648.

IC.

Iconoclaſtes, 740. 94.

ID.

Idole, 772.

JE.

Jean, *de Dieu, Saint*, 1602. *Papes, VIII.* 877. *XV.* 988. *XVII. antipape*, 996. *XXII.* 1313. 22. 24. 28. 29. *Jean de Maſha*, 1193. pag. 105. *roi de France, qui ne vécut que huit jours*, 1316. *fils de Philippe de Valois*, 1331. *roi de France*, voyez *ſon regne, fils du roi Jean*, 1415. *fils de S. Louis*, dit *Triſtan*, 1270. *fils de Charles V.* 1415. *voyez* Comte de Monfort, *fils de Charles VI.* 1415. 24. *Infant d'Eſpagne*, 1508. 30. *de Portugal*, 1580. *Sans-Terre, roi d'Angleterre*, 1200. 06. 15. *comte de Hainaut*, 1324. *Sans-Peur*, 1404. 07. 08. 10. 19. 20. 24. *comte de Nevers*, pag. 626. *ducs de Bretagne*, 1296. 1371. *Vaivode*, 1526. 29. *d'Anjou*, 1464. *voyez* de Wert, *de Portugal*, 1641. *voyez* Autriche. Jeanne, *femme de Philippe le Bel*, 1283. 96. 1302. *fille de Louis Hutin, héritiere de la Navarre*, 1316. 28. *femme de Philippe le Long*, 1313. 16. 31. *fille de Philippe le Long*, 1331. *d'Evreux, femme de Charles le Bel*, pag. 197. *femme de Louis XII.* 1499. *d'Albret*, 1569. *comteſſe de Flandre*, 1226. *la Boiteuſe*, 1341. 64.

JE.

fille de Ferdinand, 1477. 82. *fille de Henri IV. roi de Caſtille*, 1472. 1504. 05. *la folle*, 1504. *de Naples*, 1255. 1341. 44. 48. 82. *Papeſſe*, 875. *femme du comte de Monfort*, 1341. Jeannelle, 1255. 1493.
Jeannin, 1591. 98. 1608. 11. 20. 22.
Jerôme *de Prague*, 1415. pag. 235.
Jéruſalem, *royaume*, 1092. 1226. *ville*, 1186. 89. 91. *Godefroi*, 1067. 92. *Aſſiſes*, 1067.
Jéſuites, 1521. 34. 74. 94. 1603. 10. 18. 57.
Jeudi-Saint, 1568.
Jeux Floraux, 1694.

IG.

Ignace, *patriarche*, 867. *de Loyola*, 1521. 34.
Ignorance, *ſiécle d'*, 992.

IM.

Imbercourt, 1497.
Immunités *eccléſiaſtiques*, 1161.
Imnichilde, 654.
Imperiali, *Franceſco Maria*, 1585.
Importans, *parti des*, 1643.
Impoſteurs, 1223. 1605. pag. 379. 403.
Impoſts, 562. 1269. 1315. 16. 67. 80. pag. 628.
Imprimerie, 1457. 70. 1626. 42.

IN.

Incendie, *du palais*, 1618. *de Londres*, 1666.
Index, 1628. 65. 80. 1713.
Indulgences, 1299. 1517.
Induls, 1538. 1695.
Infanterie, 511. 1480. 97. 1532. 44. 84. 1643. 67.
Information *de vie & de mœurs*, 1567.
Ingelheim, 945.
Ingelram, 1103.
Ingerburge, 1193.
Ingoberge, 566.
Ingolſtat, 1704.
Ingonde, 562.
Inigo, 827.
Innocens, *fête des*, 1483. pag. 802.
Innocent *II.* 1130. 42. *III.* 1206. 15. *IV.* 1226. 42. 45. *X.* 1644 - 46. 57. *XI.* 1682. 82. 85. 87. 89. *XII.* 1692. 93. 1700.
Inondation, 1608.
Inquiſition, 1230. 1560. 66. 1633.
Inſpruck, 1552. 1703.
Inſtitution *de l'Euchariſtie, livre de l'*, 1600.
Intendans, *de provinces*, 1629. 82. 89. *des finances*, 1697.

IN.

Interdit, interdiction, 1142. 1206. 1303. 22. 1512. 1606. 07. 31. 32. 39. 87.
Interim, 1548.
Interregne, 742. 1273.
Intimation, pag. 622.
Invalides, 1605. 71.
Inveſtiture, *querelle ſur les*, 1103. 20. pag. 79. *droit d'*, 1056. *des deux Siciles*, 1130. 50. *de l'Anjou*, 1135. *du Poitou*, 1230. *de l'Arragon*, 1283. *de Milan*, 1494. 98. 1504. 32. 55.

JO.

Joinville, 802. 1269.
Jonquiere, *la*, 1708.
Joſeph, *le pere*, 1636. *empereur*, 1703. 11.
Jove, *Paul*, 1536.
Jourdain de l'Iſle, 1322.
Journal, 1665.
Journée, *des Harangs*, 1428. *des Eperons*, 1513. *des Farines*, 1591. *des Duppes*, 1630.
Joutes, 1148. 1559. pag. 624.
Joux, *fort de*, 1639.
Joyeuſe, *duché-pairie*, 1581. 96. 1714. *Anne de*, 1587. *Antoine*, 1592. *le pere Ange*, 1592. 99. *maréchal de*, 1693. *cardinal de*, 992. 1607.

IP.

Ipres, 1648. 49. 58. 78. 1706.

IR.

Irene, 794. 96. 802.
Irlande, 1189. 1541. 1649. 89-91.
Irminſule, 772.
Iron, 1638.
Iroquois, 1696. 97.
Irſon, 1650.

IS.

Iſaac *l'Ange*, 1204.
Iſabeau ou Iſabelle, *femme de Philippe Auguſte*, 1192. *d'Arragon*, 1255. *reines d'Angleterre*, 1200. 1324. *fille de Philippe le Bel*, 1296. 1324. 28. *femme de Charles VI.* 1389. 94.

IS.

1415. 19. 22. *femme de Philippe II.* 1565. 68. *reine de Caſtille*, 1472. 77. 92. 1504. 16. *fille de Charles IV. duc de Lorraine*, 1580. *d'Arragon*, 1472. 1504. *de Hongrie*, 1526.
Iſidore, 1150.
Iſle, *Jourdain de l'*, 1322. *campagne de l'*, 1667. *ſiége de l'*, 1708. *marquiſe d'*, 1573. *marquiſat d'*, 1665. *de Fer*, 1634. *Adam*, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522. 65.
Iſſoire, 1577.

IT.

Italie, 569. 87. 753. 74. 807. 1026. *royaume*, 493. 818. 42. 912. 78. 1056. 1140. 1226. 1510. 15. 51. 1629. 31. 39. 1713.
Italiens, 1322.

JU.

Jubilé, 1299.
Judicael, 636.
Judicature, *offices de*, 1316.
Judith, *femme de Louis le Débonnaire*, 818. 30. 31. 36. pag. 47.
Jugement *de la Croix*, 802.
Juges, *des Exempts*, pag. 618. *pris à partie*, pag. 622. 623.
Jugeurs, *conſeillers*, 1344.
Ivica, 1706.
Juifs, 875. 992. 1180. 1206. 69. 1315. 20. pag. 233.
Jules II. 1503. 08-11. 13.
Julien, *empereur*, 481. *comte*, 714.
Juliers, 1610. 14. 59.
Ivri, 1590.
Juriſdiction, *eccléſiaſtique*, 657. 1329. 1695. *ſéculiere*, 1560. 64.
Juſſion, *lettres de*, 1527. 62.
Juſtel, 1682.
Juſtice, *main de*, pag. 88. *ſeigneuriale*, 1135. pag. 78. *ordinaire*, 992. 1539. 60. pag. 616. &c.
Juſtin, *empereur*, 569.
Juſtinien *I.* 511. 34. 35. 39. *II.* 569.

KE.

Keinſton, 1642.
Keiſerlauter, 1635. 88. 1713.
Keiſerwert, 1671. 89. 1702.
Kell, 1678. 1703.
Kemnits, 1639.
Kenoque, 1647. 1706.

KI.

Kilconnel, 1691.
Kimpen, 1642.

KO.

Kocheim, 1689.
Konigsberg, 1701.
Konigſmarc, 1618. *voyez* Conigſmarc.
Koribut, 2669.

KU.

Kufstein, 1703.
Kunisfeld, 1638.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

LA.

Laboureur, *le*, 1559.
Ladembourg, 1674.
Ladiſlas IV. 1645.
Laffin, 1602.
Lagni, 1590.
Lambale, 1591.
Lambert, *évêque d'Arras*, 1103. *maréchal de camp*, 1644.
Lamboi, 1640-42. 46.
Lamoignon, 1667.
Lampourdan, 1677.
Lancaſtre, *duc de*, 1397. *Roſe rouge & Roſe blanche*, 1457. 85.
Landau, 1644. 1702-04. 13.
Landeric, 657.
Landes *de Beaumanoir*, 1364.
Landgrave, *de Heſſe*, 1547. 52. 1640. 92. *de Thuringe*, 1226.
Landi, 875.
Landois, 1485.
Landreci, 1543. 1637. 47. 55. 1712.
Landri, 584. 93. 603..... 1001.
Landriane, 1519.
Langlade, 1688.
Langue, 511. 1067. 1145. 1360. 1539. *pag.* 83.
Languedoc, 737. 1223. 55. 1359. 1639. *canal de*, 1664. 81.
Lanoi, *vicerοi de Naples*, 1525. 26. *Dame d'honneur*, 1619.
Lanoue, 1567. 91.
Lanſquenets, 1497.
Laon, 892. 928. 45. 57. 88. 1594.
Lapara, 1705.
Laquais, 1636.
Larcher, 1591.
Las Minas, 1705. 07.
Las Torres, 1706.
Latilli, 1315.
Latins, *empire des*, 1204.
Latran, *voyez* Concile.
Laval, *comte de*, 1712.
Lavardin, *M. de*, 1610. *ambaſſadeur à Rome*, 1687. 88. 90.
Laubanie, 1703. 04.
Laubardemont, 1642.
Laubeſpine, *Chateauneuf*, 1632.
Laufeld, 1588.
Lauſun, 1670. 71. 88. 89.
Lauterbourg, 1676.
Lautrec, 1512. 21. 22. 27. 28.
Lawd, 1637. 45.

LE.

Leck, 1632.
Leſtemberg, 1678.
Leczinski, *Staniſlas*, 1675. 1704. 05.
Leffingue, 1708.
Légal, 1703.
Leganès, 1636. 38-40. 46. 1705.
Légat, légation, 1206. 1303. 1435. 1545. 56. 90. 93. 96. 1615. *pag.* 79. 259.
Légende, *ſur la monnoie*, 1490. *dorée*, 1269.
Leger, 668.
Légions, 1532.
Légitimation, légitimés, 1321. 1576. 1602. 94. 1710. 14. *pag.* 137.
Leiceſtre, 1255.
Leiçoure, 1470.
Leipſik, 1631. 42.
Lemberg, 1642.
Lendskroon, 1677.
Lens, 1641. 42. 45. 47. 48.
Léon *III.* 796. 800. *IV.* 845. *VIII.* 973. 1215. *IX.* 753. *X.* 1513-15. 17. 21. 34. 47. *empereurs, Iſaurique*, 740. 41. *IV.* 796.
Léonine, *Rome*, 845.
Léopold, *marquis d'Autriche*, 1193. *archiduc*, 1610. 41. 42. 45. 47. 48. *empereur*, 1657. 58. 64. 71. 82. 87. 88. 99. 1700. 05. *de Lorraine, Charles*, 1664.
Lépante, 1571. 1692.
Leptine, 743.
Lerida, 1642. 44. 46. 47. 1707.
Lerme, *duc de*, 1621.
Lesbos, 802.
Leſcun, 1521.
Leſdiguieres, 1575. 90. 92. 97. 1617. 21. 24. 25. 27. 60. *Canaple*, 1711. *Madame de*, 1631.
Leſparre, 1521.
Leſſines, 1706. 08.
Leſtre, *de*, *pag.* 385.
Leſzno, 1708.
Lettres, *belles*, 789. 813. 992. 1067. 1380. 1522. 47. 74. *pag.* 83. 171. 223. *royaux*, 1357. 80. *du ſceau*, 1418. 1560. *patentes*, 1567. 74. 1700. *de cachet*, 1639. *de juſſion*, 1527. 62. *monitoriales*, 1589. 91. *d'annobliſſement*, 1600. *de légitimation*, 1602.
Leucate, 1637.
Leudégiſile, 585.
Léve, *Antoine de*, 1503. 29.
Levées, Impoſitions, 1309. 55. 1636.
Leuve, 1678. 1705.
Lewenhaupt, 1704. 08.

TABLE DES MATIERES.

LE.

Leuze, 1691.
Lezeau, 1667.

LI.

Liancourt, 1599. 1610.
Libertat, 1596.
Libertés, *de l'Egliſe Gallicane*, 1067. 1269. 1305. 29. 1561. 63. 94. *de conſcience*, 1532. *Germanique*, 1551.
Librairie, *tour de la*, 1380.
Liége, Liégeois, 1465. 67. 68. 1675. 76. 91. 93. 97. 1701. 02. 05.
Liéres, 1706.
Lieutenans, *des baillis*, 1560. *pag.* 623. *généraux de l'état*, 1357. 1515. 58. 60. 67. 85. 89. 90. 1636. 43. 52. *civil*, 992. *de police*, 1697.
Lieux ſaints, 800.
Lige, 1135. 1255. 1329. *voyez* Hommage.
Ligne *de marcation & de démarcation*, 1493.
Ligne, *prince de*, 1658. 67.
Lignes, retranchemens, 1328. 1654. 1703. 05-07.
Ligneville, *comte de*, 1650.
Ligni, *comte de*, 1499.
Ligue, *contre Louis XI.* 1464. 74. *conclue à Veniſe*, 1495. *de Cambrai*, 1508. 10. *en Italie*, 1522. 25. *ſainte*, 1526. *de Smalcade*, 1532. *pour la liberté Germanique*, 1551. *proteſtante*, 1552. *de Henri II. avec le pape*, 1555. *la*, 1571. 76. 79. 84-86. 88-94. 98. 1602. *entre la France & la république de Veniſe*, 1623. *contre l'empereur*, 1626. 31. 33. 35. 37. *avec la Suéde*, 1633. 39. 40. *du Rhin*, 1658. *du roi & de la Hollande*, 1662. *d'Ausbourg*, 1687. 89. *de l'empereur & des Hollandois*, 1701. *avec la Savoie*, 1703.
Ligurie, 569.
Lilers, 1645.
Lillo, 1703.
Lima, 1624.
Limbourg, 1675. 1703.
Limeric, 1690. 91.
Limeuil, *Mademoiſelle de*, 1569.
Limouſin, 628. 1223. 55. 1355. 1441.
Link, 1645.
Lionne, 1644. 56-58. 61. 79.
Liorens, 1645.
Lipſtad, 1679.
Liria, 1710.
Lisbonne, 1149. 1704.
Liſle, *Jean de*, 1605.
Liſle-Adam, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522. 65.
Liſlebonne, *princeſſe de*, 1675.

LI.

Lit de juſtice, 1331. 1420. 1598. 1643. 51.
Lithuanie, 1706.
Liturgie, 1657.
Livarot, 1578.
Liverdun, 1632.
Livres, *impreſſion des*, 1626.
Livri, *forêt de*, 673.

LO.

Lobkowitz, 1709.
Loches, 1469. 1500.
Loewendal, 1588. 1673.
Loi, *Gombette*, 511. *Salique*, 511. 1316. 1593. *pag.* 81. *du Monde*, 511. *Somptuaire*, 813. *d'Angleterre*, 1067. *hiſtoire de nos loix*, 1568. 74. *pag.* 627. 628.
Loire, *la*, 1608.
Loiſel, 1594.
Lombardie, 1707.
Lombards, 569. 87. 740. 50. 53. 56. 68. 74. 800. 18. 1322.
Londonderi, 1689.
Londres, 1215. 1364. 1462. 1601. 42. 61. 66. 88. 98.
Longin, 569.
Longjumeau, *paix de*, 1568.
Longueval *d'Haraucourt*, 1625.
Longuetille, 1621.
Longueville, *comte de Dunois*, 1407. 28. *Louis, duc de*, 1514.... 69. *Henri I.* 1589. *Henri II.* 1614. 37-40. 42. 47. 48. 50. *Anne de Bourbon*, 1648. 50. 79. *Charles Paris*, 1672. *chevalier de*, 1688. *Jean-Louis, abbé de*, 1694.
Longwi, 1670.
Lorck, 1707.
Lorges, *capitaine de*, 1521. *maréchal de*, 1675. 76. 90-93. 1703.
Lorraine, *province*, 612. 855. *royaume*, 867. 75. 80. 936. 74. 78. *duché*, 1431. 1584. 95. 1634. 37. 63. 75. 78. 80. 1700. *Louis*, 880. 1585. *Othon*, 978. *Charles, duc de la baſſe*, 987. 88. 92. *Gothelon, duc de la haute*, 1037. *Gerard d'Alſace*, 1056. *René*, 1474. 76. 77. 1550. *duché-pairie*, 1527. 84. *Iſabelle, fille de Charles II.* 1431. *Charles III.* 1585. 88. 90. 91. 95. *voyez* Guiſe. *Charles IV.* 1624. 28. 31-34. 36-41. 43. 46. 48. 49. 52. 54. 55. 57. 59. 61-63. 70. 74. *ſon portrait*, 1675. *Charles V.* 1634. 64. 67. 69. 74-78. 83-86. 89. 90. *François*, 1655. *Marguerite*, 1631. 33. 43. 60. 72. *Léopold*, 1675. 97-99. *François II. grand duc de Toſcane, empereur*, 1675. *cardinal de*, 1540. 47. 48. 55. 59. 61. 63. 74. 76. *chevalier de*, 1677. *branche*

TABLE DES MATIERES.

LO.

établie en France, 1550. *Eliſabeth-Charlotte*, 1671.

Lothaire, *empereur*, 814. 17. 23. 30. 33. 36. 40-42. 45. 55. *roi d'Italie*, 986. *roi de Lorraine*, 855. 58. 63. 67. *roi de France*, 954. 57. 61. 86.

Loudun, *traité de*, 1616. *Synode de*, 1659.

Louis, *le Débonnaire*, 813. 14. voyez *ſon regne*, voyez Baviere, *le Germanique*, 867. 75. *II. empereur*, 855. 58. 67. 75. *le Bégue*, 877. *III.* 879. 80. 82. *IV.* 898. 912. *d'Outremer*, 922. 29. 36. 54. *V.* 986. 87. *le Gros*, 1103. voyez *ſon regne*, *remarques ſur ce regne*, 1135. *VII.* 1130. 37. 80. *VIII.* 1214. 15. voyez *ſon regne*, *IX.* 1225. voyez *ſon regne*, *ſon portrait*, 1270. *ſon petit-fils*, 1324. *X.* 1309. voyez *ſon regne*, *XI.* 875. 1436. voyez *ſon regne*, *ſon portrait*, 1483. *XII.* 1484. 85. 88. 90. 95. 97. voyez *ſon regne*, *ſon portrait*, 1515. *XIII.* 1601. *ſes campagnes*, 1620. 22. 28-30. 33. 36. 42. *ſon portrait*, 1643. *XIV.* 1638. *ſes campagnes*, 1646. 52-55. 58. 63. 67. 68. 72-74. 76-78. 80. 81. 84. 90. 91. 93. *ſa réponſe à Milord Stairs*, 1714. *Parallele de lui & d'Auguſte*, 1715. *XV. ſa grand-mere*, 1684. *ſa naiſſance*, pag. 457. *a le ſurnom de* Bien-Aimé, 1643. *prend Ipres* (en 1744.) 1678. *prend Fribourg* (en 1744.) 1677. *reprend* (en 1745.) *les places perdues après Ramilli*, *& y en ajoute de nouvelles*, 1706. *campagne* (de 1745.) *comparée à celle* (de 1672.) 1672. *gagne la bataille de Fontenoi & prend Tournai* (en 1745.) 1709. *prend Mons* (en 1746.) 1691. *prend Namur* (en 1746.) 1692. *prend Bergop-zoom* (en 1746.) *après avoir gagné la bataille de Laufeld*, 1588. (*devient ſouverain de la Lorraine*,) 1662. 75. *eſt maître de Maſtrick* (en 1748.) 1673. (*donne la paix à l'Europe*,) 1673. 85. *change la forme du grand conſeil* (en 1738.) 1497. *chaſſe les ennemis de Provence* (en 1747.) 1707. *prend Philisbourg* (en 1736.) 1688. *Gênes ſauvée* (en 1746.) 1685. *roi de Hongrie*, 1526. *duc d'Anjou*, 1382. voyez Anjou, *duc d'Orléans*, 1389. 1407. 08. voyez Orléans, *fils de Charles VI.* 1410. 15.

Louvain, 1635. 1706.

Louveſtein, 1619.

Louvet, *le préſident*, 1414.

LO.

Louvois, 1667. 68. 72. 78. 79. 81. 88. 89. *ſon portrait*, 1691. *Madame de*, 1695.

Louvre, *tour du*, 1380..... 1564. 1607. 17. 73. *façade du*, 1665.

Loyola, *ſaint Ignace de*, 1521. 34.

LU.

Lubec, 1629.

Luc, *comte du*, 1712. 14. 15.

Luçon, *évêque de*, voyez Richelieu.

Lucquois, *pays des*, 612.

Lude, *comte du*, 1617.

Ludovic, voyez Sforce.

Ludoviſio, *pape*, *Grégoire XV.* 1622..... 46.

Ludres, *Madame de*, 1675.

Luines, *connétable de*, 1617. 19-21..... 40..... 1711.

Lulli, 1661. 73. 86.

Lunden, 1676.

Lunebourg, *duc de*, 1640. 41. *prince de*, 1675.

Luneville, 1633. 34. 38.

Luſace, 1620.

Luſignan, *Gui de*, *roi de Jéruſalem*, 1092. 1189. 91. *Hugues*, 1226. *Gui*, *comte d'Angoulême*, 1302. *ville*, 1574.

Luther, Luthéraniſme, 1517. 32. 34. 46. 48. 49. 51. 52. 59. voyez Proteſtans.

Lutter, *bataille de*, 1626.

Lutzen, *bataille de*, 1632.

Luxe, 628. 1313. 64. *loix ſomptuaires*, 813.

Luxembourg, *pays*, 1543. 1614. 39. 47. 78. 82-84. 96. 97. 1701. 13. *Henri*, *empereur*, 1305. *Charles*, *empereur*, 1378. *Louis*, *comte de Ligni*, 1499. *Charles*, *depuis Charles-Quint*, 1503. *duc de*, 1581. 90. 96. 1614. *maréchal de*, 1581. 1654. 68. 72. 75-78. 80. 88. 90. 91. 95. *chevalier de*, 1709. *l'abbé de*, 1700. *palais du*, 1615. 94. voyez Montmorenci, Laval, *&c.*

Luxeuil, *abbaye de*, 612.

Luz, *baron de*, 1613. *S. Jean de*, 1660.

Luzara, 1702.

LY.

Lyon, Lyonnois, 737. 842. 79. 1037. *conciles de*, 1245. 74. 1512. *comté de*, 1309. *ville*, 1490. 1557. 93. 94. 1630. 58. *traité de*, 1503. 1601. *primatie*, 1702. *cour des monnoies*, 1704.

Lyon-le-Saunier, 1637.

Lys, *fleurs de*, 1380. 1527. 1655.

TABLE DES MATIERES.

MAboul, Machault, *de*, 1667. *pag.* 457.
Machiavel, *pag.* 280.
Machine, *de Marli*, 1682. *infernale*, 1693.
Mâcon, 1245.
Madrid, 1525. 26. 1621. 25. 42. 1706. 10.
Magdebourg, 1636.
Magie, 1634.
Magistrature, 1558.
Magnac, 1702.
Mahaud, 1302. 16. 31.
Mahomet I. 622. 867. II. 867. 1453. IV. 1664. *rois de Maroc*, 1578.
Mahoni, 1706-08.
Majesté, *titre de*, 1578. 1713.
Majeur, majorité, 1200. 1371. 80. 91. 1407. 1459. 63. 1614. 51.
Maillard, *Jean*, 1358.
Maillé, 1619.
Maillotins, 1383.
Main-*morte*, 1328. *de justice*, *pag.* 88.
Maine, *le*, 1200. 15. 25. 56. 85. 1576. *comte du*, 1480. *Louis-Auguste*, *duc du*, 1598. 1682. 88. 90. 92. 94. 95. 1710. 14. 15.
Mainfroi, 1255.
Maintenon, *Madame de*, 1680. 86. 90. *camp de*, 1686.
Majorité, *traité de la*, 1559. *voyez* Majeur.
Majorque, 799. 1349. *Sauche*, *roi de*, 1320. 1706. 14. 15.
Maires *du palais*, 613. 36. 44. 46. 60. 73. 88. 90. 714. *liste des*, *pag.* 29. *leur origine*, *pag.* 27.
Maison du roi, *officiers de la*, 1380.... 91. 92. 1670.
Maître, *grand*, *pag.* 269. 295. *du parlement*, *pag.* 179. *des requêtes*, 1497. 1629. 31. 48. *de la garde-robe*, 1671. *Jean le*, 1589. 93. 94.
Malachie, *saint*, 1590.
Maladie, *pag.* 293.
Malaga, 1704.
Malassise, *pair*, 1570.
Malboroug, 1688. 1703-09. 11. 12.
Malines, 1706.
Mallum Imperatoris, 1135.
Malplaquet, 1709.
Malthe, 1522. 30. 65. 1630. 97. 1714.
Mammelus, 1517.
Mancini, *Olimpe*, 1661. *Laure*, 1661. *Hortense*, 1661.

Mandelot, 1572.
Manheim, 1688.
Manichéens, 1022.
Manifeste, 1585.
Mans, *roi du*, 510. *évêque*, 1593. *ville*, 1189.
Mansard, *François*, 1645. *Hardouin*, 1709.
Mansfeld, 1618. 21. 26. 42.
Mante, *Philippe*, *comte de*, 1108. *ville*, 1223. 1365.
Mantoue, *François II. marquis de*, 1495. 1503. *François III.* 1543. *duchesse de*, 1600. *Charles*, 1629-31. *François IV.* 1629. *Ferdinand*, 1629. *Vincent*, 1629. *Charles III.* 1652. 58. *Charles IV.* 1681. 95. 1704. *duché de*, 1629-31. 1701. 02. 06.
Manufactures, 1603. 65.
Maraines *du roi*, 1180. *pag.* 456.
Marais, *comédiens du*, 1609. *quartier du*, 1673.
Marcation, *ligne de*, 1493.
Marcatude, 932.
Marcel, *prévôt des marchands*, 1358.
Marchands, 1269. 1522.
Marche, *Hugues de la*, 1200. 26. 30. 42. *Jacques*, 1362.
Marchienne, 1645. 1712.
Marcian, *bataille de*, 1554.
Marck, *Robert de la*, 1521. *Henriette*, 1559. *Charlotte*, 1591.
Marcouefe, 566.
Marcoufli, 1650.
Mardick, 1645. 46. 57. 61. 75. 1715.
Maréchal général, 1660. 72.
Maréchaux, *de France*, 1191. 1214. 1559. 94. 1643. 60. 67. 75. 93. 1703. 09. *pag.* 205. 295. 317. *tribunal des*, *pag.* 618. *de Normandie*, 1358. *de Champagne*, 1358.
Marfée, *la*, 1641.
Marguerie, *de la*, 1667.
Marguerite, *femme de Louis Hutin*, 1313. *de Louis XI.* 1436. *fille de Louis le jeune*, 1169. *de Philippe le Hardi*, 1292. *d'Ecosse*, 1436. *fille de François I.* 1559. *mere de Henri IV.* 1572. *fiancée à Charles VIII.* 1482. 90. 1508. 29. 30. *de Flandre*, 1384. *de Valdemar*, 1391. *d'Autriche*, *fille naturelle de Charles-Quint*, 1565. *reine de Navarre*, *& sœur de François I.* 1525. 34. 49. *premiere femme de Henri IV.* 1571. 74. 79. 99. *d'Anjou*, 1471. *de Lorraine*, 1631. 33. 43.

TABLE DES MATIERES.

MA.

Mariages, *sujets autrefois à être déclarés nuls*, 992. 96. *des prêtres*, 1103. 48. 1576. *Dissolution*, 1150. 1313. 1499. 1529. 99. 1667. *pag.* 105. 271. 281. 379. *de Philippe le Hardi*, 1283. *de François I.* 1529. *clandestins*, 1556. 1629. 40. *Promesse*, 1604. *de Gaston*, 1631. 34. 36. *de Charles IV. duc de Lorraine*, 1633. 34. 43. 75. *de Nicole*, 1657. 73. *de Louis XIV.* 1658-60. *des Huguenots*, 1682. *de Monseigneur*, 1679. 80. *de Monsieur*, 1661. 71. *de M. le duc de Bourgogne*, 1697. *de M. le duc de Berri*, 1710.

Marie, *reine de Hongrie*, 1552. 56. *femme de Philippe le Hardi*, 1275. *de Louis XII.* 1514. 15. *Thérese*, 1656. 59. 60. 65. 67. 83. 98. *pag.* 457. *Louise*, 1679. 89. *reine d'Angleterre*, 1547. 53. 55. *Stuart*, 1558. 61. 68. 87. *femme du prince d'Orange*, 1673. 77. *de Bourgogne*, 1477. 82. 1508. *voyez* Médicis.

Mariendal, 1645. 1707.

Marignan, *bataille de*, 1515.

Marigni, *Enguerrand de*, 1309. 15. 24.

Marillac, *Michel de*, 1624. 30. *Code*, 1629. *maréchal de*, 1632. 61.

Marin, *maître des requêtes*, 1667.

Marine, 539. 807. 1206. 69. 1336. 1479. 1542. 1627. 28. 38. 40. 41. 43. 46. 54. 55. 66. 72-74. 76. 80-82. 84. 85. 88. 90. 92-97. 1703. 04. 07. 09-11. *commission de la*, 1661. *pag.* 615.

Marli, 1682.

Maroc, 1578. 1635. 99.

Marot, 1560.

Marquisat, *isle du*, 1706.

Marsaille, *la*, 1693.

Marsal, 1632. 62. 63.

Marsan, 1550.

Marseille, 539. 1255. 1524. 36. 96. 1660.

Marsillac, *prince de*, 1648. 50.

Marsin, *comte de*, 1649. 50. 52. 67. *maréchal de*, 1704. 06.

Martel, *Charles*, 715. 19. 25. 32. 34. 36. 37. 40. 41. *marquis de*, 1670.

Martene, 613.

Martin, *saint*, 1226. *IV.* 1283. *V.* 1415. 31. *maire du palais*, 679.

Martinique, *la*, 1674. 93.

Martinozzi, *Anne*, 1654. *Laure*, 1655. 73. *voyez* Mazarin.

Martinuzzi, *cardinal*, 1526.

Masseic, 1672.

Massillon, *pag.* 457.

Massoure, *bataille de*, 1249.

MA.

Mastrick, 1673. 76. 78.

Matelots, 1681.

Matha, *Jean de*, 1193. *pag.* 105.

Mathias, *empereur*, 1617. 18. *archiduc*, 1578.

Mathieu, *abbé de saint Denis*, 1269.

Mathieu Paris, 1242. 52.

Mathilde, *comtesse*, 1067. *femme de Geoffroi Plantagenette*, 1135.

Mathurins, *pag.* 105.

Matignon, 1589.... 1641. 99. *Gacé*, 1708.

Maubeuge, 1678.

Maubuisson, 1252. 1349.

Mauclerc, *Pierre de Dreux, comte de Bretagne*, 1226. 30. *pag.* 119. *Jean*, 1383.

Maugiron, 1578.

Maupertuis, 1355.

Maures, *les*, 714. 827. 45. 1206. 1492. 1516. 78. 1664.

Maurevert, 1572.

Maurice, *empereur*, 587. *électeur de Saxe*, 1547. 51. 52. *prince d'Orange*, 1584. 1619-21. 25.

Maurienne, *Humbert, comte de*, 1560.

Maufolée, 1642.

Maximes *des Saints*, 1699.

Maximilien I. *empereur*, 1477. 79. 80. 85. 88. 90. 93-95. 98-1501. 08. 09. 11-13. 15. 16. 18. 1574. *pag.* 336. *voyez* Baviere.

Mayence, *électeur de*, 1570. *électorat*, 1632. *ville*, 1631. 35. 36. 44. 88. 89.

Mayenne, *branche de*, 1550. *duc de*, 1587-91. 93-96. *sa mort*, 1611. *Henri, duc de*, 1614. 21.

Mazarielle, *chef des Napolitains*, 1647.

Mazarin, *Jules*, 1630. *tient sur les fonts Louis XIV. à Saint Germain en Laye*, *pag.* 416. *cardinal*, 1641-43-45-49. 51-54. 56. 58. 59. 61. *duc de*, 1661. 63. *collége*, 1661. 73.

ME.

Meaux, *la reine se retire à*, 1567. *gouverneur de*, 1594. *évêque de*, 1622. 68. 98.

Mécontens, *la guerre se fait contre les*, 1617.

Médaille *frappée pour Charles III.* 1704.

Médavi, *comte de*, 1706.

Médecin, *Charles le chauve est empoisonné par son*, 875.

Médicis, *Louis XI. a honoré de l'écusson de France les armoiries de*, 1483. *Pierre de*, 1502. *les*, 1512. *Jean, cardinal de*, 1513. *Laurent*, 1517. *cardinal de*, 1523. *Alexandre*, 1530. 31. 47. 55. 96. *Catherine*, 1517. 32. 59. 60. 64. 65. 68. 74. 75. 82. 84. 88. *Marie*, 1600. 02. 10. 11. 13-17. 19. 20. 22. 24. 29-31. 34. 42.

TABLE DES MATIERES.

M E.

Médina, *descendans de la Cerda*, 1285. *duc de*, 1701. 10.
Méditerranée, *avantages remportés dans la*, 1642.
Meilleraie, *maréchal de la*, 1639-42. 44. 46. 61. *duché-pairie*, 1663.
Meklembourg, *les ducs de*, 1631.
Melac, *M. de*, 1702.
Melander, *général*, 1648.
Melun, *ville*, 1108. 1590. *Charles de*, pag. 259.
Mémoire, *d'Enguerrand de Marigni*, 1324. *de la Pucelle d'Orléans*, 1454. 55.
Menager, *M.* 1711. 12.
Menardeau, 1667.
Menars, 1682.
Mendoſe, *ambaſſadeur*, 1590.
Meneſtés, *Dom Franciſco de*, 1656.
Menin, *priſe de*, 1658. 78. 1706.
Menins *de Monſeigneur*, 1680.
Menſonge, *champ du*, 833.
Mequinença, *priſe de*, 1707.
Merci, *général*, 1642-45. *comte de*, 1709.
Mercie, *roi de*, 855.
Mercœur, *duc de*, 1590-92. 95. 96. 98.... 1656. 60.
Mercurialles, 1551. 59.
Meres, *édit des*, 1567.
Méridien, *premier*, 1634.
Merindol, *exécution de*, 1545.
Merinville, *marquis de*, 1655.
Mérouée, *roi des François*, 481. *fils de Chilpéric I.* 576. 77.
Mérovingiens, *fin de la race des*, 750.
Merveille, 1534.
Merville, *priſe de*, 1645.
Meſmes, *M. de*, 1570. *premier préſident*, pag. 337.
Meſſine, Meſſinois, *levée du ſiége de*, 1283. *révolte des*, 1674-76.
Meſtres de camp, 1661.
Meſures, *poids & ,* 1321. pag. 627.
Metezeau, *Louis de*, 1617.
Metz, *Thierri regne à*, 511. *Bulle d'or*, 1355. *priſe de*, 1552. *levée du ſiége de*, 1553..... 59. 1633. 48. 61. 80. 97.
Meudon, *échange de*, 1695.
Meulan, *Galeran, comte de*, 1040. *ville*, 1365.
Meurtre, *voyez* Aſſaſſinat, *Ordonnance*, 1245. 47. 1434. 1542.
Mezerai, pag. 27.
Mexique, *Pierre Adrien part pour le*, 1628.

M I.

Michaut, *Code*, 1629.
Michel, *roi de Pologne*, 1676.
Milan, Milanez, 569. *Valentine de*, 1387. 1408. 98. *domination des vicomtes de*, 1447. *Ludovic Sforce*, 1494. *Louis XII.* 1498. *conquête du*, 1499. 1500. *inveſtiture du*, 1504. *concile de Piſe tranſeré à*, 1511.... 1512-15. 21. 22. 24-26. 28. 29. 34. 35. 55. 1609. 98. 1700. 06. 07.
Milleſleurs, *traité de*, 1631.
Minard, *préſident*, 1559.
Minas, *Las*, 1705. 07.
Minden, 1679.
Mines, 1602.
Minorité, *ſous la troiſiéme race*, pag. 154. *de ſaint Louis*, 1226. *de Charles VI.* 1380. *ordonnance*, 1401. 1613. *voyez* Majorité, Régence,
Minorque, *priſe des iſles de*, 799. 1707. 13.
Minutes *ſignées des parties*, 1560. 69.
Mioſſans, 1650.
Mirabels, 1618.
Miracle *de la ſainte Hoſtie*, 1285.
Miramolin, 1206.
Mirandole, *priſe de la*, 1511. 1702. 04. 05.
Mirebau, *M. de*, 1610.
Mireſleur, 566.
Miſnie, *la*, 1636.
Miſſi Dominici, 1135. pag. 618. 619.
Miſſion, *prêtres de la*, 1632.
Mitilene, *iſle de Lesbos*, 802.
Mittau, *ville*, 1705.

M O.

Mode *de porter les cheveux courts ſous François I.* 1521. *voyez* Uſages.
Modène, *armée du duc de*, 1637. 46. 48. 49. 55-58. *mort du duc de*, 1658..... 73. 1702. 04. 06. 07.
Mohacs, *bataille de*, 1526.
Moines, 1576. 90. *voyez* Religieux, *héritent de leurs parens*, pag. 81.
Mois, *partision des*, 1553.
Moldavie, *la*, 1699.
Mole, *de Gatari en Biſcaye*, 1638. *la*, 1574. 76.
Molé, 1589. 94. 1632.
Moliere, 1673.
Molſeim, 1675.
Monaco, *Honoré, prince de*, 1641. *Antoine*, 1641. 99.
Monaldeſchi, 1657.
Monarchie, *réunie dans la perſonne de Clotaire I. & II.* 560. 613. 28. *opinion ſur notre*, pag. 27. *Livre de la monarchie de Sicile*, 1605.

TABLE DES MATIERES.

Monaſteres, 840.
Moncallier, 1639.
Monceaux, 1567. *marquiſe de*, 1598.
Monclar, 1677. 81. 88.
Monçon, *traité de*, 1625. *priſe de*, 1642. 43. 50. 1707.
Monitoires, 1560. 89.
Monk, *général*, 1653. 60. 66.
Monnoies, *d'or de Théodebert*, 539. 774. *droit de*, 992. *ordonnances ſur les*, 840. 1255. *alteration des*, 1285. 1309. 13. 15. 44. 46. 1457. 61. *la premiere monnoie où il y ait eu un buſte*, 1490. *chambre des*, 1551. *édit des*, 1602. *François II. pag.* 328..... 1689. *billets de*, 1704. *cour des*, 1704.... *pag.* 617.
Mons, 1691. 97. 1701. 09.
Mons en Puelle, *bataille de*, 1304.
Monſeigneur, *fils de Louis XIV. naiſſance de*, 1661..... 74. *mariage de*, 1679. 80..... 86. 88. 90. 93-95. 1711.
Monſieur, *frere de Louis XIV. ſon mariage*, 1661..... 70. *ſe remarie*, 1671..... 72. 76. 77. 79. 1700. *mort de*, 1701.
Monſigot, *maître des comptes*, 1631.
Montagne, *le vieux de la*, 1230.
Montal, *de*, 1653. 72. 76. 77. 95.
Montargis, *eſt réuni à la couronne*, 1215. *traité de*, 1485.
Montauban, *révolte de*, 1573.... 1621. 29.
Montauſier, *duc de*, 1661. 68. *Madame de*, 1665.
Montbazon, *érection du duché-pairie de*, 1588. *M. de*, 1610.
Montbelliard, 1676.
Montbrun, *chef des Huguenots*, 1575.
Montcontour, *bataille de*, 1569.
Montdejeu, 1654.
Montdidier, *priſe de*, 1470.
Montecuculli, *général*, 1648. 64. 73. 75.
Montemar, 1708.
Montereau, *pont de*, 1419.
Monterei, *comte de*, 1674. 77.
Monteſpan, *Madame de*, 1680. 1707.
Monteſquiou, 1569. *maréchal de*, 1711.
Montfaucon, 1315. 1572.
Montferrat, *comte de*, 1092. *Conrad, marquis de*, 1191. *Boniface*, 1204. *N. marquis de*, 1401. *conquête du*, 1544. 1613. 15. 30. 1708.
Montfort, *Bertrade de*, 1092. *comte de*, 1108. *Simon*, 1206. 69. *Amauri*, 1223. 24. *Jean*, 1341. 64. 79. 81.
Montgommeri, *de Lorges, ſieur de*, 1521. 47. 74..... 1688.
Montigni, *maréchal de*, 1616.
Montlheri, *comte de*, 1108. *bataille de*, 1465.
Montluc, *Jean de*, 1313. 1554. 67. *Jean de, évêque de Valence*, 1573. 94.
Montmartre, *traité de*, 1663.
Montmedi, *priſe de*, 1657.
Montmelian, *priſe de*, 1691. 1705.
Montmirail, *paix de*, 1169. 70.
Montmorenci, *Mathieu II.* 1214. *pag.* 107. 139. *Anne, connétable de*, 1539. 47. 1625. *baronie de*, 1551. *duc de*, 1555-57. 59. 60. 67. 74. *François, maréchal de*, 1575. *Marguerite*, 1609. *Henri*, 1614. *la comté-pairie de*, 1619. *duc de*, 1627. 28. 30. 32. *terre de Beaufort érigée en duché ſous le nom de*, 1688.
Montmouth, 1685.
Montpellier, *baronie de*, 1255. *aſſemblée à*, 1275. *ville*, 1320. 49. 65. 78. 1577. 1621. 28.
Montpenſier, *comte de*, 1496. *duc de*, 1541. 57. 74. 83. 89. 91. 92. *pag.* 314. *Madame de*, 1589. *Mademoiſelle*, 1626. 52. 60. 71. 82. 93. *pag.* 456.
Montpeſat, 1324.
Montreſor, 1636.
Montrevel, *maréchal de France*, 1703.
Montreuil, *Edouard*, 1329.
Montrond, 1652.
Montroze, 1650.
Montſoreau, *la dame de*, 1472. *le ſeigneur de*, 1579.
Mora, *riviere*, 1645. *Chriſtophe de*, 1598.
Morangis, 1667.
Morat, *ſiége de*, 1476.
Morée, *la*, 1699. *Grand Seigneur*, 1714.
Moret, *comte de*, 1631. 32.
Moriſques, *les*, 1610.
Mortare, *ville*, 1658.
Mortemart, 1650.
Morus, *Thomas*, 1534.
Moſcovie, Moſcovites, *fixation de la puiſſance par Alexandre duc de Ruſſie*, *pag.* 177. *faux Démétrius*, 1605. *les*, 1611. 99. 1704. 05. 08-10. 13. *la*, 1714.
Mothe, *la*, 1634. 45. *aux Bois*, 1645. *Houdancourt*, 1639. 41-45. 48. 52..... 1703. 08. *Saint-Herai*, 1587.
Motte, *pont de la*, 1589.
Moulins, *ordonnance de*, 1566.
Mouſquetaires, 1677.
Mouvance, 992. 1056.
Mouzon, 1521. 1639. 53.
Moyenvic, 1631. 48. 61.

TABLE DES MATIERES.

MU.

Mulberg, *bataille de*, 1547.
Mulhauſem, 1674.
Mummol, 569. 77.
Mundana lex. 510.
Munderkinghen, 1703.
Munſter, *paix de*, 1644. 47. 48. 97. *évêque de*, 1665. 66. 71. 72. 74.
Muret, *comte de*, 1711..... pag. 337.

MU.

Murtzulphe, *empereur*, 1204.
Muſique, 1661.
Muſtapha, *Cara*, 1683.
Mutzig, 1675.
Muyden, 1672.
Muzarabe, 714. *office*, 831.

MY.

Myſteres, *repréſentations des*, 1179. pag. 625.

NA.

NAerby, *bataille de*, 1645.
Naerden, *priſe de*, 1672. 73.
Namur, *ſiége de*, 1678. 92. 95. 1701. 04. 13.
Nanci, *priſe de*, 1475-77. *ville*, 1633. 61. 1702.
Nantes, *ſiége de*, 1486. *édit de*, 1598. 1622. 69. 85..... 1652. 61. *Mademoiſelle de*, 1685.
Nanteuil, *village*, 593.
Nantilde, 636. 44.
Nantouillet, *chevalier de*, 1677.
Naples, Napolitains, *royaume*, 1026. 1226. 55. 1495. *Frédéric II.* 1292. *maſſacre*, 1282. 83. *ſéparation de*, 1292. *Jeanne*, 1341. 44. 82. *Louis, duc d'Anjou*, 1389.... 1480. *Ferdinand*, 1493. 94. *Alphonſe*, 1493..... 94. 95. *Ferdinand*, 1495. 96. *Louis XII.* 1498. 1500-03. 05.... 25. *ſiége de*, 1528. *ligue*, 1555. *révolte des*, 1647. 48... 98... 1701... 02... 06... 07.
Narbonne, 1255. 63. 1642.
Nargonne, *Françoiſe de*, 1589.
Narſes, 539. 69.
Naſſau, 1296. *Guillaume*, 1565. *Maurice*, 1600. 10. *comte de*, 1636. *Guillaume*, 1638. *voyez* Orange.
Navailles, 1658. 65. 69. 74-78. 83.
Navarre, *collége*, 1302. *Jeanne*, 1302. *Pierre*, 1512. *Calignon, chancelier*, 1598. *Navarrois*, 827. *la couronne*, 1252. 94. 70. *Philippe IV.* 1283. *Louis Hutin*, 1314. *Philippe le Long*, 1316. 28. pag. 196. *comte d'Evreux*, pag. 187. *Charles le mauvais*, 1352. 57. 57. 58-60. 64. 65. 78. 87. pag. 213. *Jean, roi d'Arragon*, 1454. 62. *Ferdinand*, 1512. *Charles-Quint*, 1516. *Henri d'Albret*, 1521. *Marguerite*, 1525. 34. 49. *Antoine*, 1559. 60. 62. 69. *Jeanne d'Albret*, 1548. 69. 72. *Henri IV.* 1569. 72. 74. 76. 77. 79. 80. 84-87. 89. *réunion de la*, 1607.
Naudé, pag. 233.

NA.

Naves *de Toloſe*, 1206.
Navigation, 1627. *voyez* Marine.
Navire, *ordre du*, 1269.

NE.

Nelſon, *fort de*, 1697.
Nemours, *Jacques d'Armagnac, duc de*, 630. 1477. *Louis*, 1501. 03. *Gaſton de Foix*, 1505. 11. 12. *Philippe de Savoie*, 1528. *Jacques de Savoie*, 1559. 67. *paix de*, 1585. *duc de*, 1589. 93. 96. *Savoie*, 1596. 1640. 48. 51. 52. *Henri de Savoie*, 1654. *Madame de*, 1694. 99. 1707.
Nerac, *conférence de*, 1579.
Nerva, *le Czar*, 1700. *priſe de*, 1704.
Nervinde, *bataille de*, 1693.
Neſle, *Simon, comte de*, 1269.
Neſmond, 1695-97.
Neſtorius, *doctrine de*, 794.
Neubourg, *duc de*, 1609. 10. 14. 69. 87. *ville*, 1639. 1702. 03. 07.
Neubury, *bataille de*, 1643.
Nevers, Nivernois, *Landry, comte de*, 1001. 02. *Philippe le Hardi*, 1394. *comte de*, 1505. *duc de*, 1558. 74. 91. 93. 95. 1614. 29. pag. 314. *Madame de*, 1574. 29. *Mancini*, 1661. *Jean, comte de*, pag. 626.
Neufchâtel, 1514. 1694. 99. *Etats de*, 1707. 13.
Neuhauſel, *priſe de*, 1685.
Neus, 1642.
Neuſtad, *priſe de*, 1688.
Neuſtrie, *dite depuis* Normandie, 613. 22. 46. 742. 841. 42. 58. 79. 912.
Neutralité, *traité de*, 1633.

NI.

Nice, 1538. *ſiege de*, 1543..... 1647. *priſe de*, 1691. 1705. 06.
Nicée, *deuxiéme concile*, 794.
Nicéphore, 802. 07.
Nicolai, *de*, 1686.
Nicolas II. 1056.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

NI.

Nicole, *ducheſſe*, 1614. 33. 34. 37. 57. 75.
Nicopolis, *bataille de*, 1394. 96.
Nicot, pag. 385.
Nieſter, 1694.
Nieudam, *priſe du fort de*, 1647.
Nieuport, 1600. 1701. 06. 13.
Nimégue, *diette*, 831..... 1672. *congrès*, 1675. *paix*, 1678. 79. 83. 97..... 1702.
Ninove, 1706.
Niort, *priſe de*, 1223.
Niſmes, 1255. 63. 82.

NO.

Noailles, *François*, 1558. 72. 84. *duché-pairie*, 1663. *duc de*, 1689. 91. 93. *maréchal de*, 1694. 95. *bailli de*, 1697. *duc de*, 1707. 09-11.
Nobleſſe, Fiefs, 1149. 1200. 70. 73. 1313. 28. 58. 71. 1552. 79. 1600. *Vénitiens*, 1515..... pag. 78. 628.
Nôces, *édit des*, 1560.
Noel, *fêtes*, 768. pag. 80.
Nogaret, 1303. 04.
Nogent, *le Rotrou*, pag. 203. *le Roi*, pag. 203.
Nointel, 1683. 85.
Noir, *prince*, 1376.
Noirmontier, 1663.
Nomeni, *traité de*, 1663.
Nomenoë, *duc des Bretons*, 845.
Nomination, *droits de*, pag. 629.
Nominaux, pag. 113.
Nonce du pape, 1639. 62. 86. 88.
Noradin, 1145. 47.

NO.

Norbert, *ſaint*, 1120.
Nord, *rois du*, 823. 1542. *guerre du*, 1700.
Normandie, Normands, 807. 09. 40. 45. 53. 80. 82. *roi*, 887. 88. 92. 912. 24. 42. 45. 61. 92. 1026. 27. 47. 50..... 1100. 13. 16. 17. 20. 27. 29. *Roger*, 1130. 35. 37.... 79. 92. 1200. 15. *Henri III.* 1223. 55. *Charles*, 1355. *Echiquier*, 1285. 1499. pag. 620. *duché*, 1316. *Edouard*, 1344. 60. 61. *le roi Jean*, 1362. *Charles VI.* 1415. *Charles VII.* 1448..... 66. 68. 72. 99. 1592. 1620. 50. 74. 92. *duc de*, pag. 620.
Nortlingue, *bataille de*, 1634. 45.
Northumberland, *duc de*, 1553.
Norvege, 1391.
Noſerai, *priſe de*, 1639.
Notables, *aſſemblée des*, 1558. 96. 1617. 26.
Notaires, 1309. 12. 1410. 14. 1579, *voyez* Secretaires.
Notre-Dame, *égliſe*, 1180. 1304. 76. 1431. 1547. 1643.
Novarre, *ſiége de*, 1495. 1512. *bataille de*, 1513..... 21.
Noue, *la*, 1567. 91.
Novion, *de*, 1689.
Noyers, *Sables des*, 1641-43.
Noyon, *traité de*, 1516.

NU.

Nuits, *les Francs comptent par*, pag. 30. *Pierre de*, 1628. *ſiége de*, 1474.... 1671. 79.
Nuremberg, *bulle d'or*, 1355. *traité de*, 1532.

O.

O, *d'*, 1704. pag. 383.

OB.

Obdam, *amiral*, 1665. *baron d'*, 1703.
Obédience *de Benoiſt XIII.* 1401.
Obſéques, pag. 337.
Obſervatoire, 1665.

OC.

Océan, 789.

OD.

Oder, 1648.
Odet, *d'Aidie*, 1469.
Odoacre, *roi d'Italie*, 493.

OE.

Offembourg, *priſe d'*, 1703. 07.
Office, 1316. 1467. 1567. 1600. 31. pag. 107.

OG.

Ogier *le Danois*, *roman*, pag. 169.
Ogine, 929.

OL.

Oleron, *iſles d'*, 1653.
Olim, 1313.
Oliva, *traité d'*, 1660.
Olivarès, *duc d'*, 1621, 25. 40. 42.
Olivença, 1657.
Oliviez, *meurtre*, 1344. 80. *chancelier*, 1554. 60.
Olmutz, 1642.
Olonne, *bombardemens d'*, 1696.
Onfroi, 1026.
Ongles, 1191.
Onufres, 1645.

OP.

Oppede, 1545.
Oppenheim, 1644. 88.
Opra Pitracha, 1688.

OR.

Or, *prix de l'*, 840. *bulle d'*, 1355.
Orage, 1359.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

OR.

Oran, 1708.
Orange, *ville*, 1713. *hiſtoire de cette maiſon*, 1584. 1654. *Guillaume*, 1565. 66. 72. 78. 81-83. *Maurice*, 1584. 1619-21. 25. *Frédéric-Henri*, 1584. 1625. 34. 35. 37. 38. 44-46. *Guillaume II.* 1584. 1660. 72. *Guillaume III.* 1660. 66. 72. 74-78. 87-97. 99. *ſon portrait*, 1702. *Marie ſa femme*, 1695.
Oratoire, *fondation de l'*, 1612.
Orbitello, *ſiége d'*, 1646. 1707.
Oiçai, *Boucher d'*, 1590.
Orchies, *priſe d'*, 1645.
Ordinaire, 1397.
Ordonnance, *compagnie d'*, 1532. 1600.
Ordonnances, 1574. *de Philippe Auguſte*, 922. *en faveur des Juifs*, 1206. *nommée la Quarantaine*, 1245. *ſur le fait des monnoies*, 1255. 1344. *du camp de Ronçal*, 1269. *ſur les amortiſſemens*, 1275. *ſur les guerres privées*, 1296. *ſur la réformation du royaume*, 1302. *pour exclure les évêques du parlement*, 1319. *ſur les francs-fiefs*, 1328. *qui incorpore les conſeillers-jugeurs & les rapporteurs*, 1344. *ſur la majorité des rois & la régence*, 1372. *ſur la tutelle des enfans de France & la régence*, 1392. *ſur la majorité*, 1401. 07. *qui permet à toutes ſortes de perſonnes d'eſter en jugemens*, 1484. *de Villiers-Cotterêts*, 1539. *d'Orléans*, 1560. *de Rouſſillon*, 1564. *de Moulins*, dite *du domaine*, 1566. *de Moulins, pour la réformation de la juſtice*, 1566. *de Blois*, 1579. *de police, touchans la comédie*, 1609. *civile*, 1667. *criminelle*, 1670.
Ordres, *Hoſpitaliers, Templiers & Teutoniques*, 1092. *de Malthe*, 1522. *de la rédemption des captifs*, 1193. *des freres prêcheurs*, 1215. *du Navire & du Croiſſant*, 1269. *abolition des Templiers*, 1309. *de la Jarretiere*, 1349. 50. 1564. *de l'Etoile*, 1350. 71. *de ſaint Michel*, 1469. 1523. 59. *de la Toiſon*, 1430. 83. 1529. 55. *du ſaint Eſprit*, 1579. 1620. 33. 62. 89. *de Montpellier*, 1700. *de ſaint Louis*, 1693.
Orfévre, 1270. 72.
Orgue, 756.

OR.

Oriflamme, 1135.
Oriſtan, *priſe d'*, 1637.
Orléans, *concile*, 511. *royaume*, 533. 93. 1022. 1108. *Louis, duc d'*, 1397. 1401. 07. 08. *Charles*, 1410. 15. *Louis XII.* 1484. *Louis*, 1498. *Charles*, 1545. *faction*, 1410. 14. *ſiége*, 1428. 29. *ville*, 1652. *Henriette*, 1670. *états*, 1560. 62. 63. 67. 94. *Philippe*, 1671. 92. 1703. 06-08. 12. *Berri*, 1686. 1700. 10. 12. 14. *évêché*, 1622. *voyez* Monſieur, *Pucelle d'*, 1428. 30. 54. *Louis d', avocat*, 1589. *palais d'*, 1694.
Ormeſſon, *d'*, 1661.
Ormond, *marquis d'*, 1649. *duc d'*, 1702. 12.
Ornano, *maréchal d'*, 1594..... 1626. *Madame d'*, 1631.
Orſoi, 1672.
Ortes, *comte d'*, 1572.
Orviette, *canoniſation de S. Louis à*, *pag.* 155.

OS.

Oſnabrug, *conférence*, 1647. *traité d'*, 1648.
Oſſa, *Jacques d'*, 1313.
Oſſat, *Arnauld d'*, 1593. 95. 98.
Oſſone, *duc d'*, 1610..... 1707.
Oſtalric, 1694.
Oſtende, *priſe d'*, 1604. 1706.
Oſtrogots, *Théoderic, roi des*, 500. 08. 35. 36. 69.

OT.

Otage, 1526.
Othelin, 1285.
Othoman, *empire des Turcs*, 1296. 98.
Othon, *duc de Bourgogne*, 956. *le Grand, empereur*, 912. 36. 40. 41. 45. 47. 73. *II.* 974. 78. *III.* 996. *IV.* 1206. 14. *de Brunſwic*, 1382. *voyez* Lorraine.
Ottoboni, 1689.

OU.

Oudenarde, 1658. 67. 68. 74. 1701. 06. 08.
Overiſſel, *priſe de la province d'*, 1672.
Ouin, 1597.
Outremer, *Louis d'*, 922. 36. 40. 54.
Owen Tider, 1420.
Owerkerque, 1704. 06.
Oxenſtiern, *chancelier*, 1633. 34.

PA.

PAcification *de Paſſau*, 1552. *édit de*, 1563. 76. 91. *d'Ulm*, 1620...., 29.
Pacta conventa, 1697.
Paderborn, 772.

PA.

Padille, *Marie*, 1366.
Padoue, 1509.
Paille, 1657.
Pain, *cherté du*, 1709.

TABLE DES MATIERES.

P A.

Pajot, *Marianne*, 1675.

Pairs, Pairies, *commencement des pairs de France, diverſes opinions ſur l'origine de la pairie, pairs eccléſiaſtiques*, 992. *duché de Bourgogne*, 1001. *ſéance des pairs au ſacre*, 1179. *ſéance pour juger*, pag. 153. *cour des pairs où Jean Sans-Terre eſt cité*, 1200. *ajournemens à la cour des pairs*, 1292. *premieres lettres d'érection en duché-pairie de la Bretagne, après que le comté-pairie de Champagne eut été réuni à la couronne*, 912. 1296. *pareilles lettres pour les comtés d'Anjou & d'Artois*, 1296. *érection de la baronie de Bourbon*, 1324. *jugement du comte d'Artois*, 1331. *érection de Beaumont-le-Roger en comté-pairie*, 1331. *Jean fils aîné de Philippe de Valois eſt émancipé & eſt fait pair, pour que la cour fût ſuffiſamment garnie de pairs au jugement du comte d'Artois*, 1331. *Philippe le Hardi eſt fait duc de Bourgogne & inſtitué premier pair de France*, 1361. pag. 230. *il aſſiſte ſeul au ſacre de Charles V.* pag. 230. *différence des pairies*, 1451. *ils garantiſſent les traités de paix*, 1482. *le comté de Nevers eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger*, 1505. *comté de Nemours érigé en duché-pairie*, 1505. *érection du comté d'Angoulême en duché-pairie*, 1515. *terre de Guiſe érigée en duché-pairie*, 1527. *reſſorts*, 1537. *Nemours*, 1538. *Charles-Quint ajourné à la cour des pairs*, 1537. *le duc de Montpenſier, en ſa qualité de prince du ſang, précède le duc de Nevers plus ancien pair que lui à la baillée des roſes au parlement*, 1541. pag. 314. *baronie de Montmorenci érigée en duché-pairie*, 1551. *les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté*, 1551. *ordonnance ſur les duchés-pairies*, 1566. *déclaration rendue à Blois ſur le rang des duchés-pairies*, 1576. *érection du comté de Joyeuſe & de la baronie d'Epernon en duché-pairie*, 1581. *érection du duché-pairie de Luxembourg, hiſtoire de ce duché*, 1581. *érection du duché-pairie de Monbaſon, remarques à ce ſujet*, 1588. *arrêt*, 1591. *duché de Thouars érigé en pairie*, 1595. *la ſéance privilégiée des ducs de Joyeuſe & d'Epernon eſt détruite*, 1596. *duché-pairie de Beaufort, & de Vendôme, ſes prérogatives*, 1598. *Biron érigé en duché-pairie redevient baronie, & puis pairie*, 1602. *Rohan*, 1603. *Sulli érigé en duché-pairie*, 1606. *Briſſac érigé en duché-pairie*, 1611. *Leſdiguieres*, 1611. *les pairs eccléſiaſtiques ne prennent*

P A.

ſéance qu'après les cardinaux, 1614. *duché-pairie de Luines*, 1619. *duché-pairie d'Halluin, anecdote*, 1620. *duché-pairie de la Rochefoucaud*, 1622. *Richelieu érigé en duché-pairie*, 1631. *duché-pairie de S. Simon*, 1635. *la Force*, 1637. *érection du duché-pairie d'Aiguillon, hiſtoire de ce duché*, 1638. *duché de Valentinois, hiſtoire de ce duché*, 1641. *duchés-pairies de Rohan-Chabot, Eſtrées, Grammont & Treſmes*, 1648. *ſuppreſſion de la chambre des pairs en Angleterre*, 1649. *Mortemart, duché-pairie*, 1650. *Albret, Château-Thiéri & Villeroi, érigés en duchés-pairies*, 1651. *Villars-Brancas*, 1652. *Nevers, anecdote*, 1661. *la Meilleraye, Mazarin, Sainc-Aignan, Noailles, Coiſlin, érigés en duchés-pairies*, 1663. *Aumont*, 1665. *la Valliere*, 1667. *Charoſt*, 1673. *archevêché de Paris*, 1674. *rang au-deſſus des pairs*, 1694. *Bouffiers*, 1708. *Villars & Harcourt*, 1709. *Warti*, 1710. *célébre édit ſur les duchés-pairies, Chaulnes & d'Antin érigés en duchés-pairies*, 1711. *Rohan-Rohan*, 1714. *Joyeuſe*, 1714. *Hoſtun*, 1715.

Paix, 508. 1120. 69. 1320. 59. 1410. 14. 19. 35. 65. 93. 1516. 44. 46. 50. 58. 59. 63. 64. 68. 70. 72. 73. 76. 77. 80. 85. 88. 95-97. 1629. 31. 48. 59. 61. 67. 68. 69. 73. 78. 79. 96. 97. 99. 1711. 13. 14.

Palais, *incendie du*, 1618. *royal*, 1642. *rétabliſſement du bailliage du*, 1684.

Paladins, 1026.

Palamos, *priſe de*, 1694.....95.

Palatin, Palatinat, *Frédéric V. électeur*, 1619. 20. 32.....48.....59. 74. 75. 81. 84-89. 93. 1703.....06.....09. *princeſſe*, 1651. 84. *Charlotte*, 1671.

Paléologue, *Michel, empereur*, 867. 1204. *André*, 1494. *Conſtantin*, 1494.

Paleſtine, 1067.

Palice, *la*, 1512.

Palma, *priſe de*, 1715.

Paluau, 1647. 48. 52.

Pamiers, *érection de l'évêché de*, 1292. 1303. *priſe de*, 1628.

Pampelune, 1521.

Pamphilio, 1644.

Papachim, 1688.

Papes, *aſſemblent les conciles*, pag. 79. *temporel des*, 740. 53. *nom de*, 1092. *Conſtantin*, 767. *Léon III.* 796. *Etienne V.* 817. *Eugéne*, 823. *Grégoire IV.* 827..... 40. *denier Saint Pierre*, 855. 75. 92. *puiſſance des*, 912. 45. 92. *autorité des*, 996. 1145. 1336.

TABLE DES MATIERES.

Nicolas II. 1056. *Alexandre II.* 1067. *Urbain II.* 1092. *inveſtitures*, 1103. *Calixte II.* 1120. *Guelfes*, 1140. *Eugène III.* 1145. *Alexandre III.* 1156. *Innocent III.* 1208. 15. *Honoré III.* 1223. 26. *Grégoire IX.* 1230. *Innocent IV.* 1242. *Martin IV.* 1283. *Boniface VIII.* 1292. 99. 1303. *Clément V.* 1305. 09. *Jean XXII.* 1313. 16. 29. *Clément VI.* 1348. *Grégoire XI.* 1376. *Urbain & Clément VII.* 1379. 83. 1404. *Grégoire XII. & Benoît XIII.* 1408.... 35.... 38. *Eugène IV.* 1439..... 69..... 95..... 1511. 12. 21. *Clément VII.* 1527..... 33. 55. *Clément VIII.* 1598..... 1605. 26..... 33. 34. 43. 44. 1700. voyez *à leurs noms*, pag. 629.

Papeſſe *Jeanne*, 875. pag. 57.
Papier timbré, 1655.
Pappenheim, 1631.
Pâques, *fête de*, 768. *vêpres*, 1282. *bataille de Ravenne*, 1512.
Paraclet, 1140.
Parains, pag. 136.
Paralyſie, pag. 127.
Parck, *Thomas*, 1635.
Pare, *Catherine*, 1547.
Paré, *Ambroiſe*, 1572.
Paris, *capitale du royaume*, 510. *danger de ſon agrandiſſement*, 1550. *Childebert roi de*, 558. *Chilpéric veut avoir*, 562..... 66. 84. 93. *Concile de*, 615. *évêque de*, 657...887. 88. *érigé en archevêché*, 1622. *duché-pairie*, 1674. *Hugues Capet*, 987..... 1108. 61. 80. 1252. 1355. *police*, 1269..... 1358. 59. 69. 78. 83. 1404. 07. 10. 14. 36. 37. 64. 70. 1560. 61. 72. 80. 85. 87-90. 92-94. 96. 1609. 12. 22. 47. 49. 74. 87. 95. 97. 1702. pag. 383.
Pariſot de la Valette, 1565.
Parlement, *anciens*, 616. 1135. 1196. pag. 80. *origine des*, 1305. *de Paris*, 1319. 22. 29. 41. 44. 69. 71. 97. 1415. 19. 36. 1522. 27. 38. 40. 47. 51. 58-60. 62-64. 67. 68. 72. 76. 85. 88. 89. 91. 93. 94. 96. 1602. 10. 14. 15. 32. 48-53. 68. 69. 74. 77. 88-90. 1705. 14. pag. 337. 617. 622. *d'Aix*, 1501. 90. *de Bordeaux*, 1594. 1679. *de Pau*, 1610. 29. 82. *de Grenoble*, 1644. *de Tournai*, 1668. *de Bourgogne*, 1477. *de Bretagne*, 1553. *de Metz*, 1633. *de Rouen*, 1499. 1563. 1639. *de Toulouſe*, 1594. 1679. *de Milan*, 1515. *d'Angleterre*, 1255. 1628. 39-41. 48. 1706.
Parme, *duché*, 1551. *duc de*, 1581. 88. 90. 92. 1635. 37. 41. 44. 97. *princeſſe de*, 1714.

Paroiſſe, *chapelle de S. Roch, érigée*, 1633.
Partage *de la couronne*, 830. 36. 55. 75. 954. pag. 29. 33. 80. *traité de*, 1698-1700.
Parti, 1707.
Pas, *du*, 1673.
Paſcal, *Blaiſe*, 840. *pape*, 823..... 1103.
Paſquier, 840.
Paſſage, 1638. 98. *du Rhin*, 1672.
Paſſau, *pacification*, 1552..... 1703. 04.
Paſſerat, 1593.
Patay, 1428.
Patriarche, *de Conſtantinople*, 867. 1215. *Ignace*, 867. *Latin*, 867.
Patrice, *Clovis*, 510. *Charlemagne*, 774.
Pavie, 569. *bataille de*, 1525. *traité de*, 1617. *ſiège de*, 1655.
Pavillon, 1680. 85. 88. *droit de*, 1667.
Paul *I.* 767. *II.* 1465. *III.* 1555. *IV.* 1555. 56. *V.* 1465. *Jove*, 1536.
Paule, *François de*, pag. 257.
Paulette, 1604.
Payen, *préſident*, 1631.
Payſans, 1358.
Pays-Bas, *Philippe, fils de Maximilien*, 1499. *Marguerite*, 1508. 30. *Henri VIII.* 1546. *Marie d'Autriche*, 1552..... 55. 65. 66. 67. 78. 80. 81. 84. *Albert*, 1596. 98..... 1621. 39. 42. 62. 68. 75. 1701. 02. 12. 13.

Péage, 1255.
Pedre, *Dom*, 1667.
Peinture, *académie de*, 1663.
Pélerinage, 1026. *de S. Jacques*, 1154. 55. *S. Thomas de Cantorberi*, 1180.
Peliſſon, 1661.
Pelletier, 1683. 89.
Pellevé, 1593.
Pénitence *de Louis le Débonnaire*, 822.
Penſions, 1643. 77.
Pentecôte, *Henri III.* 1579.
Penthiévre, *Jeanne la Boiteuſe*, 1341. 64..... 1419. *comte de*, 1451. *duc de Mercœur*, 1590. 98.
Pepin, 644..... 79. 88. 90. 95. 711. 14.... 31-44. 47. 51. 53. 56. 58. 67..... 814. 17. 30. 36..... 40. 41. 45.
Perefixe, pag. 456.
Perellos de Roccafull, 1697.
Peri, 1705. 06.
Perigord, 1223. 25. 55. 1369.
Permiſſion du juge d'arrêter pour dettes, 1702.
Peronne, 912. 1468. 1536. 76. 1655.
Perou, 1624.
Perouſe, *la*, 1574. 1708.

TABLE DES MATIERES.

PE.

Perpignan, 1542. 1642. 59. 74.
Perron, *du*, 1591. 95. 1600.
Perſe, 800. 1715.
Peſcaire, 1525.
Peſte, 813. 1269. 1348. 1496.
Petit, *Jean*, 1408. *Guillaume*, 1547.
Peyreré, *la*, 1634.

PF.

Pflug, 1548.

PH.

Phalsbourg, *princeſſe de*, 1631..... 61.
Phare, 807.
Philibert II. *duc de Savoie*, 1508. 30.
Philippe *I.* 1056. 60. 1101. *enfans*, 1127. 30. *II.* dit *Auguſte*, 1180. 1215. *pag.* 137. *III.* dit *le Hardi*, 1255. 70. 83. 1348. *IV.* dit *le Bel*, 1283. 85. 92. 1304. *V.* dit *le Long*, 1285. 1316. *VI. de Valois*, 1328. *de Rouvre*, 1361. *comte de Flandre*, 1179. 80. *comte de Boulogne*, 1226. *empereur d'Occident*, 1206. *I. roi d'Eſpagne*, dit *le Beau*, 1482. 95. 99. 1503-05. *II.* 1554. 55. 57-59. 71. 78. 80-82. 85. 88. 90. 91. 98. 1610. 17. 21. *III.* 1598. 1610. 17. 21. *IV.* 1621. 35. 40. 44. 59. 65. *V.* 1683. 85. 1700-10. 12. 14. *roi de Caſtille*, 1504. 05. *le Hardi*, *duc de Bourgogne*, 1200. 1361. 80. 82. 84. 85. 91. 1401. 04. *le Bon*, 1419. 22. 24. 28. 30. 31. 35. 36. 40. 56. 63. 67. *comte de Breſſe*, 1200. *de Comines*, 1472. *évêque d'Evreux*, 1269.
Philisbourg, 1634. 35. 44. 48. 54. 76-78. 88.
Phocenſes, 539.
Phortzeim, 1692.
Photius, 867.

PI.

Pibrac, 1579.
Picardie, 1463. 72. 77. 1512. 36. 43. 44. 52. 96.
Picolomini, 1439..... 1503..... 1639. 41. 46.
Picquigni, 1475. 1567.
Pie *II.* 1439. 65. *III.* 1503. *V.* 1568. 1602.
Piedmont, 1535. 38. 42-44. 53. 55. 57. 74. 1630. 39. 1706.
Pienne, *Mademoiſelle de*, 1556.
Pierre philoſophale, *pag.* 233.
Pierre, *le Cruel*, *roi d'Arragon*, 1206. 82. *roi d'Eſpagne*, 1366. 67. *de Dreux*, 1226. *le Vénérable*, 1140.
Pierre-Enciſe, 1644.
Pignerol, 1574. 1630. 31. 48. 61. 71. 91. 93. 95. 1704. 06.

PI.

Pimentel, 1646. 58.
Piney, 1581. 96.
Piombino, 1646.
Piper, 1707.
Piſani, 1592.
Piſe, 1408. 1510. 11. 1662.
Piſighitonne, 1521.
Piſſeleu, *voyez* Eſtampes.
Pithou, 1593. 94. *pag.* 383.

PL.

Place, 1639. 86. 99. *Placita*, 616.
Plaids, 616.
Plaiſance, 1551. 57.
Plantagenette, 1135. 89. 1485.
Plantes, 1634.
Plaſſendal, 1706. 08.
Pleſſis, *du*, *Mornai*, 1600. *Praſlin*, 1643. 45-48. 50. 53. 72. *Guenegaud*, 1661.
Plintheim, 1704.

PO.

Podeſtats, 1056.
Podolie, 1699.
Poctes, 1302. 1465. *pag.* 625.
Poids, 1321. *pag.* 627.
Poing *coupé*, 1383.
Poinus, 1697. 1704. 05.
Poiſon, 875. 986. 87. 1324. 80. 1415. 72. 98. 1536. 88. 1676. 80. 89.
Poitiers, *Alphonſe*, *comte de*, 1283. 1313. 55. 1415. 22. *Diane de*, 1544. 69. 72. 1651. *Ville*, 570. 732. 1534. 69. 1634.
Poitou, 1150. 1214. 15. 25. *Alphonſe*, *comte de*, 1230. 70..... 1369. 1441.
Police, 1269. 1609. 97.
Poligmac, 1697. 1710. 12.
Poligny, 1638.
Politiques, 1574. 92.
Pologne, Polonois, *pag.* 74. *Henri III. roi de*, 1573. 74. *Battori*, 1575. *Sigiſmond*, 1604. 27. *Ladiſlas IV.* 1645.... 60. *Wiſnowiski*, 1669. 76. *duc de Longueville*, 1672. *Sobieſki*, 1683. 94. *prince de Conti*, 1697..... 99. 1702. *Staniſlas*, 1704. *Auguſte*, 1706. 09. 14. *voyez* Saxe, Caſimir.
Polrot, 1563.
Pomeranie, 1631. 42. 48. 75.
Pomereu, 1689.
Pomponne, 1672. 79. 96.
Poncet, 1667.
Poncher, 1547.
Pondicheri, 1680. 93. 97.
Pont, 1578. 1604. 14.
Pont-à-Mouſſon, 1632.
Pontarlier, 1639.

TABLE DES MATIERES.

PO.

Pont-Avendin, 1645.
Pontchartrain, 1689. 90. 99. *son éloge*, 1714.
Pont-du-Chasteau, 1634.
Pont-Courlay, 1638.
Pont-Euxin, 789.
Ponthieu, *origine des comtes de*, 992. *Jean, comte de*, 1269. *Charles VII. pag.* 244. *les comtes de*, 1226. *Edouard de*, 1329..... 69.
Pont-major, 1684.
Pontoise, 1033. 1560. 89. 94. 1652.
Ponts, *des deux*, 1609..... 37.
Ponza, *isle*, 1697.
Poperingue, 1678.
Porentru, 1635.
Porc-Epic, 1498.
Porrée, *Gilbert de la*, 1148.
Port *du passage*, 1698.
Port-Alégre, 1704.
Porte, 1591. 1631. 53.
Porte *Othomane*, 1542. 1699.
Porte, *de la, voyez* la Meilleraie, 1617.
Portier, *du*, 1315.
Port-Louis, 1625.
Port-Mahon, 1708. 13.
Portolongone, 1646. 50.
Portsmouth, 1670.
Portugal, Portugais, *couronne de*, 1582. *Henri, comte de*, 1088. 1149. *Elisabeth*, 1430. *Jean II.* 1493. *Eléonore*, 1529. *Dom Sebastien, roi*, 1578..... 80. *faux*, 1601. *Henri IV.* 1595..... 1640. 42. 44. 45. 57-59. 61. 63. 65. *Alphonse*, 1667..... 1701. 03-07. 09. 11. 13. 15.
Postes, 1477. 1709.
Potier, 1643. 48.
Poudres, *conspiration des*, 1605.
Pouille, 1026. 1137. 1503. 09.
Pouillet, 1328.
Poulain, 1587.
Pourpre, 1465.
Poussin, *le*, 1626. 28.
Pouzzoles, 1496.
Poyet, 1540. 41.

PR.

Pragmatique Sanction, 1269. 1438. 61. 1548. 84. *pag.* 629.
Prague, *Jerôme de*, 1415. *pag.* 235. *bataille de*, 1620..... 31. 48.
Praguerie, 1440.
Praslin, 1639. 53.
Prat, *du*, 1514. *pag.* 628.
Préadamites, 1634.
Précepteurs *des rois*, 1103. 1689.
Prégent de *Bidoux*, 1544.
Prélats, 1319. 1639.

PR.

Premier, *M. le*, 1636. 1707.
Prémontrés, 1120.
Préfage, *pag.* 356.
Presbytériens, 1639.
Préséance, Séance, Rang, 1092. 1361. 1558. 63. 1624. 61. 94. *voyez* Rang.
Présidens, *premiers*, 1324. 1497. 1515. 89. 1689-91. *pag.* 179. 405. *création de*, 1690.
Présidiaux, 1551.
Prêt, 1561.
Prétexat, 577. 90.
Prêtres, *mariage des*, 1103. 48. 1576.
Prevosts, *fermiers*, 992. 1269. *de Paris*, 992. *grands*, *pag.* 29. *des seigneurs*, 922. *des marchands*, 1371. 1594.
Prie, *Aymar de*, 1600.
Primatie, 1120. 1215. 1702.
Princes, *du sang*, 1482. 84. 1541. 76. 81. *pag.* 314. *Courtenai*, 1603. *légitimés*, 1714. *étrangers*, 1581.
Prior, 1711.
Priscillien, 1226.
Prisonnier, *Charles le Simple*, 922. *Louis VII.* 1149. *Richard*, 1193. *comte de Flandre*, 1214. *saint Louis*, 1249. *Isabelle, femme d'Edouard II.* 1324. *le roi Jean*, 1355. *du Guesclin*, 1364. *Capal de Buch*, 1371. *cardinal de la Balue*, 1469. *le duc d'Alençon*, 1474. *François I.* 1525. *Jean-Frédéric*, 1547. *Marie Stuart*, 1587. *Grotius*, 1619. *pour dettes*, 1702.
Privas, 1629.
Procès, Procedure, *du comte d'Artois*, 1331. *cardinal de la Balue*, 1469. *chancelier Poyet*, 1540. *amiral Brion*, 1540. *Henri de Montmorenci*, 1632.
Procession, *du Saint Esprit*, 1274..... 1576. 90.
Procope, 539.
Procureurs, 1484. 1620. *général*, 1688. 89.
Profession *de foi*, 557.
Promesse, *Henri IV.* 1599. 1603. 05.
Promotion, 1559. 1620.
Prophéties, 1590.
Propositions *de l'assemblée du Clergé*, 1682.
Protectorat, 1648. *Richard*, 1658.
Protestans, 1529. 47. 62. 79. 1685. 91. 1713.
Protestations, *contre le concile de Trente*, 1563. *du chancelier de Cheverny*, 1595. *du Clergé*, 1633. *du duc d'Orléans*, 1700.
Provence, *voyez* Toulon, Marseille, 737. *Childeric III.* 742. *Lothaire*, 842. *Charles*, 855. *Boson*, 879.... 1037. *Béatrix*, 1245.

TABLE DES MATIERES.

PR.

le roi d'Arragon, 1255. *Louis XI.* 1480. *Charles-Quint*, 1536. *le duc de Savoie*, 1590. *Charles, duc de Guiſe*, 1595. *le grand duc*, 1598..... 1635. 49. 60. 1707.
Pruſſe, *Frédéric, roi de*, 1701. 07. 13. *Frédéric*, 1701.
Pruth, 1711.

PU.

Pucelle *d'Orléans*, 1428. 30. 31. 54.
Puicerda, 1654. 78. 1707.
Puilaurens, 1631. 32. 34.

PU.

Puiſet, *du*, 1108.
Puiſieux, 1619. 22. 24.
Puiſſance *eccléſiaſtique*, 751. 1329. 1612. 851.
Puits, 1320.
Pultausk, 1703.
Pultowa, 1709.
Puſſort, 1667.
Puyſegur, 1650.

PY.

Pyramide, 1662.
Pyrénées, 1659.

QUA.

Quarantaine, 1245.
Quarante, *conſeil de l'Union*, 1589.
Quartiers, 1585. 1687.

QUE.

Québec, 1696. 1711.
Quenouille, 798.
Queraſque, 1631. 39.
Querci, *Henri III.* 1255.
Querelle, 1292.

QUE.

Queſne, *du*, 1675. 76. 81-84. 1703.
Queſnoi, 1654-56. 93. 1712.
Queſtion, *la Gueſte*, 1322.

QUI.

Quiers, 1639. 55.
Quiétiſme, 1698. 99.
Quillebœuf, 1674.
Quinche, 1703.
Quinze-Vingt, 1309.

RA.

Rabutin, *de Buſſy*, 1665.
Racine, 1677. 90.
Radegonde, 562.
Ragnetrude, 636.
Raimond, *comte de Toulouſe*, 1092.
Rainfroi, 714. 15. 19.
Ramée, *la*, 1596.
Ramekens, 1616.
Rameru, 1581.
Ramilli, 1706.
Ranacaire, 510.
Rang, *dans la cour des pairs*, pag. 153. 314. *entre les princes du ſang*, 1570. 76. *du duc de Bourgogne*, 1361. 1432. *Meſſieurs de Montmorenci*, 1551. *Etats*, 1558. *au concile*, 1563. *Meſſieurs de Joyeuſe & d'Epernon*, 1581. 96. *Meſſieurs de Vendôme*, 1598. *duc de Vendôme en Eſpagne*, 1712. *cardinaux*, 1614. 17. 24. 96. *ſiége de l'Iſle*, 1667. *la maréchale de Guébriant*, 1645. *ambaſſadeurs*, 1661. *à la meſſe du roi*, 1669. *le duc du Maine*, 1694. *entre les maréchaux de France*, 1675. *au conſeil*, 1689. *patriarche de Conſtantinople*, 1215. *intendans des finances*, 1697. *grands d'Eſpagne & ducs*, 1701. *légitimés*, 1710. 14.

RA.

Rangabé, 807.
Rantzau, 1636. 43. 45. 47. 48.
Ranuzzi, *nonce*, 1686.
Raoul, *duc de Bourgogne & roi*, 922. 24. 28. 29. 36. *comte de Vermandois*, 1145. *orfévre*, 1270. *comte de Clermont*, 1292. *connétable*, 1350.
Rapin, 1593.
Rapporteurs, 1344.
Rapt, *ordonnance*, 1579. 1640.
Raſtadt, 1677. 1703. 13. 14.
Ratisbonne, 1630. 41. 84. 89. 1703.
Ratziejouiki, 1697.
Ravaillac, 1610. pag. 370.
Raucourt, 1642.
Ravennes, 569. 753. 978. 1512.
Ravignan, 1710.
Rawenhaup, 1674.

RE.

Réaliſtes, pag. 113.
Realmont, 1628.
Rebec, 1524.
Rebelles, *voyez* Révolte, *Seigneurs particuliers*, 1108. *Jean*, dit *Sans-Terre*, 1203. *comte d'Artois*, 1331. *duc de Bretagne*, 1371. *Maillotins*, 1383. *comte d'Armagnac*,

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

1470. *connétable de Bourbon*, 1523. 27. *Gaſton & le prince de Condé*, 1649. *roi de Navarre*, 1357.
Rebender, 1709.
Recherche, *financiers*, 1322. 28.
Rechin, 1092. 1103.
Recolets, 1584.
Recteur, *univerſité*, 1371.
Redemption, *ordre*, 1193.
Réduction, *Paris*, 1594.
Rèes, 1672.
Référendaires, *pag.* 29.
Réforme, *état*, 1465. *coutume de Paris*, 1580. *calendrier Grégorien*, 1582. *abbaye ſainte Geneviéve*, 1624.
Réformés, 1576.
Réfuge, 1639.
Régale, *droits*, 511. 992. 1161. 89. 1673. 82. 95.
Régence, *Irene*, *Conſtantinople*, 798. *royaume de France*, *Baudouin*, 1103. *l'abbé Suger*, 1145. *la reine Blanche*, *mere de ſaint Louis*, 1225. 26. 45. *l'abbé de ſaint-Denis & Simon de Clermont de Neſles*, 1269. *Robert d'Artois*, 1283. *Philippe le Long*, 1316. *Charles V.* 1357. 58. *abus des régences*, 1371. *ordonnance*, 1371. *duc d'Anjou*, 1380. *ordonnance*, 1391. *Jean Sans-Peur*, 1404. *le dauphin*, 1415. *Henri V.* 1420. *duc de Betfort*, 1422. 35. *Anne de France*, 1483. 84. *la mere de François I.* 1515. *Catherine de Médicis*, 1560. 63. 74. *Charles de Sudermanie*, 1604. *Marie de Médicis*, 1610. *Anne d'Autriche*, 1629. 43. *Gaſton*, 1643. *le duc d'Orléans*, 1714.
Regesberg, 1619.
Reggio, 1655. 1702.
Reginon, 879.
Regiſtres, *parlement*, 1313. 1594. 1668.
Régle de ſaint Auguſtin, 1255.
Réglement, 1309.
Réhabilitations, *Marigni*, 1324. *Pucelle d'Orléans*, 1454.
Religieuſes, *régle*, 814. 1148. 1321.
Religion, *prêchée en Suéde*, *pag.* 57. *en Dannemarc*, *pag.* 72. *troubles*, 1517. *Proteſtans*, 1529. *aſſemblée d'Ausbourg*, 1530. *ſchiſme d'Angleterre*, 1534. *exécution de Cabrieres*, 1545. *punitions*, 1547. *Crammer la change en Angleterre*, 1547. interim, 1548. *édit*, 1551. *pacification de Paſſau*, 1552. *Marie la rétablit en Angleterre*, 1553. *édit*, 1559. *Huguenots*, 1560. *édits*, 1560-64. *troubles des Pays-Bas*, 1566. *tout juge doit être Catholique*, 1567. *guerre civile*, 1568. *paix*, 1570. *prétendue réformée*, 1576. *paix*, 1577. *Pays-Bas*, 1578. *calendrier*, 1582. *on veut engager le roi de Navarre à changer*, 1584. *guerre*, 1585. 1620. *Griſons*, 1621. *ligue contre l'empereur*, 1626. 27. 31. *édits*, 1669. 82. 85. 1713. *voyez* Arianiſme, Calviniſme, Luthéraniſme.
Relingue, 1684. 1704.
Reliques, *cauſe de ſuperſtition*, 1022. 1483. *de S. Louis*, 1230. *Chapelle royale*, 1324.
Remi, 1328.
Remiremont, 612.
Remontrances, *parlemens*, 1563. 1602. 15.
Renaudie, 1560.
Renaudot, 1631.
Rendan, *château*, 1380.
René, *duc d'Alençon*, 1474.
Renée, *Louis XII.* 1514. 15.
Renomee, *roi du Mans*, 510.
Renonciation, *le roi Jean*, 1360. *l'infante Marie-Thereſe*, 1659. *l'empereur*, 1703. *le roi d'Eſpagne*, 1712.
Rentes, 1638.
Renti, 1554. 1638.
Repréſentation, 973. 1302. 22.
République, *Suiſſes*, 1305. *Florence*, 1502. *Henri IV.* 1610. *Catalans*, 1641.
Répudiation, *Himiltrude*, *pag.* 39. *Anſgarde*, *pag.* 65. .... 618. 879. *Berthe*, 1092. *Eléonore*, 1150. *Agnès de Meranie*, *pag.* 137. *Ingerburge*, 1193. *pag.* 137. *Blanche de Bourgogne*, *pag.* 197.
Requena, 1707.
Requeſcens, 1578.
Reſſort, *Guienne*, 1360. *Montpellier*, 1365. *duché d'Angoulême*, 1515. 27.
Rethel, 1384. 1650. 52. 53.
Rethelois, *duc*, 1629.
Retraite, *Rebec*, 1324. *duc de Parme*, 1592. *de Vaudemont*, 1695.
Retz, *Gondi de*, 1567. 74. *cardinal de*, 1621... 48. 51. 52. 55. *ſon portrait*, 1679.
Revel, 1672. *fort de*, 1710.
Revélation, *de Thou*, 1642.
Reventlau, 1706.
Revenus *des rois*, 992.
Reveres, 1704.
Réunion, *Friſe*, 736. *duché d'Aquitaine*, 768. *duché de Baviere*, 787. *royaume d'Italie*, 818. *des égliſes d'Orient & d'Occident*, 867. *duché de France*, 992. *duché de Bourgogne*, 1001. *Vermandois*, 1180. *Artois*, 1192. *Philippe Auguſte réunit pluſieurs provinces*, 1115. *le roi Jean*, 1361. *le roi réunit la Bretagne*, 1379. *la Normandie*, 1448. *le marquiſat de Saluces*, 1548. *édit*, 1588.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

RE.

la Navarre, 1607. *édit*, 1620. *Béarn*, 1620. *duché de Bar*, 1633. *Alſace*, 1680.
Révolte, *le comte de Sancerre*, 1180. *impoſteur*, dit *Baudouin*, 1223. *les barons d'Angleterre*, 1255. *le dauphin*, 1457. *Angleterre*, 1640. 88. *Catalogne*, 1640. *Portugal*, 1580. 1640.
Reynie, *la*, 1697. 1704.

RH.

Rhé, *iſle*, 1625. 27. 53. 96.
Rheims, *les peuples ſe donnent à Clovis*, 493... 563. *ſacre de Philippe*, 1056. pag. 113..... 1179. *ſchiſme*, 1108. *concile*, 1120. *prérogative des ſacres*, 1179. *Charles VII.* 1428. *le Tellier, archevêque de*, 1704.
Rhimberg, 1671. 72. 74. 1702. 03. 13.
Rhin, *projet de Charlemagne*, 789. *ligue*, 1658. *paſſage*, 1672. *électeur de Brandebourg*, 1673..... 75. *maréchal de Villars*, 1707. 13.
Rhinfelds, 1638. 78. 93.
Rhodes, *iſle*, 1309. 1522. 65.

RI.

Riberac, 1578.
Richard, 1542. *duc de Normandie*, 942. 56. *roi d'Angleterre*, 1171. 86. 89. 91-93. *II.* 1376. 94. 97. *duc d'Yorck*, 1435. 57. *III.* 1483. *fils de Cromwel*, 1658.
Richardot, *traité de Vervins*, 1598.
Richelieu, 1380. 1592. 1616. 17. 19. 20. 22. 24. 26-42. *duc de*, 1647. *ducheſſe de*, 1680.
Richemont, *Edmond, comte de*, 1420. *connétable de*, 1426. 28. 31. 36. *comte de*, 1475. 85. *duc de*, 1470.
Richer, *docteur de Sorbonne*, 1612.
Richilde, 877.
Rienzi, 1352.
Riès, *iſle*, 1622.
Rieux, *Renée de*, pag. 357.
Riga, 1701. 10.
Rinçon, *ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.
Rio-Janeiro, 1711.
Ripaille, *Amedée, duc de Savoie*, 1439.
Riquet, 1664.
Riſwick, *paix, traité*, 1697.
Rituel, *Vannes & Clermont*, 1584.
Riviere, *l'abbé de la*, 1648. 49. 57.
Rivoli, *ligue*, 1635.

RO.

Robbe, *courte*, 1560. *ſéparée de l'épée*, 1560.
Robert, *roi*, 988. 96. voyez *ſon regne*, *I. duc de Bourgogne*, 1001. 31. pag. 99. *enfans de France*, 922..... 1239. voyez Artois &

RO.

Dreux, *le fort*, 863. *le diable*, 1031. 47. *fils de Guillaume le Conquérant*, 1067. 92. 1100. 13. 16. *d'Arbriſſel*, 1103. *comte de Flandre*, 1304. *Guiſcard*, 1026. 56. *le Sage, roi de Naples*, 1341. *prince, fils du roi de Bohême*, 1644. 65. 66. 73.
Robertet, *Florimond*, pag. 273.
Rocca, 1645.
Roche, *chevalier de la*, 1565.
Rochefort, 1108. *Gui*, 1499. *Guillaume*, pag. 159. *maréchal de*, 1672. 73. 75. 76. 80.
Rochefoucaud, 1569. *duché-pairie*, 1622. *cardinal de la*, 1624. *duc de la*, 1643. 51. *Marſillac*, 1679.
Rocheguyon, *la*, 1546.
Roche-la-Belle, *la*, 1569.
Rochelle, *la*, Rochellois, 1223. *François I.* 1542..... 73. 74. *Louis XIII.* 1622. 27. 28.
Rocheſter, 1688.
Roche-ſur-Yon, *prince de la*, 1559.... 1685. pag. 336.
Rocroy, 1643. 53.
Rodenc, *roi des Gots*, 714.
Rodolphe, *fils de Conrard*, 888. *III.* 1037. *comte d'Habsbourg*, 1273. *empereur*, 1282.
Rodolphine, *ligne*, 1648.
Rodrigo, 1706.
Roger, *prince Normand*, 1130. *roi de Sicile*, 1026. 1130. 49. 50. *Pierre, nommé à l'archevêché de Sens*, 1329.
Rogier, *chancelier*, 1348.
Rohan, *maiſon de*, 1588. *Jean*, 1562. *duc de*, 1603. 12. 14. 21. 22. 27-29. 35-38. 52. *chevalier de*, 1674. *duché-pairie*, 1714. *Catherine*, 1603. *Marguerite*, 1648.
Roi, *des Romains*, 973. 1056. 1555. *Ferdinand Erneſt*, 1636. *prince Joſeph*, 1703. 04. *le*, 1593.
Rolland, 778.
Rollans, 1380.
Rolles, pag. 622. 623.
Rollon, *premier duc de Normandie*, 912.
Romain, *cardinal*, 1226.
Romanie, *Paléologue*, 1494.
Romans, *origine des*, pag. 83.
Romaric, 612.
Rome, Romains, 536. 59. 767. 842. 45. 1026. 1532. voyez Papes, *Eſpagne*, 714. *Aſtolphe*, 751. *Lothaire*, 842. *Léon IV.* 845. *conciles*, 996. 1056. *conſuls*, 1056. *clergé*, 1120. *Louis le Jeune*, 1142. *brouilleries*, 1193. *Saint Siége*, 1376. *Charles VIII.* 1494. 95. *connétable de Bourbon*, 1527.

TABLE DES MATIERES.

RO.

abus, 1550. *différends*, 1662. 90. *M. de Monaco*, 1699.
Romorantin, *édit*, 1560.
Romuald, *faint*, 1001.
Romulphe, 612.
Roncevaux, *défaite*, 778.
Rook, *amiral*, 1693. 1703. 04.
Roquelaure, 1610. 1705.
Roquette, *la*, 1653.
Roſcieux, 1602.
Roſe *rouge & blanche*, 1457. 71.
Roſe, *évêque de Senlis*, 1593. 98.
Roſebecq, *bataille*, 1382.
Roſen, *maréchal*, 1645. 1703.
Roſes, *baillée des*, 1541.
Roſes, *ville*, 1645. 93. 1712.
Roſmadec, 1627.
Roſni, 1589. 1600. 03. 06. 07. 11. 41. *de Bethune*, 1610. pag. 383.
Roſtok, 1631. 1711.
Roturiers, Roturés, annobliſſement, 922. 1370. 1313. 15. 28. 1579. 1629. pag. 78.
Rotwil, *priſe*, 1643.
Rouanès, 1631.
Rouen, *Charles, fils du roi Jean*, 1355. Pu-

RO.

celle d'Orléans, 1431. *Huguenots*, 1562. *parlement*, 1563. 1639. *ſiège*, 1591. 92. *amiral de Villars*, 1594. *aſſemblée*, 1596. 1617. *archevêque*, 1702.
Rovere, *cardinal de la*, 1480. 1503.
Rouergue, *le*, 534. *du Gueſclin*, 1369.
Rouillé, *création de charge*, 1701. *préſident*, 1709.
Rouſſillon, *roi d'Arragon*, 1255. *Philippe de Valois*, 1349. *Louis XI.* 1461. *roi d'Arragon*, 1493. *guerre*, 1543. *ordonnance*, 1564. *conquête*, 1642. 59. 74. *maréchal de Schomberg*, 1674. 75.
Rouvre, *duc de Bourgogne*, 1361.
Royaliſtes, 1586. 90. 92.
Royan, *ſiège*, 1622.
Royaume, *Rodolphe*, 888. *duc de Bourgogne*, 1473. *interdit*, 1512. *Irlande*, 1541.
Roye, *ville*, 1470. 1653. *Eléonore de*, 1569.

RU.

Rubempré, *bâtard*, 1464.
Rugen, 1630. 48. 78.
Ruremonde, 1702.
Ruyter, *amiral*, 1666. 72-74. 76.

SA.

Sabine, *cardinal de*, 1179.
Sachevrel, 1711.
Sacre, 1179. 1314. 80. 1431. 1594. 1654. pag. 34. 113.
Sadolet, 1547.
Sague, *la*, 1560.
Saint-Abre, 1657.
Saint-Aignan, *duché-pairie*, 1663. 65.
Saint-Amand, *Albergotti*, 1712.
Saint-Amour, *château*, 1637.
Saint-André, *maréchal de*, 1547. 57. 60. 61. 69.
Saint-Ange, *château*, 1527.
Saint-Antoine, *combat*, 1652. *porte*, 1660.
Saint-Arnoul *de Metz*, pag. 47.
Saint-Aubin, *bataille*, 1488.
Saint-Aunais, 1645.
Saint-Barthelemi, *égliſe*, pag. 88. *maſſacre*, 1572.
Saint-Bertin, 750. 879.
Saint-Chriſtophe, *iſle*, 1666. 90.
Saint-Cir, *établiſſement*, 1686.
Saint-Clair, 912.
Saint-Cloud, 1674.
Saint-Conteſt, 1714.
Saint-Denis en France, *Dagobert*, 636. *Clo-*

SA.

vis II. 657. *Louis le Débonnaire*, 833..... 1150. 1242. 1380. *bataille*, 1567. 1678. *chevalier d'Aumale*, 1591. *Henri IV.* 1593. *Turenne*, 1675. *réunion à Saint-Cir*, 1686.
Saint-Dié, *abbaye*, 612.
Saint-Eſprit, *proceſſion du*, 1274. *Inſtitution de l'ordre*, 1579. 98. *promotion*, 1662.
Saint-Evremont, 1659.
Saint-Fremont, 1701.
Saint-Gal, *abbé*, 1712.
Saint-Georges, *légat*, 1547.
Saint-Germain *en Laye*, *paix*, 1570. 71..... 1638. 41. 43. 49. 62. 77. 89. pag. 456.
Saint-Germain *des Prés*, *Childebert*, 558. *Clotaire II.* 628. *Huguet*, *abbé*, pag. 136. *Caſimir*, 1669.
Saint-Godard, *combat*, 1664.
Saint-Guiſlain, *priſe*, 1655-57. 77.
Saint-Heran, 1572.
Saint-Honorat, *iſles*, 1637.
Saint-Honoré, *porte*, 1591. 1651.
Saint-Ibal, 1636.
Saint-Jean, *chevaliers*, 1309. 1522. *Charles-Quint*, 1530. *d'Angeli*, 1223. 1569. 88. 1612. *de Loſne*, 1636. *de Luz*, 1636. 60.
Saint-Lazare, *établiſſement*, 1632.

TABLE DES MATIERES.

Saint-Leger, 1636.
Saint-Lo, *croix*, 1483.
Saint-Louis, *institution de l'ordre*, 1693.
Saint-Malo, *bombardement*, 1693. *cardinal de*, 1494.
Saint-Mathias, *Charles-Quint*, 1500. 25.
Saint-Martin, *d'Autun*, 612. *fort*, 1627.
Saint-Maur, 992. *Louis le Gros*, 1116. *l'empereur*, 1378. *paix*, 1465. *édit*, 1567. *congrégation*, 1621.
Saint-Médard, *Clotaire*, 562. 75. *l'empereur*, 833. *Charles le Chauve*, 845.
Saint-Megrin, 1578.
Saint-Michel, *ordre*, *institution*, 1469. *promotion*, 1559.
Saint-Mihiel, *ville*, 1632. 33. 35.
Saint-Olon, 1684.
Saint-Omer, *ville*, 1067. 1638. 77. 78.
Saint-Paul, *hôtel*, *pag.* 231. *comte de*, 1401. 10. *Pendôme*, 1529. *connétable de*, 1466. 70. 71. 74. 75. *église*, 581. 640.
Saint-Pierre, *église*, 511. *tribut*, 855.
Saint-Pol, 1703.
Saint-Preuil, 1641.
Saint-Quentin, 1470. 74. 75. 1557. *bataille*, 1557.
Saint-Remi, *Clovis*, 493. *Mademoiselle de*, 1675.
Saint-Roch, *paroisse*, 1633.
Saint-Ruth, 1690. 91.
Saint-Sacrement, *hérésie*, 1047.
Saint-Sébastien, 1698.
Saint-Siége, 714. 1206. 42. 1305. 13. 76. 1644.
Saint-Simon, 1626. 36. *duché-pairie*, 1635. 43. 45.
Saint-Venant, 1645. 49. 57. 1710.
Saint-Victor, *abbaye*, 1135.
Saint-Vincent, *église*, 558.
Saint-Vinox, 1558. 1667.
Sainte-Brigite, *le duc de Savoie*, 1693.
Sainte-Catherine, *maréchal de Tessé*, 1707.
Sainte-Cecile, *archevêque d'Aix*, 1646.
Sainte-Chapelle, 1269. *Philippe le Hardi*, 1283. *bulle*, 1316.
Sainte-Geneviéve, *abbaye*, 511. 43. *Clovis*, 511. *réforme*, 1624.
Sainte-Marguerite, *isles*, 1637.
Sainte-Menehould, *traité*, 1614..... 52. 53.
Saintot, 1603.
Saiffetti, *Bernard*, 1303.
Saladin, 1150. 86.
Salamandre, *François I.* 1515.
Salamanque, 1706.
Salankemen, 1691.

Salces, 1639. 40. 42.
Salerne, *siége*, 1026.
Salins, 1668. 74.
Salique, *loi*, 511. 58. 1316. *pag.* 78. *terres*, 1593. *pag.* 81.
Salo, *journal des sçavans*, 1665.
Salomon, 845.
Salsbac, 1675.
Salsède, *conjuration*, 1582.
Salvaterra, 1705.
Saluces, 1503. 36. 48. 88. 99. 1600. 01. 30. 90.
Salut, *difficulté*, 1653.
Samon, 631.
Sancerre, *hommage*, 1100. 80. *comté*, 1226. *révolte*, 1180. *roi de Navarre*, 1206. 52.
Sanche, *roi d'Arragon*, 1320. *III.* 1285.
Sanci, 1589.
Sanglier, *Carloman*, 884.
Sanialvador, 1624.
Santarel, 1625.
Santa-Vittoria, 1702.
Santen, *traité*, 1614.
Santia, *ville*, 1644.
Sarbourg, 1661.
Sardaigne, 1226. *Philippe de Valois*, 1345. *isle*, 1226. 1637. 1708.
Sarlat, 1653. 80.
Sar-Louis, 1680.
Sarragoſſe, 543. *Ybinalarabi*, 778. 1675. 1707. 10.
Sarrazins, *sous Dagobert III.* 714. *sous Thierri IV.* 732. *interregne*, 737..... 827. 45. 1026. 1148. 49. 1226.
Sas de Gand, 1644.
Satyre *Menippée*, 1593.
Savelli, 1638.
Saverne, 1635. 36. 40. 75.
Savillan, 1574. 1639.
Saulx, 1711.
Savone, *entrevue*, 1505. *révolution*, 1528.
Savonieres, *concile*, 875.
Savoie, 878. *comté*, 1037. *maison*, 1056. *droits*, 1189. *duché*, 1415. *Pierre*, 1309. *Amédée*, 1439. *Louis*, 1445. *Philibert II.* 1508. 30. *ducs*, 1515. *bâtard*, 1522. *Philippe*, 1528. *Louise*, 1531. voyez Angoulême, *duc de*, 1535. *Amé VIII. pag.* 213. *Honorat*, 1572. *Emanuel-Philibert*, 1553. 57. 62. 74. 79. 88. 90. 96. 97. *ambassadeurs*, 1598. *négociation*, 1599..... 1600. 01. *entreprise*, 1602. 13. *traité*, 1610. 17. *ligue*, 1623. *entreprises*, 1625. 29. 30..... 35. *Charles-Emanuel*, 1630. *Charles*, 1189. *Victor-Amédée*, 1189. 1635 - 37. *prince*

TABLE DES MATIERES.

SA.

Thomas, 1635. 37. 39. 55. 56. *guerre*, 1640. 41..... 43. *le jeune duc*, 1645. 52. 53. *Eſpagnols*, 1646. *le cardinal*, 1637. 41. *archevêque de Rheims*, 1653. *la ducheſſe Marguerite*, 1658. *Charles-Emanuel*, 1660. 67. *Victor*, 1684. 87. 90-93. 95. 96. *paix*, 1697..... 1700..... 01-08. 13. *Marie-Adelaïde*, 1697. 1712. 13. *Marie-Louiſe*, 1714. *Henri*, 1654.

Saus, 1711.

Sauſoy, *du*, 1658.

Sauvebœuf, 1653.

Saxe, Saxons, 555. 625. 739. 43. 53. *Charlemagne*, 794. *enfans*, 802..... 14. 36. *Guſtave*, 1632..... 1701. *le roi de Suède*, 1703. 04. 06. *duc Othon*, 912. *Othon*, 1206. *duc Veimar*, 1626. 31. 32. 34. *l'empereur*, 1635. *électeur*, *Jean-Frédéric*, 1547. *Maurice*, 1551. 52. *prétentions*, 1609..... 20. 31. 36. 41. *Lavembourg*, 1632. *Eiſenac*, 1677. *Frédéric-Auguſte*, 1697. 1700-04. 06. 09. *maréchal*, *comte de*, 1673. 91. 1709.

SC.

Scalette, 1676.

Sçavans, *gratifications*, 1663.

Sceau, Sceaux, 1574. *pag.* 189. *Cheverni*, 1590. *Luines*, 1621. *Seguier*, 1650. *fête de*, 1685.

Scheleſtad, 1675.

Schiſme, *des Grecs*, 867. *Egliſe*, 1103. *Rheims*, 1108. *Innocent II. & Anaclet*, 1130. *Alexandre III. Victor IV.* 1161. *proceſſion du Saint-Eſprit*, 1174. *Grégoire XI.* 1379. 82. 83. *guerre*, 1383. 94. 1404. *concile*, 1408. 15. *mort d'Eugéne IV.* 1439. *Angleterre*, 1534.

Schoeffet, 1457.

Schomberg, 1578. 98. 1620. 21. 27. 30. 32. 42. 43. 47. 48. 56. 58. 63. 74-76. 78. 88. 90. *duc de*, 1704.

Schonen, 1676.

Schorendorf, *priſe*, 1707.

Schouel, 1707.

Schullembourg, *général*, 1704.

Schweinitz, *Impériaux*, 1642.

Sciara *Colonne*, 1303.

Sciences dans les Gaules, 511. *voyez* Lettres.

Scoti, *Nonce*, 1639.

Sculpture, *académie*, 1663.

SE.

Séance, *voyez* Rang.

Sébaſtien, *Dom*, *roi de Portugal*, 1578. *faux*, 1601.

SE.

Secret, *clercs*, 1341.

Secretaire, 1309. 1589. *des finances*, 1341. 1410. *d'état*, 1574. 1639. 43. 61. 89. 90. 1701. 09. *pag.* 317. *du cabinet*, 1589.

Sedan, *ceſſion*, 1606. *bataille*, 1641. *duc de Bouillon*, 1642. *échange*, 1651.

Sedecias, *médecin*, 875.

Sédition, faction, troubles, *Louis le Gros*, 1103. *Jacquerie*, 1358. *Bourguignons*, *Armagnacs*, 1410. *Bretagne*, 1419. 1604. *Rouen*, 1639. *Naples*, 1701.

Ségovie, *château*, 1710.

Seguier, *doyen de Notre-Dame*, 1593. *évêque de Meaux*, *pag.* 456. *chancelier*, 1639. 43. 50. 67. 72.

Seignelay, 1380. 1684. *ſceaux*, 1685. 88. *mors*, 1690.

Seigneurs, Seigneuries, 845. 992. *tréve*, 1040. *introduction*, 1269. 70. 73. *excluſions*, 1135. 1252. 55. 1315.

Seilern, 1714.

Seize, *établiſſement*, 1585. *faction*, 1587. *duc de Guiſe*, 1588. 91. *diviſion*, 1592.

Sel, *impôt*, 1344.

Selim II. 1189..... 1517.

Selve, *Jean de*, 1515. *Dom Philippe de*, 1644.

Semblançai, 1522.

Seminare, *bataille*, 1495. 1503.

Sénateur, *dignité*, 1145. 1255.

Sénéchaux, *comte d'Anjou*, 978. 1116. *fonctions*, 978. *pag.* 29. *juges*, 1498. 1560.

Senef, *bataille*, 1674.

Senlis, *ville*, 853. *concile*, 1315. *chancelier*, 1309.

Senneterre, *ambaſſadeur*, 1637.

Senone, *abbaye*, 612.

Sens, *comte de*, 840. *concile*, 1140. *aſſemblée*, 1612.

Senſano, 1704.

Séraphin, *auditeur*, 1592.

Seibellon, 1635. 37.

Seifs, affranchiſſement, 1135. 1225. 1316. *pag.* 633. &c.

Sergens d'*armes*, 1215.

Serizay, *académie*, 1635.

Serment, *reliques*, 1022.

Serpa, 1707.

Servet, *Michel*, 1553.

Service, *roi d'Angleterre*, 1376. *Henri VIII.* 1547. *maréchal de Guébriant*, 1643.

Servien, *plénipotentiaire*, 1644. 47. 61.

Seu, *la*, 1691.

Seve, *de*, 1667.

Sevigné, *de*, 1673.

Seurre, 1650.

SE.

Sexte, *Boniface VIII.* 1321.
Seymour, *Jeanne*, 1547.
Sezanne, 1708.

SF.

Sforce, *François*, 1447. 98. *Ludovic*, 1494. 95. 98. 1500. *Maximilien*, 1512. 13. 15. *François*, 1521. 22. 25-27. 29. 34.

SI.

Siagrius, *général des Romains*, 486.
Siam, *envoyés*, 1684. 86. *révolution*, 1688.
Sichilde, 628.
Sicile, 1026. 56. *mouvance*, 1060. *fondation*, 1026. 1130. 86. 1226. 1522. *Mainfroi*, 1255. *guerre*, 1283. *duc d'Anjou*, 1292. *séparation*, 1293. *Louis II.* 1480. *Jacques*, 1283. 85. *Philippe*, 1555. *monarchie*, 1605..... 78. *duc de Savoie*, 1713.
Sienne, *Sainte Catherine*, 1376. *ville*, 1493. 1554. 57.
Sigebert, *roi de Cologne*, 510. *roi d'Auſtraſie*, 663. 65. 75. *II.* 631. 36. 44. 46. 54.
Sigiſmond, *roi de Bourgogne*, 523. *empereur*, 1394. 1415. *roi de Hongrie*, 1394. *roi de Pologne*, 1604. 27.
Signature des minutes, 1560. 79.
Sillery, *négociateur*, 1598. *Henri IV.* 1622. *chancelier*, 1614. 22. 24. *commandeur de*, 1623. 24.
Silveſtre *II. Gerbert*, 988.
Simon, 1682.
Sinibalde, 1242.
Sintal, 780.
Sintzim, 1674.
Sion, *cardinal*, 1521.
Sirk, 1643. 61. 1705.
Sirmond, *confeſſeur du roi*, 875. 1643.
Siſenand, *roi des Goths*, 634.
Sithiu, *Saint Bertin*, 750.
Sixte-Quint, 992. *le roi de Navarre*, 1585. 89. 90.

SK.

Skenk, 1635. 36. 72.

SM.

Smalcade, *ligue*, 1532.
Smyrne, *flotte*, 1693.

SO.

Sobieski, *roi de Pologne*, 1676. 83. 96.
Société, *de Jeſus*, 1534. *royale de Londres*, 1660.
Soignies, 1706.
Soiſſons, *bataille*, 486. *ſiége de la monarchie*, 486. 593. 628. *Childebert II.* 596. *royaume*, 628. *concile*, 1140. *Charles VII.* 1428. *comte de*, 1593. *Charles de Bourbon*, 1612.

SO.

Louis, 1626. 36. 41. *Savoie*, 1661. *comteſſe de*, 1665. 80. *chevalier de*, 1694.
Soliman II. 1522. 29. 32. 41.
Solis, *Fernando*, 1644.
Solſonne, 1655.
Somme, *riviere*, 1344.
Sommerſet, *Marguerite de*, 1485.
Somptuaires, *loix*, 813.
Soncino, 1705.
Sopha, 1683. 85.
Sophie, *Hanovre*, 1701.
Sorbonne, 1269. *arrêté*, 1587. *Decret*, 1589..... 90. 1642. 82.
Sorcier, *Pucelle d'Orléans*, 1431. *Urbain Grandier*, 1634.
Sorel, *Agnès*, 1445.
Sort, 1397.
Soubize, 1621. 22. 25. *prince*, 1677.
Souche, *comte de*, 1674.
Soultsbaie, *combat naval*, 1672.
Sourdis, *archevêque*, 1641. *marquis*, 1679.
Souverain, Souveraineté, *vaſſaux*, 1108. *roi d'Arragon*, 1255. *Charles VIII.* 1495. *Hollande*, 1609.
Soye, *vers*, 511. *manufactures*, 1603.

SP.

Spaart, *baron de*, 1703.
Spenſee, 1324.
Spezzia, *port de la*, 1495.
Spinola, 1588. 1614. 20. 21. 24. 25. 30.
Spinoſa, 1674.
Spire, *diette*, 1529. *chambre impériale*, 1633. *François*, 1634. 44. 88. *bataille*, 1703. 06. *maréchal de Villars*, 1713.
Spolette, *duc*, 875. 77.
Spork, 1674.

ST.

Staffarde, *duc de Savoie*, 1690.
Standons, *Jean*, 1499.
Stanhoppe, *le roi d'Eſpagne*, 1710.
Staniſlas, *roi de Pologne*, 1675. 1704. 09.
Staremberg, 1688. 1703. 08-10. 13.
Stathouder, *prince d'Orange*, 1672. 77.
Statue, *Philippe le Bel*, 1304. *Cailus Maugiron*, 1578. *Henri le Grand*, 1614. *Louis XIII.* 1639. *Louis XIV.* 1686. 99.
Statuts, 1269.
Steinkerque, 1692.
Stenai, 1591. *duc de Lorraine*, 1632. 50. 54. 61.
Stetin, *Guſtave Adolphe*, 1631. 48. *électeur de Brandebourg*, 1677.
Stile, *vieux & nouveau*, 1699.
Stirum, *Hocſtet*, 1703.

TABLE DES MATIERES.

ST.

Stokolm, *Deſcartes*, 1650.
Stolophen, 1707.
Straford, *vicerοi d'Irlande*, 1641.
Stralſunde, *roi de Suéde*, 1630. *électeur de Brandebourg*, 1678. *roi de Suéde*, 1714.
Strasbourg, 1673-75. 78. 81.
Strozzi, 1554. 82.
Stuart, *couronne d'Ecoſſe*, 1369. *Marie*, 1558. 68. 87. *prince de Galles*, 1712. *Jacques*, 1559..... 67. *Louiſe-Marie*, 1712.
Stures, *pont*, 1643.

SU.

Suabe, *maiſon de*, 1026. 1255.
Suaumerdam, 1672.
Sublet, *imprimerie royale*, 1642.
Subſide, *Etats généraux*, 1355. *Languedoc*, 1359.
Subſtitutions, 1560. 66.
Succeſſion, *enfans Saxons*, 802. 14. *des moines*, *pag.* 81. *conteſtations*, 1316. 28. 55. 1567. *des Pays-Bas*, 1667. *à la couronne de France*, 1700. *enfans des rois*, *pag.* 29.
Sudermanie, *Charles de*, 1604. 27.
Suéde, Suédois, 1391. 1542. 1604. 11. 27. 30. 31. 33-36. 39. 41. 42. 46-48. 54. 60. 67. 68. 71. 75-78. 89. 97. 99. 1700-07. 09-11. 14. *pag.* 47.
Suger, *abbé de Saint-Denis*, 1120. 45. 49. 50.

SU.

Suiſſes, 1305. 1453. 64. 75-77. 86. 97. 1500. 10-13. 15-17. 21. 24. 49. 67. 82. 89. 1602. 43. 47. 63. 73. 1712. 15.
Suitz, *canton*, 1305.
Sulli, *évêque de Paris*, 1180. *Roſni*, 1600. 03. 06. 07. 11.
Summerhauſen, 1648.
Sundgaw, 1648.
Superſtition, *reliques*, 1022. *Louis XI.* 1483. *époque*, 1503.
Suprematie, 1534. *ſerment*, 1649.
Surenne, *conférence*, 1593.
Surintendant, *de la maiſon du roi*, 1380. *de la maiſon de la reine*, 1619. 80. 1707. *des mers*, *cardinal*, 1627. 46. *duc de Vendôme*, 1650. *des mines*, *Roger de Bellegarde*, 1602. *des bâtimens*, *Sublet*, 1642. *Manſart*, 1709. *des poſtes*, 1709. *des finances*, 1589. 1603. *pag.* 295. 339. 359. 383. *de la muſique*, 1661. *charge ſupprimée*, 1661. *pag.* 461. *de l'éducation*, 1643. 1714.
Surnom, 1643. 80.
Surville, 1709.
Suze, *pas*, 1629. 39. 90. *traité de*, 1629.
Suze, *la*, 1635. 36..... 1704. 07.
Suzeraineté, 922. *pag.* 78.

SY.

Synode, *Dordrecht*, 1619. *Loudun*, 1659.
Syrie, 1522.

TA.

TAbac, *pag.* 385.
Tabago, *comte d'Eſtrées*, 1677.
Tabor, 1645.
Taille *perpetuelle*, 1445. *changemens des monnoies*, 1457. *augmentations*, 1483. 1581. *édit*, 1600. *pag.* 624. 628. 635.
Taillebourg, 1242.
Talbot, *brave*, 1428. 51.
Tallard, 1693. 98. 1702-04. *duché-pairie*, 1715.
Talon, 1667. 74.
Tamerlan, *Bajazet*, 1394.
Tancrede, *de Hauteville*, 1026. *de Rohan*, 1649.
Tannegui, *du Châtel*, 1419. *le veneur*, 1572. 88.
Tannes, 1654.
Tanquerel, *arrêt*, 1561.
Tapiſſerie, *manufactures*, 1603.
Taraſcon, *cardinal de Richelieu*, 1642.
Tardieu, 1665.

TA.

Tardif, 1591.
Targon *Pompée*, 1628.
Tarn, 1592.
Tarragone, 1641. 44.
Taſſillon, *voyez* Baviere.
Tavannes, *Charles IX.* 1567. *prince de Condé*, 1568.
Taxe, *clergé*, 1223. *gens d'affaires*, 1688.
Taxis, *traité de Vervins*, 1598.

TE.

Te Deum, M. de Beauvau, 1709.
Teja, *roi d'Italie*, 569.
Teil, *du*, 1712.
Teingmouth, *comte d'Eſtrées*, 1690.
Tekeli, 1683. 85. 99.
Teleſcope, *pag.* 317.
Tellier, 1643. 44. 61. 85. *confeſſeur du roi*, 1709.
Temple, *Saxons*, 772. *chevalier*, 1619. 68.
Templiers, *ordre*, 992. 1092. 1309.

TABLE DES MATIERES.

TE.

Tendes, *comte de*, 1572.
Ter, *paſſage*, 1694.
Termes, 1553. 54. 58.
Teroüenne, 577. 1479. 1513. 53.
Terracuſe, 1645.
Terre, *Salique*, *pag.* 78. *Sainte*, 1204. *pag.* 632. *Sans*, *origine de ce mot*, 1200. *ſaint Louis*, 1242.
Téſin, 1636.
Teſſé, 1692. 96. 1703. 05-07.
Teſtament, *Philippe-Auguſte*, 1189. *Louis VIII.* 1225. *Charles II.* 1685. 98. 99. 1700. 03. *interprétations*, 1703. *Louis XIV.* 1714. *cardinal de Richelieu*, 1344. *Longueville*, 1694.
Teſtons, *François II.* *pag.* 328.
Teutoniques, 1092.
Texel, *Hollandois*, 1694.

TH.

Thanet, 1638.
Thaun, *général*, 1707.
Théatins, 1644.
Théatre, *premieres repréſentations de*, 1179... 1609.
Themeſwar, *tréve*, 1664.
Themines, 1616.
Théodat, *roi d'Italie*, 535. 36.
Théodebalde, *roi d'Italie*, 548. 55. *maire du palais*, 711. 14.
Théodebert, *roi de Metz*, 534. *fils de Chilpéric*, 573. 75. *roi d'Auſtraſie*, 596-612.
Théodechilde, 511. 34.
Théodon, *Charlemagne*, 787.
Théodoric, *roi d'Italie*, 493. *roi des Oſtrogots*, 500. 08.
Théodoſien, *code*, 511.
Théologie, *chaire*, 1230. *decret*, 1594.
Théophanie, 978.
Théreſe, *Marie, d'Autriche*, 1698.
Théſe, *Tanquerel*, 1561.
Theudegilde, 566.
Theudichilde, 612.
Thibault, *roi de Navarre*, 1252. 70. *voyez* Champagne.
Thieri *I.* 511. 20. 31. 33. 34. *II. roi de Bourgogne*, 596-613. *III.* 660. 68. 73. *rois fainéans*, 688. 90. *IV.* dit *de Chelles*, 715. 20. 36. *fils de Childéric III.* 750. *d'Alſace*, 1127.
Thionville, 1558. 1639. 43.
Tholuis, *paſſage du Rhin*, 1672.
Thomas, *Saint, de Cantorberi*, 1161. 69. 79. *prince de Savoie*, 1635. 37-41. 43-46. 55. 56.

TH.

Thorn, 1703.
Thou, *de, premier préſident*, 1576. 93. 1611. *pag.* 337. *de*, 1559. 60..... 1642.
Thouars, *Gui, comte de*, 1116. *duché-pairie*, 1595.
Thuilleries, *palais*, 1564. *aſſemblée*, 1616. 62.
Thuis, *Rouſſillon*, 1674.
Thun-l'Evêque, 1336.

TI.

Tibériade, *journée*, 1092. 1189.
Tider, *Owen*, 1420. 85.
Tiers-Etat, 1255. 1558. 1600. *parti*, 1591.
Tillemont, *ſac*, 1635. *priſe*, 1705.
Tillet, *du*, 1559. 60.
Tilli, *comte de*, 1623. 26. 27. 31. 32. 93.
Tillieres, *Jacques de*, 1588.
Tinchebrai, *bataille*, 1100.
Tirconnel, *Irlande*, 1689.
Tiriot, *digue*, 1627.
Tirol, 1703.
Titre, 1644.

TO.

Toiſon, *voyez* Ordre.
Toiras, 1627.
Tokai, 1526.
Tokembourg, 1712.
Tolbiac, *bataille*, 496.
Tolède, 1654.
Tolet, *cardinal*, 1593. *pag.* 385.
Toloſe, 1206.
Tombeau *de Childéric*, 1655.
Tongres, *cité*, 492. 1703.
Tontine, 1689.
Torbay, 1688.
Torci, 1689. 96. 1709.
Torf, 1690.
Toris, 1711.
Torrès, *Las*, 1706.
Tortenſon, *général des Suédois*, 1642. 45.
Tortone, 1642. 43.
Tortoſe, *concile*, 1171..... 1648. 50. 1708.
Toſcane, *marquis de*, 877. *ducs de*, 1555. *Alexandre de Médicis*, 1530. *Philippe II.* 1557..... 98. *ſtatuë équeſtre*, 1614. *Coſme III.* 1660. *maiſon de Lorraine*, 1675.
Toſcans, 1494.
Touchard, *le cardinal de Bourbon*, 1591.
Toul, 1552. 85. 1648.
Toulon, 1681. 1707.
Toulouſe, 511. *Caribert*, 628. *concile*, 840. 1161. *comte de Monfort*, 1215. *le roi Jean*, 1362. *arrêts*, 1589. 94. *duc de Montmorenci*, 1632. *édit*, 1679. *comté de, guerre*,

TABLE DES MATIERES.

TO.

1156. *Raimond VI.* 1206. 15. 26. *comté*, 1226. 70. *Alphonſe*, 1270. *préſéance*, 1694. *Bretagne*, 1695. 1704. *Louis-Alexandre, comte de*, 1598. 1704. 14. *comte de*, pag. 620.

Tour, *la, voyez* Bouillon & Turenne, *Henri*, 1591.

Touraine, 594. *Philippe Auguſte*, 1400. 15. *duc d'Alençon*, 1576.

Tournai, 575. 1513. 18. 21. 1667. 68. 1706. 09.

Tournelles, *Louis XII.* 1515. *Catherine de Médicis*, 1564.

Tournois, 1148. 1547. 59. *pag.* 624. &c.

Tournon, *cardinal*, 1539. 55. 61. 62.

Tours, 543. 70. *archevêque*, 996. *états*, 1468. 84. 1505. *Fréderic*, 1501. *concile*, 1510. *parlement*, 1589. 91. 94. *duc de Guiſe*, 1591.

Tourville, 1683. 85. 88. 90. 92-94.

TR.

Traerbac, *château*, 1702-04.

Trahiſon, *de Campobaſſe*, 1477. *M. de Leganès*, 1705. *duc de Medina Cali*, 1710.

Tragédies, 1179.

Traités, *de Saint-Clair*, 912. *entre ſaint Louis & Jacques I. roi d'Arragon*, 1255. *Bretigni*, 1360. *Landes de Beaumanoir*, 1364. *Guérande*, 1364. 65. *Troyes*, 1420. *Suiſſes*, 1453. *Conflans, S. Maur*, 1465. *Bouvines*, 1474. *Piquigni*, 1475. *tréve de cent ans*, 1477. *Arras*, 1482. *Montargis*, 1485. *Lyon*, 1503. 14. *avec Charles-Quint*, 1515. *Noyon*, 1516. *Fribourg*, 1516. *avec Léon X.* 1517. *Madrid*, 1525. 26. *Cambrai*, 1529. *Barcelone*, 1529. *Nuremberg*, 1532. *Château-Cambreſis*, 1559. *Peronne*, 1576. *en faveur de la ligue*, 1585. *ligue offenſive & défenſive*, 1596. *Vervins*, 1598. *Lyon*, 1601. *Bruſol*, 1610. *Sainte-Menehould*, 1614. *Santen*, 1614. *Aſt*, 1615. *Loudun*, 1616. *Pavie*, 1617. *Angoulême*, 1619. *Catholiques & Evangeliques*, 1620. *Madrid*, 1621. *Compiégne*, 1624. *Monçon*, 1625. *Suze*, 1629. *Ratisbonne*, 1630. *Queraſque*, 1631. *Milleſleuri*, 1631. *Vic*, 1631. *Liverdun*, 1632. *charmes*, 1633. *la Suede*, 1634. *La France & la Hollande*, 1634. *Gaſton avec l'Eſpagne*, 1634. *Paris*, 1635. *Veimar*, 1635. *de commerce*, 1635. *Viſmar*, 1636. *Landgrave de Heſſe*, 1636. 40. *Saint-Germain*, 1641. *Eſpagne*, 1642. *d'échange*, 1642. *Savoie*, 1642. *avec les Etats généraux*, 1644. *avec le Portugal*, 1644. *Munſter*, 1648. *entre Cromwel & la Hollande*, 1655.

TR.

Pyrénées, 1659. *Oliva*, 1660. *Vincennes*, 1661. *Montmartre*, 1662. *Piſe*, 1662. *de la triple alliance*, 1668. *de neutralité*, 1673. *Nimégue*, 1678. *avec la Savoie*, 1696. *Riſwick*, 1697. *Utrecht*, 1713. *Vienne*, (1738.) 1688. *Carlowitz*, 1698. *Prut*, 1698. *Bellegrade*, 1698. *Arraw*, 1712. *énumération des traités ſignés à Utrecht*, 1713. 15. *Radſtadt*, 1714. *Bade*, 1714. *de commerce*, 1714. *de barriere*, 1715.

Tranſactions philoſophiques, 1660.

Tranſilvanie, 1326. 75. 1699.

Transjurane, *royaume de Bourgogne*, 888.

Tranſlation, 892. *du Saint Siége*, 1305. *du parlement*, 1589.

Tranſtamare, *Henri*, 1366. 67. 71.

Trébiſonde, *empire*, 1204.

Trente, Trentin, *concile*, 1387. *proteſtations*, 1551. *cloture*, 1563. 79. *paſſage des Montagnes*, 1703.

Treſmes, *duché-pairie*, 1648.

Tréſor *du roi*, 992. *des chartes*, *pag.* 153.

Tréve, *du ſeigneur*, 1040. *entre la France & l'Angleterre*, 1230. *entre l'Angleterre & l'empereur*, 1340. *entre Louis XI. & le duc de Bourgogne*, 1475. *entre Louis XII. & Ferdinand*, 1513. 14. *avec les Ligueurs*, 1593. *de la Hollande*, 1609. 21. *entre la Hollande & le Portugal*, 1641. *entre Léopold & le Turc*, 1664. *de Ratisbonne*, 1684.

Triboulet, *fou*, 1539.

Tribunal, *N. Rienzi*, 1352.

Tribut, *Chilpéric*, 562. *Salomon*, 851. *Denier Saint Pierre*, 855. *royaume d'Angleterre*, 1206.

Trichet, *Imprimerie royale*, 1642.

Trimouille, *la*, 1428. 31. 88. 98. 1500. 01. 03. 09. 13. *Charlotte*, 1588. *duc de la*, 1596. 1614.

Trin, 1639. 43. 58.

Trinité, 1148.

Tripoli, 1681. 85.

Triumvirat, 1560.

Trivulce, 1499. 1509. 11. 15.

Tromp, 1639. 53. 65. 66. 73. 74. 76.

Trompette, *Château*, 1451.

Trouin, *du Gué*, 1697.

Troupes *reglées*, 1214.

Trous, *forteresſe des trois*, 1697.

Troyes, *comtes*, 877. 1103. *traité*, 1420. 28. *conférence*, 1563.

Trucciacum, 593.

TU.

Tubinge, 1647.

Tudelingen, *bataille*, 1643.

TABLE DES MATIERES.

TU.

Tunis, *Saint Louis*, 1269...., 1320. 90. 1536. 1685.
Turcs, Turquie, Othomans, 1204. 96. 1394. 1522. 65. 71. 72. 1664. 69. *traité*, 1576. 82-86. 88. 91. 92. 94. 99. 1711. 14.
Turenne, *de la Tour*, 1591. *vicomte de*, 1636. 38. 40. 43-48. 50-58. 60. 63. 67. 68. 70. 72-75. *prince de*, 1685.
Turin, *duc de Savoie*, 1562. *les princes*, 1639..... 40. *le jeune duc*, 1645..... 93. *prince Eugène*, 1706.

TU.

Turinge, 520. 31. *Landgrave de*, 1216. *Empire d'Occident*, 1273.
Turkeim, *combat*, 1675.
Tutelle, *Clovis*, 644. *Théodebalde*, 714. *Philippe*, 1056. 60. *Frédéric*, 1206. *Louis IX.* 1226..... *pag.* 196. *ordonnances*, 1371. 80. 91. *Charles d'Autriche*, 1505. *Marie de Médicis*, 1610. *Amédée de Savoie*, 1637. *Anne d'Autriche*, 1643.
Tuteur de *Henri VI.* 1422.

TY.

Tycho, 1660.

VA.

Vacance, *Saint Siége*, 1242. 1313. *pag.* 630.
Vado, *combat naval*, 1711.
Vagne, *comte de la*, 1242.
Vair, *du*, 1621.
Vaivode, *roi de Hongrie*, 1526. 29.
Val de Grace, 1645. *pag.* 457.
Val des Dunes, 1047.
Valangin, *le roi de Prusse*, 1707. 13.
Valavoir, *marquis de*, 1675.
Valbelle, *chevalier de*, 1674.
Valcourt, *maréchal d'Humieres*, 1689.
Valdec, *prince*, 1674. 89-91.
Valdemar, *Marguerite de*, 1391.
Valençai, *commandeur*, 1628.
Valence, 1656. 96. 1707.
Valencia *d'Alcantara*, 1705.
Valenciennes, 1656. 77. 78.
Valentine *de Milan*, 1387. 1408. 98.
Valentinois, *comté*, 1445..... 53. 98. *ducheſſe de*, 1547. 53. 58. 59. *duché*, 1641.
Valeri, 1569.
Valette, *grand maître*, 1565. *cardinal de la*, 1630. 35-37. 39. 41. *duc de la*, 1638.
Valladolid, *roi d'Eſpagne*, 1710.
Valliere, *la*, *duché-pairie*, 1667. *Choiſi*, 1695. *ducheſſe de la*, *pag.* 457.
Vallot, 1658.
Valois, *branche*, 1328. 1589. *princes*, 1515. *mariage*, 1599. *Henri*, 1145. 1283. 85. 92. 1302. 05. 14. 15. 24. 28. 31. 96. 99. *Saint Felix de*, *pag.* 105.
Vals, *combat*, 1642.
Valſtein, *général de l'empereur*, 1626. 27. 31. 32. 34.
Valteline, *traité*, 1621. *guerre*, 1624. 25. 35.
Vanbuningen, 1672.
Vance, *Sébaſtien*, *pag.* 359.

VA.

Vandales, 534.
Vanden-Ende, 1674.
Vannes, *rituels*, 1584.
Varadin, 1692.
Vardes, 1665.
Varnes, 595.
Varneton, 1645. 78. 1709.
Varſovie, *roi de Suède*, 1702. *de Pologne*, 1704. *bataille*, 1705.
Vaſſaux, 922. 92. 1108. 16. 20. 1209. 35. 69. *pag.* 79. 618. &c. *Edouard*, 1368.
Vaſſi, *maſſacre*, 1562.
Vatican, 1585.
Vauban, 1688. 93. 1703. 06. *Dupuis*, 1710.
Vaubecourt, 1703.
Vaubonne, 1703. 13.
Vaubrun, 1675.
Vaucelles, *tréve*, 1556.
Vaucouleurs, *Pucelle d'Orléans*, 1428.
Vaudemont, 1431. 1674. 75. 95. 1701.
Vaudrevange, *défaite*, 1635.
Vaudreuil, 585.
Vaujour, 1667.
Vautier, *médecin de la reine*, 1631.

VE.

Veillane, 1630. 91.
Veimar, *duc*, 1626. 34-39.
Veiſſembourg, *lignes*, 1705.
Velaſco, *Ferdinand*, 1595. *comte de*, 1697.
Vellei, *le*, 534.
Venaiſſin, *comté*, 1348.
Venalité, *pag.* 359.
Venaſque, 1711. 12.
Vendôme, *César Monſieur*, 1598. *légitimation*, 1602. 14. 26. 43. 48. 50. 53. 55. 61. *Alexandre*, 1614. 43. *duc de*, 1675. 86. 92-97. 1702-06. 08. 10. 12. *Grand-prieur*, 1704. 05.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

VE.

Vendredi, *ſuperſtition*, 1503.
Vénérable, *Pierre le*, 1140.
Venerande, 593.
Venerie, *la*, 1693.
Veneur, *Tanneguy le*, 1572. 88.
Veniſe, Venitiens, 802. 1189. 98. 1204. 30. 70. 1494. 95. 98. 1501. 08. 09. 11-13. 15. 16. 22. 25. 72. 74. 89. 1606. 07. 13. 23. 29. 30. 38. 48. 57. 60. 61. 87. 92. 94. 99. 1714.
Venlo, *bombes*, 1588..... 1702.
Vêpres *Siciliennes*, 1282. 83.
Verberie, *Pepin*, 830.
Verceil, 1638. 1704.
Verdun, 1552. 59. 85. 1648. *premier préſidens*, *pag.* 405.
Vérification, *parlement*, 1563.
Vermandois, *Herbert*, 928. *comte de*, 992. *Raoul*, 1145. *réunion*, 1180..... 1215. *Louis de Bourbon*, *pag.* 457. *amiral*, 1669. 83.
Verneuil, *marquiſe de*, 1605.
Vernon, *arrêt*, 1255.
Verole, *petite*, *Louis XIV.* 1647. *Monſeigneur*, 1711.
Verone, 1516.
Verreikens, *négociateur*, 1598.
Verrerie, *manufactures*, 1603.
Vers *à ſoye*, 511.
Verſailles, 1630. 82. 85. 87.
Vertot, 1230.
Vertus, *Philippe*, *comte de*, 1407.
Verue, 1625. 1705.
Vervins, *tréve*, 1475..... 1544. *traité*. 1598.
Veſc, *de*, 1494.
Veſel, 1672.
Veſoul, 1674.
Vexin, *duc de Normandie*, 1033. 1186.

VI.

Vianne, *prince de*, 1462.
Vic, *de*, 1594. 1621. *traité*, 1631.
Viceroi, *de Naples*, 1526. *Catalogne*, 1642. 97.
Victoire, *abbaye*, 1214. *pag.* 139. *place des*, 1686.
Victor *IV. pape*, 1161.
Vie, *information*, 1567.
Vienne, *archevêque*, 1120. *Jean de*, 1380. *concile*, 1309. *en Autriche*, *ſiége*, 1529. *Henri III.* 1574. *ſiége*, 1683.
Viennois, *comté*, 1037..... 1349.
Vierge, *ſainte*, *protection*, 1638.
Vieuville, *la*, 1624.

VI.

Vieux-Pont, 1706.
Vigevano, 1645.
Vignacourt, *Adrien de*, 1697.
Vignamont, 1694. *lignes*, 1705.
Vignaros, *M. de Vendôme*, 1712.
Vignerod, *mariage*, 1620. *Aiguillon*, 1638.
Vigo, *port de*, 1702.
Viguerie, 1711.
Villadarias, 1704.
Villane, 1523.
Villareal, *comte de Las-Torrès*, 1706.
Villaret, 1309.
Villars, *Honorat de Savoie*, 1572. *marquis de*, 1671. *maréchal de*, 1677. 1702-09. 11-14. *comte de*, 1707.
Villaviciosa, *journée*, 1658. *bataille*, 1665... 1710.
Ville, *marquis de*, 1658.
Villefranche, *bataille*, 1642..... 54. 91. 1705.
Villemor, 1650.
Villemur, *combat*, 1592.
Villequier, 1574. 87.
Villeroi, *Charles IX.* 1574. *Henri III.* 1588... 91. *marquis de*, 1645. *pag.* 456. *duché-pairie*, 1651. *maréchal de France*, 1667. 76. 93. 95. 97. 99. 1701-03. 05. 06.
Villiers, *de l'Iſle-Adam*, 1415. *Philippe*, 1522. 65. *Georges*, 1628. *Madame de*, 1674.
Villiers-Cotterets, *ordonnance*, 1539.
Vimory *en Gatinois*, 1587.
Vimphen, 1645.
Vincennes, 1324. 1422. 1643. 50. 52. 61.
Vinceſlas, *fils de l'empereur Charles*, 1378.
Vinendale, *M. la Motte*, 1708.
Virginie, *flotte*, 1711.
Virtemberg, *prince de*, 1692. *duc de*, 1706. *duché*, 1707.
Virton, 1654.
Viſcomti, 1498. *général*, 1702. 03.
Viſigots, *paix*, 508. 31. 34. 65.
Viſir, *Cara-Muſtapha*, 1683.
Viſmar, 1631. *traité*, 1636. 48. 75.
Viterbe, *ville*, 1522.
Vitigès, *roi d'Italie*, 536.
Vitikinde, 780.
Vitri, *ville*, *Louis le Jeune*, 1142..... 1589. *Meaux*, 1594. *l'Hôpital*, 1617. 35. 43.
Vittehal, *Charles I.* 1649.
Vivant, *de*, 1707.
Viviers, 1603.
Vivonne, *duc de*, 1675. 76. 78.

UK.

Ukraine, *les Turcs*, 1699.

UL.

Ulme, *pacification*, 1620. *duc de Baviere*, 1702. *maréchal de Villars*, 1707.
Ulnits, *Impériaux*, 1639.
Ulrogote, 558.

UN.

Underval, *canton Suiſſe*, 1305.
Union, réunion, *comté de Lyon*, 1309. *Dauphiné, comté de Viennois*, 1349. *comté de Valentinois*, 1445. *Bretagne*, 1532. *conſeil de P.* 1589.
Univerſité, *ſon hiſtoire*, 1215. *troubles*, 1230. *Recteur*, 1371. *procès*, 1594. *de Bourges*, 1665.

VO.

Voerden, 1672.
Vœu, *Saint Louis*, 1242. *de religion*, 1321. *l'empereur Charles*, 1378.
Voges, *les*, 612.
Voile de religion, 1321.
Voiſin, *ſecretaire d'état*, 1667. 1709. 14. *la*, 1680.
Volſei, *cardinal*, 1515. *François I.* 1518. 22. 25. 34.
Voragine, *Jacques de*, 1269.
Vortigerne, 1215.
Voſſius, 1663.
Vouillé, *bataille*, 507.
Voyage *de la cour*, 1625. 46.

VR.

Vrangel, 1648. 75. 86.
Urbain *II.* 1092. *IV.* 1255. *VI.* 1379. 82. 83. *VIII.* 992. 1622. 24. 25. 28. 33. 41. 44.
Urgel, 1650. 57. 91.
Uri, *canton Suiſſe*, 1305.
Urilliere, *la*, 1639. 43.
Urſins, *Madame des*, 1704. 14.

US.

Uſuges, 1514. 15. 21. 47. 59. 1643. 44. 74. *pag.* 337.
Uſſon, *marquis*, 1703.

UT.

Utrecht, 1672. *congrès*, 1712. *paix*, 1713. *traité*, 1713-15.

WA.

Waas, 1638. 1703.
Waddon, *pag.* 29.
Waldrade, 562.
Waltrade, *concubine*, 863.
Waroc, 591. 94.
Warti, 1710.
Warwick, *comte*, 1457. 70. 71. *traité*, 1678.

WE.

Wert, *Jean de*, 1635. 38. 43.
Weſſex, 827.
Weſtminſter, *chambres*, 1646.
Weſtphalie, *avantages*, 1623. *traités*, 1641.

WI.

Wibourg, *en Finlande*, 1710.
Wich, 1647. 48.
Wiclef, *héréſie*, 1415. *pag.* 235.
Willekens, 1624.
Wilyorde, 1706.
Wirteneval, *bataille*, 1638.
Wirtzbourg, 1631.
Wiſigarde, 534.
Wiſtoc, *Pélecteur de Saxe*, 1636.
With, *Jean de*, 1665. 66. 68..... 72. *Corneille*, 1672.

WL.

Wlfegonde, 636.

WO.

Wolfembuttel, *bataille*, 1641.
Wolgaſt, 1675.
Wormes, 1644. 88. 1713.

UZ.

Uzès, 1598.

XA.

Xaintes, 1242.
Xaintonge, *du Gueſclin*, 1369.

XI.

Ximenès, 1708.

TABLE DES MATIERES.

YO.

Yolande, 1226.
Yorck, *maiſon d'*, 1457. 85. *Richard, duc d'*, 1435. *bataille*, 1644. *duc d'*, 1665. 72. 73. 85. *religion*, 1673. *mariage*, 1677. *cardinal d'*, *voyez* Volſei.

YV.

Yvain *de Galles*, 1371.
Yvetot, 534.
Yvoi, 1637. 39.
Yvrée, 1554. 1639. *cardinal de Savoie*, 1641. 1704.

ZA.

Zacharie, *pape*, 751.
Zapol, 1526.

ZE.

Zeel, *duc de*, 1675.
Zelande, 1424. 1645.

ZI.

Zizime, 1495.

ZU.

Zuentibold, 898.
Zutphen, 1672.
Zuvol, 1672.

Fin de la Table.

ERRATA.

Année	*Page*	*Colonne*	*ligne*	*Fautes*	*Corrections*
1161.	134.		4.	Fin du ſchiſme, &c.	*Voyez trois lignes.*
1171.	135.		6.	Fin du ſchiſme (1177.) qui avoit commencé en 1159. à l'occaſion de deux papes, Alexandre III. & Victor IV. anti-pape. Victor eut pour ſucceſſeurs dans ſon obédience Paſcal III. & Calixte II. & enfin Alexandre III. eſt reconnu pour le véritable pape. L'empereur Frédéric, qui avoit entretenu le ſchiſme, ſe vit contraint à la paix par la perte de la bataille de Ligneas.	
	156.		23.	archiduc	duc.
	166.		31.	Frédéric III.	Frédéric I.
	245.	I.	5.	1422.	1416.
1480.	266.		11.	Coſſé	Coſſa.
1501.	284.		5. 6. 7. 8.		Frédéric roi de Naples ſe retire en France, il traite avec Louis XII. à qui il céde ſes droits ſur la portion de ſes états que le traité de partage de 1500. adjugeoit à ce prince. Cette ceſſion ſe fait ſous la condition de recevoir à titre d'échange le comté du Maine, &c. pour Frédéric & ſa poſtérité *mâle & femelle*. Frédéric meurt à Tours en 1504. Anne de Laval ſa petite-fille épouſa en 1521. François de la Trimouille, prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette maiſon ſur le royaume de Naples.
1512.	288.		9.	33.	23.
	319.		10.	que le feu	que le fils du feu.
	357.	IV.	26.	1572.	1592.
	459.	IV.	derniere	1715.	1725.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, l'ABREGE' CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, troiſiéme édition, revûe, corrigée & augmentée. L'Auteur continue à nous apprendre qu'il n'y a pas de ſi bon ouvrage, qui ne puiſſe devenir encore meilleur. A Paris du premier juillet mil ſept cent quarante-neuf.

Signé, SECOUSSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux conſeillers, les gens tenans nos cours de parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, grand conſeil, prevôt de Paris, baillifs, ſénéchaux, leurs lieutenans civils, & autres nos juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre bien amé le ſieur ****, nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au public un ouvrage qui a pour titre, NOUVEL ABREGE' CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, s'il nous plaiſoit de lui accorder nos lettres de privilége pour ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces préſentes, de faire imprimer l'ouvrage ci-deſſus, en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre royaume, pendant le tems de *douze* années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites préſentes : Faiſons défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi à tous libraires, imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement ou autre, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit ſieur expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende, contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit ſieur expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : à la charge que ces préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la communauté des libraires & imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit ouvrage ſera faite dans notre royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel deſdites préſentes ; que l'impetrant ſe conformera en tout aux réglemens de la librairie, & notamment à celui du 10. avril 1725. & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal chevalier le ſieur Daguesſeau, chancelier de France, commandeur de nos ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre bibliothéque publique, un dans celle de notre château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal chevalier le ſieur Daguesſeau, chancelier de France ; le tout à peine de nullité des préſentes : du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit ſieur expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : voulons que la copie deſdites préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux conſeillers & ſecretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original : commandons au premier notre huiſſier ou ſergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre

plaiſir. DONNE' à Paris le huitiéme jour du mois de mai, l'an de grace mil ſept cent quarante-quatre, & de notre regne le vingt-neuviéme. Par le roi en ſon conſeil.

Signé, SAINSON.

Regiſtré ſur le regiſtre XI. de la chambre royale & ſyndicale des libraires & imprimeurs de Paris, n°. 297. fol. 251. conformément au réglement de 1723. qui fait défenſes, article IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les libraires & imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent auteurs, ou autrement; & à la charge de fournir à ladite chambre royale & ſyndicale des libraires & imprimeurs de Paris, huit exemplaires preſcrits par l'article CVIII. du même réglement. A Paris le 12. mai 1744.

Signé, SAUGRAIN, Syndic.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE PRAULT PERE.

VA1 15367 (8)

141
9
2
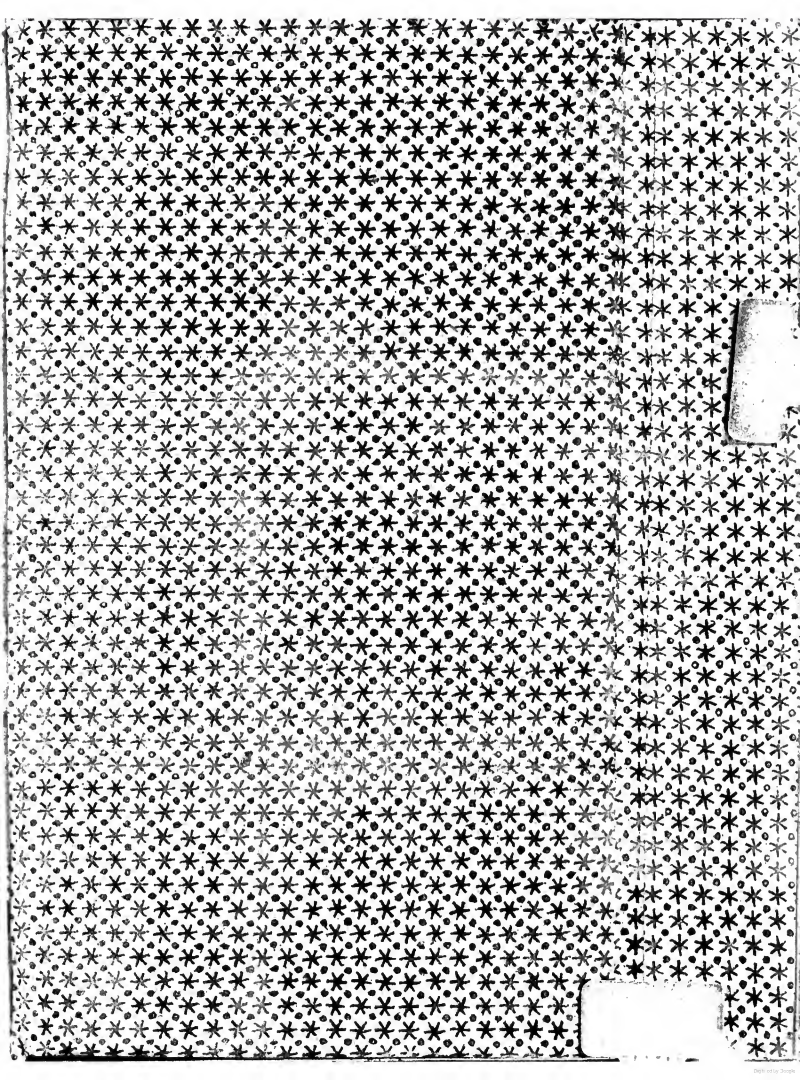
Digitized by Google